Annales de la Faculté des Lettres de Bordeaux
et des Universités du Midi
QUATRIÈME SÉRIE
Commune aux Universités d'Aix, Bordeaux, Montpellier, Toulouse

REVUE
DES
ÉTUDES ANCIENNES

Tome 14
1912

SWETS & ZEITLINGER N.V.
AMSTERDAM - 1967

DOCUMENTS ET QUESTIONS LITTÉRAIRES[1]

THUCYDIDE : GENÈSE DE SON ŒUVRE.

Parmi les travaux récents relatifs à Thucydide, il faut mettre à part le livre de Grundy : *Thucydides and the history of his age*[2] et un article de Wilamowitz dans l'*Hermes,* sous ce titre assez vague : *Thukydides VIII*[3]. Grundy se propose d'éditer Thucydide en historien, et son livre, qu'il présente comme une introduction à cette future édition, dit très clairement quel en serait l'esprit. C'est un essai de reconstitution de la guerre du Péloponnèse d'après les données de Thucydide, mais d'après ces données interprétées et complétées à la lumière des faits économiques[4]. Qu'avec cette idée préconçue, l'auteur doive être un éditeur très sûr, on n'oserait l'affirmer, mais le livre est de ceux qu'on doit lire et qu'on ne peut lire qu'avec intérêt et profit. Il contient en outre un long et très précieux appendice sur « *la composition de l'histoire de Thucydide* ». Comme cette question est justement une de celles que Wilamowitz étudie à propos du livre VIII, l'occasion paraît indiquée de chercher ce qu'est devenu, les années aidant, le fameux problème soulevé en 1845-1846 par Ullrich dans ses *Beiträge zur Erklärung des Thukydides*[5].

Ullrich, on le sait, prétendait simplement retrouver dans l'*Histoire de la guerre du Péloponnèse* la trace de deux époques

1. Voir *Rev. Ét. anc.,* t. XIII, 1911, p. 1, n. 1.
2. Un volume, XIX-553 pages, Londres, John Murray, 1911.
3. *Hermes,* XLIII (1908), pp. 578 sqq. — Le livre de Bury, *The ancient greek historians,* Londres, Macmillan, 1909, ne m'était pas parvenu au moment où cette étude a été écrite.
4. A cette même conception se rattache l'essai brillant et paradoxal de Cornford : *Thucydides Mythistoricus,* Londres, Arnold, 1907.
5. Réunion en un volume, Hambourg, 1846, de deux *programmes* de 1845 et 1846.

successives de composition. Pour lui, Thucydide s'était mis à écrire aussitôt après la paix de Nicias : à cette date, la guerre dont il avait suivi curieusement les étapes devait en effet lui apparaître comme terminée. Surpris par la marche des événements, alors qu'il n'avait encore rédigé son œuvre que de I, 1 à IV, 47, il se serait arrêté dans son travail et ne l'aurait repris qu'après 404, sans avoir le temps ni de l'achever ni de reviser — sauf pour y introduire II, 65, 5 sqq. et 100, 2 — la partie déjà écrite. Sous cette forme, la thèse n'a plus aujourd'hui de tenants; mais elle était féconde et les systèmes auxquels elle a donné naissance sont innombrables[1]. Longtemps, la question resta du domaine de la philologie : partisans et adversaires d'Ullrich s'acharnaient à relever et surtout à interpréter — Dieu sait avec quelle ingéniosité tendancieuse! — les chapitres, paragraphes ou simples phrases qui semblaient les justifier. Le meilleur des résultats acquis au cours de ce long effort est assez exactement représenté par la thèse et par un article de Cwiklinski[2] dans l'*Hermes :* quiconque veut avoir une idée de la question doit lire d'abord ces deux opuscules. Mais tandis que le système d'Ullrich allait ainsi se rajeunissant et se renouvelant, la théorie traditionnelle de l'unité de conception et de rédaction opérait un brillant retour offensif. Dans un maître chapitre de ses *Forschungen*[3], net, vigoureux, large et pénétrant, Ed. Meyer portait la question sur un terrain différent. Sans perdre de vue les arguments philologiques qu'il connaissait bien, et avec ce sens de l'histoire qu'il possède à un si haut degré, il remettait en honneur certaines considérations générales, vraiment trop négligées, sur la méthode historique de Thucydide. Cette étude venait à son heure : elle exerça une réaction salutaire. La philologie cependant n'avait point désarmé, et c'est Wilamowitz qui s'était fait son champion. On ne saurait trop regretter qu'il n'ait point

1. Pour la bibliographie, voir G. Busolt, *Griechische Geschichte*, III, II, pp. 632 sqq. et l'*Appendice* de Grundy, pp. 398-402.

2. L. Cwiklinski, *Quaestiones de tempore quo Thucydides priorem historiae suae partem composuerit*, D I, Berlin, 1873; *Ueber die Enstehungsweise des zweiten Theiles der thukydideischen Geschichte* (*Hermes*, XII, 1877, pp. 23-87). On lira aussi avec profit, dans les *Bursians Jahresberichte,* l'article de G. Meyer, 1894.

3. Ed. Meyer, *Forschungen zur alten Geschichte*, Halle, 1899, II, ch. V, pp. 269-436.

consacré un travail d'ensemble à la question; mais on se l'explique aisément. S'il se rattache, librement et d'une manière générale, aux conclusions de Cwiklinski, il estime que c'est par une analyse minutieuse, aussi poussée que possible, de certaines difficultés de détail qu'on peut arriver à des résultats solides[1]. Il procède en quelque sorte par enquêtes partielles : ses conclusions sont éparses dans ses différents ouvrages et dans la collection de l'*Hermes*[2]. Une même vue néanmoins les domine, qui s'était fait jour dans son esprit dès 1885[3]. L'*Histoire de la guerre du Péloponnèse*, laissée inachevée par son auteur, n'a pu être publiée qu'après sa mort; elle a donc eu un éditeur, et cet éditeur, qui devait forcément se trouver en présence d'un manuscrit non définitif, très vraisemblablement accompagné de notes destinées soit à être introduites dans le texte, soit à en modifier la rédaction, soit même à se substituer à des parties anciennes, a fait de son mieux sans doute pour utiliser ce qu'il trouvait; mais, par sa fidélité même à tout conserver, il lui est arrivé de trahir l'écrivain. C'est à la conscience de cet éditeur qu'on devrait, avec un certain nombre de *doublets*, l'insertion des documents originaux : Thucydide se proposait de les extraire pour remanier son exposé; il n'entrait pas dans sa pensée de les publier intégralement.

Par ce résumé, trop sommaire fatalement, on voit combien s'est élargie la question soulevée par Ullrich et à quelles difficultés on se heurte pour la résoudre. Aussi bien ne s'agit-il pas ici de trancher le débat, mais de préciser les points sur lesquels il porte actuellement, de déterminer, si possible, ce qui paraît acquis ou d'écarter ce qui semble insoutenable —

1. « Une interprétation rigoureuse du détail, une recherche obstinée de ce qui est intention d'écrivain et procédé artistique, une observation du développement de l'auteur jusqu'à la haute perfection, très supérieure, de l'expédition de Sicile résoudra ces problèmes compliqués, passionnants et importants : travail de philologue. » (*Hermes*, XXXV, 1900, p. 560.) Dans cet article, Wilamowitz étudie lui-même, à titre d'exemple, le début du livre II.

2. *Aristoteles und Athen*, 1893, I, pp. 99 sqq.; II, pp. 12, 290, 357 sqq.; *Die griechische Literatur*, 1905, pp. 62-64; *Hermes*, XII (1877) : *Die Thukydideslegende*, p. 336; XXXV (1900), pp. 553 sqq.; XXXVII (1902), pp. 308 sq.; XLV (1910), pp. 394-398. Cf. *Hermes*, XI (1876), p. 294; XIX (1884), pp. 442-443.

3. *Curae Thucydideae* Ind. Sch. Göttingen, 1885; *Thukydideische Daten* (*Hermes*, XX, 1885, pp. 477-490).

toutes choses qui ne peuvent se faire sans remonter souvent en arrière par delà les deux études de Grundy et de Wilamowitz.

§ 1. *Première partie de l'œuvre : I-V 24.*

L'œuvre de Thucydide se divise en deux parties. Ne nous attachons d'abord qu'à la première. Sur deux points essentiels, Cwiklinski s'était écarté d'Ullrich. Constatant que plusieurs passages des premiers livres, et non pas seulement II, 65, 5 et 100, 2, supposaient connus des événements postérieurs à 421, il avait admis, 1° que Thucydide, après avoir rédigé l'histoire de la guerre d'Archidamos pendant la période de paix, l'avait ensuite revisée par places en y faisant un certain nombre d'additions ; 2° que, ce principe d'une revision étant admis, il n'y avait plus lieu de limiter à IV, 47 la première rédaction de la guerre d'Archidamos : Thucydide avait pu l'amener à son terme, c'est-à-dire jusqu'aux premiers chapitres du livre V. Cette théorie forme la base de celle de Grundy : il la précise encore en fixant à V, 20, 1 la conclusion première de l'histoire de la guerre d'Archidamos ou de dix ans et en admettant que cette histoire avait été non seulement écrite, mais publiée, après la paix de Nicias.

Thucydide met en tête de sa deuxième partie un nouveau préambule (V, 26) ; il y mentionne solennellement son nom comme il l'avait fait dans le premier ; il y indique pour la seconde fois sa méthode chronologique : tout cela suggère l'impression qu'on se trouve en présence de la reprise d'une œuvre que l'auteur avait interrompue et qu'il avait interrompue parce qu'il la croyait achevée. — Thucydide, lorsqu'il présentait la guerre de dix ans, la période dite de paix et la guerre de Décélie et d'Ionie comme une seule et unique période de guerre, s'attachait à une conception toute personnelle, qui non seulement était étrangère à ses contemporains, mais qui paraissait tellement en contradiction avec les faits qu'elle ne devait même pas s'imposer à la génération suivante[1]. Or, cette

1. Voir les références dans Grundy, *Appendice*, ch. I, pp. 391-392.

conception si nouvelle, si paradoxale, il ne l'expose qu'après avoir raconté toute la guerre de dix ans, et cela, bien qu'au cours de son récit il fasse, à plusieurs reprises, allusion au terme de la guerre comme à une donnée connue. Rien de plus naturel si l'on suppose qu'il avait d'abord écrit, pour elle-même, l'histoire de la guerre de dix ans: de celle-là tout le monde connaissait le terme. Sa conception de la guerre totale n'était pas encore arrêtée[1] : lorsqu'elle le fut et qu'il entreprit de continuer son livre, s'il crut nécessaire de s'expliquer, c'est qu'il se sentait lié à une conception différente par la publication de sa première œuvre. — Thucydide enfin nous apprend lui-même que, dès le début de la guerre, il avait conçu le dessein d'en écrire l'histoire : la paix de Nicias conclue, quelle raison aurait-il eue de ne pas exécuter son projet? Donc, il avait écrit après 421 et vraisemblablement publié une « guerre d'Archidamos ».

Cette argumentation avait déjà été fortement combattue par Ed. Meyer et ses raisons n'étaient pas mauvaises. Vous admettez, disait-il en substance, que Thucydide a retouché son œuvre primitive: comment expliquez-vous qu'il n'ait jamais eu l'idée d'ajouter au début du livre I les deux ou trois phrases qu'on regrette de n'y pas trouver? C'est, sans doute, qu'il ne l'a pas voulu; et, s'il ne l'a pas voulu, c'est qu'il lui paraissait plus conforme à l'art de la composition (stilgerecht) de ne développer sa conception personnelle de la guerre qu'au moment où le cours des événements l'y amenait. Dira-t-on qu'il laissait ainsi son lecteur dans l'ignorance du terme où il voulait le conduire? C'est oublier que, dans cette hypothèse, le livre aurait paru après 404, après la ruine d'Athènes, et qu'à cette date, personne n'aurait pu se méprendre sur ce que l'auteur entendait par « la guerre des Athéniens et des Péloponnésiens ». Ce qui eût surpris peut-être, c'eût été de le voir débuter par

1. D'après IV, 48, 5, il ne paraît pas l'avoir arrêtée avant 410. Les στάσεις auxquelles il songe sont en effet de 410, et il oppose encore la guerre de dix ans (τὸν πόλεμον τόνδε) à l'autre guerre (Steup, *Introduction* au livre I, p. xxxv, n. 47). Mais on peut toujours se demander si, une fois sa conception définitive arrêtée, Thucydide ne pouvait pas encore opposer entre elles les trois guerres (Archidamos, Sicile, Décélie et Ionie) dont la réunion formait la guerre du Péloponnèse; cf. p. 20. Grundy donne comme *terminus post quem*, 413.

un récit de la guerre d'Archidamos; mais à qui serait-il venu à l'esprit que c'était pour s'en tenir à cette première guerre et non pour pousser jusqu'à la catastrophe encore toute récente?

Il reste cependant, et Ed. Meyer le reconnaît, que Thucydide, n'étant venu nécessairement qu'assez tard à sa conception de la guerre totale, avait pu primitivement songer à écrire, écrire même en partie, mais non pas publier — car à quel moment en aurait-il fixé le terme? — une histoire de la guerre d'Archidamos. L'examen seul du détail pourra nous dire si le texte que nous avons sous les yeux révèle une rédaction méthodique et suivie, constamment dominée par la conception dernière que Thucydide s'était faite de la guerre, ou s'il n'est au contraire que la reprise d'une œuvre ancienne, adaptée par des retouches plus ou moins profondes à cette vue, qui devait être essentiellement directrice. L'hypothèse, trop simple, d'Ullrich étant écartée, c'est sur ce point, et non ailleurs, que porte aujourd'hui le débat.

L'analyse de Grundy multiplie les divisions et les subdivisions. Sans doute, de I à V, 24, le problème ne se pose pas toujours de façon identique; mais on aura une idée suffisante de ses différents aspects en distinguant trois sections: 1° le livre I; 2°, de II, 1 à IV, 107; 3° de IV, 108 à V, 24.

Section I. Grundy s'attache à deux principes. Il est impossible d'abord de n'être point frappé d'une sorte de contradiction entre les faits que l'historien rapporte (efforts que sont obligés de faire les alliés pour décider Sparte à agir) et ce qu'il donne comme « la cause la plus vraie » de la guerre (crainte inspirée à Sparte par la puissance grandissante d'Athènes), et de ne pas noter que cette « cause véritable » n'est pas, en réalité, fondée à ce moment. Elle n'a pu être suggérée à Thucydide que par les événements qui ont précédé la rupture de la paix, elle est en relations avec la conception élargie de la guerre. En second lieu, il y a telles données précises, spécialement dans le troisième discours des Corinthiens et dans celui de Périclès, qui ne trouvent leur application exacte et spécifique que lors de la guerre de Décélie. Tout ce qui rentre dans l'une ou

l'autre de ces deux catégories pourra être considéré avec certitude comme de seconde rédaction. Et de fait si l'on écarte ainsi, d'une part, le troisième discours des Corinthiens[1], et les §§ 142, 1-143, 2 de celui de Périclès (prévisions relatives à la guerre de Décélie); d'autre part, 23, 6 et toute la *pentécontaétie*[2], 88-118, 2 (passages en rapport avec la *verissima causa*), on s'aperçoit que non seulement ces suppressions ne font pas violence au texte, mais que les raccordements se présentent d'eux-mêmes, et, qui plus est, que l'ordonnance logique et artistique du livre y gagne.

Pris en eux-mêmes, les principes posés par Grundy paraissent fournir d'excellents points de départ. Ed. Meyer les accepterait certainement et personne mieux que lui n'a mis en lumière les deux conceptions qui se partagent le premier livre[3]. Le difficile est de s'entendre sur l'application. Comment, par exemple, peut-on attribuer l'*archéologie* à une rédaction ancienne, quand on accorde par ailleurs que la *pentécontaétie* tout entière est de date postérieure? Sans même relever, comme le fait Ed. Meyer, tout ce que cette page de critique historique révèle chez Thucydide d'expérience et de maturité d'esprit — raisons, après tout, subjectives — ne saute-t-il pas aux yeux, n'est-il pas d'une évidence criante qu'elle est le support logique de la *verissima causa?* A quoi donc tend cette histoire de la formation progressive, en Grèce, des grands organismes politiques, sinon à dresser, l'une en face de l'autre, les deux puissances rivales d'Athènes et de Sparte[4]? Cwiklinski n'avait pas si mal jugé en refusant à la première rédaction les chapitres 1, 2-22;

1. Wilamowitz, *Thuk. Daten*, p. 487, le considérait déjà comme contraire aux lois de la composition: il forme avec le discours tenu au premier Congrès de Sparte un véritable «doublet stylistique». C'était également le sentiment de Friedrich, *N. Jahrb.*, LXXXV (1897), p. 187.

2. Suivant Grundy, la composition tardive de ce morceau est prouvée, pour la deuxième partie, par la polémique avec Hellanicos dont l'œuvre est certainement postérieure à 406, et, pour la première, par 93, qui ne s'explique qu'après 404. Les deux parties sont d'ailleurs inséparables (contre Cwiklinski) et, dans leur ensemble, font double emploi avec la petite *pentécontaétie* de 18-19.

3. Il le fait (pp. 316-318), au point d'en être gêné. Si nous avions, en effet, une rédaction vraiment cohérente, ce dualisme de conception ne devrait pas être aussi sensible. C'est sans doute ce qui l'a amené à déclarer de nouveau ici qu'il ne niait pas l'existence de morceaux déjà rédigés avant le travail définitif de composition.

4. C'est enlever tout sens à l'*archéologie* que de vouloir, comme le fait Steup, en détacher 18-19 (*Thuc.*, I, éd. Classen-Steup 4, *Anhang*, pp. 350-351).

mais il aurait dû voir qu'une phrase au moins de 1,1 τεκμαιρόμενος ὅτι ἀκμάζοντες... κ.τ.λ. devait suivre le même sort qu'eux, Thucydide n'ayant nulle part plus nettement indiqué l'idée directrice de son *archéologie*[1]. De même encore Grundy croit pouvoir, sans déroger à ses principes, attribuer à la première rédaction l'exposé, tel que nous l'avons, du différend corcyréen. Serait-ce donc, par hasard, que le concept de la « guerre inévitable », — concept qui tient sa place dans les deux discours des Corcyréens et des Corinthiens — n'est pas lié très étroitement à celui de la *verissima causa?* Si l'on admet qu'il y a eu, en effet, deux rédactions, Grundy a probablement raison, — la raideur de composition des discours est un trait d'archaïsme, — mais il a raison contre lui-même. Quant à son hypothèse sur le troisième discours des Corinthiens et sur les paragraphes 142,1-143,2 de celui de Périclès, quelque séduisante qu'elle soit, elle ne résiste pas à l'examen[2]. Si Périclès répond aux Corinthiens, eux-mêmes répondent à Archidamos : leur argumentation est calquée sur la sienne et de façon trop directe pour qu'on ne rapporte pas à une même date la composition de leurs deux discours.

Section II. Les événements rapportés de II, 1 à IV, 107 sont antérieurs à l'exil de Thucydide : pour cette période, il a donc pu encore être directement et immédiatement renseigné sur la politique athénienne. La considération de ses sources ne nous apprendrait rien. En revanche on doit tenir compte, dans toute cette partie, de deux catégories de passages : les uns ignorent ou semblent ignorer le développement ultérieur de la guerre ; d'autres, au contraire, le supposent ou paraissent le supposer connu. De là, d'abord, des discussions sans fin sur l'interprétation de ces passages : suivant qu'on se range à l'une ou l'autre théorie, on leur attribue, à part quelques cas très nets, une valeur contraire[3]. De là, ensuite, des querelles de principe.

1. Très bien vu par Friedrich, *N. Jahrb.*, LXXXV (1897), p. 181.

2. En revanche la fin du chapitre 77 (discours des Athéniens) semble bien avoir été remaniée pour introduire l'allusion directe à la conduite de Sparte après 404 : l'argumentation devient, dans ce passage, très difficile à suivre.

3. Grundy n'admet comme de date certainement postérieure que II, 65, 5 sqq. 100, 2 ; III 82-83 ; IV, 81,2. Il tient pour appartenant à une première rédaction II, 1 ; 54, 2-3 ; 54, 4 ; 57, 2 ; 94, 1 ; III, 26, 3 ; 87, 2-3 ; IV, 48, 5 ; pour douteux II, 48, 2 ; 97, 3 ;

Les passages de la première catégorie paraissent-ils nombreux, on dit (Grundy): il est impossible d'invoquer une série de négligences de la part de Thucydide; nous avons affaire à une première rédaction qui a pu subir des additions, mais qui n'a pas été véritablement revisée ni surtout écrite à nouveau. La seconde catégorie paraît-elle dominer, c'est alors Ed. Meyer qui demande non sans raison: comment expliquez-vous que Thucydide ait éprouvé le besoin de faire telles et telles additions, parfois peu importantes, à sa première rédaction, surtout, il faut le répéter, quand vous admettez qu'il n'a jamais su introduire, au début du livre I, cette mention, que vous regrettez, de ses vues personnelles sur la guerre du Péloponnèse (p. 278)? Chacun naturellement a une réponse; mais comme il s'agit surtout d'interprétations de détails, on conçoit qu'il est impossible de reprendre ici la discussion. La divergence des résultats auxquels elle a, jusqu'à présent, conduit, prouve, en tout cas, qu'elle ne saurait fournir d'indications sûres et décisives.

Cette stérilité ne condamne-t-elle pas, dans une certaine mesure, la méthode suivie? A épiloguer éternellement sur des passages ambigus, on finit par perdre de vue des éléments d'information autrement intéressants. Pour ne prendre qu'un exemple, cette section contient un des épisodes le plus soigneusement traités de l'ouvrage, l'affaire de Pylos-Sphactérie, et cet épisode est dominé par un discours visiblement destiné à juger la conduite et de Cléon et des Athéniens. Où donc, devrait-on se demander, où donc l'historien puise-t-il cette conviction hautaine avec laquelle il leur reproche d'avoir empêché la conclusion de la paix pour l'avoir mise à trop haut prix? Par la bouche des ambassadeurs lacédémoniens, il les met en garde contre les retours de la τύχη, il leur enseigne à quelles conditions on peut obtenir une paix *solide* et *durable*. Que, dans la première partie, il ne songe qu'à l'affaire de Délion et aux succès de Brasidas en Thrace, c'est possible; mais que, dans la seconde, il ne songe pas à la paix de Nicias, jamais complè-

III, 68,4; 93; 98; 113; IV, 12,3; 60,1 (ce qui est un pur paradoxe); 74,4; pour irrecevables dans la discussion, II, 9 et 13; III, 13, 5.

tement exécutée et quelques années après rompue, et rompue parce qu'elle avait toujours été *suspecte*, il est difficile de l'affirmer.

Section III. Avec IV, 108, commence une période pendant laquelle Thucydide est en exil. S'il a écrit IV, 108-V, 17, avant sa rentrée à Athènes, il n'a guère dû avoir à sa disposition que des sources péloponnésiennes. Son exposé implique-t-il qu'il en ait eu d'autres? Il semble bien que non : Wilamowitz en avait déjà fait la remarque[1]. Si on réserve V, 4-5 (affaires de Sicile; source indéterminée), V, 1 (purification de Délos[2]) et les documents insérés à IV, 118-119 ; V, 18-19 et 23-24, Thucydide a pu connaître immédiatement et sur place tout ce qu'il raconte. Cette considération ne suffit pas : on doit se demander en outre si, mieux renseigné par la suite, il aurait pu avoir autre chose à raconter, si, écrit après 404, son exposé n'aurait pas été plus complet. Or, nous dit-on, en regardant de près les textes de l'armistice (IV, 118-119), de la paix de Nicias (V, 18-19) et de l'alliance avec Lacédémone (V, 23-24) et en les confrontant avec le récit qui les encadre, il est facile de se convaincre qu'il n'y a pas accord entre ceci et cela. Thucydide n'a pas tiré des documents officiels tout le parti qu'il aurait pu pour la connaissance des faits ; à V, 17 et 20 il semble même s'être mis en contradiction avec eux : toutes fautes qu'il n'aurait pas commises s'il avait eu les textes entre les mains. On admettra donc qu'il ne les a connus que plus tard, lors de son retour à Athènes et quand son récit était déjà composé. Cette théorie et les observations sur lesquelles elle s'appuie remontent, en grande partie, à Kirchhoff[3]; Wilamowitz l'avait adoptée : Grundy l'a reprise à son tour. Pour résumer brièvement les conclusions de ce dernier, nous aurions, de IV, 108 à V, 20,1, une première rédaction dans laquelle seraient venus s'insérer le texte de l'armistice (IV, 118-119) et celui du traité

1. *Hermes*, XII, p. 338.
2. Grundy admet que Thucydide a pu connaître le fait dans les années qui suivirent immédiatement la paix de Nicias; cf. son *Appendice*, ch. VII.
3. Les articles de Kirchhoff ont paru dans les *Berichte d. Berlin. Akad. d. Wiss.*, 1880, sqq. et ont été réunis en volume sous le titre de *Thukydides und sein Urkundenmaterial*, Berlin, 1895. On trouvera un résumé de son système dans Busolt, *Griech. Gesch.*, III, II, pp. 635-636, en note.

de paix (V, 18-19), ce dernier prenant sans doute la place d'une ancienne analyse devenue insuffisante. Les chapitres V, 20, 2-24 auraient été ajoutés plus tard en vue de rassembler les événements qui se rattachaient encore à la guerre de dix ans et de former l'anneau avec la période suivante.

Grundy ne paraît pas s'être beaucoup préoccupé des objections très fortes qu'Ed. Meyer avait faites (pp. 283 sqq.) à la théorie de Kirchhoff. N'est-il pas invraisemblable, par exemple, que Thucydide étant l'historien scrupuleux qu'il est, n'ait pas cherché, avant toutes choses, à se procurer, soit directement, soit par des intermédiaires, des documents aussi importants que les deux traités de 421; invraisemblable surtout qu'il ait pu se résoudre à écrire et à *publier* une relation des derniers événements de la guerre sans connaître ces instruments diplomatiques? Des trois documents en question, les deux premiers (armistice et traité de paix) étaient d'ailleurs, de par leur nature, destinés à être promulgués dans les États intéressés; le troisième (l'alliance), quoique d'un caractère plus spécial, dut être assez vite connu en dehors des deux cités contractantes : comment admettre que Thucydide les ait ignorés? On relève des omissions; mais elles portent sur de petits faits et nous sommes mauvais juges de ce que Thucydide considérait comme matière d'histoire. En outre, un grand nombre de ces faits s'étant passés en Thrace n'ont pu lui échapper[1] : s'il les a omis, c'est peut-être, après tout, parce qu'il lui plaisait de ne pas encombrer son récit.

Ces objections ne ruinent, il est vrai, qu'une partie de la thèse de Grundy. Elles tendent à prouver que, dès 421, Thucydide a pu connaître tout ce dont il parle — donc que cette section n'aurait pas subi d'additions postérieures; — elles ne prouvent pas que la rédaction doive se placer après 404 : elles donnent même une raison de plus de croire tout le contraire. De fait, il semble bien que tout l'exposé des opérations de Thrace remonte à une période de composition voisine des événements.

1. Grundy, il est vrai, suppose (p. 36, note), mais tout à fait gratuitement, que Thucydide s'était éloigné de la Thrace quand Cléon y vint.

A prendre d'ensemble toute la première partie de l'histoire de Thucydide, il apparaît maintenant assez clairement que la question du livre I, qui est la plus importante, est aussi la plus complexe. Il n'a pas été écrit, tel qu'il est, en vue de la guerre de dix ans, comme le voulait Ullrich, mais bien en vue de la guerre totale : Grundy est, sur ce point, d'accord avec Ed. Meyer. Qu'on doive, après cela, le considérer comme véritablement rédigé, comme exprimant définitivement l'esprit dans lequel Thucydide entendait présenter son œuvre au public, c'est autre chose. Wilamowitz le regardait jadis comme « un monstre de composition »[1]; à l'heure actuelle, il le tient encore pour une « énigme » et n'y voit que le « chaos »[2]. Énigme, soit; chaos, c'est beaucoup dire. Une idée directrice, tout au moins, celle de la *verissima causa* — idée nécessairement liée au concept de « la guerre inévitable » — le domine dans son entier. Cette idée est la justification de la thèse soutenue par Périclès et le discours de Périclès est le terme vers lequel convergent toutes les lignes de la composition[3]. Mais comment nier, en même temps, qu'en dépit de ce principe général d'ordonnance, les difficultés de détail abondent? Le premier chapitre est confus, pour ne pas dire informe; l'*archéologie,* gauchement amenée, déroute aussi bien par des redites que par son manque de suite[4]; la *pentécontaétie* paraît faire double emploi avec les chapitres 18-19 : elle-même se compose de deux parties mal rejointes; on ne peut considérer comme clair l'exposé des premiers événements de Potidée, et la façon dont ils sont liés à ceux de Corcyre est au moins suspecte[5]; le résumé[6] donné à 146 ne correspond pas au

1. *Hermes,* XX, p. 487.
2. *Hermes,* XLIII, p. 580.
3. Dans une certaine mesure, les digressions qui remplissent les chapitres 126-138 servent à le mettre en valeur en le retardant.
4. On peut l'admettre sans prendre à son compte toutes les critiques soulevées par Ed. Schwarz : *Ueber das erste Buch des Thukydides* (*Rh. Mus.*, XLI, 1886, pp. 203-222). Wilamowitz, dans une excellente analyse des chapitres 4-8, considère 7 comme une note marginale de Thucydide, maladroitement introduite par l'éditeur (*Hermes,* 1910, pp. 394 sqq.).
5. Cf. Wilamowitz, *Curae Thuc.* et *Thuk. Daten.*
6. Wilamowitz, qui avait, le premier, très vivement critiqué ce chapitre et y avait reconnu la main de l'éditeur (*Thuk. Daten,* p. 489) le rend aujourd'hui à Thucydide (*Hermes,* 1908, p. 580), mais sans méconnaître les difficultés qu'il présente.

chapitre 23, bien qu'il semble s'y référer. Inutile même de multiplier ces exemples : qu'il suffise de rappeler la contradiction, signalée plus haut, entre l'impression qu'on retire des faits exposés et la raison profonde que Thucydide assigne à la guerre. Dans son état actuel, le premier livre ne peut être considéré ni comme une première rédaction partiellement complétée — les discours témoignent qu'il est plus que cela — ni comme une refonte définitive à laquelle l'auteur aurait amalgamé des parties anciennes. N'oublions pas qu'il s'agit d'une « introduction » et que l'introduction à un livre tel que celui que Thucydide méditait ne doit, par personne, être tenue pour achevée tant que le livre est lui-même en voie de formation. Ce que nous avons n'est et ne peut être qu'un chapitre resté sur le métier et qui devait y rester jusqu'au jour où l'historien aurait mis le point final à son œuvre. Il en avait conçu les lignes générales ; il en avait écrit, puis sans doute repris et remanié de larges parties ; on peut y chercher ses hésitations et ses « repentirs », y suivre les progrès de sa pensée vers une conception de plus en plus large des événements qu'il entendait retracer — le travail est passionnant : vouloir y retrouver à toutes forces une œuvre achevée serait une sorte de contresens littéraire. Dans la question soulevée par Ullrich, le livre I doit être traité absolument à part.

Pour déterminer la genèse des livres suivants de II, 1 à V, 24, il faudrait tenir plus de compte qu'on ne le fait généralement du système de composition suivi par Thucydide. On sait qu'il se plaît, dans la série chronologique des événements, à détacher et à traiter en haut relief ceux qui, pour une raison ou pour une autre, lui semblent mériter de retenir l'attention. Son histoire est comme une succession d'épisodes reliés par le fil d'un exposé annalistique. Il faudrait étudier chacun de ces épisodes séparément. Tel d'entre eux, — la bataille de Naupacte, par exemple, — a pu être composé sur le moment, dans l'état où nous le possédons ; tel autre, au contraire, qui n'avait reçu sa pleine signification que du développement ultérieur de la guerre, — c'est le cas de l'affaire de Pylos, — a pu être repris et complètement remanié à la lumière de l'expé-

rience acquise. S'il est de toute vraisemblance *a priori* que Thucydide avait composé d'abord une histoire de la guerre d'Archidamos, on a peine à croire qu'il lui ait suffi de quelques additions çà et là pour adapter cette œuvre primitive à sa conception dernière de l'unité de la guerre.

§ 2. *Seconde partie de l'œuvre :* a) *de V, 25 à VII, 87.*

Le problème est de déterminer dans quel ordre ont été composés les trois grands morceaux qui constituent la seconde partie, à savoir la fin du livre V, les livres VI-VII, le livre VIII. En général, on tend à considérer la fin de V et VIII tout entier comme n'ayant pas reçu la dernière main de l'auteur et on hésite à les dater par rapport à VI-VII, qui paraissent plus voisins de leur forme définitive. Ici encore, Ed. Meyer défend la théorie traditionnelle : il admet que les quatre livres en question ont été composés dans leur ordre actuel et qu'ils sont tels que l'auteur entendait les publier.

Laissons provisoirement de côté le livre VIII. La question soulevée par Cwiklinski et reprise par Grundy, est de savoir si les livres VI-VII ne portent pas la trace d'une première rédaction entreprise par Thucydide avant qu'il eût arrêté ses idées sur l'ensemble de la guerre, si, par conséquent, ils n'auraient pas été écrits avant V, 25 et plus tard incomplètement remaniés. L'argumentation de Cwiklinski vaut d'être résumée. Lorsqu'on examine les passages où se rencontre le mot πόλεμος[1], on s'aperçoit que Thucydide l'emploie, au cours de ces deux livres, dans des acceptions différentes et même contradictoires. D'après 7 (3+4) de ces passages[2], il fait rentrer la guerre de Sicile dans la guerre totale; ailleurs, il la considère

1. Voici, en complétant la statistique de Cwiklinski par celle de Grundy, la liste de ces passages : πόλεμος est entendu au sens de la guerre totale dans les trois formules chronologiques VI, 7, 4; 93, 4; VII, 18, 4 et de plus, à VII, 28, 3; 30, 4(?); 44, 1; 56, 4; 87, 5. Il désigne la guerre en Sicile à VI, 44, 1; 88, 6; VII, 7, 2; 28, 3; 85, 4, et la guerre contemporaine en Grèce à VI, 18, 1; 27, 2; VII, 28, 3; enfin il oppose la guerre de Sicile et la guerre d'Archidamos à VI, 6, 2; 12, 1; 26, 2; VII, 28, 3; la guerre de Sicile et la guerre contemporaine en Grèce à VI, 1, 1 (?); 34, 3; 36, 4; 73, 2; 88, 8; 91, 5; VII, 18, 2; 25, 1; 28, 3.

2. Cwiklinski rejette de cette catégorie VII, 30, 4.

comme une guerre à part : plusieurs fois, et spécialement à VI, 1, 1 ; 36, 4 ; VII, 28, il l'oppose aux autres. Dès lors, un doute surgit : comment cette guerre opposée aux guerres péloponnésiennes, non péloponnésienne par conséquent, a-t-elle pu trouver place dans une histoire de la guerre du Péloponnèse? Or, nulle part, et pas même à V, 26, quand il expose ses vues et trace son programme, Thucydide ne s'explique sur ce point essentiel. On est porté à conclure que l'expédition de Sicile avait été conçue primitivement comme une monographie et qu'elle n'a été incorporée que par la suite à l'œuvre totale. Des preuves indirectes confirment cette conclusion : c'est, 1° « l'*archéologie* » du début; 2° l'absence de références aux livres précédents; 3° la digression sur les tyrannicides, qui fait double emploi avec I, 20; 4° la trace, encore visible dans le texte, de remaniements provoqués par l'addition de VI, 88, 9-93, 1 (avec modification correspondante dans VII, 18); VII, 56, 3-59, 1 ; VII, 28, 3. La démonstration sera complète si on peut faire disparaître aisément de la rédaction actuelle les passages où le mot πόλεμος désigne la guerre totale (VII, 56, 4 et 28, 3 en ont déjà été écartés par les analyses précédentes), et ceux où sont rapportés des événements qui n'intéressent que la guerre en Grèce (VI, 7 ; 95 ; 105 ; VII, 9). Cwiklinski s'y emploie avec beaucoup d'ingéniosité et ne s'avoue impuissant que devant VII, 44, 1. Voilà donc la monographie primitive tant bien que mal reconstituée. Cette monographie ne peut être qu'antérieure à 404 : passé cette limite, une histoire séparée de l'expédition de Sicile ne se comprendrait plus, et d'autre part rien (sauf une phrase de VI, 15) n'oblige à descendre plus bas. On peut dès lors se faire une idée d'ensemble sur la genèse de l'ouvrage de Thucydide : après 404, il reprend, sans se soucier de sa monographie, l'histoire de la guerre en Grèce (V, 25-fin + VI, 7; 95; 105; VII, 9 + VIII) — plus tard il fond ensemble les deux œuvres (guerre de Sicile et guerre de Grèce), — enfin, s'apercevant que sa première partie ne cadre plus avec ses vues ultérieures, il entreprend une refonte générale qu'il ne peut pousser au delà du livre IV.

Cette thèse était très habilement présentée. Grundy, en la

reprenant, la complique. Il y mêle en outre des considérations sur les sources probables de Thucydide. En ce qui concerne V, 25-fin, l'examen des sources nous apprend que ce livre, bien que postérieur [1] vraisemblablement à 404, peut avoir été écrit avant la rentrée de l'auteur à Athènes [2]; rien n'y suppose nécessairement une information recueillie dans cette ville. De même pour VI-VII. La source principale, c'est la vue personnelle et directe des lieux : Thucydide a dû aller à Syracuse peu après la guerre; il a interrogé les témoins et les acteurs du drame. Ce qu'il sait d'Athènes pendant cette période, il le sait par les prisonniers athéniens; à dater du moment où les renforts amenés par Démosthène et Eurymédon ont quitté la ville, il ignore aussi bien ce qui s'y passe que les autres événements de Grèce; le combat dans le golfe de Corinthe se rattache au voyage des renforts et il a pu le connaître par les soldats. A considérer les sources, tout le groupe V, 25-VII semble donc antérieur au retour d'exil.

Sur le caractère général de VI-VII, Grundy est d'accord avec Cwiklinski : « On dirait une monographie insérée dans une histoire plutôt qu'une partie de l'histoire elle-même [3] » (p. 506). Mais cette monographie n'a pas été nécessairement écrite du commencement à la fin sous l'influence des mêmes conceptions. Pendant que l'auteur la composait, ses idées ont pu se modifier au contact des événements. Il s'était mis à l'œuvre au plus tôt en 412 : à ce moment la guerre de Sicile lui apparaissait comme indépendante de la guerre de dix ans et il n'avait

1. Sur les premiers chapitres il n'y a pas de doute. Pour la suite, Grundy s'appuie sur le dialogue des Méliens et des Athéniens, notamment sur 90-91. Ce morceau prouverait de plus, à lui tout seul, que le livre n'a pas reçu sa forme définitive. Nous n'aurions, en effet, là qu'une esquisse et comme le canevas de deux discours. Grundy paraît tenir beaucoup à cette hypothèse (cf. pp. 436 et 501). Est-il besoin d'indiquer qu'elle est inconciliable avec le thème de l'entrée en matière? Les premières phrases (V. 85) prouvent que la donnée, délibérément choisie par Thucydide, est bien celle d'un dialogue : il a voulu, cette fois, tenter franchement en style direct ce qu'il avait fait ailleurs (II, 71-74) en mêlant la forme directe et la forme indirecte : le résumé vivant d'une négociation diplomatique.

2. Grundy admet la possibilité d'un intervalle assez long entre le rappel de Thucydide en 404 et sa rentrée à Athènes.

3. Pour Grundy, la digression sur les tyrannicides se distinguerait de I, 20 par un certain ton de polémique. Elle devrait être entendue comme une réponse à des critiques provoquées par la première tentative que Thucydide avait faite pour corriger la légende. L'hypothèse est intéressante.

pas encore saisi de lien entre cette dernière et la guerre de Décélie. Mais bientôt sans doute et tandis qu'il était en plein travail de composition, la liaison des deux guerres de Grèce lui apparut et ne put manquer de modifier son plan.

En d'autres termes, pendant qu'il écrivait sa monographie et avant de songer encore à la comprendre dans son histoire de la guerre du Péloponnèse, il dut passer par deux états d'esprit différents. Or, si on considère le texte actuel de VI-VII, on peut saisir en fait la trace de ce changement de conceptions; le chapitre VII, 28 formerait la ligne de démarcation entre les deux phases. Grundy s'appuie ici, comme Cwiklinski, sur les emplois du mot πόλεμος, mais croit pouvoir pousser plus loin que lui son analyse. Il suppose que Thucydide avait écrit de VI, 1 à VII, 28 dans la période où il admettait encore l'indépendance réciproque des trois guerres. A trois reprises (VI, 6, 2; 12, 1; 18, 2), la guerre de Sicile n'est pas seulement distinguée de la guerre de dix ans; elle apparaît comme en étant *séparée par un intervalle de paix* : l'historien n'est donc pas encore arrivé à la conception qu'il expose dans V, 26 sur la liaison des deux guerres de Grèce. Cette conception lui fut suggérée non par l'occupation même de Décélie, mais par les conséquences qui en résultèrent et qu'il expose à VII, 28. A partir de ce moment, il continue à considérer la guerre de Sicile comme indépendante des deux guerres de Grèce; mais désormais celles-ci, pour lui, n'en font plus qu'une, et c'est alors qu'il écrit la fin de sa monographie et qu'il trace le programme de V, 26. Il est vrai, Grundy est bien obligé de le constater, que, dans la première partie de la monographie, trois passages (VI, 1 ὅτι οὐ πολλῷ..., 26, 2 et 28, 3) supposent connue la liaison de la guerre de dix ans et de la guerre de Décélie : on admettra que Thucydide les avait ajoutés lorsque, sous l'empire de nouvelles idées, il écrivait sa seconde partie. Plus tard enfin, il en vint à considérer la guerre de Sicile comme faisant partie, avec les deux guerres de Grèce, d'une guerre unique, la guerre du Péloponnèse, et, pour faire entrer sa monographie dans son œuvre définitive, il lui fallut la remanier. C'est à ce travail dernier de revision qu'on devrait

l'addition des chapitres relatifs à la guerre en Grèce, des trois formules chronologiques et des autres passages où πόλεμος ne peut s'entendre que de la guerre totale.

Ceci revient à dire qu'on peut distinguer dans VI-VII deux sections, répondant à deux conceptions successives de l'auteur; *mais* que néanmoins la seconde conception a influencé aussi la première section et que, de plus, les deux sections portent l'une et l'autre en commun la marque d'une troisième conception. Voilà, on l'avouera, un sectionnement qui ne se fait pas tout seul et qui laisse bien des bavures! Si encore ces additions de première puis de seconde revision se détachaient facilement du contexte; si elles portaient sur des circonstances importantes; si elles étaient telles qu'à un moment donné l'historien ait pu éprouver, en effet, la nécessité de les faire, on passerait sur la complication. Il suffit de se reporter au texte pour voir qu'il n'en est rien[1]. Et que dire de la faiblesse du point de départ? Quels garants avons-nous que Thucydide ait commencé sa monographie vers 412? et, s'il l'a effectivement commencée à cette date, qu'il n'eût pas déjà saisi le lien des deux guerres de dix ans et de Décélie[2]?

Suivons cependant Grundy jusqu'au bout. Si le groupe VI-VII reflète vraiment deux conceptions, ce n'est plus seulement ce groupe qu'il s'agit de dater par rapport à V, ce sont les deux sections qui le composent. La première (VI-VII, 28) sera nécessairement antérieure à V, 26 : elle se placera entre 412 — date avant laquelle Thucydide n'a pas encore pu se documenter — et le moment, impossible à préciser, où les faits racontés à VII, 28 ont suggéré à l'historien l'idée d'une liaison entre les deux guerres de Grèce. C'est avec la seconde section (VII, 26-87) que le problème se pose véritablement. Si on tenait compte des passages qui se réfèrent à la conception de

1. S'il y a deux textes qui ne puissent être qu'exactement contemporains, c'est assurément VI, 12, 1 et VI, 26, 2 : ils disent exactement la même chose, à un mot près (ξυνεχοῦς); et cependant l'un serait de la première conception, l'autre de la seconde! Quant aux références à la guerre totale (moins les formules chronologiques), elles se réduisent à souligner ce que Grundy appelle très justement des records. Quelle vraisemblance que Thucydide eût repris son manuscrit pour y glisser ces mentions! Cwiklinski avait du moins vu à quelles difficultés on se heurtait en voulant traiter ces passages comme provenant d'une revision.

2. Voir ci-dessous, p. 20, n. 1.

la guerre totale, il faudrait la placer après V, 26 où cette conception est encore ignorée; mais cela obligerait à descendre jusqu'à une date qui serait inconciliable et avec le caractère monographique du livre et avec la nature des sources. Aussi a-t-on vu qu'il fallait tenir les passages en question pour des additions postérieures. Relativement aux deux guerres de dix ans et de Décélie, la position de l'auteur est dès lors la même dans VII, 29-87 et dans V, 25-117, et il est impossible de se prononcer avec certitude pour l'antériorité d'un des deux groupes. Le plus vraisemblable cependant est que Thucydide a dû vouloir terminer sa monographie avant de donner une suite à son histoire de la guerre de Grèce. Ce serait pendant qu'il réunissait ses matériaux en vue d'écrire cette suite (période dite de paix et guerre de Décélie et d'Ionie) qu'il aurait composé notre seconde section — donc avant V, 25-117.

Les deux systèmes de Grundy et de Cwiklinski sont assez voisins pour qu'on puisse présenter ensemble quelques remarques générales auxquelles ils donnent lieu l'un et l'autre. Trois éléments d'appréciation semblent tenir une très grande place dans la discussion : l'étude des sources (Grundy), l'analyse des passages où se rencontre le mot πόλεμος, l'interprétation du programme tracé par Thucydide à V, 26 (Cwiklinski, Grundy).

L'étude des sources ne conduit en somme qu'à des conclusions assez précaires. Il faut toujours compter avec la difficulté où nous sommes de déterminer si Thucydide n'a pas *pu* ou s'il n'a pas *voulu* être plus complet. La question se posait déjà pour la fin du livre IV; elle se pose de même pour V et encore mieux pour VI et VII. Et n'est-il pas hardi, d'autre part, d'affirmer que l'expédition de Sicile ne suppose pas des informations autres et plus complètes que celles que purent fournir les prisonniers athéniens? La « lettre de Nicias » est l'œuvre de Thucydide. D'accord. Admettra-t-on pour cela qu'il ait pris sur lui de la rédiger sans connaître le texte original? Comment même être certain qu'il a pu retracer la seconde assemblée du livre VI, composer les discours de Nicias et d'Alcibiade, analyser avec tant de sûreté et de précision le

mouvement d'opinion qui détermina l'expédition, avec les seuls documents dont il disposait en exil? On ne peut faire là-dessus que des hypothèses et des hypothèses fragiles.

Bien fragiles aussi sont les conclusions que Cwiklinski et Grundy tirent des différents emplois du mot πόλεμος. Tantôt ce mot s'applique à la guerre totale et tantôt il désigne spécialement l'une des trois guerres : cela est incontestable, et cette variété d'acceptions fait qu'on hésite parfois sur la portée de telle ou telle phrase (VII, 30, 4 par exemple). Est-ce à dire que ces différents emplois s'excluent? Ou, en d'autres termes, ne peut-on concevoir que Thucydide, tout en envisageant les vingt-sept années comme une seule période de guerre, continue à distinguer la guerre de dix ans, celle de Sicile et celles de Décélie et d'Ionie comme autant de périodes qu'il ne peut toujours désigner que par le mot πόλεμος? Le § VII, 28, 3 montrerait, à lui seul, quelle liberté il se donnait à cet égard : les deux conceptions (guerres séparées et guerre totale) coexistent ici dans la même phrase. Il n'y a donc pas à s'étonner qu'il oppose la guerre de Sicile à la guerre d'Archidamos ni à la guerre contemporaine en Grèce, et on ferait plus sagement de remarquer avec quelle précision il maintient à chaque fois sa vue d'ensemble sur la guerre. Hermocratès[1] déjà (VI, 34, 3), et, plus nettement encore après lui, Athénagoras (36, 4), les Syracusains (73, 2), les Corinthiens (88, 8), Alcibiade (91, 5) s'expriment tous comme s'ils avaient lu le plan exposé par Thucydide à V, 26.

Quelle est maintenant la portée véritable de ce programme? Correspond-il, comme on le soutient, à un moment où Thucydide ne songeait pas encore à faire rentrer la guerre de Sicile dans sa guerre des Athéniens et des Péloponnésiens? Sur un point il faut donner raison à Cwiklinski : ni dans V, 25, ni dans V, 26, la guerre de Sicile n'est nommée ni rappelée. A 25, 2, le chiffre ἓξ ἔτη καὶ δέκα μῆνας peut être altéré ; le sens

1. L'expression d'Hermocratès, τὸν ἐκεῖ πόλεμον κινεῖν, est vague, mais répond très bien à l'idée d'une guerre existant déjà à l'état latent. Dans les autres passages, il n'y a aucune ambiguïté; et cependant tous ces passages sont antérieurs à VII, 28, c'est-à-dire au moment où, pour la première fois, se ferait jour, suivant Grundy, la liaison des deux guerres d'Archidamos et de Décélie.

du passage n'est pas contestable : la guerre avouée, le φανερὸς πόλεμος, commence non avec l'expédition de 415, mais avec le débarquement des Athéniens en 414 sur le territoire d'Épidaure Liméra (VI, 105), et avec l'occupation de Décélie en 413, qui en est la conséquence. Thucydide se place au point de vue de la trêve, et c'est à ce moment seulement que la trêve est rompue. Pas la moindre place non plus pour l'aventure sicilienne à 26, 3 ; la guerre du Péloponnèse embrasse trois périodes : guerre de dix ans, paix suspecte, guerres de Décélie et d'Ionie ; l'auteur ne semble connaître rien de plus. Doit-on conclure de là que sa conception définitive ne fut pas encore arrêtée ? Tout dépend de la façon dont on veut qu'il ait entendu la guerre de Sicile. A vrai dire, il ne devrait pas y avoir de doute là-dessus. La guerre de Sicile se rattache à la guerre du Péloponnèse ; elle n'a jamais été pour lui, pas même dans sa conception dernière, une guerre des Athéniens contre les Péloponnésiens. Il l'a toujours considérée comme une aventure dans laquelle Athènes a eu le tort de se lancer pendant qu'elle avait une autre guerre sur les bras, et qui, en fait, a décidé du sort de cette autre guerre. Elle est la faute contre laquelle Périclès (I, 144, 1) mettait les Athéniens en garde : ils ont voulu « acquérir un nouvel empire *dans le même temps* qu'ils soutenaient la guerre (contre les Péloponnésiens), ἀρχὴν ἐπικτᾶσθαι ἅμα πολεμοῦντες », et c'est ce qui les a perdus. Dans un passage où Thucydide se justifie uniquement d'appeler « guerre » une période qui pouvait passer pour une période de paix, il n'avait pas à parler de la guerre de Sicile. La façon dont il la présente au livre VI est, au surplus, assez significative : c'est un épisode[1], mais un épisode qui, à un moment donné, va exercer un contre-coup formidable sur l'action principale. Il la développera en conséquence, il lui consacrera deux livres. Au lieu de donner au début, en quelques lignes, — comme il le fait toujours, — l'histoire et la géographie de l'île, il fera ici une véritable *archéologie* sicilienne ; en revanche, il n'écrira pas de prologue ; l'épisode s'introduit comme

1. C'est encore ainsi qu'elle est conçue à IV, 81, 2 (addition tardive aux premiers livres) : ἐς τὸν χρόνῳ ὕστερον μετὰ τὰ ἐκ Σικελίας πόλεμον.

tous les autres épisodes de la guerre. « Au cours de cet hiver, les Athéniens voulurent de nouveau... » ; en ce qui concerne sa portée, on est tout de suite fixé par le discours de Nicias (lui aussi connaît la pensée de Thucydide sur la valeur réelle de la trêve, qui fut pourtant son œuvre) et, au moment précis où cette action à côté va se mêler directement à l'action principale et la compliquer, l'historien nous fournira l'explication attendue : il écrira le discours d'Alcibiade à Lacédémone (VI, 89-92). Ce discours est la clef de l'œuvre. Beaucoup plus avisé que Grundy, Cwiklinski voulait le retirer à la rédaction primitive, et Wilamowitz[1] le considère, lui aussi, comme une addition postérieure. Quiconque veut faire de « l'expédition de Sicile » une monographie doit en effet en venir là. Mais on ne touche pas à cette chose délicate, merveilleusement calculée, qu'est une composition de Thucydide sans tout ébranler. Le discours d'Alcibiade marque la liaison de la guerre de Sicile à la guerre du Péloponnèse — et à cet égard, il peut gêner certaines théories — mais il contient, par avance, l'explication du livre VII ; il est l'expression réfléchie et condensée de la conception que Thucydide se fait des causes du désastre éprouvé à Syracuse[2], et, comme tel, il est intangible.

Si ces observations sont fondées, il est difficile de considérer la question comme résolue, difficile même d'affirmer qu'il y ait lieu de la poser. Cela dépend en grande partie de l'idée qu'on se fait du livre V et de son état d'achèvement ; mais l'étude de ce livre nous entraînerait trop loin. Ce qui reste, en tout cas, à démontrer, c'est que VI-VII — qu'ils aient été rédigés avant ou après V, 25-fin — aient jamais pu être conçus par Thucydide comme une monographie. Le système de Grundy ne constitue pas un progrès sur celui de Cwiklinski : il marquerait plutôt un recul ; mais tous les deux, Cwiklinski

1. *Hermes*, XLIII, p. 607.

2. Cela suppose qu'il n'a pu être écrit par Thucydide qu'après qu'il avait exposé les faits — ce qui est d'ailleurs le cas de presque tous ses discours, — donc, après qu'il avait composé son livre VII. Serait-il vrai, comme le démontre très ingénieusement Cwiklinski, qu'il a été mal emboîté entre 88 et 89, qu'il ne faudrait pas trop s'en étonner.

et Grundy, ont le grand tort de s'hypnotiser sur quelques passages dont ils grossissent démesurément l'importance, et de négliger ce qui, dans l'interprétation de Thucydide, doit être la base de toute analyse, les discours. Ed. Meyer, sur ce point, a vu beaucoup plus juste; Grundy, qui l'avait lu, aurait pu méditer cette phrase : « L'élément décisif, ce sont encore ici les discours; du commencement jusqu'à la fin, ils supposent l'unité de la guerre... [1].»

§ 3. *Seconde partie de l'œuvre :* b) *le livre VIII*[2].

Dans son article de l'*Hermes,* Wilamowitz soulève une question préliminaire. Suivant lui, la coupure traditionnelle entre les livres VII et VIII est mauvaise : VIII, 1 est la conclusion naturelle de VII et fait, au contraire, avec VIII, 4, un doublet inacceptable. Qu'on remette ce chapitre à sa place, le doublet se comprend. Il relève de la même technique que ceux qu'on trouve à V, 24-25; 39-40; I, 146-II, 1[3] : c'est un procédé pour enchaîner, tout en les distinguant, les différentes parties de la composition. Thucydide, le premier, a cherché à constituer la structure d'une œuvre en prose : la gaucherie de ses procédés montre combien la tâche était lourde.

Si intéressantes que soient ces considérations générales, on ne peut s'empêcher de faire ici deux remarques. Celle-ci d'abord : les chapitres 1-4 du livre VIII sont liés entre eux très étroitement. Ils constituent l'exposé des conditions dans lesquelles s'engage la guerre d'Ionie : 1° état d'esprit des Athéniens (1), puis des ennemis d'Athènes (2), après le désastre de Sicile — soit deux analyses parallèles[4]; — 2° mesures

1. *Forsch.*, II, p. 363. Ed. Meyer ajoute « et l'exposé de la période de paix », ce qui peut être au moins matière à discussion.

2. Sur ce livre, voir, en particulier, Wilamowitz, *Arist.*, I, p. 99, et *Hermes*, 1908, pp. 578 sqq.; Holzapfel, *Doppelte Relationen im VIII Buche des Thuk.* (*Hermes*, XXVIII 1893, pp. 435-464); Ed. Meyer, *Forsch.*, II, pp. 406-436; Kurt Prenzel, *De Thuc. libro octavo quaestiones*, D. I., Berlin, 1903; Lambert Kunle, *Untersuchungen über das achte Buch des Thuk.*, I. D., Fribourg en Brisgau, 1909.

3. Voir p. 12, n. 6.

4. Le parallélisme des deux analyses est accusé dans le détail : les Athéniens s'attendent à voir les vaisseaux siciliens aborder au Pirée (1, 2) et les Lacédémoniens

prises par les ennemis d'Athènes (3), puis par les Athéniens (4), en vue de la guerre ; — soit deux tableaux parallèles répondant, en ordre chiastique, aux deux analyses précédentes. Grâce à ce chiasme, les ennemis d'Athènes passent au premier plan : les mesures qu'ils prennent sont détaillées *avant* celles que prennent les Athéniens. La disposition de l'exposé reflète ainsi l'interversion qui s'est produite dans la situation morale des deux adversaires. Détacher le chapitre 1, c'est ruiner tout le système. En second lieu, la formule ταῦτα μὲν τὰ περὶ Σικελίαν γενόμενα· ἐς δὲ τὰς Ἀθήνας..., qui fait actuellement la transition entre VII et VIII, est de celles que Thucydide emploie volontiers pour clore un exposé. On la retrouve notamment dans deux cas instructifs, après l'affaire de Platées (III, 68, 5) et après celle de Pylos (IV, 41, 3). Si elle apparaît ici, c'est qu'en effet quelque chose est terminé : Thucydide en a fini avec l'épisode qui s'était déroulé en Sicile, τὰ περὶ Σικελίαν, τὰ ἐκ Σικελίας (IV, 81) ; avec VIII, 1, nous reprenons la guerre au moment où elle n'a plus que la Grèce pour théâtre. Cette façon de couper, très légitime en soi, s'accorde ainsi parfaitement avec ce qui a été dit plus haut du rôle de l'expédition de Sicile dans l'ensemble de l'œuvre.

Une question plus importante et plus complexe est celle de savoir quand et comment le livre VIII — qui est manifestement incomplet — a été composé et s'il a reçu sa forme définitive. De tout temps on a remarqué qu'il différait des autres. Il ne donne pas pleine satisfaction : on y a relevé l'absence de discours directs, des inégalités de rédaction, des particularités de langue, des obscurités de détail. Mais, dans ces dernières années, le problème s'est élargi ; il se pose désormais à propos de deux ordres de faits : les contradictions relevées entre Thucydide et Aristote dans l'exposé de la révolution des Quatre-Cents ; les disparates que l'on voit, ou que l'on croit voir, chez Thucydide lui-même, entre dif-

escomptent l'appui que leur donnera la flotte sicilienne (2, 3). *De toutes parts* (πανταχόθεν), les Athéniens ne voient qu'objets de crainte et sont *sans espoir de salut* (ἀνέλπιστοι), 1, 2 ; *de toutes parts* les Lacédémoniens n'ont *que des raisons d'espérer* (πανταχόθεν εὐέλπιδες ὄντες), 2, 4. On remarquera en outre περιειστήκει (1, 2) et περιέστη ἄν (2, 4).

férentes parties de son récit pour les années 412-411. Cette nouvelle phase commence exactement en 1893 avec l' « *Aristote* » de Wilamowitz et avec l'article de Holzapfel. Holzapfel s'attaquait exclusivement au second point; mais dès ce moment, Wilamowitz, tout en ne s'occupant que du premier, s'engageait[1] à donner sur le livre VIII des conclusions plus étendues. C'est cette promesse que tient son article récent de l'*Hermes,* lequel porte justement sur quelques-unes des difficultés soulevées par Holzapfel. Dans l'intervalle enfin, Ed. Meyer avait très nettement pris position et contre Wilamowitz et contre Holzapfel, et ses arguments gardent leur valeur. De toutes façons, on voit qu'il est impossible, ici encore, d'aborder la question sans jeter d'abord un regard en arrière.

Entre Thucydide et Aristote les divergences sont profondes et personne ne les conteste. A plusieurs reprises, on a essayé, en les prenant une à une, de les expliquer et d'en dégager une image aussi exacte que possible des événements[2]. Mais ici le problème se pose tout autrement. Peut-on, d'après ces divergences, déterminer comment, à l'aide de quelles sources et, par suite, à quelle date Thucydide a composé son récit? Pour Wilamowitz, Aristote n'écrit pas à proprement parler une histoire de la révolution des Quatre-Cents. Il se donne le plaisir de corriger l'exposé de Thucydide en publiant un certain nombre de documents qui sont, en effet, en contradiction avec lui, et auxquels on doit cependant reconnaître une valeur historique absolue. Ces documents, Thucydide ne les a certainement pas eus entre les mains ; s'il les avait eus, il en aurait profité. Il ne les a connus qu'indirectement par les nombreuses relations qu'il a recueillies dans son exil sur l'histoire intérieure d'Athènes, en grande partie auprès des révolutionnaires bannis. Donc, ce que nous avons sous les yeux n'est qu'une première esquisse, très vivante assurément, mais non définitive, rédigée par Thucydide avant 404. Erreur, répond Ed. Meyer, erreur complète. Thucydide a parfaitement connu

1. Wilamowitz, *Aristoteles und Athen,* I, p. 106 : « Je puis fournir la preuve..., etc. » et p. 107, n. 16.

2. Voir, sur ce point, Busolt, *Griech. Gesch.*, III, II, p. 1476, note, et, en dernier lieu, la dissertation de Kunle.

les textes officiels : leur trace est encore visible. En ne les utilisant qu'avec une extrême réserve, il a fait preuve de sens historique. Il savait le peu de crédit que méritent des constitutions et des décrets rédigés par un pouvoir révolutionnaire. Derrière la vérité officielle, appuyé lui-même sur les témoignages de ceux qui avaient vu et vécu les événements, il nous a donné des faits réels un tableau infiniment plus fidèle que celui d'Aristote, et ce tableau n'a pu être tracé qu'après son retour à Athènes, après 404.

La discussion roule, on le voit, sur la valeur des documents cités par Aristote et sur celle des témoignages recueillis par Thucydide; mais on voit aussi, par l'opposition de ces deux thèses, combien il est difficile, en suivant cette voie, d'arriver à une solution. Cherchons donc si les autres parties du livre ne fournissent pas, relativement à sa date et à son état de composition, des indications plus solides.

Les faits auxquels on s'est arrêté d'abord sont les suivants : Thucydide, par la disposition adoptée dans son récit, a été conduit à parler deux fois (29 et 45, 2-3) d'une réduction apportée par Tissapherne à la solde qu'il fournissait aux Péloponnésiens, et les deux versions qu'il donne ne concordent pas; — la conduite d'Astyochos n'est pas présentée partout sous le même jour : d'après les faits racontés, elle semble irréprochable et même digne d'éloges; et Thucydide, cependant, se fait l'écho complaisant des accusations de corruption portées contre le navarque lacédémonien (50, 3 et 83, 3; cf. 78, 1 et 46, 5); — Tissapherne, dans son attitude à l'égard des deux adversaires, paraît déterminé, à deux moments sensiblement voisins, par des motifs contradictoires : à 46, 5; 52; 56, 2, il juge les Athéniens inférieurs, et brusquement, à 57, sans que ce changement de vue soit expliqué, il se rapproche des Lacédémoniens de peur qu'ils n'aient le dessous; — si l'on compare, en outre, d'une part, 63, 1-2 à 78-79 et, d'autre part, 82 à 86, 4 sqq., il semble qu'on se trouve, aux deux fois, en présence d'une double relation d'un même fait. De cet ensemble de remarques, Holzapfel concluait que Thucydide avait eu à sa disposition des renseignements

d'origines diverses (deux sources péloponnésiennes, deux sources athéniennes) qu'il n'avait pu réussir à unifier : le livre VIII serait donc beaucoup plus loin qu'on ne le pensait de sa forme définitive. Prenzel[1], sans suivre absolument Holzapfel, adoptait une solution analogue et s'en tenait, comme lui, à l'hypothèse de sources divergentes (plusieurs sources péloponnésiennes, mais déjà unifiées[2], et deux sources athéniennes) : la nouveauté de son système consistait à admettre que Thucydide n'avait reçu que plus tard le matériel d'origine athénienne, et, en même temps que lui, le texte des trois traités avec la Perse ; il avait alors procédé à un complément et à une revision de ce qu'il avait déjà écrit et qui n'était vraisemblablement qu'un exposé assez sec des faits de guerre.

C'est à ce système d'une rédaction primitive, revisée sous l'influence de renseignements nouveaux, qu'aboutit également Wilamowitz[3], mais d'une façon radicalement différente. Son analyse dégage d'abord un fait capital qui avait été entrevu, mais très mal compris aussi bien par Holzapfel que par Prenzel, et dont Kunle, à son tour, méconnaît la portée. Les chapitres 45-56 constituent, à côté du récit principal 29-44, un *récit parallèle,* si bien que 57 fait exactement suite à 44. Aux raisons que Wilamowitz tire de l'étude des faits, on peut en ajouter une tout extérieure, mais décisive. Ce *récit parallèle* n'est pas le seul : on en retrouve un second de 63, 3 à 77, et ce *second récit parallèle,* non seulement est introduit de la même façon que le premier (ὑπὸ γὰρ τοῦτον τὸν χρόνον καὶ ἔτι πρότερον, 63, 3 = ἐν δὲ τούτῳ καὶ ἔτι πρότερον 45, 1), mais reprend l'exposé au point où celui-ci l'avait laissé (retour de Pisandre à Samos venant de chez Tissapherne). On peut d'ailleurs noter en passant que ce *second récit parallèle* se compose lui-même de deux parties parallèles : *A*, 63, 3-72, renversement de la

1. Prenzel travaillait sous la direction de Wilamowitz. On voit très nettement aujourd'hui, en lisant l'article de celui-ci, qu'il avait subi son influence. A plusieurs reprises, il pose la question comme lui, mais pour arriver à des conclusions différentes.

2. Pour Prenzel il n'y a pas précisément de contradiction au sujet d'Astyochos : Thucydide n'avait pas réussi à se faire sur lui une opinion définitive (c'est aussi l'avis de Wilamowitz), et les faits semblent prouver la corruption.

3. Sa position sur ce point était déjà prise lorsqu'il écrivait son *Aristote*. Cf. I, p. 106.

démocratie à Athènes; *B*, 73-77, contre-révolution à Samos pendant l'établissement des Quatre-Cents à Athènes. Ces deux parties sont rattachées, l'une et l'autre, au même fait initial qui marquait déjà le raccord avec 56 (retour de Pisandre à Samos, 63, 3 et 73, 2): *B* double *A* et *A* + *B* (63, 3-77) doublent 57-63, 2, comme le groupe 45-56 doublait tout à l'heure 29-44. Il y a là un système de composition assez artificiel sans doute et un peu gauche, mais très net, et l'existence du *second récit parallèle* à la fois garantit les limites du premier et permet d'en déterminer le sens et la portée. Wilamowitz le regarde moins comme un exposé de faits que comme une tentative de l'historien pour reconstituer les intentions et les tendances des principaux acteurs, une sorte de coup d'œil jeté « sur ce qui se passait dans la coulisse ». Cela ne serait exact que de quelques chapitres seulement; l'ensemble de nos deux récits parallèles se rapporte à la révolution oligarchique et il semble que Thucydide ait voulu faire remonter sa relation jusqu'aux premières intrigues d'Alcibiade auprès de Tissapherne[1].

Entre le premier récit parallèle et le récit principal il y a des désaccords et des contradictions[2]. Nous retrouvons là, en effet, quelques-uns des faits signalés par Holzapfel : contradictions entre 29 et 45, 2-3 (arrangement sur la solde); entre 46, 5; 52; 56, 2 et 57 (opinion de Tissapherne sur les forces respectives des Athéniens et des Péloponnésiens). Mais ce ne sont pas les seuls : Wilamowitz en relève d'autres et tient, en particulier, que le raisonnement d'Alcibiade à 46, 3 est inconciliable avec le texte, donné à 18 et à 37, des deux premiers traités avec la Perse. Il remarque, en outre, que le texte du troisième traité, donné à 58, est aussi mal introduit que possible (il est daté de la plaine du Méandre, donc de Magnésie,

1. Sans doute elle contient des faits de guerre (55); mais ces faits sont en connexité avec le mouvement oligarchique: Léon et Diomédon, dont on suit ici les mouvements, ont été envoyés, à la demande de Pisandre, pour relever Phrynichos et Skironidès (les chapitres 55-56 développent, en ordre chiastique, un plan qui est indiqué à 54, 2-3). Un seul paragraphe, relatif aux événements de Chio, fait disparate; aussi est-il amené d'une façon tout à fait artificielle : ἦλθε δὲ ἐς τὴν Ῥόδον καὶ Ξενοφαντίδας. La transition s'accomplit par le mot *Rhodes*.

2. Kunle, pp. 26 sqq., s'efforce de dissiper ces contradictions; mais son argumentation est faible. En voulant les expliquer, elle précise les divergences relevées entre 29 et 45.

et, d'autre part, d'après 57, il semblerait avoir été conclu à Caunos), et que le chapitre 57 comme le chapitre 52 portent la trace d'additions et de remaniements. C'est sur ces constatations qu'il bâtit son système. Pour lui, Thucydide avait composé une première rédaction (récit principal aussi bien que récit parallèle) sans connaître le texte des traités et sans être exactement renseigné au sujet tant de l'arrangement sur la solde que du différend de Cnide. Mieux informé sur ces deux faits et en possession du texte des traités, il aurait procédé à une revision sommaire de sa rédaction primitive, transcrivant en marge les trois documents qu'il se promettait d utiliser, insérant[1] le chapitre 29 (version plus précise de l'arrangement sur la solde), modifiant profondément ou même[2] écrivant à nouveau 43-44 (différend de Cnide, en rapport avec les traités), complétant enfin, ou remaniant, 52 et 57, pour les mettre d'accord avec ce qu'il avait appris dans l'intervalle.

On peut, sans discussion, concéder que 29 se détache, en effet, aisément du contexte, que, pris en eux-mêmes, les trois traités ne tiennent au récit que par des liens assez faibles[3], et que 52 et la fin de 57 ont tout l'air de passages hâtivement et assez maladroitement corrigés. Mais ce ne sont là que des présomptions, des raisons en quelque sorte négatives. L'important est de savoir ce que vaut l'argument de Wilamowitz sur 46,3. Y a-t-il vraiment contradiction entre ce paragraphe et les deux premiers traités? Thucydide ignorait-il, oui ou non, et ces traités et le différend de Cnide quand il a prêté à Alcibiade le raisonnement qu'il lui prête? Alcibiade veut prouver à Tissapherne qu'il doit d'abord user les deux adver-

1. Wilamowitz considère également 21 comme une note ajoutée par Thucydide lors de cette revision. Le caractère indépendant de ce chapitre et l'article qui accompagne ἐπανάστασις font en effet soupçonner ici une addition. Mais on devra noter que cette addition était déjà faite quand Thucydide écrivit le second récit parallèle : οἱ γὰρ τότε τῶν Σαμίων ἐπαναστάντες (73, 2) se réfère à notre ἐπανάστασις.

2. Sur ce point, Wilamowitz est très sobre d'explications : « Après cela (c'est-à-dire lorsqu'il eut reçu les nouvelles informations), Thucydide écrivit 43-44 dans la forme où nous les lisons : au cas où une conception antérieure existait, elle se trouve abrogée, » p. 599.

3. Pour le premier, Wilamowitz regarde comme un signe certain d'addition postérieure, l'article de ξυμμαχία à 17,4. Il ne faudrait pas oublier pourtant que cette alliance était l'objet cherché par Tissapherne, 5.5, par Pharnabaze, 6,1 et par Alcibiade, 12,2.

saires l'un par l'autre et ensuite se débarrasser des Lacédémoniens (plan à deux degrés, nettement résumé au paragraphe 4). Il appuie son second point sur cette considération que les Lacédémoniens viennent « pour affranchir les Grecs ». C'est ainsi, du moins, que Wilamowitz résume le paragraphe 3 et aussitôt il se récrie : « Il y a bien ἐλευθερώσοντας ἥκειν, avec une analyse de l'εἰκός[1], et Tissapherne ne répond pas : Mon cher Alcibiade, ne dis pas une telle absurdité. Les Lacédémoniens n'abandonnent pas seulement les Grecs d'Asie ; ils abandonnent tous ceux qui ont jadis été sujets du Roi. J'ai cela par écrit : λαβὲ τὸ βιβλίον ! » Le βιβλίον ce sont, dans l'espèce, les deux traités 18 et 37 : Thucydide évidemment les ignorait quand il a écrit le discours d'Alcibiade. Il s'est imaginé que Lacédémone s'en tenait encore au vieux programme de Brasidas, alors qu'en réalité elle avait abandonné les Ioniens comme devait le faire quiconque voulait marcher d'accord avec la Perse. Prenons maintenant 52. La partie qui trouble la rédaction et la rend inintelligible, c'est la longue queue de phrase ἄλλως τε καὶ... κ.τ.λ. Il est à la fois nécessaire, au point de vue des faits, et très difficile au point de vue du style, de reprendre Ἀλκιβιάδης comme sujet de ἤσθετο. Or cette queue de phrase, si gênante, se réfère justement au différend de Cnide (43) et fait allusion à un traité que Thucydide ignorait quand il écrivait 46. Comment ne pas admettre qu'il l'a ajoutée au moment où, en possession des traités, fixé sur la véritable nature du différend de Cnide, il s'aperçut que ce différend se combinait très bien avec le langage qu'il avait prêté à Alcibiade (46)?

Il se combinait en effet très bien — si bien même, qu'on est tenté de renverser la conclusion de Wilamowitz et de se dire : pour avoir fait parler Alcibiade comme il le fait, il fallait que Thucydide connût déjà et très exactement le différend de Cnide. Son Alcibiade ne raisonne pas si mal, même pour qui a lu les traités. Il invite Tissapherne à songer à l'avenir : les Athéniens seront pour la Perse des alliés plus *commodes*. Avec eux, on sait à quoi s'en tenir : il n'y a pas désaccord entre

1. « Mit einer Erläuterung des εἰκός » p. 589. Cette analyse est justement le point délicat ; Wilamowitz en fait un peu trop bon marché. Voir ci-dessous, p. 31.

leur langage et leur conduite. Ils veulent asservir la mer : que Tissapherne les y aide et ils l'aideront à asservir les Grecs d'Asie. Avec les Lacédémoniens, il faut ouvrir l'œil : ils sont *venus pour affranchir*. Affranchir qui et de qui? Alcibiade ne le dit pas d'abord. Il énonce leur programme et il l'énonce en termes aussi généraux que possible : *ils sont venus en libérateurs*. Ensuite seulement, il précise au moyen d'une distinction, et cette distinction est capitale : actuellement, ils affranchissent *les Grecs de la domination des Grecs* (ils les abandonnent au Roi, c'est entendu, mais ils les affranchissent *des Grecs*); est-il vraisemblable qu'ils ne les affranchissent pas un jour *de la domination des Barbares?* En d'autres mots, il n'y a pas, en ce moment, accord complet entre leur conduite et leur programme : le jour où ils voudront aller jusqu'au bout de celui-ci, ce sont les Perses qui paieront les frais. Qu'on le remarque bien : nulle part Alcibiade ne dit purement et simplement que les Lacédémoniens « viennent affranchir les Grecs ». Visiblement, il se surveille pour ne pas le dire, parce qu'alors son raisonnement tomberait, et c'est ce qui rend sa phrase si laborieuse (ἀπὸ σφῶν τῶν Ἑλλήνων... ἀπὸ δ'ἐκείνων [τῶν βαρβάρων])[1]. Sa dialectique subtile non seulement n'est pas en contradiction avec le texte des traités, mais elle ne peut être suivie et comprise que si on le connaît. Quant à son affirmation générale que les « Lacédémoniens viennent en libérateurs », elle n'est nullement un anachronisme. N'est-ce pas, en effet, au nom de ce programme soi-disant périmé, que quelques semaines plus tard, Lichas allait désavouer les deux traités de Chalkideus et de Thériménès? Reste la difficulté que présente le texte de 52. Mais la solution de Wilamowitz n'est pas aussi satisfaisante qu'elle le paraît d'abord. Qu'on relise la phrase ἄλλως τε καὶ ἐπειδὴ... en la considérant comme écrite à part pour être insérée dans le texte : est-il admissible que, *pensant* Alcibiade comme sujet de ᾔσθετο, Thucydide ait pu ajouter aussitôt ἐν ᾗ τὸν τοῦ Ἀλκιβιάδου λόγον...? Et, d'autre part, cette phrase contient une référence — parfaitement claire, quoi qu'en dise Wilamowitz — au récit principal,

1. Texte de B, très bien justifié par Classen.

et cette référence est loin d'être superflue. Ayant noté à 50,2 « qu'Astyochos était encore dans la région de Milet », Thucydide devait noter ensuite, et il note ici que « comme à ce moment (κατὰ τοῦτον τὸν καιρόν) les Péloponnésiens étaient à Rhodes, le différend avait déjà eu lieu ». Si quelque chose fait l'effet d'une addition, c'est donc seulement la relative ἐν ᾗ τὸν τοῦ Ἀλκιβιάδου λόγον... On peut penser à une glose tirée de 43 par un lecteur attentif, ou plutôt à une note marginale de Thucydide conservée par la piété de son éditeur.

Le système proposé par Wilamowitz se heurte, on le voit, à d'assez fortes objections. En montrant que nous avons dans 45-56 un *récit parallèle* à 29-44 et en mettant le doigt sur le raccord que constitue, entre les deux récits, le chapitre 57, Wilamowitz a très heureusement orienté la recherche ; mais son hypothèse d'une première revision sommaire, faite par Thucydide sur la foi de documents nouveaux, ne paraît pas justifiée par les faits. Admettons qu'elle soit fondée, admettons aussi qu'Holzapfel ait attaché trop d'importance à de prétendues contradictions sur Astyochos, il reste toujours à expliquer les deux doublets 63, 1-2 + 78-79 et 82 + 86, 1-4. En général, on les nie (Ed. Meyer, Busolt, Kunle), sous le prétexte qu'aux deux fois les récits qui semblent faire double emploi diffèrent l'un de l'autre dans le détail. Le bel argument, et comme si des doublets ne supposaient pas nécessairement de telles différences ! Sans doute le mouvement d'Astyochos contre Samos n'est pas présenté de façon semblable à 78-79 et à 63, 2, mais la question est de savoir si Thucydide, après qu'il avait écrit le paragraphe 63, 2, pouvait ajouter 78-79 sans s'y référer, alors surtout que ces deux morceaux se font suite chronologiquement par-dessus le second récit parallèle. Sans doute aussi les circonstances qui accompagnent l'intervention d'Alcibiade sont autres à 86, 4 qu'à 82 ; mais ce qu'on se demandera toujours, c'est pourquoi Thucydide, rapportant deux faits qui sont, par ailleurs, tellement pareils, n'éprouve qu'à propos du second le besoin d'ajouter καὶ ἐδόκει Ἀλκιβιάδης πρῶτον (B πρῶτος *cett.*) τότε... Il est difficile de contester à Holzapfel qu'il y ait là deux énigmes.

Ce ne sont pas les seules, et de 78 à 88 le récit apparaît comme singulièrement incohérent. Aucun lien visible n'enchaîne ici les parties de la composition. Mais pour nous tenir à des détails précis, comment se fait-il que Thrasybule, avant d'aller chercher Alcibiade (81, 1, phrase d'ailleurs altérée), soit obligé de *persuader* les soldats? Les exhortations d'une dialectique si soignée, que ceux-ci s'adressent à 76, ne nous ont-elles pas déjà appris que d'eux-mêmes ils voyaient leur salut dans le rappel d'Alcibiade? De même encore, au chapitre 80, les Péloponnésiens se tournent vers Pharnabaze, entre autres raisons parce qu'ils ne savent comment, tant elle est nombreuse, approvisionner leur flotte (ἀπορήσαντες ὁπόθεν τοσαύταις ναυσὶ χρήματα ἕξουσιν). D'où vient que Thucydide à 57 n'avait pas fait envisager cette éventualité par Tissapherne, alors qu'elle devait justement se réaliser et qu'elle cadrait en outre si bien avec ses préoccupations (ἐφοβεῖτο μάλιστα μὴ τῆς τροφῆς ζητήσει...)? Mais surtout comment se fait-il qu'on entende à 83, 3 les Péloponnésiens menacer de déserter (εἰ μή τις ἀπαλλάξεται ὅθεν τροφὴν ἕξει)? Ignorent-ils donc qu'on a été chez Pharnabaze? En réalité, les choses se passent comme si le chapitre 80 n'existait pas.

On pourrait peut-être multiplier ces observations. Toutes nous ramènent à la question fondamentale, à celle qui est toujours sous-entendue, qu'il s'agisse des contradictions internes de l'exposé de Thucydide ou de ses divergences avec Aristote : qu'est-ce que représente le livre VIII, et, tel qu'il est venu à nous, dans quelles conditions et, par suite, à quelle date a-t-il pu être composé? Fidèle à lui-même jusqu'au paradoxe, Ed. Meyer le tient « pour aussi achevé que n'importe quelle autre partie de l'œuvre, l'histoire de l'expédition de Sicile, par exemple », et admet que nous avons là les dernières pages écrites par Thucydide. Grundy passe rapidement sur le problème : il tient le livre pour inachevé, mais incline à placer sa composition à une date assez basse. Le récit de la Révolution, d'une couleur anti-oligarchique, suppose, suivant lui, la rentrée de Thucydide à Athènes; l'absence de tout rapprochement entre

les Quatre-Cents et les Trente donne seulement à croire que Thucydide n'est revenu d'exil qu'après la chute de ceux-ci. Pour Wilamowitz, il va de soi que l'on doit chercher la date de composition avant 404. Cela résultait déjà, à ses yeux, de la comparaison avec Aristote; son article de l'*Hermes* apporte, sur ce point, de nouveaux arguments. Qu'on admette ou non son hypothèse d'une revision partielle, la rédaction que nous possédons ne peut être considérée comme définitive. En plus des diverses raisons qu'on a tirées de l'absence de discours directs et des insuffisances de toutes sortes du récit, il est impossible de ne pas regretter, au début de cette guerre toute nouvelle, un exposé des rapports entre Athènes et la Perse. « Le Thucydide qui a doté la guerre de Sicile d'une introduction particulière, n'a pas pu commettre intentionnellement ce péché d'omission » (p. 588). La documentation est incomplète : rien n'est plus significatif à cet égard que le récit de la campagne de 412. Sauf lorsque intervient Phrynichos, l'historien paraît très peu renseigné sur les mouvements athéniens : tous ses renseignements lui viennent de Chio[1]. Pour déterminer le moment auquel il a pu commencer à écrire cette partie de son œuvre, il n'est pas même besoin de descendre très bas : 97, 2 suppose connue la bataille de Cyzique; mais rien n'oblige à fixer au delà de 410[2] notre *terminus post quem*. Sans qu'on puisse l'affirmer avec certitude, il est, somme toute, vraisemblable que ce que nous avons sous le nom de livre VIII a été composé peu après les événements qui y sont racontés. Cette conclusion est, à peu de chose près, celle qu'on retrouve chez Prenzel et chez Kunle, et si elle reste naturellement assez incertaine, elle est, à coup sûr, plus plausible que celle d'Ed. Meyer. Le livre VIII contient des parties excellentes; dans l'ensemble, il se révèle plutôt comme une ébauche : après le livre I et pour des raisons

1. Voir en particulier le chapitre 22 et l'analyse qu'en fait Wilamowitz, *Hermes*, 1908, p. 585.

2. Dans un paragraphe spécial, Wilamowitz établit de façon très séduisante qu'on a tort, sur la foi de Xénophon, de regarder le bannissement d'Hermocratès comme postérieur aux circonstances relatées dans le chapitre 85. Qui lit ce chapitre sans préventions doit croire qu'il s'agit là d'un fait actuel. En réalité, Xénophon s'est embrouillé dans ses notes et dans ses souvenirs personnels.

différentes — l'un étant beaucoup plus avancé que l'autre — c'est peut-être celui qui peut le mieux nous renseigner sur la méthode de travail de Thucydide. Deux traits frappent dans la composition : la minutie avec laquelle est notée la chronologie relative des événements ; le système des exposés parallèles[1]. On a l'impression que Thucydide compose ici plutôt pour lui-même que pour son lecteur, qu'embarrassé par la masse des documents dont il dispose et qu'il sent cependant incomplets, un peu désorienté aussi par la nécessité de tenir de plus en plus compte de l'histoire intérieure d'Athènes, il tâtonne et cherche un principe d'ordonnance nouveau. Provisoirement, il dresse un état de ce qu'il a recueilli ; mais il n'apparaît pas qu'il domine encore sa matière et qu'il soit en mesure de dégager, avec cette force d'esprit qui est sa marque, les lignes essentielles des événements.

Notre enquête est terminée : essayons d'en résumer les résultats. Que le livre de Thucydide se soit formé progressivement et à des périodes différentes, cela ne paraît pas douteux. Au lendemain de la paix de Nicias, l'historien a dû composer, en totalité ou en partie, une « guerre d'Archidamos » et c'est ce premier ouvrage qui constitue le fond des livres I à V, 17. En le reprenant pour le faire entrer dans son plan définitif, il l'a remanié : le tout est de savoir dans quelle mesure et, sur ce point, les divergences sont grandes. Peut-être arriverait-on à des résultats moins contestables si, au lieu de s'attacher uniquement à des détails isolés, on soumettait à un examen méthodique les principaux épisodes. Il en est dans le nombre qui n'ont pu prendre leur signification que de la suite des événements et, lors de sa revision, c'est à ceux-là que Thucydide a dû s'attacher de préférence. L'épisode de Pylos-

1. Il faudrait, en outre des morceaux analysés ci-dessus, étudier sous ce rapport les chapitres 31-36. Le récit est rétrospectif de 31 à 33 : il prend Astyochos à Chio, où l'avait laissé 24,6 ; 31 correspond à 26-27 (arrivée de Thériménès ; le τὰ περὶ τὴν ξυμμαχίαν βελτίω ὄντα ne doit s'entendre que de la retraite des Athéniens devant Milet), 32 à 28 (Pédaritos passe de Milet à Chio) ; 33 rejoint 30, 2 (rencontre par Astyochos de l'escadre de Chio). Dans la suite 33, 3-4 et 34 sont parallèles (ἐν τούτῳ à 34,1), de même 35 et 36 (ὑπὸ δὲ τὸν αὐτὸν χρόνον à 36, 1), qui rapportent des faits très voisins de ceux de 33-34 (Astyochos à Milet, fin de 33 et début de 36).

Sphactérie a été indiqué comme type : il n'est sans doute pas le seul. Des quatre livres à considérer, le premier est certainement celui qui a subi le plus d'additions et de retouches. Les questions qu'il soulève sont aussi les plus délicates, car elles obligent, à chaque instant, à se demander comment et à quel moment Thucydide a pu se faire telle ou telle conception sur les causes et sur la portée de la guerre. C'est à ce point de vue, en effet, qu'il est nécessaire de se placer pour faire le départ entre les parties anciennes et les parties récentes, et fatalement on tourne dans un cercle : on s'appuie sur une évolution supposée des vues de l'auteur pour attribuer à la première rédaction ou pour en exclure certains chapitres et c'est par le plus ou moins de cohérence de ces chapitres avec le contexte qu'on reconstitue cette évolution hypothétique. Pour sortir de ce cercle, il y aurait à chercher dans l'analyse des discours et dans leur enchaînement des éléments d'information qui sont restés jusqu'à présent trop négligés. Mais ce qu'il faut se dire, en tout cas, c'est que le premier livre ne peut être considéré, dans son état actuel, comme l'expression définitive de la pensée de Thucydide, cette pensée devant se modifier à mesure qu'il composait son ouvrage.

Pour une large part, les questions soulevées par le premier livre sont en rapport avec les idées qu'on se fait sur la genèse de la seconde partie. Parlant, dans son article de l'*Hermes,* des lacunes et des insuffisances du livre VIII, Wilamowitz écrit : « Tout cela se comprend pleinement pour peu qu'on avoue que Thucydide a composé la guerre de Sicile comme telle et que, pour la mise en œuvre de la guerre de vingt-sept-ans, nous n'avons que les premières dispositions et en partie de simples travaux préparatoires . » La formule est singulièrement étroite. « Premières dispositions », « travaux préparatoires » sont des expressions qui peuvent s'appliquer au livre VIII, et, à la rigueur, au livre V[1] : en ce qui concerne le livre I, elles sont faibles. Mais le point délicat est celui de l'expédition de Sicile. On a vu combien il était difficile d'admettre que Thucydide ait jamais eu l'intention de traiter cette expédition

1. Voir cependant le solide chapitre d'Ed. Meyer, *Forsch.*, p. 362.

à part, d'en faire une monographie. Tout porte à croire que lorsqu'il en a entrepris l'histoire, elle se rattachait déjà pour lui à sa conception d'ensemble. Comment expliquer autrement qu'il l'ait rédigée, du commencement à la fin, avec l'idée très nette que la paix de Nicias n'était qu'une paix précaire, qui n'avait pas réellement mis fin à la guerre des Athéniens et des Péloponnésiens? Mais cela n'implique pas nécessairement une date déterminée de composition. Quelque marche que Thucydide ait suivie dans l'élaboration de son œuvre, l'expédition de Sicile pouvait et devait, de par sa nature épisodique, s'offrir à lui, à tout moment, comme une matière à traiter, comme un chapitre qui, un jour ou l'autre, prendrait forcément place dans son histoire. En ce sens, mais en ce sens seulement, on peut dire avec certitude qu'il l'a écrite pour elle-même et « comme telle ». Entreprit-il de la mettre sur pied immédiatement? Ne se décida-t-il que plus tard? et, dans ce cas, fut-ce avant de commencer la rédaction suivie de la guerre de vingt-sept ans ou seulement lorsque l'ordre chronologique des événements l'y amenait? Il faut choisir entre ces trois hypothèses. Si l'on considère la supériorité des livres VI et VII, l'imperfection relative de V, l'inachèvement manifeste de VIII, et d'autre part l'état de « devenir » dans lequel le livre I nous est parvenu, on incline de préférence vers la seconde. Il est possible, en effet, quoique indémontrable, qu'au moment de reprendre son œuvre et quand il en avait arrêté le plan général, séduit par la grandeur tragique de l'épisode sicilien, l'ayant sans doute de longue date médité, en ayant même peut-être rédigé certaines parties, Thucydide ait voulu d'abord le retracer. Il le pouvait d'autant mieux que cet épisode se composait de lui-même en un tout indépendant, qui devait ensuite prendre facilement place dans son œuvre. On imaginerait alors assez bien qu'après cela seulement il se soit mis à écrire sa guerre de vingt-sept ans. Il l'avait ébauchée à mesure des événements (témoin le livre VIII): il reprit cette ébauche, remaniant, par places, son livre I et commençant à édifier son livre V. La mort le saisit avant qu'il ait pu achever ce double travail et reprendre, au delà de VI et VII déjà écrits, sa rédaction définitive. Mais il s'agit moins

ici de proposer un système nouveau que d'indiquer ce qui paraît faible dans les systèmes déjà mis en avant, et l'essentiel à cet égard était de montrer combien est hasardeuse et peu solide l'hypothèse, sur laquelle ils reposent, de l'expédition de Sicile conçue comme une monographie.

A prendre maintenant l'ensemble du problème, on peut se rendre compte de ce qui a été fait et de ce qui reste encore à faire. Le champ des recherches[1] est loin d'être entièrement défriché. « Travail de philologue », nous dit Wilamowitz. Oui, sans doute. Mais il ne faut pas oublier que tout le monde n'est pas philologue à la manière de Wilamowitz — avec la même maîtrise et la même largeur de vues — et que, dans la question qui nous occupe, la philologie a trop souvent perdu le sens des réalités historiques. Reconstituer la genèse d'une œuvre telle que l'*Histoire de la guerre du Péloponnèse* est une tâche infiniment complexe. Pour la mener à bien, on peut se mettre à deux : les historiens ont leur place marquée à côté des philologues.

L. BODIN.

Clermont-Ferrand, octobre 1911.

1. J'ai négligé à dessein, dans cette étude, le problème soulevé par l'emploi des formules ὁ πόλεμος ὅδε et ὅδε ὁ πόλεμος. Grundy l'a exposé minutieusement, pp. 454-467. Ses statistiques sont intéressantes; mais ses conclusions manquent de solidité et lui-même déclare que les passages en question ne jettent aucune lumière dans le débat.

NOTE SUR UN DÉCRET ATTIQUE

(*Ath. Mitt.*, t. XXXVI, 1911, p. 75)

Selon le savant éditeur de ce décret, le personnage honoré, dont le nom a disparu, serait un métèque; et l'on apprendrait ainsi qu'au IIe siècle comme au IVe, les Athéniens laissaient aux mains des métèques une large part du trafic maritime. Le renseignement serait de valeur; mais M. v. Premerstein le tire des l. 2-3 qu'il complète ainsi :

..... ἐπειδ[ὴ ὁ δεῖνα... οἰκῶν]
[ἐν ἄ]στει κατὰ θάλατταν ἔργασται καὶ βουλόμεν[ος κτλ.

Or ce texte n'est point satisfaisant. Ἔργασται, dit M. v. Premerstein, est sûr (p. 76), mais insolite dans les inscriptions attiques (p. 84). L'emploi même du parfait est insolite, puisqu'il oblige à supposer que le personnage honoré s'est retiré des affaires (p. 78), alors que la suite du décret semble impliquer qu'il est en pleine activité. Insolite encore est la formule οἰκῶν ἐν ἄστει pour désigner un métèque dans un décret honorifique (p. 77). Pour remédier à toutes ces entorses faites aux usages ou à la logique, il suffit de lire ΕΡΓΑΣΙΑΙ au lieu de ΕΡΓΑΣΤΑΙ [1] et de décomposer le groupe ΣΤΕΙ en ς, lettre finale d'un participe moyen ou de la préposition πρός, et en τεῖ, lequel est l'article féminin au datif selon une graphie courante au début du IIe siècle. On aura ainsi, par exemple :

..... ἐπειδ[ὴ ὁ δεῖνα διατρίβων]
[πρὸ]ς τεῖ κατὰ θάλατταν ἐργασίαι καὶ βουλόμεν[ος κτλ. [2]

Et l'on ne peut dire si le personnage honoré est un étranger ou un métèque.

P. ROUSSEL.

Nancy, janvier 1912.

1. La photographie semble permettre, sans difficulté, cette lecture.
2. L'expression ἡ κατὰ θάλατταν ἐργασία est fort correcte; il en existe même des exemples épigraphiques, mais le loisir me manque pour les rechercher.

LA QUESTION DE LA TABLE LATINE D'HÉRACLÉE

La table latine d'Héraclée[1] est une longue inscription gravée sur bronze au revers d'un texte grec du IVe siècle avant notre ère[2]. Elle a été trouvée en 1732, entre Héraclée et Métaponte, dans les alluvions de la rivière Salandrella, l'*Acalandrus* des anciens. Elle ne compte pas moins de 163 lignes, et encore est-elle incomplète : tout le début nous manque. On l'a très souvent publiée, commentée et citée. De récentes découvertes épigraphiques, dont la principale est celle de la table de Tarente en 1894[3], ont ébranlé les idées généralement admises à son sujet. M. Henri Legras a cru avec raison qu'il était nécessaire d'en reprendre l'étude. Il lui a consacré un mémoire présenté à la Faculté des lettres de l'Université de Caen pour l'obtention du diplôme d'études supérieures d'histoire et de géographie; le mémoire s'est transformé ensuite en une thèse de doctorat, soutenue avec succès devant la Faculté de droit de la même Université et récompensée par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (prix Bordin, 1908)[4]. Les vues originales et ingénieuses que développe M. Legras dans son livre ont été très vivement discutées en Allemagne et en Italie[5].

1. *Corpus Inscriptionum Latinarum*, I, 1re édition, Berlin, 1865, n° 206. Fac-similé : F. Ritschl, *Priscae latinitatis monumenta epigraphica*, Berlin, 1862, pl. XXXIII-XXXIV.

2. *Inscriptiones graecae*, XIV : G. Kaibel, *Inscriptiones graecae Siciliae et Italiae*, Berlin, 1890, n° 645 ; R. Dareste, B. Haussoullier, Th. Reinach, *Inscriptions juridiques grecques*, I, Paris, 1891-1894, p. 193-234.

3. Scialoja et de Petra, dans les *Monumenti antichi dei Lincei*, VI, 1895-1896, p. 411 sqq. et pl. XIV-XV ; R. Cagnat, *L'année épigraphique*, 1896, n° 93 et planche hors texte ; Th. Mommsen, dans l'*Ephemeris epigraphica*, IX, 1, 1903, p. 1-11.

4. H. Legras, *La table latine d'Héraclée (la prétendue lex Julia municipalis)*, Paris, Rousseau, 1907, in-8°, 400 pages et une planche hors texte (Héraclée et ses environs, d'après la carte de l'état-major italien).

5. B. Kübler, dans la *Zeitschrift der Savigny-Stiftung für Rechtsgeschichte, Romanistische Abteilung*, XXVIII, 1907, p. 409-415 ; A. Zocca-Rosa, dans la *Rivista italiana per le scienze giuridiche*, XLIV, 1908, p. 207-213 ; V. Arangio-Ruiz, dans le *Bollettino dell' Instituto di diritto romano*, XX, 1908-1909, p. 83-91 ; G. Tropea, dans la *Rivista di storia antica*, XIII, 1909-1910, p. 284-287 ; G. de Sanctis, dans les *Atti della Reale Accademia delle scienze di Torino*, XLV, 1909-1910, p. 148-157 ; B. Frese, dans la *Deutsche*

Elles ont suggéré d'autre part à M. J.-M. Nap, attaché au Conseil d'État des Pays-Bas, une interprétation différente, mais tout aussi nouvelle, du même document [1]. Il y a désormais une question de la table latine d'Héraclée, dont il n'est pas possible de méconnaître l'intérêt et l'importance.

Dans la première partie de sa thèse, M. Legras rappelle brièvement l'histoire de l'inscription [2] et décrit l'aspect extérieur qu'elle présente. — Dans la deuxième, il la reproduit en caractères minuscules, en donne pour la première fois la traduction française complète et la commente. Il la divise en cinq titres : 1° procédure d'une déclaration devant les autorités romaines, ayant pour objet d'exclure les déclarants des distributions publiques ; 2° police municipale de Rome (*cura Urbis* des édiles) ; 3° principes à observer dans toutes les communes de citoyens pour la composition de leurs sénats, capacité requise pour y exercer les magistratures ; 4° rattachement du cens municipal au cens de Rome ; 5° conditions de la rédaction des lois pour un municipe acceptant la cité romaine *(municipium fundanum)*. Le commentaire se présente sous la forme d'une série de notes détachées, de longueur inégale ; quelques-unes, très développées, aboutissent à des conclusions importantes dont l'auteur fera état ultérieurement pour fonder son propre système : p. 34-56, sur les distributions frumentaires du titre Ier ; p. 63-77, sur les rapports frappants des dispositions relatives à l'édilité romaine avec la loi des astynomes de Pergame découverte en 1901 [3] (M. Legras donne en appendice le texte et la traduction de cette loi) ; p. 115-140, sur la liste des personnes incapables d'accéder aux magistratures et aux sénats municipaux ; p. 154-167, sur la nature des *municipia fundana*.

Litteraturzeitung, 1910, p. 2872-2875 ; E. Pais, dans les *Rendiconti dell' Accademia dei Lincei, Scienze morali*, Ve série, XIX, 1910, p. 687-704 et 788-809 ; XX, 1911, p. 157-168. A ces comptes rendus étrangers il faut joindre, en France, celui de M. Bouché-Leclercq, dans la *Revue archéologique*, 1909, I, p. 287-289.

1. J.-M. Nap, *Datering en Rechtskarakter der z. g. lex Julia municipalis*, dans les *Verhandelingen der koninkelijke Akademie van Wetenschappen te Amsterdam, Afdeeling Letterkunde*, XI, n° 4, 1910.

2. A la page 6 il omet de citer, parmi les anciennes publications de ce texte, celle de Ch. Zell dans son *Delectus inscriptionum latinarum*, I, Heidelberg, 1850, p. 262-277.

3. Publiée par W. Kolbe, dans les *Mitteilungen des deutschen archäologischen Instituts, Athenische Abteilung*, 1902, p. 47-77.

— La troisième partie passe en revue, par ordre chronologique, les différentes théories émises depuis le XVIIIe siècle pour déterminer le caractère, la valeur et la date de la table d'Héraclée. La doctrine classique, répétée et propagée par tous les manuels d'histoire et de droit, c'est que la table est une *lex Julia municipalis,* une grande loi, due à César pendant sa dictature, en 45 av. J.-C., qui réglait l'ensemble du droit municipal et soumettait au même régime Rome et les autres communes de citoyens. M. Legras nous montre comment cette doctrine, après les premiers tâtonnements de Mazocchi (1754), de Marezoll (1816) et de Dirksen (1817-1820), s'est épanouie avec Savigny (1838) et Mommsen (1855-1863), qui lui ont donné toute son ampleur, toute sa précision ; la comparaison du texte d'Héraclée avec d'autres inscriptions nouvellement retrouvées est venue la rendre de moins en moins vraisemblable et remettre en honneur une conception tout opposée du droit municipal romain, jusqu'au jour où Mommsen lui-même, en 1903, a déclaré que la loi municipale unique à laquelle il pensait jadis n'avait jamais existé [1]. — La quatrième partie examine, par ordre méthodique, tous les systèmes déjà proposés ou simplement possibles sur la nature et l'origine de l'inscription d'Héraclée. L'auteur écarte les trois hypothèses auxquelles on avait pensé avant lui : celle de l'« unité d'objet », parce que la façon dont s'est formé le droit municipal, par l'octroi de chartes particulières à chacune des villes qui entraient successivement dans l'obédience de Rome, l'empêche d'admettre qu'une seule grande loi ait pu imposer un plan général d'organisation à toutes les cités ; celle de la *lex satura,* réunion de lois d'objets divers en une seule *rogatio,* parce que les *leges saturae* étaient illégales, que seuls César ou Sylla pendant leurs dictatures auraient eu assez de crédit pour faire passer celle-ci et que les dispositions de la table d'Héraclée, d'après M. Legras, ne sauraient émaner dans leur ensemble ni de César dictateur, ni de Sylla dictateur ; celle enfin qui veut voir ici un édit des

1. *Ephemeris epigraphica,* IX, 1903, p. 5 : *Legem populi romani nego ullam exstitisse quae statum municipiorum et coloniarum sive civium Romanorum sive Latinorum generaliter ordinaret.*

édiles romains ou des censeurs, parce que l'inscription contient seulement l'énoncé de règles générales qui ont présidé à l'édit, mais que celui-ci ne devait pas répéter. A son tour, M. Legras propose une quatrième hypothèse, qui lui est toute personnelle; il essaie d'interpréter la table d'Héraclée par l'histoire d'Héraclée elle-même; cette ville était, comme Naples, une vieille et fidèle alliée de Rome et, comme Naples aussi, elle refusa longtemps le droit de cité au lendemain de la guerre sociale[1]; il se pourrait qu'afin de la décider à l'accepter et par égard pour ses services passés on lui eût laissé le soin d'adapter elle-même ses institutions à celles de Rome; notre table serait le recueil factice des lois romaines sur lesquelles elle devait se modeler, recueil qu'aurait promulgué Sylla, après la guerre sociale et avant sa dictature, pour lui servir de *lex data*.

La lecture du copieux volume de M. Legras est rendue malheureusement un peu pénible par des fautes d'impression ou de ponctuation trop nombreuses et par une disposition fâcheuse des matières, qui divise entre la deuxième partie et la quatrième l'exposé des arguments de l'auteur et de ses devanciers. Si l'on va au fond des choses, il convient de distinguer avec soin les résultats acquis et les suppositions discutables. Tout ce qui concerne l'établissement du texte, l'histoire des théories, la réfutation de la doctrine classique est très solide et doit être retenu. Il fallait, une fois pour toutes, scruter jusque dans ses derniers détails ce document capital et singulier[2], montrer la genèse, l'enchaînement et le sens de tous les systèmes qui ont prétendu en donner la clef, faire justice enfin de la soi-disant *lex Julia municipalis*. Mais notre inscription est-elle réellement une quasi *lex data* d'Héraclée, et remonte-t-elle jusqu'au temps de Sylla? Les démonstrations de M. Legras ne paraissent pas irréfutables. Elles n'ont pu convaincre les auteurs des comptes rendus dont son livre a été l'objet. M. Kübler, dans la *Zeitschrift der Savigny-Stiftung,* ne sait comment expliquer la réunion de tant de dispositions hétérogènes dans le même

1. Cicéron, *Pro Balbo*, 8, 21.
2. Les pages dans lesquelles l'auteur montre les analogies du droit édilitaire de Rome avec celui de Pergame et les explique par un emprunt sont particulièrement neuves et intéressantes.

document, mais il persiste à croire que celui-ci est contemporain de César. M. Arangio-Ruiz, dans le *Bollettino dell' Instituto di diritto romano*, et M. Pais, dans les *Rendiconti dei Lincei,* en reviennent à l'hypothèse d'une *lex satura* que César aurait fait promulguer[1]. M. Gaetano de Sanctis, dans les *Atti dell' Accademia di Torino*, est d'avis que la table n'est ni une *lex data*, ni une *lex satura*, mais une compilation de lois romaines rédigée, au temps de César, par les soins et à l'usage de la cité d'Héraclée. S'il a bien montré les points faibles des théories de ses prédécesseurs et l'impossibilité radicale de la plus répandue, M. Legras n'a pas réussi à faire accepter la sienne.

Le débat porte à la fois sur le caractère juridique et sur la date de la table.

Il est difficile de définir exactement le caractère juridique d'une inscription de cette nature, où l'on trouve rapprochées, sans ordre apparent, des prescriptions si diverses, qui intéressent les unes la ville de Rome, les autres les municipes italiens. M. Legras nous parle d'une *lex data*, ou plutôt d'une quasi *lex data*. Mais tout ce qu'il raconte du compromis qui serait intervenu, à titre exceptionnel et par une faveur inouïe, entre Rome et Héraclée après la guerre sociale ne repose que sur une série de conjectures invérifiables, sinon tout à fait invraisemblables. Aucun texte, aucun fait analogue tiré de l'histoire des autres villes italiennes n'obligent ni même n'autorisent à supposer que les choses se soient passées comme il le dit. Cicéron, dans le *Pro Balbo*, nous apprend seulement qu'il y eut une vive agitation *(magna contentio)* à Naples et à Héraclée, parce que ces deux villes préféraient la condition que leur garantissaient d'anciens traités, c'est-à-dire l'autonomie[2], à celle que leur accordait la *lex Julia de civitate* conférant la cité romaine aux alliés restés fidèles. Il n'ajoute pas que Rome, pour calmer cette agitation, ait procédé de la façon qu'indique M. Legras; si elle l'avait fait, l'orateur l'aurait su et, en raison

1. M. Pais l'attribue non pas à la dictature de César, mais aux débuts de sa carrière politique, entre les années 64 et 49.

2. On sait du reste par Cicéron lui-même qu'Héraclée avait jadis parmi les villes alliées une situation particulièrement favorable : *aequissimum jus ac fœdus* (*Pro Archia*, 4, 6), *prope singulare fœdus* (*Pro Balbo*, 8, 22).

de la singularité même d'un tel pacte, il n'eût pas manqué de le mentionner expressément.

En ce qui concerne la date, les partisans de la théorie classique faisaient valoir jusqu'ici trois arguments. La table d'Héraclée serait postérieure à 64, parce qu'elle exclut des honneurs municipaux « les hommes qui auraient reçu une somme d'argent pour rapporter la tête d'un citoyen »; cette périphrase désigne, disait-on, les auteurs des assassinats commis et récompensés au cours des proscriptions de Sylla; or on sait par Suétone[1] que César le premier, pendant qu'il présidait le tribunal chargé d'instruire contre ces sicaires, *quaestio de sicariis,* en 64, effaça l'exception qui les mettait à l'abri des poursuites. D'autre part, la table ne pourrait être que de 45, parce que d'abord il y est question de distributions publiques dans lesquelles on reconnaissait les *frumentationes* réorganisées cette année-là par César dictateur[2], ensuite et surtout parce qu'une lettre de Cicéron à Lepta, la même année, en réponse à une question posée par un certain Séleucus, parle d'une loi en préparation, qui excluait les crieurs publics, *praecones,* des honneurs municipaux, comme le fait notre inscription et dans les mêmes termes[3]. M. Legras discute tous ces points de près et non sans succès; il oppose à l'opinion courante des objections très graves et qui méritent d'être prises en sérieuse considération. Le passage sur les assassins à gages n'a rien à voir, d'après lui, avec les proscriptions de Sylla; c'est une mesure d'ordre général, dont l'application devait être fréquente dans ces temps troublés; le législateur a prévu la répétition à l'avenir de l'acte criminel qu'il punit: *queive ob caput c(ivis) r(omanei) referundum pecuniam praemiumve aliudve quid cepit ceperit;* s'il n'avait pensé qu'aux faits contemporains de la dictature de Sylla, il n'aurait employé que le passé simple, *cepit.* La réglementation sur les *frumentationes* n'aurait rien à voir non plus avec les réformes de César : la première partie de la table organiserait la procédure de l'inscription, sur les

1. Suétone, *C. Julius Caesar,* 11.
2. *Ibid.,* 41.
3. Cicéron, *Ad familiares,* VI, 18, 1.

registres de cens, des Italiens nouvellement admis dans la cité romaine en vertu de la *lex Julia* de 90; il n'y serait dit qu'accessoirement que ces nouveaux inscrits n'ont pas le droit de participer aux distributions de blé, dont le bénéfice est réservé aux vieux Romains. La lettre de Cicéron à Lepta n'est pas décisive. Si réellement la loi dont Cicéron entretient son correspondant et dont il a eu connaissance par Balbus, le confident de César, est une loi en projet et non encore promulguée, il n'est pas nécessaire que ce soit celle dont la table d'Héraclée nous a gardé le souvenir; ce doit être plutôt une *lex data* particulière à une ville d'Espagne, patrie de Balbus, ou d'Orient, patrie de Séleucus, qui allait recevoir en 45 une charte nouvelle. D'ailleurs Cicéron se sert du mot *lex*, et non pas du mot *rogatio;* sa lettre paraît se rapporter à une ancienne loi sur les sénats municipaux, qu'il aura chargé Balbus de consulter à l'*Aerarium;* cette loi peut bien être celle que reproduit la table, mais alors elle est antérieure à 45, et même de beaucoup, puisqu'il a fallu prendre tant de peine et recourir à tant d'intermédiaires pour parvenir à savoir ce qu'elle prescrivait.

Par malheur, après avoir triomphé de tous ces obstacles, M. Legras en découvre un nouveau, que personne avant lui n'avait soupçonné, et cette trouvaille, qui fait grand honneur à son esprit critique, compromet singulièrement la solidité de ses hypothèses. Pour lui, l'inscription remonte aux années 90-80, et plus précisément à l'année 83, au moment du séjour que Sylla fit alors en Grande-Grèce, pendant la guerre civile. Or, elle énumère parmi les actions infamantes et les cas d'incapacité l'action *de dolo malo,* création du jurisconsulte C. Aquilius Gallus[1], qui exerça la préture en 66[2] : cela suffit pour empêcher qu'on recule sa rédaction jusqu'en l'année 83. M. Legras, il est vrai, ne se tient pas pour battu. Il pense que l'action *de dolo malo* aura été mise en circulation par Aquilius non pas comme préteur, mais comme jurisprudent, à l'aide de formules *in factum*, longtemps avant 66. Même en

1. Cicéron, *De officiis*, III, 14, 60; *De natura deorum,* III, 30, 74.
2. Cicéron, *Pro Cluentio*, 147.

admettant que l'action ait pris ainsi naissance[1], on doit objecter qu'il a bien fallu un certain temps pour que la formule *in factum* passât dans l'édit prétorien et de là, en 83, dans le droit municipal. Aquilius, âgé d'une quarantaine d'années en 66, était beaucoup trop jeune vingt ou vingt-cinq ans plus tôt pour avoir dès lors le crédit de faire entrer un nouveau genre d'actions dans la pratique judiciaire.

Il n'est pas possible d'admettre que la table latine d'Héraclée ait été gravée du vivant de Sylla, pas plus qu'il n'est possible de la regarder comme la charte municipale octroyée par Rome à une cité privilégiée.

Le mémoire que M. Nap a publié en 1910 dans les *Comptes rendus de l'Académie des Sciences d'Amsterdam* apporte au problème une autre solution. M. Nap adopte en grande partie les raisonnements et les conclusions de M. Legras ; sur certains points même il les complète et les fortifie ; mais il place la rédaction de la table d'Héraclée à une époque plus récente, sans toutefois la faire descendre jusqu'à la dictature de César, et il ne comprend comme aucun de ses prédécesseurs la nature et le sens des dispositions législatives qu'elle contient.

Reprenons, à sa suite, l'examen des différents textes qui peuvent servir à dater l'inscription. — Les anciens commentateurs attachaient une importance capitale à la lettre de Cicéron. M. Nap s'accorde avec M. Legras pour l'écarter résolument du débat. Bien plus, à son avis, l'ancienne loi sur l'incapacité des *praecones* à laquelle Cicéron se réfère est antérieure non seulement à 45, mais encore à 59, date de l'institution des *acta diurna* par César, alors consul[2]. Si l'on avait pu la retrouver dans la collection des *acta*, Lepta n'aurait pas eu besoin d'interroger Cicéron, ni celui-ci de s'adresser à Balbus ; puisqu'on fait appel à l'ami tout-puissant de César, qui le représentait à Rome pendant ses absences, c'est qu'on a besoin de pousser les recherches jusque dans les archives mêmes, déposées à l'*Aerarium*. — M. Nap concède à M. Legras que l'action *de dolo malo* dut être créée par C. Aquilius Gallus

1. B. Kübler, dès 1893, dans la *Zeitschrift der Savigny-Stiftung, Romanistische Abteilung*, XIV, p. 82, n. 1, avait émis cette hypothèse.
2. Suétone, *C. Julius Caesar*, 20.

avant sa préture; mais il ne croit pas que cette création soit antérieure à l'année 83 — l'âge d'Aquilius y fait obstacle — et met en avant la date de 76 : c'est à ce moment en effet qu'aurait eu lieu, d'après Cicéron, la conversation philosophique reproduite dans le *De natura deorum,* au cours de laquelle l'un des interlocuteurs fait honneur à Aquilius d'avoir imaginé l'action nouvelle. — Sur la question des assassins à gages, M. Nap se sépare de M. Legras et en revient à l'opinion traditionnelle. Sans s'arrêter à la difficulté que fait naître l'emploi des deux verbes *cepit ceperit,* il croit que les sicaires mentionnés dans la table d'Héraclée ne sont autres que les agents des proscriptions de Sylla, poursuivis en réalité pour la première fois par Caton le jeune pendant sa questure en 65[1] et de nouveau par César en 64. L'inscription a donc été gravée avant 59 et après 65. — L'examen du passage sur les *frumentationes* permet de préciser davantage. M. Nap propose de reconnaître dans les vingt premières lignes de la table la dernière partie de la *lex Papia de civitate* de 65. Cette loi, s'il faut en croire Dion Cassius[2], bannissait de Rome les pérégrins; en réalité, elle devait les obliger, à Rome et dans toute l'Italie, à faire, sous peine de bannissement, une déclaration de résidence *(profiteri)* entre les mains des magistrats, sans que cependant cette déclaration leur donnât le droit de participer aux distributions frumentaires. On sait par Suétone que César accorda la cité romaine aux médecins et aux hommes exerçant d'autres professions libérales qui habitaient Rome[3] : il leur était donc permis d'y résider à certaines conditions, que fixait justement la loi Papia, et l'interprétation trop stricte que Dion Cassius nous donne de celle-ci est inexacte. — D'autre part, des lignes 142-159 de la table (titre IV, dans la numérotation de M. Legras), M. Nap tire un second argument en faveur de sa théorie. Ces lignes traitent de la procédure à suivre pour recenser les citoyens des municipes, colonies et préfectures d'Italie et les inscrire sur les registres du cens à Rome. Or

1. Plutarque, *Cato min.*, 17.
2. Dion Cassius, XXXVII, 9.
3. Suétone, *C. Julius Caesar,* 42.

Dion Cassius nous apprend que les opérations du recensement ne purent être achevées ni en 65, ni en 64, la première fois parce que l'un des censeurs voulait y comprendre les citoyens de la Gaule Cispadane, tandis que son collègue s'y refusait; la seconde fois parce que les tribuns de la plèbe opposèrent leur veto à la *lectio senatus*[1]. La question qui divisait les censeurs de 65 ne se posait plus l'année suivante ; elle avait été résolue dans l'intervalle par une loi, celle-là même que reproduit notre inscription et dans laquelle on réglemente le recensement des citoyens de l'Italie, dont l'*Aesis* marquait alors la frontière ; les citoyens de la Cispadane, ou plutôt de la Cisalpine, car tout le pays compris entre l'*Aesis* et les Alpes avait reçu la *civitas* en 89 par la *lex Pompeia*, y sont passés sous silence; on savait désormais qu'ils n'avaient pas le droit de figurer sur les registres de Rome.

La table latine d'Héraclée met donc sous nos yeux, d'après M. Nap, la copie de plusieurs lois romaines de l'année 65. Ces lois seraient au nombre de trois : 1° dans les vingt premières lignes, la *lex Papia de civitate*, dont la fin seule nous a été conservée; 2° de la ligne 20 à la ligne 83, une loi sur l'édilité romaine, totalement inconnue par ailleurs; 3° à partir de la ligne 83, une loi sur les municipes, comprenant, entre autres, une disposition (l. 142-159) qui date de l'époque écoulée entre le cens de 65 et celui de 64. Il est vrai que les trois textes se suivent sans interruption et qu'il n'y a pas de *praescriptio* en tête du second ni du troisième; M. Nap s'attache à démontrer que la *praescriptio* n'était pas nécessaire et que beaucoup de lois romaines en étaient dépourvues. Les trois lois, à son avis, auraient été promulguées le même jour et elles auraient également pour auteur le tribun C. Papius. Si le municipe d'Héraclée en a fait graver officiellement une copie sur bronze, c'est que, pour des raisons de convenance et d'opportunité, il les aura déclarées applicables sur son territoire; selon l'expression consacrée[2], il s'en sera porté *fundus*, il les aura adoptées et incorporées à sa propre législation.

1. Dion Cassius, *loc. cit.*
2. Cf. Aulu-Gelle, XVI, 13, 6.

Le système de M. Nap est très séduisant. Toutefois, dans la série de déductions et de suppositions sur lesquelles il s'appuie, quelques points essentiels restent bien douteux. De même que nous approuvons sans réserve M. Legras lorsqu'il sape par la base la théorie de Savigny et soutient que le nom de *lex Julia municipalis*, appliqué d'ordinaire à la table d'Héraclée, est tout à fait impropre, de même aussi nous tombons d'accord avec M. Nap quand il conteste à son tour la théorie de M. Legras et l'hypothèse de la quasi *lex data*. Mais nous ne le suivrons pas, lui non plus, dans sa tentative de reconstruction. Il est certain désormais que l'inscription est antérieure à 45, et même à 59, postérieure à 83, et même à 76; il n'est pas prouvé qu'elle soit exactement de l'année 65. Nous n'avons pas à faire état de la mention de l'action de dol, puisque celle-ci, de l'aveu de M. Nap, peut fort bien avoir été mise en circulation plusieurs années avant que C. Aquilius Gallus arrivât à la préture en 66. Nous n'avons pas à faire état, non plus, du passage sur l'incapacité civique des assassins à gages, parce que l'emploi d'une formule très générale et des deux mots *cepit ceperit* nous semble donner raison à M. Legras et nous empêche de croire qu'il y ait là une allusion à la sentence rendue par Caton en 65 ou par César en 64 contre les sicaires de Sylla. Il s'agit simplement de savoir si nous admettrons que la première partie de la table est bien un fragment de la *lex Papia de civitate*, que la dernière renferme une disposition inspirée par les circonstances du recensement de 65 et que le document dans son ensemble représente un recueil de lois romaines spontanément adoptées par le municipe d'Héraclée. Or pour identifier les lignes 1-20 à la *lex Papia*, il faut supposer que le seul texte par lequel nous connaissons cette loi est erroné et que Dion Cassius se trompe doublement en parlant d'un bannissement des pérégrins de Rome au lieu d'une déclaration de résidence dans toutes les villes d'Italie : le fait est grave et donne à réfléchir. Pour trouver dans les lignes 142-159 un écho des difficultés qui ont surgi entre les deux censeurs de 65, il faut vraiment torturer un autre passage de Dion Cassius et lui faire dire beaucoup plus de choses qu'il

n'en exprime; il n'en ressort pas aussi nettement que l'imagine M. Nap qu'entre les deux recensements de 65 et de 64 une loi interdit de rattacher au cens romain les citoyens de la Cispadane, auxquels d'ailleurs on propose abusivement de substituer dans le texte de Dion les citoyens de la Cisalpine ; la question n'a peut-être pas été tranchée sur-le-champ; la conjecture de M. Nap est toute gratuite. Enfin, nous ne voyons pas très bien pour quels motifs le peuple d'Héraclée se serait porté *fundus* des trois prétendues *leges Papiae;* telles que M. Nap les conçoit, la première, sur les conditions de résidence des pérégrins dans les villes de citoyens romains, et la troisième, sur l'organisation municipale de ces mêmes villes, avaient une portée générale; les Romains ont dû faire en sorte qu'on les appliquât partout et sans retard; elles n'avaient pas besoin d'être adoptées par les municipes pour y devenir exécutoires; quant à la seconde, sur l'édilité romaine, elle n'intéressait que la capitale et l'on se demande toujours ce que signifiaient pour les habitants d'une petite cité italienne ses prescriptions minutieuses et spéciales.

Pas plus que Savigny ni que M. Legras, M. Nap n'est parvenu, croyons-nous, à résoudre définitivement le problème. La table latine d'Héraclée n'a pas encore livré son secret. On voit bien ce qu'elle n'est pas, ce qu'elle ne peut pas être. Mais sa date précise, entre 76 et 59, et son véritable caractère nous échappent. Il serait vain d'ajouter une hypothèse de plus à toutes celles que nous écartons, *lex Julia municipalis* de 45, quasi *lex data* de 83, copie de trois *leges Papiae* de 65[1]. Mieux vaut confesser notre ignorance et attendre que le hasard des fouilles nous rende, à Héraclée ou ailleurs, quelque inscription plus ou moins analogue, d'où jaillira enfin la lumière. La découverte de la table de Tarente a convaincu Mommsen

1. L'hypothèse d'une *lex satura* serait, d'après M. Pais, la moins improbable de toutes. M. Legras objecte que les *leges saturae* étaient interdites par la constitution romaine. Mais on sait que pendant les deux derniers siècles de la République les règles constitutionnelles ont été sans cesse violées. Quant à l'hypothèse de M. de Sanctis, elle est encore moins admissible que celle de M. Legras : on ne comprend pas comment ni pourquoi les habitants d'Héraclée auraient extrait eux-mêmes des lois romaines cet ensemble de dispositions hétérogènes, dont beaucoup ne concernaient en rien leur propre cité.

lui-même de la fausseté de sa doctrine sur la *lex Julia municipalis*. Une autre découverte épigraphique permettra peut-être à MM. Legras et Nap de rectifier leurs théories. Dès à présent il convient de les féliciter tous les deux du zèle avec lequel ils se sont attaqués à cette question ardue, sinon même insoluble, et de la science historique et juridique dont témoignent leurs travaux. Ils ont délimité le champ des recherches utiles et des suppositions permises, soumis toutes les pièces du procès à la critique la plus rigoureuse et contraint les auteurs de manuels d'institutions romaines à cesser de représenter la table latine d'Héraclée comme la charte organique donnée par Jules César dictateur aux municipes d'Italie. C'est déjà quelque chose, et c'est beaucoup.

Maurice BESNIER.

QUESTIONS GRÉCO-ORIENTALES

I

LES ARYENS DANS LE ROYAUME DE MITANI

Dans un article de l'*Orientalistische Literaturzeitung* (XIII, 1910, colonnes 289-301), c'est M. H. Winckler lui-même, l'heureux explorateur de Boghaz-keuï, qui montre l'importance du fait que, dans le traité du roi hittite Subbiliuma avec le roi de Mitani Mattinaza, on invoque comme témoins Mitra, Varuna, Indra et les Nāsatyas (cf. *Rev. Ét. anc.*, t. X [1908], pp. 279-280). Une donnée nouvelle et très importante que relève M. Winckler, c'est que les gens de Mitani sont désignés dans les documents cunéiformes de Boghaz-keuï par le nom de H*arri*[1]. Or, chose remarquable, dans les inscriptions des rois achéménides en langue susienne (langue qui n'est ni sémitique ni indo-européenne), c'est également le mot H*arri* qui sert à rendre la dénomination *ārya-* 'aryen' du texte vieux perse. Il paraît donc certain que, dans les documents de Boghaz-keuï, le mot H*arri* a la même signification et tout concourt ainsi à prouver que la classe dirigeante en Mitani était à cette époque de langue aryenne[2].

Le mot *ārya-* lui-même (dérivé par *vrddhi* de l'adjectif *árya-* 'noble' n'est pourtant sans doute pas lui-même d'origine indo-iranienne. C'est le nom que lui auraient donné des populations allogènes qui n'étaient pas plus indo-européennes que sémitiques. En effet, si l'on comprend bien que le H (qui n'existait pas dans les langues indo-européennes) ait été, en cas d'emprunt, traité par l'indo-iranien comme n'existant pas, on ne saurait admettre que le mot, s'il eût été indo-iranien d'origine : *árya-*, et emprunté par les populations susdites, ait été affublé par elles d'un H auquel rien n'aurait correspondu dans la langue originaire[3]. Le cas est donc ici le même que celui qui a été relevé si fré-

1. Le H romain est employé ici pour transcrire un son équivalent à l'un des *Heth* sémitiques.

2. Entendu au seul sens que l'on doit donner à ce mot, celui d'indo-iranien : voir Meillet, *Revue de Paris* [1907], p. 599 suiv.

3. Rappelons qu'à l'est de la Susiane, il y avait, au temps des rois perses, une province spécialement appelée 'Αρία. — Le point de vue change naturellement tout à fait si l'on admet avec M. H. Möller (v. en dernier lieu son *Vergleichendes indogermanisch-semitisches Wörterbuch*, 1911, en particulier p. 16 et note) que l'indo-

quemment : par exemple, pour le nom de *Teutŏnes* et de *Germāni* donnés aux Germains par leurs voisins les Gaulois, etc.

Un autre fait remarquable souligné par M. Winckler, est que les nobles du pays de Mitani sont appelés *mariannu* dans les documents cunéiformes, mot auquel équivaut *m-r-y-n* dans les inscriptions égyptiennes suivant le principe de leur écriture qui ne note aucune voyelle[1]. M. Winckler rapproche à bon droit de ce *maria-(nnu)* le mot védique *márya-* qui signifie 'jeune homme' et 'héros', tout comme par exemple le latin *iuuenis*[2], etc.

Tous les passages des documents de Boghaz-keuï où se rencontre *mariannu* ont été rassemblés par M. Winckler, de même que ceux des inscriptions égyptiennes où l'on en retrouve le correspondant *m-r-y-n*. La théorie de l'origine aryenne de la caste dominante en Mitani est donc maintenant indubitable. Il faut remarquer pour conclure que, si *mariannu*, soit *maria-nnu*, signifie : *uiri, nobiles*, il en résulte une confirmation de ce qui a été supposé (*Rev. Ét. anc.*, t. X, p. 280, en note), à savoir que *-nna* était un suffixe du pluriel ou du duel. En effet, les noms de Mitra et de Varuna, qui sont des personnages uniques, sont munis du suffixe indigène *-ssil* (*mitrassil*, *arunassil*), tandis que celui des Nāsatyas, qui forment un couple, se présente sous la forme *nasatianna*. On en avait conclu que ce suffixe *-nna* était celui du pluriel ou du duel, suivant que la langue inconnue possédait ou non ce dernier nombre. Après l'article de M. Winckler, il devient probable qu'elle ne connaissait que le pluriel et que *nasatianna* est un pluriel suppléant un duel. A moins que la légère nuance vocalique *-u* au lieu de *-a* final, (*-nnu* au lieu de *-nna*), ait suffi dans cet idiome à caractériser le pluriel par opposition au duel. On voit, en tout cas, que la différence était beaucoup moindre ici entre le pluriel et le duel qu'entre chacun de ceux-ci et le singulier. L'avenir sans doute donnera le moyen de dissiper les dernières obscurités qui enveloppent ces formes.

A. CUNY.

européen et le sémitique sont apparentés. Dans ce cas en effet, on peut rapprocher l'indo-iranien **árya-* de l'arabe *Ḥarru*ⁿ liber, ingenuus, the best (of asything), de l'hébr. *Ḥarīm* 'les nobles, les citoyens libres' etc..., et le phonème Ḥ est primitif au point de vue préindo-européen. Mais la théorie de M. Möller demande confirmation.

1. Le trait d'union est destiné à suppléer et à rappeler les voyelles absentes dans cette écriture.

2. Le mot existait sans doute déjà en indo-européen, soit **méryo-*, car le grec en possède un dérivé : μεῖραξ (suffixe *-ακ-*).

NOTES GALLO-ROMAINES

LIII

LA SOURCE DU VAR
ET LES COLS TRANSVERSAUX DES ALPES

Pline l'Ancien nous a conservé le nom de la montagne où le Var prend sa source, *mons Cænia* [1]. Et cela me paraît fort intéressant. Je sais bien que les Anciens, Barbares ou Grecs, avaient autant que nous la curiosité de rechercher les sources des fleuves : curiosité de géographe, et aussi de mythographe, car les fleuves étaient des êtres sacrés, et il était bon de les adorer à leur source. — Encore fallait-il pouvoir atteindre à cette source, et qu'elle fût à proximité de sentiers praticables.

Or, nous avons jadis étudié, ici même, les routes anciennes, presque préhistoriques, qui remontaient le Rhône jusqu'au cœur des Alpes, et nous avons essayé d'expliquer par ces routes la connaissance que les Anciens ont eue des sites les plus curieux de la grande montagne [2]. — De même, je suppose qu'un chemin a jadis remonté le Var jusqu'à sa source, que ce chemin a été suivi par les Grecs d'Antibes et de Nice, comme le chemin du Rhône l'a été, jusqu'au Finsteraarhorn, par les

1. *Amnis Varus, ex Alpium monte Cænia profusus* (var. *Cenia, Scenia;* je ne suis pas sûr que *Acema* ou *Cema* soit dans les manuscrits); III, 35. *Cænia* rappellerait le nom du Cenis, *Cinisus* ou *Cinisius,* et cela confirmerait l'hypothèse que nous suggérons ici, que la montagne d'où l'on faisait sortir le Var était non un sommet voisin, mais la montagne formant un seuil de passage. De fait, la carte de l'État-Major (n° 213) indique la « source du Var » à l'endroit où le sentier du col de la Cayolle (au delà de la chapelle de la Trinité) se détache de la vallée pour commencer la montée. — Cette source (fontaine d'Esteinc) est la principale, et c'est sans aucun doute celle à laquelle pense Pline : elle est fort belle, constante et abondante. Il y en a une autre, à deux kilomètres en amont, beaucoup moins importante (fontaine du vallon de Sanguinière). Cf. Nœttinger, *La Vallée du Var*, p. 371 et s. (dans l'*Annuaire du Club Alpin français,* XV, 1898).

2. *Revue,* 1906, p. 120-1.

Grecs de Marseille. Il y avait là une route de caravanes, qui leur permettait de recevoir des produits de la montagne. Lesquels, je ne sais encore.

L'existence de cette route peut être également tirée de l'inscription des Escoyères dans le Queyras : curieuse inscription, qui mériterait une très longue étude[1].

C'est un monument concernant un personnage qui, vers le temps des Flaviens, a été préfet de quelques tribus alpestres. Voici lesquelles :

1° Les *Quariates.* — Ce sont, sans nul doute, les gens du Queyras, chez lesquels le monument a été élevé[2].

2° Les *Capillati.* — Le mot est sans doute général, mais désigne d'ordinaire les tribus des Alpes Maritimes[3]. Il faut donc les chercher le long des grandes Alpes, dans les vallées profondes, au sud du Queyras.

3° Les *Savincates.* — Comme cette tribu, au même titre que celle du Queyras, a fait partie de l'État de Cottius, je ne la placerai pas loin de là, dans la vallée de Barcelonnette[4].

4° Les *Briciani.* — Comme ils sont mentionnés dans l'inscription du Trophée parmi les peuples des Alpes Maritimes[5], et qu'ils n'ont point fait partie de l'État de Cottius, on ne peut

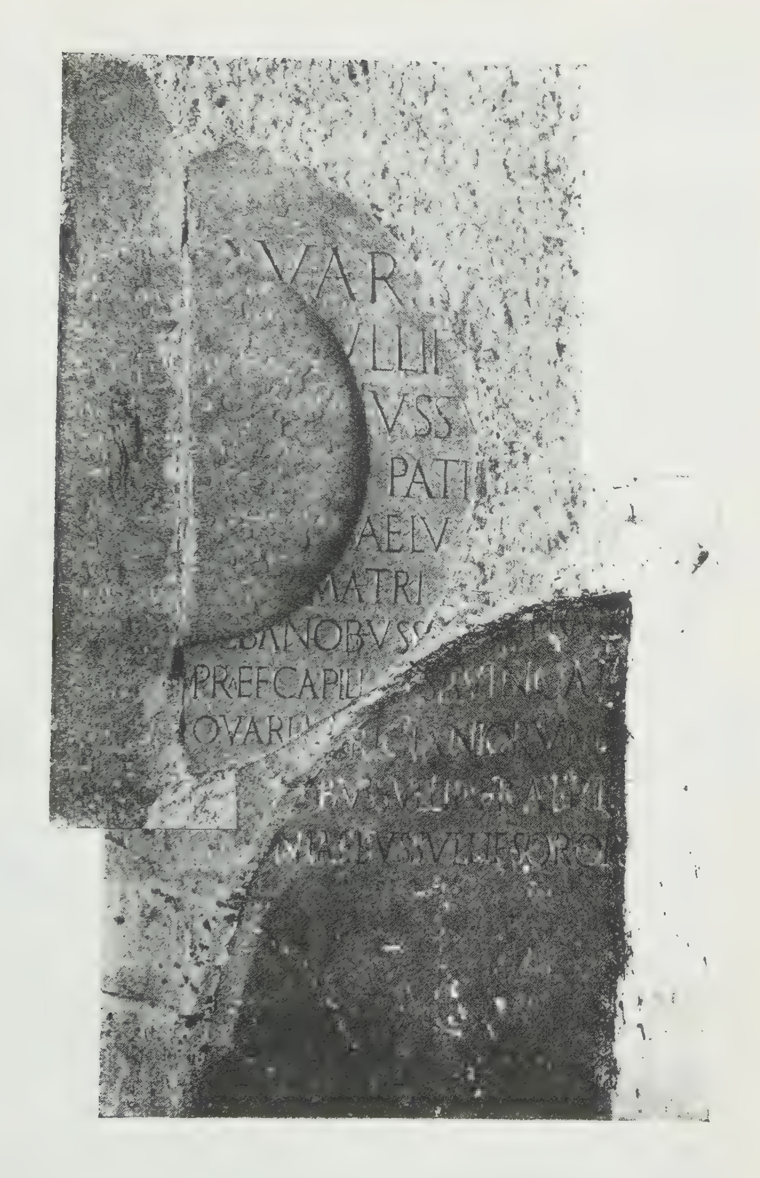
1. Grâce à l'extrême obligeance de notre collaborateur M. Henri Ferrand, nous pouvons en reproduire ici le fac-similé qu'il en a donné, d'après une de ces excellentes photographies qu'il sait faire, dans son article *Le Queyras et l'inscription des Escoyères* (Grenoble, 1910, in-8 de 16 p., extrait de l'*Annuaire de la Société des Touristes du Dauphiné*, 1909). — L'inscription provient du hameau des Escoyères (cf., entre autres, Héron de Villefosse, *Bull. de la Soc. des Antiquaires de France*, IV° s., t. IX, 1878, p. 247-254). — *C. I. L.*, XII, n° 80.

2. Cf. *C. I. L.*, V, 7231, inscription de l'arc de Suse.

3. Dion, LIV, 24, 3, identifie les *Capillati* (qu'il appelle κομῆται) avec les Ligures des Alpes Maritimes; Pline, III, 135 : *Capillatorum plura genera ad confinium Ligustici maris;* III, 47 : *Alpes populique Inalpini multis nominibus sed maxime Capillati* (il ne s'agit ici que de peuples du littoral). Je les mets dans la haute vallée du Var, dans la cité de Glandève, cf. p. 58, n. 1.

4. *Savincatium* au gén. pl., dans l'inscr. de l'arc de Suse (*C. I. L.*, V, 7231). — Avant ce mot, on lit sur cette inscr. *Adanatium,* dont on a cru retrouver l'initiale et la finale dans l'inscr. des Escoyères : PRAEF. CAPILL. A*danatiu*M SAVINCAT. Il est possible que ce soient les mêmes que les *Edenates* de l'inscr. du Trophée (Pline, III, 137). Toutefois, s'il n'y a pas de point après CAPILL, on pourrait plutôt lire CAPILL*atoru*M. M. Ferrand n'indique pas de point (p. 11), et je n'en vois pas sur la photographie.

5. Pline, III, 137 : sous la forme *Brigiani.* Le mot se trouve placé après *Caturiges* (Chorges et Embrun) et avant *Sogionti* (cf. *C. I. L.*, XII, 1871) et *Brodionti* (*Bodiontici?* Digne, Pline, III, 37).



L'Inscription des Escoyères,

d'après une photographie de M. H. Ferrand.

(Cliché de la Société des Touristes du Dauphiné.)

donc les chercher qu'au sud des vallées du Queyras et de Barcelonnette. — On a depuis longtemps conjecturé, avec vraisemblance, qu'il s'agit des tribus de Briançonnet[1], dans la vallée de l'Estéron, affluent du Var.

Voilà donc un fonctionnaire qui a été préfet des vallées de la montagne, depuis le Queyras jusqu'au Var et à l'Estéron.

Mais comment a-t-il pu administrer ce district, sans une route qui en réunissait les vallées? — Cette route, c'est celle qui de Briançon arrive dans le Queyras par le col Izoard, du Queyras passe dans la vallée de Barcelonnette par le col de Vars, et de cette vallée dans le vallon supérieur du Var par le col de la Cayolle. Et c'est en remontant cette route, à la recherche des marchés alpestres de la montagne, que les hommes de la Méditerranée ont connu la source du Var.

Cette route, je crois, est la cause déterminante de la fonction de ce préfet[2]. Les routes ont toujours eu, dans l'Empire romain, un rapport étroit avec les provinces[3]. Les préfectures ou gouvernements des Alpes, Maritimes, Cottiennes, Grées et Pennines, sont intimement liées à l'entretien d'une grande route, d'un col ou de cols à travers la chaîne. Si notre personnage a été chargé, à un moment donné, du gouvernement

1. Ce qui empêche de penser à Briançon, c'est que les *Brigiani* sont mentionnés sur le Trophée parmi les peuples maritimes, et qu'il est douteux que Briançon n'ait pas fait partie dès l'origine des Alpes Cottiennes. De plus, Briançon s'est appelé dès l'origine *Brigantio* (*C. I. L.*, XII, p. 15, n°s 95 et 96). — Briançonnet a été, d'autre part, le chef-lieu, et fort important, d'une cité que les textes épigraphiques appellent BRIG. (n°s 57-9). — Cette cité, future cité de Glandève, correspond, sans nul doute, au futur pays et évêché de Glandève (cf. Moris et Blanc, *Cartulaire de l'Abbaye de Lérins*, I, 1883, p. XL), lequel comprenait, je crois, outre Briançonnet, toute la haute vallée du Var, à toucher le col de la Cayolle. Si les *Brigiani* sont les gens de Briançonnet, les *Capillati* sont ceux de la haute vallée du Var, et la préfecture qui nous occupe s'est étendue sur toute la cité de Glandève. — Le transfert du chef-lieu de la cité à Glandève s'explique sans doute par une rivalité entre le *castellum*, Briançon (*Briga* = *castellum*) et le marché, Glandève (*Glannæ*, *Glanicæ*, que je crois signifier *magus*, *forum*; cf. *Glanum Livi*).

2. Remarquez que l'inscription a été découverte aux Escoyères, dans un hameau perdu du Queyras (le chef-lieu de la vallée a dû toujours être vers Aiguilles, comme le remarque M. Ferrand, p. 16; cf. *C. I. L.*, XII, 83); et c'est des Escoyères que part la route du col Izoard vers la Durance de Briançon. — M. Ferrand s'est bien aperçu (p. 14-15) que cette fonction de préfet devait se rattacher à la surveillance de routes.

3. Même en Italie, où les *curatores viarum* ont reçu une sorte de juridiction sur le district traversé par leur route (cf. Hirschfeld, *Die kaiserlichen Verwaltungsbeamten*, 2e éd., 1905, p. 216-7). — Dans la province de Gaule Transalpine, au début, la grosse affaire du gouvernement est l'entretien de la *via Domitia* (Cic., *Pro Fonteio*, 3, 6; 4, 7 et 8).

des vallées du Queyras, de Barcelonnette et du Var, c'est que les empereurs ont jugé bon de faire ou de refaire la route qui unissait ces vallées[1].

On objectera que le col de la Cayolle est un bien mauvais passage[2]. Mais les Anciens n'avaient pas la même peur que nous des mauvais passages. Voyez avec quelle facilité les armées de Plancus et d'Antoine circulèrent, directement, sur les chemins alpestres d'entre Grenoble et Vidauban[3]. Voyez avec quelle facilité encore, dans les temps de La Tène, les caravanes s'engageaient dans les grandes Alpes[4] et les grandes Pyrénées[5]. La montagne effrayait fort peu les hommes d'alors[6].

C. JULLIAN.

1. Je placerai volontiers cet événement au temps de Galba. Il y eut, sous cet empereur, une sorte de démembrement de la province des Alpes Maritimes : Digne et d'autres furent rattachées à la Narbonnaise (Pline, III, 37). Vers la même époque (en 66) les Alpes Cottiennes furent réduites en province (Suét., *Néron*, 18 ; etc.). On put, à cette double occasion, constituer un instant en préfecture la région des hautes Alpes, du Queyras à l'Estéron.

2. Et on objectera aussi que voilà une province bien mal faite ! Mais le col de la Cayolle était-il plus mauvais que le col du Bonhomme et que le col de Balme ? Et cependant, c'est par ces cols que passait la voie de communication entre les Alpes Grées et les Alpes Pennines ; et ces deux Alpes formaient une seule province, s'allongeant d'Albertville à la Furka par la Tarentaise, la vallée de Montjoie, la vallée de Chamonix, le Valais ; et cela n'est pas moins extraordinaire que notre préfecture d'entre Estéron et Queyras. — Depuis que ces lignes ont été écrites, j'ai eu de nouveaux renseignements sur le col de la Cayolle, et ils sont plus favorables ; on me renvoie à ces mots du guide Joanne : « C'est un des plus commodes de cette région. » — Voilà donc, je crois, sinon prouvée, du moins supposée, l'existence de routes sur tous les cols transversaux, de la mer à la Furka, et de provinces s'allongeant sur la ligne de ces cols. Et voilà reconstituée, pour l'époque romaine, cette grande route traversière des Alpes, que nos touristes remettent seulement aujourd'hui en honneur.

3. En 43 ; Cicéron, *Ad familiares*, X, 13, 18, 21, 23 ; etc. Voyez également l'itinéraire de la fuite de Décimus Brutus, en 43 ; Appien, *G. c.*, III, 97, 401 et s.

4. *Revue*, 1906, p. 120-2.

5. Aviénus, 151 : soit que l'on admette le texte princeps, *reditu*, soit que l'on accepte la correction *pediti*. C'est, en somme, cette route subpyrénéenne que l'on est en train de reconstituer (voyez le n° de déc. de la *Revue du Touring-Club*, p. 551).

6. M. Ferrand incline, semble-t-il, vers une autre solution : placer les *Savincates* dans l'Embrunois (cf. Savines), les *Briciani* dans la vallée de Barcelonnette, et faire de notre préfecture l'équivalent de la future cité d'Embrun. — M. Paul Guillaume paraît croire que cette préfecture comprenait le canton de Savines *(Savincates)*, le pays de Seyne *(Adanates)*, le Queyras, le Briançonnais *(Briciani)*, le bassin de Guillestre *(Capillati)* ; *Inventaire sommaire des Archives Communales*, *Hautes-Alpes*, *Archives de Guillestre*, Gap, 1906, p. XVI. — M. Oberziner, *Le guerre di Augusto contro i popoli Alpini* (1900, Rome), paraît pencher également vers cette solution et établir un rapport entre cette préfecture et l'énigmatique province des Alpes Atrectiennes (p. 165-167), faisant de cette province tout le versant français des Alpes Cottiennes. Cela me paraît difficile, vu que l'intendant des Alpes Atrectiennes était également celui des Alpes Pennines, fort loin de là (*C. I. L.*, IX, 5439). — Je ne comprends rien du reste à la carte de M. Oberziner, qui établit une route entre la vallée de Barcelonnette et la Stura par le col de la Cayolle et la source du Var.

LA GAULE DANS LA TABLE DE PEUTINGER

(Planches I à VIII)

Les frais de la reproduction que nous donnons ici ont été pris sur le fonds Peyrat, constitué au Collège de France, au profit de la Chaire d'Histoire et d'Antiquités Nationales, par la générosité de Mme la marquise Arconati-Visconti.

Ce n'est pas la première fois que cette partie de la Table de Peutinger paraît en reproduction directe. On la trouvera, avec l'ensemble de la carte, dans l'album *Peutingeriana Tabula Itineraria* publié à Vienne en 1888. On la trouvera aussi (en portion seulement) dans le t. IV, 1893, de la *Géographie de la Gaule Romaine* de Desjardins, planche IX.

Notre publication diffère sensiblement des précédentes : 1° en ce que nous avons essayé de présenter la carte sous un format commode, sans les cassures inévitables en cas de pliage ; 2° aussi, en ce que la maison Angerer et Göschl, qui s'est chargée, à Vienne, de ce travail, y a appliqué les derniers procédés de l'héliotypie ; 3° et, enfin, en ce que ce fac-similé est mis à la portée de tous les travailleurs.

J'estime, maintenant, qu'on a vraiment devant soi l'équivalent de l'original. Si je ne voulais laisser à d'autres le soin de faire des recherches et la joie de faire des découvertes, j'indiquerais les améliorations qu'on pourrait, avec ce document, apporter à la vulgate.

Je remercie mon ami Radet de toute la peine qu'il s'est donnée pour diriger ce travail.

C. J.

A PROPOS DE LA DÉCOUVERTE DE L'HOMME FOSSILE DE LA QUINA

(Planche IX)

Les découvertes de squelettes humains faites ces dernières années dans les couches géologiques de la partie moyenne du quaternaire, sont venues éclairer la science sur l'ancienneté de l'homme et ont fourni d'importants documents sur sa conformation et ses mœurs.

La question si passionnante de nos origines entre dans une voie nouvelle et les hypothèses d'hier doivent céder aujourd'hui la place aux faits bien établis. Depuis vingt ans, on possède quelques débris d'un être incertain, trouvé à Java, auquel on a donné le nom de *Pithecanthropus*. Le Dr Dubois en a fait une étude soigneuse et, malgré certaines réserves, on a adopté ses conclusions ; ces parcelles osseuses appartiennent à un être à peine humain, beaucoup plus rapproché des singes anthropoïdes que des races humaines connues.

Ces restes datent de l'origine du Quaternaire ou de la fin du Pliocène; peu nombreux, ils comprennent une calotte cranienne qui a permis de constater un rétrécissement et un aplatissement très prononcé du front. Les orbites du *Pithecanthropus* sont surmontées d'une visière qui lui donne un faciès simiesque, mais la capacité approximative de son crâne le rapproche plus de l'espèce humaine que du groupe des singes anthropoïdes.

Une autre découverte, faite en 1907 à Heidelberg, à 24 mètres de profondeur dans un ancien dépôt du Neckar, est celle d'une mâchoire inférieure d'aspect humain ; l'observation du terrain permet de faire remonter cette pièce à l'époque chelléenne. D'une configuration très voisine de celle du Gibbon, la mâchoire d'Heidelberg est caractérisée par un menton fuyant et court ; mais les dents ont des proportions humaines, grâce à elles on a pu établir cette importante distinction.

Voilà donc deux vestiges humains empreints des caractères les plus marqués d'infériorité.

L'époque où vivait cette race remonte à une date formidable dont l'estimation est impossible ; on a parlé de quatre cent mille ans, mais ce n'est qu'une hypothèse.

D'autres squelettes appartenant à une époque moins ancienne, dite moustérienne, sont mieux connus. En Dordogne on a trouvé au Moustier et à La Ferrassie, puis dans la Corrèze à la Chapelle-aux-Saints, des squelettes fort bien datés remontant à cet âge. Là nous

sommes en face d'êtres humains incontestables; le Dr Boule a fait sur l'un d'eux une étude importante et la reconstitution du crâne nous a apporté des éléments nouveaux.

Cet homme moustérien n'était pas grand, mais solide; sa tête, relativement forte, avait un front aplati; ses yeux étaient surmontés de fortes arcades sourcilières; son menton fuyant et ses mâchoires projetées en avant lui profilaient un véritable museau.

Ces découvertes, faites récemment en France avec beaucoup de soins, ont permis de supposer que ces hommes pratiquaient déjà l'inhumation de leurs morts, car on a trouvé autour des squelettes soit une fosse artificielle, soit des pierres plates protectrices.

En Belgique à Spy et en Allemagne dans la grotte de Néander on a trouvé des fragments de crânes offrant certaines analogies avec les précédents. La calotte cranienne allemande a la priorité, car elle a donné le qualificatif *Néanderthal* à cette race humaine.

Quelques autres débris moins bien datés ont été mis au jour, il est inutile d'en donner ici la nomenclature; car les types que nous signalons, parfaitement authentiques, suffisent à jeter quelque lumière sur le délicat problème de nos origines.

Le squelette de La Quina, découvert le 18 septembre 1911, est d'un type non pas entièrement nouveau, mais venant combler une lacune; il se place, comme ancienneté, au-dessous des analogues moustériens connus. En un mot, ses caractères pithécoïdes sont très accentués, peut-être permettront-ils d'établir un passage entre le *Pithecanthropus* et les hommes de *Néanderthal.*

Nous n'avons pas encore entrepris la reconstitution des différentes pièces du crâne, c'est-à-dire la juxtaposition de tous les fragments dans leurs rapports anatomiques, leur état de conservation ne s'opposera pas à ce travail, car on a pu, avec d'autres squelettes non moins disloqués, arriver à d'excellents résultats.

La disjonction des pièces de la boîte cranienne s'est produite au niveau des sutures; elle est le résultat du séjour prolongé du cadavre dans la vase.

Cet homme que nous cherchions depuis sept années en fouillant méthodiquement le gisement de La Quina, est enfin tombé entre nos mains, au cours de gros travaux destinés à établir des coupes démonstratives pour le VIIIe Congrès préhistorique de France qui se tiendra l'année prochaine à Angoulême. Nous pourrons alors démontrer sur place que ce squelette était privé de toute sépulture, que le corps avait été probablement précipité dans le Vaultron, rivière dont la largeur, à cette époque, dépassait 100 mètres. D'autre part, il est possible que la présence de ce corps soit le résultat d'un accident mortel, une chute du haut des rochers, au point même de la découverte. En tout cas, il s'était déposé sur un sable vaseux, puis a été

recouvert d'éléments divers amenés par l'eau ou tombés de la falaise. Les eaux s'étant retirées, la vase s'est desséchée, de nouveaux dépôts et un gros éboulement calcaire ont définitivement, jusqu'à ce jour, recouvert ce précieux document.

Les débris industriels trouvés auprès de cet être primitif permettent de reconstituer à peu près son genre d'existence. Il connaissait le silex comme matière première destinée à la fabrication des instruments tranchants, il savait tailler dans les éclats des pointes de lance, des couteaux, des racloirs, autant d'armes et d'outils qu'il employait à la chasse, à la lutte et au dépècement de ses victimes.

Habitant les trous de la falaise, il s'y réfugiait la nuit, ou pendant les grands froids et entretenait un pauvre foyer où nous retrouvons aujourd'hui des débris de bois et d'os calcinés. La viande, sa principale nourriture, était parfois cuite devant la flamme nue, car la poterie était inconnue à cet âge.

Nous pouvons ajouter quelques détails sur les mœurs de cet être inférieur, puisque nous surprenons dans ses dépotoirs, profondément ensevelis, mille petites manifestations de son activité. Ainsi les animaux préférés pour la nourriture étaient le renne, le bison et le cheval; ils se retrouvent en débris très nombreux, tandis que le mammouth y est moins fréquent. Pour se procurer son gibier, il connaissait certains engins, il possédait des massues, des haches et des lances renforcées de silex; peut-être aussi captivait-il le cheval, car ce fier et précieux animal paraît avoir été déjà un objet de convoitise; nous avons retrouvé en effet, avec notre excellent collègue M. Ed. Hue, certaines traces sur les dents indiquant la domestication; ce sont des lésions de ticage observées généralement sur les chevaux attachés.

Lorsque cet homme se trouvait en face d'un renne abattu ou de quelque autre gibier, il savait, avec une habileté remarquable, dégager la peau, inciser les muscles, désarticuler les membres, manœuvres visibles aujourd'hui grâce aux traces des contre-coups de silex laissés sur les débris osseux.

Cet homme vivait en Troglodyte; la multiplicité des cachettes dans la falaise, les grands abris sous les corniches élevées et l'épaisseur considérable de ses débris alimentaires prouvent que la fréquentation de cette station charentaise a été active et prolongée.

Nous ne pouvons nous étendre davantage sur les pratiques de cet âge, sans recourir aux hypothèses, car les faits énoncés plus haut sont seuls basés sur des constatations précises.

A la base du gisement nous avons trouvé des outils en silex de facture assez simple, tandis qu'au sommet le travail atteint une plus grande perfection : cette modification dans l'industrie prouve que la période moustérienne a été très longue et que le progrès s'y manifesta d'une façon palpable.

Pourquoi alors ne pas admettre que l'auteur de ce progrès se soit perfectionné sur place, que ses procédés et son travail aient pris une tournure plus délicate?, il est donc rationnel d'admettre que l'intelligence naissante ait augmenté la masse cérébrale.

L'aspect bestial abandonna le visage, les traits s'affinèrent, tout en s'acheminant vers le faciès actuel.

Toutefois cette race de Néanderthal, disparue ou transformée, n'existait plus à l'époque magdalénienne, celle des premiers artistes dont le talent s'exerçait sur les parois des grottes ou sur les fragments d'os, en y laissant des peintures ou des coups de burins du plus grand effet réaliste.

Nous sommes autorisés à dire, d'après l'état actuel de la science, que cette race de Néanderthal, disparue, se manifeste parfois encore par atavisme et fait renaître exceptionnellement aujourd'hui des individus aux fortes arcades sourcilières, mais ce stigmate ancestral n'est plus accompagné des autres caractères si particuliers de l'homme primitif.

Toutes ces découvertes modernes nous mènent-elles à conclure que nous descendons du singe? Problème très controversé, qui n'est pas encore résolu! Mais il est fort probable, et les preuves s'accumulent, pour considérer les anthropoïdes et les hommes comme des lignées parallèles issues d'une même souche.

Dr Henri MARTIN.

XIVe Session du Congrès International d'Anthropologie et d'Archéologie préhistoriques.

Le dernier Congrès international d'Anthropologie et d'Archéologie préhistoriques, réuni en 1906 à Monaco, avait désigné Dublin comme siège de la session suivante, qui, par suite de circonstances diverses, n'a pu avoir lieu dans cette ville. Le conseil permanent, en conséquence, a choisi Genève comme lieu de réunion et a chargé M. E. Pittard, conservateur du Musée ethnographique de la ville de Genève, d'organiser le prochain congrès. Le comité d'organisation a considéré qu'à tous les égards la date la plus favorable était la première semaine de septembre 1912; il a prévu, dès à présent, outre les journées de travail et de discussions scientifiques, des excursions aux principaux lieux de découvertes préhistoriques de la Suisse, où des fouilles pourront même être exécutées sous les yeux des congressistes.

Pour tous renseignements, s'adresser au président, M. E. Pittard, 72, Florissant, ou au Secrétaire général, M. W. Deonna, 16, boulevard des Tranchées, Genève.

RAVINEMENTS ARTIFICIELS PRÉHISTORIQUES

MM. Vincent décrivent des *travaux de terre* légués par le passé observés notamment dans la forêt de Soignes et qu'ils classent en trois catégories : *ravinements artificiels*, *remparts* et *avenues*.

Les *ravinements* sont des fossés dont la profondeur n'est parfois que de quelques décimètres, mais qui peuvent avoir 4 ou 5 mètres avec toutes les profondeurs intermédiaires. Creusés sur le flanc des vallées, ils y descendent parfois isolément, mais souvent groupés par séries de dix à vingt; ils sont alors juxtaposés et aboutissent à une sorte de levée de terre *(agger)* traversant la vallée et qui les fait communiquer avec un système de ravinements leur faisant suite sur l'autre versant. MM. A. et G. Vincent expliquent que ces ravinements n'ont pu être formés par l'eau et qu'ils n'ont pas été creusés en même temps; car certains d'entre eux se coupent, le plus récent passant au-dessus de l'autre plus ancien.

Ces systèmes de ravinements se font suite, mais un même système peut correspondre à plusieurs autres; ils évitent les ravins étroits et profonds, mais ne craignent pas de monter des pentes fort raides; ils passent volontiers à l'endroit où deux vallées se coupent et alors traversent de préférence le promontoire. A leurs extrémités, ils aboutissent d'une part, soit à la vallée purement et simplement, soit à un *agger;* d'autre part, ils peuvent accéder à des *terrasses* (plates-formes artificielles), qu'ils traversent et auxquelles ils se raccordent.

Dans la forêt de Soignes, se trouve un *rempart de terre* de 7 kilomètres de long avec un fossé extérieur, mais dont les autres dimensions ne sont pas données. Les vallées, de même que les *ravinements artificiels,* coupent perpendiculairement le rempart par des entailles de formes particulières. Enfin, sur les plateaux, on observe des *avenues*, avec bourrelets de terre se rattachant au système des ravinements.

Ces « travaux de terre » existent en Brabant, Hainaut, dans les provinces de Liège et du Luxembourg, aux environs de Verdun, dans l'Eifel, le grand-duché de Luxembourg, la Lorraine allemande et près de Saverne. Dans cette région, M. A. Fuchs, secrétaire de l'*Elsässische Monatschrift für Geschichte und Volkskunde*, les considère comme des *hochäcker*, plates-bandes séparées par des fossés assimilées par les archéologues allemands à des travaux de culture de l'âge du fer et du bronze.

Ces ravinements seraient antérieurs à l'époque romaine, car, à La Warche, près de Buttgenbach (Eifel), un rempart de terre du

1. *Étude sur des ravinements artificiels antérieurs à l'époque romaine*, par A. et G. Vincent. (L. et A. Godenne, imprimeurs à Malines. In-8° de 127 pages, 1911.)

camp romain passe sur un groupe de ravinements qui lui sont donc antérieurs. Aucune trouvaille d'objets façonnés ne permet de les dater avec plus de précision.

Les auteurs ne peuvent considérer ces ravinements comme d'anciens chemins de communication, ni des fossés d'écoulement pour les eaux ou des travaux effectués en vue de grandes chasses ou de la culture *(hochäcker)*. Les remparts ne peuvent pas être des ouvrages défensifs, mais peut-être une limite d'un caractère spécial. « Il est impossible, disent-ils, de supposer que ces travaux aient été destinés à une utilisation matérielle quelconque du genre de celles qui nous sont familières. » D'après leur hypothèse, les ravinements artificiels et les avenues seraient des « voies destinées à des cérémonies rituelles » et le rempart décrit une enceinte bordant un terrain ayant un caractère sacré.

Des exemples analogues existent en Angleterre et dans l'Amérique du Nord, où l'on voit des groupes de mégalithes (Stonehenge), cercles de pierres (Avebury) ou terrasses (Ohio), auxquels on accède par de semblables avenues.

Les auteurs ajoutent qu'en France l'archéologue Peigné Delacour a signalé à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres en 1864 des « sentiers hiératiques » gaulois dans la forêt de Pinon, entre Croix et Athies, aux environs de Noyon.

Observations personnelles.

Je n'ai pas étudié ces curieux « travaux de terre » ; je ne puis cependant m'empêcher de les assimiler à des chemins gaulois, à des sentiers aboutissant en certains points où peut-être s'accomplissaient des cérémonies religieuses (ou simplement à des lieux d'habitation). Pour ma part, je désirerais un peu plus de précision en ce qui concerne les retranchements, la longueur ne suffisant pas à se les représenter exactement (de même pour les terrasses). D'autre part, si l'on veut bien se rappeler que ces chemins traversaient les forêts, immédiatement il vient à l'esprit que pour permettre le passage de foules (cérémonies rituelles ou autres) il fallait plusieurs sentiers juxtaposés, de là ces « voies » plus ou moins parallèles frayées entre les lignes d'arbres. Pour la descente dans les vallées, les chemins ont dû en outre être déplacés plusieurs fois, et cela se voit encore fréquemment aujourd'hui, afin d'obtenir une pente plus douce : si le piéton peut prendre les raccourcis, il n'en est pas de même des cavaliers ou des véhicules, chars, etc. Quant à l'*agger*, il facilitait le passage de la vallée, c'était en quelque sorte un pont. Mais tout cela est bien intéressant, et il est utile d'appeler l'attention des observateurs sur ces voies antiques que des explorations attentives et minutieuses permettront de mieux déterminer.

V. COMMONT.

LES DÉCOUVERTES DE SOS

Mon cher Directeur,

Vous avez bien voulu me confier le soin d'étudier sur place les découvertes de ruines, de sculptures et d'inscriptions antiques faites tout dernièrement à Sos, en Albret (Lot-et-Garonne), par un de vos correspondants de cette ville, M. le pharmacien Duffau. Malgré un temps abominable j'ai pu accomplir en partie cette mission, dont je m'empresse de vous rendre compte; je dis en partie, parce que les torrents de pluie qui m'ont accueilli sur l'oppidum des Sotiates ne m'ont pas permis d'en emporter les estampages et les photographies indispensables. M. Duffau s'est bien obligeamment chargé de faire pour le mieux à ma place.

La ville actuelle de Sos occupe un plateau à peu près circulaire, légèrement incliné du nord-ouest au sud-ouest, d'environ 14 hectares de superficie, dominant d'une soixantaine de mètres les vallées confluentes de la Gélise et de la Gueyze. Sur les trois quarts de son périmètre il est bordé d'escarpements rocheux, presque à pic, dont la hauteur varie de 10 à 25 mètres; devers le nord, il se rattache par un isthme étroit au plateau voisin de Saint-Martin-d'Albret. Cette langue de terre était coupée, au pied du plateau, par un immense fossé, fortement remblayé aujourd'hui, où passait, pour entrer à Sos, la voie antique de la Ténarèze, aujourd'hui le chemin de grande communication n° 9, si je ne me trompe pas. Depuis qu'on revendique pour la jolie petite cité l'honneur d'avoir été la capitale des Sotiates, on a estimé très judicieusement que c'était sur ce point qu'auraient dû être groupés tous les moyens de défense dont on disposait, au temps où le jeune Crassus fit cette brillante campagne qui devait faire verser tant d'encre et de bile aux érudits gascons.

Jusqu'à ce jour, malheureusement, le problème de l'identification de l'oppidum des Sotiates avec la ville de Sos n'avait guère été abordé que par des hommes de cabinet qui se bornaient à scruter des textes et des cartes géographiques, sans songer à l'étude directe et sur place des faits : ils n'étaient guère qualifiés, d'ailleurs, il faut bien le constater, pour mener à bien une enquête archéologique sérieuse, soit dit sans manquer de respect à leurs mânes irrités.

Tout récemment pourtant, un heureux changement de méthode s'accusait résolument, car un actif conducteur des ponts et chaussées, M. Bastard, de Mézin, me chargeait de communiquer à la Société

des Lettres, Sciences et Arts d'Agen, quelques découvertes dont l'intérêt fut un peu méconnu [1]. Cet investigateur intelligent avait surveillé des fouilles faites pour l'établissement d'une manufacture sur la partie septentrionale de Sos, non loin de la Ténarèze ; il y avait recueilli deux petits vases en terre noire lustrée, une pointe de javelot, des monnaies de la colonie de Nîmes, un joli petit chapiteau en terre cuite, etc.; de plus, il avait noté la présence d'innombrables cubes de petit appareil, ainsi que de quelques très gros blocs de pierre.

Sous sa direction, je visitai Sos l'année dernière [2], et je fus très frappé par l'importance de la haute levée de terre qui protège la ville au septentrion, et surtout par la rencontre inopinée de blocs de pierre renversés au pied de la tranchée faite dans cette levée pour livrer passage à la route. Un de ces blocs mesurait 1 mètre de longueur, 50 centimètres de largeur et 40 centimètres d'épaisseur [3]; il y en avait de plus considérables et de plus petits, mais tous portaient des entailles en queue d'aronde sur les bords opposés et, vers le milieu, un ou plusieurs trous profonds, creusés sans soins et comme au hasard. J'ajoute que pas un seul de ces blocs n'est taillé régulièrement et que ce ne sont pas des parallélipipèdes droits, — comme ce serait le cas s'ils provenaient d'un édifice romain, — mais des troncs de pyramide à faces inégales, ou des prismes obliques à section trapézoïdale. En outre, la taille des parements est grossière, ultra-sommaire Voilà ce que j'avais observé, quand, sur votre aimable invitation, je suis allé examiner les découvertes qu'ont amenées, presque au même endroit, les travaux nécessités pour l'installation de la gare du tramway départemental.

Cette gare sera située, en bordure de la Ténarèze, sur une partie de l'énorme levée de terre dont j'ai parlé. Déjà son installation a nécessité un premier travail de déblai, qui a tranché la levée jusqu'au sol et a entaillé celui-ci jusqu'à une profondeur de 2 mètres.

Au premier coup d'œil, ce terrain paraît vierge ; il n'en est rien ; avec un peu d'attention on y remarque une superposition de cinq ou six couches de terre marneuse séparées par des lits de cendre mêlée de charbons, de fragments de poterie noire, épaisse, ultra grossière, et d'os d'animaux [4]. Le plateau de Sos a donc été habité, avec des intermittences peut-être, pendant une suite de siècles que je n'ose pas

1. Les notes de M. Bastard vont paraître dans le prochain numéro de la *Revue de l'Agenais*.

2. Le 3 juillet 1910.

3. Mesures relevées par M. Bastard; j'ai moi-même noté un autre bloc dont la face supérieure, pourvue des trous en queue d'aronde et d'un autre trou central rectangulaire, était un vague trapèze ayant 1^m 50 de base inférieure, 1^m 10 de base supérieure et 70 centimètres de hauteur.

4. Avec le Dr Baches nous avons retiré un tibia de mouton (?) d'une couche de cendre, vers le milieu du talus.

supputer, avant que vinssent s'y installer les sujets d'Adiatunn. Ce sous-sol préhistorique demande à être étudié avec la plus scrupuleuse attention.

Quant au rempart de terre, dès que la crête en a été enlevée, il s'est trouvé composé d'un entassement un peu chaotique de matériaux divers ; d'abord du moellon de petit appareil en nombre infini — plus de cinquante charges de tombereau — puis de matériaux plus volumineux, parmi lesquels il faut noter : d'abord un fragment d'arcade en brique ayant 90 centimètres de corde sur 4 centimètres de flèche, ce qui permet d'attribuer à l'arcade entière, — si jamais elle l'a été, — un diamètre supérieur à 4 mètres ; puis la stèle aux sculptures et inscriptions, dont je parlerai plus loin ; enfin, une grande quantité de blocs de pierre pareils à ceux que j'avais remarqués en juillet 1910.

Quand j'ai visité la fouille, deux assises horizontales de ces blocs venaient d'être dégagées, et j'ai veillé à ce qu'il en soit fait plusieurs photographies. Vues en face, du fond du déblai, elles paraissaient superposées ; en réalité, elles sont parallèles et assez distantes l'une de l'autre pour faire songer à la structure dite du *murus duplex*. Un simple coup d'œil suffit pour s'assurer que c'est une simple apparence. Ce n'est pas là un véritable mur gaulois, ou sotiate si l'on veut, mais les pierres de l'un de ces murs réemployées à une époque postérieure. Ces pierres, en effet, ne sont pas dans leur connexion naturelle et logique, mais au hasard, les faces portant les entailles en queue d'aronde et les trous pour les tenons, tantôt en haut, tantôt en bas, tantôt sur l'un quelconque des côtés, rendant ainsi inutiles les trous qui devaient primitivement servir à les réunir. Je conclus de cette irrégularité que ce sont les pierres d'un mur antérieur aux Romains, qui ont servi, concurremment avec la stèle sculptée, le fragment d'arcade, un tronçon de colonne dont j'avais oublié de parler[1], une sorte de grande stèle anépigraphe, semblable à un petit menhir, etc., à la construction fiévreuse de l'un de ces grossiers remparts derrière lesquels s'abritèrent, au IVe siècle, la plupart des cités de la Gaule contre les hordes envahissantes des Barbares[2].

Le mauvais temps m'a empêché d'étudier bien attentivement la pierre sculptée signalée par M. Duffau ; il fallait tout d'abord assurer sa conservation, et il n'était que temps. La malheureuse sculpture était restée à découvert, dans un coin du chantier, pendant une dizaine de jours, et comme elle est en mauvaise pierre du pays elle avait déjà beaucoup souffert. Très obligeamment secondé par M. le Dr Baches,

1. En marbre de 35 centimètres de diamètre.

2. La peur des Barbares s'accuse non moins éloquemment par ces remparts improvisés que par les cachettes de trésors. Or, non loin de Sos, au village d'Arquisan, sur le bord de la Ténarèze, fut trouvé « un vase en terre, plein de petites pièces ou médailles en bronze, dont quelques-unes sont du temps de Claude, Tétricus et Gordien ».

maire de Sos, conseiller général du canton de Mézin, j'ai pu la faire remiser à la mairie, avec les autres fragments intéressants trouvés dans la fouille. Ce sera le premier noyau du *Musée des Sotiates* que j'espère pouvoir créer à Sos même, avec le concours éclairé de MM. Baches, Duffau et Bastard.

J'ai mesuré la stèle : elle compte 80 centimètres de hauteur sur 40 centimètres de largeur et 50 centimètres d'épaisseur. Elle était couronnée d'une corniche dont il ne reste plus rien; heureusement la tablette à queue d'aronde sur laquelle est gravée l'inscription a moins souffert; elle occupe toute la largeur de la pierre et mesure 16 centimètres de hauteur; tout le reste de la surface, soit 48 centimètres, était occupé par la figure de la divinité à laquelle le monument était dédié; elle a beaucoup souffert. C'est un personnage vu de face, débout, ramenant ses deux mains vers le haut de la poitrine. Il est vêtu d'une tunique tombant jusqu'aux genoux et retenue par une large ceinture, costume de berger ou de chasseur qui ne permet pas de préciser le sexe de la figure, puisqu'il est commun non seulement aux bergers et aux chasseurs, mais aussi à Diane et à ses nymphes. Il ne reste plus maintenant que les plis sur les épaules et le haut de la poitrine [1], tout le reste s'est délité, ne laissant qu'une silhouette. J'ai fait rechercher les moindres débris de cette pauvre divinité, bien près de retourner à la poussière, comme ceux qui l'ont adorée, et j'espère que M. Duffau parviendra à les rétablir à leur place primitive.

Quant à l'inscription elle-même, je ne me suis pas hasardé à la lire. Toutefois, il me semble qu'il s'agit d'un vœu pieusement et librement accompli par un groupe de STRUCTORES, en l'honneur d'une divinité dont le nom réduit à trois lettres LAE, que suit une lettre à boucle latérale supérieure telle que P ou R, et que précède la barre inférieure d'un E, dont le nom, dis-je, pourrait être celui d'une Tutèle. C'est peut-être une illusion; mais vous ne serez pas trop sévère pour elle, quand vous saurez que, non loin de Sos, presque au bord du petit lac de Saint-Pau ou de *Chaffon*, est un lieu dit *Las Tutelos*, où l'on a trouvé des débris antiques — fragments de colonnes, etc. — qui sont sans doute ceux d'un petit sanctuaire consacré au génie du lac qu'on y adorait sous le nom de Tutèle. Mais c'est un sujet qui vous est si personnel que j'ai bien tort d'insister sur le parti que vous pouvez tirer de cette observation [2].

Au moment où j'allais reprendre la route d'Agen, je fus rappelé vers le chantier, à 200 mètres de Sos, où l'on venait de trouver une

1. Assez pour prouver que la sculpture était assez soignée.

2. Un des *structores* de l'inscription se nommait CAPITO, si je ne m'abuse pas (cf. p. 71); or, un certain Capito, fils de Lucius et sa femme Julia furent assez dévots aux Junons Augustales d'Agen pour leur donner un portique. Or, vous avez établi les liens d'intime parenté qui unissent les *Tutèles* aux *Junons Augustales*. Je crois avoir trouvé, soit dit en passant, la source dont ces divinités étaient l'incarnation à Agen.

base de colonne encore en place. L'entrepreneur des travaux, dont je ne saurais trop louer l'intelligence et la courtoisie, voulut bien faire faire des sondages sur mes indications : ils firent surgir de terre deux autres bases pareilles. Elles sont alignées sud-nord et me paraissent avoir formé un des côtés du portique d'un vaste édifice — sans doute une villa — placé en bordure de la voie romaine; l'existence en était depuis longtemps soupçonnée.

C'est en face de cette villa, sur le bord de la Ténarèze, que fut trouvée une borne milliaire, sans inscription [1], mais pourvue à la naissance de la partie cylindrique d'une cavité carrée de 24 centimètres de côté, profonde de 16 centimètres.

La ville actuelle de Sos me paraît donc être le dernier réduit où s'est réfugiée, au IVe siècle, la population gallo-romaine qui, depuis des siècles, occupait le plateau très découpé sur ses bords, qui s'étend jusqu'aux levées de terre de *Campet* et *Castel d'Augide*, 1,200 mètres plus loin, qui défendaient, probablement, le point le plus faible de l'oppidum des Sotiates.

Je me propose de revenir très prochainement à Sos pour y reprendre, détail par détail, l'étude minutieuse de cette série de découvertes dont l'intérêt me paraît considérable.

Au moment de clore ces lignes, une lettre de M. Bastard m'annonce des découvertes tout aussi importantes peut-être : des mosaïques, un établissement balnéaire; des urnes cinéraires viennent d'être trouvées sur le plateau de Saint-Martin, non loin de la villa que j'ai vue surgir de terre.

JULES MOMMÉJA.

Agen, 14 décembre 1911.

Je crois pouvoir lire, sur l'estampage de l'inscription (p. 70) :

///////T· V T ELAE·	Il n'y a peut-être rien de plus; les premières lettres sont cassées.
ADEHIO·ET·CAPITO	Je ne peux pas affirmer le premier nom; je crois que le D est barré.
AD*e*IHARBELESTEG·	Je ne garantis pas le début, jusqu'à H inclus; M. Médan propose ÆD*is*, et lit à la fin CS au lieu de G.
STRVCTORES·	

V ·S · L· M·

Tutelæ, Adehio (Athehio) et Capito Adei [??] *Harbelesteg(is) (servi), structores, v(otum) s(olverunt) l(ibentes) m(erito).*— M. Duffau, de Sos, m'a très aimablement aidé à proposer cette lecture. C. J.

1. Je crois que la partie supérieure manque : celle qui portait l'inscription sans doute.

LES MINES DE FER DE SOS[1]

A 4,500 mètres, à vol d'oiseau, de Sos est l'église de Meylan, en pleine solitude, avec son cimetière aux murs crénelés, sur une sorte de refuge partie naturel, partie artificiel, qui surmonte la terrasse de la Gueyze. La tradition constante affirme qu'une ville était à côté, au lieu dit La Mirande, et, si cette tradition exagère, il est certain néanmoins que le plateau fut habité à l'époque gallo-romaine, car on ne peut jeter les yeux sur le sol sans remarquer des fragments de poterie rouge et noire, grossière en général, mais absolument caractéristique. En traversant en diagonale le champ de La Mirande, j'ai recueilli une douzaine de débris, tels que tout petits tessons de poterie rouge à reliefs, orifice de petite cruche à lèvre droite et col rétréci, anses diverses, morceaux de vases extrêmement grossiers, néolithiques peut-être, etc. Des monnaies romaines ont été souvent trouvées là, et mon guide, M. Lagarrigue, un jeune instituteur très intelligent et très zélé, possède une monnaie de la colonie de Nîmes qu'il y avait ramassée quelques jours avant. De l'autre côté de l'église, c'est-à-dire en remontant le cours de la Gueyze, j'ai trouvé moins de débris de poterie, mais j'ai eu la bonne fortune de découvrir une sorte de vaste tumulus, connu sous le nom significatif de *La Hune,* et, 200 mètres plus loin, au château moderne de Lassale, on m'a montré un fragment de colonne de 1^{m} 50 de hauteur sur un diamètre de 0^{m} 30 à la base, en marbre bleu veiné de blanc, récemment trouvé dans une vigne voisine, avec d'importantes substructions.

Tout le plateau de Meylan a donc été habité à l'époque romaine. Or, si les débris de poterie antique s'y rencontrent presque à chaque pas, des scories de fer y surabondent. Il n'y a qu'à se baisser pour s'en remplir les poches, à la lettre. Très intéressé par la rencontre de ces scories, M. Lagarrigue fit pratiquer quelques fouilles qui lui firent trouver, à 1^{m} 50 de profondeur, un banc d'hématite rouge; dans les bois voisins, il constata en outre que les terres avaient été fortement bouleversées jusqu'à la profondeur du banc d'hématite, dont il ne restait plus que des traces.

De même, sur le plateau de La Salle, abondent les scories et les conglomérats ferrugineux provenant d'un banc d'hématite rouge fort entamé par les anciens fondeurs. Le plateau des Bernadets, où se dresse la motte de La Hune, est encombré lui aussi de scories et de fragments de conglomérat ferrugineux de grandes dimensions.

A peu près en face, de l'autre côté de la Gueyze, non loin du moulin de Grabignan, le fer reparaît à un niveau notablement plus bas, sous

1. Cf. César, *De Bello Gallico*, III, 21, 3: *Multis locis apud eos æratiæ secturæque sunt.*

la forme d'énormes rognons d'hématite brune, dont certains pèsent jusqu'à 50 kilos.

Remontant encore le cours de la Gueyze, on arrive au moulin de Saint-Pau, qu'entourent des sources ferrugineuses, et au *Gay Herrat*, où la voie antique de Bordeaux à Jérusalem traverse la rivière sur un gué factice formé de béton et d'énormes blocs de pierre entaillés de profondes rainures parallèles par les roues des véhicules. Tout à côté, j'ai constaté avec stupéfaction l'existence de larges puits de mines s'enfonçant obliquement dans le sol, parmi d'énormes monceaux de terre transportée, tranchant par sa teinte rougeâtre sur le sable blanc de la lande. A la différence près des couleurs et du site, j'ai cru voir une des nombreuses mines de fer abandonnées que j'ai pu étudier, il y a quelques années, au nord du comté d'York.

Une *mardelle* immense creuse son cône de 30 mètres de diamètre non loin de là, presque au bord du ruisseau de Machique. Ces singulières demeures abondent dans ce petit coin des Landes que délimite nettement le cours de la Gueyze entre Sos et Saint-Pau, devers l'ouest, et la Ténarèze, au levant.

Dans une course de deux heures de durée, il m'a été possible de reconnaître trois centres d'exploitation sidérurgique, dont deux remontent, sans ombre de doute, au moins aux temps antérieurs aux invasions des Barbares ; mais, grâce à l'obligeance de mon aimable guide, il m'est possible de grossir notablement cette liste. Je vais transcrire la note que M. Lagarrigue a bien voulu rédiger à mon intention :

« I. *Gisement de Meylan :* La Mirande, Meylan, Toulousette, Bernadets et Lassalle. Gisement entamé sans doute. Nombreuses scories. (hématite rouge).

» II. *Gisement de Lamoux :* Pins de Catalan, Gouyatou, Las Bordes, Lamoux-de-Haut, Lamoux-de-Bas (fer oolithique, arborisations, etc.; sanguine à la Ponte-de-Madame).

» III. *Gisement de La Gueyze :* Le Palomé, confluent de la Gueyze et du ruisseau de Crabignan, domaine de La Gueyze, Saint-Criq, etc. (rognons d'hématite brune, certains blocs pesant 50 kilos).

» IV. *Gisement de La Caserne :* La Caserne, Saucat, landes des Saliès, gué Herrat, moulin de Saint-Pau, etc. (hématite rouge, etc.).

» V. *Gisement de La Coste :* Peyronet, La Coste, L'Estang (amas considérables de fer limoneux bleu, rempli de cavités ; forme tuberculeuse).

» VI. *Gisement du Péroc :* Peillone, Lesgano, etc. (fers limoneux, nombreux fossiles transformés en carbonate de fer, etc.).

» VII. *Minières d'Arx :* route d'Arx (Landes) à Boussès (Lot-et-Garonne (mine de marais).

» VIII. *Minières de Rimbez et de Beaudignan (Landes)* (mine de marais, grès ferrugineux, etc.).

» IX. *Minières de Lubbon :* Estampon et Losse (Landes) (mine de Marais).

» Enfin, il a été trouvé des minerais divers : du carbonate de cuivre en blocs verts ou bleu foncé.

» La moyenne des échantillons, pris au hasard, accuse une teneur de 48 à 50 °/₀, etc. »

En se livrant à ces recherches, M. Lagarrigue espérait arriver à des résultats très positifs; il a été déçu de ses espérances, car il n'a pas tardé à savoir que la Société des Forges du Périgord a obtenu les concessions éventuelles des gisements métallurgiques de Meylan lorsqu'elle s'est installée à Fumel, il y a donc près d'un siècle, mais qu'elle ne les a pas jugés assez riches pour en entreprendre l'exploitation ; du moins, en me permettant de constater l'intime mélange de débris de forges avec des tessons de poterie antique, a-t-il obtenu un résultat scientifique dont l'importance paraît considérable. J'espère que, rapproché de la récente découverte du mur préromain de Sos, il ne laissera guère subsister de doutes sur la véritable position de l'oppidum des Sotiates.

On m'a beaucoup parlé, pendant un court séjour à Sos, de lingots de cuivre trouvés non loin de la ville, sur le plateau de Saint-Martin, mais on n'a pas pu m'en montrer un seul. Je soupçonne que ce sont simplement de grandes haches de bronze à bords droits, du type si abondant dans les cachettes du Bordelais, dont un très beau spécimen, trouvé à Sos même, il y a trente ans, est conservé au musée d'Agen.

En résumé, j'ai pu constater d'une manière absolument précise d'anciennes exploitations de mines de fer, au nord de Sos, dans un rayon qui n'est pas supérieur à 10 kilomètres.

JULES MOMMÉJA.

Agen, 27 décembre 1911.

A PROPOS DES STÈLES DE TRETS

Mon cher Directeur,

Vous venez d'émettre un doute sur la contemporanéité des stèles de Trets — que vous hésitez encore à éloigner des temps romains — et des silex et haches qui les accompagnaient parce que leurs ornements si fermes, si symétriques, ne vous font pas penser aux traits de Gavrinis et parce que, aussi, vous avez remarqué des analogies entre ces petits monuments et les stèles de l'Espagne romaine[1]. Or, je puis affirmer que j'ai recueilli, dans la même couche, à la Bastidonne (Trets) des billes dites des dolmens éclatées au feu, des haches polies, des burins et des tranchets en silex également éclatés au feu, des ossements humains incinérés, (certains, formant croûte, adhéraient encore à l'intérieur de fragments de vases en terre) des portions de stèles chevronnées. Silex et poteries appartiennent au même horizon que celui de la grotte à incinération du Baou de Onze heures (Trets), c'est-à-dire au début du bronze, ainsi que je l'ai dit dès 1899[2].

On peut expliquer les traces de feu que présentent les stèles de Trets (ainsi que celles d'Orgon) en supposant que dans le petit cimetière de la Bastidonne (qui a 35 mètres sur 20 au plus) des incinérations successives ont été faites sur place alors que des stèles étaient déjà fichées en terre, peut-être en cercle autour de l'emplacement réservé au bûcher, mais il ne serait pas impossible que ces pierres aient été placées sur le cadavre avec les haches, silex et billes reconnus calcinés. Pour le menu mobilier, le fait est courant pendant le bronze et peut-être même à la fin du néolithique. Cela expliquerait aussi l'état fragmentaire des stèles, toutes trouvées dans la terre mélangées aux sépultures. Peut-être n'émergeaient-elles pas du sol pour ne pas attirer l'attention et servaient-elles de couvercles aux marmites à ossements? On a semblé vouloir cacher les sépultures à ces époques; c'est probablement la principale raison pour laquelle nous en connaissons si peu.

J'ajouterai que : 1° il n'y a rien de romain à la Bastidonne; 2° le rapprochement avec les gravures dolméniques de Gavrinis, etc. que j'avais fait en 1899 et sur lequel je suis un peu revenu en 1910[3],

1. *Revue des Études anciennes*, 1911, pp. 496 et 452 et aussi 1906, p. 261 et 1910, pp. 89, 189 et 308.

2. *Statistique préhistorique et protohistorique des Bouches-du-Rhône*, etc., pp. 8 et 31. Cf. aussi : les *Antiquités de la vallée de l'Arc*, Aix, 1907, pp. 67 et 69.

3. *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1910 : « Les stèles énigmatiques, etc. »

visait plutôt le style général[1] que le détail et la technique; la difficulté était plus grande pour graver sur le granit des dolmens que sur les pierres *douces* de Trets, et la différence est déjà grande, à cause du calcaire qui diffère, entre le tracé si net de ces dernières et celui de leurs congénères d'Orgon.

Les stèles provençales du bronze I, apparentées aux statues-menhirs du Sud-Ouest et plus encore à celles de la Ligurie[2] peuvent par conséquent voisiner comme âge et comme style avec les stèles ibériques préhistoriques et surtout avec un cylindre du Musée de Madrid[3], mais, à première vue, les analogies paraissant exister entre ce groupe et celui des stèles de l'Espagne romaine me semblent fortuites et ne porter que sur la présence de soleils ou d'astres sur les uns (stèles avec inscriptions et aussi statues du Cerro de los Santos) et de points ou de cercles irradiés sur les sculptures protohistoriques; or, ici il ne peut s'agir d'astres, mais de la figuration, quelquefois dégénérée, d'yeux humains.

H. de GÉRIN-RICARD.

Les édicules carrés de Saint-Symphorien à Avenches (Suisse) et de Saint-Seurin à Bordeaux.

En relisant l'article consacré par M. Paul Courteault[4] à l'étude de la fiole de verre en fuseau découverte à l'intérieur d'un sarcophage romain « *logé* » dans le mur d'un ÉDICULE CARRÉ dans la nécropole de Saint-Seurin, je fus frappé par l'analogie que présentait cette découverte avec celle faite en 1908, à Avenches (Suisse), par la Société *Pro Aventico*, lors de la recherche de la chapelle de Saint-Symphorien. Là aussi les fouilles révélèrent la présence de plusieurs tombeaux de pierre, de nombreux ossements dans un milieu romain et groupés autour d'un édicule sur PLAN CARRÉ.

M. William Cart[5] n'hésita pas à reconnaître un sacellum gallo-romain sur les ruines duquel l'évêque Marius a élevé, au VIe siècle, un sanctuaire à saint Symphorien.

N'y aurait-il pas similitude entre les nécropoles chrétiennes de Bordeaux et d'Avenches établies à l'entour de petits temples païens édifiés sur plan carré?

Léon de VESLY.

1. Notamment, la forme écussonnée et bordée de chevrons.
2. Mazzini, *Monumente celtici in val di Magra*, 1908, et *Statues-Menhirs di Lunigiana*, 1910.
3. Luquet, *Revue des Études anciennes*, 1911, p. 443 *(fig. 39)*.
4. *Revue des Études anciennes*, t. XIII, p. 331.
5. William Cart, *Le temple gallo-romain de la Grange du Dîme à Avenches* (tirages à part de l'*Indicateur d'antiquités*, n. s., t. IX, p. 306 et s.).

NOTES ÉPIGRAPHIQUES

SUR SAINT-BERTRAND-DE-COMMINGES

La collection réunie à Saint-Bertrand par feu M. Trey-Signalès père renferme, en outre d'un certain nombre de débris de sculptures provenant des ruines de Lugdunum, quelques fragments d'inscriptions, la plupart publiés (voir Hirschfeld, *C.I.L.*, XIII, 234, 242, 245, 250, 272, 285, 293, 295).

Certains cependant ne l'ont pas encore été. C'est d'abord une inscription funéraire sur une plaque de marbre blanc rectangulaire. La plaque a été fracturée par le milieu, la partie médiane manque.

BC
ADEILI LEX
EPPAM HERES
EXTESTA
Θ·ODO) TON·F·
ANDOS DOSSO·F

M. Trey-Signalès père avait découvert cette inscription dans les démolitions d'un mur. Il en donne un essai de restitution dans la *Revue de Comminges* (1903, 3e trimestre, aux Suppléments, sur la couverture), et le présente comme la reproduction complète du texte.

B (ene) (Q)uiescant
Adeilibelex
Epanuri. Heres
Ex Testa(mento)
Θ (= *mortuo) Odoxitoni*
Andosti, Andosso F(ilio)

Le zèle de cet archéologue dépassait sans doute ses connaissances épigraphiques. La restitution est fantaisiste. Il faut écarter de la liste des noms pyrénéens ceux que cette leçon fautive semblait y introduire : *Adeilibelex, Epanurus, Odoxiton, Andostus.*

En réalité, cette inscription était un texte déjà lu au XVIe siècle par

Scaliger[1] et considéré depuis lors comme perdu. Gruter le reproduit avec une légère variante[2]. J. Sacaze (*Inscriptions Antiques des Pyrénées*, n° 93) donne le texte de Gruter. Hirschfeld (*C.I.L.*, XIII, I, n° 268) reproduit, d'après Scaliger, l'inscription disparue:

Borso
Adeitui. F. Silex
Epamaigi. Uxor. Heres
Ex Testamento
Θ *Odoxo. F. Lohitton. F.*
Andostenni. F. Andosso. F.

Il n'y a qu'à comparer ce texte et les deux fragments reproduits plus haut, pour retrouver dans l'inscription Trey-Signalès l'original incomplet de l'épitaphe reproduite par Scaliger et, d'après lui, par Gruter, J. Sacaze et Hirschfeld. Il suffit de compléter la partie médiane perdue d'après le texte donné par ces deux auteurs. Toutefois la lecture de Scaliger à la deuxième ligne semble fautive. Nous avons lu *Adeili*, au lieu de *Adeitu*, qui aurait été le commencement du mot *Adeituus* donné par le savant humaniste.

BO*rso*
ADEILI*i F. Si*LEX
EPPAM*aigi. Uxor.* HERES
EX TES TA*mento*
Θ ODOX*o F. Lohit*TON·F·
ANDOS*tenni. F. An*DOSSO·F

Borso Adeilii f(ilio) Silex Eppamaigi uxor heres. Ex Testamento. Θ (= *defuncto*) *Odoxo f(ilio), Lohitton(i) f(ilio) Andostenni f(iliae) Andosso f(ilio).*

A remarquer le nom *Eppamaigus*, d'apparence celtique, orthographié avec deux P dans le texte original retrouvé. Sous cette réserve, et à l'exception de *Adeituus* à rectifier en *Adeilius*, tous ces noms propres donnés par la copie de Scaliger, reproduite par J. Sacaze et Hirschfeld et cités d'après eux dans la liste de M. Seymour de Ricci[3], se trouvent confirmés. *Andosten* est sans doute un nom féminin comme d'autres noms pyrénéens terminés par le même suffixe (*Hahanten*, *Neuresen*, *Senhen*, etc.). C'est probablement la forme féminine du nom masculin *Andossus*, fréquent dans les inscriptions

1. L'inscription était alors encastrée dans un mur du cloître de la cathédrale.
2. En dernière ligne *Andostemui* au lieu de *Andostenni*.
3. *Revue celtique*, 1903, p. 71 (*Notes d'Onomastique pyrénéenne*).

pyrénéennes, et qui, appliqué à certains dieux, notamment à Hercule, comme qualificatif, impliquerait, d'après J. Sacaze[1], l'idée de puissance.

Dans la même collection nous avons relevé, sur un débris d'autel votif, le fragment suivant :

ABERRI
DEO

Nous avons là la terminaison du nom d'un dieu local pyrénéen inconnu jusqu'ici. On remarquera la forme de cette désinence que l'on peut rapprocher de noms tels que *Eliberris* (Auch), *Iliberris* (Elne). Ces terminaisons d'apparence euskarienne ont fourni un de leurs principaux arguments à ceux qui concluent à l'identité du basque et de l'ancien idiome des Ibéro-Aquitains.

Nous trouvons encore : sur un autre fragment inédit les deux lettres **P** : **B** : accompagnées de quatre points groupés deux par deux en lignes verticales ; — un fragment d'inscription de grande dimension **E P...** ; — un petit autel votif dédié à Jupiter, **I. O. M.**

M. Rixens, l'excellent artiste méridional, possède dans sa résidence de Saint-Bertrand plusieurs objets antiques trouvés là, parmi lesquels un petit autel votif dont l'inscription est inédite. Mais elle est très altérée et d'une lecture difficile[2] :

OSTIAE
DOMI:
CVII
ƆISM
V·S·L·M·

La formule finale indique un autel votif.

R. LIZOP.

1. *Inscr. ant. des Pyrénées*, nos 1 et 292.

2. Nous donnons ce texte très mutilé tel que nous avons pu le relever, sous réserve d'interprétations ultérieures.

LES INSCRIPTIONS DE LAMBESC

La recherche de l'emplacement du temple d'Iboïte sur le collet de Viret près Lambesc ne m'a révélé aucun vestige antique, et c'est selon toute probabilité au pied de ce coteau, et au point de captage d'une belle source, qui coule à la bastide de Mondésir, que devait se trouver l'édicule disparu depuis l'élargissement de la grande route opéré vers 1785. J'ai revu à Lambesc les trois textes qui en proviennent et qui figurent dans le tome XII du *Corpus*. A signaler l'omission dans ce recueil de l'M, très lisible, qui termine la première ligne de l'inscription n° 637, et à la première ligne du n° 639, où j'ai lu... RĀIVS soit... *Ratius* au lieu de RAIVS.

Le nom d'Iboïta, connu seulement par ces textes, est celui d'une divinité topique, représentée peut-être par la source voisine de son temple : la racine *ib* n'évoque-t-elle pas une idée d'eau dans *Ibelina*, *Ibelna* (qui sont des formes anciennes d'Huveaune), dans Ibar et Ybos rivières de l'Europe Centrale, etc. ? Cette hypothèse est au moins conforme à ce que nous savons de positif sur le culte des eaux, très en faveur en Provence à cause de la rareté des sources (*matribus Ubelnabus* et *Almahabus*, *Almanarra*, *Nymphis Griselicis*, etc.).

Il existe dans la cour des Écoles de Lambesc le monument suivant, que je crois inédit : cippe calcaire avec moulures et trou à libations 0,90 × 0,50 × 0,50, maltraité sur son côté gauche ; on y lit en beaux caractères du Ier ou du IIe siècle :

MER... *Merc[urio]*.
V·S·I... *v(otum) s(olvit) l(ibens [m]erito)*

Cet autel à Mercure provient du hameau de San-Peyre (pierre sainte) qui doit peut-être son nom à la présence de cette pierre en ce lieu, autrefois siège d'un marché important. On m'a dit à Lambesc que c'est sur ce monument que se soldaient, à une époque relativement récente, les marchés conclus aux foires de San-Peyre. C'est M. le capitaine Daniel qui a fait transporter le monument à Lambesc.

H. de GÉRIN-RICARD.

CHRONIQUE GALLO-ROMAINE

Scène de halage figurée sur un bas-relief découvert sur les bords de la Durance et communiqué au Comité par M. Héron de Villefosse. C'est une des plus curieuses sculptures gallo-romaines que je connaisse.

Briques légionnaires. — Étudiez avec soin le dernier numéro du *Rœmisch-Germanisch Korrespondenzblatt* (octobre 1911). Petite, toute petite revue (3 marks par an), mais si bien faite, si nourrie! J'envie M. Krüger de savoir faire si bien en si peu d'espace.

Oiseau d'albâtre découvert à Bavai (Hénault, *Bulletin archéologique*, 1911, 2). Très curieux. Une preuve de plus du goût particulier des Belges pour les choses d'albâtre. Au delà de la Seine, plus on s'approche du Rhin, plus l'archéologie gallo-romaine est variée.

Stabilité du littoral. — D'un excellent travail de M. Jules Welsch, paru dans le *Bulletin de la Carte géologique de France* (t. XX, mai 1910), j'extrais les lignes suivantes, si conformes à une thèse que nous soutenons depuis 1886 :

« Les gisements que j'ai cités ne sont peut-être pas continus au sud; malgré cela, le phénomène est général. A ce moment, la grande plaine des Landes se présentait avec un aspect voisin de l'aspect actuel; il y avait la même pente générale à l'ouest; des cours d'eau analogues à ceux de l'époque actuelle, mais beaucoup plus puissants, amenaient des eaux sur l'emplacement du littoral actuel; cette période dura un certain temps pour permettre l'accumulation des végétaux qui ont formé cette tourbe. Souvent celle-ci est sableuse à la partie supérieure, ce qui indique le changement de régime par envahissement des sables. Ceci démontre aussi que les étangs de Gascogne ne viennent pas d'anciennes baies marines, surtout de l'époque historique; ces baies marines n'existaient même pas à l'époque quaternaire. »

Les fouilles de M. Commont (l'admirable travailleur!). — 1° *Montières-les-Amiens, les différents types d'industries paléolithiques et néolithiques dans les dépôts quaternaires de différents niveaux* (extrait du *Bulletin de la Société Linnéenne du Nord de la France*, 1910); — 2° *Les terrasses fluviales de la vallée de la Somme*, dans le *Bulletin archéologique*, 1911, 2e livraison.

Terrains quaternaires. — Guy, *Essai sur la genèse des terrains quaternaires, astronomie, météorologie, géologie, archéologie préhistorique.* Paris, Challamel, 1911, in-8° de 73 pages. Prix : 2 francs. Insiste sur les glaciations. J'ai des doutes. Je sais que c'est la théorie courante. Mais j'ai peur qu'on ne bâtisse des théories sur les variations du climat comme autrefois sur celles du littoral (cf. p. 88)[1].

M. Witting, le latin, la Gaule et Mercure. — « Une revue sérieuse, le *Repertorium für Kunstwissenschaft*, 1911, pp. 147-149, a publié un article de M. F. Witting intitulé : *De nonnullis memoriis pertinentibus ad artem antiquam Gallorum.* Cet article est rédigé dans le latin le plus affreux, sans qu'on sache pourquoi l'auteur s'est plu à écrire dans une langue qu'il manie si peu, mais le fond est pire que la forme : il est proprement scandaleux de lire, en 1911, que les Mercures gaulois étaient des Baals et que les menhirs et les dolmens de l'Armorique sont d'imitation égyptienne. » Salomon Reinach, *Revue archéologique*, 1911, II, p. 196. — J'ai toujours dit qu'Annius de Viterbe n'avait rien perdu de son prestige.

Bâle gaulois. — Communication importante de M. Stehlin sur les tombes gauloises trouvées près de l'usine à gaz de Bâle (*Basler Nachrichten,* 28 octobre 1911).

Alsace préhistorique. — Matthis, *La préhistoire de Niederbronn en Alsace,* extrait du *Bulletin de la Societé préhistorique,* 27 juillet 1911, 15 pages.

Fouilles de Ruscino. — Voyez le rapport de M. Thiers dans le n° 2, 1911, du *Bulletin archéologique du Comité.* Je persiste à affirmer que nulle part en Gaule nous ne trouverons plus de documents utiles sur l'histoire de la Narbonnaise avant Vespasien (cf. *Revue*, 1911, p. 204-5).

La famille de Drusus en Gaule. — Les inscriptions de Ruscino nous donnent de nouvelles preuves de l'incroyable popularité de la famille Drusus en Gaule.

Sos. — A l'Académie des Inscriptions, 15 décembre, on a communiqué les premiers résultats des fouilles de Sos appelées, je crois, à un utile retentissement. J'attends le rapport de M. Momméja, avec impatience. Il semble bien, sur l'inscription des *structores*, qu'il y ait un très curieux nom d'indigène (cf. ici, p. 67 et s.).

A Alésia. — Les fouilles de la Société de Semur ont donné de précieux renseignements sur les soi-disant huttes gauloises, sans doute devenues caves romaines. J'ai beaucoup aimé, comme précision, clarté, sobriété, le rapport que M. Toutain nous a envoyé au Comité archéologique (cf. ici, p. 84-5).

1. Malgré tout le talent déployé par M. Schrader (*Sur les conséquences physiques et historiques du retrait des anciens glaciers,* — *Revue de l'École d'anthropologie*, XII, déc. 1905), je ne me sens pas convaincu.

A Lyon. — Les fouilles de Fourvières continuent. On est là, évidemment, près du forum, sur un sol plein de bâtisses publiques.

Inscriptions celtiques. — Nouveau mémoire de M. John Rhŷs, *The Celtic Inscriptions of Gaul, Additions and Corrections*, extrait des *Proceedings of the British Academy*, t. V. Il faut faire un volume de tous les mémoires.

Nouveau fanum normand. — Les restes d'un petit temple de l'époque gallo-romaine viennent d'être découverts à Saint-Aubin-sur-Gaillon (Eure), par M. Georges Poulain, archéologue à Saint-Pierre-d'Autils. Ce temple, de forme rectangulaire, mesurait 17 mètres de long sur 15 de large. Il se composait d'une double enceinte entourant le sanctuaire. On y accédait par un large perron de six marches. L'autel qui supportait la statue de la divinité a été retrouvé.

On a retrouvé également des monnaies de bronze du Haut et du Bas-Empire, depuis Claude jusqu'à Constance (41-361). La présence de verres à vitres, ainsi que de minces bandes de bronze semblant avoir servi de résilles, fait croire que le sanctuaire était éclairé par des sortes de vitraux. — D'après les journaux.

Stonehenge. — La discussion qui s'est élevée à son sujet à la suite du voyage de G. Schuchardt, très bien résumée par Hubert, *Revue Celtique*, 1911, pp. 372-373. A retenir le mot prononcé par ce dernier, le « temple funéraire ».

Préhistorique anglais. — Ne pas oublier, même *Revue*, pp. 308 et suivantes. On n'y penserait peut-être pas.

Religion celtique. — Voyez l'introduction de Macculoch, *The religion of the ancien Celts*, Edimbourg, Clarke, 1911.

Répertoire du Maine. — Ledru et Vallée, *Répertoire des monuments et objets anciens, préhistoriques, gallo-romains, mérovingiens et carolingiens*, forme le tome XI des *Archives historiques du Maine*, 1911, Le Mans, in-8° de 430 pages. Un chef-d'œuvre du genre.

Bretagne romaine. — John Ward, *The roman era*, Londres, chez Methuen, 1911. — Jamais la Bretagne romaine n'aura plus déterminé de publications qu'en 1911.

Collection Pierpont Morgan. — *Catalogue of Gallo-Roman Antiquities*, publié par les soins de Seymour de Ricci, avec reproductions (fibules du bas empire, agrafes mérovingiennes, vases de Frontin, etc.), in-8°, Paris, 1911.

Latin vulgaire. — Je rappelle aux lecteurs de la *Revue* le livre de Diehl, *Vulgärlateinischen Inschriften*, Bonn, 1910. Vraiment important.

Aix gallo-romain. — *Les Annales de la Faculté des Lettres d'Aix*, t. IV, juil. 1910 (1911) publient la seconde partie du livre de M. Clerc sur Aix Gallo-Romain (cf. *Revue*, 1911, p. 495). C'est l'histoire de la colonie aixoise, l'étude de son organisation, de ses pays, de ses

dieux, des débuts du christianisme. — Pour les mérites de l'œuvre, il n'y aurait qu'à répéter ce que j'en ai dit.

L'origine des Germains. — *Die Herkunft der Germanen (Zur Methode der Siedlungsarchäologie)*, par Gustave Kossinna, avec une carte, 6ᵉ fascicule de la Bibliothèque de *Mannus*, Wurtzbourg, Kabitzsch, 1911, in-8° de 30 pages. D'autres fascicules sont annoncés sur les mégalithes du sud de l'Europe dans leurs rapports avec l'Orient (Wilke) et sur la civilisation préromaine et romaine de l'Oder (Blume).

Celtes et Ligures. — R. W. Husband, dans *Classical Philology*, octobre 1911.

Guide d'Alésia. — Un bon guide vient d'être publié par M. Charles Normand dans le tome XXIII de *L'Ami des Monuments.*

La chute du paganisme. — Le tome IV du beau livre de M. Seeck vient de paraître.

La collection Millon (antiquités préhistoriques et gallo-romaines), par J. Déchelette (avec la collaboration de Parat, Brulard, Bouillerot, Drioton), paraîtra en janvier 1912 chez Geuthner à Paris.

Le couteau. — Seyffert, de Leipzig, *Das Messer,* dans *Archiv für Anthropologie*, X, 1911. — A consulter par les archéologues de l'Antiquité classique.

A Alésia. — A l'Académie des Inscriptions, le 22 décembre 1911, M. Toutain est revenu sur les fouilles dont nous venons de parler:

« M. Toutain expose les résultats de la sixième campagne de fouilles effectuée par la Société des Sciences de Semur sur le mont Auxois. Le principal résultat de cette campagne a été la découverte d'un atrium rectangulaire se rattachant, par son extrémité méridionale, au monument à crypte découvert en 1908 et dont la façade est tournée vers le nord. Cet atrium se compose d'une cour centrale entourée de trois portiques à l'ouest, au sud et à l'est. Ces portiques étaient séparés de la cour centrale par des lignes de piliers quadrangulaires ; plusieurs bases de ces piliers ont été trouvées en place. Quelques fûts et fragments de fûts presque carrés ont été retirés des déblais. Ces piliers étaient couronnés par des chapiteaux ou, plus exactement, des supports carrés ornés de moulures et flanqués de consoles qui en augmentaient la surface portante. On a découvert six supports de ce genre, quatre ordinaires, un d'angle et un sixième qui couronnait sans doute l'un des montants d'une baie plus importante que les entre-colonnements ordinaires. Cette ordonnance par piliers quadrangulaires ainsi décorés semble nouvelle dans l'architecture gallo-romaine. M. Toutain estime que cet atrium a été construit dans la première partie du troisième siècle de notre ère. On n'a en effet trouvé comme monnaies très nettes dans la fouille que quatre monnaies d'argent de Caracalla, d'Alexandre-Sévère, de

Gordien et de Philippe. Dans le sous-sol de ce monument ont été déblayés en 1911 deux puits, trois caves gallo-romaines et diverses excavations d'aspect gaulois. Comme objets mobiliers, il convient de citer une inscription sur bois en double exemplaire : *Flavi,* et un couteau à lame mobile et à manche en os travaillé, tout à fait intact ainsi que de nombreux fragments de poteries de diverses époques. L'emplacement fouillé en 1911 met en pleine lumière la superposition de trois âges. »

En Vivarais. — On annonce (s'adresser à M. Champion) une *Histoire du département de l'Ardèche et de l'ancien pays de Vivarais,* par Jean Régné, archiviste du département, sous les auspices du Conseil général. Sur l'initiative de M. le préfet de l'Ardèche, le Conseil général a bien voulu décider, dans sa séance du 21 septembre 1911, de faire entreprendre, sous ses auspices, par M. l'archiviste départemental la publication d'une *Histoire du département de l'Ardèche et de l'ancien pays de Vivarais.*

« Déjà, bien des régions de la France ont trouvé leur historien; mais l'histoire du Vivarais, malgré les tentatives répétées d'érudits courageux, reste encore à faire. Et pourtant, peu de pays de France ont eu un passé aussi mouvementé et captivant que notre région vivaroise. Il est, certes, des régions plus riches, notamment celles placées sur les grandes voies de passage; mais ces contrées ouvertes à toutes les invasions ont changé cent fois de limites, de dominations et de lois. Le Vivarais, au contraire, protégé par sa ceinture de montagnes, sillonné de chaînes élevées et creusé de vallées profondes, a très peu subi l'influence du dehors. La race y est restée pure et les limites à peu près immuables. Le département de l'Ardèche, qui reproduit à peu près exactement les limites de l'ancien pays de Vivarais, est donc un tout historique. Il mérite par là d'être étudié à part. L'auteur se propose d'examiner son histoire sous toutes ses faces, politique, religieuse, civile, économique. »

Voilà un excellent programme et nous admirons, comme une rareté, un ἅπαξ, l'initiative de M. le préfet de l'Ardèche. Les intendants n'auraient pas mieux fait. Et c'est le plus beau des éloges.

L'origine de la basilique latine, par R. Lemaire, professeur à l'Université de Liège, paraît chez Vromant à Bruxelles.

Néolithique provençal. — M. Stanil-Clastrier, professeur à l'École des Beaux-Arts, et M. le D[r] Séverin Icard, lauréat de l'Institut, viennent de découvrir une nouvelle grotte, dans la Nerthe, absolument inconnue à ce jour. Après des travaux multiples, les auteurs ont pu arriver jusqu'à une couche vierge sans remaniement, de l'époque néolithique où gisait l'homme de ce temps. Fait très rare pour cette époque, le squelette est à peu près complet, les parties prélevées portent sur le masque et son maxillaire, le sacrum et quelques petits os,

qui ont pu se dissoudre depuis. La façon dont ces restes étaient posés est des plus curieuses et leur dissémination dans la chambre du mort peut surprendre, étant données des distances, de 1 m 50 à 0 m 50 entre les différentes parties du corps ainsi écartelé ; il est certain que ce mort a été décarnisé avant sa mise au tombeau, puis posé sur des charbons mourants.

Avec lui était un vase, très beau de forme et pur de contours, orné et peint en rouge : à son col sont posées deux anses détachées et sur un bourrelet saillant neuf trous de suspension. Cette fort belle pièce de l'art de nos ancêtres du golfe de Marseille n'a pas à ce jour sa pareille ; du reste, d'autres fragments de trois autres vases qui ont été trouvés indiquent une céramique rivale ou sœur de celle du Gard à l'époque qu'on peut placer à la fin du néolithique, au commencement du cuivre en Basse-Provence.

Par son contour, ce vase évoque l'art archaïque grec et pourtant les Grecs n'apparaîtront que plus tard, beaucoup plus tard, après les Phéniciens et les Carthaginois, peut-être 1,500 ans après! Pourtant, la composition noire de la pâte avec grains de calcaire et nulle trace de tour sont les preuves de sa haute ancienneté ; autres preuves aussi, les os de l'individu portent des traces anatomiques et des performances d'une race très reculée. On peut conclure sûrement et dire que bien avant l'arrivée des Grecs et autres, nos ancêtres les troglodytes, notre vraie race à nous, les autochtones de la Nerthe : qu'ils avaient des notions d'art et de goût, que leur céramique égale tout au moins celle des peuples primitifs classiques et ne leur est inférieure ni par la forme, le dessin et la couleur, bien que modelée sans le secours du tour et que rien ne peut infirmer cette idée. Les objets ayant tous été trouvés en place, d'après les méthodes les plus sévères de recherche et d'exactitude. (*Le Petit Provençal*, 30 décembre.)

Art chrétien primitif, par Marcel Laurent, professeur à l'Université de Liège, paraît chez Vromant à Bruxelles, 2 vol., 10 francs.

La vie de saint Martin. — Cf. *Revue*, 1910, p. 260. M. Babut a repris l'un après l'autre tous les épisodes du récit de Sulpice Sévère (*Revue d'histoire et de littérature religieuses*, t. II, nov. 1911). Nous reviendrons sur son travail.

Les Germains en épigraphie. — Dans ses notes sur les Bastarnes (*Jahreshefte* autrichiens, 1911, f. 1 ; cf. *Revue*, 1906, p. 263), M. O. Fiebiger annonce un travail d'ensemble sur les renseignements épigraphiques concernant les Germains, travail en collaboration avec L. Schmidt. — A ce propos, je rappellerai le livre de Martin Bang, *Die Germanen im rœmischen Dienst*, Berlin, 1906, que j'ai eu l'occasion ces jours-ci d'étudier « à la loupe », et qui est remarquablement bien fait.

Les Romains en Germanie. — En même temps que les deux

livres de M. Sadée (p. 107), paraît, en France, celui de M. Gailly de Taurines, *Les légions de Varus*, Hachette, 1911, in-12. C'est l'histoire de la Germanie romaine d'Auguste à Néron. C'est un récit qui se lit avec grand plaisir, accompagné des références nécessaires. Peu de bibliographie, aucune discussion topographique. Du reste, le volume ne comporte pas d'*apparatus* de ce genre. Mais il est vivant.

Numismatique constantinienne. — Voici le tome II du grand travail de M. Jules Maurice (Paris, Leroux, 1911, in-8° de CXXXVI-608 pages et 17 planches, tableaux, descriptions innombrables), une merveille de numismatique descriptive et raisonnée. Je ne crois pas qu'on puisse pousser plus loin patience et précision. — Cf. *Revue*, 1909, p. 175-6.

Voies gauloises. — A-t-on plaisanté jadis les chercheurs de voies gauloises! Et cependant, ils avaient raison : on peut trouver des routes gauloises (et même antérieures, cf. p. 59). Ceux qui ont visité Tirancourt, L'Étoile ou autres « camps » des bords de la Somme, savent bien que les voies qui y mènent sont gauloises et non romaines. Et voici, évidemment, qu'on a bien découvert la voie gauloise d'Alésia. Voyez ce qu'en dit M. M[atruchot] dans sa revue *Pro Alesia* (p. 809-11). Où je ne suis pas de son avis, c'est lorsqu'il dit qu'il n'y a sans doute pas dans toute la Gaule de *voie plus authentiquement gauloise*.

Pro Alesia. — Qu'il me soit permis, à ce propos, de dire ici crûment mon avis. Je crois être un vieux soldat de l'histoire nationale, et j'ai le devoir de ne point farder la vérité. — *Pro Alesia* est, n'est-ce pas? une revue destinée à faire connaître Alise, son passé et les efforts de ceux qui le retrouvent. Or, pas un mot n'y est dit des fouilles du commandant Espérandieu. Je sais bien qu'il y a querelle entre M. Espérandieu et la Société de Semur. Mais cette querelle, avec de tels procédés, devient une chose déplorable, stupide et énormément mesquine. — Je n'ai pas, de ce conflit, à chercher les causes, à établir les responsabilités. Quand il s'agit d'une œuvre nationale, pour l'amour du pays, laissez donc là vos querelles, et allez-y franchement, les mains tendues. Comparez les fédérations allemandes en Souabe, à Bonn, autour du *limes*, et rougissez de vos petitesses. Si j'étais à votre place, vraiment, j'aurais honte de ne pas savoir oublier, et je dis cela aux deux adversaires. Le meilleur moyen de n'avoir aucun tort, c'est de vouloir la paix. — Mais je reviens à *Pro Alesia*. Quel que soit l'état de ses relations avec M. Espérandieu, elle se doit de parler de ses fouilles. Sinon, ce n'est pas une revue de science, mais de parti; sinon, ce n'est pas une revue *pro Alesia*, mais pour l'Alise de Semur. Éduens mes « frères et amis », êtes-vous donc toujours au temps de Divitiac, et voulez-vous encore empêcher Vercingétorix de vaincre?

L'inscription de la Forclas. — M. Henri Ferrand vient d'en donner

un fac-similé photographique (p. 17) dans son livre sur le Mont-Blanc, livre qui est une merveille. Je ne crois pas qu'on ait jamais réalisé une telle perfection dans la reproduction photographique. *Le Mont-Blanc d'aujourd'hui*, Rey, Grenoble, 1912. Et le texte est si vivant! — J'aperçois bien sur la photographie

VIENNENSES ET CEVTRON

à l'avant-dernière ligne. Mais n'y a-t-il pas là du minium? N'oublions pas que l'inscription est fort importante pour nous montrer que Vespasien voulut assurer une ligne de communication entre les Alpes Grées et les Alpes Pennines, par le col du Bonhomme, la vallée de Chamonix et le col de Balme. Cf. *Corpus*, XII, 113.

Identité de climat. — M. Gsell vient d'écrire sur *Le Climat de l'Afrique du Nord dans l'Antiquité* (Alger, 1911, extrait de la *Revue Africaine*) des pages excellentes. Quelle maturité calme et simple dans cette science! J'admire et j'envie M. Gsell pour la maîtrise à laquelle il est arrivé. — Il faut retenir ses conclusions, qu'on pourrait sans peine appliquer à la Gaule : « L'Afrique du Nord jouissait d'un climat, sinon semblable, du moins assez analogue au climat actuel... Si le climat s'est modifié depuis l'époque romaine, ce n'a été que dans une faible mesure. » — Enfin, de tous les côtés on revient ou on arrive à la juste appréciation du passé : stabilité des rivages, débit pareil des fleuves, identité de climat. C'en est fait des romans transformistes qui ont tellement nui à la géographie historique[1].

Le dieu Ageion (cf. *Revue*, 1911, p. 84). — J'ai vu l'inscription de Rebarc. Je la lirai :

DEO
ACEIO·NI — C plutôt que G
BASSARI////

Petit autel en marbre de Saint-Béat. Aucun doute sur l'authenticité.

Recueil Espérandieu. — Le tome IV vient de paraître. Fin de la Lyonnaise.

Le monument des nautes (cf. *Revue*, 1907, p. 263-4). — Je persiste à croire qu'il représente l'acte de l'offre à Tibère et à Jupiter perpétuée par l'inscription. Inscription et bas-relief se complètent et se définissent. C'est d'ordinaire ainsi. Et c'est le gros avantage ou bienfait de l'archéologie qu'elle raconte une chose faite et la perpétue. Les bas-reliefs de l'arc de Suse conservent une scène qui s'est réellement passée, je crois le recensement des cités en ce temps-là. Il me

1. [Dans le même ordre d'idées, voir les conclusions de M. Æginitis sur la constance du climat d'Athènes, résumées ici même (*Rev. Ét. anc.*, t. VII, 1905, p. 210; cf. les *Comptes rendus du Congrès international d'archéologie*, 1re session, Athènes, 1905, p. 295-296). — G. R.]

semble que Ferrero y pensait. De même, les nautes ont donné cet objet, un *torques*, à Tibère et à Auguste, ils se figurent le donnant, et ils le disent dans l'inscription. — Tibère a dû accorder quelque privilège à ces nautes et ils sont allés lui porter leur offrande à Rome.

Haulzy. — On annonce, à paraître chez l'auteur (rue des Tiercelins, 5, à Nancy), *l'enceinte d'Haulzy et sa nécropole* par M. Georges Goury. Cette enceinte, dit M. Beaupré dans sa préface, daterait de Hallstatt avec transition vers La Tène. Le prix de ce livre serait de 15 francs.

Céramique primitive, introduction à l'étude de la technologie, leçons professées à l'École d'anthropologie en 1911, par L. Franchet, avec 26 figures; Paris, librairie Paul Geuthner, 1911. Un volume de 160 pages, avec un tableau. Prix : 6 francs.

Le moustérien belge et les recherches de M. Commont. — En septembre 1911, M. V. Commont a commencé des recherches ayant pour objet de comparer les limons du nord de la France (löss récent et löss ancien, faune et industrie) avec les dépôts similaires de la vallée du Rhin et de la Belgique, ces investigations seront plus tard étendues au sud de l'Angleterre. — Vers l'est, M. Commont a pu suivre l'extension du moustérien (dont l'étude a été faite précédemment dans le nord de la France) en Champagne, vallées et plateaux, en Lorraine (industrie en quartzite sur les plateaux des environs de Nancy) et en Alsace. Non loin de Strasbourg, à Achenheim, Hangenbieten, Hochfelder, Vogtlinshofen, le moustérien est également bien représenté. A Achenheim et Hochfelder, où les deux löss sont très développés, le moustérien ancien (et non l'acheuléen comme il a été dit) se trouve dans le limon grisâtre constituant la partie inférieure du löss récent. — Vers le nord, M. Commont a pu reconnaître une série de gisements moustériens en Belgique, 1° à la surface d'îlots tertiaires, 2° dans les limons dits Flandrien, Brabantien et Hesbayen.

Les deux termes *Flandrien* et *Brabantien* paraissent être deux faciès ou divisions de la partie supérieure du löss récent et leur cailloutis de base a donné le *moustérien supérieur*. — Le *Hesbayen* (limon grisâtre), recouvrant les alluvions des basses terrasses, correspond à la partie inférieure du *löss récent* (limon gris ou roux situé à la base de l'ergeron dans les vallées de la Somme, de la Seine et du Rhin), et son cailloutis ou base renferme le *moustérien ancien* avec coups de poing et faune froide *(mammouth, rhinocéros tichorhinus* et *renne)*, industrie dénommée en Belgique acheuléen et même chelléen. Le véritable *löss ancien* (limons moyens de Ladrière) ne se trouve que plus haut, sur le versant des vallées, en même situation que dans les vallées de la Somme, de la Seine et du Rhin (moyenne terrasse).

Aux environs de Liège, M. Commont, de retour à Amiens, a signalé le 23 septembre dernier, les découvertes qu'il avait faites (sablière

Collinet et à Rocour) à M. Marcel du Puydt. Le savant archéologue liégeois, l'inventeur des crânes de Spy, a pu ainsi découvrir à la base du Hesbayen un important gisement moustérien ancien. MM. Max Lohest et Ch. Fraipont, géologues à la Faculté des sciences, ayant été avisés, ont pris l'initiative d'une réunion de géologues belges à Liège (21 janvier 1912) pour vérifier ces découvertes qui remettent en question tout ce qui a été dit du *Hesbayen*, considéré encore récemment par certains géologues belges (Briart) comme antéquarternaire.

En Angleterre, les recherches de M. Commont dans le nord de la France ont permis à MM. R. R. Marett, Reg. Smith, d'identifier les industries pleistocènes de l'île Jersey et de Northfleet (Kent) avec les types industriels du moustérien ancien.

Inscription de Gascogne (séance de la Société archéologique du Gers du 8 janvier 1912). — « M. le Dr de Sardac donne la description d'un cippe funéraire découvert dans la commune de Castel-Arrouy, au lieu dit *à Corné*, dans un champ appelé *Neyssens*. Le monument est une pierre d'une hauteur de 1m28, en forme de colonne rectangulaire avec base et chapiteau supérieur orné. Sur la face antérieure, on lit l'inscription ci-contre :

D M
ET MEMORIE
VLLIE SECVN
DILLE SAR
MESIBIA
NEPOTILLA
FIL EIVS
FACIENDVN
CVRAVITET
SVB ASCIA DE
DICAV IT

Cette intéressante pièce sera probablement acquise par le Musée de Lectoure. — *L'Avenir*, Auch, 12 janvier 1912, — communiqué par M. Paul Courteault.

Tablettes magiques trouvées dans l'amphithéâtre de Trèves; Wünsch, *Bonner Iahrbücher*, fasc. CXIX.

Limes. — Sur le sens du mot, W. Gebert, dans le même fasc.; cf. Mommsen, *Westd. Zeitschrift*, XIII; Oxé, *Bonner I.*, CXIV.

Aufaniæ et leur temple : H. Lehnel, même fasc. Capital, ce fascicule, pour l'époque romaine.

Age du bronze rhenan. — A. Günther, dans le même fascicule.

Plateaux, tufs et tourbières de la vallée de la Somme. — De M. Commont : 1° *Note préliminaire sur les terrasses fluviatiles de la vallée de la Somme, époque de l'apparition de l'homme quaternaire* (Lille, 1910, extr. des *Ann. de la Soc. arch. du Nord*, t. XXXIX, 9 nov. 1910); 2° *Les gisements paléolithiques d'Abbeville* (*id.*, même recueil); 3° *Note sur les tufs et les tourbes de divers âges de la vallée de la Somme, mode de formation et chronologie*[1] *(id., ibid.)*; 4° *Niveaux industriels et fauniques dans les couches quaternaires de Saint-Acheul et de Moutières* (Le Mans, 1911, extrait du *VIe Congrès préhistorique de France* à Tours, 1910).

CAMILLE JULLIAN.

1. Le fameux vase de Belley, trouvé dans le tuf sous la couche supérieure de la tourbe, a été publié en dernier lieu par M. l'abbé Breuil, *Revue*, 1908, p. 339 et suiv.

BIBLIOGRAPHIE

Arthur J. Evans, *Scripta Minoa*. Volume I : *The hieroglyphic and primitive linear classes, with an account on the discovery of the pre-phoenician Scripts, their place in minoan story and their mediterranean relations*. Oxford, Clarendon Press, 1909; grand in-8° de XII-302 pages, avec 132 figures et 13 planches hors texte[1].

Ce premier volume du grand ouvrage de M. Arthur J. Evans comprend trois parties. La première traite des documents en écriture pré-phénicienne de la Crète, de leurs attaches dans le monde méditerranéen et de leur place dans l'histoire minoenne (pp. 1-110).

Après avoir exposé ce que l'on sait aujourd'hui sur les écritures pictographiques et linéaires dans l'Europe préhistorique, M. A. Evans met sous nos yeux l'historique de la découverte des différents types d'écriture minoenne dont il a eu le rare bonheur de pressentir et de prouver ensuite l'existence. Une section spéciale est consacrée aux archives hiéroglyphiques de Cnosse et au *Disque de Phaestos* découvert en 1908 par la mission italienne (la troisième partie du livre est tout entière consacrée à ce document important[2]). Vient ensuite une section où est présentée la classe d'écriture que l'auteur nomme *classe linéaire A* (Minoen moyen, tout à la fin de cette période). Ailleurs qu'à Cnosse, ce type paraît avoir survécu quelque temps. Ce genre d'écriture n'est pas limité à la Crète propre. Une section plus importante est consacrée à l'écriture linéaire B.

C'était, dit M. A. Evans, l'écriture uniquement en usage à Cnosse au moment de la catastrophe finale, soit vers la fin du XVe ou le début du XIVe siècle avant notre ère. Il est possible, ajoute-t-il, qu'elle fût déjà employée au début du XVe siècle. Les deux systèmes (A et B) doivent être regardés comme des développements parallèles d'un troisième. La classe linéaire B trahit un progrès réel dans l'art d'écrire.

1. On connaît les ouvrages antérieurs de M. A. J. Evans sur le même sujet : *Cretan Pictographs and Prae-Phoenician Scripts* dans le *Journal of Hellenic Studies*, 1895 (p. 270, suiv.) et : *Furthes Discoveries of Cretan and Egean script with Libyan and Proto-Egyptian comparisons* (même périodique, 1898, p. 327, suiv.).

2. Nous rappellerons qu'il a été étudié ici-même (*Rev. Ét. anc.*, t. XIII, 1911, p. 297-312).

Si l'on en juge d'après les figures 24 et 25 (pp. 47-48), cette écriture présente une ressemblance remarquable avec les hiéroglyphes égyptiens. Ainsi, dans la fig. 24, le premier (= le cinquième) signe (première ligne, en partant de la gauche) ressemble au signe O 6 de Erman (*Aegypt. Gr.* [2], p. 218); le second signe (fréquent dans la suite) rappelle le signe M 24 (Erman[2], p. 214) = *stn* « roi »; le neuvième signe rappelle vivement O 29 (Erman[2], p. 218) = ʿHʿ « palais ». Le signe que l'auteur appelle une roue de char, a une forme identique au signe O 1 (Erman[2], p. 217) = *nw-t* « ville »; le troisième signe de la ligne 2 est tout à fait pareil à U 4 (Erman[2], p. 223) « manche de la hache », phonétiquement *nw;* le cinquième signe rappelle U 45 (Erman[2], p. 224) = *ks*, et surtout le signe ⊏ dans cette ligne paraît identique à l'égyptien O 3 ⊓ = *pr* « maison » (Erman[2], p. 217). Signalons encore le huitième signe de la seconde ligne qui a la même forme que F 59, et le septième signe de la troisième ligne qui rappelle vivement F 60 (Erman[2], p. 211).

Il semble donc bien que c'est encore à une écriture hiéroglyphique[1] que l'on a affaire et que l'égyptologie doive contribuer plus que toute autre discipline au déchiffrement des documents crétois.

Après avoir reproduit le vase d'Orchomène (p. 57) et en avoir rapproché les caractères des écritures crétoises, l'auteur va chercher des points de comparaison en Asie-Mineure dans les alphabets lycien et carien (p. 66), et, page 70, un tableau nous montre les ressemblances des écritures minoennes de Crète avec les écritures minoennes de Chypre et le syllabaire postérieur dans lequel nous possédons des inscriptions grecques.

A cela s'ajoute une brève comparaison des alphabets lycien et carien avec le même syllabaire (p. 76).

Vient enfin la question des rapports des écritures minoennes avec l'écriture phénicienne (tableaux pp. 87 et 89). L'auteur montre comment l'alphabet phénicien et l'alphabet sémitique du Sud ont pu être empruntés aux écritures minoennes. Le centre de propagation aurait été la Palestine du Sud, plus précisément la « minoenne » Gaza.

Les rapprochements entre les écritures minoennes et l'ancien alphabet ibérique sont présentés dans le tableau de la page 99. Est étudiée également la survivance des écritures minoennes aux époques plus récentes. C'est ici que se classe le disque d'Erganos (p. 101). Enfin, M. A. Evans rappelle que dès l'Antiquité on avait fait en Crète des découvertes analogues à celles qu'il a eu la gloire de réaliser (le *Dictys* de Septimius est certainement inventé de toutes pièces; mais ce qui en avait donné l'occasion et fourni l'idée, est une trouvaille réelle faite au temps de Néron).

1. Ceci n'exclut pas l'existence d'éléments purement phonétiques et même simplement alphabétiques. On sait que ce mélange est le fait de l'écriture égyptienne.

Dans la deuxième partie du livre, M. A. Evans revient sur chacune des trois écritures crétoises pour l'étudier plus à fond, en elle-même et dans ses affinités extérieures. Un chapitre important est consacré à l'influence protodynastique égyptienne et à l'influence égypto-libyenne sur les sceaux crétois. Les sceaux cylindriques et les sceaux prismatiques « égypto-libyens » appartiennent sans doute à la période comprise entre le commencement de la IV[e] et le début de la VI[e] dynastie égyptienne, soit à la période qui va de 2840 à 2500 avant notre ère (suivant le système de M. E. Meyer). Vers le temps de la VI[e] dynastie commencent à apparaître les sceaux en forme de bouton. Ce type se rencontre aussi en Crète et même en Italie. L'intérêt de ces sceaux (il y en a d'autres formes encore), c'est qu'ils portent des caractères gravés. On sait, du reste, qu'ils ont été le point de départ de toutes les découvertes de l'auteur. Il est donc naturel qu'il les traite en détail de même que les empreintes de sceaux (p. 144 et suivantes).

Les pages 149-162 et 162-180 donnent un catalogue illustré de toutes les inscriptions hiéroglyphiques crétoises recueillies sur des sceaux ou des empreintes de sceaux, des tablettes, des barres et des « *labels* ». Toutes ces figures ont comme pendants les magnifiques reproductions des documents eux-mêmes que l'on trouve dans les onze premières planches de la fin du volume, les deux dernières étant consacrées aux deux faces du *Disque de Phaestos*.

Vient enfin la partie de l'ouvrage qui étudie l'écriture minoenne en elle-même (les trois variétés comprises). Les 139 signes différents (il est naturellement rare que le même signe se trouve à la fois dans l'écriture la plus ancienne et dans A et B; quelquefois il n'existe que dans deux, quelquefois même que dans une variété) sont reproduits avec leurs variantes, situés dans la masse des documents et rapprochés des signes analogues d'autres systèmes graphiques. Ils sont repris en outre dans un tableau d'ensemble (pp. 232-233). Ceci est complété par une analyse du système. Les classes de signes sont pour ainsi dire les mêmes que pour l'écriture hiéroglyphique égyptienne (le corps humain et ses parties, les animaux et leurs parties, les insectes, les plantes et les arbres, le ciel et la terre, les objets du culte et les symboles, les armes, les ustensiles, les navires et ce qui s'y rapporte, les différentes constructions, les objets indéterminés ou signes géométriques, ceux-ci au nombre de 21). Le tableau XVI (p. 240) fournit quelques comparaisons précises et frappantes (onze) avec le système graphique égyptien [1]. Plus loin, M. A. Evans étudie l'aménagement des inscriptions hiéroglyphiques et la direction ou, pour mieux dire, les directions dans lesquelles il convient d'en lire les hiéroglyphes. Un paragraphe est consacré à la numération (p. 256-

1. Toutes différentes de celles qui ont été proposées plus haut.

259). Un autre, non moins important, traite de la notation des titres officiels, des noms des personnes et des surnoms dans la sphragistique minoenne. Ici encore l'auteur établit l'influence de l'Égypte et présente, comme dans l'ensemble de l'ouvrage, des remarques savantes, ingénieuses et curieuses. M. A. Evans paraît être au reste actuellement le seul savant qui puisse saisir l'ensemble des questions difficiles concernant la sphragistique crétoise.

Dans la troisième partie du livre, le *Disque de Phaestos* est repris, reproduit schématiquement et étudié à nouveau. L'analyse de son système graphique est faite comme plus haut celle des systèmes minoens et un catalogue de ses 45 signes est donné en même temps que des comparaisons avec des systèmes étrangers. L'auteur discute ensuite les groupes de signes qu'on rencontre sur les deux faces. Ce système, pour M. A. Evans, est en partie hiéroglyphique, en partie phonétique ; mais ce n'est pas un système minoen ni une variété d'un tel système spéciale à Phaestos. En définitive, le *Disque* appartient, selon lui, à une civilisation apparentée à celle de la Crète et il provient du sud-ouest de l'Asie-Mineure. C'est là sans doute l'opinion la plus sensée et à laquelle tout le monde se rangera à la suite de l'illustre révélateur des écritures minoennes. Plus que personne, en effet, il eût été intéressé à voir dans le *Disque de Phaestos* un nouveau témoin de l'ancienne civilisation qu'il nous a fait connaître.

M. A. J. Evans a également remarqué l'arrangement symétrique des groupes de signes sur les deux faces du *Disque* et l'a rendu sensible par des exemples (pp. 289-290); mais il sera peut-être permis de n'être pas d'accord avec lui sur la conclusion, savoir que cet arrangement est métrique et qu'il s'agit ici d'un hymne religieux en l'honneur de la Grande Déesse d'Asie-Mineure. Il est question sans doute de divinités et peut-être même précisément de celle qu'il indique, au moins dans l'un ou l'autre groupe de signes, mais le texte peut être aussi une simple énumération de noms ou de titres divins, et, si l'arrangement en est voulu et artificiel, il ne dépend certainement pas de règles métriques. C'est ce qu'on a essayé de montrer dans un article récent (cf. *Revue*, 1911, n° 2).

En résumé, le travail fourni par M. A. Evans dans le présent volume n'est pas moins étonnant que la génialité de son intuition première et que la persévérance grâce à laquelle il a jusqu'ici surmonté tous les obstacles qu'il a rencontrés. On formulera ici l'espérance de le voir franchir le dernier de ces obstacles et on souhaitera que, nouveau Champollion, il nous donne enfin la clef de ces documents qui sont jusqu'ici pour nous lettre morte. Peut-être est-il déjà plus avancé dans cette voie qu'il n'a voulu nous le dire dans son premier volume. Aussi est-ce avec la plus grande impatience que tout le monde attend l'apparition du second.

A. CUNY.

G. Hempl, *The solving of an ancient riddle. The Phaestos Disk* (extrait du *Harper's Magazine*, janvier 1911), 12 p. in-4°.

M. Hempl professeur de philologie germanique à l'Université de Stanford (Californie), a déchiffré à sa façon le disque de Phaestos et se vante d'y avoir retrouvé du grec antérieur de mille ans à l'époque classique. La grammaire comparée des langues indo-européennes, celle du grec en particulier, est désormais assez bien établie pour pouvoir juger des résultats de M. Hempl. Il est certain que les η provenant en ionien-attique de *ā* long primitif étaient encore *ā* en grec commun; mais, si l'on en croyait M. Hempl, la différenciation des dialectes aurait déjà existé telle quelle mille ans plus tôt, ce que contredisent les inscriptions ioniennes qui distinguent encore η provenant de *ā* indo-européen de η provenant de *ē* indo-européen (ce dernier pourtant était très ouvert à l'origine et l'est encore en attique). Première invraisemblance. Deuxièmement, suivant M. Hempl, dès cette époque préhistorique, l'article était déjà développé en grec. Or, le grec homérique nous montre encore un état de la langue où il n'y a pas plus d'article qu'en latin ou en sanskrit. De plus, l'*article* se serait placé tantôt avant, tantôt après le substantif. Nouvelles invraisemblances. M. Hempl croit avoir reconnu un mot * ἀποσῦλ(α) qu'il traduit par « dépouilles ». Or ce mot n'existe pas en grec. Il n'y a d'attesté que σῦλον (pl. σῦλα), qui ne se rencontre pas avant le ve siècle (Pindare, Sophocle, Euripide, Isée). De même, il crée de toutes pièces le mot *φῆτα qu'il traduit par « prophétesse ». Son mot n'est pas même bien fait; car il n'y a pas en grec (même préhistorique) de morphème -*ă*, mais seulement un morphème -*yă* ou un morphème -*ā*. Il faudrait donc *φήτyᾰ ou * φήτη. Du reste, le préverbe πρό est essentiel au sens dans προφήτης : « celui qui parle au nom de quelqu'un ». M. Hempl admet ληιστοῦ dans un texte grec de 1600 avant notre ère. Il ignore donc que la finale -της est un ancien -*ta* + *s* et que le génitif grec commun, s'il existait à cette époque, ce qui est douteux, n'aurait pu être que -*ta* — *syo*, tout au plus -*tā* — *hyo* (- οῦ est analogique des thèmes en -*o*- et très récent). Que dire de la syntaxe de τῇ φήτ' ἄπο que M. Hempl traduit par « of the prophetess »? Ἄπο n'a pu gouverner à l'origine que l'ablatif auquel s'est substitué le génitif en grec proprement dit. Et de ἀποχύρου, qu'il rend par « garde-nous » et qui ne saurait signifier que « fortifie », n'étant, du reste, attesté que chez Théophraste et chez Plutarque (le simple n'existe pas)? Sans compter qu'à l'époque où prétend nous faire remonter l'auteur, la finale -ου était certainement encore -*o*-*e*, sinon même -*o*-*ye*. Continuons. M. Hempl ayant lu un *vī ka na* l'interprète par σίγ' ἀνά *(sic)*. Le verbe *ἀναστιγάω n'existe pas en grec et si la racine στιγ- a été autrefois *swig*-, ce qui n'est pas absolument impossible, on se demande par quel miracle, à une époque où le *s* était

devenu *zéro*, le *w*, articulation plus faible, s'était maintenu, et par quel autre miracle le *s* s'est rétabli en grec classique au détriment du *w* préhistorique. Impossibilités. — Plus loin, M. Hempl lit : *a pò rī pi na* et y voit la forme préhistorique de ἀπόρριπτε. Or, elle ne saurait être que * *apo- w/srīpye*. Qu'est-ce du reste que *-na*? On ne nous le dit pas. *La ri si ta* (λάριστα) est traduit « *the most dainty portions* ». * λάριστα est un barbarisme. On ne trouve (et encore dans la langue épique) que le superlatif λαρώτατος. Le mot veut dire, du reste, *suāuis* et non autre chose. *A po ko me nū* rendu par ἀφώκτου « non rôti » est sans doute compris comme étant * ἀφωγομένου. Sans parler de la finale (*-ū* au lieu de *-osyo* ou *-oso,* ou du moins *-ohyo* ou *-oho*, que dire au point de vue grec de ce : « n'étant pas en train d'être rôti » ? Car tel serait bien le sens de ce participe présent, si toutefois il était permis de le faire précéder de ἀ- privatif, ce qui est très douteux. Ἀ- privatif lui-même, 1600 ans avant notre ère, n'était-il pas encore un simple *n* voyelle (lat. *in-*, germ. *un-*, etc.)? Pour comble, *sō tō* est supposé valoir ζώου τοῦ, c'est-à-dire τοῦ ζώου. Où donc sont passées dès cette époque les finales de génitifs *-syo* ou *-so* (*-hyo*, *-ho*)? Comment expliquer que *Mī me ra* soit Μέρμηρα? Ce dernier, du reste, n'est qu'un nom commun (souci) dans Hésiode et Théognis. Depuis quand les formes de 1000 ans plus anciennes sont-elles moins bien conservées phonétiquement que les formes tardives? Inutile de parler de *a po vīk* rendu par ἀποσίγ'. On a vu sous *vī ka na* ce qu'il fallait en penser. Mais le plus fort est l'interprétation de la soi-disant lecture *tū-mē* interprétée par θύματα. S'il y a quelque chose de certain, c'est que les mots en -μα, -ματος du grec sont de simple thèmes en *-n* neutres (skr. *-ma*, gén. *-mnah* ou *-manah*; lat. *-men*, *-minis*, c'est-à-dire indo-européen **-mn*, gén. * *-mn-e/os*, thème *-men-*). Comment M. Hempl n'a-t-il pas pensé qu'en védique ces mots font quelquefois leur nominatif-accusatif pluriel en *-mā*, ce qu'on interprète par i.-e. **-mn̄*, c'est-à-dire *mn* + *ə*, *n* étant vocalisée et s'allongeant par combinaison avec *ə*? Il aurait pu soutenir (gageons qu'il le fera) que ce *n* voyelle long aboutissait à *ā* en grec primitif (oh! très primitif, il le faut bien), d'où η dans le dialecte ionien-attique de 1600 avant notre ère! Le malheur est que le grec ne connaisse ici que la formation -ματα, c'est-à-dire *-mn-t-a* avec un *t* diversement expliqué, mais constant.

Si le grec préhistorique de M. Hempl ressemble si peu à ce que fait attendre *avec certitude* un siècle de grammaire comparée, c'est qu'il s'est trompé dans toutes ses déductions. L'erreur est au point de départ, dans la supposition que les « virgules » du Disque ont une fonction identique au *virāma* sanskrit. Sans doute, au pays d'Edgar Poe on peut toujours être tenté de refaire le *Scarabée d'or* ; mais ce qui est permis à un romancier, ne saurait l'être à un savant.

A. CUNY.

E.-K. Rand, *Horatian Urbanity in Hesiod's Works and Days* (*American Journal of Philology*, t. XXII, 2, avril-juin 1911, p. 131-165).

L'« urbanité horatienne d'Hésiode » : titre d'allure singulièrement paradoxale, quand on songe à ce qu'étaient la vie et le caractère du rude paysan d'Ascra. Le sens de cette expression est précisé par les exemples que donne M. Rand, p. 142 et 160 : il cite, d'une part, l'énergie indomptable du poète, sa courageuse activité, sa foi en l'avenir ; d'autre part, la forme variée qu'il a su donner à ses préceptes, son ton tour à tour didactique et satirique, prophétique et malicieux, plein d'emphase et de bonhomie. C'est l'« élégance » morale et littéraire d'Hésiode que M. Rand trouve comparable à celle d'Horace.

Pour justifier cette conclusion, il fallait commencer par établir que la personnalité d'Hésiode est bien réelle, que *les Travaux et les Jours* sont autre chose qu'un agrégat anonyme de petits poèmes d'origine diverse. Dans cette discussion sur l'unité primitive de l'ouvrage, M. Rand m'a fait l'honneur de s'appuyer surtout sur les arguments que j'ai fait valoir, principalement dans mon livre sur *Hésiode et son poème moral;* il a relevé et examiné toutes les critiques qui m'ont été adressées, notamment par MM. Masqueray, M. Croiset, Mondry-Beaudoin[1]. M. Rand est d'accord avec moi sur les points essentiels : unité littéraire résultant de la cohésion de la théorie morale, souc constant de donner une leçon profitable avant tout à Persès, art subtil des transitions, etc. ; M. Rand s'écarte de mon opinion seulement sur quelques questions de détail[2].

En ce qui concerne ce problème ardu de la composition des *Travaux*, l'étude de M. Rand n'apporte guère de faits nouveaux ni de conclusions bien originales. La partie la plus personnelle de son article consiste dans le rapprochement qu'il tente d'établir entre Hésiode et Horace. Malheureusement, cette comparaison se borne à constater quelques analogies de détail (p. 142, 144, etc.), quelques

1. Par une erreur commune à beaucoup de critiques étrangers, M. Rand (p. 159, n. 7) attribue à M. Masqueray le compte rendu que M. Mondry-Beaudoin a publié de mon livre sous la signature My. Lire d'ailleurs *Revue Critique*, 1908, 142, et non *Revue des Études Grecques*. — Autre inadvertance de détail, p 161, n. 2 : lire : Waltz, dissertation, p. 152, et non : p. 571.

2. *Travaux*, v. 124-125 = 254-255. M. Rand qualifie (p. 139) de « compromis contestable » mon hypothèse admettant l'authenticité de 125 (= 255), et supposant que 124 (qui répète gauchement 123) a été inséré par la maladresse d'un glossateur, induit en erreur par le souvenir du passage où ces deux vers se retrouvent à la suite l'un de l'autre. Il me semble cependant que ce genre de contamination est très fréquent. — V. 96. Ma traduction de Ἐλπίς = Prescience n'a pas satisfait M. Rand, qui la discute longuement (p. 136, n. 2) : son principal argument est que la racine ἐλπ— ne contient pas l'idée de *savoir*. Une objection analogue m'a également été adressée par M. M. Croiset. Peut-être en effet vaut-il mieux traduire Ἐλπίς par Prévision, mais ce n'est là qu'une question de mots.

emprunts tout formels faits par le poète latin à son devancier ; il faut plus que de la bonne volonté pour retrouver chez Hésiode, même en germe, les qualités qu'illustrera Horace ; on ne voit guère, notamment, quelle influence peut avoir exercée sur l'art raffiné du courtisan d'Auguste le code de la vie rurale que le vieux montagnard béotien avait édicté à l'usage de ses compagnons de labeur.

Pierre WALTZ.

A. Monti, *De Archilochi elocutione*. Turin, Paravia, 1907 ; 1 vol. in-8° de 72 pages. — *Index Archilocheus cum Homerico, Hesiodeo et Herodoteo comparatus*. Turin, Paravia, 1904 ; 34 pages in-8°. — *Tirteo (Elegie), Studio critico e testo con raffronti omerici*. Turin, V. Bona, 1910 ; 18 pages in-8°. — *Tirteo nelle versioni italiane*. Turin, V. Bona, 1911 ; 31 pages in-8°.

Le principal ouvrage de M. Monti sur Archiloque consiste dans une comparaison de la langue et du style de cet écrivain avec ceux d'Homère. Ce travail a une raison d'être et un intérêt incontestables, toutes les fois qu'il s'agit, comme ici, du fondateur d'un genre, qui n'a pas de précurseur direct, et pour qui l'épopée homérique reste, quelle que soit la différence des sujets traités et des caractères personnels, la principale source littéraire et le meilleur modèle à suivre. Mais cette imitation ne saurait être servile : l'originalité des émules d'Homère se manifeste non seulement dans l'emploi de mots et de tours nouveaux, mais dans l'usage même qu'ils font de leurs emprunts. C'est ce que j'ai essayé de montrer pour Hésiode, au moment même où M. Monti faisait sur Archiloque une étude analogue. Les premiers chapitres concernent le vocabulaire : l'auteur détermine d'abord ce qu'il y a de commun entre les deux poètes dans le choix des termes, leurs acceptions particulières, leurs formes dialectales, l'emploi des épithètes, le groupement des mots, les constructions grammaticales, et enfin les emprunts directs faits à Homère par Archiloque; puis il relève chez ce dernier les sens nouveaux, les constructions nouvelles, les mots inconnus au langage homérique. Toute cette partie est précise et complète. Celle qui a trait au style n'est pas aussi heureuse : l'auteur y paraît moins sûr de lui, et se borne à une énumération assez sèche des figures et des tours par lesquels l'iambographe se distingue de son modèle épique; autant dire d'un mot qu'à cet égard il n'y a entre eux, vu la différence foncière de leurs tempéraments, aucun trait commun, que l'influence homérique a été très superficielle, et que la comparaison entre les deux écrivains doit se borner à des rapprochements tout matériels.

L'*Index Archilocheus*, dont la publication avait précédé celle de l'étude que nous venons d'analyser, en est le complément naturel :

l'auteur y présente un tableau des emprunts faits par Archiloque à Homère, à la poésie épique postérieure, enfin au langage de la prose. L'opuscule se termine par un examen critique des fragments d'Archiloque qui ne figurent pas dans l'édition Bergk.

Le premier des deux opuscules relatifs à Tyrtée contient l'analyse et la critique des élégies VIII, IX et X, puis le texte lui-même, et l'indication de tous les rapprochements possibles avec celui d'Homère: quelques-unes des conclusions peuvent sembler contestables; mais en tout cas les recherches sont faites avec le plus grand soin, et cette partie du travail ne laisse rien à désirer. L'autre brochure contient un jugement sur les traductions antérieures de Tyrtée en italien, puis le texte et la traduction des trois élégies citées, enfin leur traduction en vers italiens par F. Rachetti, avec, en note, une critique serrée de cette élégante version.

Pierre WALTZ.

Henri Lechat, *Collection de moulages pour l'histoire de l'art antique (Université de Lyon, Faculté des lettres)*, 2e *catalogue*. Lyon, A. Rey, 1911; 1 vol. in-12 de XI-232 pages.

Parmi nos Facultés des lettres, il en est cinq ou six à peine, la Sorbonne y comprise, à qui ait été accordé le luxe d'une collection de moulages. C'était il y a quelque vingt ans : vers cette époque tout, ou peu s'en faut, était à créer dans nos Universités, bâtiments, laboratoires et enseignements : on ne doit point trop s'étonner que, pour loger l'archéologie, la place et les crédits aient été distribués avec quelque parcimonie, et que nos rares Musées de moulages ne puissent soutenir la comparaison avec certaines des installations similaires de l'étranger. Lyon doit s'estimer privilégié. Par suite des circonstances tout d'abord : son Musée s'est constitué au moment où l'on construisait le bâtiment commun aux Facultés des lettres et du droit : le second étage lui a été affecté presque en entier, soit une dizaine de grandes salles — sans parler d'un très spacieux cabinet pour le directeur — qui, mises bout à bout, couvriraient une longueur totale de 130 mètres avec une largeur moyenne de 10 mètres, toutes de plain-pied, et recevant le jour le plus favorable aux moulages, celui d'en haut. Puis, dans ces locaux, dont l'étendue et la distribution dépassent le rêve des plus ambitieuses de nos Facultés, c'est un soin intelligent et averti qui a groupé les œuvres pour la commodité de l'étude et la plus grande joie des yeux. Le mérite en revient à Holleaux d'abord, qui a dû surmonter les grosses difficultés du début et qui a arrêté, avec le plan général de l'installation, les listes d'achat du premier fonds; puis au directeur actuel, M. Lechat, qui depuis 1898 travaille avec passion à ce Musée pour l'enrichir, le remanier et y introduire, au fur et à mesure, les menus progrès dont l'usage révèle l'opportunité.

Ce qui frappe au premier coup d'œil, quand on pénètre dans les galeries, c'est un air avenant et coquet, l'heureuse ordonnance et la variété de l'agencement. L'ordre suivi est, bien entendu, un classement chronologique et méthodique à la fois, en sorte que les œuvres de même époque et de même école ou de même genre sont voisines; mais nulle part des files rectilignes et monotones : des groupes souplement formés autour de quelques pièces maîtresses et significatives. Chaque salle a sa physionomie et sa personnalité, non pas seulement parce que chacune contient des œuvres d'une époque déterminée, mais parce que dans chacune la disposition a été étudiée spécialement en vue d'un certain effet, le plus propre à faire valoir les œuvres représentées. Des *épis* fixés aux murs rompent la raideur des grandes parois unies et ménagent de petites chambrettes où les reliefs apparentés sont associés dans une intimité familière. Tout cela est vivant, attachant, invite à s'arrêter et à méditer. Les moulages ont tous reçu une patine discrète, dont la nuance varie suivant que les originaux sont de marbre ou de bronze, et qui a pour effet d'abord d'atténuer la crudité désagréable du plâtre, puis de souligner le modèle et de faire valoir le détail. Les socles des statues sont mobiles et montés sur roulettes, de façon que toute œuvre puisse être facilement déplacée ou tournée en tous sens et considérée sous tous ses aspects. Çà et là des photographies, distribuées sur les murs, reproduisent des œuvres qui n'ont pu trouver place dans le Musée, ou certains ensembles, groupes ou frontons, dont fait partie le moulage exposé; d'autres images, dessins ou aquarelles, fixées aux socles mêmes, complètent, s'il y a lieu, l'œuvre reproduite, indiquent les restaurations ou certaines particularités, l'entourent en un mot de ce qui est nécessaire pour l'interpréter. Trop de personnes envisagent un Musée de moulages sous les espèces d'un amorphe entassement de plâtres morts; je leur conseille un voyage à Lyon : elles y verront le parti qu'ont su prendre le goût et l'ingéniosité, et comment une collection de ce genre peut devenir un merveilleux organe d'enseignement dans des conditions convenables d'exposition et de mise en valeur.

M. Lechat nous donne, après huit ans, une deuxième édition entièrement refondue de son *Catalogue*. Dans l'intervalle, deux cents numéros se sont ajoutés aux collections, qui en comptent mille aujourd'hui. Mais cette importante différence n'est pas la seule : le classement des œuvres a été remanié, les descriptions revues et développées, la bibliographie mise à jour, le nouveau volume augmenté d'une table de concordance avec les *Gipsabgüsse* de Friederichs-Wolters et surtout d'un très utile Index alphabétique. Tous ceux qui connaissent M. Lechat et ses méthodes de travail, son besoin de clarté et de rigueur, sa riche documentation, peuvent pressentir ce qu'est ce *Catalogue*. Quand il s'agit d'œuvres très connues, ou encore de statues

dont le motif se comprend de lui-même, une simple dénomination qui les identifie est suffisante. Mais pour les groupes des frontons, les frises ou les reliefs narratifs, les notices se font détaillées et analytiques de façon à ne laisser incertaine aucune particularité des scènes représentées. Les parties restaurées sont, comme il convient, minutieusement indiquées; et je note à ce propos que M. Lechat, par une heureuse innovation, a délibérément supprimé, dans les moulages eux-mêmes, bon nombre des restaurations qui sont des contresens avérés : c'est ainsi que le *Marsyas* de Myron a été fort à propos amputé de ses bras, le *Discobole* du Vatican débarrassé de sa tête rajustée de travers, etc. Est-il besoin d'ajouter que ce *Catalogue* sera, non seulement pour ceux qui étudieront sur place les moulages un guide précieux, mais pour tous les archéologues un très commode instrument de travail? Ils y trouveront, sur les points controversés, l'état actuel des questions, et, à la suite de chaque notice, une bibliographie très modestement imprimée en petit texte : c'est la partie qui certainement aura coûté le plus de peine à son auteur; il l'a voulue sobre, et en effet elle n'est pas exhaustive — rien n'est décevant comme les bibliographies trop longues; — on peut être assuré qu'elle est rédigée avec un soin judicieux et nourrie de toute la substance vraiment utile.

F. DÜRRBACH.

P. Perdrizet, *Bronzes grecs d'Égypte de la Collection Fouquet*. Paris, Bibliothèque d'art et d'archéologie, 1911; 1 vol. in-4° de XIX-97 pages, avec 6 gravures dans le texte et XL planches hors texte.

Le présent ouvrage, qui fait partie des « Publications pour faciliter les études d'art en France », inaugure une série de recherches sur l'Antiquité. Il est le témoignage visible et précieux d'une « Triple Entente », où se mêlent, pour notre profit, l'intelligente munificence du connaisseur éclairé qu'est M. Jacques Doucet, le goût non moins sagace de l'heureux collectionneur qu'est le Dr Fouquet, et la science, entre toutes vivante, du merveilleux érudit qu'est M. Paul Perdrizet.

« Il y a, » nous dit l'auteur (p. IX), « un charme infini, une variété incroyable dans les petites figurines gréco-romaines de terre cuite ou de métal, qui sortent incessamment du sol d'Égypte, partout où l'on exploite le *sebbâkh*. » Et de fait, ses *Bronzes grecs* évoquent, en une suite d'instantanés captivants, l'Alexandrie des Ptolémées et des Césars. C'est, d'une part, le monde religieux : ici, le cycle grec (Aphrodite et Dionysos surtout, objets d'une vénération particulière); là, le cycle égyptien, avec ses dieux et ses fidèles, tel l'admirable Isiaque qui, « serré dans ses blancs voiles de lin », marche, « net de tout contact impur, la tête levée au ciel, comme perdu dans un rêve

mystique » (p. xiv). C'est, d'autre part, le menu peuple, si gai, si libre dans ses propos et dans ses gestes, avec les comparses dont il s'amuse, nains, pygmées, grotesques, bouffons, nègres, danseurs et danseuses se trémoussant au son de la double flûte ou de la castagnette : « L'Égyptien est un grand enfant qui rit à belles dents blanches. Quelle différence avec Israël ou Assour ! » (p. xi).

Quelle différence aussi entre la manière de M. Perdrizet et celle des greffiers, aligneurs de textes, qui ont le génie de l'ennui ! Entre ses mains, l'archéologie comparée, où il est passé maître, prend un passionnant intérêt. Il se réclame aussi bien de Mérimée et de Flaubert que de Tertullien et d'Alciphron. Il nous mène, en compagnie de Carmen, dans l'auberge de Lila Bastia. Il renouvelle, à propos des statuettes dites « de Baubô », la question de la danse du ventre. Et le morceau sur la pêche à la ligne ! Waldeck-Rousseau n'étant plus là pour le savourer, je le dédie à Paul Masqueray.

Lumbroso dépeint les Alexandrins comme « ironiques et caustiques, blasonnant leurs souverains, blaguant leurs célébrités » (p. xi). A leur école, M. Perdrizet lance plus d'une flèche dans la volière de Clio : Babelon et Blanchet, Clermont-Ganneau, P. Foucart, Collignon, S. Reinach, Pottier, Lechat, Mendel, de Ridder, Chapot, Merlin, Thédenat perdent tous plus ou moins de plumes. Les hauts seigneurs d'outre-Rhin, à part Schreiber, sont moins malmenés. M. Perdrizet ne manie pas cependant que l'épigramme. Voyez la façon dont il parle d'un Hermann Diels ou d'un Olivier Rayet. Voyez avec quelle révérence il cite « notre vieux Spon, le grand archéologue lyonnais ». Il honore aussi grandement les Dieux adelphes, je veux dire M. Maspero et l'égyptologie. Ce livre me fait songer à la *Ménippée :* il a le trait et il a le souffle[1].

Georges RADET.

Max Niedermann, *Historische Lautlehre des Lateinischen* (2e éd.). Heidelberg, Winter, 1911 ; 1 vol. in-8° de xvii-124 pages.

En 1906, M. Niedermann, actuellement professeur de linguistique comparative aux Universités de Bâle et Neuchâtel, avait publié, dans la *Collection Klincksieck*, une *Petite phonétique historique du latin* destinée à initier à l'enseignement scientifique de la langue latine même les élèves qui n'étudient pas d'autre langue ancienne. La linguistique y était pour ainsi dire latente, mais elle était partout présente, bien que l'auteur se fût fait une règle absolue de ne citer aucune forme, aucun mot autre que ceux de la langue étudiée. Cet ouvrage avait été presque immédiatement traduit en allemand par M. E. Hermann et

1. Planches très soignées; très belle impression sur beau papier. Une seule imperfection : il y a beaucoup de lettres cassées dans le grec.

avait obtenu en Allemagne un grand succès (1907). C'est une seconde édition que nous donne aujourd'hui M. Niedermann. C'est lui-même qui cette fois en a exécuté la traduction, en même temps qu'il apportait à son ouvrage un grand nombre d'améliorations de détail. M. Meillet, dans la préface de l'édition française, et M. Wackernagel dans celle de la première édition allemande, ont bien montré la nécessité qu'il y a aujourd'hui de présenter sous une forme scientifique la grammaire des langues anciennes et se sont déclarés très satisfaits de la manière dont M. Niedermann avait réalisé sa difficile entreprise. Il ne nous appartient pas de louer l'auteur après ces maîtres de la linguistique contemporaine. Qu'il nous soit permis seulement de féliciter M. Niedermann de la décision[1] avec laquelle il prend parti pour la théorie admise partout en France et fort peu agréée en Allemagne (sauf de M. Bergfeld), théorie qui enseigne que l'accentuation latine, même pendant et après la crise due à l'intensité des syllabes initiales, est restée purement musicale jusqu'au début de la période romane. C'est avec une grande netteté que l'auteur distingue dans l'histoire de la langue latine les deux modes d'accentuation qui ont dû coexister un certain temps, par exemple : CON-*capio*, avec CON- intense comme le montre l'altération CON-*cipio* et $a > i$, de ton aigu (purement musical à l'époque classique et devenu intense plus tard). M. Niedermann a été également bien inspiré de réserver le nom d'aphonie *(Ablaut)* au mouvement vocalique de date indo-européenne et d'adopter celui de métaphonie *(Umlaut)*[2] pour désigner l'ensemble des altérations vocaliques qui ont eu pour cause en latin la forte intensité reposant sur la syllabe initiale. M. Vendryes, dans sa très belle thèse (1902), avait donné l'exemple du contraire et M. Niedermann l'avait suivi dans l'édition française de la *Phonétique*, mais il était fâcheux que le même terme *(apophonie)* désignât des choses différentes suivant qu'il s'agissait d'indo-européen ou de latin préhistorique. L'auteur a habilement remédié à cet inconvénient.

A. CUNY.

H. Wagenvoort, *De Horatii quae dicuntur Odis Romanis*. Groningue, Wolters, 1911; 1 vol. in-8° de 115 pages.

Les *Odes* III, 1-6 constituent une sorte de cycle en l'honneur d'Auguste; le fait a été souvent remarqué, comme le prouve la très longue bibliographie publiée par M. Wagenvoort (p. 3-5). Mais quel est le plan suivi par l'auteur? Diverses explications, que M. Wagenvoort résume en un tableau synoptique (p. 15) ont déjà été tentées. Celle qui est proposée ici tire son originalité de ce qu'elle s'efforce surtout de rattacher au cas personnel d'Auguste les développements généraux

1. Voir p. 13 et suiv.
2. Voir pp. 14 et 45.

des deux premières odes, inspirées par la philosophie platonicienne[1]. L'ouvrage se termine par d'abondantes notes critiques et exégétiques sur des points de détail.

Pierre WALTZ.

François Sagot, *La Bretagne romaine*. Paris, Fontemoing, 1911; 1 vol. in-8° de XVIII-417 pages; carte générale hors texte; plans et cartes.

Nous n'avions sur ce sujet aucun ouvrage d'ensemble vraiment scientifique; M. Sagot s'est chargé de l'écrire, après avoir dépouillé d'innombrables monographies[2] et visité personnellement les restes de l'occupation romaine en Angleterre. De ce travail fort estimable voici les idées et conclusions essentielles.

Un premier paragraphe nous fait connaître ces Gallo-Bretons auxquels se heurteront les conquérants, et qui se divisent en une foule de peuplades. César est le premier qui s'immisça dans les affaires de Bretagne; il voulait intercepter les secours qu'en recevait la Gaule et considérait l'île, dont il s'exagérait les richesses, comme le prolongement naturel de ce pays. Ses deux expéditions étaient déjà connues, grâce à Rice Holmes; nous pouvons n'y pas insister. Suit une période obscure jusqu'au règne de Claude. On sait mal le détail de ses opérations; du moins la province de Bretagne fut par lui matériellement constituée et il y intronisa son propre culte. Mais toutes les résistances n'étaient pas brisées; les premiers gouverneurs durent affronter et repousser de fréquentes attaques; c'étaient autant d'actes de brigandage, dont les légions eurent beaucoup à souffrir; leurs adversaires les entraînaient volontiers dans les bois et les marais, qui leur étaient plus familiers qu'aux Romains. Pendant que le légat Suetonius soumettait l'île Mona, foyer de druidisme et de résistance, une grande insurrection éclatait au cœur de la province, préparée par la reine Boudicca; les premiers établissements romains, mal gardés et non fortifiés, furent la proie des barbares; mais la discipline des légions rétablit les affaires de Rome, et des milliers d'indigènes furent égorgés. Les survivants ne désarmèrent pas aussitôt; la part prise aux troubles civils par le corps d'occupation semblait offrir du reste une occasion propice; heureusement survint Agricola, qui réduisit au calme les Ordovices et les Silures, apaisa les habitants par

1. Voir, p. 17, le résumé – trop long pour être cité *in extenso* — que donne l'auteur du sujet et de l'idée essentielle de ce « cycle ».

2. Il ne cesse d'en paraître: en même temps que ce livre étaient à l'impression: *L'Armée Romaine de Bretagne*, de L. Le Roux, Paris, 1911; George Macdonald, *The Roman Wall in Scotland*, Glasgow, 1911 (il s'agit naturellement du mur septentrional, celui d'Antonin); John Ward, *The Roman Aera in Britain* et *Romano-british buildings and earthworks*, 2 vol., London, Methuen, 1911.

de sages mesures administratives, et, dès lors rassuré, s'avança plus loin dans la région du Nord. Mais Domitien le rappela, renonçant à l'Écosse, pauvre pays dur à soumettre et plus encore à maintenir sous le joug. Du moins, à la fin du Ier siècle, les anciennes autorités locales étaient abolies, et si les vieilles divisions en *civitates* subsistaient, la vie romaine avait commencé d'y pénétrer.

Hadrien visita la Bretagne et le premier délimita par un mur la province et les barbares. Lui aussi abandonnait les conquêtes d'Agricola ; Antonin, moins timoré, ramena la frontière à la partie étranglée où se trouvent aujourd'hui Glasgow et Édimbourg, et fit construire une nouvelle barrière, non sans poursuivre l'achèvement du mur méridional. Des gouverneurs qu'eut ensuite la contrée, il ne reste guère que la liste incomplète de leurs noms. Le premier qui émerge est celui d'Albinus, candidat à l'Empire; quand Septime Sévère eut supprimé ce compétiteur, il scinda l'île en deux gouvernements, afin de briser pour l'avenir la puissance excessive des légats. Mesure nuisible peut-être à la sécurité du pays, car les hommes du Nord redoublèrent leurs attaques, et pour les contenir un commandement unique eût mieux valu ; elle n'empêcha même pas un nouveau César de s'élever en Occident et d'asseoir son empire en Bretagne. Carausius, Allectus après lui, firent de cette province, pour une dizaine d'années, une région en révolte et de fait indépendante. La fin du IIIe siècle fut pour elle une période de crise ; les Irlandais, semble-t-il, en profitèrent et une partie de l'île leur fut quelque temps soumise [1].

On sait fort peu de chose de l'administration provinciale, moins encore du régime municipal ; on se représente mieux la défense et l'occupation militaire ; l'auteur en fait une étude très fouillée et très complète ; un résumé serait difficile et fastidieux ; renvoyons à son livre ; il note avec raison que l'élément militaire, qui comprenait en foule Gaulois et Germains, eut un rôle notable dans la colonisation des régions périphériques, moins favorisées que le centre.

Au IVe siècle, plus que jamais, l'histoire de la Bretagne s'obscurcit ; le fait capital est l'invasion des Barbares, Pictes (les « tatoués »), Scots, Saxons, contre lesquels le père de Théodose remporta d'abord quelques brillants succès ; mais d'autres bandes se déchaînaient sur le reste de l'Empire, qui, pour défendre ses provinces les plus précieuses, dut négliger les plus éloignées ; les indigènes prirent le parti de résister par leurs propres moyens ; Honorius lui-même les y invita. La séparation d'avec Rome était commencée.

Quels profits l'île avait-elle retirés de l'union ? Il y a dans notre information bien des lacunes, et de graves ; on entrevoit que la

1. Zimmer s'est tout récemment occupé de la question : cf. *Berliner Sitzungsberichte*, 1910, p. 1098-1118.

population resta clairsemée; elle garda dans l'ensemble sa physionomie celtique; le latin, langue officielle, ne pénétra jamais intimement la masse; mais des villes furent créées, chose inconnue auparavant. Dans l'ordre économique, on a l'impression d'une certaine prospérité: la description qu'en donne M. Sagot forme, à mon sens, la partie la plus neuve de son travail. Sous la domination romaine, l'agriculture et l'élevage gagnèrent du terrain, s'enrichirent de méthodes nouvelles; la métropole activa l'exploitation des mines, jadis bornée à l'extraction de l'étain. La vie sociale aussi progressa: habitations privées, monuments publics se multiplièrent sous l'impulsion d'Agricola. Dans ce domaine, tout était à créer: faute de vie urbaine, les insulaires manquaient autrefois de places publiques et d'édifices municipaux; ils vivaient dans des huttes, que remplaça la maison romaine, mais modifiée, adaptée à un climat plus humide et plus froid; pour la même raison, on vit pulluler les basiliques, plus agréables en cette contrée que le plein air du forum.

On doit louer vivement cette enquête si consciencieuse. Soucieux de tout dire, et avec précision, l'auteur incline peut-être aux naïvetés bibliographiques, aux redondances, aux superfluités dans l'index; parfois aussi, surtout au début, la forme est un peu lourde et négligée. Ce sont menues taches qui ne compromettent point l'agrément du livre et sa solidité.

Victor CHAPOT.

[Le livre de M. Sagot va être traduit en anglais. — C. J.]

L. Le Roux. *L'armée romaine de Bretagne.* Paris, Champion, 1911; 1 vol. in-8° de 150 pages, avec cartes.

Après un aperçu d'histoire, de l'histoire de la conquête et de l'occupation devrais-je dire, M. Le Roux donne le tableau par unité de cette importante armée. Aux faits connus à l'actif de chaque corps, il a pris soin de joindre un état de ses gradés. Les sources, comme il convenait, forment la base de son étude. Parmi les travaux modernes, il a, sans s'étendre, fait un heureux choix. En face de la carte du mur d'Hadrien figure un tableau où il est intéressant de lire, devant le nom de chaque station, la distance approximative qui la sépare de sa voisine, le nom latin tel que le donnent d'abord la Notice des Dignités, puis l'Anonyme de Ravenne, ainsi que la superficie de chacun de ces camps. Signalons aussi les pages 37 et 38 sur l'*emploi de la phalange en Bretagne*. Deux critiques: la simplicité du plan n'excluait pas l'utilité d'une table; elle fait défaut. On relève de-ci de-là des fautes d'impression regrettables que l'erratum a respectées: p. 31, l. 7, *Grahanis* Dyke pour *Graham's* Dyke; p. 32, après la double énumération, *Habituncium* pour *Habitancium*, etc. Cela n'enlève rien au sérieux et à la conscience qui caractérisent ce travail.

F. SAGOT.

Émile Sadée, *Rœmer und Germanen*. Berlin, Pætel, 1911; 2 vol. in-12 de 158 pages, 8 cartes et 16 gravures, et 221 pages, 12 cartes et 60 gravures (collection Vollmer).

Ce sont surtout deux volumes de vulgarisation, renfermant le récit de l'histoire de la Germanie (les Cimbres, Arioviste, Drusus, Arminius, Germanicus), de courtes notes bibliographiques, un résumé des fouilles de Haltern et Oberaden, des représentations d'objets trouvés dans ces fouilles, quelques croquis de campagnes et des plans de batailles (Idistaviso, la bataille de la digue des Angrivariens, le désastre de Varus à Barenau). Mais tout cela est fait par un homme du pays, qui connaît admirablement les textes, la bibliographie du sujet, qui sait choisir entre les hypothèses et qui sait raconter. J'hésite beaucoup à suivre l'auteur à Barenau : je dirai ailleurs pourquoi. Je regrette qu'il n'ait pas fait une part plus grande à Bonn, ni suivi sur ce point Dederich. M. Sadée, qui est un des jeunes et bons piliers des *Bonner Iahrbücher*, sacrifie trop Bonn dont le rôle, je crois, au moins avant la mort de Drusus, a été plus grand qu'on ne pense. — Mais sur de tels sujets, si controversés, il n'y a que des vraisemblances.

C. JULLIAN.

S. E. Stout, *The Governors of Moesia*. Princeton, Falcon Press, 1911; XII-97 pages, in-8°.

L'érudition américaine est en progrès continu; la dissertation que voici en apporte une preuve nouvelle. C'est un ouvrage très consciencieux, bien informé, et qui ne sera pas inutile sans doute aux auteurs de l'appendice à la *Prosopographia Imperii Romani*, qui se prépare actuellement à Berlin. L'introduction résume la question discutée des origines de la province; l'auteur, rappelant que le territoire était occupé en 6 après J.-C., et dans les années suivantes, par des troupes romaines sous un consulaire, ne voit pas de raison sérieuse de supposer que l'administration civile fut établie après cette date; il croit même pouvoir faire remonter un peu plus haut l'organisation de la province; elle fut divisée en Supérieure et Inférieure entre 86 et 93, probablement en 86 ou 87. Aucune discussion n'est possible ici sur les divers numéros de cette nomenclature. M. Stout expose les cas douteux et marque d'un astérisque les personnages parfois cités comme gouverneurs de Mésie et qu'il croit devoir exclure. Quelques longueurs dans les citations : telle inscription est reproduite tout au long, dont une ligne seule intéresse le sujet; le *conspectus* de la fin et les indices auraient pu être abrégés. Il est bien d'utiliser les *Fasti consulares* de Klein (1881); mais ceux de Liebenam (1910) ne doivent pas être négligés. — Somme toute, travail fort estimable.

Victor CHAPOT.

A. Deissmann, *Licht vom Osten. Das Neue Testament und die neuentdeckten Texte der hellenistisch-römischen Welt.* Tübingen, Mohr, 1908 et 1909; 1 vol. gr. in-8° de xv-376 pages et 68 gravures.

Lumière d'Orient! Titre éclatant, qui a pu contribuer au succès du livre. Le succès n'en est pas moins de bon aloi. Et il a été rapide : au bout de quelques mois, on a dû réimprimer, et l'auteur fait école, même en France.

En elle-même, l'idée de M. Deissmann paraît assez simple. Il s'agit de procéder pour les livres saints comme pour les ouvrages profanes : replacer le Nouveau Testament dans son milieu historique; en éclairer la langue, les allusions et les mystères, par la langue, les choses et les faits de la civilisation contemporaine, par les découvertes de l'archéologie et de l'épigraphie gréco-romaine; projeter enfin un rayon de lumière hellénique dans la pénombre de l'exégèse et de la philologie bibliques.

Idée si naturelle et si juste, qu'on s'étonne un peu, tout d'abord, de la voir apporter comme neuve. Pour en comprendre la nouveauté relative, il faut se rappeler l'organisation des Universités, la division du travail philologique, surtout en Allemagne, dans ce sanctuaire traditionnel des études bibliques. Les philologues classiques sont presque complètement étrangers aux recherches sur l'Antiquité chrétienne, qui relève exclusivement des Facultés de théologie; par contre, les théologiens ne s'intéressent guère qu'à la théologie, aux livres saints et à la littérature d'Église. Ces deux mondes juxtaposés restent complètement distincts, et s'ignoraient jusqu'ici presque systématiquement. Depuis quelques années, on a eu parfois, de part et d'autre, la curiosité de regarder par-dessus la barrière. C'est ainsi qu'un classique, M. Ludwig von Sybel, a récemment découvert et tenté d'annexer l'archéologie chrétienne. Aujourd'hui, c'est un théologien qui découvre l'archéologie gréco-romaine. D'où surprise, puis émoi, enfin révolution, croisade, ou scandale, au camp des théologiens. Le plus étonnant pour nous, dans tout cela, c'est encore l'étonnement général.

Quoi qu'il en soit, c'est une idée neuve, d'appliquer systématiquement à l'étude du Nouveau Testament une méthode historique qui est d'emploi courant dans d'autres domaines : d'utiliser les découvertes épigraphiques et archéologiques pour reconstituer le milieu et pour éclairer le texte sacré. Depuis une vingtaine d'années, dans des travaux de détail sur le Nouveau Testament, on voyait se dessiner l'orientation nouvelle. M. Deissmann avait été l'un des précurseurs. Par son livre *Licht vom Osten,* il est devenu l'apôtre et le prophète. Non content de poser le principe, il en a montré toute la portée. Il a

prouvé, par une série d'exemples décisifs, la légitimité et la fécondité de la méthode.

Il commence par dresser l'inventaire des découvertes : inscriptions, papyrus, *ostraca*. Cette Introduction, qui contient surtout des données générales et des renseignements bibliographiques, pourrait sembler un peu élémentaire aux archéologues de profession, et d'une utilité douteuse aux historiens. Mais on doit tenir compte du public spécial que vise surtout l'auteur. Ce qui paraîtrait banal aux épigraphistes, pourra sembler neuf aux théologiens, qu'il s'agit d'amener tout doucement vers des sources longtemps inexplorées.

Une fois dressé le bilan des découvertes, M. Deissmann prêche d'exemple. Bravement, il se lance lui-même en pleine archéologie, en pleine épigraphie, dans l'espoir d'entraîner à sa suite ses confrères en exégèse. Il interroge des pierres, des fragments de terre cuite, des papyrus d'Égypte. Il en reproduit même les images photographiques dans beaucoup de ses pages, où la discussion philologique s'égaie et s'éclaire de fac-similés et de gravures. Il multiplie les rapprochements entre des versets bibliques et des faits concrets, pour convaincre ses lecteurs que souvent des inscriptions, des *ostraca*, des papyrus, fournissent la clef de passages obscurs ou controversés du Nouveau Testament. Et d'abord, pour la langue : tels mots que l'on croyait nouveaux dans un *Évangile* ou dans les *Actes*, telles expressions où l'on cherchait un sens profond ou mystique, étaient dès longtemps familiers aux scribes ou aux fellahs d'Égypte. De même, pour les cadres littéraires du Nouveau Testament ou des apocryphes : il n'est pas indifférent de constater que les salutations et certains traits des *Épîtres* de Paul se retrouvent dans la littérature populaire du temps, dans ces lettres privées que nous rendent les papyrus et les momies. Puis, l'auteur passe à l'interprétation historique du Nouveau Testament, interprétation où s'est trop souvent donné carrière l'imagination des exégètes : il montre ici, textes en main, que la connaissance précise du milieu historique ou le contrôle presque matériel des monuments conservés peuvent mettre en garde contre les vaines hypothèses et guider la critique dans l'étude des récits sur la vie du Christ, sur l'œuvre des apôtres, sur les étapes de l'évangélisation et de la propagande. En terminant, M. Deissmann trace le programme des recherches et des travaux à entreprendre ; il indique les moyens divers d'utiliser, suivant l'occasion, les matériaux de l'archéologie. Parfois, d'un mot discret, il met en garde contre les excès possibles de la méthode préconisée par lui.

Qu'il s'agisse de la langue, des cadres littéraires, du milieu historique ou des conditions de l'évangélisation, la plupart des exemples cités par M. Deissmann sont très curieux et souvent décisifs. Peu importent, après cela, quelques divergences possibles sur tel ou tel

détail. Ce qu'il faut retenir ici, c'est l'idée de l'auteur; c'est sa méthode nouvelle, qui a fait sensation, et qui déjà suscite des travaux conformes à ses vœux. Sans doute, ni l'épigraphie ni l'archéologie ne dispenseront d'étudier les textes en eux-mêmes; mais elles feront pénétrer, dans un domaine jusqu'ici trop fermé, le sens de la réalité historique. Le livre de M. Deissmann fera époque : il ouvre des voies nouvelles, en renversant les barrières qui séparaient le monde abstrait de l'exégèse du monde concret de l'archéologie et de l'histoire.

Paul MONCEAUX.

Eusèbe, *Histoire ecclésiastique*, texte et traduction française, par **E. Grapin**. Paris, A. Picard et fils, 1905-1911 ; 2 vol. in-16 de VIII-524 et de 561 pages.

D'année en année s'enrichit régulièrement, sous l'active et intelligente direction de MM. Hemmer et Lejay, l'excellent recueil des *Textes et documents pour l'étude historique du christianisme*. On connaît le plan adopté pour les ouvrages reproduits dans cette collection : une Introduction substantielle sur l'histoire de l'œuvre et l'état de la question, un bon texte au courant des derniers travaux de la critique, une traduction exacte, un sobre commentaire, des tables. Voilà qui est bien compris, commode et vraiment utile, de nature à faciliter aux profanes l'accès de la littérature chrétienne et même à guider les gens du métier.

L'un des ouvrages qui figurent dans cette collection sera particulièrement bien accueillli : l'*Histoire ecclésiastique* d'Eusèbe. Dans tout le domaine de la littérature chrétienne, il n'est pas d'œuvre plus importante, ni plus souvent consultée. Mgr Duchesne observait naguère que, sans l'*Histoire* d'Eusèbe, « nos connaissances sur les trois premiers siècles de l'Église se réduiraient à bien peu de chose ». Et Mgr Batiffol : « On est effrayé du peu que, sans elle, nous saurions des trois premiers siècles chrétiens. » L'*Histoire ecclésiastique* est donc, dans cet ordre d'études, l'œuvre fondamentale. Mais ceux qui l'ont pratiquée savent qu'elle n'est pas d'accès facile. Avec tous ses mérites, Eusèbe de Césarée est un médiocre écrivain, dont la pensée n'est pas toujours nette ni la langue correcte. Quant au style... N'en parlons pas.

Pour ces diverses raisons, l'*Eusèbe* de M. Grapin sera le très bien venu. D'abord, il met à la portée de tous, pour un prix modique, un excellent texte : celui de la luxueuse édition critique donnée par M. Schwartz dans le recueil berlinois des écrivains ecclésiastiques grecs. A la fin de chaque volume, dans un Appendice, M. Grapin indique les variantes les plus importantes; il y joint quelques notes

historiques ou explicatives, avec des remarques utiles sur les plus grosses erreurs d'Eusèbe.

La partie essentielle, et la plus personnelle, de la tâche entreprise par M. Grapin, c'est sa traduction. Elle rendra bien des services, et marque un progrès notable. Elle est exacte, presque trop par endroits. Les délicats jugeront sans doute qu'elle manque parfois d'aisance et de souplesse. Mais il faut avouer qu'Eusèbe lui-même, bien plus encore, manquait de ces qualités-là. C'est ce que fait remarquer notre traducteur avec une bonhomie assez malicieuse : « La traduction, dit-il, est aussi littérale que possible. Quelques lecteurs, peut-être, la trouveront lourde et embarrassée ; mais nous ne pouvions donner au style d'Eusèbe les qualités qui lui manquent le plus. Toutefois, bien qu'on paraisse aujourd'hui attacher en France moins de prix à l'aisance et à la clarté, il nous a été impossible d'être toujours aussi entortillé et aussi diffus que l'évêque de Césarée et ses auteurs. Nous en faisons d'avance nos excuses à ceux de nos lecteurs qui ne savent pas le grec. » — Tant pis pour ces lecteurs-là, et pour Eusèbe ; mais les autres?

Quoi qu'il en soit, deux volumes ont paru jusqu'ici. Le premier, publié en 1905, contenait les quatre premiers livres, des origines au milieu du IIe siècle. Le second volume, tout récent, renferme les livres V-VIII, jusqu'à la fin des persécutions de Maximin et de Galère. Dans le troisième volume, on trouvera les livres IX et X, l'*Introduction* et l'*Index*. Tout en souhaitant que ce dernier volume ne tarde pas trop, remercions l'auteur du service incontestable qu'il rend aux lecteurs d'Eusèbe et aux études sur l'histoire de l'Église.

Paul MONCEAUX.

A. Harnack, *Beiträge zur Einleitung in das Neue Testament.* — Heft IV : *Neue Untersuchungen zur Apostelgeschichte und zur Abfassungszeit der synoptischen Evangelien.* Leipzig, Hinrichs, 1911 ; 1 vol. in-8° de 114 pages.

Une fois de plus, M. Harnack cherche à résoudre l'énigme historique des *Évangiles* et des *Actes des Apôtres.* C'est l'objet d'une série de mémoires, fort intéressants et très personnels, qu'il publie depuis quelques années sous le titre général de *Contributions à une Introduction du Nouveau Testament.* Les trois premiers fascicules avaient pour titres : I. *Luc le médecin,* auteur du troisième *Évangile* et des *Actes* (1906) ; II. *Sentences et discours de Jésus,* source de Mathieu et de Luc (1907) ; III. *Les Actes des apôtres* (1908). – Le quatrième fascicule, qui vient de paraître (1911), contient les résultats de *Nouvelles recherches* sur les *Actes* et sur la date des *Évangiles* synoptiques. Tout en répondant aux objections de ses contradicteurs, M. Harnack y

reprend la question dans son ensemble. Il justifie et précise ses conclusions antérieures sur l'entière authenticité et sur l'historicité des *Actes des apôtres*. Textes en main, par des arguments nouveaux qu'appuient des observations ingénieuses et de minutieuses analyses, il s'efforce d'établir que les *Actes* et le troisième *Évangile* ont été composés par Luc du vivant même de Paul, que l'*Évangile* de Marc est un peu antérieur, et que celui de Mathieu a suivi de près, vers le temps de la destruction de Jérusalem. Ne pouvant suivre ici l'auteur dans le détail de ses démonstrations, nous nous contenterons de signaler ses conclusions qui vont réveiller le vieux débat. On sait que M. Harnack n'a pas toujours été si conservateur, et lui-même en convient de bonne grâce. De plus en plus, par de longs et savants détours, il se rapproche des données de la tradition. Évolution curieuse, très suggestive, qui assurément fait honneur à la loyauté de l'homme en attestant la sincérité de sa critique, mais qui aux spectateurs peut inspirer quelques doutes sur la solidité du terrain où se meut l'exégèse.

Paul MONCEAUX.

Alfred Loisy, *L'Évangile selon Marc*. Paris, Nourry, 1912; 1 vol. in-12 de 503 pages.

M. Loisy a publié en 1908 un commentaire savant et minutieux des trois premiers *Évangiles*, après celui du quatrième, paru en 1903 : œuvre considérable, mais accessible seulement à un nombre de lecteurs assez restreint. Il en a donné en 1911 les conclusions essentielles dans un petit livre, *Jésus et la Tradition évangélique*, qui a été annoncé ici-même (*Revue*, 1911, p. 114). Maintenant il en détache ce qui a trait au second Évangile, le plus ancien de tous. Nous n'avons ici aucun appareil critique, déconcertant pour le lecteur profane, mais un exposé direct et continu, fait en ce style toujours clair, bien qu'infiniment nuancé, très littéraire en même temps que très précis, dont l'auteur a le secret.

Même au point de vue scientifique, ce commentaire se distingue du précédent et le complète tout en le résumant. Dans son grand ouvrage, M. Loisy étudiait conjointement les parties communes des trois premiers *Évangiles* afin d'en définir les rapports mutuels. Ce procédé comparatif offrait de grands avantages, et dans un travail de ce genre il s'imposait. Mais il entraînait aussi un grave inconvénient, qui dans une œuvre de vulgarisation eût été plus sensible. Il empêchait un peu de bien voir la continuité des textes évangéliques. Celle du second *Évangile* ressort au contraire très nettement dans le petit volume dont nous parlons.

Par ailleurs, la pensée de M. Loisy s'est encore développée depuis le

temps, pourtant peu éloigné, où il publiait son grand commentaire des *Synoptiques*. En ce qui concerne le second *Évangile*, il s'attachait surtout alors à établir que d'autres textes analogues, malheureusement perdus, y ont été utilisés, et à en déterminer la nature en même temps que la teneur, autant du moins que la chose est possible. Il notait aussi que l'évangéliste dans lequel on a voulu voir un disciple de Pierre se rattache plutôt à Paul, et interprète d'après celui-ci la tradition première personnifiée par celui-là. Ses études comparées des religions l'ont depuis lors amené à préciser la nature de la doctrine paulinienne, à constater que la grande innovation de l'Apôtre des Gentils a été de regarder le Christ comme un être céleste descendu sur la terre pour sauver en mourant et en ressuscitant les hommes de bonne volonté qui s'incorporeraient à lui, de faire jusqu'à un certain point, du christianisme une religion de mystère analogue aux mystères païens d'Osiris, d'Adonis, de Mithra. Cette constatation l'a amené à mieux définir le paulinisme du second *Évangile*, à montrer que l'auteur, quel qu'il soit, de ce livre combine les données traditionnelles concernant le Christ avec l'idée du Dieu mourant pour sauver ses fidèles. Beaucoup de détails du texte évangélique s'expliquent, par cela seul, d'une façon nouvelle et bien meilleure.

Ainsi, ce commentaire fait avancer, même après son aîné, la science exégétique tout en contribuant à la vulgariser. Nous souhaitons vivement que M. Loisy, dont l'activité littéraire est inlassable, nous donne bientôt des travaux de la même valeur sur les deux autres *Synoptiques* et sur le quatrième *Évangile*.

PROSPER ALFARIC.

Adhémar d'Alès, *Commodien et son temps*, dans les *Recherches de Science religieuse*, 1911, nos 5 et 6, pp. 480-520 et 599-616.

On sait le beau tapage que déchaîna le P. Brewer : nous vivions tous, tranquilles, dans la persuasion que Commodien avait écrit ses vers barbares vers le milieu du IIIe siècle, en Afrique; et voilà que le savant jésuite brusquement, le datait de 458-466 et le faisait vivre en Gaule! Et chacun de se jeter sur le vieux poète : Besson et Draeseke, Scheiffer et Kihn, tout récemment Rauschen, Turner, adoptent la thèse révolutionnaire. L'abbé d'Alès a repris le texte à son tour; il ne veut pas se convertir; il revient à la thèse de Zeller, à celle, en somme, que proposait dès le XVIIe siècle Dodwell : le *Carmen Apologeticum* est antérieur à 258, les *Instructiones* remontent à 251-254.

A. DUFOURCQ.

CHRONIQUE DES ÉTUDES ANCIENNES

La route de l'exode. — Des fragments de papyrus, découverts à Saqqarah et qui mentionnent la plupart des localités du récit de l'exode, ont permis à M. Daressy (*Bulletin de l'Institut égyptien*, 1911, p. 1-9) de retracer l'itinéraire des Hébreux : « Ils s'assemblent à Pithom-Saccoth et de là vont à Etham ». Ils gagnent ensuite le lac Timsah, où l'armée de Pharaon les rejoint. Mais ils s'échappent en traversant les marécages, et Moïse, continuant à se détourner vers le Sud, mène son peuple jusqu'au Sinaï.

Artaxisata. — Strabon appelle Artaxata la capitale de la Grande Arménie. Une monnaie récemment entrée au Cabinet des Médailles prouve que la véritable orthographe était Artaxisata et qu'on s'y servait d'une ère locale dont le point de départ semble avoir été l'organisation du pays en province romaine, sous Trajan, en 114 (E. Babelon, *C. R. Acad. Inscr.*, 1911, p. 363-374).

Taurus et Cappadoce. — Sous ce titre, les PP. de Jerphanion et Jalabert ont publié des notes archéologiques sur Comana et Césarée de Cappadoce, Séleucie de Piérie et d'autres sites anciens. Leur brochure, extraite des *Mélanges de la Faculté orientale* (Beyrouth, t. V, 1911), renferme nombre de vues et de plans d'édifices, tout un lot d'inscriptions et un croquis d'itinéraire. Elle n'est pas sans ajouter d'utiles compléments à la *Vorderasienexpedition* de Hugo Grothe, qui a exploré les mêmes régions.

Les antres crétois. — Il faut distinguer, non pas deux, mais trois centres extrêmement anciens du culte de Zeus en Crète : l'antre idéen, découvert en 1884, non loin de Cnosse ; l'antre de Psychro, qu'Evans et Hogarth identifient à tort avec l'antre diktéen et qui répond à l'antre de l'Αἰγαῖον ὄρος mentionné par la *Théogonie;* l'antre diktéen, dont le site, voisin de Praisos, doit, comme la montagne d'où il tire son nom, être cherché à la pointe orientale de l'île, autour des ruines qui ont livré l'hymne en l'honneur de Zeus Diktaios (J. Toutain, *Rev. hist. des Religions*, 1911, t. LXIV, n° 3). G. RADET.

L'administration de la justice chez Homère. — M. Robert J. Bonner (*Classical Philology*, VI, 1911, p. 12-36) esquisse un tableau du système judiciaire homérique dans un intéressant essai, où il a pour la première fois, croyons-nous, fait usage de toutes les données que fournit

l'épopée. L'analyse est pénétrante et fine; elle rectifie sur bien des points les vues admises : notamment, il n'est pas vrai, dans la civilisation décrite par l'*Odyssée*, que le meurtre entache de souillure le meurtrier et sa famille. Citons encore la discussion sur la procédure relative à l'arbitrage, etc.

Constitution de la ligue béotienne. — Du même auteur (*Classical Philology*, V, 1910, p. 405-417), étude des institutions de la confédération béotienne à propos de l'important fragment publié en 1908 dans les *Oxyrrhinchus Papyri*, V, 223. Contrairement aux éditeurs, et d'accord avec Glotz et Goligher, M. Bonner admet que le parlement fédéral se composait de quatre Conseils souverains, à l'image des onze cités confédérées. Avec sa chambre de représentants, son pouvoir exécutif élu et sa cour suprême, la ligue béotienne est un remarquable organisme politique, où l'on discerne déjà les éléments essentiels de nos constitutions modernes. F. DÜRRBACH.

Masques scéniques. — Nous avons reçu, de M. Carl Robert : *Die Masken der neueren attischen Komoedie* (in-4°, 112 pages, 1 planche, 128 figures). M. Octave Navarre rendra compte de l'ouvrage.

L'archéologie, sa valeur, ses méthodes. — Sous ce titre, M. W. Deonna publie un grand ouvrage en trois volumes. Le tome I (*Les méthodes archéologiques*) et le tome III (*Les rythmes artistiques*) ont paru (Paris, H. Laurens, éditeur, 1912). Le tome II est sous presse. Dès qu'il aura vu le jour, nous consacrerons à cette vaste synthèse encyclopédique une étude d'ensemble. G. R.

L'Oaristys de Théocrite. — E. B. Clapp (*University of California publications in classical philology*, vol. II, n° 8, octobre 1911, p. 165-171). L'examen de la langue, du style, de la composition et de l'esprit de cette églogue amènent à la considérer comme parfaitement digne de Théocrite. PIERRE WALTZ.

Rythme italo-celtique (Th. Fitzhugh, *The West-Indoeuropean Superstress* [1]). — Sempiternelle répétition de la même antienne (cf. *Revue*, 1908, p. 378; 1909, p. 197; 1910, p. 116; 1911, p. 124 et 229); mais cette fois l'auteur a la prétention de tout bouleverser : « We must assert the Italico-Keltic reduplicating acute stress as the true scientific bases for the reconstitution of the sciences of Italo-Keltic phonology, morphology and rhythm. » Il n'est pas modeste.

La langue étrusque, G. Hempl, *Early etruscan inscriptions. Fabretti 2343-2346* (tirage à part du Matzke Memorial Volume). The University Press, Stanford University, California, 1911; plaquette in-8° de 18 pages. — « Etruscan is an Italic dialect that became a modern Romanic language in ancient time. » L'idée n'est pas neuve et

1. Extrait du tome XII des *Proceedings of the American Philological Association*, pp. XXXI-XXXVI.

n'est autre que celle de Deecke. Pour la prouver, M. Hempl se sert des mêmes procédés que lui et violente la langue pour la faire rentrer bon gré mal gré dans le moule indo-européen. Inutile de dire qu'il suppose connu le sens des inscriptions, ce qui est exactement le contraire de la vérité. L'article qu'il soumet cette fois au public savant ne vaut pas mieux que son élucubration sur le *Disque de Phaestos* (ci-dessus, p. 95-96). De tels travaux peuvent faire illusion en Amérique, mais feront évidemment sourire en Europe. M. E. Boisacq a tout à fait raison d'écrire (*Revue de l'Université de Bruxelles*, 1911) que, pour le nouveau livre que M. Hempl nous annonce à l'occasion de la « Christmas », M. Hempl « pourrait sans inconvénient attendre les fêtes de la Mi-Carême ». A. CUNY.

La séparation du substantif et de l'adjectif qualificatif chez Plaute. — M. W. L. Keep publie dans les *University of California publications in classical philology*, vol. II, n° 7 (juin 1911), p. 151-164, un complément à sa première étude sur le même sujet, parue en 1909. Cette séparation, contraire à l'usage normal et généralement explicable par une raison particulière, porte surtout sur les adjectifs *bonus*, *omnis*, *multus*, *nullus*, *magnus*, *verus*, etc.

Le texte de Lucrèce. — Cent quarante passages controversés de Lucrèce sont examinés au point de vue critique par M. W. A. Merrill (*University of California publications in classical philology*, vol. II, n° 6 juin 1911, p. 93-150). Il relève et discute toutes les leçons proposées au cours de ces dernières années; l'objet de son travail est, avant tout, de faire justice des trop nombreuses conjectures arbitraires, audacieuses ou inutiles auxquelles le texte de ces vers a donné lieu. La grande majorité des philologues français ne manquera pas d'apprécier la méthode rigoureuse de M. Merrill et d'approuver le « conservatisme » qu'il professe. PIERRE WALTZ.

---

2 février 1912.

Le Directeur-Gérant, GEORGES RADET.

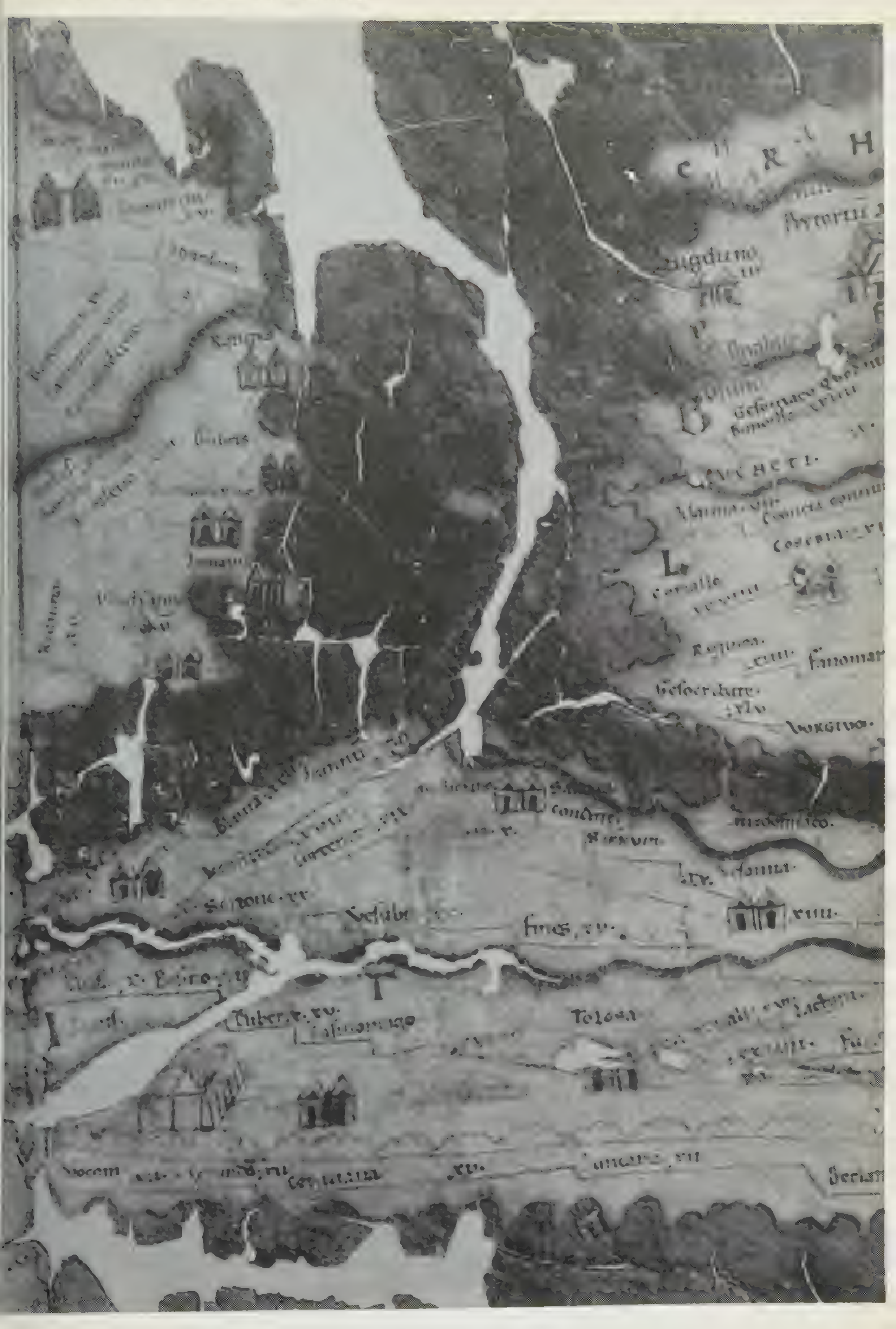


TABLE DE PEUTINGER : SEGMENT I, 1.

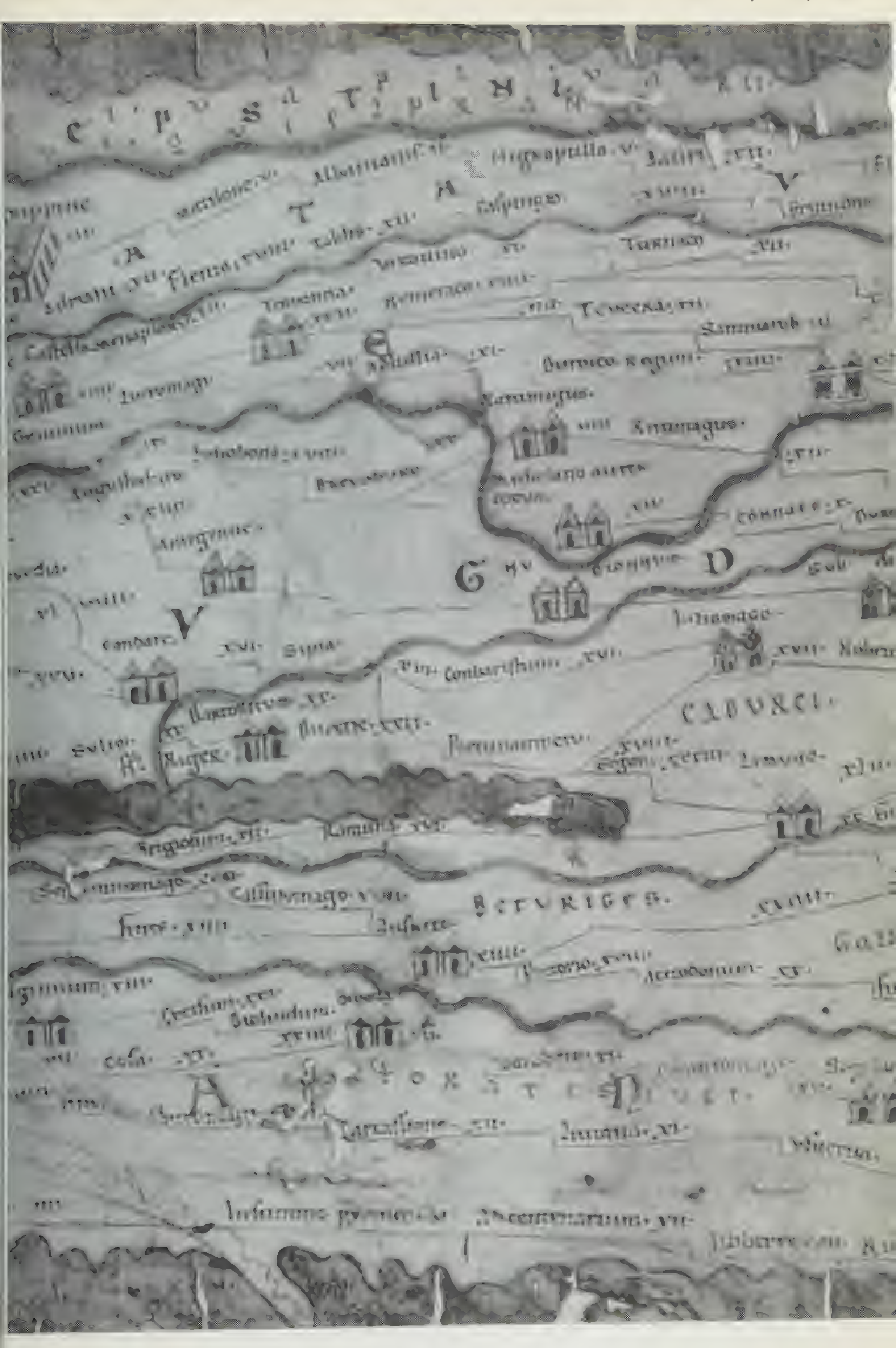


TABLE DE PEUTINGER : SEGMENT I, 2.

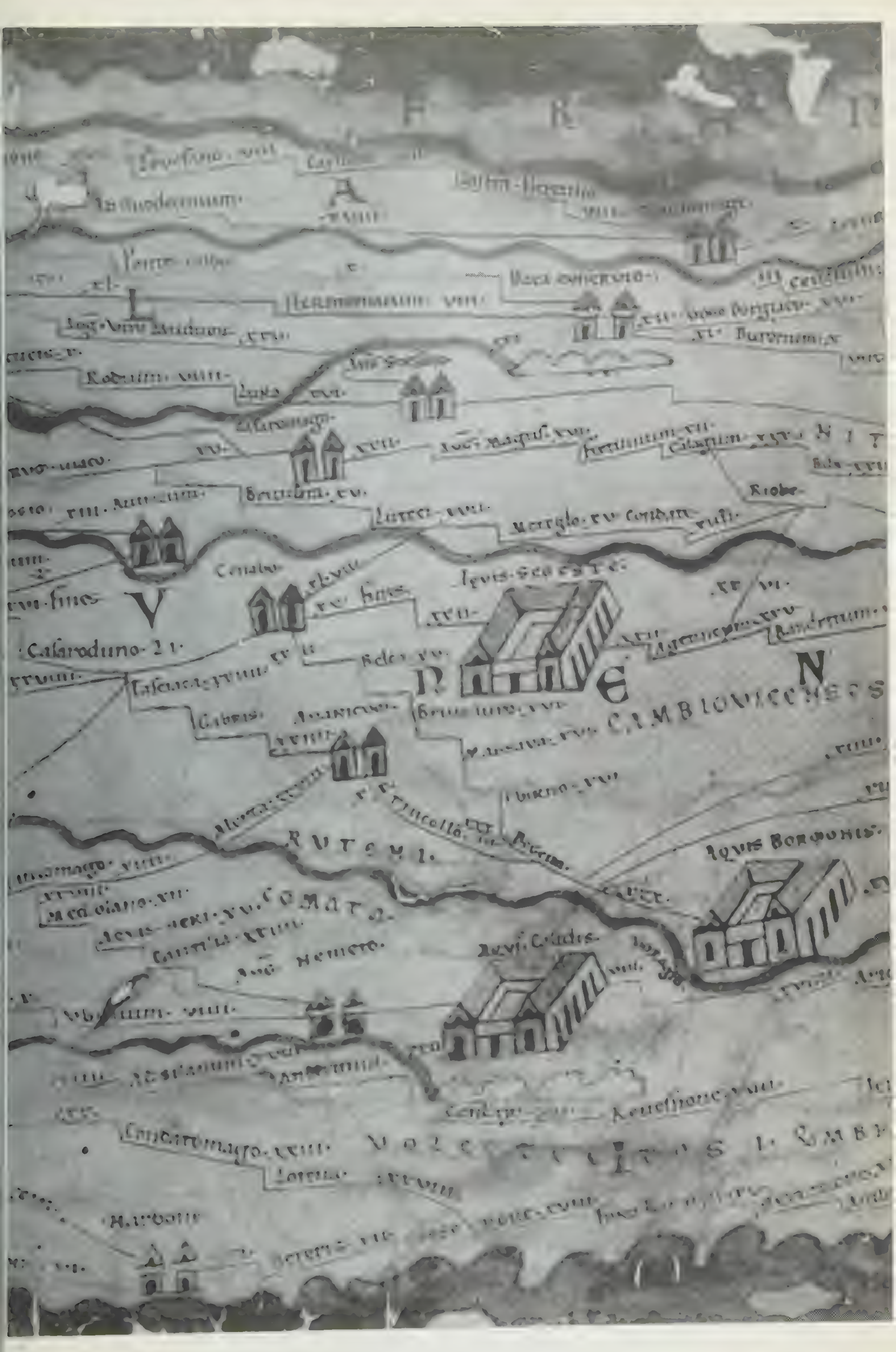


TABLE DE PEUTINGER: SEGMENT I, 3.

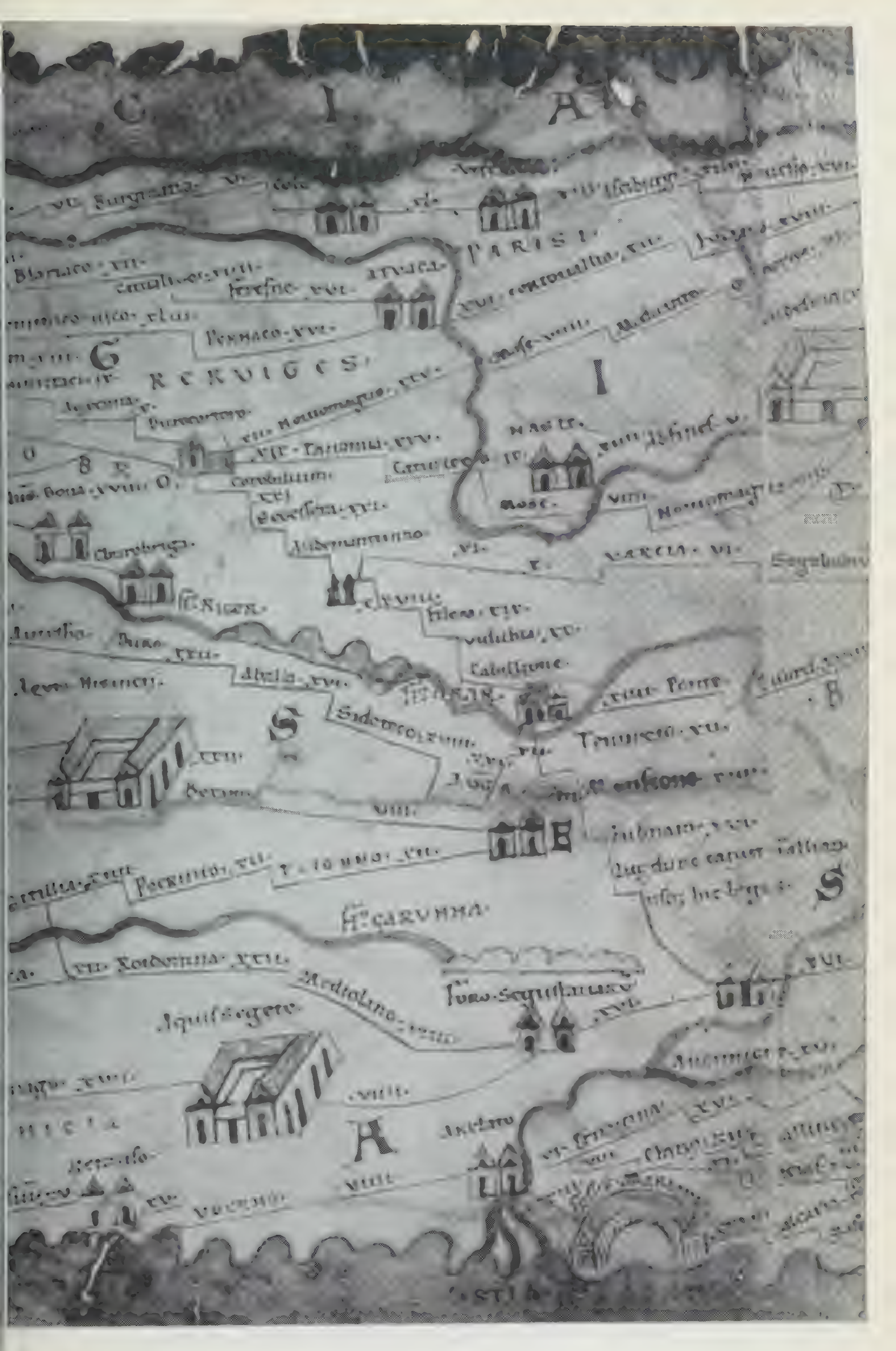


TABLE DE PEUTINGER: SEGMENT I, 4.

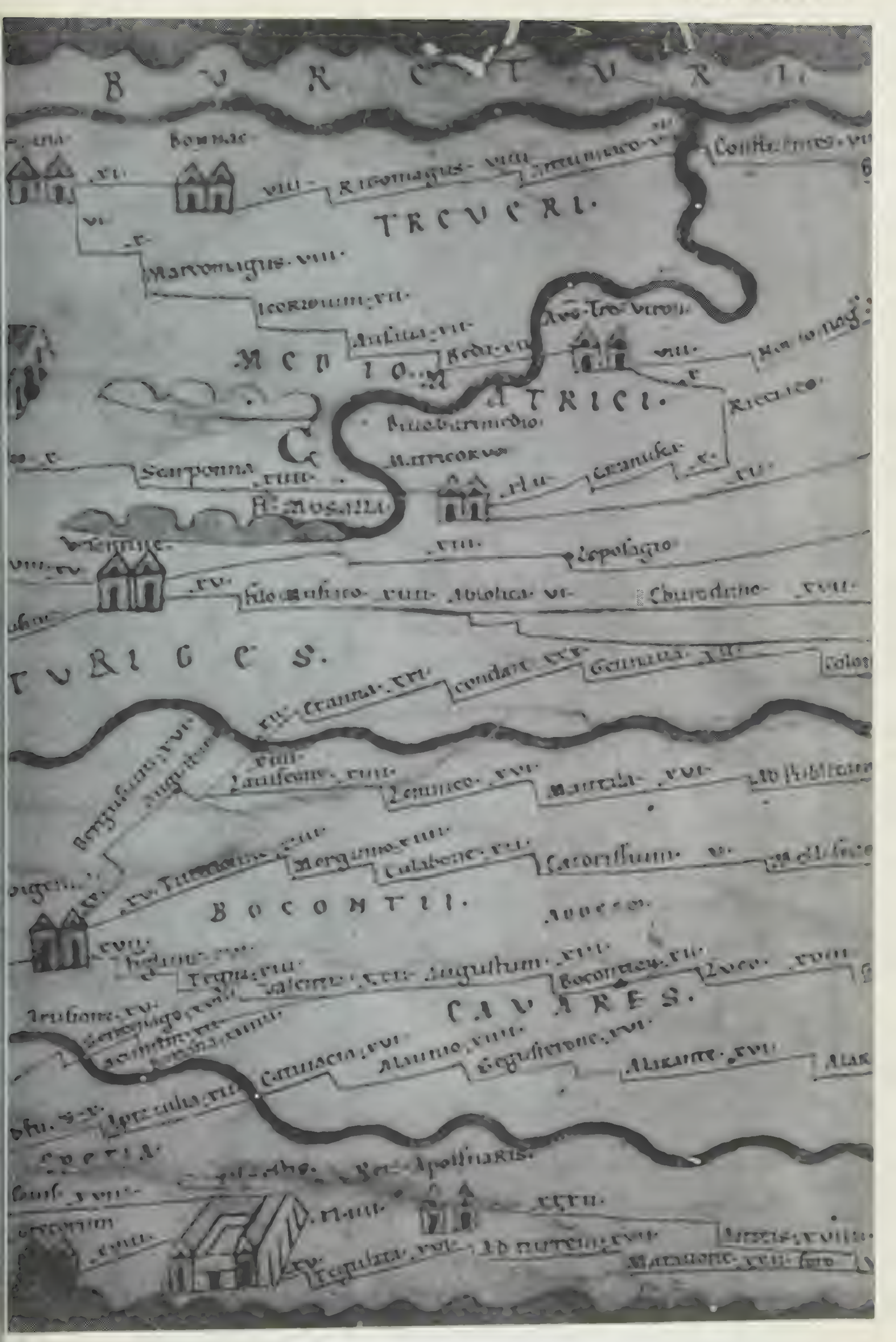


TABLE DE PEUTINGER SEGMENT II, 1.

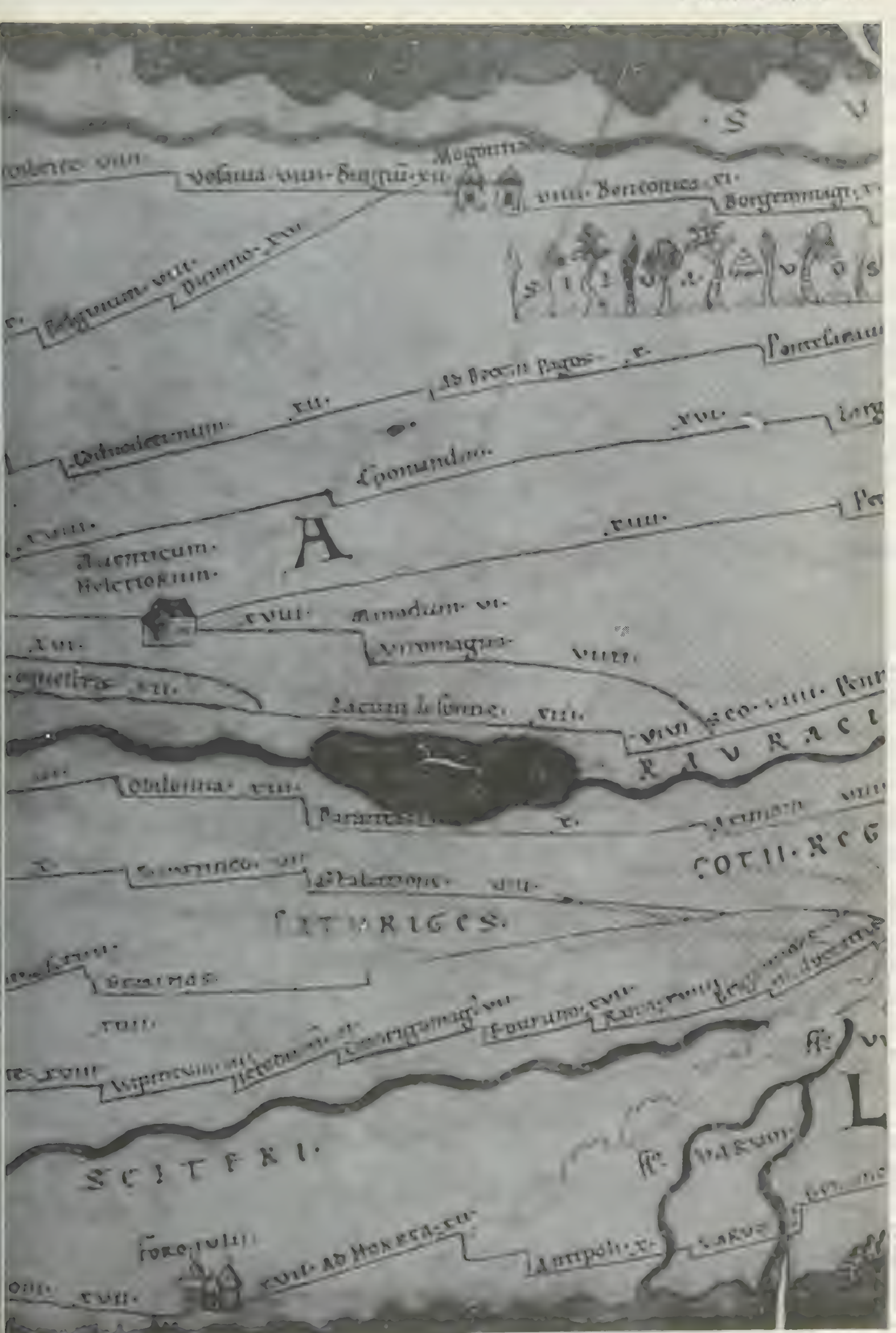


TABLE DE PEUTINGER : SEGMENT II, 2.

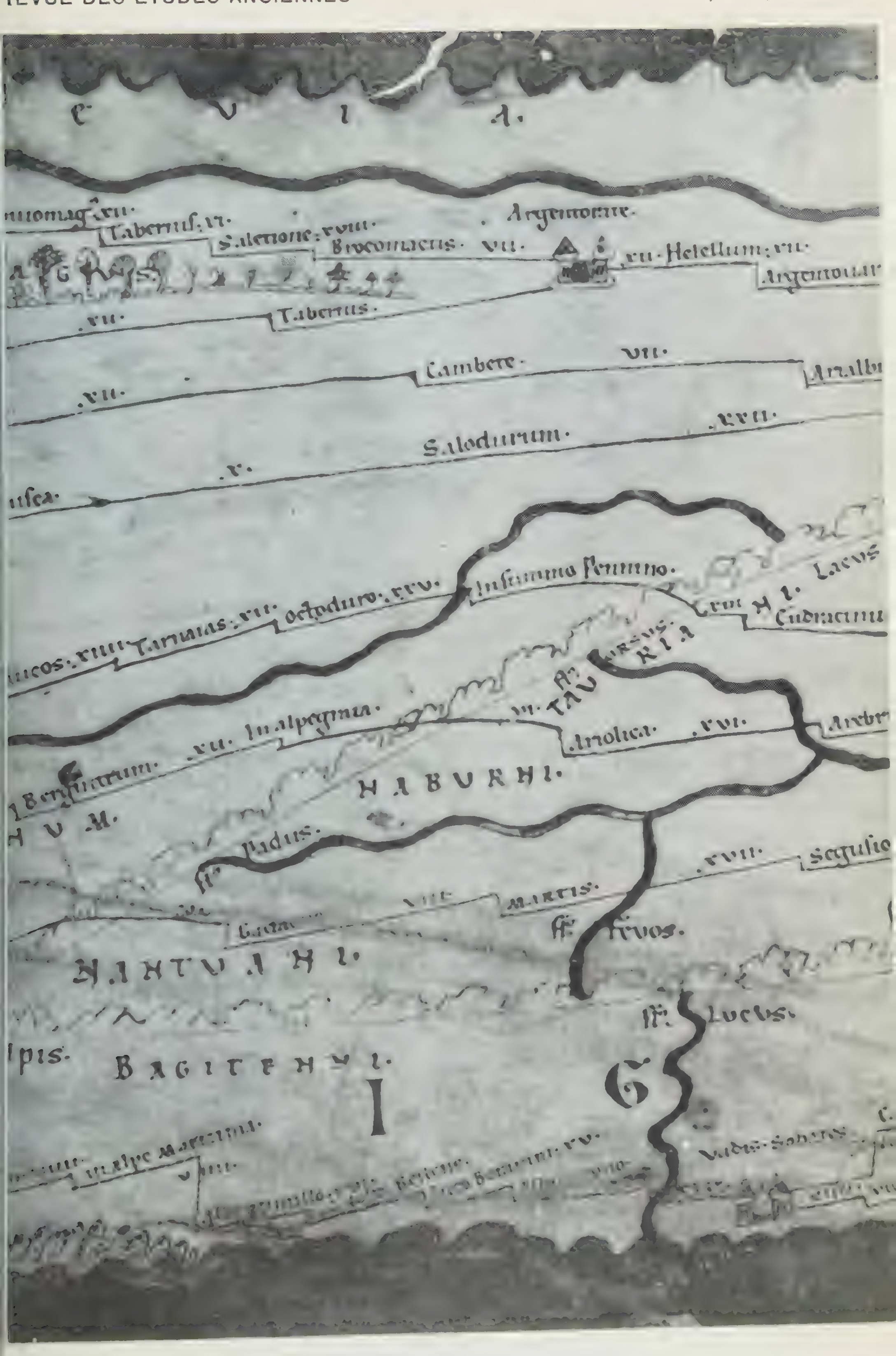


TABLE DE PEUTINGER: SEGMENT II, 3.

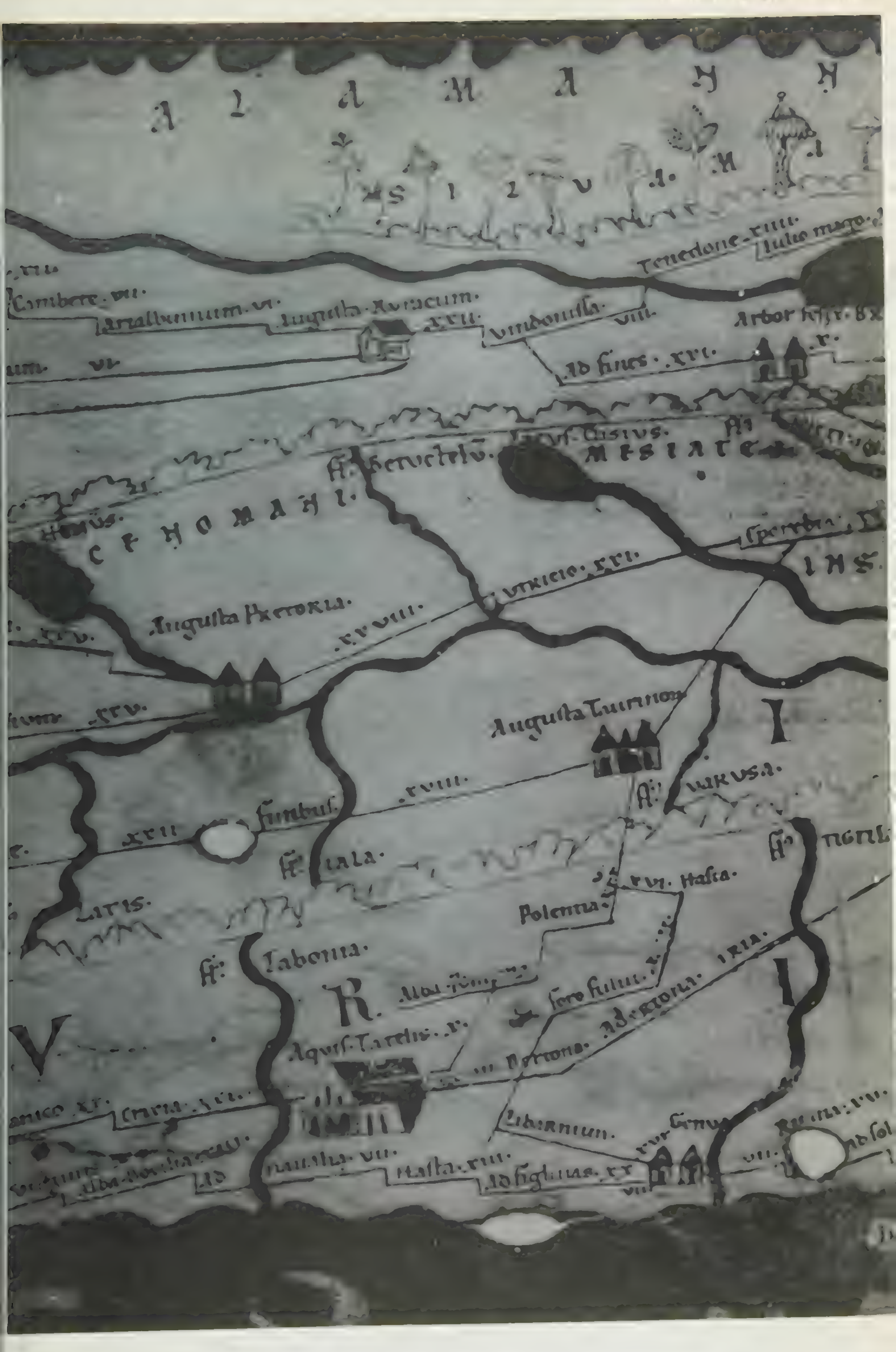


TABLE DE PEUTINGER: SEGMENT II, 4.



Phototypie Ch. Chambon, Bordeaux

L'HOMME FOSSILE DE LA QUINA

NOTES ARCHÉOLOGIQUES

(Art grec)

V[1]

Sculpture.

Autel d'Aphrodite et d'Adonis (reliefs à Rome et à Boston). — En 1887, fut trouvé à Rome, sur l'emplacement des jardins de la villa Ludovisi (correspondant à une partie des anciens Jardins de Salluste), le relief qui, sous le nom d'ailleurs impropre de « *Trône* » *Ludovisi*, fait la gloire du musée d'antiques installé aux Thermes de Dioclétien[2]. A la fois un et triple : un, puisqu'il est taillé dans un unique bloc de marbre et se rapporte à un unique sujet; cependant triple, puisque les faces du bloc qu'il recouvre sont au nombre de trois, et que le sujet même se divise en trois parties, dont les deux réservées aux faces latérales n'ont évidemment qu'une importance secondaire et sont comme de simples accompagnements du motif principal, — ce relief peut être comparé, abstraction faite de sa forme, à un triptyque[3], avec les deux volets ne se rattachant à la partie centrale que par un lien assez lâche. Mais la forme, à son tour, en est étrange : l'intérieur vide, le pan principal terminé dans le haut en manière de fronton

1. I à IV : cf. *Rev. Ét. anc.*, XII, 1910, p. 117-151 et 325-364; XIII, 1911, p. 125-161 et 381-415.

2. Cf. *Rœm. Mitteil.*, VII, 1892, p. 32-80 (Petersen); *Ant. Denkmæler*, II, 1, pl. 6-7, p. 3 (id.).

3. C'est une comparaison dont je m'étais déjà servi dans mon volume sur *Phidias et la sculpture grecque au Ve siècle* (p. 22). Et j'ai repris ce nom dans mon récent Catalogue de moulages (*Lyon, Collection de moulages : 2e Catalogue*, 1911, p. 40, nos 133-135), cette fois afin d'éviter l'ancienne appellation de « *Trône* », très commode, mais aujourd'hui condamnée.

et les deux pans latéraux se repliant à angle droit et terminés en demi-fronton, une telle forme n'avait pas d'analogue dans tous les reliefs grecs connus jusqu'alors; de là résultait une complète incertitude quant à la destination et à l'usage de ce monument. Or, voici qu'on vient de nous en faire connaître un autre, qui n'est pas seulement son pareil, mais qui est de plus son pendant.

Il s'agit d'un relief qui a été découvert aussi dans les jardins Ludovisi, probablement au même endroit et en même temps que le premier (mais cela, on ne le dit pas), et qui, après avoir passé des années dans l'ombre mystérieuse d'une collection en Angleterre, s'épanouit maintenant au musée de Boston. C'est à M. Studniczka que fut laissé l'honneur, l'enviable et mérité honneur de le présenter au public; et, prenant ce deuxième relief encore à peu près vierge de tout commentaire, reprenant le premier sur lequel au contraire plus d'un commentateur avait usé sa science, réunissant ces deux œuvres qu'un océan sépare à jamais et qui sont scientifiquement inséparables, soumettant à une inflexible critique toutes les hypothèses qu'on a faites ou qu'on aurait pu faire sur elles, le savant archéologue a écrit un long mémoire de presque cent cinquante pages, qui est bien le travail le plus abondant, le mieux informé, le plus minutieux, enfin le plus solide que nous pussions espérer, et duquel on est en droit de dire qu'il épuise le sujet. Peut-être aussi épuise-t-il un peu le lecteur[1].

Les deux reliefs formaient les extrémités d'un autel rectangulaire, dont la longueur nous est inconnue, et dont la largeur est donnée naturellement par le vide qui reste à l'intérieur. Disons tout de suite que leurs dimensions, cependant, ne se répondent pas avec l'exactitude mathématique dont un ouvrage analogue moderne fournirait l'exemple; en hauteur, en largeur, un peu partout, on constate de notables différences, comme si l'artiste avait

1. F. Studniczka, *Das Gegenstück der Ludovisischen « Thronlehne »* (*Arch. Jahrbuch*, XXVI, 1911, pl. 1, p. 50-96 et 97-192); Id., *Altgriechisches Marmorwerk in Boston* (*Ant. Denkmæler*, III, 1, pl. 7-8, p. 5-7). — Cf. le dernier *Courrier de l'art antique* de M. S. Reinach (*Gazette des Beaux-Arts*, 1912, I, p. 65-69).



Relief Ludovisi : la face la plus large.

(*Ant. Denkmæler*, II 1 pl. 6)

dédaigné règle et compas pour tailler ses deux côtés pareils, et s'en était rapporté simplement à son œil, voire à un rapide et sommaire coup d'œil. Il n'est rien de plus grec qu'un tel dédain du compas et de la règle, lorsqu'ils ne sont point absolument nécessaires; et, loin que les différences de dimensions puissent être un argument contre l'idée que les deux reliefs se soient fait pendant, il doit être bien entendu que ne résulte de là nul obstacle à cette conclusion, laquelle ressort des analogies les plus étroites existant dans leur forme très spéciale et leur « construction » si particulière[1]. Car cette forme de fronton et de demi-fronton (à peu près) n'est point due à une nécessité architectonique; elle vient du découpement de la portion de champ non utilisée par les figures; elle est donc, en dernière analyse, une conséquence des sujets mêmes, que le sculpteur a composés en vue qu'ils répondissent l'un à l'autre par la place occupée et par le cadre. Mais, puisque ce cadre lui dessinait un fronton, l'artiste y ajouta les accessoires habituels du fronton, à savoir des acrotères. Il en subsiste des traces qui permettent au moins d'affirmer leur existence, non leur nature : M. Studniczka a supposé que ce devait être une palmette pour le centre, et que ce pouvait être, pour les deux extrémités, une colombe s'envolant, telle que nous la voyons sur les jolies monnaies de Sicyone.

A ces ornements en haut se joignent d'autres ornements en bas. Ceux-ci étaient rapportés dans le relief Ludovisi, et ils en ont disparu; le relief de Boston permet aujourd'hui de les restituer, et en même temps nous explique quelle avait été la cause de ce travail fait à part. On y voit que chacun des angles du relief est garni de deux volutes pareilles, également relevées à leur extrémité la plus large, que surmonte une forte palmette, coudée à angle droit; et celle-ci, appartenant

1. Pour le dire en passant, c'est une des meilleures preuves de l'authenticité du relief de Boston, qu'aucune de ses dimensions ne soit exactement concordante avec celles du relief Ludovisi, et que cependant il fasse exactement pendant à celui-ci. Mais est-ce que cette œuvre rare aurait besoin de prouver son authenticité? Il paraît que oui, que certaines personnes ont chuchoté à l'oreille de certaines autres qu'il fallait se méfier. Que les méfiants lisent donc les premières pages de l'article de M. Studnizcka, ils en auront le cœur raffermi.



Relief Ludovisi : les deux plus petites faces.

Ant. Denkmäler, II, 1, pl. 7.

aux deux côtés à la fois, liant ensemble les deux volutes, donne à cet ornement d'angle son unité. Le relèvement de la volute ayant pour effet de laisser libre un peu du champ, juste au coin et tout à fait dans le bas, ce petit vide est rempli à droite par une grenade, à gauche par un poisson, lesquels poisson et grenade se répètent sur la face contiguë, les deux grenades se touchant presque, et les deux poissons pareillement n'étant séparés que par l'arête de l'angle : il est évident que ces attributs n'ont pas été choisis au hasard, mais qu'ils ont rapport aux personnages voisins de chacun d'eux, et qu'ils peuvent ainsi nous servir à les déterminer. Après avoir bien reconnu ces ornements sur le relief de Boston, on n'a qu'à comparer les places correspondantes du relief Ludovisi, pour être assuré que de tout pareils existaient là; et s'ils avaient été exécutés à part, puis rapportés, c'est une conséquence directe de la manière dont se comportent les deux reliefs. Sur celui de Boston, les deux femmes sont dans une position qui les éloigne du centre; elles se reculent et accoudent leur bras dans l'encoignure que leur offre le revers de la palmette, en sorte que le plus simple était de tirer du même bloc et les personnages et l'ornement qui leur sert d'appui; sur le relief Ludovisi, au contraire, les deux figures se penchent vers le centre, laissant loin derrière elles l'ornement, qu'il devenait plus naturel alors d'exécuter pour lui-même et de mettre en place après les sculptures faites. Il ne subsiste d'incertitude que pour le petit attribut à restituer dans les coins : sera-ce ici poisson ou grenade ou autre chose? Nous disions tout à l'heure que ces attributs étaient évidemment liés au personnage voisin et nous fournissaient un moyen de reconnaître celui-ci; la proposition doit être maintenant renversée : ce n'est qu'après identification du personnage principal que nous pourrons lui restituer ses attributs, et nous ne mettrons ici le poisson, par exemple, qu'après avoir reconnu plus haut Aphrodite, la déesse née de la mer. — Cette petite remarque nous conduit au problème le plus difficile, qui concerne le sens des reliefs et leur interprétation.

1. Relief Ludovisi. — Certains savants, à la tête desquels se placent pour l'autorité du jugement MM. Carl Robert et Wolters, ont voulu voir dans la scène principale de ce relief un accouchement. Si l'attitude nous en paraît étrange, il convient de se rappeler qu'elle était habituelle dans la Grèce ancienne[1], et qu'elle fut illustrée par Létô qui, à Délos, mit au jour de cette manière Apollon[2]. L'interprétation n'aurait donc rien que de légitime en soi ; mais il me semble qu'elle succombe sous les objections diverses qui lui sont opposées. Et d'abord la place manque pour un agenouillement : si l'on calcule la distance qui doit exister entre le nombril et les genoux, on s'aperçoit que les genoux seraient ici beaucoup plus bas que la ligne du sol ; et si, pour rattraper la différence, on suppose un grand écartement des jambes, alors on devrait voir au moins le genou gauche dans l'étroit intervalle où reparaît de ce côté le champ de la plaque. Et puis, découvre-t-on la moindre indication de douleur, de fatigue? Pas plus que le ventre ne laisse apercevoir signe de grossesse, le visage ne montre à son tour signe de souffrance : il est doucement éclairé par l'aube d'un sourire, qu'on sent devoir s'achever et se préciser tout à l'heure (quel que puisse être le personnage représenté) en un fin sourire heureux de femme coquette. Puis encore, à quoi sert ce « linge » que tiennent devant le ventre de la prétendue accouchée les deux femmes qui l'aident? Ce ne pourrait être qu'un linge destiné à recevoir l'enfant ; mais justement, la manière dont il est tenu nous oblige à écarter cette explication. Ainsi, dans cette scène d'accouchement, il n'y aurait rien qui rappelât la grossesse, rien non plus qui annonçât l'enfant, et l'enfant lui-même ferait défaut. Or, le manque d'enfant suffirait, selon M. Studniczka, pour rendre inacceptable l'interprétation proposée. Car sans l'enfant, sans cette vie nouvellement éclose par quoi se transfigure l'acte matériel de

1. Ce n'est pas un usage qui soit spécial à la Grèce : cf. R. Giron, *Attitudes des parturientes* (thèse pour le doctorat en médecine, Paris, 1907), chap. III : *Agenouillement*, p. 14 sqq.

2. Ἀμφὶ δὲ φοίνικι βάλε πήχεε, γοῦνα δ' ἔρεισεν
λειμῶνι μαλακῷ...
(*Hymne à Apollon Délien*, v. 117-118.)

la mise au jour, cet acte conserve toute sa matérialité répugnante; il est inesthétique à tel point que jamais l'art grec n'aurait songé à le représenter[1].

Rejetons donc l'idée d'un accouchement. Afin d'aboutir à la vraie solution, considérons d'abord les deux aides, et tâchons d'expliquer ce qu'elles font. Leur pose est de femmes qui soulèvent quelque chose; et on la retrouve, très analogue et parfois toute pareille, dans divers monuments antiques dont le sens n'est pas douteux. Par exemple, sur la belle coupe du peintre Douris au Louvre, c'est la figure d'*Éôs* relevant le cadavre de son fils Memnon[2]; sur une monnaie de la Grèce du Nord, ce sont deux jeunes filles levant ensemble une grosse amphore; sur un miroir étrusque, ce sont deux guerriers qui soutiennent doucement sous l'aisselle *Penthésileia* mortellement blessée, tombée à genoux et défaillante. Après ces comparaisons faites, il ne saurait subsister aucun doute. Il s'agit ici d'une ἄνοδος. Celle de Coré ou de quelque autre divinité tellurique ? Non, car ce n'est pas de la terre que s'élève cette troisième figure, que les deux autres aident à monter; la ligne abstraite, comprise entre deux pentes caillouteuses, qui marque l'endroit d'où elle sort, ne peut désigner que l'eau de la

1. Évoquons ici notre grand Ingres et l'une de ses œuvres les plus hardies et les plus délicieuses : je veux parler du dessin aquarellé qui s'intitule la *Naissance des Muses*, et qui figure Mnémosyné au terme de son long travail d'enfantement, donnant le jour à la neuvième et dernière Muse, en présence des huit autres déjà nées et de Zeus leur père. C'est vraiment un accouchement; la nouveau-née achève à peine de sortir du sein maternel; et d'ailleurs la posture de la mère, sa main gauche fortement serrée, surtout son air de soulagement et de lassitude heureuse indiquent assez quel est le moment choisi. Mais l'accouchement n'est pas ce qui retient l'attention; notre intérêt va désormais à celle qui vient de faire son entrée dans l'existence, et qui semble, sur sa bouche ouverte, dans ses grands yeux frais, sur tout son visage étonné, recevoir avec ravissement l'empreinte neuve de la vie! L'audacieux de la donnée disparaît ici devant la franchise ingénue de l'exécution; en quoi l'artiste s'est montré digne de ces Grecs anciens qu'il admirait tant, et capable de traduire leurs belles légendes dans le même esprit qu'eux, sans plus manquer à l'honnêteté qu'aux lois de la beauté : « Ératô, écrivait Ingres, sort la dernière du giron de Mnémosyne, et *cela est rendu honnêtement.* » — Par parenthèse, Ingres s'étant là, pour le groupe formé de *Mnémosyné* avec la femme assise (sans doute *Eileithyia*) qui la soutient et l'assiste, visiblement souvenu du groupe *Dioné* et *Aphrodite* (les deux « *Parques* » les plus éloignées du centre) dans le fronton Est du Parthénon, en sorte que sa *Mnémosyné* rappelle de très près l'*Aphrodite* (« *Parque* » couchée) de ce groupe, c'est peut-être d'après cela que certaines personnes ont conçu l'idée saugrenue, mentionnée en plaisantant par M. Studniczka, que cette merveilleuse *Aphrodite* du Parthénon représentait aussi une femme en couches !!

2. Cf. Pottier, *Douris*, p. 41, fig. 8.



Relief de Boston : la face la plus large.

Ant. Denkmäler, II, 1, pl. 7

mer : nous assistons à la miraculeuse naissance de la déesse née du flot, née de l'écume marine, ἀφρογένεια, que reçoivent précautionneusement au bord de l'eau deux *Horai*[1]. *Aphrodite* émerge à l'instant de la mer : voilà pourquoi d'ailleurs le chitôn dont elle est vêtue lui adhère au corps de tous ses fins plis, étant mouillé ; et c'est aussi parce qu'ils sont mouillés, que ses cheveux dénoués semblent couler, plutôt que flotter, sur sa joue et son épaule. La déesse vient à peine de naître, et déjà, sans qu'aucun de ses traits ait encore bougé, on voit courir sur tout son visage la lueur première de ce beau sourire vainqueur et sûr de soi qui la caractérisera désormais : elle est déjà φιλομμειδὴς Ἀφροδίτη[2].

Cette interprétation, proposée jadis par M. Petersen, reprise par M. Studniczka avec des preuves plus serrées[3], semble

1. Τὴν δὲ χρυσάμπυκες Ὧραι
δέξαντ' ἀσπασίως.
(*Petit hymne à Aphrodite*, v. 5-6.)

2. *Grand hymne à Aphrodite*, v. 17.

3. J'omets à dessein de mentionner le dernier des arguments qu'a proposés M. Studniczka, et qu'il juge décisif. Il le serait, en effet, s'il ne reposait sur des données qu'on peut très bien révoquer en doute. M. Studniczka croit que le « linge » que tiennent les deux *Horai* n'est autre que le bas du chitôn même dont *Aphrodite* est vêtue : long chitôn ionien qui devait, dans l'usage ordinaire, être serré à la taille par une ceinture, au-dessus de laquelle le vêtement retombe, formant un colpos plus ou moins ample. Mais ici la ceinture manque, et le chitôn abandonné à lui-même descendrait beaucoup plus bas que les chevilles, en sorte qu'il serait un obstacle à ce que la déesse complètement sortie de l'eau, pût mettre les pieds sur le sol. Alors les *Horai* l'ont saisi et le relèvent pour rendre aux pieds toute liberté. — Cela est très spécieux. On peut s'étonner, cependant, qu'Aphrodite, puisqu'elle a pris la peine de se vêtir avant de venir au monde, ait oublié de mettre sa ceinture et de relever son chitôn. On ne songe pas non plus, sans un peu de surprise, au véritable plongeon que les *Horai* ont dû faire pour aller saisir au fond de l'eau le bord du vêtement et le ramener à elles. Et si l'on s'avise que le chitôn pouvait flotter en cercle à la surface de l'eau, il n'était plus, en ce cas, une gêne pour les pieds de la déesse... Mais ce sont là, dira-t-on, de misérables chicanes, bonnes pour un esprit pointilleux, qui ne sait pas comprendre les libertés permises à l'art. J'y renonce donc et me bornerai à une objection tirée de certains groupes en terre cuite qui représentent la naissance d'Aphrodite : cf. *Monuments Piot*, II, 1895, p. 171 (P. Jamot). La déesse, nue, est agenouillée soit entre les valves large ouvertes d'une grande coquille ou sur une base dont les ondulations rappellent les flots de la mer, et derrière elle plane un petit Éros, tenant à deux mains un pan de draperie pour la vêtir. La plus jolie de ces *Vénus à la coquille* est au Louvre, et en même temps qu'elle, dans le même tombeau, a été trouvé un pan de draperie isolé (cf. *Mon. Piot*, *ibid.*, p. 174, fig. 2) : était-ce un seul personnage, aujourd'hui disparu, ou bien en étaient-ce deux qui présentaient cette draperie ? et comment doit-on se figurer le groupe entier, tel qu'il est sorti des mains du coroplaste ? On ne le sait pas. Mais il est certain, de toute manière, que la draperie en question n'était pas le pan inférieur du chitôn d'Aphrodite, puisque celle-ci est entièrement nue. Or, cette draperie ressemble d'une façon surprenante à celle du relief Ludovisi ; j'estime que l'explication qui vaut pour l'une vaut



Relief de Boston : les deux plus petites faces.

Ant. Denkmäler. III. 1. pl. 8.

aujourd'hui ne pouvoir plus être contestée. Quant aux deux figures qui occupent les deux petits côtés du grand relief, ces deux femmes en contraste aussi complet que possible, l'une toute nue, jambes croisées, jouant de la double flûte, l'autre sévèrement drapée et qui pose, d'un geste grave, des grains d'encens sur un brûle-parfums, elles évoquent les deux faces du culte et des hommages que reçoit en ce monde la déesse de l'amour; car Aphrodite pouvant, selon les cas, être qualifiée Ἑταίρα ou Νυμφία, nos deux figures sont la juste et discrète traduction de ces deux épithètes, nous en donnent comme un joli équivalent plastique[1].

2. Relief de Boston. — La seconde partie de l'autel ne s'explique pas avec autant de sûreté que la première; mais cependant l'interprétation qu'en donne M. Studniczka, lorsqu'on en a considéré tous les détails, s'impose avec une force croissante. Sur la face principale, au milieu, *Éros* se tient debout, ses deux grandes ailes éployées; c'est un garçonnet, de qui le corps nu accuse environ treize ans. Il a la main gauche appuyée contre sa hanche, et de la droite il soulève une balance[2], aux plateaux chargés chacun d'une petite figure nue de jeune homme, celle-ci suspendue par les deux mains et effleurant à peine du bout des orteils le plateau. La figure de droite est la plus lourde, la balance penche de ce côté; et cette vue du plateau droit s'inclinant et du plateau gauche plus léger se relevant provoque des sentiments contraires chez les

aussi pour l'autre, et c'est le moment de compléter la citation que j'ai faite tout à l'heure du *petit hymne à Aphrodite*, v. 5-6 :

Τὴν δὲ χρυσάμπυκες Ὧραι
δέξαντ' ἀσπασίως, περὶ δ' ἄμβροτα εἵματα ἕσσαν.

En résumé, les *Horai* tiennent dans une de leurs mains une draperie, qui va leur servir à sécher et vêtir la déesse, et de cette draperie que lui fournissait son sujet, l'artiste s'est lui-même servi habilement pour voiler le bas du corps d'*Aphrodite*, lequel, sans cela, se fût étalé avec une sorte d'impudeur peu conforme aux habitudes de la sculpture de ce temps.

1. M. Studniczka va plus loin ; il pense que les deux figures latérales seraient, elles aussi, des représentations directes d'Aphrodite, mais d'Aphrodite particularisée, si je puis dire, ici en Ἑταίρα et là en Νυμφία. Pour moi, je ne le crois pas ; j'aime mieux voir en elles une évocation de deux vies différentes. Le sens reste d'ailleurs le même ; ce qui changerait seulement, c'est la qualité des personnes chargées d'exprimer ce sens.

2. Tout le haut de la balance, notamment le fléau, qui était rapporté, a disparu ; il était en marbre comme le reste.

deux femmes assises, l'une à droite, l'autre à gauche d'Éros. Celle de droite fait de la main un geste joyeux et tout son visage s'éclaire d'un sourire, cependant que celle de gauche, appuyant son coude à son genou, laisse tomber sur sa main (dans une attitude analogue à celle de ces figures funéraires dites « *Pénélope* ») sa tête où l'on peut lire un mélange de chagrin et de dépit. Le contentement d'un côté, le regret et l'amertume de l'autre s'opposent avec cette discrétion sobre et cette noble mesure qui n'appartiennent qu'à l'art du ve siècle; mais on doit ajouter que l'être entier participe au sentiment qu'il s'agit d'exprimer : les gestes des bras, l'attitude du corps apportent à l'air du visage le plus juste accompagnement; et la draperie, ici dégageant la poitrine, et là serrée contre le corps comme un voile de deuil, dit ce qu'il y a à dire avec une infinie délicatesse, avec ce Μηδὲν ἄγαν toujours si précisément observé dans ces fines harmonies d'art. Or, les deux figures féminines sont désignées par l'attribut dont nous avons parlé plus haut, qui est placé au-dessous de chacune d'elles, occupant le petit vide à l'angle du relief sous la volute relevée : poisson et grenade désignent respectivement *Aphrodite* et *Perséphone*, la déesse née de la mer et la reine du monde souterrain. C'est entre elles deux que se dresse, comme un juge ou du moins tenant la balance du jugement, le jeune garçon *Amour*. Le sujet serait donc une rivalité amoureuse entre les deux déesses, rivalité où Aphrodite fut la mieux partagée.

La seule des histoires mythologiques qui soit conforme à ces données est la légende d'Adonis. On racontait qu'Adonis avait montré, dès sa naissance, une beauté si merveilleuse, qu'Aphrodite jalouse avait voulu le garder pour elle seule; elle l'avait caché à tous les dieux et enfermé dans un coffre qu'elle avait remis à Perséphone. Mais celle-ci avait ouvert le coffre, vu l'enfant, et, transportée d'amour à son tour, n'avait point voulu le rendre. Jugement de Zeus : Adonis passera le tiers de l'année avec Perséphone, l'autre tiers avec Aphrodite, et du dernier tiers il sera le maître et pourra disposer à son gré. Or, ce tiers disponible, Adonis l'avait donné à Aphrodite, lui dou-

blant ainsi sa part, demeurant avec elle huit mois de l'année et quatre seulement avec Perséphone. — Il s'agit là d'un mythe analogue à celui du partage de Perséphone elle-même entre sa mère Déméter, la déesse des moissons, et Hadès, le dieu qui règne sous terre; c'est-à-dire d'un partage de l'année entre les divinités en qui s'incarne la puissance végétative de la nature et celles qui en personnifient le sommeil et l'espèce de mort apparente. Qu'Adonis ait spontanément accordé à Aphrodite un tiers de l'année, c'est là un petit développement ajouté à l'histoire longtemps après[1]; mais primitivement le partage inégal résultait du jugement même. Primitivement aussi, l'Adonis à partager n'était pas un petit enfant dans ses langes, mais un beau jeune homme mûr pour l'amour. C'est cette forme de la légende que reproduit notre relief: *Éros* a été délégué par Zeus, et le choix d'un tel suppléant se comprend, puisqu'il s'agit d'une rivalité amoureuse; ses justes balances en main, il pèse les deux petites figures qui sont, par une convention étrange et naïve, comme l'*Adonis* de Perséphone et l'*Adonis* d'Aphrodite[2]; et les balances penchent pour Aphrodite, lui accordent la plus grosse part; et le petit fripon Éros, se réjouissant du bonheur de sa mère, laisse errer sur ses lèvres un malin sourire qui répond à l'épanouissement du visage de celle-ci, presque un sourire de complice, donnant à penser que son impartialité de juge n'allait pas sans un secret parti pris intérieur.

Les deux petites faces du grand relief sont occupées chacune par une figure. Du côté de Perséphone, on voit un jeune homme nu, assis sur un coussin replié, et jouant de la lyre[3]. Ce ne peut être que le bel *Adonis*, et l'attribut de la grenade, répété sous lui, nous indique qu'il est encore au pouvoir de la reine des Enfers: c'est donc l'Adonis que Perséphone se refusait à rendre, et pour lequel la balance d'Éros vient à l'instant de prononcer son jugement. Du côté opposé, formant par consé-

1. Une « galanterie hellénistique », dit M. Studniczka.

2. Ce dédoublement d'Adonis dans la balance d'Éros est un peu surprenant; mais on ne voit pas quelle autre explication serait possible.

3. Il fait un fort joli pendant à la jeune joueuse de flûte, qui occupait l'autre extrémité du même long côté de l'autel.

quent un angle droit avec Aphrodite, est assise par terre, vêtue d'un péplos, cheveux courts et pieds nus, une vieille femme toute ridée, en qui sa physionomie vulgaire révèle une esclave, spécialement une τροφός. De sa main droite elle tenait un objet,



Relief Ludovisi : la face la plus large restaurée.
Arch. Jahrbuch 1911, p. 77.

qui aujourd'hui fait défaut, ayant été abattu et soigneusement gratté du haut en bas ; néanmoins les traces qui en subsistent ont permis à M. Studniczka une restitution certaine : c'était un arbuste, sortant du sol aux pieds de la τροφός et s'élevant

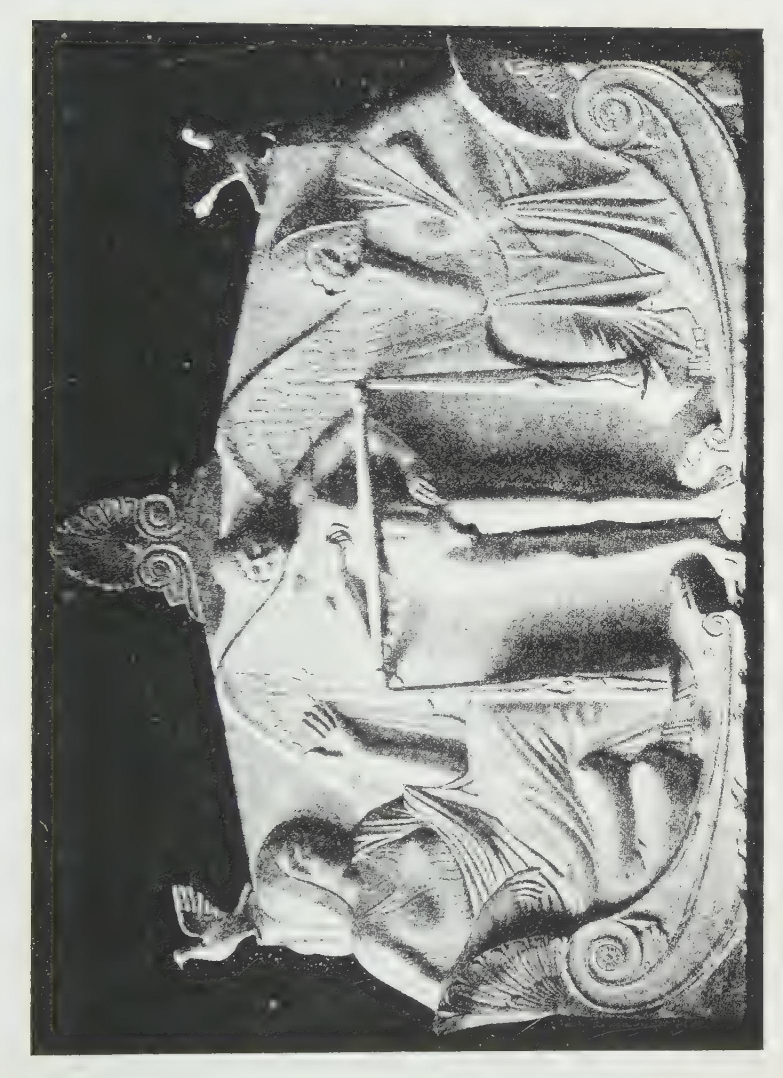
jusqu'à hauteur de sa tête. Qui peut donc être cette vieille esclave, assise tout contre cette plante et ne voulant la quitter, l'ayant saisie dans ses doigts gris, et la contemplant de ses yeux creux et avec toutes les rides de son visage, comme elle contemplerait l'enfant élevé par ses soins? Or, voici ce qu'on racontait de la naissance d'Adonis. Celle qui devait être sa mère s'appelait Smyrna ou Myrrha; ayant offensé Aphrodite par ses dédains, la déesse se vengea en lui inspirant un amour incestueux de son propre père, et Myrrha réussit, avec l'aide de sa vieille τροφός, à satisfaire son coupable désir. Mais le père, bientôt détrompé, la poursuivait, glaive en main, afin de la tuer, quand les dieux, saisis de pitié, la changèrent en l'arbuste qui produit la myrrhe; et cet arbuste, après le temps révolu, s'entr'ouvrit pour donner le jour à Adonis. Rien de plus naturel dès lors, quoique les textes ne le disent pas, que la τροφός de Myrrha ait fidèlement veillé, pendant ces neuf mois, sur l'arbuste à myrrhe: c'est Myrrha elle-même, en somme, que nous la voyons tenir dans sa main et couver des yeux; le dévouement qu'elle devait à la jeune fille, elle l'a transporté à la plante en qui celle-ci continue de vivre, en qui son enfant commence à palpiter[1].

Tel était cet autel, consacré, ainsi que l'indiquent les sujets de ses divers reliefs, à Aphrodite et Adonis. Où se trouvait-il, avant que son revêtement sculpté fût apporté à Rome? On ne le sait absolument pas, et rien ne nous l'indique; ce n'est que par hypothèse qu'on peut nommer la ville chypriote d'Amathonte[2], et admettre que l'enlèvement des reliefs eut lieu lors de la conquête de Chypre par les Romains, en 58 av. J.-C. En tout cas, on ne doit pas songer à la Grèce propre, où il n'y avait nulle part, au v[e] siècle, de culte public d'Adonis. L'œuvre n'en demeure pas moins purement grecque, faite en marbre grec (paros) et taillée d'une main grecque. Après

1. Ce sujet avait pour pendant, à l'autre extrémité du même côté de l'autel, la jeune femme drapée qui brûle de l'encens. On remarquera la jolie correspondance entre ces deux motifs: à droite l'arbuste producteur de l'encens, à gauche les grains d'encens qui vont fumer sur le brûle-parfums.

2. Cf. Pausanias, IX, 41, 2.

une longue, attentive et abondante analyse, où les comparaisons et les rapprochements se pressent par dizaines[1], notamment avec des sujets reproduits sur des vases attiques



Relief de Boston : la face la plus large restaurée.
Arch. Jahrbuch, 1911, p. 76

de la première moitié du v[e] siècle, M. Studniczka conclut que les reliefs de l'autel, « pour la composition et le dessin, ont

1. Ce qui n'empêche pas l'auteur, à la fin de cette analyse, de s'excuser de ce qu'elle a d'incomplet, de demander pardon de « l'insuffisance de ces premières recherches ». Est-ce modestie? ne serait-ce pas plutôt humour de pince-sans-rire?

leurs racines dans cette terre féconde que nous connaissons surtout par les productions céramiques d'Euphronios, Douris, Brygos, Hiéron, Pistoxénos, etc. » ; que le dessin témoigne, à la vérité, d'un art un peu plus développé, mais que cet art même se retrouve exactement dans les séries de vases attiques, qui viennent immédiatement après les précédentes, vases de Sotadès, premiers lécythes à fond blanc, grands vases « miconiens » ; que certains détails, soit des ornements ou des formes vivantes, nous obligent, il est vrai, à regarder plus à l'est, vers les îles ou les côtes d'Asie, mais que ces détails demeurent secondaires dans l'impression d'ensemble ; en conséquence, que l'œuvre ressortit à l'art attico-ionien, qu'elle est plus attique encore qu'ionienne, et que c'est la fleur la plus précieuse, la plus rare, la plus délicieuse qu'ait, à notre connaissance, produite cet art dans le temps où il achevait de rejeter les liens et bandelettes de l'archaïsme pour atteindre à la pleine et entière liberté. L'auteur nous en est inconnu, et rien ne permet de le désigner ; mais quoi ! l'auteur du grand relief d'Éleusis, œuvre admirable entre toutes, nous est-il connu davantage ?

Regardons-le maintenant, cet autel, après avoir fait le petit effort d'imagination nécessaire pour le restituer en son intégrité première. Sa décoration compose une sorte d'hymne en l'honneur d'Aphrodite ; et, peut-on croire en regardant l'un des longs côtés, c'est à cet hymne que préludent le jeune cithariste et la jeune flûteuse, tous deux nus et assis sur des coussins, l'un en face de l'autre, se répondant d'une extrémité à l'autre de l'autel. Tournons du côté de la flûteuse. Sur l'un des petits côtés, nous voyons la naissance de la déesse, et les vers du petit hymne à Aphrodite nous reviennent à la mémoire : « Vénérable, couronnée d'or, belle Aphrodite, je te chanterai, ... quand tu vins sur le flot de la mer multisonante, dans l'écume douce. Et les Horai aux bandelettes d'or te reçurent avec tendresse, et t'enveloppèrent de vêtements immortels... Salut, déesse aux mobiles regards, déesse douce et charmante !... » Puis, sur le deuxième long côté, ce sont les deux femmes drapées, toutes deux assises, se corres-

pondant, comme tout à l'heure le cithariste et la flûteuse : l'une, jeune, chaste, noble et grave, fait brûler de l'encens, et l'autre, la vieille et fidèle τροφός, garde sa Myrrha devenue l'arbuste à encens, cet arbuste qu'anime une vie miraculeuse, et d'où va sortir Adonis, l'enfant merveilleux qui ravira d'amour Aphrodite. Enfin, le second des petits côtés nous conte la suite de cette mirifique histoire, nous fait assister au dénouement de la querelle amoureuse entre Aphrodite et Perséphone, nous montre Éros pareil un peu, avec sa balance aux plateaux inégaux, à l'archange saint Michel, le peseur d'âmes dans tant de *Jugements derniers* aux portails de nos vieilles cathédrales.

Mais l'ensemble que je viens de décrire n'existe plus matériellement. Le hasard, aidé beaucoup des hommes, l'a disloqué; chaque moitié orne à présent un musée dans deux mondes différents. Alors, il est assez naturel de se demander si les deux lots, égaux en apparence, se trouvent avoir une tout à fait égale beauté artistique, et lequel des deux musées a été le mieux partagé. Je ne veux point insinuer qu'il existe des différences dans l'exécution : il est certain que la main de l'exécutant a partout déployé la même habileté, sans aucune défaillance. Je ne parle pas non plus des dommages qu'a subis le relief Ludovisi, aujourd'hui démuni de ses ornements dans le bas, et, ce qui est pis, mutilé dans le haut et privé de la tête des deux *Horai*, tandis que le relief de Boston est resté à peu près intact : car les ornements absents se suppléent, et il est remarquable que la mutilation du haut du relief ne l'a pas gravement altéré. Mais il reste toujours ceci, que les données, ou, si l'on veut, l'énoncé de chacun des sujets est loin d'être identique, et que l'un peut nous plaire plus que l'autre. A commencer par les petites faces, il me semble que les deux du relief de Boston (la vieille τροφός et *Adonis* jouant de la lyre), si on les considère soit dans leur relation entre elles ou dans la relation qu'elles ont avec le motif principal, causent une impression moins satisfaisante que les deux du relief Ludovisi. Puisqu'il faut, en principe, que les deux volets d'un triptyque se balancent exactement et soient liés au sujet central par un même rapport

de dépendance, peut-on imaginer à la fois plus complète opposition d'esprit et plus juste correspondance de lignes et de masse, que celle que nous offrent ces deux femmes assises, l'une drapée et l'autre nue, l'une jouant de la flûte et l'autre brûlant de l'encens? Et peut-on concevoir aussi lien plus étroit, plus intime, et plus égal des deux côtés, que celui qui les rattache au sujet principal? Quant à ce dernier, les poses symétriques des deux *Horai*, leurs jambes pareillement ployées, leurs bras semblablement étendus, l'un pour tenir le « linge » par devant, l'autre pour saisir sous l'aisselle opposée la déesse qui surgit de l'eau, et qui étend à son tour les bras afin d'appuyer les mains aux épaules de ses deux aides, bref tous les détails du groupe convergent à une unité si parfaite et si claire, si saisissable au premier coup d'œil, que même la disparition de deux têtes sur trois ne l'a pas le moins du monde obscurcie ni troublée. Si pareil accident était arrivé au relief de Boston, n'en aurait-il pas souffert bien davantage? Enfin, il me semble que c'est dans les figures du relief Ludovisi, dans les deux *Horai* tellement pareilles avec de très légères variations, l'une vêtue du chitôn aux fins plis frissonnants, l'autre du péplos aux plis graves, et dans l'*Aphrodite* dont les cheveux dénoués recouvrent l'oreille, mais de façon à en laisser reparaître, par une amusante coquetterie, l'ourlet supérieur, cependant que ses deux bras étendus rencontrent et relèvent d'une manière si jolie le péplos de l'*Horé* à gauche et le chitôn de l'*Horé* à droite, c'est là, je crois, que nous apparaît le mieux, mesuré avec la plus exquise justesse de main, ce reste d'archaïsme qui donne tant de saveur à ce bel ensemble. En sorte que, tout pesé, bien que le musée de Boston n'ait certes pas à se plaindre, ce serait pourtant le Musée des Thermes à Rome qui aurait gardé la meilleure part. Mais les balances où cela est pesé ne sont pas, comme celles d'Éros, infaillibles !...

Henri LECHAT.

Lyon, janvier 1912.

ÉTUDE

SUR QUELQUES TYPES CURIEUX DU CAVALIER THRACE

On sait combien est encore insuffisamment connu le dieu indigène des populations barbares thraco-mésiennes, appelé d'ordinaire *Dieu Chasseur* ou *Dieu Cavalier*.

Les *Documents inédits ou peu connus d'archéologie thrace*, dont j'ai commencé ailleurs [1] à publier une première série, contiennent un assez grand nombre d'*ex-voto* à cette divinité. Je reprends ici les plus curieux, afin de les étudier avec plus de détails [2].

§ 1. Le Dieu Chasseur et les Nymphes.

A : *La curée au bord des sources, dans la forêt.* — B : *Confusion des Nymphes avec les Matronae et les Junones, les femmes voilées des stèles funéraires, etc.* — C : *Confusion du Dieu Chasseur avec les chasseurs légendaires de la plastique grecque, les cavaliers de l'armée romaine, les éphèbes à cheval figurés sur les monuments funèbres, etc.*

[N°s 83 à 85]. *Collection Abramoff*, à Sofia. — Trois reliefs.

Le numéro 85 n'est pas une représentation du Cavalier. Mais, à cause de l'identité dans la provenance et dans plusieurs détails, il y a intérêt à le publier en comparaison avec les Cavaliers des numéros 83 et 84, qu'il sert à expliquer. Quant à ces deux Cavaliers, leur ressemblance, au dire du premier éditeur [3], est suffisante, malgré quelques variantes qui seront indiquées plus

1. *RA*, 1911 [2], pp. 301-316 et 423-449 ; la suite au cours de l'année 1912.
2. J'indiquerai entre crochets la numérotation qu'ils portent dans la publication d'ensemble, où sont résumées les conclusions de la présente étude.
3. M. Kazarov, professeur à l'Université de Sofia (dans le tome I, 1910, p. 111-115, du *Bulletin de la Société archéologique bulgare : Izvestia na bulgarskoto archeologitchesko Droujestvo*).

loin, pour que la figure 1 puisse valablement les représenter tous deux.

Provenance commune aux trois reliefs : Leskovetz, district de Berkovitza (Bulgarie du Nord).

La première plaque du Cavalier [n° 83] est anépigraphe. Elle offre l'image du dieu, en chlamyde flottante, galopant vers la droite. Il tient, de sa dextre baissée, par les pattes de derrière, un animal mort d'assez grosse taille[1] sur lequel se précipitent deux chiens.

La seconde plaque [n° 84] est celle qui est reproduite ci-contre (*fig. 1*).



Fig. 1.

Elle est analogue à la précédente, sauf les complications suivantes :

1° Derrière le Cavalier marche un homme, qui s'accroche à la queue du cheval, figurée très fournie et fort longue.

2° Derrière la tête du cheval apparaît un relief de forme demi-circulaire, qui constitue comme une auréole.

3° En avant du cheval, au second plan, se devine la silhouette de deux femmes très grossièrement indiquées. Elles se présentent de face, la tête voilée, le corps enveloppé dans un ample manteau où s'enroule leur bras gauche pendant. Le geste du bras droit reste indiscernable ; mais il semble bien que la main droite tient un objet de forme arrondie, fruit ou coupe.

Dimensions :	Hauteur :	Largeur :	Épaisseur :
[N° 83]	0m 18	0m 14	0m 02
[N° 84]	0m 22	0m 21	0m 025

1. M. Kazarov prétend qu'il s'agit d'un lièvre. Mais comme dans l'animal représenté sur notre figure 1 il propose aussi, plus timidement, de reconnaître un lièvre, ce qui est manifestement impossible, j'ai cru pouvoir modifier la description en conséquence. Un argument décisif est que, sur tous les monuments analogues actuellement connus, l'animal porté par le Cavalier appartient à la catégorie des gros quadrupèdes. Ainsi qu'on le verra plus loin, il s'agit vraisemblablement d'une scène de curée terminant une chasse à courre où l'on a tué des animaux de forte taille (cerfs, daims, sangliers, ours, etc.).

L'inscription dédicatoire de la seconde plaque comprend deux parties :

a) Sur le fronton : *Heroni sancto.*

b) Sur la plinthe : *Ant. Mercurius eq. n. c. p.*
ex v. p.

Les lettres sont très frustes ; celles du côté droit de la plinthe sont partiellement indistinctes sur la photographie : je m'en tiens donc à la lecture de M. Kazarov, qui avait le monument sous les yeux.

La forme *Heron*, pour le nom du Cavalier, apparaît sur un certain nombre d'*ex-voto* à ce dieu ; elle semble particulière aux dédicaces écrites en latin[1].

La majorité de ces monuments, ainsi qu'il résulte de la liste ci-dessous où ils sont réunis[2], provient de pays étrangers à la Thrace[3] ; les donateurs sont souvent des soldats[4]. L'épithète

1. Un seul relief du Cavalier porte le même nom en grec : Ὄλυμπος Ἥρωνι εὐχήν (*BCH*, 1900, p. 374 — Bithynie). — Cf. cependant un *ex-voto* de Théra (CIG *Maris Ægaei*, 886) : Ἀνάθημα Ἐπαφροδίτου, Ἥρωνα ; en même temps que cet *ex-voto* fut trouvée une poignée portant le mot Ἥρωνος (*Arch.-Epigr. Mitth.*, 1894, p. 18, n° 32).

Rien ne prouve que la forme *Heron*, au lieu de constituer une déformation barbare du titre si fréquemment donné au Cavalier : ἥρως, ne soit au contraire l'orthographe rationnelle du nom divin dans la langue thrace. Il est fort possible que ce soient les Grecs qui, selon une habitude dont il y a tant d'autres exemples, auraient transformé un vocable barbare en un mot de leur langue. Par ce moyen, ils obtenaient une épithète ayant pour eux un sens d'autant plus raisonnable que sur leurs monuments funéraires le mort héroïsé, ἥρως, est souvent figuré sous la forme d'un cavalier. Or, il n'est pas douteux que l'*image funéraire grecque* du cavalier héroïsé ait influencé, pour le nom comme pour les détails du costume et de l'attitude, l'*image votive thrace* du Cavalier divinisé. Les inscriptions grecques orthographient parfois de manière différente le nom du Dieu Cavalier, qu'elles appellent Ἥρων (ci-dessus, début de la note), Ἔρως (Dimitsas, *Macéd.*, 1065 : Ἔρωι εὐχήν), Ἔρως (*Sbornik*, 1892, p. 82, n. 22 : Ἔρωτι εὐχήν) et même Ἥρως (*coll. Stamoulis*, *BCH*, 1912, n° 43 : Ἥρωτα). Ces variations prouvent surabondamment qu'il s'agit d'une *transcription* en grec d'un mot étranger.

2. I. — *Heroni : — a) Izvestia Mouzei*, 1907, p. 106, n. 152, fig. 86 (Lieublen) — *b) Ibid.*, p. 111, n. 160, fig. 90 (Karaïsen) — *c) CIL*, III, 12391 (Konin) — *d), e), f) Ibid.*, 7530, 7534, 7592 (Roumanie) — *g) Sbornik*, 1892, p. 80, n. 75 (Roustchouk). Dans ce dernier, le nom du dédicant n'a pas été déchiffré : il s'agit, je crois, d'un soldat, et le texte publié : *MARQVIAVVS LECTIVOTSOL* me paraît pouvoir être restitué : *M. A[u]r. Qui[et]u[s] vs* (= *veteranus) leg.* [*I*]*t (alicae)* I *vot(um) sol(vit).*

II. — *Heroni sancto : — h) Sbornik*, 1900, p. 19, n. 26 (Deusene).

III. — *deo sancto Heroni : — i), j), k) CIL*, VI, 2803 à 2805 (Rome). On remarquera que le premier contient en outre une dédicace à une déesse dont le nom est perdu : *deae..... re* (cf. ci-dessous, p. 146, note 1).

IV. — *deo Heroni : — l) CIL*, III, 8147 (Serbie).

V. — *Heroni invicto : — m) CIL*, III, 12463 (Roumanie).

VI. — *I. O. M. Heroni : — n) Arch. Ertesitö*, 1906, p. 241 (Hongrie).

3. 8 exemplaires sur 14 ; note 2 ci-dessus : *d), e), f), i), j), k), l), m).*

4. 8 cas manifestes sur 14, sans compter ceux où l'indication est insuffisante ou douteuse ; note 2 ci-dessus : *a), d), e), f), g), i), j), k).*

sanctus[1] est plus rare : quant aux détails de la représentation, du moins dans les cas où ils sont décrits, — car trop fréquemment les archéologues négligent à tort d'analyser les reliefs du Cavalier, dont ils méprisent sans doute la fréquence et la grossièreté, — ils sont souvent assez variés pour qu'on ne puisse pas prétendre que les reliefs constituent dans l'ensemble une classe à part. Les donateurs de langue latine, et en particulier les soldats qui honorent le dieu sous le nom d'*Heron*, ne se font pas de lui une image particulière : ils se l'imaginent sous les diverses formes où la fantaisie des sculpteurs locaux se complaît[2]. Cette remarque aura, comme nous le verrons par la suite, son utilité.

Pour le nom du corps de cavalerie où servait le dédicant, M. Kazarov se borne à reproduire sans commentaires un essai de lecture dont l'auteur serait M. Filov : *n(umerus) c(ontariorum) P(annoniorum)*. J'ignore sur quelles preuves ou références s'appuie cette interprétation. A supposer que les initiales soient certaines (le *c* est-il sûr?), on pourrait tout aussi bien songer, pour compléter le nom de l'armure, aux *cataphractarii*, et pour identifier la nationalité, aux *Parthes*, par exemple[3].

Mais, comme je ne sache pas[4] que jusqu'à l'heure actuelle on

1. Aux quatre exemples cités à la page précédente, note 1, n[os] II et III, ajouter les deux suivants dans lesquels l'épithète est accolée à la forme usuelle *Heroi : — a) DH* [Dumont-Homolle], p. 474, n. 114[b], 13 (Rome). — *b) Izvestia russe*, 1905, p. 26 (Djoumaïa). Dans deux exemples uniques jusqu'à maintenant, Silvain identifié au Cavalier est appelé *sanctus* (*Izvestia Mouzei*, 1907, p. 78, n. 109, fig. 54; p. 81, n. 114. — Provenance commune : Asclépieion de Glava Panéga).

2. Ainsi le relief I *a)* possède l'indication silhouettée de deux femmes analogues à celles de notre monument; mais la scène de chasse diffère : le dieu ne tient pas à la main un animal tué; il perce de sa lance ceux qu'il poursuit. Le relief I *b)* au contraire est unique en son genre : il ne contient pas d'autre symbole que l'énorme serpent d'Asclépios.

3. Noter de plus que souvent le titre complet d'un *numerus* est indiqué au moyen de deux ethniques successifs, dont le premier est celui de la nation, le second celui de la ville ou de la tribu. Ainsi : *n. Brittonum Nemaningensium* (Brambach, *CIR*, 1751); — *n. Frisionum Aballavensium* (*ibid.*, 1293); — *n. Germanorum Divitensium* (*ibid.*, 1237). — Cf. encore : *n. Maurorum Aurelianorum* (*Not. Dign.*, Or., XL, 37).

4. J'ai consulté l'art. *Numerus* du *Dict. des Antiq.* (Cagnat); — les Tables du *CIL*; — l'art. de Stappers (*Milices locales dans l'Empire romain*, dans *Musée Belge*, 1903) — La *Rev. publ. épigr.* (1911, n° 15) a publié, d'après la même source que nous, et sans commentaire ni changements, le présent texte. M. Cagnat a bien voulu me dire qu'il n'apercevait aucune restitution satisfaisante des trois mots dont les initiales douteuses nous embarrassent.

connaisse un seul *numerus* dans lequel l'une des restitutions possibles pour le premier groupe se trouve combinée avec l'un des ethniques possibles pour le second groupe, je préfère abandonner ce petit problème, qui est actuellement dépourvu de solution satisfaisante.

J'insisterai au contraire sur le fait que la localité où furent trouvés les trois reliefs qui nous occupent paraît avoir possédé un sanctuaire du Dieu Cavalier. En 1906, on a découvert en ce même endroit un vase à libations en pierre, décoré de motifs floraux en relief[1], et quatre fragments de plaques dédiées au Cavalier[2]. Ce sanctuaire agreste, situé au sud-est du village de Leskovetz, au lieu dit *Tchestaka,* devait être consacré, en même temps qu'au Cavalier, à d'autres divinités locales : ces divinités apparaissent non seulement sur le présent *ex-voto* [n° 84], mais sur le suivant [n° 85], qui, si l'on s'en tient aux déclarations de leur propriétaire, serait de même provenance. Le costume et l'attitude des déesses sont identiques dans les deux cas, seul le nombre diffère. Pour tenter de reconnaître et de dénommer les déesses, il est clair qu'il importe de ne pas séparer les deux images. C'est pourquoi j'en ai rapproché ici les figures et les descriptions, bien que les monuments n'appartiennent pas à la même série.

La troisième plaque [n° 85] est un relief anépigraphe d'exécution grossière. Elle paraît intacte, mais le sculpteur maladroit semble avoir été incapable de faire tenir la représentation complète dans les limites de la pierre qu'il s'était taillée. C'est ainsi que sur le côté gauche se devine l'indication des plis d'une robe appartenant à un personnage féminin dont le corps entier n'a pas pu trouver place dans le champ *(fig. 2).*

Hauteur : $0^{m}25$; largeur : $0^{m}28$; épaisseur : $0^{m}02$.

Parmi les femmes représentées, il est probable que deux groupes doivent être distingués. Le premier se compose des trois personnages centraux, dont la taille est à peu près égale (dans la mesure où le permettaient l'inexpérience manifeste de

1. *Izvestia Mouzei,* 1907, p. 134, n° 191, et fig. 110.
2. *Ibid.* — Cavalier « du type usuel », se borne à dire M. Dobrousky.

l'artisan et aussi la forme courbe de la partie supérieure du relief), et dont surtout le vêtement et l'attitude sont absolument identiques. Ces trois femmes portent le costume matronal : longue robe dont les plis nombreux recouvrent les pieds, ample manteau formant autour de la tête un voile, et autour de la taille un repli dans lequel s'insère le coude droit, la main étant ramenée sur la poitrine. Le bras gauche est figuré pendant le long du corps, mais légèrement avancé sur la cuisse. L'attitude est celle des femmes drapées que l'archéologie moderne assimile avec les matrones romaines et les déesses auxquelles leur gravité a fait prêter semblable costume[1]. Il suffit de se reporter au relief de la figure 1 pour voir que ce sont bien les mêmes femmes, mais au nombre de deux seulement, qui sont dessinées en avant du Cavalier.

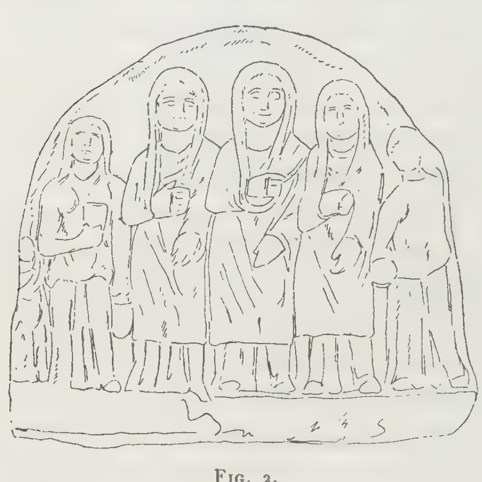


Fig. 2.

Le second groupe comprend les figures plus petites qui occupent les extrémités de la représentation. Elles n'ont ni la même taille, ni le même costume (elles ne portent pas de manteau), ni le même geste. Les objets qu'elles tiennent à la main (celle de droite une patère, celle de gauche une corne d'abondance et un vase à anse pour l'eau lustrale) les désignent comme les suivantes ou, si l'on préfère, les adorantes ou les prêtresses des trois femmes du premier groupe, auxquelles tout nous invite à donner le nom de déesses.

Mais quelles sont ces déesses, et comment leur culte et leur représentation se trouvent-ils en relation avec le culte du

1. Cf. par exemple S. Reinach, *Répertoire*, types de *Héra*, *Déméter*, *Pudicité*, *Muses*, etc., et parmi les femmes drapées : II, p. 656, n° 9 ; p. 666, n° 5 ; p. 668, n° 3 ; — III, p. 193, n° 2 ; p. 194, n°s 2 et 4 ; p. 197, n°s 1 et 3, etc.

Cavalier, et avec l'une des variantes sculpturales des *ex-voto* qui lui sont dédiés?

Lorsque le Cavalier possède un sanctuaire commun avec un groupe d'autres déesses, ces déesses ordinairement sont les Nymphes[1]. C'est donc aux Nymphes qu'il conviendrait de songer dès l'abord. Mais les Nymphes ont dans l'art thrace un costume et une attitude traditionnels; au point de vue plastique, les artisans indigènes les ont généralement assimilées aux Grâces et aux Heures de la mythologie grecque : ou bien elles sont nues, et alors elles forment un groupe inspiré directement du groupe classique des Trois Grâces[2], ou bien elles sont court vêtues et dansent en se tenant par la main, dans une position équivalente, mais non pas identique, à celle des Heures et des Saisons sur des reliefs célèbres[3]. Dans ce dernier cas, leur nombre est quelquefois porté de trois à quatre[4].

Les reliefs qui figurent simultanément le Cavalier et les Nymphes du type ordinaire sont fort rares : on n'en connaît que deux exemplaires[5]. Par contre, les reliefs où le Cavalier est représenté accompagné de femmes identiques par le cos-

1. C'est ce qu'on a constaté dans les deux plus importants sanctuaires jusqu'à présent connus en Thrace et en Mésie Inférieure :

— 1° Au sanctuaire de Glava Panéga, où le Cavalier est adoré sous le nom d'Asclépios (description des 126 *ex-voto* dans *Izvestia Mouzei*, 1907, pp. 1-84) on a trouvé un relief des Nymphes (*ibid.*, p. 84, n° 125, fig. 64) avec une inscription que M. Dobrousky a lue Νύμφαις Ἀμουείσσ[αις]; mais qui, sur la photographie, se lit clairement ΝΥΜΦΑΙC ΑΙΜΟΥ CICC (en trois mots nettement séparés) = Νύμφαις Αἵμου Εἰσι ... (ou Σισι ...). Le nom propre se continuait sans doute au bas du relief, dans la partie perdue : l'épithète de Nymphes de l'Hémus s'explique fort bien, Glava Panéga étant situé au nord de Teteven, sur le versant mésien du Balkan central.

— 2° Au sanctuaire de Saladinovo, consacré aux Nymphes (*BCH*, 1897, p. 120 suiv., 30 n°) on a trouvé un relief avec l'inscription [κυρί]αις Νύμφαις placée au-dessus d'un Cavalier (*Izvestia Mouzei*, 1907, p. 134, n° 190, fig. 109).

Il n'y a rien à tirer, ni pour le présent relief, ni pour le culte des Nymphes en Thrace, de l'article assez peu documenté de Ballentine dans *Harward Studies* (1905, p. 77 suiv. : *Some phases of the cult of the Nymphs*).

2. *Répertoire*, I, p. 152, n° 2; p. 346, n° 2.

3. *Ibid.*, I, p. 65, n° 3 (autel des Douze Dieux); p. 343, n° 3.

4. On se reportera aux nombreuses figures de l'article sur les Nymphes de Saladinovo cité à la note 1, 2°. — Ajouter *Sbornik*, 1900, pp. 65 à 71, fig. 33, 34, 36.

5. *a)* Cavalier et trois Nymphes dansantes en costume court : *Sbornik*, 1900, p. 72, fig. 38 = *BCH*, 1897, p. 122, fig. 4 (Pizos). — *b)* Cavalier et quatre Nymphes; même attitude et costume : *DH*, 62[28], p. 364 (Novo Selo, près Iamboli).

tume et l'attitude à celles que nous trouvons ici sont très nombreux : tantôt une seule femme est indiquée, tantôt, comme dans le cas présent, il y en a deux[1]. Jamais, jusqu'à ce moment, leur nombre ne s'est trouvé supérieur à deux.

Toute la question est de savoir si ces femmes en costume matronal sont aussi les Nymphes. Leur accoutrement et leur attitude ne sont pas conformes au type usuel; mais elles pourraient justement constituer une série nouvelle. Leur nombre ne correspond pas non plus au nombre accoutumé; mais la figure 2 nous montre qu'il peut être aussi de trois. On pourrait donc penser que c'est par simplification que les

1. En voici la liste complète :

A. *Une seule femme : a)* ci-dessous [n° 86] *fig.* 3. — *b) DH*, n° 32, p. 332 (Philippopolis), avec l'inscription suivante, qu'on ne peut guère lire, comme le proposait Dumont : Κυρίῳ ἥρωι, ἥραι, Αὐλουτράλεος εὐχήν (sur cette lecture, voir page suivante, note 5). — *c) DH*, n° 33[c], p. 333 (Philippopolis), avec l'inscription : ἥρω[ι .... — Ο]ὔκους εὐχήν (je propose, au lieu de [Σο]ύκους, cette nouvelle lecture du nom propre, tiré de Οὔκης, attesté par Procope, *de Ædif.*, IV, 16, Hémimont, n° 43 : τὸ (κάστρον) Οὔγκου, et par la forme latine *Ucus : DH*, 113, p. 470). — *d), e), f) Sbornik*, 1894, p. 80, n[os] 9 à 11, 3 exemplaires anépigraphes de provenance inconnue. — *h), i), j), k), l), m), n) Ibid.*, pp. 84-85, n[os] 36-42, 7 exemplaires anépigraphes (Aktcha Kaïrek, dans un sanctuaire du Cavalier). — *o) Ibid.*, p. 89, n° 61 (Imirli). — *p) Ibid.*, p. 93, n° 73, pl. XIV, 4 (provenance inconnue). — *q) Ibid.*, 1895, p. 321, n° 10 (Brezovo). — *r), s) Izvestia Mouzei*, 1907, p. 126, n° 176, note 8 : 2 exemplaires anépigraphes (Bournousouz). — *t) Ibid.*, p. 130, n° 183 (Katounsko Konare), inscription : ἥρωι Ἀσκληπιάδης δῶρον. — *u) Ibid.*, p. 56, n° 36, fig. 28 (Glava Panéga), inscription : Κυρίῳ Ἀσκληπίῳ Σαλδοουσσηνῷ καὶ Ὑγιείᾳ Κ. Ἀνθέστιος Οὐαλεριανὸς 6φ. — *v) Ibid.*, p. 74, n° 75, fig. 47 (même provenance), inscription abrégée et peu claire, que je lis Κυρ(ίῳ) Ἀσκληπ(ίῳ) Αἴλ(ιος) Στατίλ(ιος) εὐχ(ὴν) ἀν(έθηκεν), d'après les lettres qui apparaissent assez nettement sur la photographie : M. Dobrousky a lu au début Κυραίχνη(?) qui ne signifie rien. — *w) Ibid.*, p. 77, n° 89 (même provenance), anépigraphe. — *x) Ibid.*, p. 84, n° 125, fig. 63 (même provenance), inscription : [Ἀσκληπ]ίῳ καὶ Ἀφροδείτῃ χαριστήριον. — *y) Ibid.*, p. 87, n° 127, fig. 66 (Novo Selo, près Philippopolis), inscription : Κυρίῳ Ἀσκληπίῳ Κέρζα Γάρουλος δῶρον. — *z) Ibid.*, p. 126, n° 176, fig. 103 (Omourovo), avec épitaphe. — *aa) Ibid.*, p. 103, n° 149, fig. 85 (Lieublen), inscription : [Ἥρωι] Πυρμηρούλα Μουκαπαίβης εὐχήν. — *bb) Sbornik*, 1894, p. 84, n° 27 (Aktcha Kaïrek).

B. *Deux femmes : a) Sbornik*, 1900, p. 20, n° 32 (Teteven), inscription : [Ἀπόλ]λωνι Θο... σηνῷ, Φλ. Μεστριανὸς κυρίῳ ἥρωι. — *b) Ibid.*, 1894, p. 84, n° 26, pl. XI, 2 (Aktcha Kaïrek). — *c) Ibid.*, p. 88, n° 59 *a*, pl. XIV, 2. — *d) Ibid.*, p. 89, n° 63 (Imirli). — *e) Ibid.*, p. 91, n° 72, pl. XIV, 1 (Metchka). — *f) Ibid.*, 1901, p. 797, n° 11 (Ablanovo). — *g) Izvestia Mouzei*, 1907, p. 101, n° 145 (Aglen). — *h) Ibid.*, p. 72, n° 69 (Glava Panéga). — *i) Ibid.*, p. 76, n° 79 (Glava Panéga). — *j) Ibid.*, p. 106, n° 153 (Lieublen), inscription : Ἐπτήτρ[αλις]. — *k) Ibid.*, p. 106, n° 150 (Lieublen), inscription : Αὐρ. Μουκιανὸς στρα(τιώτης) ἀνέ(θηκεν) θεῷ ἥρωι. — *l) Ibid.*, p. 106, n° 152, fig. 86 (Lieublen), inscription : *Heroni Aur. Mucapaibes miles ex votum.* — *m) Ibid.*, p. 101, n° 146 *c*, fig. 82 (Todoritchéné), inscription : Εὐχὴν Φλάβι(ο)ς Βάσσος βετρανὸς δεκουρίων. — *n) Ibid.*, p. 57, n° 37, fig. 29 (Glava Panéga), inscription : [Ἀσκληπί]ῳ Σαλταβυση[νῷ] Μάρκος Λούκιος κιρκίτωρ εὐχήν.

bas-reliefs cités ci-dessus représentent seulement une ou deux femmes[1].

Les inscriptions qui accompagnent certains monuments ne fournissent guère matière à des conclusions. Beaucoup sont anépigraphes; les autres ne mentionnent que le Cavalier, soit avec son épithète usuelle de ἥρως, soit en l'assimilant à Apollon ou à Asclépios. Quand une seule femme l'accompagne, il semble que cette femme soit assimilée, une fois à Hygie[2], ce qui est naturel[3], une autre fois à Aphrodite[4], ce qui le serait moins, s'il n'y avait justement entre Aphrodite et les Nymphes des relations étroites sur lesquelles nous devrons revenir.

Dans un troisième exemple[5], on pourrait penser que la déesse

1. On comparera à ce sujet les remarques judicieuses de M. Merlin (*RA*, 1900², p. 420 suiv.) sur les Nymphes barbares appelées ordinairement *Silvanae*, rarement *Silvestres*, et qui sont figurées à côté d'un dieu mâle : elles sont souvent au nombre de trois; mais il est parfaitement admis par les sculpteurs locaux que l'une d'elles peut suffire à les représenter toutes.

2. Se reporter à la liste donnée à la page précédente : relief *u*) de la série A.

3. Il s'agit d'*ex-voto* de l'Asclépiéion de Glava Panéga : sur l'exemplaire qui nous occupe, on a gravé postérieurement, évidemment à la demande du donateur, un Télesphore rudimentaire au milieu du fronton réservé à l'inscription. Il se pourrait, d'après cet exemple, que la femme représentée sur le relief n'ait pas été, à l'origine, une Hygie : elle serait devenue telle par la volonté du fidèle qui choisit la plaque sculptée chez le marchand, et qui, pour préciser ses intentions, fit ajouter le nom d'Hygie et l'image de Télesphore. — On sait que pareille adaptation du sujet figuré aux désirs spéciaux de l'acheteur est fréquente en Thrace : dans les Banquets funèbres, notamment, il est souvent évident que le public s'est arrangé, tant bien que mal, des exemplaires qu'il trouvait en magasin, et dont les détails ne concordaient pas avec ses besoins personnels. C'est ainsi qu'il convient d'expliquer le fait que souvent ni le nombre ni le sexe des personnages représentés ne correspondent aux données de l'épitaphe : notamment les femmes y sont fréquemment figurées par des hommes. Ce procédé commercial, naturel ou du moins explicable pour des *ex-voto* vendus à bon marché, ne va pas sans compliquer beaucoup l'explication du sujet, si l'on n'a pas soin d'établir à l'avance qu'il s'agit, dans beaucoup de cas, de sculptures grossières, fabriquées en nombre et adaptées par à peu près aux usages spéciaux indiqués par la fantaisie des acheteurs.

4. Même liste : relief *x*) de la série A.

5. Même liste : relief *b*) de la série A, pour l'inscription duquel on peut hésiter. Mordtmann a proposé de lire Ἡραΐ[ς] au lieu de Ἥραι. La lecture de Dumont a l'inconvénient de supposer que les deux noms divins présenteraient l'anomalie de ne pas être réunis par καὶ; celle de Mordtmann a l'avantage de rétablir dans le texte un nom de donateur au nominatif, ce qui est l'usage absolu. Supposerait-on que ce nom est ici au génitif, dépendant d'εὐχὴν, qu'il faudrait encore, par nécessité grammaticale, corriger εὐχὴν en εὐχή, ce que rien n'autorise. — Cf. cependant le texte cité page suivante, note 3 : il offre cette double particularité de justifier en partie la lecture de Dumont, et de présenter lui aussi une difficulté sur le même nom propre Ἡραΐς. Or, ce nom ne se trouve en Thrace — chose curieuse — que dans ces deux textes, et justement il amène dans tous deux la même possibilité de deux interprétations. A cause de cette bizarre coïncidence, un léger doute reste possible.

est assimilée à Héra, mais l'hypothèse est fort douteuse, pour ne pas dire inadmissible. Fût-elle reconnue justifiée, une autre question se poserait : celle de savoir s'il ne faut pas reconnaître dans ce nom, au lieu de celui de la déesse grecque Héra, la traduction maladroite d'une forme féminine de l'épithète ἥρως, la plus fréquente de toutes celles dont on honore le Dieu Cavalier[1] : le problème dès lors resterait obscur, et il s'agirait encore de déterminer à quelles déesses les Thraces pouvaient donner, au féminin, la qualification de ἥρως.

Il existe bien un monument qui semblerait, dès l'abord, fournir cette explication : c'est un relief sur lequel les Nymphes sont figurées et nommées, et où elles paraissent porter le surnom de ἧραι comme synonyme de Νύμφαι[2]. Malheureusement ce texte, lui aussi, est sujet à discussion[3]. Si on admettait que ἧραι y est bien une épithète donnée aux Nymphes, il faudrait encore résoudre la même question que ci-dessus : Ἥρα est-il sur ce relief le surnom local représentant une forme féminine de ἥρως, est-il au contraire le nom de la déesse Héra = Junon?

Cette seconde hypothèse parait impossible, si l'on songe que nous connaissons deux reliefs[4], de même provenance que le monument précédent, sur lesquels Héra paraît, avec Zeus,

1. Nous avons plus haut remarqué (p. 139, note 1) que le nom ἥρως n'est probablement que la transcription approximative, en grec, du nom thrace du Cavalier. Ceci posé, on peut admettre comme vraisemblable que le féminin de ce mot barbare a été également transcrit par les Grecs : suivant toujours la même méthode et procédant par *à peu près,* ils l'auraient rendu au moyen du nom propre Ἥρα emprunté à leur langue. J'en vois comme une preuve fournie par l'inscription citée plus haut, dans la même note (III, *i*), où se trouve associée au *deus Heron* une déesse dont le nom, perdu, se termine au datif par ... *re* (= *rae*) : ce pourrait bien être la *dea Hera.*

2. Relief du *Nymphaeum* de Saladinovo (*BCH,* 1897, p. 126, n° 10).

3. L'inscription, qu'on est tenté de lire : κυρίαις Νύνφαις Ἥραις, Μουκιανοῦ εὐχαριστήριον, offre une parfaite analogie avec celle du relief étudié à la page précédente, note 5. Les mêmes objections se présentent avec la même force contre l'absence d'un nom de dédicant au nominatif, avec cette différence toutefois que la formule ne serait ici qu'insolite, mais non pas impossible, car le génitif peut dépendre d'εὐχαριστήριον, au nominatif (c'est dans cette mesure que la correction εὐχή peut être justifiée ci-dessus). — Mais si on remarque que κυρίαις Νύνφαις est inscrit sur le fronton du relief, et le reste sur la plinthe, on reconnaîtra qu'il est plus naturel de considérer la première ligne comme contenant la dédicace, et la seconde le nom de la dédicante. Je penche donc pour l'hypothèse qui fait de Ἡραΐς un nom de femme, tout en ne méconnaissant pas que l'autre est acceptable et surtout séduisante.

4. *BCH,* 1897, pp. 138-139, fig. 17 et 18 (Saladinovo).

en présence des Nymphes : Héra porte le voile et le manteau traditionnels; les Nymphes sont en chiton court. Ni par la représentation, ni par le costume, les Nymphes, dans ce sanctuaire qui leur est consacré, ne sont donc assimilées à Héra.

Mais du moins leur culte a-t-il, les monuments mêmes le prouvent, un rapport avec le culte de Héra? Ne pourrait-on admettre que Héra, si elle n'est pas confondue avec les Nymphes, est parfois l'une des divinités supérieures auxquelles celles-ci obéissent? Héra n'est-elle pas, dans certains cultes barbares, comme la coryphée des Nymphes?

Il ne faut pas oublier en effet qu'il existe une forme latine usitée dans les provinces barbares, *junones,* pluriel qui trouverait sa traduction grecque dans la forme ἧραι. Ce nom de *Junones* s'applique en Bretagne, en Germanie, en Gaule, à des génies féminins que nous trouvons invoqués parfois en même temps que des déesses indigènes dont elles ne se distinguent pas toujours nettement : ces dernières sont dénommées *Matronae* ou *Matres*[1].

Ces divinités se rencontrent particulièrement le long du Rhin et du Danube, c'est-à-dire dans les pays frontières où se trouvent beaucoup de soldats « qui ont transporté en pays étranger un culte de leur patrie »[2]. Géographiquement, la diffusion du culte des *Matres* paraît coïncider avec celui d'Epône : justement, ce culte existe en Mésie[3]. De plus, notre

1. *Dict. des Antiq.*, s. v. *Junones* et *Matres* (Hild).

2. *Ibid.*, IV, p. 1636.

3. Statuette de Kalougerovo (*Sbornik*, 1900, p. 36, fig. 15 = *Répertoire*, III, p. 82, n° 6). — Reliefs : d'Aptaat (*Ibid.*, 1901, p. 767, n° 67, fig. 48); de Kherletz = romaine *Augusta* (*Izvestia Mouzei*, 1907, p. 135, n° 192, fig. 111); de Gigen = romaine *colonia Ulpia Œscus* (*Ibid.*, p. 136, n° 193, fig. 112).

M. A.-J. Reinach, dans un compte rendu récent (*Rev. d'hist. des religions*, 1911 [2], p. 100, note 1), conteste que les représentations ci-dessus citées soient attribuables à la déesse Epône : il y verrait plutôt la figuration d'une déesse cavale (ou cavalière?) thraco-phrygienne, peut-être identique ou analogue à la μήτηρ Ἵπτα. On connaît sous ce nom une déesse que citent deux inscriptions lydiennes (*Eranos zur Grazer Philologenversammlung*, 1909, p. 102 suiv.), dont l'une l'invoque conjointement avec Sabazios : particularité qui se trouvait déjà dans l'Hymne orphique n° XLVIII, avec la seule différence que le nom y est orthographié Ἵππα.

La variante Ἵππα peut être une faute du manuscrit (*Genethliakon K. Robert*, p. 90-93), car Proclus, parlant vraisemblablement de la même divinité, l'appelle déjà Ἵπτα (*Comm. in Timaeum*, éd. Diehl, I, p. 407). Toutefois on peut admettre aussi que Ἵππα serait la forme grecque, et Ἵπτα la forme barbare. Sous l'une et l'autre forme,

ex-voto offre avec les représentations des *Matres* certaines analogies de nombre[1], de costume[2], d'attitude[3], d'attributs[4] et même d'ethniques[5].

Ce n'est pas tout encore. Il existe d'autres preuves de la confusion volontaire ou involontaire qui s'est établie entre le culte des *Matres* et celui des Nymphes :

A. *Hors de Thrace.* — Un exemple typique est fourni par le curieux relief d'Avigliana[6], sur lequel on voit cinq déesses dansantes qui ne sont sûrement pas les *Matres* : or, l'inscription ne laisse aucun doute, le monument leur est dédié. C'est donc que les donateurs ont trouvé que les deux groupes de déesses ont assez de ressemblances pour que les unes puissent, *pratiquement*, être confondues avec les autres.

B. *En Thrace.* — M. Poinssot a déjà eu l'occasion[7] d'établir, avec preuves, qu'il existe d'étroits rapports entre les *Matres*, « esprits bienfaisants dont l'empire s'étendait sur les campagnes et les bois »[8], et les Nymphes, considérées surtout

le nom évoque également l'idée de *cheval*. Il existe en effet une véritable identité entre le nom propre Ἴπτα et la racine ἑπτα — (composante initiale de nombreux noms propres thraces ou bithyno-phrygiens : Ἑπταζέτα, Ἑπταικένθης, Ἑπταιτράλις, *Eptala*, Ἑπτάπορις, Ἑπτεζένις, Ἑπτένις, Ἑπτέσυκος, Ἑπτήπους, *Eptetras*, etc.), laquelle semble bien se rapporter aux chevaux, à l'attelage (Tomaschek, *Die alten Thraker*, III, p. 9). — Que la déesse qui porte ces noms, sans avoir jamais été Epône, ait eu avec Epône assez de caractères communs pour lui avoir été plastiquement assimilée, c'est une hypothèse qui sera d'autant moins repoussée ici qu'elle offrirait simplement un exemple de plus des mélanges d'influences que nous sommes en train d'étudier. Peu importe du reste pour l'instant : l'essentiel est que les monuments thraces attribués jusqu'ici à Epône soient bien la preuve d'un culte local d'origine barbare.

1. Elles sont ordinairement au nombre de trois. Toutefois ce nombre, non mentionné par les textes, ne paraît pas obligatoire : « la triade est une sorte de synthèse artistique et religieuse à la fois..., se résolvant dans l'idée plus générale de la pluralité » (Hild, *loc. cit.*, p. 1638). — On appliquera cette remarque au nombre usuel des Nymphes thraces et aux observations présentées à ce sujet pages 144 et 145.

2. Elles portent de longues robes et sont voilées.

3. D'ordinaire elles sont assises. Toutefois une statuette d'Angoulême représente une *Matrona* debout, voilée, la main droite pendante, la main gauche repliée sur la taille et tenant une pomme (fig. 4858 du *Dict. des Antiq.*).

4. La corne d'abondance est un de leurs symboles usuels.

5. On connaît notamment des *Matres Pannoniorum*. Si la provenance des reliefs que nous publions est bien certaine, et si le dédicant du Cavalier est bien un Pannonien, on voit quel argument cette remarque apporte en faveur de l'identification proposée.

6. *Dict. des Antiq.*, IV, p. 1636.

7. *Mémoires des Antiquaires de France*, 1899, pp. 352-353. — L'auteur soulève plusieurs des questions auxquelles nous cherchons une réponse ; la solution qu'il entrevoit concorde en grande partie avec celle à laquelle nous aboutirons.

8. *Dict. des Antiq.*, IV, p. 1639.

comme dispensatrices des eaux salutaires qui surgissent au creux des vallons ou dans l'ombre des forêts.

La preuve que les sources en Thrace sont mises sous la protection et en quelque sorte le vocable des Nymphes est fournie par plusieurs témoignages : les *ex-voto* du Nymphaeum de Bourdapa = Saladinovo[1] ; ceux de l'Asclépiéion de Saldobyssos = Glava Panéga[2] ; enfin et surtout un texte épigraphique très précis[3].

Or, les femmes voilées dont nous nous occupons :

1° Sont des déesses ;

2° Ont un rapport évident avec le culte des sources ;

Quand ces deux propositions seront prouvées, il sera facile de démontrer la dernière :

3° Elles ont des relations étroites avec Aphrodite, et par suite avec les Nymphes ; peut-être même sont-elles identiques à l'une ou aux autres.

C'est l'examen des *ex-voto* au Cavalier qui nous fournira les arguments nécessaires pour ces démonstrations successives.

1° Sur certains reliefs, les figures féminines voilées qui se tiennent debout devant le Cavalier paraissent placées derrière un autel quadrangulaire : parfois il semble qu'elles soient debout sur cet autel, mais il est vraisemblable que cette appa-

1. *BCH*, 1897, p. 118 suiv.

2. Il y a là des sources thermales sur lesquelles M. Dobrousky a fait une longue étude (*Izvestia Mouzei*, 1907, pp. 3-11). Plusieurs des reliefs qui y furent trouvés font partie de la série de Cavaliers constituée ci-dessus pour la présente étude (p. 144, note 1, A *u, v, x;* B *h, i, n*) : l'un d'eux est expressément dédié aux Nymphes (p. 143, note 1, 2°).

3. Kalinka, *Antike Denkmäler in Bulgarien*, n° 190, inscription dédicatoire d'un sanctuaire des Nymphes situé à mi-chemin entre Hasnakovo et Semistcha :

'Αγαθῆι [τύχηι]
Νύμφαις καὶ 'Αφροδείτῃ Τ. Φλ., Κυρείνα, Βειθύκενθος 'Εσβένειος
καὶ Κλ. Μοντᾶνα ἡ γυνὴ αὐτοῦ τὴν πηγὴν ποιήσαντες ἀφιέρωσαν.

Il s'agit d'un *haghiasma* voûté, en forme de caverne, où se célèbre encore chaque année la fête de l'Ascension. M. Dobrousky, à qui j'emprunte ce détail (*Sbornik*, 1900, p. 145), donne l'inscription telle qu'elle est reproduite ici. M. Kalinka de même, mais le *fac-simile* qu'il ajoute supprime les huit ou neuf premières lettres sur la gauche de chaque ligne, et par suite laisse de côté le mot Νύμφαις, qui est pour nous le plus important. Il semble néanmoins résulter de sa transcription sans crochets ni signes dubitatifs que la lecture du tout n'est pas douteuse et que le texte est intact. — Le nom propre, qui a été lu 'Εσβένειος par M. Dobrousky, est transformé en 'Εσβενέ[ρ?]ιος par M. Kalinka. Cette correction, difficilement défendable, est inutile : il s'agit manifestement du génitif d'un nom thrace connu, 'Εσβένις. Cf. Dimitsas, *Macéd.*, 823 : Αὐρ. Μεστίκενθος κὲ Αὐρ. Γηπέπυρις 'Εζβένεος, ainsi que la transcription latine *Esbenus* (*CIL*, III, 8040, et Brambach, *CIR*, 1523).

rence est due à une simplification du dessin par manque de place ou par ignorance de la perspective[1]. Cet autel[2] apparaît fréquemment dans les autres séries d'*ex-voto* au Cavalier[3]: Partout il sert à préciser la nature divine du Héros et le culte qui lui est rendu[4]. Quand des femmes voilées sont présentes, les inscriptions prouvent clairement qu'elles ne sont pas là en qualité de donatrices[5], comme il arrive sur certains reliefs funéraires qui ne sont pas sans analogie avec ceux du Cavalier[6]. C'est donc qu'elles participent au culte qui lui est rendu : soit sur le pied d'égalité, comme déesses prenant une part légitime aux honneurs qu'il reçoit, — soit comme figurantes secondaires, assistantes, servantes ou adorantes du Dieu, mais en tout cas faisant partie de son cortège.

Une remarque, toute en faveur de la première interprétation, est que l'autel est le monument le plus ordinaire, sinon le seul, du culte des Nymphes[7]. Il est donc naturel qu'il apparaisse fréquemment sur les reliefs où ces déesses sont figurées ; naturel aussi qu'il soit placé devant elles pour symboliser, naïvement mais clairement, les honneurs qui leur sont rendus.

2° Sur certains monuments on voit apparaître, entre le Cavalier et les femmes voilées, un symbole qui mérite de

1. Cf. par exemple les figures correspondant aux reliefs cités dans la liste de la page 144, note 1 : A, *o)* ; B, *b)*, *l)*.

2. Quelquefois il est rond ; quelquefois aussi il est surmonté d'une flamme.

3. Tantôt il est seul, tantôt il est accompagné d'un arbre sur lequel parfois s'enroule un serpent. — Cf. *RA*, 1912, *Documents, etc*, exemple unique où l'autel est placé sous le ventre du cheval (n° 95).

4. Les dédicaces sont en très grande majorité : sur 65 exemplaires classés, 3 seulement comportent des épitaphes et sont peut-être l'image de morts héroïsés. Ils proviennent du reste de cités grecques : 2 sont d'Istros (*Arch.-Epigr. Mitth.*, 1896, p. 92, n° 35 — *CIL*, III, 14214^{25}), 1 d'Odessos (*Sbornik*, 1901, p. 794, n° 1, fig. 61).

5. Il n'y a qu'à se reporter à la liste ci-dessus, à laquelle je renvoie si souvent : seul le relief A *a)* est peut-être offert par une femme ; encore l'exemple est-il douteux puisque le nom est contesté.

6. Tels certains bas-reliefs où le défunt est représenté sous les traits d'un cavalier. J'ai cité note 4 les seuls qui nous intéressent ici ; mais il est évident que, comme je l'ai signalé plus haut, les bas-reliefs funéraires grecs au type du défunt à cheval et les bas-reliefs votifs thraces au type du Dieu Cavalier se sont réciproquement influencés et ont abouti à des confusions que les anciens faisaient inconsciemment et que nous continuons malgré nous, dans certains cas, par impossibilité de trouver un *criterium* certain pour différencier ces deux catégories.

7. Cf. dans le *Dict. des Antiq.* (s. v. *Nymphae*, V, p. 127) les remarques de M. Navarre à ce sujet.

retenir l'attention. Sous le cheval, ou encore au voisinage de l'autel, se trouve figurée une sorte de boule, qu'un examen attentif de reliefs moins grossiers nous montre être une urne renversée : le col en est dessiné face au spectateur, et parfois l'artiste indique avec soin le filet d'eau qui en découle[1].

Il est hors de doute que nous devons attribuer à ce symbole le sens qu'il possède dans toute la sculpture hellénisante : placée auprès des dieux fluviaux couchés, sur les statues aussi bien que sur les monnaies[2], l'urne renversée en représente la source. On la trouve de même auprès des Nymphes et des Naïades, couchées ou debout[3]. La littérature ancienne a adopté elle aussi le même symbole, et il est passé de là dans les littératures classiques et même modernes[4].

Il semble donc bien qu'on puisse prétendre que les femmes voilées de nos reliefs sont des divinités qui président aux fontaines : la provenance des monuments ne contredit pas cette interprétation[5], la présence du symbole de l'urne renversée la confirme.

3° Bien plus, elle semble exigée par le fait que dans un cas au moins, l'une des déesses est explicitement identifiée avec Aphrodite[6]. Or, Aphrodite est en relation étroite, d'une part avec le culte des sources, d'autre part avec les Nymphes, au moins avec celles d'entre elles qu'on appelle les Grâces, et qui font partie de son cortège. Mais les Thraces ne distinguent pas toujours entre les Grâces et le reste des Nymphes : les bas-reliefs de Saladinovo le prouvent. Pour eux, les déesses des eaux sont toutes des Nymphes, quelle que soit la forme sous

1. Trois exemples dans la série qui nous intéresse : B, *h*), *m*), *n*). — Cf. ci-dessous [n° 89] *fig.* 3.

2. Cf. les indications données par Gardner (*Greek river worship*, dans *Transactions of the Royal Society of Literature*, 1876, p. 173 suiv.).

3. *Répertoire*, I, p. 435, n. 2 ; p. 436, n°s 6 et 7 ; p. 437, n. 6 ; p. 438, n. 2. — II, p. 405, n. 11 ; p. 407, n°s 1, 3, 5 ; p. 408, n°s 4, 6.

4. Qu'on me permette de rappeler ces vers de la *Chanson d'Eviradnus* (9e strophe).

Les Nymphes, penchant leur urne,
Dans les grottes souriront.

5. Novo Selo, Glava Panéga, Lieublen sont des localités dont les sources sont encore connues de nos jours. Combien d'autres sont dans le même cas, sans que l'insuffisance de nos renseignements sur le lieu exact des trouvailles permette de rien affirmer !

6. Se reporter à la page 145, note 4.

laquelle ils se les représentent, et Aphrodite est la divinité qui les conduit, sinon la principale d'entre elles. Ce point de vue n'est pas éloigné de celui qu'admit la littérature grecque, et après elle la poésie latine[1] : nous avons vu qu'il était heureusement confirmé par une inscription[2].

Conclusion : prétendre que les déesses de nos bas-reliefs sont les Nymphes ordinaires du monde grec, et même de la Thrace hellénisée, c'est peut-être aller un peu loin, ou du moins trop affirmer dans l'état actuel de nos connaissances. Mais dire qu'elles sont, elles aussi, des Nymphes, est émettre une opinion fort probable. En tout cas — j'espère l'avoir suffisamment fait voir — ce sont des divinités assimilables aux Nymphes.

Elles leur ont même été assurément assimilées. La preuve en est dans le fait qu'elles ne portent pas toujours le costume matronal. Dans les principaux lieux de culte, à côté de séries de reliefs où les déesses sont en robe longue et en voile, on trouve un ou deux monuments qui font exception[3]. Sur ceux-là, les déesses apparaissent en simple chiton et en jupe assez courte, dans le costume qu'on leur prête à l'ordinaire en Thrace lorsqu'elles ne sont pas confondues avec les Grâces, et par conséquent figurées nues. Les détails de la représentation, les

1. Je me bornerai à rappeler, comme résumant ces idées traditionnelles, les vers si connus d'Horace (*Odes*, I, 4, 5 et suiv.) :

Jam Cytherea choros ducit Venus imminente luna,
Junctaeque Nymphis Gratiae decentes
Alterno terram quatiunt pede...

2. Ci-dessus, p. 149, note 3.

3. C'est ainsi qu'à Glava Panéga, à côté de l'Hygie voilée (relief *u)* de la catégorie A), on trouve une Hygie non voilée et vêtue du chiton court : l'inscription des deux reliefs est presque identique (*Izvestia Mouzei*, 1907, p. 68, n. 50, fig. 40 : Κυρίῳ Ἀσκληπίῳ καὶ Ὑγιείᾳ [Σαλδο]βυσσυνοῖς Πρεῖσκος Ἰουλίου φύλαρχος Παυταλιώτης εὐχαριστήριον ἀνέθηκεν). — De même à Lieublen, à côté des déesses voilées (reliefs *j)*, *k)*, *l)* de la catégorie B ; *aa)* de la catégorie A), on trouve deux femmes en chiton court (*Ibid.*, p. 103, n. 148, fig. 84). Ce relief, comme le relief *aa)* de notre série, est dédié au Cavalier surnommé Πυρμηρύλας, et incontestablement il représente bien les mêmes divinités. On notera le fait suivant, jusqu'à présent unique : l'une des femmes est placée derrière le Cavalier et se cramponne à la queue du cheval. Nous verrons plus loin que partout ailleurs c'est un homme qui est figuré dans cette attitude, et que cet homme est le serviteur du Cavalier. On pourrait tirer de cet exemple quelques conclusions sur les rapports de dépendance qui existent probablement entre les Nymphes et le Cavalier, s'il n'y avait pas un peu d'imprudence à vouloir déduire trop de renseignements d'un cas exceptionnel et resté sans analogie.

termes de la dédicace prouvent qu'il s'agit bien du même culte et des mêmes divinités.

Le costume matronal, dans les cas mêmes où il apparaît régulièrement, n'est donc pas absolument essentiel. C'est une variante intéressante du costume traditionnel des Nymphes thraces, et cette variante est devenue usuelle, dans certaines localités et entre les mains de certains artistes ou donateurs, pour des raisons qu'il n'est pas toujours aisé d'apercevoir. De même, le nombre des déesses, une ou deux, n'est qu'une variante ou une simplification de leur nombre ordinaire, qui est trois.

Les explications qu'on pourrait être tenté de fournir sur ces variantes pèchent parfois par défaut de simplicité ou par manque de preuve certaine. C'est ainsi qu'il serait peut-être plus subtil que juste d'expliquer le costume en disant que le vêtement long et le voile symbolisent la source cachée, qui se laisse à peine deviner par endroits à travers la mousse et les fourrés. On tomberait dans le même défaut en soutenant que le nombre des déesses varie suivant le nombre de filets d'eau dont la réunion constitue la source : dans ce cas en effet, pourquoi la quantité ne serait-elle jamais supérieure à deux?

Il est plus naturel de croire que le nombre des divinités varie suivant que le culte local attribue l'existence de la source à une ou à plusieurs influences bienfaisantes. De même, les détails du costume proviennent de l'idée que les indigènes, ou peut-être les dédicants, se faisaient de la divinité honorée. Ils sont inspirés, soit d'une assimilation plus ou moins légitime avec Héra, — et alors la similitude du nom, vraie ou obtenue par à peu près[1], a entraîné la similitude du costume, — soit d'une confusion partielle qui dut s'établir entre les Nymphes et les déesses appelées *Matronae*. Cette confusion s'établit sans doute d'abord dans les esprits de certains étrangers, à qui les Nymphes de la Thrace ont rappelé les divinités d'autres pays barbares : elle est proba-

1. Je prends ici le nom de Héra dans les deux sens possibles signalés ci-dessus, où il peut signifier, soit les *junones* des pays occidentaux, soit des parèdres féminines du Cavalier, dont le nom grécisé aurait été assimilé à celui de Héra.

blement surtout l'œuvre des soldats, portés à se figurer sous des traits communs les déesses qui, dans les divers pays où ils séjournaient, présidaient à des fonctions analogues. Et, de fait, les soldats sont remarquablement nombreux parmi les donateurs des bas-reliefs qui nous occupent[1].

*
* *

Reste une dernière question à résoudre. Quelle est la nature de la scène représentée? Pour y répondre, il est utile de mettre en lumière quelques détails relatifs au Cavalier.

1° Sur les *ex-voto* appartenant à la série que nous étudions (Cavalier en présence de Nymphes voilées, accompagnées ou non d'un autel et d'une urne renversée), le dieu est, selon la formule la plus ordinaire[2], représenté sous les traits d'un chasseur. Mais, sur certains d'entre eux, l'idée d'une chasse importante ou même dangereuse, la chasse à courre au gros gibier sauvage, est rendue avec une particulière intensité[3] : au lieu d'un seul chien, il y en a deux ou davantage; l'animal attaqué est, le plus ordinairement, un sanglier ou un loup[4],

1. Si l'on se réfère à la liste établie page 144, note 1, on arrive aux intéressantes conclusions suivantes : sur 42 reliefs, 15 seulement portent des dédicaces, et, sur ce nombre, 5 dédicants sont assurément des soldats. Cette proportion du tiers, relativement élevée, est symptomatique : d'autant plus qu'il faudrait, pour être exact, ajouter la plupart des cas où le donateur, portant des noms romains, est vraisemblablement un ancien soldat.

2. Il est possible, en effet, qu'il y ait une seconde formule artistique qui le représente uniquement comme Cavalier. En fait, il existe toute une série de reliefs sur lesquels rien n'indique la chasse : tantôt le cheval est au pas, tantôt le dieu ne porte aucune arme et n'est pas suivi de chiens. Ces reliefs représentent environ un sixième du nombre total des monuments actuellement décrits (95 sur près de 600). La question est de savoir s'ils doivent être considérés comme une variante ou une simplification du type usuel. Je pencherais pour la seconde hypothèse, car souvent on a trouvé dans les ruines du même sanctuaire des reliefs de l'un et l'autre genre.

3. Bien entendu, ainsi que j'ai déjà eu l'occasion de le remarquer, aucune variante n'est spéciale à une seule série. Toutes ces observations, tirées de la série que nous étudions, s'appliquent aussi à des monuments des autres séries qui en confirment la justesse. Aucune généralisation n'est possible sans de continuelles références à des séries différentes qu'il convient de rapprocher, malgré une majorité de variantes, à cause d'un détail qui leur est commun.

4. Quand plusieurs chiens sont représentés, tantôt ils s'élancent tous dans la même direction que le Cavalier, tantôt l'un d'eux paraît tenir tête aux autres. C'est dans ce cas que j'estime que l'animal figuré sur la défensive doit être, non pas un chien, mais un loup.

et, loin de se sauver, il résiste bravement à l'assaut qu'on lui donne. Sur certains reliefs, l'artisan local, désireux de préciser encore ses intentions en amplifiant le tableau et en le dramatisant, ajoute sous la scène principale une frise qui la continue. C'est comme un autre coin de la forêt, sur lequel une seconde sculpture, par une convention naïve, offre une échappée : des taureaux sauvages[1], des chevaux sauvages y figurent[2] : parfois même on y voit des ours et des lions[3].

Or, si l'ours a toujours fait partie de la faune balkanique, et s'il y est encore fréquent de nos jours[4], il n'en est pas de même pour le lion. Ce dernier n'est mentionné que jusqu'à l'époque classique[5]; à partir du IVe siècle au plus tard il paraît avoir disparu[6]. Encore ne le trouvait-on que dans

1. Vraisemblablement ce sont des bisons. Apollodore (*Bibl.*, II, 5, 10) parle des βόες ἄγριοι de Thrace; Varron (II, 1, 5) précise son témoignage : *boves perferi etiam nunc sunt multi in Dardania et Maedica et Thracia.* Hérodote (VII, 125) les décrit brièvement : βόες ἄγριοι, τῶν τὰ κέρεα ὑπερμεγάθεά ἐστιν (ils habitent, selon lui, la région du fleuve Echidorus). Pausanias, qui en a vu à Rome dans les jeux du cirque, ajoute aux renseignements fournis par les auteurs précédents quelques précisions typiques (IX, 21, 2) : οὗτοι οἱ (ταῦροι) ἐκ Παιόνων ἔς τε τὸ ἄλλο σῶμα δασεῖς καὶ ἀμφὶ τὸ στέρνον μάλιστά εἰσι καὶ τὴν γένυν. — Toutes les indications sur ce sujet ont été rassemblées par Keller (*Tiere des klass. Altertums*, p. 53 suiv., *die ant. Tierwelt*, p. 342 suiv., pl. 2, n° 12) et par Tomaschek (*Die alten Thraker*, s. v. βόλινθος, βόνασος, ζόμβρος).

2. On connaît la réputation des petits chevaux trapus de la Thrace antique, avec leur abondante crinière et leur longue queue (cf. Keller, *Tierwelt*, p. 227). Nul auteur ne nous parle d'élevage rationnel de ces animaux avant le commencement des temps byzantins : les haras impériaux d'*Apri* et de *Tzurulum* sont des IVe et Ve siècles de notre ère (Tomaschek, *op. cit.*, III, p. 6). Je serais disposé à croire que pendant de longs siècles les chevaux indigènes vécurent en grande partie, libres et à l'état sauvage, dans les plaines de l'Hèbre et sur les plateaux de l'Hémus. On devait les y chasser un peu comme on chasse de nos jours leurs congénères des *pampas* sud-américaines.

3. Une trentaine d'exemples pour le lion, parmi lesquels, dans notre série, les reliefs *l*), *m*), *n*), de la catégorie B, et le relief *u*) de la catégorie A. Ces deux derniers possèdent sous l'image une frise où l'on voit des lions et des ours déchirant des daims, des taureaux et des chevaux.

4. Cf. les ouvrages de Keller cités à la note 1 ci-dessus. — Sur l'ours dans la numismatique thraco-mésienne, cf. *Iahrbuch*, XIII, *Beibl.*, p. 136, n° 4. — Sur les confréries de chasseurs d'ours en Thrace dans l'Antiquité et les temps modernes, cf. *RA*, 1908², p. 74, n° 103. Nous connaissons à Philippopolis un κοινὸν κυνηγῶν (*DH*, p. 336, n° 42), à Tomi une φιλοτιμία κυνηγεσιῶν (*Monatsber. Berlin.*, 1861, p. 1040 et suiv.) : il est vrai que Waltzing (*Assoc. profess. chez les Romains*, IV, p. 126, n° 187) a voulu reconnaître dans les premiers des *venatores* du cirque; mais cette assertion reste contestable.

5. Le dernier texte se rapporte à l'année 404 : il est de Pausanias (VI, 5, 3), et raconte la victoire de Polydamas de Scotousa sur un lion de l'Olympe.

6. Les textes d'Aristote (*Anim.*, VI, 71; et VIII, 128) et d'Élien (*Anim.*, XVIII, 36) sont la reproduction d'un passage d'Hérodote cité à la note suivante. Pline (VIII, 45) à son tour s'inspire d'Aristote. Le θράκιος λέων d'Euripide (*Rhésus*, 622) se réfère aux temps mythiques.

une région déterminée, celle qui va de l'Olympe au Pangée[1]. Cette région étant précisément celle qui semble avoir été le berceau de l'Orphisme, des orgies Bachiques, et, en un mot, de tous les grands cultes thraces indigènes, un problème se pose qui est le suivant :

De la représentation du lion sur quelques reliefs du Cavalier, qui tous sont de date tardive, pouvons-nous conclure à la survivance d'une tradition religieuse remontant aux époques primitives où s'est constituée la série des cultes indigènes? Le Chasseur Thrace aurait-il été, aux temps lointains auxquels il convient sans doute de reporter son origine, un libérateur combattant victorieusement les grands fauves de la contrée?

On serait assez disposé à le croire lorsqu'on examine les textes littéraires relatifs au Dionysos thrace, qui est un *chasseur* (κυνηγέτης, ἀγρεύς[2]), et même un *mangeur-de-viandes-crues* (ὠμηστής[3]). Bien que le Cavalier ne soit jamais appelé explicitement Dionysos, il est hors de doute qu'il est bien une des hypostases de ce dieu[4].

Mais tout ceci explique mal comment il arrive que, même en attribuant au Cavalier tous les monuments où figure un lion[5], cet animal apparaît si rarement sur les *ex-voto* de ce culte spécial[6]. Là même où il est représenté, il n'occupe parfois qu'une place accessoire et pour ainsi dire décorative,

1. Hérodote, VII, 125, à propos des lions qui attaquent les chameaux de Xerxès près du fleuve Echidorus : Εἰσὶ κατὰ ταῦτα τὰ χώρια λέοντες πολλοὶ ....Ὅρος δὲ τοῖσι λεόισί ἐστι ὁ δι' Ἀβδήρων ῥέων ποταμὸς Νέστος καὶ ὁ δι' Ἀκαρνανίας ῥέων Ἀχελῶος. — Pausanias, *loc. cit.*, se réfère à ce texte en y ajoutant quelques détails : ἡ ὀρεινὴ τῆς Θράκης, ἡ ἔνδον Νέστου ποταμοῦ τοῦ ῥέοντος διὰ τῆς Ἀβδηριτῶν, καὶ ἄλλα θήρια, ἐν δὲ αὐτοῖς παρέχεται καὶ λέοντας, οἵ καὶ τῷ στρατῷ ποτὲ ἐπιθέμενοι τῷ Ξέρξου τὰς ἀγούσας καμήλους τὰ σίτια ἐλυμήναντο. Οὗτοι πολλάκις οἱ λέοντες καὶ ἐς τὴν περὶ τὸν Ὄλυμπον πλανῶνται χώραν.

2. Eurip., *Bacchantes*, v. 1179-1181 : ὁ Βάκχιος, κυναγέτας | σόφος... — ὁ γὰρ ἄναξ ἀγρεύς.

3. Hérod., IV, 94. — Plut., *Thémist.*, 13 ; *Pélop.*, 21 ; *Arist.*, 8.

4. *RA*, 1904[I], p. 19 suiv. — *Cultes et Mythes du Pangée*, p. 21 suiv.

5. Cf. les arguments de Cumont, *Mithra*, II, p. 424, n. 310, et ceux de Poinssot, *Mém. des Antiquaires de France*, 1899, p. 352 suiv.

6. J'en connais une trentaine d'exemplaires sur près de 600 reliefs classés. Encore sur plusieurs d'entre eux la représentation est-elle assez indistincte pour qu'on puisse parfois douter s'il s'agit bien d'un lion. — La moitié de ces monuments sont anépigraphes ; les autres nomment, outre le dieu Ἥρως, Apollon, Asclépios, Silvain, les Dioscures, et enfin les deux divinités étrangères dont il va être question à la note 2 de la page suivante.

par exemple sur les frises secondaires dont nous venons de parler[1].

On songerait plutôt, soit à une influence des images et des cultes de l'Orient asiatique (cette influence se manifeste par d'autres indices[2]), soit à une allusion, plus ou moins consciente, à un épisode dont la mémoire, entretenue par une œuvre d'art célèbre, a manifestement inspiré certains des artisans créateurs du type du Cavalier thrace : je veux dire la *chasse d'Alexandre*, fameuse grâce à un groupe attribué à Lysippe[3]. Les copies paraissent en avoir été nombreuses dans l'Antiquité, et avoir laissé un souvenir dans divers monuments de la sculpture[4] (relief du Louvre, sarcophage dit d'Alexandre) ou de la numismatique (médaillons contorniates de Tarse),

1. Ajouter aux deux exemples cités deux autres cas analogues: 1° *Izvestia Mouzei*, 1907, p. 76, n. 77, fig. 48 (Glava Panéga). — 2° *Ibid.*, p. 120, n. 170, fig. 98 (Dinicli), inscription : Σουντοῦς Γενικέλου Γευπασηνὸς θεῷ σώζοντι Γικειθιηνῷ εὐχαριστήριον.

2. D'abord dans l'inscription reproduite à la note précédente : le nom du dédicant, son ethnique provenant d'une ville en -ασα, l'épithète σώζων, indiquent une influence caro-lydienne. Ensuite, sur divers *ex-voto*, le Cavalier thrace est assimilé à Men (*BCH*, 1879, p. 346 suiv. ; 1896, p. 55): un relief de la *collection Stamoulis* (*BCH*, 1912, n° 43) porte l'inscription : Ἀρχαγέτας Μήν. Enfin, dans d'autres cas, des épithètes telles que ὅσιος δίκαιος, *invictus*, semblent se référer au culte mithriaque.

3. Cf. la notice sur la *Venatio Alexandri* à Delphes, dans *BCH*, 1898, p. 566 suiv.

4. Selon moi, l'influence de cette œuvre illustre a dû se produire d'abord sur les graveurs grecs auxquels nous devons tant de monnaies (Macédoine et régions voisines) représentant des cavaliers au galop. Par là elle a atteint peu à peu les artisans thraces, et la preuve de cette influence se retrouve dans la chlamyde qui revêt si souvent le Cavalier, bien qu'elle ne soit pas un vêtement thrace, et surtout dans le dessin de cette chlamyde, qui continue à être représentée flottante au vent dans les cas où le Cavalier marche au pas, ou même reste immobile. Rien mieux que cette faute de dessin ne prouve que l'attitude donnée au Cavalier par les sculpteurs locaux est la copie traditionnellement reproduite d'un type connu de l'art grec. — Il y a encore une autre preuve de l'influence de la légende d'Alexandre : c'est l'attitude du serviteur à pied dont nous allons nous occuper, et qui est justifiée précisément au moyen de textes relatifs à cette légende (ci-après, notes 1 et 2 de la page 159).

Keller (*Tierwelt*, p. 43) montre quelle a été dans l'art (gréco-romain, impérial, sassanide) la diffusion surprenante du type d'Alexandre chassant le lion. Dans un autre passage (pp. 390-391), le même auteur étudie la représentation de la chasse au sanglier : elle est, d'après lui, souvent inspirée par une œuvre d'art également célèbre, la chasse du sanglier de Calydon sculptée par Scopas sur le fronton du temple de Tégée. Il reproduit *(fig. 137)*, comme preuve de cette inspiration, un sarcophage romain représentant Hippolyte qui chasse le sanglier. Sur ce sarcophage, l'attitude du chasseur, son costume, les accessoires, le décor, la pose des animaux sont tellement semblables à ce que nous voyons sur les reliefs du Cavalier thrace que si les rapports de cette sculpture romaine avec l'œuvre de Scopas étaient établis, il en résulterait par voie de conséquence que bien des monuments thraces sont de mauvais et maladroits reflets de la même œuvre, traditionnellement copiée et déformée. — Cf. à ce sujet K. Robert, *Ant. Sarkophag-Reliefs*, I, nos 152c 154e, 160c, 170, 179 (Hippolyte); 220 (Méléagre).

avec lesquels les plaques votives du Cavalier ont une certaine analogie de composition. Toutefois, en ce qui concerne, non pas l'arrangement traditionnel de la scène représentée, mais l'introduction sur certains reliefs de ce fauve réputé féroce entre tous, l'artisan local n'a peut-être vu qu'un moyen commode d'insister, selon l'idée indiquée plus haut, sur la difficulté grandiose de cette chasse divine.

2° Quoi qu'il en soit, on est frappé du fait que, dans des cas nombreux, ce qui est représenté, c'est moins la chasse elle-même, c'est-à-dire la poursuite du gibier, que la fin de la chasse, c'est-à-dire la *curée*. C'est ce qui apparaît, par exemple, sur les monuments analogues à celui de notre figure 1. Deux chiens bondissent sur la proie vaincue que le Cavalier tient, morte et la tête pendante, par les pattes postérieures: ils s'efforcent d'en déchirer les membres pantelants[1].

3° Le Cavalier est suivi souvent d'un serviteur accroché d'une main à la queue du cheval[2]. Ce geste a longtemps surpris tous ceux qui ont eu l'occasion d'étudier des reliefs thraces. L'interprétation la plus naturelle et la moins contestable consiste à l'expliquer par les usages modernes encore en vigueur: l'*agoyate* qui accompagne en Grèce et en Turquie les voyageurs, montés sur des chevaux ou des mulets, les suit à pied pendant de longues heures chaque jour; quand la monture de son client trotte ou galope, le paysan s'agrippe à la queue de l'animal pour pouvoir le suivre à la course; quand le chemin monte trop raide, il se fait hisser par le même procédé[3]. Jamais le cheval ou le mulet ne regimbe contre cet étrange moyen employé par son conducteur; tous les animaux de selle et de bât y sont habitués. Les mêmes nécessités ont

1. Une trentaine d'exemplaires en tout, dont six (sur 40) dans la série constituée p. 144, note 1; à savoir: catégorie A, reliefs *u*), *v*); catégorie B, reliefs *h*), *m*), *n*), plus celui de la figure 1.

2. Détail figuré sur une trentaine d'exemplaires, parmi lesquels *tous* ceux de la catégorie B, sauf les reliefs *f*) et *j*), plus celui de la figure 1 et les reliefs *r*) et *s*) de la catégorie A. — On n'oubliera pas que dans un cas jusqu'à présent unique (ci-dessus, p. 152, note 3) c'est une femme, peut-être une des Nymphes, qui joue auprès du Cavalier ce rôle de suivante à pied.

3. Explication déjà indiquée dans *RA*, 1904[1], p. 24. L'auteur cite deux analogies parmi les reliefs attiques du IVe siècle (n° 744 du Louvre; monument de la *collection Giusti* à Vérone).

produit les mêmes effets dans l'Antiquité et de nos jours ; cela est évident surtout dans le Levant, où les mœurs et les habitudes ont si peu changé qu'on peut, dans bien des cas, expliquer les usages d'autrefois par ceux d'aujourd'hui. Aurait-on encore quelques scrupules qu'il faudrait bien se rendre à l'évidence des textes, qui affirment à la fois l'existence de cette coutume à l'époque d'Alexandre[1], et le fait particulièrement intéressant pour nous que la sculpture n'avait pas dédaigné de représenter cette attitude dans sa prosaïque réalité[2].

Le serviteur ainsi accroché à la queue du cheval apparaît dans la plupart des cas où le Cavalier semble figuré comme revenant d'une expédition : sa présence paraît donner à la scène, ou lui confirmer, la signification d'un retour de chasse, d'une rentrée, soit à la maison quand le Cavalier est un mortel assimilé au dieu[3], soit au gîte où il se cache, dans la profondeur des bois ou dans les cavernes montagneuses, lorsqu'il s'agit du *Héros* lui-même. Cette remarque est corroborée par

1. Arrien, *Syr.*, 64 : Λυσίμαχον, τῶν ὑπασπιστῶν ὄντα τοῦ Ἀλεξάνδρου, παρατροχάσαι ποτὲ ἐπὶ πλεῖστον αὐτῷ, καὶ καμόντα τῆς οὐρᾶς τοῦ βασιλέως ἵππου λαβόμενον ἔτι συντρέχειν.

2. Sur un groupe delphique, *ex-voto* offert par les habitants de Pharsale, Patrocle à pied était représenté suivant à la course Achille sur son cheval, vraisemblablement dans l'attitude ci-dessus indiquée de Lysimaque et d'Alexandre : Ἀχιλλεύς τε ἐπὶ ἵππῳ, καὶ ὁ Πάτροκλος συμπαραθεῖ οἱ τῷ ἵππῳ (Pausan., X, 13, 5).

3. Cette signification est celle qu'on doit donner surtout aux stèles funéraires sur lesquelles le Cavalier se trouve en présence de personnages assis. Trois exemples caractéristiques concernent la Thrace :

a) Kalinka, *op. cit.*, fig. 92 (Varna). Cavalier au pas tenant la bride du cheval ; derrière lui, serviteur portant une lance (et peut-être s'accrochant à la queue du cheval), devant lui, femme assise sur un siège élevé. Pas de représentation accessoire. Épitaphe nommant le mort et sa femme. Type de relief funéraire hellénistique, de relation douteuse avec le Cavalier thrace proprement dit.

b) *Sbornik*, 1901, p. 797, n° 13 (provenance : Tchoumakovtzi). Le Cavalier, suivi de son serviteur, est en présence d'une femme assise sur un siège à dossier, voilée, la main droite relevant le voile, dans l'attitude si connue de la femme dans les *Banquets funèbres* : la présence du chien et du sanglier atteste qu'il ne s'agit pas seulement d'un relief funéraire du type hellénique ou hellénistique. L'inscription latine nomme un Thrace, vétéran devenu *praefectus vehiculorum*.

c) Musée de Constantinople, inventaire n° 668 (provenance non indiquée ; macédonienne d'après les noms propres). Je ne sache pas que ce monument ait été publié ailleurs.

Plaque de marbre ; hauteur : 0m475 ; largeur ; 0m59 ; épaisseur : 0m12.— Au centre, divisant la scène en deux parties, un arbre sur le tronc duquel s'enroule un serpent. Dans la partie gauche du relief, Cavalier au galop, en vêtement collant, la main droite levée lançant l'épieu ; derrière lui, serviteur casqué portant un bouclier. Dans la partie droite du relief, au centre, homme debout en manteau, attitude méditative, la

ce fait que le cheval est généralement indiqué comme arrivé au terme de sa course : il est souvent au pas[1].

4° Le serviteur porte rarement un objet dans les mains[2]. Exceptionnellement, il tient la lance de son maître[3], et quelquefois aussi un bouclier[4].

On comprendrait, dans l'hypothèse que la scène la plus fréquente figure un retour de chasse, que le Cavalier ait abandonné ses armes à son suivant, et qu'il se contente, soit de tenir en main le gibier tué, soit de revenir tranquillement, la main sur

main gauche soutenant la tête, le coude gauche placé dans la main droite. Près de lui, à gauche, un petit serviteur debout; à droite, femme assise dans l'attitude des *Banquets funèbres;* près d'elle, à droite, petite servante. — La scène a un caractère funéraire gréco-romain bien plus accentué que dans l'exemple précédent.

Inscriptions :

a) Sur le fronton, à droite : Ἥρως Διοσκουρίδης Δρυλέου.

b) Sur la plinthe : Ἀγάθων Διοσκουρίδου
καὶ Μάντα Ἀγάθωνος τῷ τέκνῳ.

La filiation paraît devoir se comprendre ainsi : *Dioskouridès* II, fils de *Drylès*, est honoré par sa mère *Manta*, femme de *Drylès* et fille d'*Agathon*, qui était lui-même fils de *Dioskouridès* I.

Le nom *Manta* est macédonien, et particulièrement répandu dans la région du Pangée (*BCH*, 1900, p. 306 suiv.). Quant à Δρυλέου, c'est le génitif d'un nom qui paraît avoir été Δρύλης au nominatif, car il a donné en latin *Drulens* (*CIL*, III, 12395), comme Βύζης a donné *Bizens* et Δόλης *Dolens*. Ce dernier nom comporte une autre variante latine, *Doleus*, (datif *Doleo*, dans *Cod. Justin.*, VII, 35, 6) qui suppose une forme grecque Δόλεος. Par analogie et pour expliquer le présent texte, il conviendra d'admettre une forme Δρύλεος parallèle à Δρύλης (sur cette forme, cf. Tomaschek, *op. cit.*, III, 2, 36). Pour l'origine du nom, on notera que le Dionysos péonien s'appelle Δρύαλος, selon Hésychius.

1. Dix-sept exemples du cheval au pas (catégorie A, reliefs *h*), *i*), *j*), *k*), *l*), *m*), *n*), *t*), *aa*); catégorie B, reliefs *a*), *g*), *i*), *j*), *k*), *l*), *m*), — contre huit exemples seulement du cheval au galop (reliefs *p*), *u*), *z*), *bb*), de la catégorie A; reliefs *b*), *c*), *f*), *m*), de la catégorie B). — Il ne faut pas oublier que certains exemplaires, cassés ou insuffisamment décrits, ne peuvent entrer en ligne de compte pour l'étude de détails disparus ou non spécifiés.

2. Quelquefois il se cramponne des deux mains à la queue du cheval. Dans les cas très fréquents où l'une de ses mains est libre, cette main paraît vide; mais il est certain que divers détails étaient indiqués sur les reliefs par la peinture : or la lance, l'épieu, la bride, étaient de ceux-là.

3. Seuls exemples : relief *r*) de la catégorie A; relief de Varna décrit à la page précédente, note 3, *a*).

4. Seul exemple proprement thrace : le relief macédonien décrit ci-dessus, même note, sous la lettre *c*).

On devra toutefois comparer les reliefs suivants, qui, provenant des contrées limitrophes de la Thrace, nous donnent d'utiles renseignements sur les variantes du type du Cavalier et l'extension de cette représentation :

I. Des stèles funéraires pannoniennes : *a*) Cavalier au pas, précédé d'un chien chassant un lièvre et suivi d'un serviteur à pied, *en manteau et chapeau, portant une lance et un bouclier*. Au-dessous, épitaphe (*Arch. Ertesitö*, 1903, p. 228, fig. 3). — *b*) Cavalier au galop, en tunique et chlamyde flottante, brandissant l'épieu. En avant, un arbre, un homme tenant le cheval par la bride. Sous le cheval, un homme couché(?). Derrière, *serviteur accroché à la queue du cheval*. (*Ibid.*, 1908, p. 83, fig. 1).

II. Des stèles funéraires de Panticapée (Latyschev, II, p. 104, fig. 175; III, p. 193,

la bride de son cheval[1]. Mais on a peine à s'imaginer de quelle utilité, pour la chasse, peut lui être le bouclier.

5° Or il n'est pas douteux que le Cavalier, lui aussi, porte quelquefois le bouclier. C'est, en effet, comme un bouclier qu'il sied d'expliquer cette espèce d'auréole qui, sur divers reliefs[2], apparaît derrière la tête du cheval. Ordinairement, elle affecte la forme d'un disque plat offrant, au point de vue de la technique sculpturale, une évidente analogie avec les auréoles placées derrière la tête des saints, au portail de nos cathédrales gothiques.

On a pu se demander avec étonnement la signification de ce symbole, jusqu'au jour où une sculpture mieux achevée que les autres[3] a fourni le mot de l'énigme : on y constate que l'auréole est constituée par le rebord interne du bouclier,

fig. 337; p. 202, fig. 355), sur lesquelles on voit un cavalier armé ou non, un chien, un *serviteur à pied portant une lance et parfois aussi un bouclier*. Ces exemples, où il ne s'agit presque sûrement pas du dieu Cavalier (inscriptions identiques : nom propre suivi de χαῖρε), montrent bien l'influence réciproque qu'ont dû avoir l'une sur l'autre les deux séries des cavaliers funéraires et des Chasseurs thraces.

III. Des plaques votives anépigraphes du Musée de Constantinople. Je les ai copiées en 1898 dans les sous-sols de *Tchinli-Kiosk;* je reproduis ici les descriptions que j'en fis alors :

a) N° 776; provenance, d'après l'inventaire, Syros (vilayet de Salonique). — Plaque à deux registres, cassée à droite et dans le bas (hauteur : 0m56; largeur : 0m41; épaisseur : 0m10). — Premier registre : sous un cintre, un Cavalier en manteau et chlamyde flottante, sur un cheval au pas qui lève le pied gauche, brandit de son bras droit, levé en arrière, un épieu. Derrière, un serviteur portant le même costume que le Cavalier : il va à pied, tenant dans la main droite baissée une hache, dans la main gauche levée une lance. Noter que le cheval a la tête entourée d'une auréole ovale. — Second registre : reste de deux bustes, homme et enfant.

b) N° 111-142; provenance, d'après l'inventaire, Tchamakli près de Cymé. — Plaque en haut relief, cassée à droite (hauteur : 0m37; largeur : 0m34; épaisseur : 0m035). Cavalier en chlamyde flottante sur un cheval au pas : la main droite appuyée sur la cuisse tient une patère. Derrière, un serviteur à pied disparaît dessous un immense bouclier rond.— Ce monument est décrit sommairement dans le Catalogue de M. Joubin (*Sculpture*, p. 62, n° 142).

1. Attitude qui ne se rencontre que dans la catégorie A : reliefs *d*), *e*), *f*), *h*), *i*), *j*), *k*), *l*), *m*), *n*).

2. Une vingtaine d'exemplaires en tout, sur lesquels cinq appartiennent à notre série (reliefs *u*), *y*), *z*), de la catégorie A ; reliefs *c*), *e*), de la catégorie B).

3. Cavalier de Dinicli (*Izvestia Mouzei*, 1907, p. 118, n. 166, fig. 96) : il est, chose rare en Thrace, traité comme une statue, et par suite tous les détails sont dessinés avec une précision que le bas-relief ne peut atteindre. — Je signale toutefois, comme très curieux et impossible à accorder avec l'explication que je propose, le fait suivant : sur un bas-relief de Samos représentant un banquet funèbre, la tête d'un cheval, qui apparaît au-dessus du petit mur qui limite le fond de la scène, est, paraît-il (*Ath. Mitth.*, 1900, p. 175, n° 55), entourée d'une auréole analogue. Je n'ai pas vu la photographie du monument (collection de l'Institut allemand d'Athènes, n° 27 de Samos) : peut-être une étude attentive pourrait-elle expliquer cette particularité qui semble unique.

figuré tantôt rond, tantôt allongé. Le Cavalier tient ce bouclier de la main gauche; de cette même main il touche la bride de son cheval, vers l'encolure, et par conséquent le bouclier se trouve placé assez haut pour que le bord supérieur dépasse la tête de l'animal, et que celle-ci se détache au centre du cercle ou de l'ellipse ainsi formée.

Si l'on ne voit pas bien quel usage peut être fait du bouclier dans la chasse à courre (en fait, si l'habitude thrace avait été de s'en servir, la représentation en serait usuelle et non pas exceptionnelle), on connaît au contraire toute une série de reliefs funéraires romains, notamment ceux des légionnaires et des *equites singularii*, parmi lesquels il y avait beaucoup de Thraces[1]; sur plusieurs de ces reliefs le soldat, figuré sous les traits d'un chasseur, nous apparaît suivi d'un valet d'armes à pied, porteur de la lance ou du bouclier[2]; lui-même parfois porte aussi un bouclier, placé exactement derrière la tête du cheval et formant comme une auréole[3]. Cette remarque nous porte à admettre une influence, analogue à celles que nous avons déjà eu l'occasion de signaler, d'une série étrangère sur une série thrace. Elle confirme aussi la supposition émise plus haut, que les variantes qui nous occupent indiquent la présence parmi les dédicants d'un nombre assez grand de soldats. C'est du reste ce que confirment les dédicaces[4] : les soldats ont conçu à leur image le dieu qu'ils honoraient[5].

1. Voir à ce sujet les curieuses découvertes dans la chapelle thrace de la caserne de l'*Esquilin* (*CIL*, VI, 2797 et suiv.; cf. les remarques de Henzen dans *Annali*, 1885, p. 251 et suiv., et de Mommsen dans le *Corpus*, p. 720). — On lira aussi avec profit les remarques d'Altmann (*Röm. Grabaltäre der Kaiserzeit*, ch. XV, avec une bibliographie). L'auteur signale que la série de ces stèles présente avec une fréquence anormale l'alliance du Cavalier avec la scène du Banquet funèbre. On sait que la représentation simultanée de ces deux motifs est en quelque sorte caractéristique des habitudes thraces.

2. Cf. *CIL*., VI, 2803, 2804, 3195, 3202 (ce dernier reproduit dans *Dict. des Antiq.*, fig. 2746), et diverses stèles de légionnaires (*Ibid.*, fig. 2745).

3. Bouclier hexagonal sur le monument d'un légionnaire au Musée de Bonn (*Ibid.*, fig. 2737; cf. 2739).

4. Sur huit dédicaces, la moitié portent des noms de soldats; deux autres, rédigées en latin, doivent être vraisemblablement attribuées aussi à des soldats.

5. C'est en ce sens, probablement, qu'il faut entendre la formule αὑτὸν ἀφηρώϊσεν qu'un romain du nom de Πολ. Κόμοδος a fait inscrire au-dessous d'un relief du Cavalier (*Sbornik*, 1901, p. 802, n. 18). En soi, la formule est courante et banale sur les monuments funèbres, quoique fort rare en Thrace (deux exemples seulement : *DH*, p. 338, n° 47; p. 347, n° 61[2]). Ici, sur un relief du Cavalier, il se peut que l'auteur de l'inscription ait voulu dire qu'il se faisait représenter sous la figure du

6° Un autre objet qu'il est non moins étonnant de trouver entre les mains du Cavalier, c'est une patère [1]. Ceci suggère aussi un rapprochement : la patère se trouve assez fréquemment sur les stèles funéraires grecques entre les mains du mort héroïsé, figuré à cheval. C'est donc un nouvel exemple à ajouter à tous ceux que nous avons déjà signalés, d'un mélange plus ou moins conscient, fait par les artisans ou les donateurs, de toutes les catégories de représentations, indigènes et étrangères, dans lesquelles figure à un titre quelconque un personnage à cheval.

* * *

Avant de conclure, je rapprocherai encore des monuments étudiés le fragment suivant, qui fournit une précision intéressante de deux des détails signalés.

[N° 89] — Débris très endommagé (*fig. 3*) d'une plaque de dimensions inconnues.

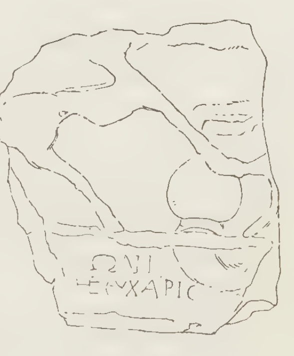


Fig. 3.

Provenance : Pastoucha, dans le Rhodope, près Philippopoli, au voisinage d'une chapelle bulgare dédiée à la Sainte Trinité. — Selon les renseignements successifs qui me furent fournis en 1902 par M. Degrand, alors consul de France à Philippopoli, auquel je dois les photographies qui ont servi à dessiner le fragment, le lieu de la découverte aurait été d'abord, aux dires des paysans, Batchkovo près Sténimaka (Pastoucha et Batchkovo sont du reste dans la même région, distants de 30 kilomètres environ). Ce n'est que grâce à des informations et à des interrogations postérieures qu'on a pu préciser l'endroit

dieu Ἥρως. Il serait donc intéressant de savoir au juste quelle image il s'en formait : malheureusement la description est réduite à six mots : « Cavalier en marche vers la droite. »

1. Dix exemples, dont quatre dans notre série (reliefs *v*), *w*), *x*), *y*) de la catégorie A).

réel de la trouvaille. Elle se serait composée, selon les conclusions de l'enquête, de vingt-cinq reliefs contenus dans une grande jarre (?). On ne sait ce que sont devenus la plupart de ces reliefs. En outre de celui qui nous occupe, un seul autre avait été présenté à M. Degrand comme faisant partie du même groupe : il représentait Héra accomplissant des libations sur un autel [1]. Il y a là encore un exemple curieux des relations possibles entre le culte d'Héra et celui du Cavalier.

On ne distingue plus, sur la plinthe, que quelques lettres :

ΩΝΙ	... [Ἀπόλλ]ωνι
ΗΣ ΕΥΧΑΡΙϹ	... ης εὐχαρισ[τήριον].

Le nom d'Apollon est, semble-t-il, seul possible; la restitution [Ἥρ]ωνι ne s'autorisant presque d'aucun exemple grec [2]. La représentation la plus distincte est celle d'une urne, qui offre cette particularité d'être complètement renversée, de façon à reposer en équilibre sur son col [3]. — L'eau qui s'échappe de l'urne est très nettement figurée; elle semble déborder hors du champ de la sculpture et couler sur la partie droite de la plinthe au delà de la première ligne de l'inscription.

La comparaison de ce fragment avec un autre fragment moins mutilé, mais cassé de façon presque identique [4], permet d'établir les points suivants : la saillie horizontale visible au-

1. C'est peut-être le relief du *Musée du Louvre* décrit et reproduit sous le n° 109 dans les *Documents* publiés dans la *RA* (références au début de la présente étude).

2. Cf. les textes cités p. 139, note 1.

3. Dans la série de dix-huit reliefs actuellement connus où apparaît le symbole de l'urne, celle-ci est figurée : — A) Couchée sur le côté, le col face au spectateur. — B). De même, mais le col vu de profil. — C) Aux trois quarts renversée, le col face au spectateur. — D) Sous l'apparence grossière d'une simple boule. C'est peut-être à cette dernière variante que se rattacherait l'urne *complètement retournée* que nous voyons ici.

Souvent, toujours comme dans le cas actuel, des animaux, chiens ou lions, sont figurés la patte sur cette urne, comme si dans leur course ou leur lutte ils venaient de la faire tomber. Je ne crois pas qu'il y ait aucune conclusion à tirer de ce détail, dû sans doute à la maladresse de l'artisan et aux nécessités de la perspective, qui contraignent à superposer les plans dans des reliefs très chargés de personnages et d'animaux, et de dimensions très restreintes. C'est par suite d'une incapacité ou d'une simplification de dessin analogue que, sur la plupart des *ex-voto* au Cavalier où apparaît un autel devant le cheval, celui-ci semble poser sur cet autel le sabot d'une de ses pattes antérieures.

4. *Izvestia Mouzei*, 1907, p. 120, n. 170, fig. 98.

dessus de l'urne est la patte antérieure gauche d'un lion ; les deux autres saillies à droite de l'urne sont le museau et la patte d'un chien; la barre oblique qui traverse l'urne représente les pattes du gibier tenu en main par le chasseur; les deux lignes convergentes à gauche sont les restes de l'avant-train d'un chien courant qui mord le gibier tué. Dans l'ensemble, nous avons affaire à la scène de curée, au voisinage d'une source plus nettement figurée ici que sur la plupart des autres reliefs.

*
* *

En résumé, les reliefs représentés par la figure 1 font partie d'une série intéressante d'*ex-voto* au Cavalier, série qui peut être interprétée, d'une part au moyen des reliefs des figures 2 et 3, d'autre part grâce à la comparaison de divers détails avec les détails analogues fournis par des monuments du même genre, mais appartenant à des groupes différents.

Dans cette série, le type primitif du Chasseur est peut-être encore représenté par la persistance ou la transformation de quelques indications devenues secondaires. Le type usuel y est de plus modifié par l'introduction de divers éléments qui compliquent ou dénaturent le sens des représentations indigènes du dieu.

I. Les complications proviennent :

A. De l'association du Cavalier avec les Nymphes, gardiennes et protectrices des sources.

B. De la précision donnée à la scène de chasse, qui semble le plus ordinairement être la curée.

C. De l'indication du lieu de la scène, qui est le voisinage immédiat des sources montagneuses ou forestières auprès desquelles se concentre le gibier.

II. La dénaturation provient :

A. De confusions que la religion locale ou l'ignorance du sculpteur ou du donateur ont établies :

a) Entre les Nymphes et les déesses des sources;

b) Entre les Nymphes et diverses divinités indigènes ou

étrangères, telles que les femmes du cortège du Cavalier (ἥραι), les *Junones* d'autres provinces barbares, les *Matronae* occidentales.

B. D'identifications approximatives, et parfois peu justifiées :

a) Des diverses déesses ci-dessus nommées avec des divinités grecques, variant suivant les épithètes données au Cavalier (Hygie ou Aphrodite quand il se nomme Asclépios ; Héra quand on l'appelle Héros ou Apollon);

b) Des mêmes déesses, avec les femmes en deuil figurées sur des stèles funéraires grecques où le mort héroïsé apparaît comme cavalier ;

c) Par suite, du dieu Cavalier avec ce même mort héroïsé ;

d) Du Cavalier, personnage divin, avec l'indigène thrace, qui, lorsqu'il va en chasse, monte à cheval et emmène avec lui un serviteur à pied ;

e) Du groupe du Cavalier suivi de son serviteur avec le groupe ordinaire du soldat romain suivi de son valet d'armes;

f) Du Chasseur thrace, dieu local, avec ces chasseurs idéalisés dont la représentation artistique, si défigurée qu'elle ait pu être par la suite, remonte à des types illustres créés par Scopas ou Lysippe, et traditionnellement reproduits après eux ;

g) Du Dieu Cavalier de la Thrace avec les dieux cavaliers d'autres pays, notamment ceux de l'Europe centrale et ceux d'Asie Mineure.

Ce dernier point sera particulièrement mis en lumière dans le paragraphe suivant.

Georges SEURE.

(*A suivre.*)

NOTES GALLO-ROMAINES

LIV

ANALOGIES DE DIVERSES SORTES

Les fruits de la terre promise.

Ce fut, dit Pline, l'Helvète Hélicon qui conseilla aux Gaulois de franchir les Alpes et de s'établir en Italie : il lui suffit pour cela de leur montrer des figues sèches, des grappes de raisin et des olives, qu'il avait rapportées de Rome, *ficum siccam et uvam oleique ac vini promissa*[1] *remeans secum tulisset*. Hélicon a fait comme les envoyés de Moïse sur la terre promise : « Ils coupèrent un sarment de vigne avec une grappe de raisin, et ils apportèrent aussi des grenades et des figues[2], » car, en Judée, l'olive est remplacée par la grenade.

Les guides sacrés de l'exode.

Le même Pentateuque raconte en plusieurs endroits que le peuple des Hébreux, dans sa marche vers la terre promise, fut guidé, le jour par une colonne de nuée, la nuit par une colonne de feu[3]. Les Gaulois aussi, dans leur exode vers les pays lointains, ont eu des conducteurs divins, sous la forme d'oiseaux passant dans le ciel, *ducibus avibus*[4].

1. XII, 5 : leçon de deux mss., adoptée par Mayhoff, mais la plupart ont *premissa*, accepté par la majorité des éditeurs. L'un et l'autre, au point de vue de la langue du temps, offrent des difficultés si on les applique aux génitifs qui précèdent. Il faut sous-entendre quelque chose et comprendre, soit comme *remeans tanquam ab promissa terra*, soit comme *tanquam præmia victoribus promissa*.

2. *Nombres*, XIII, 24-28.

3. *Exode*, XIII, 21 et 22, etc.

4. Justin, XXIV, 4, 3.

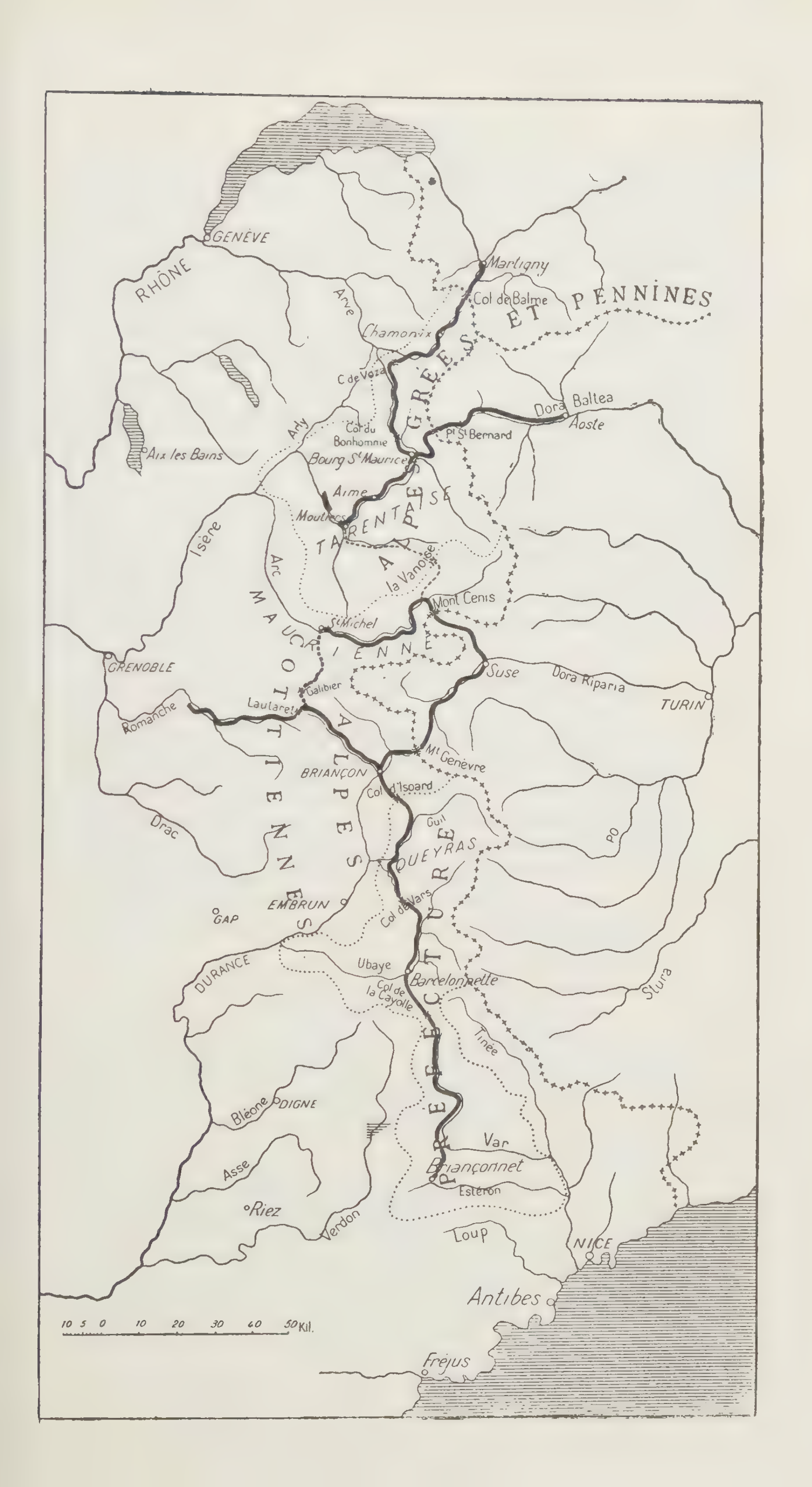
Les clochettes magiques.

Dion Cassius, parlant d'un peuple d'Écosse au temps de Septime Sévère, rapporte que ses guerriers sont armés d'une « lance courte, munie à l'extrémité inférieure d'une pomme de cuivre, μῆλον χαλκοῦν, destinée à effrayer l'ennemi par le bruit qu'elle fait »[1] : c'est évidemment une clochette ou un grelot. — Il existe, dans la plupart des collections d'objets remontant à l'âge du bronze, des clochettes ou grelots, souvent en forme d'anneaux creux[2]. A-t-on pu croire qu'ils se rapportaient à des armes de ce genre? Je pose la question à M. Déchelette[3].

La route des Alpes.

On mène grand bruit, cette année, sur « la route des Alpes, Évian-Nice », aménagée par la Compagnie des chemins de fer Paris-Lyon-Méditerranée[4]. A peu de chose près, c'est la route construite ou entretenue sous la domination romaine[5], d'une part, par Martigny en Valais, le col de Balme, le val de Chamonix, le col du Bonhomme et la Tarentaise[6], d'autre part, par le Briançonnais, le col Izoard, le Queyras, le col de Vars, la vallée de Barcelonnette, le col de la Cayolle, la vallée du Var[7]. Je suis assez incertain pour la partie intermédiaire : les communications entre la Tarentaise et la Maurienne par les cols de la Vanoise ou du mont Iseran[8], celles entre la Maurienne et

1. Dion Cassius, LXXVI [LXXVII, Boissevain], 12, 3.
2. Par exemple au Musée de Saint-Germain, salle V, vitr. 3, p. 137 du *Catalogue* Reinach (cachette du Petit-Villatte), vitr. 7, p. 138 (Vaudrevanges), vitr. 19, p. 143, etc.
3. Cf. *Manuel*, t. II, p. 305.
4. Je reçois à l'instant, outre de nombreux prospectus de la Compagnie P.-L.-M., une charmante plaquette avec gracieuses photographies, de notre confrère M. Henri Ferrand, *La route des Alpes françaises*, Grenoble, 1911, in-8° de 22 pages.
5. Sur cette route, cf. *Revue des Études Anciennes*, 1912, pp. 55 et suiv.
6. Partie de la route attestée par la célèbre inscription de La Forclas, *C. I. L.*, XII, 113; cf. *Revue*, 1912, p. 88. Moins hardie que la route romaine, la route moderne pénètre en Tarentaise, non par les hauts cols de Balme et du Bonhomme, mais par le col médiocre des Aravis.
7. *Revue*, 1912, p. 58.
8. La nouvelle « route des Alpes » ne passe de Tarentaise en Maurienne que par le bas pays, Albertville et Aiton.



GENÈVE
RHÔNE
Martigny
Col de Balme
ALPES GRÉES ET PENNINES
Arve
Chamonix
C de Voza
Dora Baltea
Aoste
Arly
Col du Bonhomme
Pt St Bernard
Aix les Bains
Bourg St Maurice
Aime
TARENTAISE
Moutiers
Isère
Arc
la Vanoise
Mont Cenis
MAURIENNE
St Michel
GRENOBLE
Suse
Dora Riparia
TURIN
Galibier
Lautaret
Romanche
ALPES COTTIENNES
Mt Genèvre
BRIANÇON
Col d'Isoard
Drac
Guil
QUEYRAS
Po
EMBRUN
GAP
Col de Vars
PRÉFECTURE
DURANCE
Ubaye
Barcelonnette
Col de la Cayolle
Stura
Tinée
Bléone
DIGNE
Var
Asse
Briançonnet
Estéron
Riez
Verdon
Loup
NICE
Antibes
10 5 0 10 20 30 40 50 Kil.
Fréjus

le Briançonnais par le col du Galibier[1]; mais elles sont plutôt probables. Du reste, à défaut de ce dernier col, on pouvait couper par le mont Cenis et le mont Genèvre. De toutes manières, un service direct était possible, à travers les Alpes, de Martigny et Genève à la Méditerranée. — M. Espérandieu a bien voulu tracer pour nous, sur la carte, cette ligne des voies romaines transversales (voir page 169). — La principale différence qu'elle présente avec la route moderne, c'est que celle-ci, au lieu de passer (au sud de la vallée de Barcelonnette), par le col de la Cayolle dans la vallée du Var, passe par le col d'Allos dans la vallée du Verdon[2].

On sait l'importance de cette route et de ces cols transversaux dans la stratégie des campagnes alpestres et la surveillance des montagnes : les choses, dans ce pays, sont, à ce point de vue, éternelles comme les montagnes. — Sur cette importance, M. le lieutenant-colonel Biais, professeur à l'École supérieure de guerre, a bien voulu rédiger, à ma demande, la note suivante :

« La possession d'une région montagneuse consiste essentiellement à tenir les grandes vallées pénétrantes qui remontent vers la ligne de faîte et conduisent aux bons cols franchissant cette ligne.

» C'est dans ces grandes vallées que courent les voies de communication commodes utilisées par le trafic commercial; c'est là que se trouvent les portions de terrain cultivées et les localités de quelque importance. C'est donc là seulement que pourront marcher, vivre et combattre des troupes de fort effectif et que se dérouleront les opérations principales et décisives.

» Mais au point de vue militaire, il y aurait le plus grand danger à s'en tenir à la maîtrise des vallées pénétrantes. Le barrage pur et simple de ces voies de communication principales ne conduirait qu'à des désastres. Qu'il s'agisse de lutter contre une invasion ennemie ou contre un soulèvement local, la défense d'un pays de montagnes résidera surtout dans la *manœuvre*, c'est-à-dire dans la mobilité combinée avec l'offensive.

» Au lieu d'un morcellement à peu près uniforme des forces entre les diverses vallées, qui se traduit partout par l'impuissance, il faudra pouvoir porter rapidement la masse de ses forces dans la vallée la plus

1. Accepté par la route moderne.
2. « Pour le moment la vallée du Var est une impasse, » Ferrand, p. 8. De la part d'un homme comme M. Ferrand, l'expression annonce qu'il n'en sera pas toujours ainsi.

menacée ou dans celle où l'on peut espérer obtenir un résultat décisif, en ne laissant dans les autres que le minimum indispensable à la défensive.

» Au lieu de l'unique action de front, souvent stérile, sur les têtes de colonnes ennemies, il y aura fréquemment intérêt à agir sur le flanc d'une colonne ennemie pour retarder sa marche, la paralyser et même l'obliger à rebrousser chemin si elle en vient à craindre pour ses communications. Parfois même on pourra oser, comme Bonaparte en septembre 1796 dans la vallée de la Brenta, déboucher en masse sur les derrières de l'ennemi et l'écraser complètement, pour peu qu'il soit en même temps arrêté en tête.

» Ces *manœuvres* exigent l'utilisation de chemins transversaux conduisant d'une vallée à l'autre, parallèlement à la ligne de faîte principale. Ce sont des chemins généralement précaires, difficiles, d'un intérêt commercial nul, mais ils sont au point de vue militaire d'une importance extrême. Aussi est-ce généralement l'autorité militaire qui doit en provoquer ou en assumer la création, l'entretien et l'amélioration ; elle a parfois la bonne fortune de voir le tourisme lui venir en aide.

» Le jeu de ces communications transversales, que le général de Kuhn, dans son ouvrage classique sur la guerre de montagnes, appelle des lignes de manœuvres, est particulièrement mis en lumière par les campagnes de Berwick dans les Alpes en 1709, 1710, 1711. C'est en partant de Briançon, où il avait massé le gros de ses forces, qu'il exécuta ses fameuses « navettes » soit au sud vers le Queyras et l'Ubaye, soit au nord par le Galibier vers la Maurienne et fort Barraux, et qu'il réussit à empêcher l'invasion de forces très supérieures aux siennes.

» Lieutenant-Colonel BIAIS. »

Survivances du poulpe.

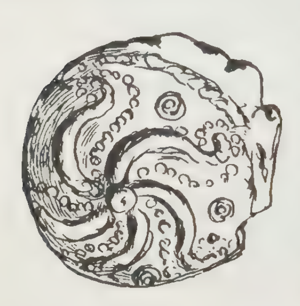
Parmi les extraordinaires monnaies livrées par le fameux trésor de Jersey, la plus extraordinaire est la suivante[1], conservée à notre Cabinet des Médailles, et dont mon ami et confrère M. de La Tour a bien voulu faire le dessin, agrandi, pour la *Revue des Études anciennes*.

Qu'il y ait des dégénérescences, cela va de soi. Encore faut-il chercher de quelles figures. J'avais toujours cru que, pour la

1. *Atlas* de La Tour, pl. XXVII, n° 10407. Le *Catalogue*, p. 253, donne la description bizarre : « Cinq croissants mouvant d'un centre, en forme de triquetra. Profil barbare. » La pièce est une monnaie de billon, pesant 1 gr. 27.

première image, il fallait songer à quelque figure remontant à la vieille culture égéenne[1]. J'en ai parlé à M. Houssay, qui s'est spécialisé dans l'étude de ces figures et de ces dégénérescences[2], et il m'a écrit ceci. — Pour la première figure :

« Un zoologiste qui connaîtrait cette seule figure et qui voudrait y retrouver un animal, ce qui serait hardi, serait obligé d'y voir une *ophiure* échinoderme voisin de l'astérie. Mais cela n'aurait aucun sens, et je n'aime pas les choses qui n'ont aucun sens. De plus une grande partie du dessin, les grands ronds et les petits ronds, resterait inexpliquée. Donc ce n'est pas cela.



» Un zoologiste familier avec les nombreuses figurations des pierres gravées, des médailles, des poteries, des monuments, y verra sans hésiter le poulpe sacré. Parfois représenté avec trois bras (triscèle), le plus souvent avec quatre (tétrascèle, croix gammée, svastika, fylfot = viele Füsse = πολύπους), il peut fort bien l'être avec cinq. On le trouve effectivement ainsi plusieurs fois en Crète et à Mycènes. Jusqu'à huit il n'y a aucun inconvénient, c'est même mieux. »

Pour la seconde :

« Au milieu nous voyons une demi-svastika terminée à ses deux bouts par une *lune*, l'astre femelle (on connaît des croix gammées dont les quatre branches se terminent par des têtes d'oiseaux). Deux groupes de germes s'alignent sur le symbole. Le soleil figuré seul dans le coin inférieur gauche est le mâle de ce couple.



» Dans le haut du dessin à droite de la demi-svastika nous voyons deux ronds superposés, le soleil mâle sur la lune femelle ; ils figurent astrologiquement la fécondation.

1. Ce qui prouve que cette pseudo-astérie de la pièce de Jersey a dû se fixer en un type consacré, c'est qu'on la retrouve dans des pièces de Bretagne, il est vrai avec plus de bras, et à titre d'emblème secondaire. (Evans, pl. C, 11 = p. 77 ; pl. D, 6, 7, 8 = p. 84.)

2. Voyez, notamment, Houssay, *Les idées d'évolution dans l'Antiquité et dans le Moyen-Age*, extrait des conférences de Paris, 1904, de l'Association française pour l'avancement des sciences, in-8° de 20 pages. — D'après la même méthode, abbé Breuil, *Sur l'origine de quelques motifs ornementaux de la céramique peinte d'Aragon* (*Bull. hisp.*, 1911, f. 3).

» Restent deux complexes qui se répondent en symétrie svastikale et qu'on doit lire chacun : *deux quadrupèdes superposés*, encore une fécondation ou copulation. Sans doute elle est peu réaliste, mais rien ne l'est sur cette médaille : elle est hiéroglyphique, presque algébrique, purement symbolique, mais pas tellement vidée de son contenu réel qu'on n'y puisse lire encore (et seulement) : deux quadrupèdes superposés. »

Telle est l'opinion de M. Houssay, je ne dis pas la mienne. Le trésor de Jersey doit être des temps d'Octave. Je reviendrai là-dessus[1].

Étangs artificiels.

Il est souvent question, chez les anciens, des étangs à poissons de la Gaule méridionale. On a raconté sur leur compte des choses merveilleuses, des quantités de poissons si nombreux qu'on les ramassait à coups de fourches[2], d'étangs qui ressemblaient à de la terre ferme, avec leur sol de prairies et de roseaux, *campus minuta harundine gracilique perviridis, ceterum stagno subeunte suspensus*[3], de pêches si extraordinaires que le poisson semblait sortir de terre, *piscem e terra penitus erui*[4]. Et les Latins, qui tenaient ces détails des Grecs, les accusaient de mensonge, *mendacii lubidine*[5]. — Je ne crois plus, là-dessus, à un mensonge hellénique. Il s'agit seulement d'une manière pittoresque de décrire des étangs artificiels prolongeant, au delà de leurs rives normales, les étangs du Languedoc ou de la Provence.

Voici ce qui se passe en Roumanie, sur les bords du Danube. — Certaines surfaces sont périodiquement submergées, et périodiquement asséchées. Dans le premier cas on y fait de belles pêches de poissons, dans le second cas on y exploite céréales

1. A. de Barthélemy, *Revue numismatique*, 1884, p. 177-202 ; Blanchet, p. 604, nº 275. — Je ne crois pas qu'aucun trésor de monnaies gauloises mérite, au même titre que celui-ci, d'être l'objet d'une étude spéciale.
2. *De mirabilibus auscultationibus* (Timée), 89.
3. Méla, II, 82.
4. *Id.*, 83.
5. *Id.*, 83.

et roseaux [1]. Qu'on relise après cela les textes anciens sur nos étangs, et toutes les expressions s'expliquent. Les populations de la Gaule méridionale ont su, elles aussi, faire rendre le maximum aux terres basses submersibles [2].

Les tentacules vers les fleuves.

Que n'a-t-on pas dit, ces derniers temps, sur les deux tentacules que nous avons dû concéder aux Allemands pour leur permettre, partant de leur colonie du Cameroun, de rejoindre les bords du Congo! — C'est de la même manière qu'ont procédé jadis Carnutes, Véliocasses et Parisiens, voulant atteindre les bords de la Seine et de l'Oise, « allongeant » vers ces rivières « des bandes tentaculaires de territoire » [3]. — Et cette analogie, comme les autres analogies indiquées dans cet article, nous montre que la science du passé d'un peuple ne doit négliger celle ni du présent ni du passé des autres peuples.

Camille JULLIAN.

1. Antipa, *Das Ueberschwemmungsgebiet der unteren Donau*, Bukarest, 1912, p. 146-7 (ouvrage qui m'a été signalé par M. Vidal de la Blache).

2. Il faudrait examiner à ce point de vue, par exemple, « la Palus » de l'étang de Mauguio, entre Saint-Nazaire et l'embouchure du Vidourle. — Cela, du reste, se pratique un peu partout, et a dû se pratiquer de très bonne heure dans l'Europe préclassique.

3. *Revue*, 1911, p. 425.



(Cliché St-Vanne)

St-Jean-Pied-de-Port. La route d'artillerie (ancienne voie romaine)[1].

LA VOIE ROMAINE DE BORDEAUX A ASTORGA

DANS SA TRAVERSÉE DES PYRÉNÉES

Entreprendre de déterminer le tracé d'une voie romaine alors que les vestiges de la construction ont presque entièrement disparu est assurément une tâche difficile, souvent dangereuse. Les preuves d'ordre purement historique, même nombreuses, ne sauraient toujours remplacer les témoignages que la pioche de l'ouvrier fait jaillir du sol. Elles peuvent, cependant, entraîner assez de certitude pour donner au travail entrepris une base suffisante, surtout quand elles permettent de fixer avec précision l'emplacement d'anciennes localités. En montagne, d'ailleurs, ce travail de reconstitution topographique offre moins de difficultés qu'en plaine. Une route de montagne ne peut varier à travers les siècles. Son profil est impérieusement déterminé par le relief de la région traversée et les générations qui l'utilisent n'y sauraient rien changer. Elle peut être abandonnée pour une autre plus courte ou plus commode — c'est le cas de celle dont il va être question — mais son tracé ne subit aucune transformation. L'historien qui l'étudie est donc exposé à commettre moins d'erreurs et les traditions dont il s'autorise, les textes qu'il invoque, lui permettent d'atteindre à une précision suffisante dans la tâche qu'il s'est imposée.

1. Vue prise à son départ de la ville. Dans le bas, à droite, amorce du chemin menant à Saint-Michel ; à l'arrière-plan, montagne de l'Arradoy.

1° Saint-Jean-le-Vieux est bien l'Imus Pyrenæus de l'itinéraire d'Antonin.

Presque tous ceux qui ont écrit sur les voies romaines ou sur la géographie de notre région à l'époque gallo-romaine, Longnon [1], François-Saint-Maur [2], l'abbé Dubarat [3], dom Martin Bouquet [4], Marca [5], Walkenaër [6], Wesseling [7] qui cite Surita, l'abbé Haristoy [8], Paul Raymond [9], ont identifié l'Imus Pyrenæus de l'itinéraire d'Antonin avec Saint-Jean-Pied-de-Port. Seul, Joanne indique que Saint-Jean-le-Vieux est construit « sur l'emplacement d'une bourgade romaine » [10].

Je vais essayer de démontrer que c'est bien Saint-Jean-le-Vieux qui est Imus Pyrenæus.

I. Saint-Jean-le-Vieux a existé bien avant Saint-Jean-Pied-de-Port. Son nom, en basque, est *Donazaharré* (pour Don Ibane Zaharré), Saint-Jean-le-Vieux, tandis que Saint-Jean-Pied-de-Port est *Donibane Garaci* (Saint-Jean-de-Cize). La tradition est ici parfaitement d'accord avec le nom des deux localités. Elle rapporte que Donazaharré aurait été autrefois brûlé par les Maures et que Garcia Jimenez, premier roi de Navarre, aurait bâti en 716 la ville de Saint-Jean-Pied-de-Port dans une position plus facile à défendre. Saint-Jean-le-Vieux est, d'ailleurs, un lieu de passage tout autant que Saint-Jean-Pied-de-Port. Un curieux texte de Roger de Hoveden l'appelle la « porte d'Espagne », la « porte du pays de Cize », en mentionnant l'expédition de Richard Cœur-de-Lion, qui pénétra jusque dans ces régions lointaines en 1178 [11].

Saint-Jean-le-Vieux décroît régulièrement, d'ailleurs, au profit de

1. *Atlas historique de la France.*
2. *Congrès scientifique de Pau,* t. II, p. 118.
3. *Introduction au Missel de Bayonne de 1543,* p. VI.
4. *Recueil des historiens des Gaules,* t. Ier, p. 109 de la nouvelle édition Léopold Delisle: « Ad Imum Pyrenæum est hodiernum oppidum S. Johannis de pede Portus. Inde huic loco nomen eo quod ad pedem sive ad radices montis situs sit. Portus enim vocantur summa sive angustiæ Pyrenæorum montium. »
5. *Histoire de Béarn,* p. 48, XV.
6. *Analyse géographique des Itinéraires anciens des Gaules,* t. III, p. 107.
7. *Itinerarium Antonini,* p. 455.
8. « Voies romaines et chemins romius, » dans les *Recherches historiques sur le pays basque,* t. Ier, p. 13.
9. *Dictionnaire topographique des Basses-Pyrénées,* p. 149.
10. *Dictionnaire administratif,* t. VI, p. 4170.
11. Richard Cœur-de-Lion pénétra en 1178 jusqu'au fond du Pays basque pour y châtier les hobereaux qui molestaient voyageurs et pèlerins : « Inde promovens exercitum suum usque ad portus Sizaræ, quæ nunc Porta Hispaniæ dicitur, obsedit castellum Santi Petri et cepit et demolitus est illud » (Roger de Hoveden, *Rerum Brittanicarum medii ævi scriptores,* t. II, p 147, chronique anglaise). Le château de Saint-Pierre dont il est question est aujourd'hui celui de Salha, près Saint-Jean-le-Vieux. Il résulte de ce texte que cette dernière localité était considérée comme la clef des Ports de Cize, conduisant en Espagne. Sur l'expédition de Richard au Pays basque, cf. de Jaurgain, *La Vasconie,* t. Ier, p. 231, et l'abbé Tauzin, *Préludes de la grande révolte,* dans la *Revue de Gascogne,* 1899-1900.

Saint-Jean-Pied-de-Port. Il comptait 1,434 habitants en 1792, 884 en 1896; le périmètre de cette agglomération a été autrefois beaucoup plus considérable.

II. L'existence d'un *camp romain* à Saint-Jean-le-Vieux, camp où stationnaient probablement les forces de police chargées de veiller à la sécurité des voyageurs, est un argument en faveur de notre thèse. Ce camp existe à quelques mètres à peine de la route nationale conduisant de Saint-Jean-Pied-de-Port à Saint-Jean-le-Vieux. La partie centrale en est bien conservée. Elle consiste en une pyramide de terre, de forme irrégulière, au sommet de laquelle on accède par trois gradins nettement marqués. Au sommet s'ouvrait jadis un puits dont les parois sont formées de blocs de pierre dure d'Arradoy. Ce puits est aujourd'hui comblé. Tout autour du réduit central règnent de profonds fossés au delà desquels s'étendent des terrassements [1], nivelés aujourd'hui et séparés de la plaine par d'autres fossés qu'occupe un chemin vicinal descendant jusqu'au Laurhibar. Il est d'ailleurs difficile de reconnaître le tracé primitif du camp au milieu des cultures et des sentiers, mais la partie centrale est dans un état parfait de conservation.

III. La distance fixée par l'Itinéraire d'Antonin entre Imus Pyrenæus et Summus Pyrenæus est exprimée par le chiffre V, précédé de M. P. Or, Summus Pyrenæus est bien Château-Pignon. Cette identification est proposée par Walkenaër [2]. Les textes sur lesquels il s'appuie ne conviennent pas précisément à la thèse qu'il soutient, mais la situation toute spéciale de Château-Pignon, son importance stratégique et l'historique de ce point particulier de la voie romaine me font adopter la thèse de Walkenaër. Le Summus Pyrenæus de l'Itinéraire est bien Château-Pignon.

Cela posé, quelle est exactement la distance M. P. V. ?

Assurément le chiffre V n'exprime pas un nombre de *milles romains* : $1481{,}50 \times 5 = 7407{,}50$. Cette distance de 7 kil. 407 ne répond à rien. Elle ne convient même pas à Saint-Jean-Pied-de-Port, qui est à plus de 11 kilomètres de Château-Pignon. Il ne s'agit pas non plus de la *lieue gauloise* [3] : d'abord, elle n'était pas employée pour mesurer

1. Il y a environ cinquante ans, des travaux de dérasement furent effectués dans cet endroit : on trouva des monnaies romaines — aujourd'hui dispersées — des débris de vases, un petit aqueduc assez bien conservé. L'abbé Haristoy fait allusion, dans ses *Recherches sur le Pays basque*, à des monnaies d'argent romaines trouvées à Saint-Jean-le-Vieux (p. 14).

2. Il écrit (t. I, p. 301) : « La limite des Tarbelli de la Gaule vers le Sud et du côté de la Navarre est bien déterminée par le Summus Pyrenæus de l'Itinéraire que les mesures portent à Castel Pinon et ces mesures sont confirmées par l'acte de l'évêque Arsiùs et par d'autres titres qu'Oihénart a rapportés. » La vérité m'oblige à dire que la charte dite d'Arsius est muette sur ce point et qu'Oihénart ne fait que commenter, en la rapportant, la dite charte (*Not. ut. Vasc.*, p. 404 et 407).

3. J'adopte, pour ces calculs, la valeur attribuée par Walkenaër au mille italique et à la lieue gauloise, d'après certains géographes. D'Anville propose 1,490 mètres pour le mille romain ; mais cela influe peu sur le résultat.

les chemins d'Aquitaine ; ensuite, 2222 × 5 = 11110. Ce produit ne correspond ni à la distance où se trouve Saint-Jean-le-Vieux, ni à celle où se trouve Saint-Jean-Pied-de-Port (environ 11,500 mètres).

Reste le *mille aquitain*. Nous savons en effet, que les Romains employaient, pour mesurer leurs voies, des unités de longueur qui variaient selon les pays [1]. Le mille aquitain était employé en Aquitaine. Je trouve trois valeurs pour le mille aquitain : 2,924 m. 50, 2,963 mètres et 2,980 mètres, ce qui donne, pour les 5 milles, respectivement, 14,692 m. 50, 14,815 mètres et 14,900 mètres.

J'ai mesuré, à plusieurs reprises (au curvimètre sur la carte au 1/80,000 et à la bande de papier sur la carte au 1/50,000), la distance séparant Château-Pignon de Saint-Jean-le-Vieux. La moyenne des distances est de 14,880 mètres. Je ferai remarquer que le périmètre actuel de Saint-Jean-le-Vieux est probablement inférieur à celui d'Imus Pyrenæus.

Si donc on accepte le mille aquitain comme unité réservée aux chemins d'Aquitaine, il apparaît nettement que Saint-Jean-le-Vieux, qui (tout comme Saint-Jean-Pied-de-Port) est d'ailleurs *au pied des Pyrénées*, peut être identifié avec Imus Pyrenæus.

Si l'on veut bien ajouter à cet argument — capital à notre avis — l'ancienneté plus grande de Saint-Jean-le-Vieux et l'existence d'un camp romain, on est forcé de convenir que Saint-Jean-le-Vieux — Donazaharré — *est bien l'Imus Pyrenæus de l'Itinéraire d'Antonin, et non pas Saint-Jean-Pied-de-Port.*

2° La route qui fait l'objet de cette étude est bien l'ancienne voie romaine.

Les preuves d'ordre historique sont plus nombreuses que les preuves d'ordre matériel. Ces dernières font presque totalement défaut, car la voie, reposant presque partout sur le roc, n'eut pas besoin d'être construite, sauf en quelques endroits, où les traces d'un empierrement sérieux et d'un revêtement assez grossier sont encore visibles.

1. Ceci est admis aujourd'hui. Pline (*Hist. Nat.*, III, 16) ne dit-il pas que non seulement suivant les provinces, mais encore suivant les chemins, il était fait usage de pas plus ou moins grands? « Alibi mutato provinciarum modo, alibi itinerum auctis aut diminutis passibus. » — Or la voie qui nous occupe est certainement l'un des plus anciens passages des Pyrénées. Les Romains ne firent que l'aménager après la conquête de l'Aquitaine. Ils conservèrent pour la mesurer le mille aquitain. — D'après Bergier (*Les grands chemins de l'Empire romain*, liv. 3, ch. 12), la lieue d'Espagne était de 4,009 pas (5,926 mètres), le mille aquitain, la moitié de cette lieue (2,963 mètres). — D'après Saint-Jours (*Port-d'Albret*, p. 266), la lieue d'Espagne s'est conservée dans la lieue de Gascogne qui, en 1491, valait 5,849 mètres, ce qui donne 2,924 m. 5 au mille aquitain. — Enfin, François Saint-Maur (*op. cit.*, p. 125) propose 2,980 mètres. Que l'on adopte l'une ou l'autre de ces trois valeurs, on voit qu'il est facile de retrouver la distance *M. P. V.*

a) La route en question est essentiellement *une route de crête et de plateau.* La route beaucoup plus récente (elle remonte à 1883) qui passe par Arnéguy est au contraire *une route de vallée.* On sait que les Romains, dans la traversée des montagnes, cherchaient à s'élever le plus rapidement possible, dédaignant les lacets qui rendent les pentes moins rudes, mais font le chemin plus long. Il devait y avoir à cela une raison toute militaire. Les troupes, cheminant par crêtes et plateaux, sont moins exposées que celles qui s'élèvent plus lentement du fond des vallées[1]. Il en résulte que le profil en long d'une semblable route présente, dès le départ, des pentes accusées. C'est, en effet, ce qui caractérise la « route d'Artillerie » — l'ancienne voie romaine — à son départ de Saint-Jean-Pied-de-Port. En un point du parcours (d'Erreculus à Orisson), on s'élève de 500 mètres en moins de trois kilomètres.

b) On me permettra d'invoquer ici un caractère presque général déterminé par M. Desjardins[2]. La route qui nous occupe sert de séparation entre les deux communes de Saint-Michel et d'Arnéguy, pendant plus des trois quarts de son parcours ; en Espagne, elle sépare également les deux paroisses de Valcarlos et de Roncesvalles. Or, « toutes les circonscriptions de paroisses remontant pour le moins au XIIe siècle, » il en résulte que les chemins qui servent de limite entre ces paroisses remontent très certainement à une ancienneté plus reculée. Ajoutons que les limites de paroisses n'ont guère varié depuis des siècles, dans ces pays de montagnes.

c) Cette route est le « cami romiu » par excellence que les Jacopites suivirent pendant tout le Moyen-Age[3]. Trois voies se réunissaient

1. M. François Saint-Maur (*Mémoire sur les voies romaines de la région du Sud-Ouest. Congrès scientifique de Pau*, t. II, p. 118) a consacré quelques lignes à cette question : pour lui, l'ancienne voie romaine passait bien par le Bentarte et Château-Pignon, non par le Val Carlos. Il en donne comme raisons : 1° les escarpements de la route du Val Carlos, tels que la voie romaine n'aurait pu les affronter (les ingénieurs de notre époque ont surmonté cette difficulté à l'aide de sinuosités multiples) ; — 2° les récits du Moyen-Age (voyageurs et pèlerins) établissant que le trajet de France en Espagne se faisait le plus souvent par la voie de crête Château-Pignon-Bentarte. Cela est exact. Ajoutons, toutefois, que les pèlerins qui redoutaient la montée un peu rude de la voie romaine prenaient par le Val Carlos. Avec le temps, cette seconde route, souvent étroite et dangereuse, fut presque aussi fréquentée que la première. Le *Codex* de Compostelle (p. 14-15) la mentionne déjà. Mais en certains endroits il n'y avait place que pour un piéton à la fois. Huarte dit que de son temps (vers 1615) on ne pouvait passer par le sentier du Val Carlos « qu'à la file et en procession » (*Silva de varia licion*, f° 43). Bonnecaze, curé de Pardies, qui, revenant du pèlerinage, passa par le Val Carlos en 1738, parle aussi du danger de la route. (Cf. abbé Camille Daux, *Le pèlerinage à Compostelle*, p. 325).

2. Desjardins, *Géographie de la Gaule*, t. IV, p. 233 et 234.

3. Voir, sur cette question des anciens chemins romains devenus « camis romius » : Dompnier de Sauviac, t. I, ch. II, *passim ;* — le mémoire de Dufourcet sur *Les voies romaines et les chemins de Saint-Jacques dans l'ancienne Novempopulanie ;* — le mémoire de Saint-Jours sur *Les routes romaines de Pampelune à Bordeaux*, dans le *Bulletin de Géographie historique et descriptive ;* — Lavergne, *Revue de Gascogne*, 1886

vers Ostabat et, confondues en une seule, traversaient les Pyrénées après Saint-Jean-Pied-de-Port. Elle est encore jalonnée de ruines; anciennes commanderies, prieurés, chapelles (Aphat-Ospital, Arsoritz, la Magdelaine, Saint-Jacques, Erreculus, Orrisson, Elissacharé, Ibañeta). C'est la « via iacobitana » par excellence, celle que suivit Aymeri Picaud, le rédacteur du *Codex* de Compostelle; c'est, dit formellement Huarte, « el camino de romeage »[1]. On sait que le Moyen-Age, surtout à l'époque où commença le « saint pèlerinage de Galice », n'a pas créé de routes, et que l'on se contentait d'utiliser celles qui remontaient à l'époque gallo-romaine.

d) Cette route est celle que suivit Charlemagne en 778. C'est dans la partie située en corniche, le long du flanc sud de l'Astobiscar, qu'eut lieu le combat du 15 août[2]. Les Carolingiens ne construisirent guère de routes, se contentant de réparer les anciennes. C'est ce que dit expressément le *Codex* à propos de celle-ci. M. Gaston Paris, commentant le passage en question, ajoute : « Charles aura, non pas construit, mais réparé la voie romaine. » Il situe à Château-Pignon — Summus Pyrenæus — la croix élevée en commémoration de cet acte[3].

J'ai été assez heureux, lors d'un voyage à Roncevaux, pour découvrir l'emplacement de cette croix. Elle s'élevait sur l'Orzanzurieta qui domine la voie romaine et répond parfaitement à la description donnée par le *Codex*.

e) Enfin, la largeur de cette route n'est nulle part inférieure à 3m50 dans la traversée de la montagne. En certains endroits (flanc sud de l'Astobiscar), elle mesure parfois 5 et 6 mètres. Il est vrai qu'elle a été fréquemment retouchée. Soult la fit réparer en 1813. Dans sa partie espagnole, elle porte encore le nom de « Camino de Napoléon ». Elle servit d'ailleurs à tant d'invasions qu'elle dut être souvent mise en état. Aussi loin que nous pouvons remonter dans l'histoire, elle apparaît comme la route militaire par excellence des Pyrénées de cette région.

(étude sur les chemins de Compostelle); — l'abbé Camille Daux, *Le pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle*; — l'abbé Haristoy, (*op. cit.*, ch. Ier), sur *Les voies romaines et camis romius du Pays basque*; — le P. Fita dit qu'en Espagne le « Camin frances », route suivie jadis par les pèlerins de Saint-Jacques, se confond presque partout avec le tracé des anciennes voies romaines.

1. Huarte (manuscrit), *Silva de varia licion*... folio 73, verso.

2. Voir X. de Cardaillac, *La bataille de Roncevaux*, dans la *Revue des Pyrénées*, p. 67 et sqq. du tirage à part.

3. *Revue de Paris*, 15 septembre 1901 : *Roncevaux*, par G. Paris, p. 246 (article recueilli dans le volume intitulé *Légendes du Moyen-Age*, 1903). — Mais Château-Pignon n'est pas la montagne la plus haute du port de Cize, et, d'ailleurs, la description donnée par le *Codex* ne convient nullement à cette montagne.


La Voie Romaine de Bordeaux
à Astorga
dans sa traversée des Pyrénées
d'Imus Pyrenæus (St Jean-le-Vieux)
à Summus Portus. (Ibañeta)
par Summus Pyrenæus (Château-Pignon)
Imus Pyr
Saint Michel
Bidonde
Hontot
Emplacement du Prieuré d'Orisson
Pic d'Orisson
1065 m
Pic d'Hostatéguy
1167 m
Château-Pignon
1166 m Summus Pyrenæus.
Pic Urdasburu
1218 m
Pic Urdanarre
1221 m
Forêt d'Orion
Laçar Athéca
1409 m
Urculu
1404 m
Bentarta
Poste de douane espagnole
Elissachare
Chapelle en ruines
Croix de Charlemagne
1329 m
Orzanzurula
Altobiscar
1494 m
Camino de Napoleon
Col de Lepoeder
1066 m
Summus Portus.
Roncesvalles
962 m
Route de Burguete
Fundería Real de Orbaizeta
Luzaide ou Valcarlos
Ondarole
Pic de Beillarte
1091
Arneguy
Bois d'Orisson
Bois de Hareboury
Limites d'Etat
Voie roma
Route nation
Les chiffres indiquent l'alt
Louis Colas
Xbre 1911
Dressé d'après la Carte au 1/50000

DESCRIPTION DE LA VOIE ROMAINE

1° DE SAINT-JEAN-LE-VIEUX A SAINT-JEAN-PIED-DE-PORT

On se rend actuellement de l'une à l'autre de ces déux localités par une route nationale en ligne droite, dans laquelle on est tenté de voir l'héritière d'une voie romaine. Il n'en est rien, car la route par Ispoure est relativement récente. L'ancienne route[1], le « cami romiu », est encore bordée de vieilles maisons basques (il en est qui ont deux siècles d'existence). La route nouvelle est moins habitée. Ainsi qu'on le voit sur la carte, la vieille route part d'Aphat-Ospital, importante station des chemins de Compostelle, traverse le très vieux quartier de Zabalza (qui possède la commanderie d'Arsoritz), franchit le Laurhibar près de l'antique chapelle de la Magdelaine, et aborde franchement par l'est la colline sur laquelle se dresse la citadelle de Saint-Jean-Pied-de-Port. J'ai noté, sur cette partie de la route, des vestiges de pavage assez ancien. Toutefois, la largeur du chemin est bien diminuée par les jardins et les maisons dont les haies et les murailles l'envahissent. Il est d'ailleurs peu fréquenté depuis qu'existe la route nationale, depuis surtout que Saint-Jean-Pied-de-Port se développe de plus en plus dans la direction du nord en se rapprochant d'Ispoure.

Le chemin de la Magdelaine pénètre en ville par la porte Saint-Jacques, près de laquelle existait autrefois une chapelle de jacopites. On suit ensuite la rue de la Citadelle, la rue d'Espagne et l'on sort de Saint-Jean-Pied-de-Port par la porte du même nom.

2° DE SAINT-JEAN-PIED-DE-PORT A LA FRONTIÈRE ESPAGNOLE.

En quittant Saint-Jean-Pied-de-Port, le voyageur qui se rend à Orisson, laissant à droite la route d'Arnéguy, à gauche celle de Saint-Michel, s'engage sur la « route d'Artillerie ». C'est l'ancienne voie romaine. Elle aborde franchement les collines dominant au sud la petite ville par des pentes roides. Sa direction presque rectiligne

1. Cette partie de la vieille route, aujourd'hui à demi abandonnée, était « cami romiu » comme le prouvent : la chapelle d'*Aphat-Ospital;* la commanderie d'*Arsoritz*, située dans le quartier de Sabalza; la chapelle de la *Magdelaine;* la vieille chapelle *Saint-Jacques*, aujourd'hui démolie, qui se dressait à l'entrée de Saint-Jean-Pied-de-Port, et que l'on trouve mentionnée sur le plan de Vauban. — Quant aux *cartes anciennes* portant des indications routières, je retrouve une route semblable à la voie romaine dont je propose le tracé : 1° dans les trois cartes de Sanson d'Abbeville, publiées en 1651, 1652 et 1686 ; 2° dans la carte de de Fer (1705). — La carte de Cassini de Thury (1760) indique en revanche un tracé qui rappelle singulièrement la route nationale actuelle d'Ispoure à Saint-Jean-le-Vieux. Mais cette route, qui n'a pas plus d'un siècle d'existence, a été précédée par un chemin remontant à cette époque.

contraste avec les multiples sinuosités des deux autres routes. Sa largeur est de huit mètres environ, mais elle diminue rapidement. Enfin, elle est solidement empierrée.

Pendant près de deux kilomètres elle est bordée de vieilles maisons et de jardins qui lui font perdre rapidement de sa largeur primitive. Elle est vite réduite à quatre mètres, et prend alors l'aspect d'un chemin vicinal mal entretenu.

En laissant à droite et à gauche les redoutes construites en 1793-94 pour empêcher l'invasion espagnole, on arrive aux ruines du prieuré d'Erreculus, qui servait d'auberge aux pèlerins de Saint-Jacques. Il reste cependant debout deux bâtiments convertis en fermes. La chapelle a été démolie en 1850.

D'après Paul Raymond[1] qui cite la collection Duchesne (vol. 114, folio 178), on l'appelait en 1328 *Sente Marie Magdeleine de Beilbeder* et d'après un acte de 1685 *Prioratus Sanctæ Magdalenæ de Reculuse.* Le mot basque « Erreculus » signifie « ravin étendu ».

Après Erreculus, la pente s'accentue. On aborde la haute montagne. Point de courbes savantes, mais des zigzags brusques se coupant à angle aigu. C'est la partie la plus rude et la plus fatigante du trajet. La montée continue jusqu'à l'emplacement du prieuré d'Orisson.

Orisson (en basque Orissun, de Ohri-zun, endroit abondant en ajoncs nains) était un prieuré extrêmement important. Il comprenait jadis une maison complète avec écuries et granges. La chapelle était connue sous le nom de Sainte-Madeleine d'Orisson. Lorsqu'elle disparut, on vint encore longtemps à cet endroit, où coule un ruisseau limpide dont l'eau possède, à ce qu'il paraît, des propriétés thérapeutiques. Arbanère, revenant de Roncevaux par cette route en 1828, y vit un cabaret.

Après Orisson, la pente devient moins rapide, la route plus agréable. On entre dans la grande montagne, en suivant la ligne de partage des eaux entre les deux Nives. Après avoir franchi le col de Bidegorry et après quelque deux cents mètres d'une montée un peu plus rapide, le voyageur voit surgir devant lui la cime du Château-Pignon, placé de telle sorte qu'il domine le plateau sur lequel débouche la voie romaine. C'est une montagne d'environ 60 à 80 mètres de haut, dont l'escalade est rendue assez pénible par les pierres qui en couvrent les flancs. Ces débris proviennent de l'ancienne forteresse qui s'élevait jadis sur le sommet et que Ventura Caro fit raser après sa victoire sur les troupes françaises, le 6 juin 1793.

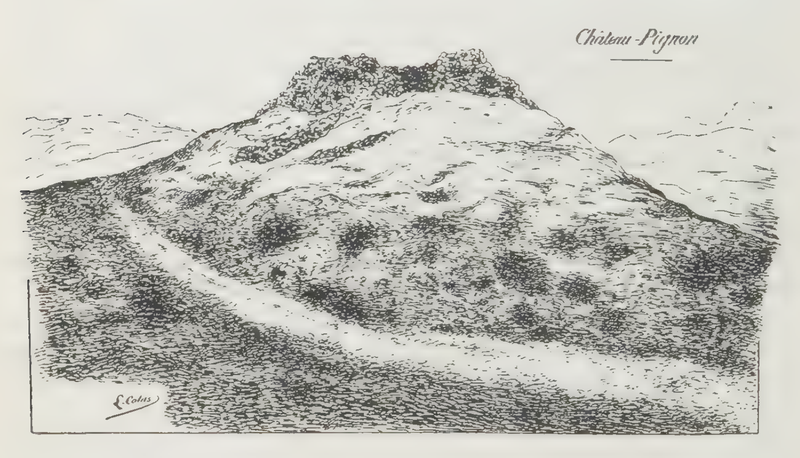
Château-Pignon est le Summus Pyrenæus de l'Itinéraire. Marca[2],

1. *Dict. topog. des Basses-Pyrénées*, p. 141.

2. Pour Marca (t. I, ch. XIII), Burguete est Summus Pyrenæus : « Summun Pyrenæum sive celsior pars viæ publicæ respondet loco qui dicitur *Burguete*; »

Wesseling, François Saint-Maur, Longnon identifient Summus Pyrenæus soit avec Roncevaux, soit avec Burguete. Or, ces deux localités, situées dans une vallée, au débouché de la voie romaine, sont à une altitude inférieure de 400 mètres à celle de Château-Pignon. Bien plus, elles sont à 30 et 33 kilomètres 500 de Saint-Jean-le-Vieux. Comment, dans ce cas, expliquer la distance M. P. V. séparant Imus Pyrenæus de Summus Pyrenæus ? Cette objection capitale n'a pas échappé à l'abbé Dubarat[1].

Il n'est pas douteux que Château-Pignon eut de tout temps une



Les ruines de Chateau-Pignon (Summus Pyrenæus) [2].

importance stratégique considérable. De son sommet, on domine au loin la voie romaine (on l'aperçoit jusqu'au passage du Leïçar Athéca). Il résulte de divers textes qu'au Moyen-Age les pèlerins y trouvaient un abri. Arbanère y vit les ruines d'un hôpital[3].

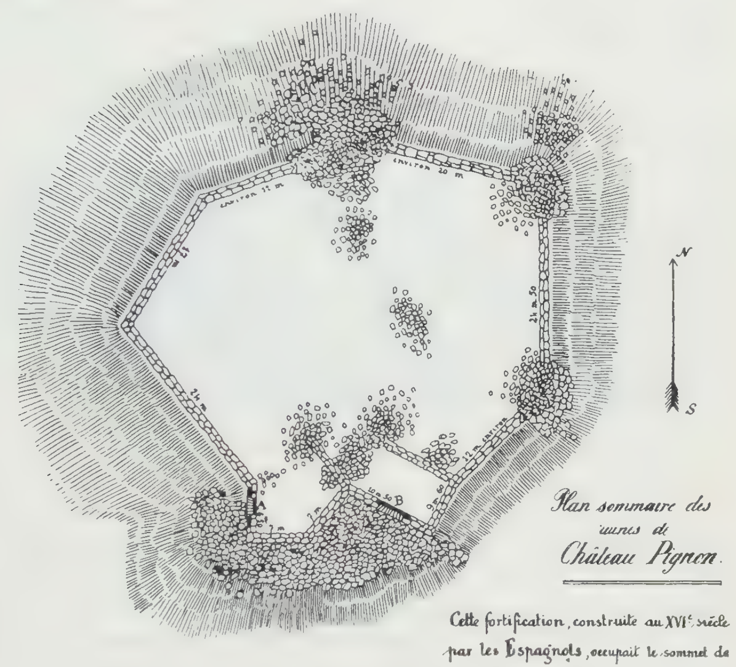
dom Martin Bouquet (*Recueil des hist. des Gaules*) partage cette opinion. Wesseling (*Itinerarium Antonini*, p. 455) l'appuie également. Mais il n'est fourni aucun argument en sa faveur. Pour François Saint-Maur, Summus Pyrenæus est à Roncevaux (*op. cit.*, p. 118), c'est également l'opinion de M. Longnon. On ne peut accepter aucune de ces deux opinions. Les deux localités précitées sont dans un vallon dont l'altitude est inférieure de 400 mètres à celle de Château-Pignon. Enfin, et surtout, comment calculer *M. P. V.* entre Summus et Imus Pyrenæus ? On ne peut, ici, invoquer une erreur de copiste.

1. *Introduction au missel de Bayonne*, p. VI.

2. Au sommet, débris de la petite forteresse construite par les Espagnols au XVI[e] siècle, et rasée par eux après la victoire de Ventura Caro, le 6 juin 1793. — La voie romaine, débouchant sur le petit plateau que commande militairement Château-Pignon, est aujourd'hui envahie par l'herbe et les ajoncs nains. Néanmoins, elle est encore reconnaissable. — La vue est prise ici face au nord, en tournant le dos au Leïçar Athéca.

3. *Tableau des Pyrénées*, t. II (ouvrage publié en 1828).

Enfin c'est un lieu qui vit de nombreuses batailles [1]. Le sommet est encore couvert des ruines de l'ancienne forteresse espagnole (le nom, Castel Peñon, est lui même castillan) [2]. L'importance de ce lieu ne dut pas être moindre au temps de la domination romaine. Situé à une quinzaine de kilomètres d'Imus Pyrenæus, Summus Pyrenæus devait être une « mutatio ».



Cette fortification, construite au XVIe siècle par les Espagnols, occupait le sommet de la montagne dominant la voie romaine et appelée *Summus Pyrenæus* sur l'Itineraire. — Elle fut démantelée en Juin 1793 par le général Ventura Caro. — A et B marquent l'emplacement de deux embrasures. — Le versant S encombré par les pierres provenant de la démolition est moins facilement accessible. —

Après Château-Pignon, — que nous pouvons désormais appeler Summus Pyrenæus, — la route continue à se diriger droit vers le sud. Elle est dominée par deux pics jumeaux, aux formes presque identiques (Urdasbure, 1,218 mètres; Urdanaré, 1,222 mètres).

Elle franchit ensuite, après une brusque montée, la coupure du Leïçar Athéca (ou plutôt les deux coupures, la route principale étant, en cet endroit, doublée d'un sentier). Les deux brèches sont, en

1. Sièges de Château-Pignon en mai et septembre 1521. — Bataille de Château-Pignon, 6 juin 1793. — Combat de Château-Pignon, 25 juillet 1813.

2. Le plan que nous donnons ici a été dessiné à l'échelle de 3 millimètres par mètre. Il est réduit des deux tiers par la photographie.

partie, obstruées par des pierres, de façon à rendre plus difficile le passage du bétail. C'est là, en effet, que commence la terre espagnole[1].



La voie romaine au passage du Leïçar Athéca[2].

3° DE LA FRONTIÈRE ESPAGNOLE A SUMMUS PORTUS (IBAÑETA).

Peu après le Leïçar Atheca on traverse la frontière, au col de Bentarte, où se trouve un poste de douane espagnole. Puis, on s'engage dans une splendide forêt de hêtres dominant la vallée profonde de Valcarlos. En sortant de cette forêt, on rencontre les ruines de la vieille chapelle d'Elissachare (en basque, la vieille église) et l'on aborde enfin les premières pentes du massif de l'Astobiscar[3].

1. « Leïçar Athéca » en basque, le « passage des frênes ». — Il n'existe cependant aucun arbre sur cette montagne où la roche nue porte de place en place quelques touffes d'ajoncs nains.

2. Vue prise face au sud, en tournant le dos à Château-Pignon.

3. On me permettra de faire ici une rapide allusion à la Chanson de Roland. Jamais je n'ai parcouru cette partie de la voie romaine traversant la haute montagne, de l'Urdasburu et de l'Urdanaré aux formidables épaulements de l'Astobiscar sans qu'aient chanté dans ma mémoire ces vers du vieux poème si cher à nos aïeux :

> Passent cez puis e cez roches plus haltes,
> Ces valz parfunz, ces destreiz anguisables...
> Halt sunt li pui e li val tenebrus,
> Les roches bises, li destreit merveillus...

Parmi les trouvères ignorés qui collaborèrent à la Chanson, il en est plus d'un qui, se rendant à Saint-Jacques, dut traverser ces « destreiz anguisables et merveillus ».

L'Astobiscar forme, avec le Mendivesti, le Mendimotche, l'Orzanzurieta et quelques autres sommets, un ensemble de montagnes connu sous le nom de Garazvizcay. *Le dos* (épine dorsale) *du pays de Garaci.* Ce dernier mot désigne également, en basque, le pays de Cize. La voie romaine, dans cette partie de son parcours, porte les traces visibles d'un empierrement très sérieux. Puis elle franchit le col de Lepeder (Lepo ederra, le beau col), d'où la vue est magnifique et s'étend au loin sur la Navarre espagnole. Tout au bas des pentes on aperçoit les toits du monastère de Roncevaux.

La route en corniche côtoie alors le flanc sud de l'Astobiscar et vient déboucher sur la route neuve conduisant de Valcarlos à Roncevaux, en face des ruines de la chapelle d'Ibañeta.

C'est sur cette route, qui s'étend sur le flanc sud de l'Astobiscar, qu'eut lieu la rencontre du 15 août 778, à jamais célèbre par la mort de Roland. Le texte d'Eginhard en main, il est facile de reconstituer, sur les lieux mêmes, les différentes phases du combat[1].

Quant aux ruines d'Ibañeta, elles ne remontent pas bien loin. C'est en 1884 que cette petite chapelle fut incendiée par mégarde. On ne l'a pas reconstruite depuis. Mais la chapelle elle-même était très ancienne. Dans les manuscrits dus au vice-prieur Huarte et conservés à la Collégiale de Roncevaux, on trouve des renseignements intéressants sur l'ancien monastère d'Ibañeta, primitivement occupé par des Bénédictins, et qui remonterait au VIe siècle[2]. Lorsque, plus tard, toujours d'après une tradition rapportée par Huarte, Charlemagne institua l'ordre monastico-militaire d'Ibañeta dont les Augustins de Roncevaux sont aujourd'hui les héritiers directs, le monastère d'Ibañeta prit une extension considérable[3]. Tout autour de la chapelle

1. C'est ce qu'a fait M. de Cardaillac (*op. cit.*, p. 70). Voir aussi de Jaurgain (*La Vasconie,* t. I, p. 102 et 103).

2. Huarte rapporte à ce sujet, l'opinion du P. Goldaraz de Pampelune qui possédait, dit-il, des documents établissant qu'en 638 il existait déjà un monastère au col d'Ibañeta, et qu'en 729 une donation fut faite au prieur d'Ibañeta, nommé Martin. Il invoque également la tradition toujours très vivante, qui fait remonter à Charlemagne la fondation de l'Ordre d'Ibañeta et veut que l'insigne que portent encore les chanoines de Roncevaux (une croix crossée au pied aiguisé et fiché) leur ait été octroyé par cet empereur. L'ordre des Chevaliers-moines d'Ibañeta, bien antérieur aux anciens ordres espagnols de Chevalerie, serait donc, à ce compte, l'un des plus anciens de l'Europe.

Assurément il ne faut accueillir les assertions de Huarte et du P. Goldaraz qu'avec prudence (cf. sur toutes ces questions deux mss. de Huarte : *La Historia de Roncesvalles* et *Silva de varia licion...* — Voir aussi abbé Dubarat (*La Commanderie et l'Hôpital d'Ordiarp*), abbé Haristoy (*Recherches historiques sur le pays basque*, t. I, *étude consacrée à Roncevaux*) et Sarasa (*Reseña historica de Roncesvalles*) Sans entrer dans le détail de la discussion, il semble bien qu'Ibañeta ait une très grande antiquité.

3. Il est fait allusion à cette chapelle de Saint-Sauveur-d'Ibañeta dans de nombreux textes et presque tous permettent d'affirmer que cette fondation devait être plus importante que ne laisse supposer ce qu'on voit encore des ruines.

La charte de Sanche-le-Grand (1027) énumérant les terres placées sous la juridic-

s'élevaient des asiles pour les pèlerins. En 921, Abdérame la détruisit après sa victoire du Val de Funquera. On la reconstruisit, et ce monastère, restauré de nouveau en 1127, acquit une certaine importance. Mais celui de Roncevaux, mieux situé, et qui fut fondé dans le courant du xe siècle, ne tarda pas à l'emporter. Ibañeta, situé au sommet même du col, est plus exposé que Roncevaux, adossé aux derniers contreforts de l'Astobiscar. Il fut peu à peu délaissé. Domenico Laffi, prêtre bolonais qui fit trois fois le pèlerinage de Galice au XVIIe siècle, nous apprend qu'à cette époque la chapelle d'Ibañeta était abandonnée.

C'est en face même des ruines d'Ibañeta que vient se terminer la partie de la voie romaine que nous nous étions proposé d'étudier. Elle se confond désormais avec la grande et belle route qui, par Roncevaux et Burguete, mène à Pampelune en passant par Orseritz — probablement l'Iturissa de l'Itinéraire d'Antonin.

L. COLAS,
Professeur au Lycée de Bayonne.

tion de l'évêque de Pampelune, mentionne la vallée d'Erro, « *usque ad capellam Sancti Salvatoris, quæ dicitur Caroli Magni* ». — (Cf. de Jaurgain, *La Vasconie*, t. I, p. 420.)

En 1071, Sanche-le-Noble donne à Fortuño, évêque d'Alava, « *nobile et regale monasterium nomine Sancti Salvatoris Ibañeta* » (Sarasa, *Historia de Roncesvalles*, p. 32).

Le 1er juin 1110 doña Ermesenda et don Fortún Sanchez de Yarnoz, son mari, donnent au monastère de Leyre le monastère d'Ibañeta et ses lieux de refuge pour pèlerins « *cubilares* » (Jaurgain, *La Vasconie*, t. I, p. 109).

La fameuse charte due à Sanche de la Rosa, évêque de Pampelune, mentionne la construction d'un hôpital « *in vertice montis qui dicitur Ronsalvals, juxta capellam Caroli Magni* » (cf. le texte de cette charte, publié par M. Dubarat, dans le *Bulletin de la Société de Pau*, 1889).

En 1279, la Bulle de Nicolas II mentionne : « *Hospitale de Summo Portu quod Sancti Salvatoris et capella Rollandi dicitur.* » Remarquons, en passant, cette appellation de Chapelle de Roland donnée à la chapelle d'Ibañeta.

Enfin, l'enquête de 1322 sur les limites du Val Carlos mentionne l'église de « *Sancti Salvatoris summi Portus* » (abbé Dubarat, *Introd. au Missel de Bayonne de 1543*, p. XXXVI).



FRISE DE SCULPTURE GAULOISE

A NAGES (Gard).

M. J. Déchelette a bien voulu me signaler un monument du Musée de Nîmes, fort intéressant à rapprocher des bas-reliefs d'Antremont, et qui m'a échappé, bien qu'il figure dans le recueil de M. Espérandieu (I, n° 515); mon excuse est que la reproduction est à peu près indistincte. M. Mazauric ayant bien voulu me faire faire une excellente photographie du monument, due à l'obligeance de M. Linnéus Mingaud, et m'autoriser à la publier, je m'empresse de le faire.

C'est un fragment d'une sorte de frise, provenant de Nages; elle est décorée de figures de chevaux, vus de profil, l'un marchant, l'autre galopant, et séparés par des têtes coupées, à l'épaisse chevelure, et imberbes. Le bas-relief est surmonté d'une double moulure qui, sur la face opposée seulement, dit M. Espérandieu, est décorée de palmettes. La ressemblance avec les figures d'Antremont est frappante : même technique, de très faible relief, mêmes formes allongées des chevaux, même type pour la figure humaine[1]. Or, l'oppidum de Nages ayant été depuis longtemps reconnu comme un oppidum gaulois, le caractère gaulois de la représentation ne peut plus faire de doute. Et il n'y a aucune raison pour qu'ici les têtes coupées et les chevaux (sans cavaliers) fassent allusion à un épisode quelconque de l'histoire de l'oppidum. C'est tout simplement le motif de décoration favori des artistes gaulois.

Rien ne permet d'assigner une date à ce monument; mais rien ne vient non plus infirmer celle que j'ai assignée aux bas-reliefs d'Antremont, que je persiste à croire antérieurs à toute influence romaine. Les palmettes qui décorent le revers sont essentiellement un motif grec, de même que les acrotères d'une des statues de la Roque-Pertuse.

M. CLERC.

1. Peut-être les yeux sont-ils ouverts?

LA MASSILIOGRAPHIE

Tous les érudits marseillais connaissent de nom un manuscrit de la fin du XVIe siècle qui paraît bien être le plus ancien essai d'une histoire de Marseille, la *Massiliographie* de Prat et Durand. Grosson, dans son *Recueil des antiquités et monuments marseillais,* qui date de 1773, est, si je ne me trompe, le premier qui ait signalé ce manuscrit, auquel il a emprunté la plupart des inscriptions antiques qu'il a publiées, sinon toutes. Il en connaissait trois exemplaires, dont nous ne savons si aucun était l'original. Depuis lui, ces manuscrits semblaient avoir disparu. M. O. Hirschfeld les rechercha vainement lorsqu'il publia, en 1888, son recueil des inscriptions de la Gaule Narbonnaise. Pourtant le Dr Lambert, dans son *Histoire de Toulon*, publiée en 1884, et Camille Jullian, dans un article du *Bulletin Épigraphique* de 1885, en avaient eu connaissance, et avaient pu en extraire quelques inscriptions en partie inédites. Il y avait donc tout lieu de croire qu'une copie au moins de la *Massiliographie* se cachait quelque part. Je l'ai cherchée longtemps un peu partout, notamment à Toulon, sans succès. Mais, il y a quelques mois, un article publié dans le journal *le Petit Marseillais* par un de ses correspondants à Paris, M. Forcade, signala qu'il existait trois copies du manuscrit, sans dire où elles se trouvaient. Sur ma demande, M. Forcade voulut bien être plus explicite, et m'indiqua deux bibliothèques comme les possédant. L'une était la bibliothèque de la ville de Marseille, et j'ai à peine besoin de dire que le renseignement était inexact. Mais il n'en fut pas de même pour la seconde, qui était la bibliothèque, bien connue en Provence, de M. le marquis de Clapiers, à son château de Riforan, près d'Entrecasteaux, dans le Var. Sollicité par moi, M. de Clapiers, avec une obligeance parfaite, mit le manuscrit à ma disposition, et je l'ai sous les yeux. C'est un in-folio de 170 pages, divisé en cinquante-six chapitres, avec une table de ces chapitres, et précédé d'un avant-propos au lecteur (ce qui montre qu'il était destiné à la publication), et de quatre sonnets en l'honneur des auteurs, dont deux sont en provençal et deux en français. La copie, très lisible, est du XVIIIe siècle; mais les derniers événements relatés par les auteurs sont le siège de Roquebrune et la construction d'un fort par d'Épernon devant Toulon en 1593. L'original doit donc dater, comme l'indique le Dr Lambert, de 1594 environ. Le titre exact en est : *La Massaliographie* (sic) *ou Description des Antiquités de l'ancienne*

ville de Marseille, par MM. Prat et Durand. Ce titre, écrit à la main comme le reste de l'ouvrage, figure encadré par un élégant frontispice gravé, du XVIIIe siècle, édité « à Paris, chés Charpentier, rue Saint-Jacques-au-Coq ».

Malheureusement, ce joli manuscrit me réservait une déception. D'abord, toutes les inscriptions anciennes qu'il contient, sans exception, ont été publiées par les écrivains postérieurs, de Grosson au Dr Lambert, en y ajoutant probablement Ruffi, qui ne mentionne pas la *Massiliographie*, mais qui reproduit justement, dans sa seconde édition (1696), les trois inscriptions arabes que donnent, en fac-similé, Prat et Durand.

D'autre part, le texte même des deux auteurs n'offre rien d'intéressant, aucune recherche personnelle : c'est un simple délayage des auteurs anciens. Sur un seul point, ils ont apporté leur opinion personnelle, à savoir à propos du siège de Marseille par Jules César, passage dont je donne ici copie, quoiqu'il ne présente pas un grand intérêt.

Durant le temps que ces choses se faisaient en Espagne, C. Trebonius, lieutenant de César au siège de Marseille, délibère de deux côtés faire monter de terre taudis et bastillons contre la ville, dont l'un était prochain du hâvre et port, et l'autre du côté qui va de Gaule en Espagne, tirant vers la rivière du Rhône. Quant au premier, ses fragments se montrent encore aujourd'hui sur un éperon de roche du côté du midi tirant au chemin d'Aubagne et plaine Saint-Michel, éloigné de la ville d'environ mille pas, et là y voit-on encore les fragments des fossés à demi comblés avec quelques pans de murailles, joignant une citerne antique dedans l'enclos d'icelui, pour le passage duquel se trouve un pont pour traverser le dit fossé et aller au fort; et pour rendre assuré le lecteur que c'est le fort de César, qu'il recoure aux vers suivants faits par Lucain traitant du dit siège :

.... *sic postquam fatur ad urbem* (III, 372 sq.).

Lesquels vers si ne rendent content le lecteur, pour leur faire croire la vérification de ce fort, qu'ils recourent aux vieilles écritures de Antoine Flotte, et trouveront qu'en ses contrats de l'an 1508, en qualité de notaire, dit que ce costeau est appelé *Mons Cesarinus*.

Et en ce qu'est de l'autre fort tirant de Gaule en Espagne, ne se voit à présent aucun fragment d'icelui sur aucune colline proche de la ville; mais notre opinion est que ce fort était bâti sur une grande motte et butte de terre tout à chemin *(sic)* des Gaules proche de la porte tirant vers la ville d'Aix qui est du côté d'Aiguillon (?), et parce qu'il voisine de trop près les murailles de la ville et duquel elle en pouvait être endommagée, le grand Roy François fit faire par le conseil de François de Lorraine, duc de Guise, un boulevard fort haut, qui sert de défense contre icelui, à présent appelé la Plate-Forme.

Nous ne pourchasserons davantage à vérifier la dernière situation de ce fort, mais reprendrons le fil de l'histoire, et dirons que, ayant remarqué

Trebonius la situation de la ville, qui était de trop difficile oppugnation, la voyant de trois parts environnée de la mer, et l'autre, du côté de la terre, d'une profonde vallée, pour parvenir aux desseins de César et à l'honneur de sa charge, fait venir grand multitude de gens avec bettes de tous lieux, et commanda d'apporter osiers et autres choses servant à la guerre, desquelles choses édifia autre fort de la hauteur de quatre-vingts pieds, lequel fort, à ce que nous pouvons apprendre par l'ancien dire des Marseillais, fut dressé vers l'occident et au quartier Saint Jean, en la rue autrement appelée en leur langue maternelle Casteau de Joly, mot corrompu du latin dérivant de Castrum Julii ; et même que encore aujourd'hui, on nomme ce quartier au dessus de la Tourette ou la tour de Caboul, à cause que les sieurs des Baux, comtes de Marseille, environ l'an 1150, avaient encore leurs maisons bâties sur la ruine du château de César, que n'a pas longtemps que l'on découvrit en ces endroits certains conduits souterrains qui paraissaient fort antiques.

Je signalerai cependant encore un détail qui a son importance. Dans leur récit du siège de Marseille par le connétable de Bourbon, les auteurs ne disent pas un mot du rôle qu'auraient joué à cette occasion les femmes de Marseille. Si l'on songe qu'ils écrivaient seulement soixante-dix ans après l'événement, la réalité de cet épisode, qu'il est question, paraît-il, en ce moment, de commémorer solennellement par un monument, paraîtra peut-être douteuse.

A part cela, je n'ai rien relevé dans la *Massiliographie* qui nous apprît quelque chose de nouveau sur l'histoire de Marseille. Il sera donc superflu désormais de s'enquérir de ce manuscrit : c'est le seul résultat positif du petit travail auquel je me suis livré.

M. CLERC.

SUR LE NOM DE L'AMBRE

Paris, 12 janvier 1912

Mon cher ami,

. . . .

Les Arabes, sous le nom *'anbar* (l'esprit rude figure une articulation propre aux langues sémitiques), ne connaissaient que l'ambre gris. Ce sont les Européens qui, sous le nom d'ambre, ont confondu deux choses distinctes. — Quant au succin, les Arabes ne le connaissent que sous son nom persan *kahraba*, d'où notre mot « carabé », synonyme de succin.

Le mot *ambre* pour désigner le succin, doit avoir, comme tu le penses, une origine non arabe. Il y a eu ressemblance de deux mots d'origine différente. C'est ainsi que *masque* représente deux mots : l'un venant de l'arabe *maskhara*, « cortège grotesque, » qu'on retrouve en « mascarade » ; l'autre, d'origine non arabe, signifiant « sorcière ». Donc, un mot de forme *ambre* a dû exister pour désigner le succin, en dehors de l'arabe *'anbar*, qui ne désigne que l'ambre gris, employé par les Arabes pour les parfums. L'Arabie est la terre classique des parfums.

Cet ambre, connu des Européens par les Arabes, a-t-on eu l'idée d'en donner le nom au succin ? C'est, à mon avis, peu vraisemblable. A-t-il été confondu avec le succin ? C'est encore moins admissible. Reste ton hypothèse qui a un caractère de vraisemblance très marqué, et à laquelle je me rallie volontiers. Je conclurai donc que le mot *ambre* a deux origines : l'une, incontestablement sémitique, désignant l'ambre gris ; l'autre, non arabe, désignant le succin.

. . . .

PAUL CASANOVA.

Professeur au Collège de France.

[Fragment de lettre répondant à une question sur l'origine du mot *ambre* : je soumettais à M. Casanova mes doutes sur l'origine arabe du mot *ambre* appliqué au succin. — C. J.]

NOTE SUR LA CULTURE DU PASTEL OU GUESDE EN FRANCE
AU MOYEN-AGE

La culture du pastel en France au Moyen-Age semble avoir été assez répandue. Elle est considérée à la fin de cette période comme l'une de nos richesses nationales (voir p. 149, *Le Débat des hérauts d'armes de France et d'Angleterre 1449,* pp. E. Pannier, Société des anciens textes français). C'est ce que répètent au XVI[e] siècle les ambassadeurs vénitiens (*Relazioni*, pp. Tomaseo et Alberi), et les publicistes français, tels que Bodin et du Haillan.

La plante est connue sous les noms latins de *waisda, waisdium, vaisdia, gueda, guaisdio, guaisdo;* sous les noms français de *wades, vaide, voide, vouède, guesde.* Le terme de *pastel,* usité dans le Midi au XIV[e] siècle (una *cargua de pastel,* tarif de péage de Vieux en Albigeois, 1353), provient du récipient où la guède était réduite en tourteaux ou *coques* (une charte normande de 1292 dit des habitants de Troarn : « ils cueilleront les guèdes, et *terent seu teri facient et coadunari in pastellis, prout consuetum est* »). Cette même charte emploie pour le terme de *guède* l'équivalent de *pastellum.*

Je trouve la trace de la culture et du commerce du pastel en Gaule à l'époque carolingienne. Il en est question dans les œuvres de Théodulfe, évêque d'Orléans (édition Sirmond, *Opera varia,* n° 1032; *Carmina Th.,* livre I[er], vers 170). La culture en est recommandée par Charlemagne, de même que celle du lin et des plantes textiles ou tinctoriales au chapitre XLIII du capitulaire de *Villis;* le pastel y est appelé *waisda.*

Au Moyen-Age, le pastel est surtout cultivé :

1° *Dans le Haut-Languedoc,* qui reste jusqu'au XVII[e] siècle le centre principal de la culture, principalement dans les terres riches du *Lauraguais* (d'où le nom d'herbe lauraguaise que lui donne Du Bartas, au XVI[e] siècle) et dans les diocèses de Saint-Papoul, de Mirepoix et de Toulouse. On a une ordonnance du 28 août 1356 qui permet aux habitants d'Avignonet (en Lauraguais) d'exporter la guède hors du royaume (*Ordon.* III, 75; art. 1). En 1502, une délibération de l'assiette du diocèse de Toulouse observe « que l'argent du pays est fondé sur le pastel, nourrisse dudit diocèse » (*Arch. Haute-Garonne,* C 745). Autour de Villefranche-de-Lauraguais, Zinzerling

(Jodocus Sincerus), le voyageur silésien bien connu, remarque encore sous Henri IV la grande importance de la culture du pastel. L'intendant Daguesseau, à l'époque de Colbert, dans une relation inédite, observe que le Lauraguais et le diocèse de Saint-Papoul « abondent en pastel ».

2° Au Moyen-Age, le pastel est aussi cultivé dans *le Bas-Languedoc;* une transaction de 1108 conservée aux archives de l'Aude mentionne cette culture dans le ressort de l'archevêché de Narbonne à Fontjoucouse. En 1318, Philippe-le-Long interdit l'exportation du pastel de cette région, à la requête des fabricants de Narbonne, de Béziers et de Carcassonne. Célestin Port (*Histoire du Commerce de Narbonne*, p. 61, 62, 67, 68), a noté que le *pastel* était l'un des articles du trafic de ce port à cette époque.

3° Au XVIIe siècle, le *Montalbanais*, d'après le mémoire de l'intendant Basville, cultivait le *pastel*. Je ne sais si cette culture y remontait au Moyen-Age.

4° Après le Lauraguais, c'est *l'Albigeois* qui produisait le plus de pastel et le plus renommé, dans les diocèses d'*Albi* et de *Lavaur*, principalement dans les régions de Gaillac (Brens, Labastide-de-Lévis) et de Lisle-d'Albi, régions de terres riches. Le commerce du pastel est mentionné dès le XIIIe siècle dans les tarifs de péage de Cordes, au XIVe siècle dans celui de Vieux près de Montmiral. Au XVe siècle, des actes notariés des archives du Tarn montrent que le pastel d'Albigeois se vendait en Rouergue et en Berry, notamment à *Bourges* et à *Dun-le-Roi*, en *Marche*, à Felletin, en *Bas-Limousin*. Au XVIe siècle, il était exporté dans une grande partie de la France, surtout par Bordeaux.

5° En dehors du Midi, la culture du pastel prospéra dans les régions de terres riches du Nord-Ouest de la France. On le trouve en effet en *Normandie* comme l'ont prouvé les études de L. Delisle (*La Condition des classes agricoles en Normandie,* p. 329-331). Elles montrent qu'au XIIIe siècle le pastel était cultivé dans vingt-deux localités ou paroisses de la région d'Évreux, notamment dans celle de Bourg-Achard, de Beaumont-le-Roger et de Brionne. Le marché principal se trouvait à *Caen*. La *guesde* ou *vouède* de Normandie était encore cultivée au XVIe siècle; elle passait alors pour la meilleure de France après celle de Languedoc et d'Albigeois. On en trouve trace au XVIIe et même au XVIIIe siècle; la *vouède* normande était alors réputée de qualité inférieure; elle se vendait 15 sols la botte en 1761.

6° La *Picardie* était également un centre de culture renommé. Des textes recueillis par du Cange *(Glossaire* v°, *Guède)* et par Augustin Thoury (*Rec. de monum. de l'histoire du Tiers-État,* t. Ier), ainsi que par Bouthors *(Coutumes du bailliage d'Amiens)*, il résulte que le pastel faisait l'objet d'une culture prospère dans les régions de Grandvilliers, de Corbie, de Péronne, d'Amiens; le plus renommé était celui

de Bertangles. On s'en servait dans les manufactures de lainages d'Amiens, de même qu'on employait la *vouède* de Normandie dans celles de Rouen. Le pastel de Picardie était exporté en Angleterre par Saint-Valéry, le Crotoi et Calais, notamment au XIVe siècle.

7° Peut-être (car les textes ne sont pas très nets à cet égard), la culture du pastel a-t-elle existé aussi en Artois (près de Saint-Omer), et en Flandre (pays de Mortagne et de Damme). Une charte de 1200 en mentionne l'existence en *Cambrésis* d'une manière certaine.

Le pastel était aussi cultivé, du moins à l'époque moderne, en Allemagne (pays de Clèves et de Herford), en Espagne, en Portugal, aux Canaries et aux Açores.

Les grands marchés du commerce du pastel étaient, au Moyen-Age et aux temps modernes : Toulouse, Narbonne, Bordeaux, Caen, Rouen, Amiens. Ce produit est, dès le XIVe siècle, en grande partie aux mains des marchands italiens. Il figure aux foires de Saint-Denis (on remarque dans cette ville la place du *marché aux guèdes*, mentionnée dans les *dits* recueillis par Crapelet), ainsi qu'à celles de Provins. Au XVIe siècle, c'est un des grands articles du commerce d'Anvers. Le déclin de ce trafic naît de la concurrence de l'indigo depuis la fin du XVIe siècle. Néanmoins, le commerce persistait encore très amoindri au temps de Colbert et jusqu'au XVIIIe siècle; il eut un court retour de faveur au moment du blocus continental, sous le premier Empire.

P. BOISSONNADE.

[Étant donnée l'importance du pastel dans la Gaule antique, comme matière à teinture et sans doute à tatouage, étant donnée l'insuffisance des textes anciens sur sa culture, nous avions demandé cette note à M. Boissonnade, professeur à la Faculté des Lettres de Poitiers : il est l'érudit du monde qui connaît le mieux l'économie politique de la France médiévale. — C. J.]

CHRONIQUE GALLO-ROMAINE

Mater canum. — Entendu de la bouche d'une femme du peuple, dans un rassemblement provoqué par l'écrasement d'un chien : « Bah !



la mère des chiens n'est pas morte ! » Je voudrais savoir si ce concept, « la mère des chiens », est antique et ne se trouve pas, à l'état spécial, dans le culte de la *Mater*, ποτνία θηρῶν. — M. Espérandieu me permet de reproduire ici un monument de Sens (n° 2823, statuette d'origine inconnue) représentant une déesse au chien.

L'ascia. — Grâce encore à M. Espérandieu, nous reproduisons ici un bas-relief de Sens (n° 2805) qui montre la fameuse *ascia* en fonction toute particulière, tenue en main et prête à frapper.

Les vases de Cavaillon (*Revue*, 1911, p. 82). — Académie des Ins-

criptions et Belles-Lettres. Séance du 8 mars. — « M. Pottier présente des aquarelles de quatre vases à fond blanc, à décor polychrome, appartenant au Musée du Bardo, à Tunis, et à celui de Saint-Louis, à Carthage. C'est M. Pierre Paris, professeur à la Faculté de Bordeaux, qui les communique à l'Académie avec une courte note décrivant ces poteries et indiquant leur provenance.

M. Pottier ajoute quelques observations sur cette catégorie encore peu nombreuse qui mériterait une étude spéciale. On en connaît des exemplaires en Italie, en Grèce, en Tunisie et même en Gaule. On a indiqué Canosa comme centre d'exploitation, mais il y a eu sans doute plus d'un atelier de fabrication. Ces vases sont comme une renaissance de l'ancienne et célèbre fabrication des lécythes à fond blanc et à décor polychrome. Comme eux, ils s'inspirent de la technique à fresque contemporaine et contiennent en général le décor que nous appelons pompéien, mais dont les origines remontent jusqu'au quatrième siècle et qui s'est développé pendant toute la période hellénistique.

Les maisons de Délos, récemment découvertes par les membres de l'École d'Athènes, offrent un système analogue de technique et d'ornementation. Par les fouilles d'Antinoé, en Égypte, on constate que cette céramique existait encore au deuxième siècle de notre ère. On a donc continué à fabriquer ces vases plus longtemps qu'on ne le croyait.

M. Salomon Reinach et M. Clermont-Ganneau font observer qu'on a trouvé des vases semblables à Benghasi, en Tripolitaine. »

(*Journal officiel.*)

Le mémoire de M. Mazauric vient de paraître dans le *Bulletin archéologique* du Comité, 1911, sous le titre : *Sépulture gauloise avec vases polychromes découverte à Cavaillon.*

Le Chemin romain au Néron. — Note de M. S. [Chabert] dans *Le Dauphiné* du 3 déc. 1911. Je voudrais voir ce chemin et s'il est bien romain. Je ne sais pourquoi le nom de Néron apparaît si souvent dans certaines régions : il doit y avoir là-dessous quelque souvenir de légendes hagiographiques.

Sociétés savantes de Normandie. — On nous communique le *Bulletin des Sociétés savantes de Caen et des Assises de Caumont*, 2e année, juillet 1911. C'est quelque chose comme notre *Bulletin de la Fédération archéologique et historique du Sud-Ouest* (*R.*, 1909, p. 360). Il renferme la bibliographie mensuelle de tout ce qui intéresse la Normandie, médecine et sciences comprises, mais avec une prédilection marquée pour l'histoire. Je ne sais quel est le rédacteur responsable de cette bibliographie critique. Mais elle est tout à fait remarquable et à prendre partout comme modèle.

Les frises zoomorphiques de Laussel. — En voici l'étude, faite par MM. Lalanne et Breuil, sous le titre : *L'Abri sculpté de Cap-Blanc,*

extrait de l'*Anthropologie*, 1911, t. XXII, in-8° de 18 pages: « Cette grande frise au grand jour laisse une inoubliable impression de stupeur. »

Morphologie paléolithique (passages du moustérien à l'aurignacien et de là au magdalénien). *Études* par l'abbé Breuil, dans la *Revue anthropologique*, janvier et février 1911.

A Alésia. — *Les Fouilles d'Alésia (Croix Saint-Charles)*, par le commandant Espérandieu, *notice sommaire*, 3e année, 1912. — Que de brochures!

Épitaphe lyonnaise découverte à Saint-Just. Sous une niche creusée en forme de buste, l'épitaphe :

DIS·MANIB
FLAVIAE APHRODISI
AE·T·FLAV·ZOTILVS
PATRONVS·CONIVGI
PIENTISSIMAE

De Montauzan et Fabia, *Revue de l'histoire de Lyon*, janv.-février 1912.

L'enceinte d'Haulzy (cf. p. 89), par M. Goury. — Il est arrivé à cette enceinte la même mésaventure qu'à celle de Taverny (*Revue*, 1911, p. 427), avec laquelle elle présente d'étroites analogies. M. A. de Barthélemy en faisait un « chastellet » médiéval, et c'est en réalité une enceinte préromaine. M. Goury le prouve surabondamment dans son bel in-4° de 107 colonnes et 4 planches. — Il y a près de là une nécropole contemporaine.

Le Dolmen-Club, *Bulletin de la Société archéologique de Bellac*, n° 1, Bellac, 1910. — Beaucoup de bonne volonté.

Cités lacustres. — *The Glastonbury Lake Village*, publié par la Gl. Antiquarian Society, 1911. Très belle publication. Mais si toutes les découvertes donnent lieu à de pareilles publications, la science ne sera plus possible qu'à des millionnaires.

Les découvertes de M. Commont en Belgique (1912, p. 89). — Je lis dans le procès-verbal de la discussion qu'elles ont provoquée à la Société géologique de Belgique, sous le nom de M. Rutot (B., p. 175) :

« Les travaux de M. Commont m'ont convaincu que ma conception était inexacte, et actuellement je suis d'avis que notre limon brabantien est synchronique des deux ergerons inférieurs de M. Commont, et que notre ergeron ne correspond qu'à l'ergeron supérieur français.

» En réalité, les concordances peuvent s'établir sans trop de difficultés, avec ce point important à retenir que, des deux côtés, les modes de formation des couches limoneuses ne sont pas comparables, et que, en ce qui concerne la place exacte de répartition des indus-

tries supérieures à l'Acheuléen inférieur, seules, jusqu'ici, les coupes de la vallée de la Somme résolvent entièrement le problème. »

En Tarentaise. — Théodore Reinach, *Un nouveau sous-préfet de la Tarentaise,* Chambéry, *Impr. Chamb.*, 1911, in-8 de 22 pages. — Excellent commentaire, avec fac-similé, de l'inscription nouvelle d'Aimé :

MARTI· AVG
T· ACCIVS·T·F·Q·SE
CVNDVS· EBVRO
DVNI· B· P· MEMMI
CLEMENTIS
PROC ꝑ AVG
V · S · L · M
ITEM·TEMPLVM·DE·SVO·RENO

Vestiaire primitif. — M. Hoernes, *Origine et formes les plus anciennes du vêtement humain*, 1911, extrait de *Scientia,* 16 pages. — Remarquez la très fine et très juste polémique contre Ratzel. — Signalé à M. le professeur Bergonié, de la Faculté de Médecine de Bordeaux.

Les temples carrés de type celtique. — Nous avons souvent parlé de cette question [1], et, dans les dernières années de sa laborieuse vie, Hettner s'y était particulièrement consacré. Ses notes, suffisamment rédigées, viennent de paraître dans un fascicule consacré à sa mémoire, *Zum Andeken an Felix Hettner*, extrait des *Trierer Jahresberichte*, III, 1912. Je regrette de n'avoir pas été prévenu par M. J[ohann] J[acobs]; j'aurais pu lui signaler toute la bibliographie de la question, qui avait provoqué il y a bien longtemps un échange de lettres entre M. Hettner et moi. — On trouvera également dans ce volume bien des choses intéressant Trèves romain. M. Hettner était un travailleur de premier ordre, modeste, serviable, honnête comme pas un.

La route celtique d'Alésia (cf. 1912, p. 87). — Extrait d'une lettre de M. Espérandieu :

« Plus je vais, plus je me persuade que la Gaule aurait pu se passer des Romains, et qu'elle était déjà de civilisation fort avancée lorsque César en fit la conquête.

» Elle évoluait sous l'influence des Grecs. Elle copiait leurs monnaies; elle cherchait à bâtir comme eux. Voici un petit fait nouveau : La voie gauloise, que j'ai découverte, a deux ornières profondes, de 7 à 8 centimètres de large. Elles ont été creusées de main d'homme dans le roc; ce n'est pas douteux. Leur régularité même en est une preuve. Il est inadmissible que, pour les produire, le deuxième char

1. Cf. *Revue historique*, 1902, t. LXXXI, déc., p. 15; de Vesly, *Les Fana*, Rouen, 1909, p. 150 et s.

ait passé exactement dans les traces du premier, le troisième dans celles du second, et ainsi de suite. Or, les Grecs avaient des voies *à ornières*. M. Salomon Reinach m'en a, ces jours derniers, fourni la preuve...

» Encore un emprunt fait par la Gaule à la civilisation de la Grèce! Sans les batailles des Laumes nous parlerions peut-être grec, et nous n'aurions pas des « sœurs latines ». Mais je ne vois pas où serait le mal. »

Survivances du nom ligure. — Jean Dutrech, *La Ligoure* [c'est un vieux pays du Limousin], dans la revue *Lemouzi*, n° 178 (mars 1912).

Bas-reliefs à figuration humaine de l'abri sous roche de Laussel. — « M. le Dr Lalanne, de Bordeaux, présente à l'Académie trois bas-reliefs provenant de ses fouilles de Laussel (Dordogne). Dans ce gisement, des couches remontant aux plus anciens âges de pierre se sont accumulées durant de longs millénaires. C'est dans l'une d'elles, remontant au plus ancien âge du Renne (époque aurignacienne supérieure), que ces bas-reliefs ont été rencontrés. Ils figurent deux femmes et un homme.

» Le plus important de ces documents représente un femme de 46 centimètres de haut, sculptée en haut-relief avec des traces de peinture rouge qui indiquent qu'elle était entièrement peinte. La tête n'est malheureusement pas détaillée, mais le corps dénote de la part de l'artiste un très grand sentiment du réalisme des formes et une très grande habileté sculpturale. Cette femme est entièrement nue et figurée de face, Le bras droit relevé tient une corne de bison ornée d'entailles symétriques, sans doute destinée à boire ou à faire des libations. L'autre bras est replié légèrement, la main ramenée sur l'épigastre.

» Le modelé des seins et de la poitrine est harmonieux, ainsi que celui du ventre. Il dénote une femme bien développée et très grasse. La région des hanches et des cuisses présente un très grand développement charnu, sous forme de deux convexités bien distinctes rappelant complètement les caractères physiques de certaines races sud-africaines (Boschimans). Les jambes sont un peu courtes quoique bien prises, mais légèrement cagneuses. Cette figure est la plus complète, la plus belle et la plus grande de toutes les représentations humaines de la période quaternaire découvertes jusqu'à ce jour. Elle évoque d'ailleurs le souvenir des petites figurines d'ivoire ou de pierre trop souvent fracturées découvertes dans divers gisements du même âge.

» La seconde sculpture féminine, malheureusement privée de ses membres inférieurs, se distingue de la première par la représentation des cheveux sous forme d'un quadrillé formé de lignes parallèles soutenues par un bandeau et par un plus grand développement des seins. Elle porte aussi des traces de peinture.

» De même que la femme a été représentée par l'artiste quaternaire sous la perspective de la fécondité et de la maternité, l'homme que nous représente le troisième bas-relief a été figuré dans une posture qui évoque son rôle de pourvoyeur et de chasseur. Également nu sauf une ceinture et une sorte de bandelette sur l'épaule, svelte et bien musclé comme il convient à celui qui doit poursuivre et atteindre le gibier prompt à s'enfuir, il paraît figuré dans l'acte de décocher une flèche. Les bras, malheureusement fracturés, semblent bien, l'un, le gauche, projeté en avant, soutenir l'arc, tandis que le droit, ramené en arrière, doit tendre la corde. Le torse soigneusement modelé, la taille élégante, les reins cambrés, tout cela dénote de la part du sculpteur un sentiment esthétique déjà très raffiné.

» Cette découverte de nombreuses figurations humaines relativement très complètes à une époque très reculée jette un jour inattendu sur les problèmes relatifs à l'origine de l'art, nous oblige à reculer jusque dans un passé plus ancien encore ces premiers balbutiements. On est saisi de découvrir dans la psychologie d'un chasseur de renne et de mammouth un sentiment et une éducation esthétiques aussi développés et aussi proches des sentiments et de l'éducation des civilisations supérieures. Grâce à la fidélité évidente de ces représentations, on peut aussi se faire une idée plus exacte des populations qui ont vécu sur notre sol, qui y ont lutté pour l'existence, et nous ne sommes pas trop loin de la vérité en les supposant analogues aux peuplades également artistes qui peuplaient avant l'arrivée des grands nègres et des Européens les régions méridionales de l'Afrique (Boschimans). » (*Académie des Inscriptions*, séance du 15 mars.)

Que de questions pose cette extraordinaire découverte! Pareilles figurations d'êtres tenant une corne se trouvent dans l'Europe centrale du Moyen-Age payen : survivance? retour du vieux type? persistance d'une certaine valeur cultuelle, rituelle, magique, de la corne? Oui, plutôt ceci. — Et l'homme à la flèche! que de fois le retour de ce type dans les temps archaïques de la civilisation! — Cette séance, vraiment, fut une date dans l'histoire du passé national[1].

CAMILLE JULLIAN.

1. Encore ne faut-il pas exagérer les analogies entre ce type de Laussel et ces types médiévaux (Rosenberg, Rügen, Husiatyn, kammenaya baby, etc.), comme je crois qu'on l'a fait, à l'Institut, dans la discussion qui a suivi la lecture de M. Lalanne. Ces types de l'Europe centrale sont surtout des statues (non des bas-reliefs), surtout des types masculins, armés, et la corne y est tenue sur la poitrine (Reinach, *La sculpture en Europe avant les influences gréco-romaines*, n°s 44-50). Le rapport avec la figure de Laussel est beaucoup plus apparent que réel. N'empêche que je ne puis m'empêcher, en voyant cette femme à la coupe, cet homme au grand arc, de songer à l'Hercule scythique et à sa femme Échidna, Hercule, le dieu à l'arc, Échidna, la femme monstrueuse à la coupe (cf. Hérodote, IV, 10). Ce qui prouve une seule chose, c'est que la mythologie doit avoir dans le quaternaire ses plus profondes assises.

BIBLIOGRAPHIE

L. Méridier, *Le prologue dans les tragédies d'Euripide* (*Bibliothèque des Universités du Midi*, fasc. XV). Bordeaux, Feret et fils, 1911; in-8° de xv-186 pages.

Les prologues d'Euripide — entendez le monologue initial par où s'ouvrent seize des dix-sept tragédies subsistantes de ce poète — ont été maintes fois étudiés. La nouveauté et, par suite, l'intérêt du travail de M. Méridier résident dans sa méthode. Cette méthode a trois caractères essentiels. Elle est résolument *objective :* au lieu de s'évertuer, à l'exemple de ses devanciers, à ressaisir le motif qui a pu déterminer Euripide au choix d'une forme si monotone, l'auteur étudie ces morceaux en eux-mêmes, ne risquant qu'à la fin, et uniquement « à titre d'indication », une explication générale de leur fonction. Elle est *exhaustive :* on trouvera pour la première fois dans ce livre un dénombrement, véritablement exact et intégral, de tous les éléments du prologue. Elle est enfin *chronologique :* M. Méridier ne se borne pas à considérer les prologues en bloc, il s'efforce, en replaçant chacun d'eux à sa date, de fixer, sur un point spécial, le développement et les variations de l'art euripidéen.

Voyons donc de quoi se compose, au juste, un prologue d'Euripide. Les éléments permanents sont : 1° exposé de la situation présente ; 2° indication du moment de l'action ; 3° identification du προλογίζων ; 4° indication des personnages principaux ; 5° indication du lieu de la scène et du décor ; 6° exposé des causes immédiates, qui ont déterminé la situation présente ; 7° exposé des causes lointaines ; 8° généalogies. A ces éléments fixes se joignent d'autres parties accessoires : digressions mythiques ou archéologiques, formules de réserve sceptique sur l'authenticité de la légende traitée, détails secondaires développés dramatiquement. Mais ce n'est pas tout. M. Méridier ne se borne pas à dégager nettement les parties composantes du prologue. A propos de chacune d'elles, il se pose toute une gradation de problèmes. Dans combien de prologues l'élément en question se trouve-t-il ? S'offre-t-il sous diverses formes ? A quelles périodes de la carrière d'Euripide appartiennent les pièces où cet élément est présent et celles d'où il est absent ? A quelles périodes correspondent les formes diverses d'exposition ? Peut-on de ces dates déduire une évolution ? A défaut

d'évolution continue et régulière, ne constate-t-on pas, du moins, malgré des hésitations et des reprises, une tendance générale? Et quel est le sens de ce mouvement? Voici, par exemple, le résumé du paragraphe qui a pour titre : *Indication du lieu de la scène et du décor* (p. 32-35). Après analyse des seize prologues tragiques conservés, l'auteur aboutit aux constatations suivantes : 1° tous les prologues, à l'exception d'*Alceste,* contiennent l'indication du pays où se passe la scène; 2° douze sur seize renferment une indication de décor plus ou moins détaillée; 3° onze présentent à la fois les deux indications. Ainsi *Alceste,* la plus ancienne des pièces subsistantes d'Euripide (438), est aussi la seule où le *pays* ne soit pas indiqué. De ce fait, M. Méridier croit qu'on peut conclure à une évolution « dans le sens d'une précision croissante ». Loyalement, toutefois, il reconnaît que cette évolution n'a été ni ininterrompue ni rectiligne. Tandis, en effet, qu'*Andromaque* (430-424) contient déjà les deux indications, l'une d'elles (celle du décor) fait défaut dans trois pièces postérieures, *Héraclès furieux* (420-416), *Électre* (413), *Phéniciennes* (409). Mais, si l'on considère les choses de plus haut, on ne peut manquer inversement d'être frappé, d'une part, combien le signalement du décor dans *Alceste* était encore sommaire, tandis que dans les *Bacchantes* (405) il devient circonstancié et minutieux, et, d'autre part, que les derniers prologues d'Euripide (à part les exceptions indiquées) renferment tous la double indication du pays et du décor, alors que les trois plus anciens, *Alceste* (438), *Médée* (431), *Hippolyte* (428), n'offraient que l'une ou l'autre. De sorte que, dans l'ensemble et malgré certains retours passagers en arrière, un goût progressif de précision s'accuse.

Dans la seconde partie du livre, la composition et la forme du prologue sont étudiées avec non moins de soin et de détail.

On a pu juger déjà, par ce qui précède, de la méticuleuse exactitude des investigations auxquelles se complaît M. Méridier. Son travail n'est pas seulement une monographie, c'est une micrographie du prologue euripidéen. C'est à la loupe qu'il en a scruté tous les éléments, ne dédaignant rien, même les infiniment petits. Patiemment, à vingt reprises, il recommence son examen, toujours sous quelque angle nouveau. Et vingt fois, donc, chaque prologue repasse sous nos yeux. Que de cette méthode il résulte beaucoup de monotonie et, à la longue, quelque fatigue, M. Méridier ne l'ignore pas et, dans sa préface, s'en excuse tout le premier. Mais il a cru ces redites nécessaires pour la précision et la sûreté de ses constatations. Le scrupule n'est-il pas excessif? A l'usage, ses analyses se révèlent si consciencieuses et si probes qu'au bout de quelques pages — j'en ai fait l'expérience — l'œil du lecteur, leur faisant crédit par avance, se porte instinctivement à la conclusion. Peut-être donc eussent-elles pu, sans inconvénient, être rejetées dans les notes. De même, je ne sais

si, dans son désir de ne rien omettre, M. Méridier n'a point passé la juste mesure. Ressaisir les procédés et les habitudes de l'art d'Euripide, rien de mieux. Surprendre, à l'occasion, ses manies et ses poncifs — car ce poète en a beaucoup — passe encore. Mais à quoi bon colliger de menus faits, purement accidentels et dénués de toute signification? L'auteur, par exemple, nous apprend (p. 134) que des seize prologues d'Euripide : *a)* un seul débute par une formule de *souhait (Médée)*; *b)* un autre par une formule *interrogative (Héraclès furieux)*; *c)* cinq par une *invocation*, qui dans trois cas est précédée de ὦ *(Alceste, Électre, Phéniciennes)*, dans deux cas non précédée de ὦ *(Andromaque, Suppliantes)*; *d)* neuf autres par une proposition *affirmative* ou *négative*. Pris d'un scrupule, l'auteur ensuite se ravise, et observe que, dans trois prologues du groupe *c (Alceste, Électre, Andromaque)*, le début serait peut-être, en réalité, une *exclamation* plutôt qu'une *invocation* proprement dite. Après cela, il ne resterait plus, vraiment, qu'à constater par quelle lettre de l'alphabet commence chaque prologue. On ne sera pas étonné que de cette statistique des formules initiales M. Méridier n'ait tiré aucun résultat intéressant. L'œuvre du savant, il me paraît l'avoir quelquefois oublié, n'est pas celle du simple collectionneur; il n'est pas de science du particulier ni du contingent.

Ce qu'il y a de plus neuf dans le mémoire de M. Méridier, c'est sans doute l'effort constant, et souvent heureux, pour rattacher à la chronologie les variations du prologue. Peut-être cependant eût-il pu, de ces rapprochements, déduire des conclusions moins fragmentaires et plus larges. A la fin de chaque chapitre, il conclut presque uniformément à « un goût croissant de clarté et de précision » (pp. 29, 32, 34, 131, 175), à « un élargissement progressif de l'exposé » (pp. 58, 67). Cela est juste. Mais ce sont là des manifestations particulières d'un fait plus général : la désinvolture et la négligence croissantes de l'art d'Euripide. L'exposition initiale sous forme de monologue est évidemment un procédé très conventionnel. Toutefois il semble que ce poète, au début du moins de sa carrière, ait fait effort, comme Eschyle dans les trois pièces de l'*Orestie*, comme Sophocle dans les *Trachiniennes*, pour lui conserver un minimum de vie et de vraisemblance dramatique. Ainsi s'explique que, dans la plus ancienne des pièces subsistantes, *Alceste*, Apollon, qui fait le prologue, ne déclare pas *ex abrupto* son identité, mais la suggère en nommant incidemment son fils Asclépios et son père Zeus. Ainsi s'explique également que, dans le même drame, l'héroïne principale, au lieu d'être expressément nommée et rattachée à toute la série de ses ancêtres, soit simplement désignée par allusion, comme une personne connue : « la femme d'Admète ». Ainsi s'explique enfin que le décor soit évoqué d'un mot, sans aucun détail (« O palais d'Admète... »), et que l'indication

même du pays soit sous-entendue et renvoyée au delà du prologue. C'est sans doute le même scrupule de vraisemblance relative qui fait que *Médée* et *Hippolyte*, les deux tragédies les plus anciennes après *Alceste*, ne contiennent qu'une des deux indications, presque partout ailleurs liées, de décor et de pays. C'est pour cette raison encore que jusqu'à 420 environ Euripide fait visiblement effort pour introduire de façon plausible le nom du προλογίζων, et que, jusqu'à cette date, il se garde aussi, du moins en général, des digressions archéologiques, généalogiques, etc. Mais il vint un moment où l'emploi régulier et constant du prologue, qui avait été d'abord une nouveauté, devint une tradition admise, approuvée même du public qui y trouvait son compte. Qu'Euripide, alors, ait montré, de son côté, quelque lassitude, — il y avait une trentaine d'années déjà qu'il écrivait des prologues, — qu'il ait parfois remplacé l'art et le goût par le savoir-faire mécanique et par le métier, rien d'étonnant à cela. Cette évolution se traduisit, dans les prologues, de deux façons. D'une part, Euripide sacrifia résolument de plus en plus la fiction dramatique. Libéré de cette entrave, il put, si j'ose dire, faire rendre au prologue tout ce qu'il contenait virtuellement. C'est en ce sens que M. Méridier a eu raison d'observer que, dans la seconde partie de la carrière du poète, le prologue gagne en clarté, en précision, en abondance de détails. C'est à cette époque en effet que le προλογίζων prend l'habitude de déclarer, dès les premiers vers, son nom : « Je suis le fils de Zeus, Dionysos » (*Bacch.*, 1), etc. C'est à cette époque également que l'on voit le προλογίζων remonter, dans le passé, jusqu'aux plus lointaines causes du conflit, dresser avec une rigoureuse exactitude l'arbre généalogique des principaux personnages, user sans vergogne de formules didactiques, destinées à souligner les articulations du récit. Que toutes ces précisions qui, ostensiblement, s'adressent au public se concilient mal avec l'illusion dramatique, il n'importe. Sur ce défaut, public et auteurs ont désormais passé condamnation. Le prologue tend dès lors à devenir ce qu'il sera franchement dans mainte pièce de la comédie nouvelle : une sorte de préface ou d'*argument* à peu près impersonnel, précédant la pièce. Mais d'autre part, le sans-façon croissant d'Euripide se marque encore d'une manière plus fâcheuse. Nombre de défauts, jusqu'alors plus ou moins contenus, font alors irruption. C'est surtout dans les prologues des dernières années qu'apparaît une disproportion choquante entre les diverses parties et qu'interviennent les digressions de diverse sorte, mythiques, archéologiques, généalogiques (en quoi Euripide annonce déjà l'alexandrinisme), les formules sceptiques par lesquelles l'auteur met lui-même en doute la légende qu'il traite, les étymologies fantaisistes, etc. Voilà, je crois, ce que nous apprend la chronologie appliquée aux prologues d'Euripide. Toutefois, il importe de le répéter,

cette évolution n'a pas été régulière. Tel prologue, bien que postérieur à tel autre, témoigne cependant d'un art plus achevé. Preuve que cette altération du prologue n'est point due à un affaiblissement du talent d'Euripide. Le poète, pour peu qu'il daigne se ressaisir, reste, à toute époque, égal à lui-même.

En quelques lignes, tout à la fin de son livre (p. 181), M. Méridier esquisse une explication personnelle et nouvelle du prologue euripidéen. Il y voit « la construction artificielle d'un logicien, qui conçoit le drame comme une démonstration et commence par en établir les données exactes en partant des causes pour descendre jusqu'aux effets, c'est-à-dire jusqu'au drame lui-même ». Mais c'est là, tout au plus, une définition — d'ailleurs trop systématique — du prologue. Dans cette formule je cherche vainement une détermination précise de sa fonction. La question, il est vrai, est très obscure. Ou plutôt les gloses dont l'érudition d'outre-Rhin l'a accablée, l'ont obscurcie. Car, pour qui écarte cette végétation parasite, le but général du prologue chez les dramatistes grecs apparaît fort clair. Depuis Thespis, qui en fut, dit-on, l'inventeur, jusqu'à Plaute, qui l'a emprunté à ses originaux grecs, il est resté, à travers toutes ses variations, un procédé, artificiel à coup sûr, mais fort commode, pour instruire immédiatement, clairement, méthodiquement le public des données essentielles de l'action. Ce qui ne veut pas dire, du reste, que le prologue n'ait pu, à l'occasion, être détourné à d'autres fins accessoires (cf. Decharme, *Euripide et l'esprit de son théâtre*, p. 401 sq.; Maur. Croiset, *Hist. de la littér. grecque*, III ', p. 323 sq.; P. Masqueray, *Euripide et ses idées*, p. 40 sq.; Méridier, *O. l.*, p. 176 sq.). Mais telle est sa fonction originelle, primordiale et constante. Objectera-t-on que le public athénien était d'esprit trop délié pour avoir besoin d'un tel guide-âne? Que si le prologue a pu faciliter l'intelligence de certaines intrigues compliquées, son emploi, en tout cas, ne se justifie pas dans les pièces simples (*Alceste, Médée, Troyennes, Bacchantes*)? Que, puisque d'autres tragiques, comme Sophocle, qui s'adressaient au même public, ont su s'en passer, il n'était pas nécessaire? Qu'il était d'autant moins nécessaire qu'en bien des cas les renseignements fournis, sous forme didactique, dans le prologue, sont répétés, sous forme dramatique, dans les scènes suivantes? A toutes ces objections M. Ph.-E. Legrand, dans une page pleine d'un ferme bon sens, a d'avance répondu victorieusement : « Récapitulons. Le prologue peut être superflu; il est volontiers minutieux; il signale avec sollicitude ce qu'il y a de compliqué dans l'intrigue. Ces caractères concordent et suggèrent une même conclusion : ce qui a dicté le prologue..., c'est un sentiment de défiance à l'égard de l'auditoire, ou du moins d'une partie de l'auditoire. Pour saisir au passage, dans des scènes parfois mouvementées, quelques traits épars qui permettent de connaître

les antécédents de l'action, pour comprendre ce qui est dit à demi-mot, il faut de l'attention et de la sagacité. Ces qualités, les comiques savaient bien qu'elles n'étaient pas uniformément répandues chez le public mêlé qui les écoutait. Parmi les spectateurs, il y en avait d'obtus et de distraits; peut-être formaient-ils le plus grand nombre. Si l'on voulait instruire ces gens-là, on ne devait pas craindre d'insister, de se répéter; lors même que les acteurs pouvaient tout expliquer et qu'en effet ils expliquaient tout, une préface didactique, très claire, très détaillée, s'imposant à l'attention, si je puis dire, par sa masse, était utile, sinon même nécessaire. » (*Daos*, p. 505). Et, puisque dans ce passage il s'agit de la Comédie nouvelle, je m'étonne que M. Méridier ait totalement négligé, dans son livre, les destinées ultérieures du prologue après Euripide. Il est vrai qu'il n'a pas jugé utile, non plus, de le considérer chez les dramatistes contemporains, chez Sophocle, par exemple, dont il cite, mais sans même l'analyser, le prologue des *Trachiniennes*, chez Aristophane dont plusieurs comédies (*Cavaliers*, v. 40 sq.; *Guêpes*, v. 54 sq.; *Paix*, v. 50 sq.; *Oiseaux*, v. 30 sq.; *Thesmophories*, seconde édition) contiennent une sorte de prologue. Il est vrai encore que, dans le théâtre même d'Euripide, il a complètement passé sous silence le prologue du *Cyclope*. Il n'est pas douteux pourtant qu'à cet élargissement de la perspective, ses conclusions n'eussent pu gagner beaucoup en solidité et en étendue.

O. NAVARRE.

Maurice Brillant, *Les Secrétaires athéniens* (*Bibliothèque de l'École des Hautes Études*, 191[e] fascicule). Paris, librairie ancienne Honoré Champion, 1911; 1 vol. in-8° de XXI-148 pages.

Personne ne se méprendra au titre de ce mémoire : l'auteur n'a pas entrepris une revue d'ensemble de tous les magistrats ou fonctionnaires qui portaient à Athènes le nom de secrétaires : sujet qui n'aurait présenté ni unité ni intérêt propre; il s'occupe spécialement de la question, si délicate et si controversée, des secrétaires du Conseil et de l'Assemblée. Après tant d'études dont les conclusions sont contradictoires, il était à propos de reprendre l'examen de ce problème qui a une réelle importance à la fois pour l'histoire des institutions, pour l'épigraphie et pour la chronologie. La solution où s'arrête l'auteur s'assimile certaines vues déjà émises par ses prédécesseurs; sur d'autres points, elle est nouvelle : en somme, elle est claire, cohérente, et elle a toutes les chances d'être la vraie, puisqu'elle concilie le témoignage d'Aristote avec les données des inscriptions. A la tête du secrétariat des deux assemblées, qui comporte une foule de scribes subalternes, il y a une sorte d'état-major qui comprend d'abord le γραμματεὺς κατὰ πρυτανείαν (anciennement appelé γραμματεὺς τῆς βουλῆς),

magistrat important, dont nous connaissons surtout deux attributions : la garde des décrets dans les archives, et la gravure des stèles; puis, au-dessous de lui, l'ἐπὶ τοὺς νόμους et le secrétaire-lecteur, γραμματεὺς τῆς βουλῆς καὶ τοῦ δήμου, celui-ci employé salarié, mais d'un rang plus élevé que les autres scribes de carrière. M. Brillant me paraît avoir décidément établi que le γραμματεὺς κατὰ πρυτανείαν, nommé par Aristote et signalé par les textes épigraphiques depuis 363/2, n'est autre que l'ancien γραμματεὺς τῆς βουλῆς, jadis renouvelé à chaque prytanie, et dont les fonctions sont devenues annuelles. L'explication a déjà été proposée; mais elle est ici pour la première fois étayée de ses preuves; elle me paraît décisive, encore que nous ne parvenions pas à comprendre pourquoi le secrétaire reçoit cette nouvelle qualification κατὰ πρυτανείαν au moment précis où ses fonctions cessent de suivre les vicissitudes des prytanies. Ce changement fut définitif : après la courte période de réaction oligarchique (321-318), où l'ἀναγραφεύς hérita des attributions du secrétaire, devenu pendant ces quelques années magistrat subordonné et de nouveau renouvelable à chaque prytanie, l'organisation du secrétariat resta jusqu'à l'époque romaine, à part d'insignifiantes modifications, ce qu'elle était du temps d'Aristote.

Nous signalerons encore, dans cette étude, le chapitre où l'auteur montre, après Ferguson et en le rectifiant parfois, le parti qu'on peut tirer de la « loi de succession » des secrétaires, combinée avec la succession d'autres magistratures athéniennes, pour la chronologie des trois derniers siècles avant notre ère. A vrai dire, il reste ici encore bien des lacunes et des incertitudes : de nouvelles découvertes préciseront nos connaissances; les dernières campagnes de Délos ont fourni pour la chronologie du second siècle des documents d'un intérêt capital. Mais l'auteur a fait œuvre méritoire en groupant les concordances qui paraissent vraisemblables à ce jour.

Ce mémoire sur les secrétaires athéniens restera pendant longtemps l'ouvrage classique. Il en faut louer sans réserve le soin, la documentation abondante et précise, l'ordonnance, la saine critique[1].

F. DÜRRBACH.

Ch. Michel, *Recueil d'Inscriptions grecques : Supplément*, I. Paris, Leroux, 1912; 1 vol. in-8° de 124 pages.

Nous avons signalé, à mesure qu'ils paraissaient (*Revue des Universités du Midi*, t. III, 1897, p. 260, et t. IV, 1898, p. 152; *Revue des Études anciennes*, t. II, 1900, p. 80), les fascicules dont se composait

1. On ne saurait trop regretter qu'il ait été imprimé trop tard pour pouvoir être cité et utilisé par Schulthess, qui vient de faire paraître une très importante étude d'ensemble sur les *grammateis* dans le dernier volume de Pauly-Wissowa (*Real-Encyl.*, VII², 1708-1780).

le *Recueil d'Inscriptions grecques* de M. Charles Michel. L'ouvrage terminé, nous lui consacrions une brève analyse (*ibid.*, pp. 268-269), bientôt suivie (*ibid.*, pp. 365-372) d'une importante étude de M. Paul Perdrizet. Dans la préface mise en tête du livre, M. Bernard Haussoullier émettait le vœu qu'il fût complété un jour par une série de cahiers où prendraient place soit les textes « que l'exiguité du premier cadre avait fait réformer », soit les documents nouveaux que la curiosité des chercheurs verse quotidiennement à la science.

L'épigraphiste d'admirable conscience et de scrupuleux labeur qu'est M. Charles Michel s'est mis en mesure de répondre aux *desiderata* des hellénistes. Nous devons lui en savoir d'autant plus de gré que, dans l'intervalle, l'homme qui lui avait frayé la voie, le vétéran de ce genre d'éditions de morceaux choisis, M. Dittenberger, a disparu et qu'il nous faut maintenant compter doublement sur le dévouement de celui qui reste.

Dans son *Recueil,* vite devenu classique et auquel l'Association pour l'Encouragement des études grecques n'a pas manqué d'accorder une de ses plus enviables récompenses, M. Charles Michel avait groupé **1426** textes classés suivant leur contenu. Le *Supplément* procède d'une autre manière: il suit, dans l'ensemble, l'ordre géographique adopté jadis par Boeckh, mais revient, pour chaque pays, à l'ordre systématique du *Recueil.* La première section s'occupe d'Athènes. Elle comprend trois parties : I (n^{os} **1427-1510**). Lois et décrets (sénat et peuple; tribu; dèmes; clérouques); II (n^{os} **1511-1527**). Documents administratifs (finances et travaux publics ; armée, marine, éphébie; listes de magistrats); III (n^{os} **1528-1564**). Institutions religieuses (lois et règlements; administration des sanctuaires; listes de prêtres et de théores; phratries, thiases, corporations).

Le plus ancien document de ce *Corpus* attique remonte au milieu du VIe siècle avant notre ère : c'est une loi réglant la situation des habitants de Salamine après la conquête athénienne ; le plus récent, une liste d'archontes conduisant la Pythaïde à Delphes, date de l'année 97/96 avant Jésus-Christ. La période embrassée est donc de quatre siècles et demi.

Entre l'époque de Pisistrate et le siège de Sylla, Athènes a connu bien des vicissitudes. Les documents réunis par M. Charles Michel nous en font connaître plus d'une. Vie extérieure et intérieure de la cité, durant les beaux jours de son hégémonie, épisodes de la guerre du Péloponnèse, rapports avec les rois de Macédoine et les monarchies hellénistiques, tels sont les grands cadres du sujet. Nous voyons les Athéniens intervenir dans la constitution d'Érythrées (vers 460), s'allier avec Rhégium (en 433/432), avec les Bottiéens (vers 421), avec Chios et Olynthe (en 384), avec Byzance (en 378), avec Amyntas III (vers 370), avec Denys Ier de Syracuse (en 367), avec les rois de Thrace,

de Péonie et d'Illyrie contre Philippe (en 356). — Ici, paraît Alcibiade (décrets relatifs aux Clazoméniens et à Selymbria, en 408) et là, Démosthène (décret de proxénie en 339). — Tantôt, ce sont des Grecs que la ville honore, comme Lycon d'Achaïe en 413, et tantôt des Barbares, comme les rois des Odryses Ébruzelmis en 385 et Rheboulas en 330. Sous les successeurs d'Alexandre, notons une réponse à Polyperchon (318) et divers hommages rendus à des personnages de marque: Médeios de Larissa, familier d'Antigone (302); Zénon, commandant une escadre de Ptolémée Soter (290); Bithys, général de Démétrius II (entre 239 et 229); Pharnace Ier, roi de Pont (171); Diodore, ami d'Eumène II (167).

Pour succinctes et incomplètes qu'elles soient, ces indications suffisent à montrer l'intérêt historique du volume. Tous les textes sont publiés avec le soin qui est la vertu *sine qua non* de l'épigraphie. L'inédit ne manque pas à cette collection. Un décret des Paraliens (2e moitié du IVe siècle), provenant des fouilles sous-marines de Mahdia, y a trouvé place (n° **1517**). Dans le savant édifice construit par M. Charles Michel, l'aile annexe s'annonce comme tout à fait digne du corps principal.

Georges RADET.

E. Kalinka, *Commentationes Æniponlanae*, VI. *De libello Simonis Atheniensis de re equestri scripsit* J. Soukup. Innsbruck, Wagner, 1911; plaquette in-8° de 35 pages.

Le fragment de Simon l'Athénien, déjà étudié par Daremberg en 1854 et par Lenormant en 1857, appartient bien à l'auteur auquel il est attribué et que cite Xénophon, *De equitatu*, I, 1, et XI, 16. A la différence de Lenormant, M. Soukup pense que la rudesse et l'inélégance du style ne doivent pas être imputées à Simon lui-même, mais à l'abréviateur qui nous l'a conservé. Quant à la date de l'ouvrage, un passage de Pollux nous apprend que l'auteur était contemporain du peintre Micon qui, avec Polygnote, florissait vers le milieu du Ve siècle de notre ère. Il est donc un peu plus ancien que Xénophon, né entre 430 et 425.

A. CUNY.

Roy C. Flickinger, *The influence of local theatrical conditions upon the drama of the Greeks*. Tirage à part de *The classical Journal*, vol. VII, n° 1, octobre 1911, 20 pages.

Le renouvellement des études relatives aux antiquités scéniques, qui se poursuit si activement depuis quelques années, ne pouvait manquer d'appeler à nouveau l'attention sur un point qui reste toujours d'intérêt actuel : je veux dire la règle des trois unités. Les unités de temps et de lieu ont été en effet l'objet de plusieurs travaux récents : Krause,

Quaestiones Aristophaneae scaenicae, 1903; Felsch, *Quibus artificiis adhibitis poetae tragici graeci unitates illas et temporis et loci observaverint,* 1907; Polczyk, *De unitatibus et loci et temporis in nova comoedia observatis,* 1909; Ph. E. Legrand, *Daos*, p. 420-462, 1910. La conclusion de ces recherches, c'est que, dans le théâtre grec, les unités de lieu et de temps sont, de façon générale mais non constante, observées. Et on s'est appliqué à faire le compte des conventions et des tricheries par où les tragiques et les comiques grecs, lorsqu'ils étaient réduits à violer les dites unités, s'efforçaient du moins d'en sauvegarder l'apparence. A cette liste la dissertation de M. Flickinger ajoute quelques exemples nouveaux et curieux. Mais son principal intérêt n'est pas là. Il est dans le principe général auquel sont ramenées les unités. Selon l'auteur, ces prétendues règles ne dérivent nullement d'un système. Elles sont tout simplement une résultante, la résultante inéluctable des conditions *locales* du théâtre grec. Absence de rideau, immuabilité presque absolue du décor, présence continue du chœur, voilà les trois principales causes, toutes matérielles, toutes contingentes, qui interdisaient au dramaturge antique à peu près tout déplacement de l'action dans l'espace et dans le temps. Il est à remarquer, au surplus, que de l'unité de lieu Aristote ne dit mot, et qu'en ce qui concerne l'unité de temps, il ne la mentionne elle-même que tout à fait incidemment, non pas tant comme une loi que comme une observance qui peut être d'un effet heureux dans la pratique. Reste l'unité d'action, seule essentielle et universelle : or nul doute que celle-là aussi n'ait été, à l'occasion, puissamment favorisée par la permanence du décor dans le théâtre antique. Mais, les conditions matérielles qui avaient imposé aux Grecs les unités de lieu et de temps ayant disparu, comment se justifient ces unités dans le théâtre moderne? Par un préjugé, par la superstition de l'antique. Eschyle, Sophocle et plus sûrement encore Euripide, s'ils avaient eu à leur disposition les ressources du théâtre actuel, auraient, sans nul doute, conçu leurs drames autrement qu'ils n'ont fait, sur un plan plus souple et plus large.

Octave NAVARRE.

A. Furtwængler et **H. L. Urlichs**, *Denkmæler griechischer und rœmischer Skulptur (Handausgabe),* **3e édition. Munich, Bruckmann, 1911; 1 vol. in-8° de 214 pages, avec 60 planches hors texte et 73 gravures dans le texte.**

La maison Bruckmann, de Munich, a rendu et continue de rendre grand service aux études archéologiques, en publiant la monumentale collection des *Denkmæler griechischer und rœmischer Skulptur*, parvenue aujourd'hui au chiffre de 640 planches. En 1898, un choix destiné à l'usage scolaire était fait entre ces belles planches, et en

même temps paraissait un petit volume commode, élégant, bien compris, joliment illustré, où étaient réunies les notices pour une cinquantaine d'œuvres judicieusement choisies dans les diverses époques et catégories de la sculpture, et constituant un bon ensemble varié et instructif, depuis l'archaïque *kouros* nu et souriant jusqu'au grave Romain en toge. Deux savants s'étaient partagé, à peu près par moitié, la tâche d'écrire ces notices ainsi que les exposés généraux qui les groupaient elles-mêmes comme en une suite de chapitres. L'un était M. H. L. Urlichs, l'autre était Furtwængler. L'auteur des *Meisterwerke* n'avait pas dédaigné de mettre sa plume ardente au service de cette œuvre de vulgarisation scolaire; c'était, il est vrai, encore des *Meisterwerke* que le grand critique commentait et analysait, et dont quelques-uns même lui tenaient particulièrement au cœur. Le succès qu'obtint le volume en provoqua une seconde édition, plus développée, qui parut en 1904. Et voici maintenant la troisième, dont M. Urlichs dut assumer seul la charge; mais à côté de son nom continue de briller, comme de juste, celui de Furtwængler.

« Troisième édition très augmentée (*stark vermehrte*), » lit-on sur le titre. Très augmentée en effet; si on compare avec la précédente, on trouve 214 pages de texte au lieu de 183, 60 planches au lieu de 56, et 73 figures dans le texte au lieu de 37. Mais je dirai aussi: minutieusement revisée et mise au courant. Les quelques exemples suivants en feront foi. La figure 1, dans le texte de la seconde édition, représentait une coré de l'Acropole; dans le texte de la troisième, c'est bien encore la même coré, mais ce n'est plus la même image, M. Urlichs ayant profité d'une des plus heureuses restitutions de M. Schrader (*Archaische Marmor-Skulpturen im Akropolis-Museum*, p. 20, f. 17; cf. *Rev. Ét. anc.*, XII, 1910, p. 339). La figure 11 de la seconde édition donnait le *Diadoumène* de Délos, avec son tronc d'arbre recouvert d'une draperie et... une feuille de vigne; la figure 33 de la troisième édition le donne débarrassé de la feuille de vigne et même du tronc d'arbre, et ainsi approchant le plus possible le bronze original de Polyclète. Par un souci d'exactitude plus délicat encore, à la restitution du *Discobole* de Myron, telle qu'elle avait été établie à Munich, est substituée, dans la planche 33, celle qu'a suscitée à Rome, au Musée des Thermes, la découverte de la copie de Castel Porziano. — Pareillement, quant au texte. La planche 10 représentait une statue d'Asclépios, du Musée de Naples; mais la notice qui lui était consacrée, s'étant ornée de la belle tête de l'*Asclépios Blacas* du British Museum (f. 12), s'est, à la suite de cette adjonction, augmentée elle-même d'une page entière. Près de deux pages (p. 56-58) se sont ajoutées à la description des reliefs du Parthénon, avec une planche et des figures nouvelles (pl. 17, f. 16-18). Que si l'on veut un exemple des retouches discrètes, dont le texte de Furtwængler

a été l'objet, que l'on se reporte à la fin de la notice sur le célèbre buste d'« *Eubouleus* » provenant d'Éleusis (p. 81-82), ou à la fin de celle sur le groupe de *Niobé et sa fille* (p. 133-134). Et pour y joindre un exemple des corrections et additions faites par M. Urlichs à son propre texte, il n'y a qu'à se reporter à sa notice sur le *Zeus* d'Otricoli, à laquelle il a ajouté cette fois trois vues (f. 23-25) de la belle tête du *Zeus* de Boston, avec un commentaire approprié (p. 85-86). Je signalerai aussi de notables accroissements dans l'exposé général sur l'art hellénistique (p. 151-154), et dans la partie qui concerne le portrait romain (p. 181-183). Enfin, comme témoignage du soin avec lequel M. Urlichs s'est tenu et a tenu son texte au courant, je citerai celui de la statue d'*Auguste* de Primaporta, où l'auteur évoque, sans d'ailleurs y adhérer, une des opinions émises sur cette œuvre par M. Studniczka dans un article qui est d'hier (*Rœm. Mitteil.*, 1910, p. 27 sqq. ; cf. *Rev. Ét. anc.*, XIII, 1911, p. 155).

En résumé, petit livre excellent, toujours de mieux en mieux adapté à son objet, qui est d'offrir à tous, sans appareil d'érudition, mais avec la science la plus avertie et la plus sûre, un choix d'œuvres propres à donner une idée complète et juste de la sculpture grecque et romaine. Et il ne coûte, tout relié, que six francs ! Henri LECHAT.

L. Franchet, *Céramique primitive, introduction à l'étude de la technologie*. Paris, Geuthner, 1911 ; in-8°, 156 p., 26 fig.

L'auteur a réuni dans ce livre cinq conférences faites à l'École d'Anthropologie sur la technique des poteries antiques et primitives. Il a voulu donner aux préhistoriens et aux archéologues les quelques notions de physique et de chimie nécessaires pour parler de l'industrie céramique en termes précis. On ne contestera pas que ces notions leur faisaient parfois défaut. Depuis le traité de Brongniart, c'est la première fois qu'un technicien spécialiste consacre une étude d'ensemble aux procédés de la fabrication ancienne. Les expériences et les analyses de M. Franchet portent sur un nombre considérable de poteries, mais particulièrement sur celles des époques préhistoriques. Le premier chapitre traite de la composition des argiles et des effets chimiques de la cuisson. On y notera cette remarque que l'aspect et la qualité variables de l'argile, une fois cuite, résultent beaucoup moins de sa composition naturelle que du procédé de cuisson. « Le choix de la terre n'a qu'une importance tout à fait secondaire » (p. 3). Dans les deux chapitres suivants, il est question de la *pâte* céramique, laquelle ne se doit pas confondre avec la terre, et du façonnage, avec ou sans l'aide du tour. Le chapitre le plus instructif pour les archéologues me semble être le quatrième, où l'auteur étudie les procédés de décoration et de glaçage. On lira avec intérêt tout ce qui est relatif aux diverses

espèces de poteries fumigées, à la fabrication de l'émail et de la glaçure, qui débute en Égypte sous la XVIII[e] dynastie, enfin à la couleur noire, brillante, des poteries grecques. M. Franchet a obtenu un noir assez semblable en mélangeant à un *fondant* de sable quartzeux et de carbonate de soude une dose égale de *magnétite*, ou oxyde ferroso-ferrique, minerai de fer que l'on sait avoir été connu des anciens. Les archéologues pourront lui chercher là-dessus quelque chicane. Ils voudraient un peu plus de détail et de précisions sur ce point de technique qui les intéresse entre tous. La couleur noire est employée de très bonne heure dans la céramique grecque : quelle en est la composition aux temps mycéniens? L'auteur suppose-t-il qu'elle était préparée dès ce moment selon la méthode qu'il indique? Admettra-t-on l'usage d'un minerai de fer (qui d'ailleurs ne se trouve que dans la Grèce du Nord) à une époque où la métallurgie du fer était inconnue? La formule en question n'est-elle pas bien compliquée pour un âge aussi lointain? Le dernier chapitre concerne les divers modes de cuisson et les différents types de fours. Vient enfin un essai de classification technique des poteries. Quant aux indices chronologiques à tirer de l'étude technique des vases, M. Franchet montre un scepticisme que nous sommes fort enclin à partager. Un tesson sans décor ne porte pas sa date en lui-même. L'analyse chimique ne prévaudra jamais contre l'examen du style et des motifs ornementaux. Permettrait-elle de reconnaître par le dosage des divers éléments le lieu d'origine d'une pâte céramique? M. Franchet l'affirme (p. 25), mais l'expérience n'en a pas encore été tentée.

G. LEROUX.

F. Sartiaux, *Villes mortes d'Asie Mineure*. Paris, Hachette et C[ie], 1911 ; 1 vol. in-12 de 233 pages, 43 gravures et VIII planches.

Les villes et les sanctuaires où nous promène l'auteur sont Smyrne, l'acropole de Pergame, Éphèse, Priène, Milet, le Didymeion, Hiérapolis. Ce volume, sans prétention, n'est qu'une réunion de conférences, témoignant de lectures abondantes et fidèles. Quant à la contribution personnelle de M. Sartiaux, elle consiste en quelques impressions de voyage et en des vues photographiques prises sur place.

G. RADET.

Robertson, *Grammaire du grec du Nouveau Testament*, traduction E. Montet. Paris, Geuthner, 1911 ; 1 vol. in-8° de XVI-298 pages.

M. Robertson a, nous dit-il, enseigné le grec du Nouveau Testament pendant vingt ans et étudié le grec pendant trente années. Il professe un véritable culte pour cette langue et sa bibliographie prouve que rien de ce qui la concerne, ouvrages de grammaire comparée,

études sur le grec des Septante, grammaire de la langue des papyrus, connaissance du grec moderne, ne l'a laissé indifférent. Aussi a-t-il dans son *Introduction* des pages excellentes sur l'idée que l'on doit se faire de la place du grec du Nouveau Testament dans l'histoire d'ensemble du grec. C'est en somme, dit-il très bien lui-même, la κοινή du Ier siècle de notre ère.

Le succès de son œuvre en Amérique et en Angleterre a été brillant; la première édition parue en 1908 a été suivie d'une seconde en 1909, et le traducteur nous annonce qu'une troisième voit le jour en même temps que sa traduction. C'est dire que le livre répond à la fois à un besoin et aux desiderata, sinon des historiens de la langue grecque, du moins des nombreux professeurs et étudiants qui entendent lire le Nouveau Testament dans le texte original. L'ouvrage contient une bonne exposition de la langue qui y est employée et que M. Robertson identifie avec raison à la κοινή hellénistique contemporaine de la prédication apostolique.

Il semble toutefois que la grammaire comparée des langues indo-européennes soit un peu artificiellement plaquée sur l'ensemble de la « Grammaire » et que ce qui s'y rapporte ne soit en général qu'un brillant hors-d'œuvre.

Quand il s'agit d'une grammaire telle que celle qu'a composée M. Robertson, il suffit de décrire dans chaque cas l'usage du Nouveau Testament en se référant simplement à la κοινή littéraire des trois derniers siècles païens et à la κοινή parlée que l'on commence à connaître grâce aux inscriptions et aux papyrus. On pourrait aussi indiquer l'évolution ultérieure en prenant comme point de comparaison le grec du Moyen-Age. Mais il ne serait peut-être point nécessaire de descendre jusqu'au grec moderne, ni de remonter jusqu'à l'attique; en tout cas, il ne faudrait pas parler ici de grec commun ou d'indo-européen. Dans ces sortes de travaux, en effet, la grammaire comparée doit être « latente », comme l'a très bien dit M. L. Havet. Par l'agencement des divisions et par l'exposition des questions particulières, on peut très bien sentir que l'auteur a une culture linguistique étendue, qu'il a l'esprit linguistique. Mais il est inutile qu'il apporte les preuves matérielles de son érudition. C'est peut-être ce qu'a fait M. Robertson, mais il faut lui savoir gré de son enthousiasme pour le grec et la grammaire comparée, tout en n'imitant pas son exemple.

Les notes que M. Montet, hébraïsant, ajoute à l'ouvrage et qui donnent des renseignements sur les langues sémitiques, sont très intéressantes en elles-mêmes, mais comme des remarques de grammaire comparée de M. Robertson on peut dire : *nunc non erat his locus*. Le traducteur n'est pas très au courant de la terminologie de la linguistique indo-européenne, d'où certaines expressions mal venues par exemple *propositions temporaires* au lieu de *temporelles*. Le

citations de mots sanskrits ne sont pas toujours correctes. Ainsi *dicāmi*, p. 88, est un barbarisme graphique. C'est *diçāmi* qu'il faut écrire. A qui en remonte la responsabilité, à M. Montet ou à M. Robertson lui-même? — La syntaxe est bien traitée, mais les questions d'origine y tiennent encore trop de place (pp. 94-263).

A. CUNY.

J. **Rouffiac**, *Recherches sur les caractères du grec dans le Nouveau Testament, d'après les inscriptions de Priène* (*Bibliothèque de l'École des Hautes Études, Sciences religieuses* : XXIV, 2. Paris, **Leroux**, 1911 ; 1 vol. in-8° de 104 pages.

Ce ne sont pas les grammaires du Nouveau Testament qui manquent ; et, au moins pour certains chapitres, nous connaissons fort bien, en un minutieux détail, les particularités du grec des livres saints. Il ne nous suffit plus de les dénombrer : nous voulons les apparenter et les identifier. De jour en jour, se réduit ainsi le nombre des prétendus hébraïsmes des Écritures, parce qu'on les a retrouvés, l'un après l'autre, dans les textes contemporains en grec populaire, papyrus et inscriptions. On sait le parti qu'a tiré de ces comparaisons M. Adolf Deissmann dans son *Licht vom Osten* (Tübingen, 1re édition en 1908, 3e en 1909), aide et guide désormais indispensable de toute étude philologique du Nouveau Testament. A sa suite, M. Rouffiac examine les inscriptions récemment publiées de Priène (*Inschr. von Pr.*, Berlin, 1906), comme M. Thieme avait, il y a quelques années, interrogé les pierres de Magnésie, et il note toutes les rencontres intéressantes de ces 330 nouveaux textes avec le texte sacré.

Ce travail est honnête et modeste. Nous n'attendions pas qu'il conduisît son auteur à des idées neuves et riches comme celles qu'en un remarquable article « *sur le grec de la Septante* » (*R. É. J.*, 1908, pp. 161 à 208) a exposées l'un des maîtres qui ont le sens le plus subtil et la plus claire notion de la continuité du développement lingustique depuis les temps d'Homère jusqu'aux Hellènes du xxe siècle. Nous savions d'avance le peu que compte Priène dans l'histoire religieuse : il n'était pas probable que de nombreux emprunts eussent été faits par Paul ou Luc au parler priénien. La plupart des formes, des termes ou des tours que relève M. Rouffiac avaient été trouvés ailleurs : il n'en donne souvent qu'un exemple de plus, précieux encore dans le petit nombre. Les mots mêmes qui ne sont attestés qu'à Priène, ou qui ne reparaissent que longtemps après l'époque du Nouveau Testament et des inscriptions étudiées (κατέναντι, ὁροθεσία, προεπαγγέλλω) n'étaient vraisemblablement pas spéciaux au langage d'une seule cité. M. Rouffiac ne le pense certainement pas. Louons-le de ne s'être point dissimulé la banalité de sa matière, et d'avoir fait de consciencieuses recherches pour s'assurer qu'à peu près tous les exemples qu'il

confronte dans ses deux sources étaient bien des faits linguistiques du commun grec. A l'abondante bibliographie qu'il devait à M. Psichari (*R. É. J.*, art. cité, pp. 161 à 163) il a ajouté non seulement la « littérature » la plus récente sur le grec chrétien des premiers siècles, mais aussi plusieurs publications épigraphiques concernant surtout la côte occidentale d'Asie Mineure [1]. On pourra seulement regretter que les sollicitations pressantes — qu'il rappelle d'ailleurs (p. 6) — du savant professeur de l'École des Langues orientales ne l'aient pas décidé à prendre aussi parfois le grec moderne à témoin, et qu'il ait, en général, limité sa documentation épigraphique à une seule région. La banalité de certaines formules comme πᾶσαν σπουδὴν ποιεῖσθαι, ou de certaines acceptions comme celles de τὰς χρείας (= « le nécessaire ») ou d'εὐσέβεια (= « la piété *envers Dieu* ») dans les décrets de proxénie aurait apparu avec plus d'évidence si M. Rouffiac les avait signalées à deux extrémités du monde hellénique.

En fin de compte, le butin grammatical et syntaxique est ici très maigre, si correcte d'ailleurs que soit la doctrine de l'auteur. Les rapprochements lexicographiques ont une autre importance : surtout ceux que fournit l'étude de « la langue religieuse et morale ». M. Rouffiac en a fait la matière de son troisième chapitre, bien qu'il eût déjà traité du « vocabulaire » dans le second. Il a pu ainsi, aux dernières pages de son livre, arrêter l'attention de son lecteur sur « un document de premier ordre », où se trouvent réunis presque tous les termes qu'il a mis à part, et passer des menues observations grammaticales du début aux considérations historiques par lesquelles il voulait conclure. Ce texte capital — une suite de décrets de l'an 9 avant notre ère sur une réforme du calendrier qui devait, pour toute l'Asie, faire commencer l'année à l'anniversaire d'Auguste — avait été publié, commenté ou traduit dès 1899 par Th. Mommsen, U. von Wilamowitz-Möllendorf, Dittenberger et Harnak : il se retrouve, sous le n° 105, dans les *Inscriptions de Priène*. Reproduit en France sans commentaire par la *Revue archéologique* (1900), il y avait passé presque inaperçu. Il n'était sans doute pas hors de propos d'analyser et de traduire en notre langue les parties essentielles d'un document où l'on voit servir au culte impérial les mêmes mots qui avaient servi au culte des Ptolémées et des Séleucides, et que devait emprunter le culte chrétien : les uns, comme προνοία (qui, au sens de « Providence », ne se trouve pas dans le Nouveau Testament), réservés pour l'apologétique et l'éloquence ; les autres, comme « Seigneur », « Fils de Dieu » et « Sauveur », presque immédiatement appliqués à Jésus.

P. FOURNIER.

1. Bien que M. Rouffiac n'ignore pas la refonte par Ed. Schwyzer de la *Grammatik der Attischen Inschriften*, c'est presque toujours d'après la seconde édition (1888) qu'il cite l'ouvrage classique de Meisterhans.

Kleine Texte für theologische und philologische Vorlesungen und Uebungen, hrsg. von H. Lietzmann. N° 69 : *Poetarum Romanorum ueterum reliquiae*, sel. E. Diehl; 165 p. 2,50 M. — N° 72 : *Die Vitae Vergilianae und ihre antiken Quellen*, hrsg. von E. Diehl; 60 p. 1,50 M. — Bonn, Marcus et Weber, 1911.

M. E. Diehl, qui collabore si activement à cette utile collection, vient de l'enrichir de deux recueils de textes.

Pour constituer le premier, l'auteur a emprunté aux éditions de Ribbeck, Baehrens, etc., des fragments qui offrent par eux-mêmes un sens à peu près complet. C'est sans doute trop peu pour le grammairien, qui a besoin d'utiliser jusqu'aux moindres bribes, mais M. Diehl aura mis au moins à la portée des étudiants des textes qu'ils ont l'habitude d'ignorer.

On peut regretter que l'auteur ait conservé la disposition des éditions antérieures : aux indications des sources, qu'on a assez rarement à utiliser, peut-être eût-on préféré un peu de discussion critique, et surtout quelques explications grammaticales et littéraires, qui rendraient plus abordable l'étude de textes difficiles. Enfin on eût aimé trouver, au moins dans une note préliminaire, un renvoi aux quelques ouvrages récents qui, comme celui de M. Bennett sur la syntaxe ou ceux de M. Frobenius sur la langue d'Ennius, peuvent aider à interpréter le latin ancien. Ne prétendant pas à remplacer les recueils antérieurs, le livre de M. Diehl pouvait se donner sur eux l'avantage d'être un guide plus pratique.

— Tout autres sont les qualités de l'édition des *Vies de Virgile*. Le texte en est revu sur les manuscrits, et l'apparat critique est assez fourni. On ne trouverait guère à relever que des minuties : p. 12, l. 19 le *praeuolauit* de *G* donne un sens plus intéressant que le *prouolauit* de *BP*, qui peut être dû au voisinage de *prореperet; — ibid.*, la ponctuation adoptée : *proreperet, e palude* donne un sens contraire à celui qu'autorise le texte du *Culex* (v. 165 et 177-178).

Une courte bibliographie nous renvoie aux études antérieures, sans oublier les plus récentes, comme celle de M. Klotz dans le *Rheinisches Museum* de 1911. Sous forme d'*Exkursus*, l'auteur met au point deux questions importantes pour la critique des sources, celle de la confiscation des terres et celle du péril de mort, dont l'examen conduit à considérer l'œuvre même du poète comme une des sources essentielles de ses biographes ; c'est là la thèse que M. Diehl expose dans son introduction, et que tendent à confirmer sur plus d'un point les notes intéressantes qui accompagnent le texte de Donat.

Un texte soigneusement établi, un commentaire historique et une bibliographie, le tout subordonné à une idée directrice, voilà bien le type d'ouvrage qui rentre le plus heureusement dans le cadre de cette collection.

J. MAROUZEAU.

A. Bouché-Leclercq, *L'intolérance religieuse et la politique.* Paris, Flammarion, 1911; 1 vol. in-12 de XII-370 pages.

D'où vient que les Romains, en général si tolérants envers les religions étrangères, aient persécuté le christianisme et dans quelle mesure l'ont-ils fait? Tel est le problème que se pose M. Bouché-Leclercq. Et voici sa démonstration.

L'unique règle des empereurs a été la raison d'État. Auguste, dès le début, fixa les principes dont s'inspirèrent ses successeurs: « Il n'a pas essayé d'entreprendre sur la liberté de conscience, ne demandant aux diverses religions qui se partageaient l'empire que de se tolérer mutuellement et de ne suggérer à personne d'idées incompatibles avec le respect avoué de la domination romaine » (p. 48).

Même largeur de vues chez Tibère, qui prononce un jour ces mémorables paroles : « Laissons aux dieux le soin de venger leurs injures, *deorum injurias dis curae* » (p. 67).

Néron fit-il exception et l'incendie de Rome servit-il de prétexte à frapper indûment les chrétiens? Le rôle que ces derniers jouèrent dans le désastre est loin d'être éclairci. Ernest Havet croyait à la culpabilité de quelques fanatiques et M. Bouché-Leclercq conclut dans le même sens. Pour lui, le mot des incendiaires criant « qu'ils avaient une autorité pour eux » *(esse sibi auctorem)*, au lieu de désigner Néron, s'applique beaucoup mieux à des gens qui pensaient exécuter le jugement de Dieu : « C'était bien sans doute accomplir l'ordre divin que de propager ce feu intelligent, de le diriger de préférence sur les œuvres sataniques, les temples des idoles et la maison du monstre qui ressemblait à l'Antichrist » (p. 133). Il n'y eut pas de persécution religieuse sous Néron. Il n'y eut que d'atroces supplices infligés à des criminels de droit commun.

Les persécutions dites de Domitien et de Trajan appellent aussi bien des réserves. Quand on serre les choses de près « et que l'on voit à quoi se réduit ici la certitude, on se sent envahi par une méfiance qui s'étend de proche en proche à toute la littérature hagiographique, fruit des loisirs d'une époque où le christianisme triomphant magnifiait les faits et les gestes de ses héros » (p. 220).

Sous Hadrien, le pouvoir, sans rien abandonner de ses principes, se montre peu enclin à l'oppression. L'apologétique chrétienne prend naissance. On se demande quelle part de vérité historique renferment,

pour cette époque, les Actes des martyrs : « Quand on en a éliminé le merveilleux, puis l'invraisemblable et les anachronismes, on ne sait plus que penser du reste » (p. 238).

Au temps du bon Antonin, des crises de passions populaires forcèrent le gouvernement impérial à sévir contre des factieux, ennemis de la société. Mais pas plus alors que sous le principat de Marc-Aurèle, il n'y eut de persécution globale, et dans certains épisodes tragiques, comme celui des martyrs de Lyon, en 177, « la critique a le devoir de faire remarquer tout ce que ces récits, mélangés d'horreurs et de sermons édifiants, contiennent de détails suspects » (p. 255).

En somme, les vraies persécutions, les persécutions officielles et systématiques n'ont commencé qu'au IIIe siècle. De 95 à 250, Lactance ne connaît pas de princes qui aient molesté l'Eglise et, passé Domitien, il saute d'un bond jusqu'à Dèce pour trouver un empereur qui ait obligé les chrétiens à choisir entre le martyre et l'apostasie. Le système qu'avait ébauché cet « exécrable animal » fut repris et généralisé par Valérien, Dioclétien, Galère, jusqu'en 311. Enfin, l'Édit de Milan (313), où Constantin et Licinius proclamaient la liberté des cultes, mit fin à la lutte entre le christianisme et le pouvoir.

Ainsi, le gouvernement impérial n'a montré d'intolérance religieuse que depuis le règne de Dèce jusqu'à la mort de Galère, soit durant une période de soixante ans. Et même à cette triste époque, où il encourt une juste flétrissure, il n'avait en vue, dans ses pires excès, que le maintien de la paix publique. Ce qu'il a poursuivi dans le christianisme, c'est une « doctrine secrète, aliment d'espérances subversives de l'ordre établi » (p. 252) ; ce sont les théories anarchistes et antimilitaristes : « Il n'y a pas d'accord possible, » écrivait Tertullien, « entre le serment divin et l'humain, entre l'étendard du Christ et l'étendard du diable, entre le camp de la lumière et celui des ténèbres ; une même âme ne peut se donner à deux maîtres, Dieu et César. » — Paroles de factieux, observait Celse, « non sans une apparence de raison » (p. 289).

J'ai résumé, bien sèchement, la riche et impartiale enquête de M. Bouché-Leclercq. La nécessité d'être bref condamne à des raccourcis qui suppriment les nuances. Au lecteur de s'imprégner du livre et d'en goûter la moelle. Il y trouvera, intimement fondues, de belles pages de psychologie historique (par exemple, la biographie de Tibère avant son avènement) et de fortes discussions de textes (en particulier, l'examen du récit de Tacite relatif au procès des chrétiens sous Néron). Et, planant sur cette passion de la vérité, un souffle de libéralisme qui, entre les intolérants de droite et de gauche, ne voit de salut que dans l'amour impénitent de la tolérance.

Georges RADET.

F. Arentz, *Palæolithic Chronology.* Kristiania, chez l'auteur, 1911; 1 vol. in-8° de 108 pages.

Dans ce singulier petit volume, l'auteur expose avec une extrême abondance de faits bibliographiques ses idées qui, pour la plupart, sont absolument différentes de celles qui sont partout classiques. La moitié du volume est consacrée à l'analyse de divers gisements danois. Pour lui, les vieux amas de coquilles sont préglaciaires et renferment des objets paléolithiques. D'ailleurs, il n'y a eu qu'une époque glaciaire ayant duré environ 5,000 ans. Elle a été produite par le détournement du Gulf Stream qui s'est précipité dans le Pacifique à travers l'isthme de Panama entr'ouvert. C'est ainsi (p. 17) que « la Skivespalter-culture vint d'Asie à travers la Russie, puis le long de la côte Baltique jusqu'au Danemark, *durant* le Pliocène ». Après un long séjour en ce point ces populations, chassées par l'époque glaciaire, se répandirent surtout dans le Nord de la France et en partie en Italie, avant le Magdalénien.

La seconde partie du livre traite du paléolithique d'Europe en dehors de la Scandinavie. Nous y apprenons que la première immigration s'est faite d'Asie en Europe. Quelques tribus sont venues beaucoup plus tard d'Afrique en Europe par le détroit de Gibraltar. — La fin de la période glaciaire correspond à la fin du paléolithique et au début du néolithique, les deux périodes étant d'ailleurs séparées par un hiatus absolu. « L'époque de l'hippopotame correspond au Miocène alors que, au moins dans sa dernière partie, l'homme commençait à vivre en Europe, et l'époque du mammouth correspond au Pliocène à la dernière partie duquel le Solutréen doit probablement appartenir en partie !!! »

Je note, pour terminer, cette stupéfiante affirmation que l'auteur m'attribue, à savoir que « le Campignien est un Solutréen final évoluant vers le Magdalénien ». Je n'ai pas besoin de dire, je pense, que jamais je n'ai dit chose pareille. — Tout cela se passe de commentaires. Cependant de pareils livres ont ceci d'utile qu'ils nous montrent combien il y a encore d'inconnues dans nos études, combien aussi de formules dogmatiques. Si on considère cet ouvrage comme un faisceau d'hypothèses préalables devant servir de thème à des recherches nouvelles... alors il peut prendre de l'intérêt. C'est à ce titre que nous en avons parlé aussi longuement.

D[r] CAPITAN.

CHRONIQUE DES ÉTUDES ANCIENNES

Les anciens Égyptiens. — Dans un petit livre clair et facile, avec gravures (*Los Egipcios en la Antigüedad*, Barcelone, Granada, in-12 de xx-141 pages), M. J. Cascales y Muñoz vient de résumer à grands traits, principalement d'après Maspero, nos connaissances présentes sur l'ancienne Égypte (institutions, religion et civilisation).

Crète et Mycènes. — Outre la 2e série des *Antiquités crétoises*, nouvel album de 50 planches édité par M. Maraghiannis, à Candie, avec un texte explicatif de M. G. Karo, signalons les *Reproductions galvanoplastiques* de monuments minoens et mycéniens, en vente soit à Geislingen (Württembergische Metallwarenfabrik), soit à Athènes, chez Gilliéron et fils. Pour présenter ces 144 pièces M. Paul Wolters a rédigé une introduction que la brochure donne en trois langues : allemand, anglais, français. La traduction française est due à M. Paul Perdrizet.

Delphes et l'Étolie. — Il y a plus de vingt ans, M. Salomon Reinach conjecturait que les artistes de Pergame, dans leurs œuvres destinées à commémorer les défaites galates, s'étaient inspirés du cycle delphique (*Revue archéologique*, 1889, t. I, p. 318). Son neveu, M. Adolphe Reinach, montre le bien fondé de cette hypothèse (*Un monument delphien : l'Étolie sur les trophées gaulois de Kallion,* dans le *Journal international d'archéologie numismatique* de 1911, p. 177-240, avec gravures et planche). Étudiant une base trouvée au début des fouilles de Delphes, sur la terrasse du temple d'Apollon, il y reconnaît l'ex-voto érigé par les Étoliens en souvenir des représailles qu'ils exercèrent sur les Gaulois de Brennus et d'Acichorius, d'Orestorios et de Komboutis, pour venger le sac de Kallion. Quant à la statue que portait ce soubassement, elle lui paraît figurée sur la série des monnaies, émises entre 279 et 168 environ, où l'Étolie, coiffée de la *causia,* tenant de la main droite une lance et portant de la main gauche une petite Niké, a pour siège un amoncellement de boucliers.

Bataille de Salamine. — M. Périclès Rédiadis, un des officiers les plus distingués de la marine hellénique, a réédité, en le complétant, et en l'améliorant, son mémoire de 1902 sur la bataille de Salamine. Critique des sources, examen des lieux, travaux modernes, l'auteur n'a rien négligé pour offrir un tableau clair et cohérent de ce dramatique épisode (Athènes, 1911, imprimerie Raphtanis ; 1 vol. in-12 de 104 pages avec carte).

L'archaïsme capillaire des dames romaines. — A propos d'une tête de femme du Musée de Genève (1er siècle de notre ère), M. Deonna (*Indicateur d'antiquités suisses*, t. XIII, 1911, p. 137-145) se demande si la coiffure « en coquille d'escargot » qui auréole lourdement cette figure, n'est pas empruntée à un prototype archaïque et à cette occasion il effleure de nouveau le problème si bien posé naguère par M. Edmond Pottier (*Catalogue des vases du Louvre*, p. 251-255) : coïncidence ou influence, similitude fortuite ou imitation voulue, art spontané ou art par contact ?

Antiquités tunisiennes (cf. *Revue*, t. XII, 1910, p. 215-216). — Le IVe fascicule des *Notes et Documents* inventorie et décrit un sanctuaire de Baal et de Tanit, découvert en 1908, près de Siagu, par M. le capitaine Cassaigne. On a là, comme le montre M. Alfred Merlin en publiant le résultat des fouilles, « un exemple tout particulièrement éclatant de ce que les courants hellénistiques, orientaux ou égyptiens ont superposé en Afrique aux conceptions mythologiques primitives » (p. 51).

Nova et Vetera. — Nous devons à M. E. Derume la traduction du beau livre de Th. Zielinski, *Le Monde antique et nous*, dont cette revue a rendu compte (t. XI, 1909, p. 189-190). A M. N. Wallez, nous sommes redevables de la traduction du remarquable ouvrage de S. H. Butcher, *Quèlques aspects du génie grec* (Louvain, Uystpruyst, 1909), qui n'est guère moins suggestif. Pour mieux défendre la cause des humanités classiques, élargies par tout ce que réclame notre temps, les deux savants apôtres de Bonne-Espérance — un nom prédestiné — ont tenu à se munir d'une arme permanente. Ils ont fondé la revue *Nova et Vetera,* dont le titre est à lui seul un programme. Le premier numéro, qui porte la date de janvier 1912, contient, entre autres travaux : E. Remy, *Le comique dans le pro Murena;* N. Wallez, *L'intuition dans le Ier livre de l'Énéide;* E. Derume, *La lecture de Démosthène.* Nous souhaitons la meilleure chance à ce périodique nouveau dont la valeur éducative s'appuie sur une science de bon aloi.

GEORGES RADET.

---

25 mars 1912.

Le Directeur-Gérant, GEORGES RADET.

HÉSIODE CHARRON ET GÉOMÈTRE

(*Travaux*, v. 426)

Dans le paragraphe de son calendrier agricole relatif à la fabrication des instruments aratoires[1], Hésiode donne pour la construction des chariots le précepte suivant :

Τρισπίθαμον δ' ἄψιν τάμνειν δεκαδώρῳ ἀμάξῃ,

dont la traduction littérale serait : « Coupez une attache de trois empans pour un chariot de dix palmes[2]. » L'expression est fort obscure, ou pour le moins trop serrée : que faut-il entendre par un *chariot de dix palmes?* qu'est-ce que l'*attache* de ce chariot? L'interprétation suivante est donnée par les commentateurs anciens, et n'a jamais été contestée : un chariot de dix palmes est un véhicule où le diamètre de la roue a cette dimension; quant à l'ἄψίς, c'est le quart de la jante. Mais comment cette explication peut-elle se justifier? les mesures données par Hésiode sont-elles exactes et concordent-elles bien entre elles? pourquoi, enfin, en indique-t-il deux, dont chacune pourrait facilement se déduire de l'autre? Telles sont les questions qui restent à résoudre.

Il est bien évident que dans l'expression δεκαδώρῳ ἀμάξῃ il ne peut pas être question de la longueur totale du chariot. Le δῶρον, nom primitif de la παλαιστή, en latin *palmus*[3], désigne en effet la largeur « des quatre doigts allongés et réunis »[4]; c'est là une notion assez peu précise; mais nous savons que dans

1. *Travaux*, v. 414-436.
2. V. 426.
3. Pline, *H. N.*, XXXV, 49, 2 : « Graeci *antiqui* doron palmum vocabant. » Le mot se trouve en effet chez Homère (*Il.*, IV, v. 109 : κέρα ...ἑκκαιδεκάδωρα), qui ignore, ainsi qu'Hésiode, le terme παλαιστή. Cf. Eustathe, p. 450, 38 : « ... Τὸ δῶρον, ὃ λέγεται καὶ παλαιστή » ; — Proclos, *in Hes. Op.*, v. 426 : « Δῶρον δὲ τὸ αὐτὸ καὶ παλαιστή » ; etc.
4. Cf. Proclos, *loc. cit.* : « ... ἐκ τῶν τεσσάρων δακτύλων ὀρθῶς συντεθέντων » ; — Tzetzès, *ibid.* : « Ὁ δὲ παλαιστής ἐστι δακτύλων δ' » ; — Eustathe, *loc. cit.* : « Παλαιστή... ἐστι διάστημα τετραδάκτυλον » ; — Hésychios, *s. v.* δῶρον : « Παλαιστή· ἔνιοι τετραδάκτυλον » ; etc.

la pratique la palme a pris une valeur fixe, celle du quart de l'unité fondamentale, qui était le pied[1]; cela ne nous permet pas de la déterminer d'une manière tout à fait rigoureuse, puisque le pied variait d'une province à l'autre[2]; mais pour prendre une moyenne, nous pouvons supposer que le pied béotien à l'époque d'Hésiode était d'environ $0^{m}32$; ce qui donnerait, pour dix palmes, une valeur de $0^{m}80$. D'autre part, l'auteur déclare que l'essieu doit avoir sept pieds[3]; il est probable qu'il y a ici quelque exagération, ou plutôt Hésiode veut dire, par cette phrase elliptique, qu'il faut prendre l'essieu sur une tige ou une branche de cette taille[4]; mais même avec cette restriction, la largeur attribuée au véhicule serait incompatible avec une longueur de dix palmes. Il est d'ailleurs invraisemblable qu'Hésiode se soit servi d'une charrette si petite pour transporter de sa maison à son champ le matériel nécessaire au labourage[5]. Plusieurs commentateurs anciens en avaient déjà fait la remarque, et considéraient ἅμαξα comme équivalent à τροχός[6]. En fait, le mot n'a jamais ce sens; mais si nous admettons l'étymologie traditionnelle : ἅμα, ἄξων, il peut avoir désigné primitivement l'appareil que formeraient deux roues réunies par un même essieu; la

1. Cf., entre autres, Hérodote, IV, 149 : « ... τῶν ...ποδῶν τετραπαλαίστων ἐόντων... »

2. Le pied d'Athènes était de $0^{m}308$ (Stuart) ou $0^{m}309$ (M. Mauss). Les mesures qui ont pu en être prises directement, notamment sur la façade du Parthénon dont les dimensions étaient connues, concordent avec les indications tirées de Vitruve (éd. A. Choisy, Paris, 1909), I, 11, 34-35, et de Hygin, *de Limit. agr.*, p. 210, qui donnent au pied attique la valeur des 25/24 du pied romain, lequel mesurait de $0^{m}295$ à $0^{m}296$. Dans les autres cités grecques, le pied était généralement plus grand : à Samos, de $0^{m}3145$; à Olympie, de $0^{m}32$ environ; à Égine, de $0^{m}328$; le pied dit de Philetairos atteignait $0^{m}354$. Cf. Hultsch, *Griech. und Röm. Metrologie* (2e édit., 1882).

3. V. 424 : ἄξονά θ' ἑπταπόδην (c'est-à-dire environ $2^{m}24$); — s. e. : τάμνειν.

4. Cf. Tzetzès (*in v. 424*) : « ... Περὶ τοῦ τῆς ἁμάξης ἄξονος, λέγει κακῶς, ὅτι ἕπτα πόδων δεῖ ἔχειν αὐτὸν τὸ πλάτος· μόλις γὰρ ἂν ἄξων ὑπερβαίη τοὺς τέσσαρας πόδας (= $1^{m}28$ environ). » L'interprétation que je propose se déduit du vers suivant, où se retrouve la même construction, dont le sens est ici certain :

εἰ δέ κεν ὀκταπόδην, ἀπὸ καὶ σφῦράν κε τάμοιο,

c'est-à-dire : « si la pièce de bois — d'où on tire l'essieu — a huit pieds (et non : si l'essieu a huit pieds) on peut y tailler encore un manche de maillet. » L'intérêt de ce précepte tient à ce que la grosseur et la résistance de la pièce sont en rapport direct avec sa longueur totale, c'est-à-dire avec son âge.

5. Cf. v. 453 sq.

6. Proclos : « Κατὰ διάμετρον εἶπε δεκαδώρῳ »; Tzetzès : « ... Τροχοῦ· τὴν μέσην εὐθεῖαν... δεκάδωρον ἅμαξαν καλεῖ ».

longueur maxima de cet appareil serait bien égale au diamètre de la roue, ce qui expliquerait l'origine de la locution hésiodique. Mais dans les *Travaux*, comme déjà chez Homère, le mot ἅμαξα désigne, par extension, le véhicule tout entier[1]. Néanmoins il n'est pas impossible que l'expression δεκάδωρος ἅμαξα ait pu, tout d'abord, s'entendre au sens littéral : dans les représentations que nous ont laissées les anciens de charrettes à deux roues, il arrive assez souvent que la longueur de la caisse ne dépasse pas le diamètre de la roue[2] ; il était alors indifférent d'indiquer les dimensions de l'une ou de l'autre. Tel n'était pas cependant le chariot d'Hésiode, qui devait, me semble-t-il, avoir quatre roues ; en effet, l'essieu étant à environ 0^{m}40 de terre, si le chariot n'avait que deux roues, il serait inévitable soit qu'il fût trop petit pour offrir aucune utilité pratique[3], soit qu'il fût d'une stabilité tout à fait insuffisante ; une caisse un peu longue et si basse d'essieu risquerait constamment de heurter le sol par l'avant ou par l'arrière ; les chariots à quatre roues étaient d'ailleurs d'usage courant à cette époque[4]. Nous sommes donc en présence, chez Hésiode, d'une locution dont la propriété a pu d'abord être rigoureuse, et qui, même lorsqu'elle ne devait plus être prise au pied de la lettre, s'était conservée par tradition.

Dans la construction des roues de ce chariot, l'élément essentiel était celui que le poète appelle l'*attache*, ἁψίς. Les scoliastes et les lexicographes nous font connaître la valeur précise de ce terme, qui signifie le quart de la jante ; et ce n'est pas seulement le nom d'une mesure, mais celui d'une

1. Cf. *Tr.*, v. 456 : « Ἕκατον δέ τε δούρατ' ἀμάξης. » Sur les chariots homériques, cf. *infra*.

2. Cf., par exemple, Daremberg et Saglio, art. *plaustrum*, fig. 5702 et 5705 (empruntées à Panofka, *Cabinet Pourtalès*, pl. VIII, 3, et à Ponce, *Description des bains de Titus*, XXX, 49). Le premier de ces dessins représente un chariot de voyage, l'autre un *plaustrum* romain en forme de cuve, et servant, comme celui d'Hésiode, à transporter des produits agricoles.

3. Sauf dans le cas où il aurait eu la forme d'un cuveau (cf. la note précédente), ce que rend invraisemblable l'indication du vers 424 sur la longueur de l'essieu.

4. Cf. *Il.*, XXIV, v. 324 : τετράκυκλον ἀπήνην ; — *Od.*, IX, v. 241 sq. : ἅμαξαι... τετράκυκλοι. — Dans le Galeanus A de Paley (f. 44 b), le chariot hésiodique est figuré avec deux roues ; mais cette représentation est sans valeur archéologique, puisque, notamment, chaque roue y est munie de sept rayons (cf. *infra*) et le véhicule attelé de chevaux au lieu de bœufs (cf. *Tr.*, v. 453, etc.).

des pièces dont le cercle de la roue est constitué[1]. Comme ce mot, chez Homère, désigne assez souvent la maille d'un filet[2], et que dans la suite on l'a appliqué par analogie à toutes sortes d'objets arrondis[3], on admet généralement qu'il a passé d'un sens à l'autre par la comparaison qui s'établissait entre la forme ronde de la jante et la courbure d'un nœud; mais cette hypothèse n'explique pas pourquoi le terme ἁψίς, avant de signifier le cercle entier d'une roue[4], n'en désignait que le quart. Il ne me semble pas qu'il y ait là aucune métaphore : le premier sens du verbe ἅπτειν, qu'on le rapproche des racines sanscrites *ap-* (= atteindre) ou *sañj-* (= s'attacher)[5], n'est pas en effet celui de *nouer,* mais de *réunir,* de *mettre en communication* deux objets. Or nous savons que les jantes des roues primitives n'étaient soutenues que par deux croisillons qui se coupaient en leur milieu à angle droit : les monuments figurés, notamment les stèles de Mycènes, nous offrent un grand nombre d'exemples de cette disposition[6]; c'est plus tard seulement que l'un des deux croisillons fut dédoublé[7], puis qu'on leur substitua des rayons plus nombreux et placés régulièrement[8]. Dans la roue hésiodique, qui appartenait encore au type le plus rudimentaire, le charron commençait par ajuster les deux croisillons, puis il y adaptait les quatre ἁψῖδες; chaque ἁψίς est donc simplement le *lien* qui joint les extrémités des deux croisillons où elle s'attache.

Hésiode attribue à son ἁψίς une longueur de trois empans.

1. Tzetzès : « Ἐκ τεσσάρων ἁψίδων συνίσταται ὁ τροχὸς τῆς ἁμάξης » ; — *Et. Magn.*, p. 183, 36-37 : « Σημαίνει δὲ καὶ τὸ τροχοῦ τὸ ἐπικαμπὲς ξύλον παρὰ τῷ Ἡσιόδῳ ».

2. *Il.*, V, v. 487 : ἁψῖσι λίνου ; — etc.

3. Notamment le disque solaire (Euripide, *Ion*, v. 88), l'arc-en-ciel (Aristote, *Météores*, III, 2, 3), un arc de triomphe ou une voûte (Dion Cassius, XLIX, 15, — LXI, 17, etc.); en astronomie, les deux ἁψῖδες de l'orbite d'une planète sont l'aphélie et la périhélie (Pline, *H. N.*, II, 13, 2, etc.); en latin, *apsis* ou *absis* signifie une courbe (Pline, *H. N.*, XXXVI, 17, 1 ; — Pline le Jeune, *Epl.*, II, 17, etc.).

4. Cf. Euripide, *Hipp.*, v. 1233. Chez Hérodote (IV, 72), ce mot désignait un cercle de bois.

5. Cette dernière hypothèse est la plus probable (i. e. : sn̊gʷ = grec : ʿαβ-), un composé comme ἄαπτος (et non *ἄν-απτος) impliquant la présence primitive d'une consonne initiale.

6. Cf. Perrot et Chipiez, *l'Art Mycénien*, fig. 359-362 et 364. — Voir également Helbig, *Das homer. Epos*, fig. 15-19 ; — Daremberg et Saglio, art. *currus*, fig. 2200, 2201, 2203, 2206-2208, 2219.

7. Cf. Daremberg et Saglio, art. *plaûstrum*, fig. 5702 et 5703.

8. Cf. Pline, *H. N.*, II, 13, 4 ; — Philon, II, p. 560, etc.

Cette mesure est, à l'origine, encore moins déterminée que la palme, puisqu'elle se définit : « l'intervalle qui sépare l'extrémité du pouce de celle du petit doigt, quand la main est étendue »[1]; mais, comme la palme, elle a fini par prendre une valeur précise, celle des trois quarts du pied, soit le triple du δῶρον[2]. Si la palme est de 0^{m} 08, l'empan mesurera donc 0^{m} 24, ce qui donnerait pour le quart de jante une longueur de 0^{m} 72. Ce n'est là qu'une mesure approximative; en effet, le quart d'une circonférence étant égal à $\frac{\pi R}{2}$, l'ἀψίς d'une roue de 0^{m} 80 de diamètre mesure en réalité $\pi \times$ 0^{m} 2, soit 0^{m} 628. Une légère inexactitude serait excusable et même naturelle de la part d'Hésiode, qui ne disposait d'aucun instrument de précision; mais l'écart est ici trop considérable pour pouvoir s'expliquer ainsi. Paley, se fondant sur l'autorité d'un manuscrit inférieur[3], propose de lire :

Τρισπίθαμον δ'ἄψιν ταμὲ δωδεκαδώρῳ ἁμάξῃ.

La mesure ne serait pas encore exacte, puisque pour une circonférence de douze empans (2^{m} 88), le diamètre n'est pas de douze palmes, ou 0^{m} 96, mais de $\frac{2^{m}\ 88}{\pi}$ ou 0^{m} 917; cependant elle serait conforme aux premières notions géométriques des Grecs, qui se sont conservées longtemps par tradition même après les calculs d'Archimède, et suivant lesquelles la circonférence était considérée comme le triple du diamètre[4]. Mais la conjecture ταμέ n'est guère accep-

1. Cf. Proclos, *in v.* 426 : « Σπιθαμή ... ἐστιν ἁπλωθείσης τῆς χειρὸς ἐπὶ τὸ ἄκρον τοῦ σμικροτάτου δακτύλου διάστημα »; — Hésychios, *s. v.* σπιθαμή : « Τὸ μέτρον τὸ ἀπὸ τοῦ μεγάλου δακτύλου ἐπὶ τὸν μικρὸν διάστημα ἐκταθέν. »

2. Cf. Eustathe, *in Il.*, IV, v. 109 : « Τρίτον ... σπιθαμῆς τὸ δῶρον »; — Tzetzès, *loc. cit.* : « Ἡ...σπιθαμὴ ... ἔχει δῶρας ... τρεῖς »; — Pline, *H. N.*, VII, 2, 9 : « Extrema in parte montium (Indiae) *Trispithami* Pygmaeique narrantur, *ternas spithamas* longitudine, *ternos dodrantes* non excedentes ». Sur le *dodrans* (= trois quarts de pied), cf. Pline, XXXVI, 9, 14, etc. Aulu-Gelle qualifie les mêmes Trispithames de « non longiores pedes duo et quadrantem » (IX, 4), ce qui fait bien neuf palmes.

3. Le Bodleianus C de Paley (XIVe ou XVe siècle), que Rzach ne cite pas, et qui donne δωδεκαδώρῳ au lieu de δεκαδώρῳ.

4. Proclos : « Ἡ δὲ (s. e. διάμετρος) τὸ τρίτον ἐστὶ τῆς ὅλης περιφερείας »; — Tzetzès : « Πᾶσα ... περιφέρεια κύκλου τριπλασίων ἐστὶ τῆς οἰκείας διαμέτρου εὐθείας ». L'évaluation $\pi = 3$ remonte à la civilisation hindoue; Archimède a attribué à π une valeur de 22/7.

table, car Hésiode ne construit d'ordinaire à l'impératif que les préceptes qui s'appliquent personnellement à Persès, et il n'y en a aucun dans ce passage[1]. La leçon δωδεκαδώρῳ est sans doute une correction maladroite de quelque copiste, qui a voulu accorder le texte hésiodique avec la géométrie de son temps[2].

Paley a encore proposé une autre solution, d'après laquelle l'ἀψίς serait mesurée non pas le long de la courbure de la jante, mais en suivant la corde de l'arc[3]; or ce procédé ne fait qu'aggraver l'erreur, puisque la longueur de cette corde, hypoténuse d'un triangle rectangle isocèle où les côtés de l'angle droit sont égaux au rayon, est de $R\sqrt{2}$, soit dans le cas présent $\frac{0^m 80}{2} \times 1^m 414$, ou $0^m 5656$. Paley ne justifie son hypothèse qu'en supposant, par une inadvertance inexplicable, les dix palmes équivalentes à 36 pouces, et les trois empans à 22, soit environ six palmes; or, quelle que soit la valeur absolue de ces diverses mesures, trois empans font à coup sûr neuf palmes[4]. On ne voit pas d'ailleurs quel avantage Hésiode aurait pu trouver à mesurer la pièce de bois qui formait son ἀψίς à l'aide d'une ligne droite sans doute, mais imaginaire. Je croirais plutôt qu'il calculait ses trois empans en étendant la main trois fois de suite le long de cette pièce; de sorte qu'il remplaçait pratiquement la mesure du quart de circonférence par celle de trois côtés du dodécagone régulier inscrit dans le cercle, ce qui n'augmentait pas sensiblement l'inexactitude. Quant à la difficulté d'accorder ensemble les deux dimensions données par Hésiode, je ne vois qu'un moyen de la résoudre, c'est de supposer qu'il mesurait le tour de roue à l'extérieur de la jante, et le diamètre à l'intérieur: une ἀψίς de $0^m 72$ correspondant à un rayon de $\frac{0^m 72 \times 2}{\pi}$, soit $0^m 458$ au lieu de $0^m 40$, il suffit, pour que les

1. Cf. mon étude sur *Hésiode et son poème moral*, p. 173-174.
2. Tzetzès relève l'inexactitude de la mesure hésiodique, mais sans admettre la correction : « Πῶς ... οὐ δωδεκάδωρον εἶπεν, ἀλλὰ δεκάδωρον; »
3. *The Epics of Hesiod, Appendix* B, p. 288.
4. Donc, avec les équivalences admises par Paley, 32,4 pouces et non 22.

indications d'Hésiode deviennent rigoureusement exactes, d'attribuer à la jante une épaisseur de cinq à six centimètres[1].

Une négligence dans le calcul des mesures aurait été d'autant plus inexplicable que le souci de l'exactitude mathématique est ici évident; c'est ce que montre précisément la précaution prise par Hésiode de donner une double indication: s'il avait seulement l'intention de fixer les dimensions que doivent avoir les roues de chariot, une seule des longueurs spécifiées suffirait, puisqu'elles s'impliquent mutuellement; c'est donc plutôt un conseil qu'il donne pour leur construction. S'il était question de chariots à roues pleines, comme l'étaient généralement ceux des Latins[2], le diamètre et l'ἀψίς ne seraient que des lignes imaginaires tracées à la surface d'un corps solide, et les noms de mesure n'auraient qu'une valeur géométrique purement abstraite; tandis que pour Hésiode ils représentaient, nous l'avons vu, des objets réels et indépendants: il s'agissait en effet de se procurer d'abord deux piquets bien droits, puis quatre pièces de bois ayant la forme et les dimensions voulues; l'art de la charronnerie n'allant pas encore jusqu'à arquer les planches droites, Hésiode recommande de « se munir d'un grand nombre d'ais recourbés »[3], sans doute de fortes branches présentant naturellement l'aspect d'un arc de cercle[4]. Il est évident que dans ces conditions chaque pièce devait être

1. Cette explication est déjà proposée par Tzetzès, qui considère qu'à une circonférence de douze empans doit correspondre un diamètre de douze palmes, soit une palme de diamètre emboîtée dans la jante; il admet en effet l'évaluation traditionnelle $\pi = 3$.

2. Voir, par exemple, les chariots représentés sur les fresques des bains de Titus, sur des sarcophages du musée de Latran, etc. (Cf. Daremberg et Saglio, art. *plaustrum*, fig. 5705-5707).

3. Cf. v. 427: « Πόλλ' ἐπικαμπύλα κᾶλα » (s. e.: τάμνειν, ou, par zeugma, un verbe signifiant *se procurer*). D'autres (Göttling, Hermann, Paley) lisent ἔπι (= ἔπεστι) καμπύλα, ou sous-entendent ἐστί, et traduisent: « Il est facile de se procurer beaucoup d'ais recourbés. » Je croirais plutôt qu'Hésiode insiste à la fois sur la nécessité d'en avoir une provision de rechange en cas d'accident, et sur la difficulté d'en trouver de bien réguliers en assez grande abondance (cf. note suivante). Tzetzès fait une remarque analogue: « Τοῦτο δὲ εἶπεν ἵνα δείξῃ ὅτι οὐ μίαν ἀψῖδα λέγει ἔχειν τὸν τροχὸν, ἀλλὰ τέσσαρας. »

4. C'est ce qu'Hésiode dit plus explicitement, au vers suivant, du corps de charrue (γύην), qu'il faut avoir soin de rapporter chez soi « quand on en trouve un, en cherchant bien, sur la montagne ou dans les champs » (ὅταν εὕρῃς... κατ' ὄρος διζήμενος ἢ κατ' ἄρουραν).

mesurée isolément, quand on la trouvait, avant même qu'on essayât de l'ajuster.

D'autre part, une fois la roue montée, la connaissance théorique du rapport entre le diamètre et la circonférence offrait un excellent moyen de vérifier si l'ouvrage était bien régulier, ce qui ne pouvait manquer d'être, pour Hésiode, une préoccupation capitale : faire une roue absolument ronde devait être, avec un outillage rudimentaire et les procédés primitifs décrits dans les *Travaux*, une grosse difficulté pour les constructeurs; la preuve en est que lorsque Homère veut louer l'habile fabrication d'une charrette ou d'un char, c'est surtout sur la forme parfaite des roues qu'il insiste[1]. Or il était facile de vérifier la longueur et la rectitude des lignes droites: il suffisait pour cela d'un étalon en bois ou en métal, ou d'un simple fil bien tendu; les anciens ont connu et utilisé un grand nombre d'instruments de ce genre, règles ou cordeaux, que les Grecs appelaient κανών, στάθμη, προσαγώγιον[2], et les Romains *regula*, *linea*, *amussis* ou *euthygrammus*[3]; il en a même sans doute existé de gradués, à l'époque classique tout au moins, car pour les Grecs le mot κανών, par exemple, était le nom à la fois d'un outil et d'une mesure[4]. En revanche, il était plus difficile de tracer des courbes régulières : il est douteux qu'Hésiode ait connu ni le compas des géomètres (διαβήτης)[5], ni l'appareil que les arpen-

1. Κύκλου ποιητοῖο (*Il.*, XXIII, v. 340); — ἀπήνην... εὔκυκλον (*Od.*, VI, v. 57-58 et 69-70); — ἅμαξαν εὔτροχον (*Od.*, VI, v. 72; — *Il.*, XXIV, v. 150, 179, 189, 266, 711); — εὔτροχον ἅρμα (*Il.*, VIII, v. 438; — XII, v. 58).

2. Platon, *Philèbe*, p. 56 b: « (Τεκτονικὴ) κανόνι καὶ τόρνῳ χρῆται καὶ διαβήτῃ καὶ στάθμῃ καί τινι προσαγωγίῳ κεκομψευμένῳ »; — Eschine, *c. Ctésiph.*, 199: « Ἐν τῇ τεκτονικῇ, ὅταν εἰδέναι βουλώμεθα τὸ ὀρθὸν καὶ τὸ μή, τὸν κανόνα προσφέρομεν. » Cf. Xénophon, *Agés.*, X, 2; — Lucien, *Hist.*, 5; — *Et. Magn.*, p. 489, l. 32-33, — etc.

3. Vitruve, VII, 3, 19: « Longitudines ad *regulam* et ad *lineam*... respondentes exigantur »; — I, 4, 12: « Geometria *euthygrammi*... tradit usum... »; — Sisenna, cité par Charisius, II, p. 178: « *Amussis* est tabula rubricata, quae demittitur examinandi operis gratia, *an rectum opus sit* »; — cf. Festus et Varron, cités par Nonius, I, 28, — etc.

4. Cf. Aristophane, *Gren.*, v. 799: « Καὶ κανόνας ἐξοίσουσι καὶ πήχεις ἐπῶν »; — Platon, *loc. cit.*: « Τεκτονικὴν... πλείστοις μέτροις τε καὶ ὀργάνοις χρωμένην κτλ. » (suit l'énumération citée n. 2). Sur l'usage des pieds gradués chez les Romains, cf. Daremberg et Saglio, art. *pes*.

5. *Schol. Aristoph.*, *Nuées*, v. 178 : « Ἐργαλεῖον ὁ διαβήτης πολλαῖς εὔχρηστον τέχναις, τῷ Λ στοιχείῳ παρεοικός· τούτου τὸ ἓν μέρος ἐντιθέντες, τὸ δὲ ἕτερον περιάγοντες κύκλους γράφουσι. » Cf. Aristophane, *loc. cit.*, et *Oiseaux*, v. 1003; — Platon, *loc. cit.*, — etc.

teurs nommaient τόρνος, un *tour*, et qui consistait en un fil dont une extrémité, étant mobile, pivotait autour de l'autre dans un mouvement comparable à celui que décrit le couteau du tourneur[1]; d'ailleurs l'usage de ces instruments ne nous expliquerait pas pourquoi, dans la rudimentaire géométrie hésiodique, l'unité, le type par excellence de la ligne courbe n'est pas la circonférence, mais l'ἀψίς. Il faut, pour se rendre compte de ce fait, se rappeler le rôle important que tenait, dans les mesures de tout ordre, aussi bien chez les maçons, charpentiers et arpenteurs que chez les menuisiers ou les charrons, l'instrument que les Grecs appelaient γνώμων et les Latins *norma*, et qui correspondait à notre équerre[2]. Mais l'équerre, telle que nous la concevons, ne nous est d'aucun usage dans la construction des cercles. Il n'en était pas ainsi chez les anciens; car plusieurs textes prouvent d'une façon certaine qu'ils l'ont couramment employée dans le tracé des lignes courbes; il n'y aura plus dès lors rien de surprenant à ce qu'ils aient considéré comme un élément indépendant la portion de circonférence qu'on pouvait décrire entre les deux branches d'un gnomon, c'est-à-dire précisément l'ἀψίς d'Hésiode.

Un gnomon est, littéralement, un *indicateur*[3]; ce terme a en effet désigné d'abord la tige d'un cadran solaire, destinée à *indiquer* l'heure par la longueur et la direction de l'ombre projetée sur une surface à laquelle elle était perpendiculaire; puis, cette dernière notion ayant prévalu, le mot a fini par signifier un appareil composé de deux branches de bois ou de fer, deux κανόνες, se coupant à angle droit[4]. Ce fut Pythagore qui trouva pour la construction de l'équerre un procédé rigoureusement scientifique, en assemblant trois tringles dont les

1. Hésychios, *s. v.* τόρνος: « Ἐργαλεῖον τεκτονικὸν, ᾧ τὰ στρογγύλα σχήματα περιγράφεται. » Cet instrument ne se confondait pas avec le διαβήτης, comme le montre le texte de Platon déja cité: « ...κανόνι καὶ τόρνῳ χρῆται καὶ διαβήτῃ. » Cf. Vitruve, X. 4, 3: « Ad tornum *aut* circinum fabricatus axis. »

2. L'équerre figure, par exemple, à côté du rabot et du compas, sur une stèle du Louvre qui représente les outils d'un fabricant de lits. Cf. Blümner, *Technologie und Terminologie der Künstgewerbe*, t. II, p. 237; — Daremberg et Saglio, art. *norma*.

3. Cf. Vitruve, I, 11, 17 : « Gnomon, *indagator* umbrae... »

4. Un texte de Vitruve (IX, 7, 5) montre bien comment a pu se produire le passage d'un sens à l'autre : « Describatur linea in planitia, et e media πρὸς ὀρθὰς erigatur, ut sit *ad normam*; quae dicitur *gnomon*. »

longueurs fussent entre elles comme les nombres 3, 4 et 5[1]. Mais ce n'était là qu'un perfectionnement, car l'instrument existait bien avant lui. Une tradition, rapportée par Pline, en attribuait la découverte à Théodore de Samos[2]; or, ce légendaire inventeur de la plupart des outils de charpentier, qui passait aussi pour avoir trouvé l'art de fondre le bronze[3], ne peut guère être considéré comme postérieur aux premières olympiades; ce serait alors presque un contemporain d'Hésiode. Il n'y a donc rien d'impossible à ce que l'auteur des *Travaux* ait connu l'équerre et l'ait utilisée dans l'ajustage de ses roues Le principe, en tout cas, s'en déduisait directement d'une notion qu'il possédait bien, celle de l'égalité des quatre ἀψῖδες; car elles ne peuvent être interchangeables que si les deux diamètres se coupent à angle droit : la possibilité d'adapter n'importe laquelle à chacune des quatre places était précisément la preuve que les quatre angles étaient égaux entre eux, donc « normaux » ; tandis qu'inversement, l'égalité des angles une fois vérifiée ainsi, les ἀψῖδες ne pouvaient s'agencer exactement que si elles étaient identiques. Qu'Hésiode se servît de l'égalité des angles pour établir celles des ἀψῖδες, ou réciproquement, nous voyons dans les deux cas que, dès l'origine, la construction de l'équerre était étroitement liée au tracé de la circonférence.

Ce n'est encore là qu'une hypothèse, ou plutôt une déduction logique; mais une indication plus précise nous est fournie par l'existence d'un instrument que les Latins appelaient *groma*, et qui était en usage chez les arpenteurs : cette machine servait d'une part à tracer régulièrement les courbes des routes[4], et d'autre part à diviser un terrain en plusieurs zones[5]; or, son nom grec était γνώμων, c'est-à-dire une équerre[6]. Ce *gnomon*

1. Cf. Vitruve, IX, *Préf.*, 12, etc.

2. *H. N.*, VII, 57, 7 : « Normam autem et libellam et tornum et clavem (s. e. : invenit) Theodorus Samius. »

3. Cf. Diogène de Laerce, II, 103; — Diodore de Sicile, I, 98, — etc.

4. Nonius, I, p. 63 M. : « Est autem groma mensura quaedam qua flexa viae ad lineam diriguntur, ut est agrimensorum. »

5. Festus, s. v. *groma* : « Groma appellatur genus machinolae cujusdam, quo regiones agri cujusdam cognosci possunt. »

6. *Id.*, *ibid.* : « Quod genus Graeci γνώμονα vocant. » Il s'agit évidemment d'une équerre; car malgré la diversité des sens du mot γνώμων, celui de deux droites se

dont on usait comme d'un compas était donc une combinaison de l'équerre et du τόρνος, sans doute avec un fil dont l'une des extrémités était fixée au point de jonction des deux branches[1]; c'était une sorte de graphomètre, puisqu'on pouvait l'utiliser, comme notre rapporteur, aussi bien pour tracer des lignes courbes que pour mesurer les angles[2]. Mais quels qu'en fussent dans le détail la structure et le mécanisme, il est évident qu'une équerre, de quelque modèle qu'elle fût, ne pouvait être employée à décrire un cercle, mais seulement l'arc de 90° compris entre ses deux bras; au lieu d'être considéré comme une subdivision de la circonférence, cet arc constituait au contraire une mesure fondamentale, que l'on devait répéter quatre fois pour former le cercle entier.

Des conclusions plus certaines encore peuvent enfin se tirer d'un passage d'Aristophane, dont l'interprétation est assez controversée, mais qui se trouve précisément éclairé d'un jour nouveau par un rapprochement avec le vers d'Hésiode qui nous occupe. Lorsque, dans les *Oiseaux,* Pisétairos vient de fonder la ville de Néphélococcygie, et y reçoit la visite d'un grand nombre de fâcheux, parmi ces intrus qu'il éconduit sans pitié se trouve le célèbre géomètre et astronome Méton, qui vient offrir au fondateur de tracer le plan de sa capitale : « Que portes-tu là? demande Pisétairos. — Des règles pour mesurer l'espace... ; je disposerai d'abord en l'air cette règle pliée, puis je placerai dedans un compas ; tu comprends? — Pas du tout. — Ensuite je prendrai mes mesures avec ma règle droite, de façon à te faire un cercle à quatre côtés : au milieu sera l'agora, centre vers lequel convergeront des rues

coupant à angle droit prédomine toutes les fois qu'il est question d'un instrument ou d'une figure ; cf. en géométrie, où ce terme désigne « une figure *en forme d'équerre...* composée de deux rectangles égaux et d'un petit carré. » (Philolaos, fr. 18 Bœckh ; — cf. Euclide, *Elém.*, II, *Défin.* 2 ; — Aristote, *Phys.*, III, 4 ; — *Catég.*, XI, 4-5 et XIV, 5).

1. Cf. *infra* une combinaison analogue de l'équerre et du compas décrite par Aristophane, *Oiseaux,* v. 1002-1003.

2. C'est évidemment ce qu'entend Festus par « quo regiones agri cujusdam cognosci possunt » : en traçant depuis le coin d'un champ une ligne droite, on y détermine une zone d'autant plus vaste que l'angle formé avec la limite du champ est plus considérable. Cette hypothèse est d'ailleurs confirmée par un sens dérivé du mot *groma,* qui peut également désigner l'endroit d'un camp où *les deux diagonales* de ce trapèze *se coupent de façon à le diviser en quatre parties ;* cf. Nonius, *loc. cit. ;* — Hygin, *de Limit. agr.*, p. 164 ; — *de Munit. Castr.*, 12.

toutes droites[1]... » Les critiques s'accordent à reconnaître dans ce projet une parodie du plan qu'Hippodamos de Milet a réalisé pour la première fois au Pirée, puis à Thurium et à Rhodes[2]; en revanche, ils sont loin d'être unanimes sur la valeur qu'il convient d'attribuer aux expressions κανόνα καμπύλον, *règle pliée*, et κύκλος τετράγωνος, *cercle à quatre côtés*. En ce qui concerne la première, Blaydes et van Leeuwen y voient une contradiction dans les termes, un κανών, une tige *droite*, ne pouvant, par définition, être καμπύλος; il serait question, d'après eux, d'un objet imaginaire, créé par la fantaisie du poète comique. Mais Erdmann[3] fait justement remarquer que l'adjectif καμπύλος ne signifie pas nécessairement *courbé*, et peut parfaitement s'appliquer à une barre rigide qu'on aurait *pliée* à angle droit; le désir de créer une antithèse avec l'expression κανὼν ὀρθός justifierait suffisamment l'emploi d'une locution peu commune. Cette interprétation me paraît d'autant plus vraisemblable que, dans un autre passage, Aristophane a indiqué, pour fabriquer cette fois un compas, ce même procédé qui consiste à « plier une tringle », et s'est précisément servi du verbe κάμπτειν, dont le sens est ici incontestable[4]. Cette acception de καμπύλος (= plié à angle droit) devait être, sinon fréquente dans les textes, du moins signalée par les anciens lexiques, car un glossateur d'Hésiode l'a connue et l'a attribuée à ce mot — à tort d'ailleurs — dans le passage même que nous étu-

1. Aristophane, *Oiseaux*, v. 998-1007;

Π. Εἰπέ μοι
ταυτὶ δέ σοι τί ἔστι; — Μ. Κανόνες ἀέρος.
. . . .
. . . . Προσθεὶς οὖν ἐγὼ
τὸν κανόν' ἄνωθεν τουτονὶ τὸν καμπύλον,
ἐνθεὶς διαβήτην — μανθάνεις; — Π. Οὐ μανθάνω.
— Μ. Ὀρθῷ μετρήσω κανόνι προστιθείς, ἵνα
ὁ κύκλος γένηταί σοι τετράγωνος, κἀν μέσῳ
ἀγορά, φέρουσαι δ' ὦσιν εἰς αὐτὴν ὁδοὶ
ὀρθαὶ πρὸς αὐτὸ τὸ μέσον κτλ.

2. Cf. notamment Brunn, *Griechische Künstler* (2ᵉ éd.), p. 244 sq.; — Erdmann, *Hippodamos von Milet und die symmetrische Städtebaukunst* (*Philologus*, XLII, 1883, p. 193-227). Blaydes seul conteste cette interprétation.

3. *Op. cit.*, p. 208-209.

4. *Nuées*, 177-178 :

Κατὰ τῆς τραπέζης καταπάσας λεπτὴν τέφραν,
κάμψας ὀβελίσκον, εἶτα διαβήτην λαβών, κτλ.

dions[1]. C'est donc bien une équerre que Méton porte, suivant l'habitude des arpenteurs; et il précise l'usage qu'il en veut faire, en ajoutant qu'il va « y introduire un compas »; or à quoi peut aboutir une combinaison de ces deux instruments, sinon au tracé du quart de cercle compris entre les deux branches?

Méton, d'ailleurs, insiste et précise son intention, en déclarant qu'il va s'en servir pour faire un « cercle à quatre côtés ». La plupart des commentateurs, depuis le scoliaste jusqu'à Blaydes et van Leeuwen, voient ici une allusion plaisante au fameux problème de la quadrature du cercle, déjà reconnu comme pratiquement insoluble[2]. Kock et Erdmann contestent cette interprétation, mais sans appuyer leur opinion sur aucun argument bien précis; ils ne signalent pas, notamment, l'objection la plus grave à laquelle donne prise l'explication traditionnelle : c'est que le problème de la quadrature n'a jamais consisté dans la construction d'une circonférence à *quatre côtés,* mais dans celle d'un carré dont la *surface* équivaudrait à un cercle donné. Ces quatre « côtés » de la circonférence ne peuvent donc être que les quatre quarts de cercle, que le géomètre trace séparément avec son *groma,* au lieu de décrire d'un seul jet la circonférence tout entière. Chacun des termes employés par Méton s'explique alors très simplement : avec sa règle droite (ὀρθὸς κανών), qui était en même temps une mesure, une sorte d'instrument analogue à la chaîne de nos arpenteurs, il construit deux diamètres, en ayant soin de s'assurer que les quatre points extrêmes sont bien à égale distance du centre; puis, avec son équerre (κανὼν καμπύλος), il s'assure de l'égalité des quatre angles, de façon à diviser l'espace en quatre quartiers identiques; enfin, en combinant ce second instrument avec un compas (διαβήτης) ou un τόρνος, il trace successivement dans chacun de ces quartiers un arc de

1. Dans le Galeanus A de Paley, au v. 427 : Πόλλ' ἐπικαμπύλα κᾶλα, je lis en effet, au-dessous de la ligne, les lettres *norm;* — tandis qu'une autre glose traduit plus justement ἐπικαμπύλα par σκολιά.

2. Anaxagore croyait cependant l'avoir résolu; cf. Plutarque, *de Exsilio*, XVII (= *Mor.*, p. 607 f) : « Ἀναξαγόρας... ἐν τῷ δεσμωτηρίῳ τὸν τοῦ κύκλου τετραγωνισμὸν ἔγραφε. » Antiphon et le pythagoricien Bryson en contestaient aussi l'impossibilité, en assimilant le cercle à un polygone dont les côtés seraient en nombre infini (cf. Aristote, *Soph. El.*, XI, 3, — *An. post.*, I, 9, 1).

cercle, de manière à construire « en quatre traits » la circonférence que le poète appelle κύκλος τετράγωνος, un cercle « à quatre côtés », ou plus littéralement encore « à quatre angles »[1], c'est-à-dire dont chaque quart est compris dans une de ces quatre zones déterminées par les quatre angles droits. Ce procédé de construction offrait un excellent moyen de vérifier la régularité du tracé : il fallait, pour que la circonférence fût bien construite, qu'elle passât par les quatre points fixés d'avance à l'extrémité des deux diamètres.

Or, ce procédé décrit par Aristophane pour dessiner un cercle sur le sol est tout à fait analogue à celui qu'employait Hésiode pour fabriquer une roue circulaire : il commençait, lui aussi, par dresser ses deux diamètres, ses deux κανόνες[2], dont les dimensions avaient été déterminées par un calcul et des expériences préalables; puis, il en joignait les quatre extrémités par quatre ἀψῖδες, qui permettaient, aussi bien qu'une équerre, de vérifier si les angles étaient droits; car ces angles devaient être égaux entre eux pour qu'on pût adapter avec précision des ἀψῖδες égales entre elles. De plus, pour que le cercle fût bien régulier, il fallait que des ἀψῖδες d'une dimension prévue — soit sensiblement les trois quarts du diamètre total, ou les neuf dixièmes du diamètre apparent — s'ajustassent exactement à l'extrémité des diamètres : c'est à un moyen identique que Méton avait recours, lorsqu'il s'assurait que sa circonférence passait bien par les points fixés à l'avance. En confrontant et en contrôlant l'une par l'autre les deux mesures qu'il considérait comme fondamentales, le diamètre et l'arc de cercle de 90 degrés, l'empirisme d'Hésiode n'était pas très éloigné de la méthode scientifique dont a usé la géométrie postérieure à Pythagore.

Pierre WALTZ.

1. Tel est, en effet, le sens primitif du mot γωνία; cf. Hérodote, I, 51; — Platon, *Ménon*, p. 84 e, etc..

2. Hésiode ne leur donne pas ici ce nom; mais dans un objet de forme identique, le bouclier rond, les deux croisillons qui soutenaient le cercle en se coupant à angle droit s'appelaient précisément κανόνες. Voir *Iliade*, XIII, v. 407 :

(... ἀσπίδα ... τὴν ...)
δινωτὴν φορέεσκε, δύω κανόνεσσ' ἀραρυῖαν.

Cf. VIII, v. 193.

ÉTUDE

SUR QUELQUES TYPES CURIEUX DU CAVALIER THRACE

(*Suite*[1].)

---

§ 2. — La nationalité du dieu Cavalier.

A : *Les variantes dues vraisemblablement à des influences étrangères : Dieu aux trois têtes, Dieu au bonnet pointu, Dieu au bâton, etc.* — B : *Le Dieu « national »*.

[Nos 86-88]. Trois reliefs exhumés en 1902 à Izvor (village du Rhodope, au voisinage de Philippopoli).

La découverte se composait de quatre reliefs, dont l'un a déjà été publié comme étant au Musée de Sofia[2] : le silence gardé sur les autres paraîtrait indiquer qu'ils ne se trouvaient pas alors au même Musée. J'ignore ce qu'ils peuvent être devenus ; photographies et descriptions m'ont, à l'époque, été communiquées par M. Degrand.

Le sanctuaire agreste d'où proviennent ces monuments était sans doute situé au voisinage d'une source[3]. Il n'était pas, semble-t-il, consacré exclusivement au dieu Cavalier, car, selon le témoignage de M. Dobrousky, on a découvert également en ce même lieu trois *ex voto*[4], identiques entre

1. Voir *Rev. Ét. anc.*, t. XIV, p. 137 suiv.

2. *Izvestia Mouzei*, 1907, p. 130, n° 184. J'en donne une brève description d'après la photographie que j'ai sous les yeux :

Plaque où il manque le fronton et la tête du Cavalier. Haut. actuelle, 0m24 ; larg., 0m28. — Le dieu, dont on n'aperçoit pas clairement la chlamyde, est au galop vers la droite. Ses jambes sont repliées sous le corps du cheval ; le talon en est fortement accusé et le pied est indiqué comme très cambre et pointu (cf. les remarques ci-après, pp. 246-247, à propos de la *fig. 6* [N° 88]). La bride du cheval est nettement visible, ainsi que le bouclier devant lequel se détache la tête. Le Cavalier tient par les pattes de derrière un animal de grande taille, au corps mince et allongé, aux membres très fins (daim ?) : un lion dévore la tête pendante de cet animal, un chien lui mord les pattes. Entre le lion et le chien, un objet douteux et indistinct (urne ?). — Inscription sur la plinthe : Βείθυς Μουκατράλεος.

3. Le nom du village actuel, Izvor, signifie « source ».

4. *Izvestia Mouzei*, 1907, p. 92, n° 134, fig. 71 (à la page 131 du même Recueil, à la suite du n° 184, il est indiqué que deux autres reliefs identiques sont de même provenance). — Voici la brève description de ce monument grossier :

Un personnage barbu est debout, de face, devant un autel quadrangulaire ; il est

eux, qui figurent une scène de sacrifice à Asclépios et Hygie. Asclépios était probablement, à Izvor comme à Glava Panéga[1], le dieu principal, honoré comme protecteur des eaux bienfaisantes. Dans l'un et l'autre endroit, il était fréquemment représenté sous les traits du Cavalier; dans l'un et l'autre endroit, le Cavalier s'appelait indifféremment Asclépios ou Silvain[2]. Ici, il était même identifié à une divinité d'apparence exceptionnelle, et dont il est difficile de dire si elle constitue une variante nouvelle des dieux ordinaires, ou bien si elle apporte un élément inédit dans la liste des cultes thraces. C'est le cas qui se présente pour le relief que nous allons maintenant étudier.



Fig. 4.

N° 86. — Ce relief *(fig. 4)* est de beaucoup le plus intéressant des quatre.

Haut., 0^m20; larg., 0^m175.

Malheureusement, les détails sont très indistincts sur la photographie qui a servi à l'établissement du cliché. Certains d'entre eux, très peu visibles, m'ont été confirmés par M. Degrand, qui a eu le relief entre les mains et a pu compléter par une description l'insuffisance de la reproduction dont je lui suis redevable.

L'inscription se lit comme suit :

a) Sur le fronton : ΚΥΡΙϢ ΘΙϢ

b) Sur la plinthe : ΑΥΛΟΥΖЄΝΙϹΑΟΝΓΙΝΟΥ
ΑΥΛΟΥΖЄΝΙϹΔΙΟΥΖΗΟϹ

enveloppé d'un manteau assez court qui laisse à nu le bras droit, appuyé sur un bâton d'aspect noueux. On songerait d'abord à Hèraklès; mais en y regardant de plus près, les nodosités du bâton paraissent les anneaux d'un serpent. Ce serait donc Asclépios, et la femme voilée qui est auprès de lui, vêtue d'une longue robe et d'un ample manteau, serait Hygie. De l'autre côté de l'autel, un serviteur en manteau court porte une corne d'abondance, avec laquelle il semble verser une libation sur l'autel. Pas de dédicace.

1. *Ibid.*, voir la série des 126 bas-reliefs de cette provenance (pp. 1-84).

2. *Ibid.*, p. 78 à 81, n°s 109 à 116, fig. 54 à 58.

(lettres grossières et inégales, le Δ très allongé, la forme des Y très variable ; dans les deux mots Αὐλουζένις, la finale IC très rapetissée ; l' I dans le mot θιῶ ne me paraît pas aussi certain que l'affirmait M. Degrand[1]).

Il n'y a de remarquable que le nom propre Διούζης, qui est nouveau. La composante initiale Διου = *Diu* en est connue[2] ; la finale ζης ou ζεις est très fréquente. Peut-être Διούζης est-il une abréviation de * Διουζένις[3] : d'autre part il est possible que ce dernier nom soit une variante des formes voisines Διαζένις[4] et Διζένις[5], qui sont déjà connues. D'autres abréviations analogues peuvent être légitimement rapprochées[6].

Dans l'ensemble, ce relief se rapproche de l'un des précédents [n° 84] et il fait partie de la série que nous avons constituée pour l'expliquer. Le Cavalier, au pas, la chlamyde flottante, tient de la main droite la bride du cheval. Devant lui, une femme voilée debout, dans l'attitude ordinaire ; derrière, un serviteur cramponné à la queue du cheval. Ni chiens, ni animaux, ni aucune autre représentation.

Deux points importants restent à signaler :

1° Le serviteur est *ithyphallique*. Ce détail, qui n'a été reconnu sur aucun des autres bas reliefs de la même série, est apparent sur la photographie. Néanmoins, un doute subsisterait, si des

1. Sur la présente figure, il a bien fallu se décider entre I ou E : on a donc préféré le premier, parce que seul le jambage vertical est apparent sur le cliché original, mais celui-ci est fort médiocre et l'étude des caractères épigraphiques au moyen de la loupe ne donne aucun résultat décisif. — Une objection de poids est que la substitution de I à E dans les inscriptions thraces est sans exemple ; elle est même peu probable, tant est fréquente la substitution contraire d'E à I.

2. Cf. les noms *Diuppaneus* (Muratori, 1458) et *Diurdanus* (*CIL*, VI, 2408, 3451). — Dans l'inscription relative à la fondation de Pizos (*BCH*, 1898, p. 486, l. 58, 77, 139), M. Kalinka (*op. cit.*, n° 34) a lu Διουχείλας, Διούπορις, Διούτραλις, là où je lisais Δυτουχείλας, etc. Je signale ces variantes sans les accepter.

3. Nom connu par les transcriptions latines *Diuzenis* (*Dipl.* I) et *Diuzenus* (*CIL*, X, 769).

4. *BCH*, 1898, p. 526, l. 60. — On devra corriger en Διαζένις la lecture Διλζένις de *Sbornik*, 1894, p. 102, n° 5 = *Arch.-Épigr. Mitth.*, 1895, p. 107, n° 5.

5. *BCH*, 1898, p. 486, l. 91. — Variante Διθένης (correction à *Izvestia Mouzei*, 1907, p. 62, n° 42, qui donne ΔΙΟΕΝΗΣ restitué à tort Διο[γ]ένης), confirmée par la forme Βρουθένις citée dans la note suivante.

6. Par exemple : Βρούζης et Βρουζένις (Βρούζης = *DH*, p. 327, n° 14 ; [Βρ]ουζένις, probable dans *DH*, p. 321, G', lu par Kalinka, *op. cit.*, n° 214, [Αὐλ]ουζένις, est confirmé par la variante Βρουθένις = *DH*, p. 327, n° 14). — Μουκάσης (*Izvestia Mouzei*, 1907, p. 36, n° 2, fig. 8) et Μουκαζένις. — *Dases* (*Dipl. CI*) = *Daïzes* (*CIL*, III, 14214 [12]) et *Daizines* (*CIL*, III, 1666). — Δίζης (Latyschev, III, 17) et Διζένις (*BCH*, 1898, p. 486, l. 91), etc.

affirmations catégoriques et répétées de M. Degrand ne permettaient d'être très affirmatif.

L'explication la plus naturelle consiste à voir dans ce serviteur un Satyre de la suite de Dionysos. Ce serait donc le dieu lui-même qui serait représenté sous la figure du Cavalier[1], et il n'y aurait à cela aucune objection si le Cavalier était du type usuel. Mais justement il est d'un modèle jusqu'à présent sans équivalent.

2° Le Cavalier est *tricéphale*. On distingue nettement, sur les deux côtés de la tête principale vue de face, deux têtes de profil. Toutes trois sont barbues : cette indication de la barbe est déjà par elle-même assez rare. Les quelques exemples que nous en possédons[2] montrent que le dieu auquel l'artiste a prêté cette physionomie s'appelle indifféremment Héros, Asclépios, Silvain, c'est-à-dire paraît n'être qu'une variante du dieu imberbe ordinairement représenté. Rien dans l'image elle même, dans les attributs du Cavalier, dans l'inscription, n'attire spécialement l'attention et ne fait supposer qu'il puisse s'agir d'un culte étranger assimilé à celui du Héros thrace.

Du reste, on ne voit pas bien de quelle divinité exotique il serait question. Les dieux tricéphales sont rares dans les mythologies barbares ; l'exemple gaulois auquel on pourrait penser n'est point un Cavalier[3]. Peut-être faudrait-il songer

1. Comme sur un relief de Melnik (*RA*, 1904, p. 19 suiv.).

2. Il y en a, en dehors du cas présent qui forme à lui seul une série à part, huit exemples dont voici la liste : *a*) le relief de la fig. 5 ci-dessous [N° 87]. — *b*) *Izvestia russe*, 1905, p. 26, n° 1 (Kaspitchané), plaque anépigraphe. — *c*) *Izvestia Mouzei*, 1907, p. 141, n° 198, fig. 117 (Akherkeui), haut relief où le Cavalier porte un bonnet phrygien. — *d*) *Ibid.*, p. 134, n° 190, fig. 109 (Saladinovo), inscription : [κυρί]αις Νύμφαις. — *e*) *Ibid.*, p. 72, n° 70, fig. 43 (Glava Panéga), inscription : Ἥρωι Σαλδοχεληνῷ Γαῖος Γολήους εὐχὴν ἀνέθηκεν. — *f*) *Ibid.*, p. 68, n° 51, fig. 40 (Glava Panéga), inscription : Κυρίῳ Ἀσκληπίῳ καὶ Ὑγείᾳ [Σαλδο]βυσσηνοῖς Πρεῖσκος Ἰουλίου φύλαρχος Παυταλιώτης εὐχαριστήριον ἀνέθηκεν. — *g*) *Ibid.*, p. 79, n° 110, fig. 55 (Glava Panéga), inscription : *L. Naevius Probus vet. Silvano et Dianae v. s. libens m. p.* — *h*) *Ibid.*, p. 89, n° 130, fig. 69 (Batkoun), inscription : Μάρκος Τάρσου Ἀσκληπίῳ..... A la suite, des mots à peu près indiscernables sur la photographie ; toutefois la lecture donnée par M. Dobrousky semble fantaisiste ; elle ne tient en tout cas pas compte du fait que le texte occupe sur la plinthe du monument trois lignes et non deux. Voici ce que je crois voir dans ces trois lignes :

ACKΛHΠIΩPA/ƆH̄PŁ	Ἀσκληπίῳ (*épithète?*)
XΛPЄCPHPΛ	...[εὐ]χαρε[ι]σ[τ]ήρ[ιον]
N TN	[ἀ]νέ[θηκε]ν

3. Cf. *Catal. du Musée de Saint-Germain*, notamment p. 30 ; fig. dans Espérandieu, *Bas-reliefs de la Gaule rom.*, vol. II et III (consulter les *Indices*). — Babelon, *Catal. des bronzes*, n° 362.

plutôt à une imagination locale, dont le succès aurait été médiocre, et d'après laquelle on aurait cherché à représenter le Cavalier sous une forme triple, parce que parfois il est, en qualité d'Apollon, apparenté à Bendis-Artémis, qui est aussi la triple Hécate. Nous connaissons justement un relief thrace sur lequel les trois têtes de la triple Hécate sont figurées au moyen d'une technique identique : ce monument impose la comparaison avec notre relief[1].

Toutefois, le nom d'Apollon n'est pas donné au Cavalier sur les reliefs de la série où il est figuré barbu : mais il est invoqué une fois, en compagnie de Diane, sous le nom de Silvain[2]. Or, Apollon et Diane ont quelquefois, dans les pays barbares, comme noms usuels ceux de Silvanus et de Silvestris[3].

Asclépios, qui est toujours représenté barbu, ne paraît pas pouvoir être mis en cause ici, par suite de l'impossibilité où l'on serait, dans l'état actuel de nos connaissances, d'expliquer l'aspect tricéphale qui lui aurait été donné.

[N° 87]. Plaque presque intacte ; dimensions inconnues *(fig. 5)*.

Provenance incertaine (environs de Philippopoli : Izvor?)

Sur ce marbre, le Cavalier est représenté sur un cheval au pas, sans autres figures ou indications accessoires. Il semble coiffé du bonnet phrygien et barbu ; ces deux détails, qui s'accordent fort bien ensemble[4], ne sont pas

1. *RA*, 1912, n° 104 de la série des *Documents* en cours de publication (Sélymbrie). — Cf. Babelon, *Catal. des bronzes*, n° 699.

2. Page précédente, note 2, relief *g*).

3. *CIL*, III, 12367 ; bas-relief de Berkovitza : chasseur à pied, avec un chien et une Nymphe. L'inscription : *Silvano et Silvestri*, montre bien que ces noms sont ceux des deux personnages représentés. — Remarquer l'inscription du fragment ci-dessus, p. 164 et *fig. 3* [N° 89], qui porte peut-être la dédicace ['Aπόλλ]ωνι. — Cf. les observations de Merlin, *RA*, 1900², p. 420 suiv., à propos des noms *Silvanus* et *Silvestris*.

4. Cf. le relief *c*), p. 242, note 2. — Ordinairement, c'est surtout dans les pays danubiens de l'Europe centrale (Pannonie et Norique) qu'on trouve des Cavaliers coiffés du bonnet phrygien (Musée de Budapest : *Arch. Ertesitö*, 1903, p. 309 suiv. — Musée d'Agram : *Slovanski Vjesnik*, 1905, p. 56, n° 109).

Le Cavalier ainsi représenté diffère assez sensiblement du type thrace ; il est entouré d'une série de figurations accessoires (soleil, lune, ennemis foulés aux pieds, animaux féroces, banquets divins, chars, etc.) qui indiquent une très forte influence des cultes orientaux. Ce genre de reliefs ne se rencontre que tout à fait exceptionnellement dans la région balkanique ; il y en a quelques exemples rares en Mésie seulement (*Izvestia Mouzei*, 1907, p. 140-149, n°s 197-202, fig. 118-121). C'est pourquoi

absolument certains à cause de l'usure de cette partie du relief[1].

Deux particularités sont à signaler :

a) La chlamyde du Cavalier n'est pas représentée flottante : elle pend le long de son dos. Cette indication, conforme à la réalité puisque le cheval n'avance pas assez vite pour que le vent de la course fasse flotter le manteau, est cependant, nous l'avons vu, assez exceptionnelle, parce que la convention s'est établie dans la sculpture locale d'adopter le motif du manteau flottant même dans les cas où il est faux assurément[2].



Fig. 5.

b) Le dieu tient de la main droite une patère.

Or, si on établit, parmi les reliefs du Cavalier actuellement connus, les deux listes relatives à ces particularités, on voit que ces listes coïncident presque complètement[3]. C'est surtout lorsqu'il tient en main la patère, que le Cavalier porte la

je ne puis souscrire à l'opinion émise par M. Cumont (*Mithra*, II, p. 526), qui, parlant des monuments danubiens, dit : « L'opinion la plus probable est que ces sculptures se rattachent aux cultes de la Thrace, répandus dans l'empire romain par les troupes originaires de ce pays ». Je crois au contraire que la rareté de pareils reliefs dans les pays de religion thrace prouve qu'ils sont d'origine étrangère, sans doute asiatique, et qu'au lieu d'être les témoins « d'une religion inconnue ayant subi l'influence du mithriacisme », ce sont des monuments mithriaques qui ont subi l'influence des idées thraces. En un mot, ces reliefs seraient le produit d'un syncrétisme grossier qui a dû s'établir dans l'imagination de soldats orientaux sectateurs de Mithra à la suite de leur vie commune avec d'autres soldats d'origine thrace. On comparera, comme ayant pu aussi exercer une influence du genre de celle que nous avons déjà signalée à plusieurs reprises, diverses stèles (*Dict. des Antiq.*, fig. 2739 et 2741, Norique et Dalmatie; ci-dessus, p. 160, note 4, I *b)*, Pannonie) sur lesquelles le Cavalier, légionnaire ou auxiliaire, foule aux pieds l'ennemi vaincu.

Des arguments du même ordre, appuyés sur des objections analogues à la théorie de M. Cumont, viennent d'être exposés par M. Kazarov, dans la conclusion d'un article récent (*Archiv für Religionswissenschaft*, 1912, p. 161) où il étudie quelques exemplaires, dont six déjà connus et deux inédits, de ces reliefs composites (cf. dans la planche, les figures 3 et 6; les autres numéros appartiennent à une variante encore plus compliquée où paraissent deux Cavaliers au lieu d'un seul).

1. Les ombres de la photographie, qui est assez bonne, donnent à la pierre rugueuse et cassée des précisions trompeuses qu'on risque de prendre à tort pour des traits de physionomie ou des détails de costume.

2. Ci-dessus, p. 157, note 4.

3. Dans sept cas sur dix.

chlamyde non flottante. Les inscriptions montrent qu'alors il n'est guère identifié qu'avec Asclépios ou avec Silvain. Cette remarque nous fournit un renseignement utile pour essayer de dénommer le Cavalier tricéphale de la figure 4, puisqu'il nous permet de deviner dans l'un de ces deux noms divins le vocable sous lequel était probablement adoré le dieu honoré dans le sanctuaire d'Izvor. Mais il n'y a rien à en conclure pour la représentation elle-même. Asclépios et Silvain sont tout aussi bien figurés, ailleurs, avec la chlamyde flottante et sans patère. Il convient donc de ne voir dans cette variante, ainsi que nous l'avons déjà signalé, qu'une influence directe des reliefs funéraires grecs dans lesquels le mort héroïsé a même attitude[1].

[N° 88]. Plaque intacte, arrondie à la partie supérieure *(fig. 6)*.

Haut., 0m16; larg., 0m15.

Provenance incertaine comme pour le précédent (environs de Philippopoli : Izvor?).

Cavalier sur un cheval au galop dont la bride est indiquée. Il porte une sorte de justaucorps arrêté sur les cuisses[2], et pas de chlamyde[3]; son bras est levé en arrière dans le geste de brandir l'épieu. Sa tête est couverte d'une coiffure qui rappelle le bonnet phrygien; mais si c'est un bonnet, il est posé sur une luxuriante chevelure qui bouffe sur la tête[4] et descend en

1. Cf. ci-dessus, p. 163, 6°.

2. Il suffira de se reporter à l'illustration de l'*Izvestia Mouzei*, 1907, qui est la plus abondante que nous ayons sur les Cavaliers thraces, pour constater que c'est ainsi que le plus souvent (cf. fig. 28, 29, 33, 36, 42 à 44, 53, 66, 67, 89, 99, 106, 116) est figuré le vêtement de dessous du Dieu Cavalier. Le haut relief de la figure 89 montre quelle en est véritablement la forme et les dimensions. On se reportera aussi aux indications qui nous sont fournies par les bronzes (par exemple *RA*, 1912, *Documents*, etc., nos 70 et 71, fig. 10 et 11).

3. Détail très rare. Je n'en connais que deux exemples : un relief de Dinicli (*Sbornik*, 1901, p. 799, n° 15, fig. 63) et un autre de Glava Panéga (*Izvestia Mouzei*, 1907, p. 64, n° 45, fig. 36).

4. Certains Cavaliers semblent avoir sur la tête des cheveux épais qui forment une sorte de bourrelet. Il importe de remarquer à cette occasion que l'épaisseur des cheveux est la caractéristique de toute une classe du peuple gète : c'est la classe inférieure, appelée κομῆται ou *capillati* (les chevelus), par opposition à la classe supérieure qui porte un bonnet (πιλοφόροι, voir note 3, p. suivante). — Comparer l'épithète ἀκρόκομοι, donnée aux Thraces par Homère (*Iliad.*, IV, 533) et reprise par Archiloque (fragment publié par *REG*, 1900, p. 73). On ignore du reste le sens exact de cette

longues boucles de chaque côté des joues[1]. On pourrait aussi songer à l'*alopékis*[2] ou au bonnet national des Gètes[3].



Fig. 6.

Un détail intéressant pourrait être fourni par les chaussures, qui sont figurées très pointues par devant et aussi par derrière, comme si elles étaient terminées par un éperon. Mais si l'on considère l'ensemble de la sculpture, il paraîtra probable, — bien que le même détail, beaucoup moins prononcé, se retrouve sur d'autres reliefs du Cavalier[4], — que cette forme insolite provient vraisemblablement de la technique de l'artisan : celui-ci travaille son marbre, pour ainsi

épithète : signifie-t-elle « qui a la tête couverte de longs cheveux », ou « qui relève ses cheveux sur le sommet de la tête »? La première traduction a pour elle l'autorité d'Ovide (*intonsi, hirsuti; Pontiq.*, IV, 2, 2), la seconde celle d'Aristote (εὐθύτριχες, *De gen. anim.*, V, 3, 13).

1. Sur aucun relief on n'aperçoit d'aussi longues boucles latérales, si ce n'est sur deux monuments de la *collection Stamoulis* (*BCH*, 1912, n°s 41 et 48).

2. Hdt., VII, 75 : Θρήϊκες ἐπὶ μὲν τῇσι κεφαλῇσι ἀλωπεκέας ἔχοντες. — Xén., *Anab.*, VII, 4, 3 : οἱ Θρᾶκες τὰς ἀλώπεκας ἐπὶ ταῖς κεφαλαῖς φοροῦσι καὶ τοῖς ὠσί. — L'*alopékis* est donc une coiffure qui comporte des oreillères, et qui correspond assez bien aux détails visibles sur le relief. — Cf. sur des vases peints l'*alopékis* de Rhésos (*Dict. des Antiq.*. fig. 227), celle d'Orphée (Reinach, *Répert.*, I, p. 176, n° 1), et surtout le bonnet-capuchon porté par Bendis, dont M. Cumont donne la description suivante, qui semble convenir parfaitement à notre relief : « Terminé en pointe comme les bonnets phrygiens, il se continue par deux brides qui descendent sur les côtés de la tête, et un large fanon ovale qui retombe sur le dos » (*RA*, 1903², p. 384-385 et fig. 1).

3. Les Gètes portent un bonnet de feutre : πίλους ἐπὶ ταῖς κεφαλαῖς ἔχοντες (Dion Chrys., II, 246 Teubner), d'où l'épithète de πιλοφόροι appliquée par les auteurs (Dion. Cass., LXVIII, 9 — Priscus, fr. 5) à certains d'entre eux, qui formaient, paraît-il, la classe supérieure de la nation. Jordanes, *Get.*, XI, 70, les appelle *pileati*, et compare nettement leurs bonnets aux coiffures asiatiques : *tiarae, quos pileos alio nomine nuncupamus.*

4. Indication tout à fait analogue dans *Izvestia Mouzei*, 1907, fig. 52, et aussi n°s 181, 182, 184, qui ne sont pas reproduits, mais dont je possède des photographies. Or, il est remarquable que le dernier de ces reliefs provient précisément d'Izvor, comme sans doute aussi celui qui nous occupe; les deux autres proviennent de Oustina, localité toute voisine, où ils ont peut-être été transportés d'Izvor. On peut donc se demander s'il n'y aurait pas là une indication de costume local; il est vrai qu'elle manque sur les trois autres reliefs de même provenance. — Cf., dans le *Dict. des Antiq.*, l'article *Calcare*, où sont décrits des éperons en forme d'*ergot* analogues à celui-ci, et, comme indication inverse, la forme de la chaussure, si nettement dessinée, sur la stèle d'un *eques singularis* de nationalité thrace (*CIL*, VI, 3202 = *Dict. des Antiq.*, fig. 2746).

dire, avec une gouge, qui enlève des éclats en forme de virgule. Diverses autres parties du sujet (notamment le bonnet, les articulations du cheval et du cavalier) sont traitées dans le même style, avec des saillies ou des creux vigoureusement indiqués et fort pointus.

[N° 90]. Plaque carrée au type du Cavalier, cassée dans le coin supérieur droit *(fig. 7)*.

Provenance : Panaghia. Ce village étant situé dans la montagne au dessus de Pastoucha, il est fort possible que le présent *ex-voto*, que M. Degrand avait photographié sans en préciser les dimensions, ait fait partie de la trouvaille décrite plus haut[1].

La plaque représente un Cavalier au galop, sans aucune figure accessoire. Comme celui de la figure 6, il n'a pas de chlamyde, mais il porte peut-être une sorte d'écharpe ou de manteau. Sa coiffure, autrement indiquée ici, est probablement l'*alopékis ;* sa tunique se termine par une courte jupe plissée, dont la forme est aussi clairement figurée. Ces précisions ne sont pas inutiles ; elles font mieux comprendre certains points des précédentes descriptions, et notamment elles imposent la comparaison entre divers détails du costume et l'uniforme de la cavalerie romaine. Or nous avons eu occasion de voir déjà l'influence des séries militaires romaines sur la représentation du Cavalier[2].



Fig. 7.

L'épieu tenu à la main par le Cavalier est également rendu avec clarté ; on voit que c'est une arme trapue, courte de manche, et munie d'un fer de grande taille en forme de feuille d'olivier[3].

1. Voir ci-dessus, p. 163 [N° 89].
2. Remarquer, entre autres, l'analogie de ce costume avec celui que porte le cavalier légionnaire *C. Marius* sur la stèle bien connue du Musée de Bonn (*Dict. des Antiq.*, fig. 2737), déjà citée p. 162, note 3.
3. L'épieu, souvent probable, est bien rarement indiqué de façon formelle. Ou bien, comme la lance, il était figuré par un trait peint, ou bien ce qui en reste parfois pourrait appartenir aussi bien au bois d'une lance. Deux exemples étaient jus-

[N° 91]. Plaque arrondie en haut, cassée sur les côtés *(fig. 8)*. Provenance inconnue (environs de Philippopoli?).

Le monument faisait partie d'une série indiquée par M. Degrand au Musée du Louvre (MND, n° 544), qui l'a acquis en 1902[1].

Haut., o^{m}27; larg., o^{m}18; ép., o^{m}02.

La coiffure du Cavalier est indiquée comme un turban, la chlamyde flottante est seule visible, et il n'y a pas d'indication certaine d'aucun autre vêtement. L'épieu est court comme dans le relief précédent, mais la partie inférieure se perd dans les plis que la chlamyde forme sur la poitrine.

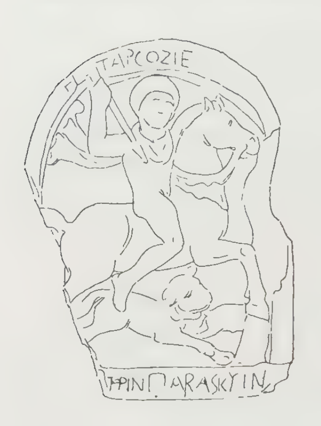


Fig. 8.

Les deux détails intéressants sont les suivants :

1° L'autel, grossièrement indiqué, a la forme d'une bûche verticale sur laquelle le cheval semble poser le sabot antérieur droit (les jambes gauches du Cavalier et de sa monture ne sont pas indiquées dans ce relief très fruste).

2° Sous le cheval court un animal très sommairement dessiné, dont l'attitude et peut-être la grosse tête, peu visible, font penser à un lion[2].

L'inscription est très peu lisible; je la reproduis d'après un estampage[3] un peu plus net que la photographie :

a) Sur le fronton : Η ΩΤΑΡCΟΖΙΕ
b) Sur la plinthe : Π϶ΡΙΝΠΑΡΑЅΚΥΙΝC

qu'ici les seuls où l'épieu parût nettement (*Sbornik*, 1901, p. 796, n° 8, fig. 62. — *Izvestia Mouzei*, 1907, p. 66, n° 48, fig. 38); la hampe, dans l'un et l'autre, est représentée épaisse, mais sur aucun le fer n'était apparent. — L'arme ici figurée rappelle fortement la *hasta* au fer foliolé des *auxiliaires* romains (*Dict. des Antiq.*, fig. 3730).

1. *Bull. Soc. Antiq.*, 1902, Acquisitions du Louvre, p. 371, n° 16.

2. Je ne connais qu'un unique exemple du lion ainsi représenté seul, courant sous le cheval et parallèlement à lui (*Izvestia Mouzei*, p. 110, n° 158; provenance : Bieleni).

3. Obligeamment communiqué par M. Ét. Michon, à qui je dois des remerciements pour tout ce qui concerne la publication des reliefs du Louvre ici reproduits.

On ne distingue, parmi les mots du fronton, que ceux-ci : ἥ[ρ]ω(ι)? Ταρσοζίε[ις?] Ce nom propre, si je le restitue correctement, serait formé de Τάρσας comme Βριγκόσις[1] = Βριγκάζεις[2] l'est de Βρίγης–Βρίγος[3]. Sur la plinthe, des fragments de mots illisibles, parmi lesquels peut-être une finale en — πορις (?) et un nom commençant par παρα — (peut-être la préposition παρὰ).

[N° 92]. Plaque du même genre, intacte *(fig. 9)*.

Mêmes provenance et acquisition[4].

Haut., 0m18 ; larg., 0m13 ; ép., 0m02.

Le Cavalier est au pas, en chlamyde flottante. On voit très nettement la housse[5] sur laquelle il est assis, et il paraît avoir la tête enveloppée comme par un capuchon. Sa main droite tendue et placée le long de la bride du cheval semble tenir un objet rond, comme une patère ou un fruit[6], et le tendre à la femme qui est représentée debout devant lui, en robe longue, voilée et la main au voile.

Entre la femme et le cheval est figuré un autel cylindrique orné de deux moulures. Il est difficile de distinguer si les trois objets visibles à la partie supérieure de cet autel sont des acrotères, des flammes ou des offrandes (sans doute des fruits) : il est toutefois probable que ce sont des flammes, et dans cette hypothèse on peut se demander si la libation rituelle est faite par la femme, dont le geste nécessaire ne paraît pas indiqué, — par le Cavalier, dont la main, munie peut-être d'une patère, se trouve placée juste au-dessus (il est vrai bien haut) — ou par le dédicant (indication conventionnelle fréquente).

On voit, par ce qui a été dit plus haut et sans qu'il soit besoin d'y revenir, de quel genre est le problème qui se pose

1. *BCH*, 1897, p. 135, n° 24.
2. *BCH*, 1898, p. 486, l. 55, 56, etc. — 1901, p. 315, n° 13.
3. Nom d'un peuple illyro-macédonien, peut-être forme macédonienne de Φρύγες (Hdt, VII, 73. — App., *B.C.*, II, 39) connu par de nombreuses variantes : Βρύγες, Βρύγοι, Βρύγαι, Βρύκαι, Βρύκεις, Βρίγκοι, Βουκάιοι, *Brysae*, etc.
4. *Bull. Soc. Antiq.*, 1902, Acquisitions du Louvre, p. 371, n° 15. — Musée du Louvre, MND, n° 545.
5. A propos de la housse, voir ci-après, pp. 255-256, description du [N° 94].
6. Détail non indiqué sur le dessin ci-contre, mais assez net sur la photographie originale.

ici : le Cavalier est-il un dieu, la femme est-elle une déesse, ou l'un d'eux fait-il par rapport à l'autre acte d'adoration? Quelles que soient les indications spéciales de ce relief, s'il était utile de les mettre en valeur, il serait dangereux d'en tirer des conclusions que n'autorise pas le vague de la sculpture dans son état actuel. Je m'en tiendrai donc à l'interprétation que j'ai précédemment admise[1].



Fig. 9.

L'autel, par suite d'une faute de dessin, est figuré sous le poitrail du cheval, dont il cache la jambe gauche. Du reste, la jambe gauche du Cavalier et la jambe postérieure gauche du cheval ne sont pas non plus indiquées. Entre les membres postérieurs du cheval est dessiné un animal qui paraît être un sanglier ; ainsi figuré, cet animal est assez rare[2].



Fig. 10.

[N° 93]. Plaque du même genre, intacte *(fig. 10)*.

Mêmes provenance et acquisition[3].

Haut., 0m16 ; larg., 0m12 ; ép., 0m025.

Cavalier au galop, sans accessoires. — Quelques détails méritent d'être signalés :

1° L'*alopékis*, très nette, qui lui couvre la tête.

2° L'absence d'indication des vêtements. Mais il est probable qu'ils étaient indiqués par la peinture. La plaque, dans son état actuel, laisse apercevoir des traces de couleur rouge, bleue et

1. Ci-dessus, p. 150.

2. Un seul exemple sur un bas-relief de Glava Panéga offrant avec celui-ci d'autres analogies de détail (*Izvestia Mouzei*, 1907, p. 74, n° 75, fig. 47). — Sur un autre relief où il y a deux Cavaliers (Dioscures?), un sanglier apparaît aussi sous l'un des chevaux (*Ibid.*, p. 109, n° 156, fig. 89; provenance : Lieublen); mais il est figuré en sens inverse et couché. — Ordinairement, le sanglier est poursuivi par des chiens; même quand il est seul, il est sur la défensive, acculé dans un coin, par exemple derrière l'autel.

3. *Bull. Soc. Antiq.*, 1902, Acquisitions du Louvre, p. 371, n° 14. — Musée du Louvre, MND, n° 543.

jaune. Cette coloration, encore assez vive, n'est plus apparente que dans les creux qui cernent les contours du personnage et du cheval.

3° L'objet tenu dans la main droite levée n'est ni une lance ni un épieu, mais une sorte de bâton de commandement ou de rouleau, ici très nettement indiqué. Cet exemple indiscutable permet de mieux comprendre les quelques monuments sur lesquels on avait déjà cru pouvoir signaler un semblable objet, sans oser rien affirmer [1].

J'avoue, du reste, ne pas pouvoir identifier cet objet : tout au plus peut-on le rapprocher de certains monuments du Musée de Budapest, où des Cavaliers semblent brandir le même attribut [2]. Mais peut être est il sage, jusqu'à ce que les reliefs du même genre soient plus nombreux ou expliqués par leurs inscriptions, de ne pas accorder trop d'importance à une indication qui, dans le cas qui nous intéresse, pourrait n'être qu'une simplification sculpturale analogue à celles qu'on rencontre à peu près sur tous les *ex voto* thraces, et que nous avons presque continuellement l'occasion de signaler au passage, particulièrement lorsqu'il s'agit des reliefs du Cavalier. Le geste de la main ne diffère pas de celui qui est partout figuré : peut-être bien s'agit-il simplement d'un épieu, dont il ne faut retenir qu'une chose, c'est qu'il est particulièrement court et trapu, et que la pointe n'en aurait pas été indiquée, au moins par le relief sculptural.

*
* *

De l'étude de ces divers Cavaliers peuvent se dégager quelques conclusions :

1° *Costume.* — Le costume du Cavalier ne sort pas, à l'ordi-

1. Par exemple : *Izvestia Mouzei*, 1907, p. 67, n° 49, fig. 38 (Glava Panéga). — *Sbornik*, 1900, p. 10, n° 6 (Philippopoli). — *Ibid.*, 1894, p. 85, n[os] 44-46 (Aktcha Kaïrek). — *Ibid.*, 1892, n° LX (Breznitza).

2. Reliefs de Dunapentele, principalement (cf. les figures d'*Arch. Ertesitö*, 1903, 1908). — A comparer, pour la diversité des armes ou objets tenus en main, les Cavaliers à la crosse ou à l'épée (*Iahresh.*, 1909, *Beibl.*, p. 167, n° 24 A[1]; 1910, *Beibl.*, p. 174, n° VII. — Serbie) et ceux qui tiennent l'épée et la hache (Dimitsas, *Macéd.*, p. 77, n° 80) ou l'arc (Latyschev, *Inscr. Pont. Eux.*, IV, cf. les *Indices*).

naire, de la banalité conventionnelle. Nous avons vu, dans le premier paragraphe de cette étude, que l'artisan reproduit, souvent maladroitement, des détails inspirés par la tradition gréco-romaine, et qu'il se représente rarement le dieu sous les traits caractéristiques d'un indigène thrace. Dans les cas qui nous ont occupé ici, une certaine précision de détails semblait correspondre à un désir spécial de localiser le personnage figuré. Critique faite des particularités successivement rencontrées, on s'aperçoit que beaucoup d'entre elles ne nous ramènent pas nécessairement à la Thrace. Si l'on rencontre l'*alopékis*, peut-être aussi la *zeira*[1], on trouve par contre des détails, comme la longue chevelure ou le bonnet pointu, qui font penser aux Gètes ou aux Phrygiens, tandis que la tunique plissée ou la housse font songer aux cavaliers de l'armée romaine.

2° *Attributs*. — Même remarque pour les attributs. Ou bien le Cavalier brandit la lance usuelle, ou bien il nous fait songer à des modèles qui n'ont rien de spécialement indigène : les armes sont parfois celles du cavalier romain, parfois l'épieu court ou le bâton des Cavaliers figurés sur les stèles de la Pannonie et de la Dacie. Lorsqu'il ne tient pas d'armes, mais une patère ou un fruit, ce n'est pas à un acte du rituel indigène qu'il convient de se reporter : le geste est bien plutôt copié sur des reliefs funèbres d'inspiration grecque.

3° *Identification*. — Le dieu, tant par les inscriptions que par divers détails de physionomie ou d'attributs, paraît avoir été assimilé à un grand nombre de divinités différentes : certains de ces dieux sont grecs, d'autres romains, d'autres asiatiques ; plusieurs se classent sans doute parmi les divinités barbares des frontières de l'empire, auxquelles on a donné des noms romains qui ne leur conviennent qu'en partie.

4° *Physionomie*. — Le Cavalier est tantôt imberbe, tantôt barbu : dans un cas jusqu'à présent unique, il est même tricéphale, sans qu'on puisse dire actuellement à la suite de quelle influence, mais sans qu'on puisse non plus attribuer à une particularité spécialement thrace un fait aussi exceptionnel.

1. Cf. ci-dessous la description du [N° 96], avec la figure et les notes.

Il y a donc, en Thrace, une infinité de variantes du Cavalier, il n'y a pas un *type* du Cavalier. Un assez grand nombre de ces variantes sont attribuables à une influence étrangère, due à la nationalité du sculpteur ou du dédicant, pour qu'on soit autorisé à se demander s'il y a, derrière tant de diversités, une unité.

On adorait assurément, en Thrace, beaucoup de Dieux Cavaliers sous des noms, des costumes, des physionomies et des attitudes diverses. Mais tous ces cultes sont-ils des créations d'inspiration ou d'importation étrangère, sans lien entre elles? Existe-t-il au contraire, sous des apparences diverses, des noms différents, et malgré des interprétations variées, un culte partout répandu d'une divinité cavalière vraiment *nationale*?

La réponse, que les monuments laissent douteuse, est heureusement résolue par les inscriptions dans le sens de l'affirmative, et la plus probante est celle du relief suivant.

[N° 94]. Stèle avec fronton contenant une rosace, et avec des acrotères en forme de palmettes.

Provenance : Topouzlar, village situé près du grand fossé appelé *Erkesia*[1], à peu près à mi-chemin entre Iamboli et Bourgas. C'est de ce village que provenait, en réalité, une stèle funéraire avec Cavalier jadis publiée par moi[2] d'après un croquis communiqué par le P. Jérôme. Ce dernier, induit en erreur par les paysans, croyait qu'elle avait été découverte dans une localité du Balkan de nom analogue[3]. Je dois aux mêmes sources les renseignements dont je vais faire usage, et un croquis dont l'exactitude scrupuleuse m'a documenté, sans que la trop grande défectuosité du dessin me permette de le reproduire (mesures approximativement indiquées : $2^m \times 1^m$).

1. Ou *Erkesitcha*. — Cf. *BCH*, 1898, p. 475, note 1.
2. *BCH*, 1901, p. 315, n° 13.
3. Topouchlar, district d'Osmanbazar. La différence orthographique entre les noms des deux localités est toute conventionnelle. Elle existe sur la carte de Bulgarie usuelle (carte au 420.000e, d'après les relevés de l'état-major bulgare, chez Ch. Danof, à Plovdiv [Philippopoli], 1898 ;) elle témoigne simplement des incertitudes de l'orthographe indigène. En réalité, il s'agit d'un seul et même nom, qui est le pluriel de la forme turque *topouch* (= boule, tampon de grosse caisse, renflement de massue).

La première stèle a été republiée depuis par M. Dobrousky[1]; cette seconde est inédite, bien que les deux aient été découvertes simultanément en 1900. Elles proviennent des ruines d'une construction dont j'ai eu entre les mains un plan rudimentaire. C'est un édifice en forme de basilique à trois nefs séparées par des colonnes dont on a retrouvé les bases circulaires; la maçonnerie est en moellons et mortier. La nef centrale se termine par une abside avec quatre gradins en hémicycle : on y a trouvé un coffret de marbre blanc veiné de bleu (dimensions : $0^{m}23 \times 0^{m}15 \times 0^{m}15$). Dans la nef gauche était un grand tombeau vide. Les deux stèles étaient placées, la nouvelle vers le fond de la nef droite, l'ancienne à l'extérieur de la porte centrale.

Étant donnés ces renseignements, j'imagine qu'il ne s'agit pas ici d'un temple du Dieu Cavalier, mais d'une église byzantine ruinée[2] dans laquelle les deux stèles antiques furent jadis conservées, ainsi qu'il arrive souvent, aujourd'hui encore, dans les églises orthodoxes, spécialement lorsqu'il s'agit de

1. *Sbornik,* 1901, p. 803-806, n° 20, fig. 66. La photographie médiocre qui en est donnée laisse dans l'ombre certains détails, toutefois la description qui l'accompagne permet d'en modifier certains autres.

Voici donc quelles corrections il conviendrait peut-être d'introduire dans ma publication (référence page précédente, note 2) :

1° Dans l'inscription. — Au lieu de ma lecture οἴκου Ἴζθρεος = *domo Istro(poli)*, M. Dobrousky donne Οἰκουιζέρεος en un mot. Ce génitif d'un nom nouveau aurait l'avantage de nommer le père des dédicants, tandis que d'après moi la mère seule était nommée. Toutefois il est malaisé de décomposer sûrement ce prétendu nom propre. — Pour la composante initiale, je ne vois à rapprocher que le nom *Ucus* et ses dérivés douteux Οἴκουρος (*Arch.-Epigr. Mitth.*, 1895, p. 107, n° 8) et Ὑκονόης (*Izvestia Mouzei*, 1907, p. 118, n° 166, fig. 96). — Pour la composante finale, des mots tels que Δρινουζέρις (*Arch.-Epigr. Mitth.*, 1894, p. 197, n° 64) ou Κετρεζέρις (Kalinka, *op. cit.*, n° 224) sont d'une lecture très incertaine; *Dazieris* = Δαϊζέρις? (*CIL*, III, 8350) et Σκινζέριες (Procop., *de Ædif.*, IV, 11) sont plus probables. Enfin on peut rapprocher le simple Σέρεις (*CIG*, 2130; Latyschev, II, p. 212, n° 402) et son composé Σερίσαλος (LB-W., 1301).

2° Dans la description du relief supérieur. — Je la modifie ici d'après l'étude du cliché publié :

Haut. : $0^{m}46$; larg. : $0^{m}64$. — Cavalier en chlamyde flottante galopant vers la droite, sa main droite levée brandit une longe lance dont la hampe dépasse les limites du relief. Devant le cheval galope un cerf; dessous, un chevreau (ou un faon?) poursuivi par trois chiens. Au-dessus du cerf paraît, à l'arrière-plan, une figure féminine debout qui tend la main vers la tête du cheval (attitude très douteuse d'après la description de M. Dobrousky : si elle était certaine, ce serait une variante d'un geste fréquent sur les stèles funéraires grecques).

2. Cf. les ruines analogues découvertes par moi à Pastoucha (*BCH*, 1901, p. 175, fig. 8, cartouche 2).

représentations du Cavalier, que la superstition locale vénère comme images de saint Georges[1].

I. *Relief :* Le Cavalier, sans chlamyde, galope vers la droite sur un cheval dont la bride est indiquée. Un serviteur vêtu de la chlamyde et présenté de face tient de la main droite la queue du cheval, et lève la main gauche, qui ne porte aucun objet[2]. Le Cavalier brandit une longue lance; sous son cheval deux chiens attaquent un animal plus petit qu'eux (chasse au lièvre[3]?). Devant le cheval, un arbre autour duquel s'enroule un serpent dont la tête est voisine de celle du cheval.

A remarquer l'indication très nette, sinon d'une selle, au moins d'une peau d'animal sur laquelle le Cavalier est assis. Le croquis représente si nettement les trois languettes en forme de longues franges (peut-être les pattes postérieures et la queue d'un renard dont la fourrure servirait de coussin), que je ne puis songer à en contester l'existence. Toutefois je dois signaler que je ne connais que très peu d'indications analogues : à part un haut relief[4], dont le croquis sort de la même main, je ne vois guère que trois ou quatre monuments sur lesquels apparaisse une selle ou un coussin[5]. Il est vrai

1. Surtout lorsque la même stèle contient aussi la représentation du banquet (cf. *DH*, p. 340, n° 57), qui est une scène souvent figurée par le christianisme primitif (Matthaei, *Totenmahldarstellungen in altchrist. Kunst*, Magdebourg, 1899). Il suffit de parcourir le recueil de Dumont-Homolle (particulièrement à l'art. Philippopolis, p. 332-343) pour voir combien les reliefs de tout genre sont pieusement conservés dans les églises. Moi-même, en 1910, j'ai vu à l'église grecque de Tchataldja (byz. Μήτραις, Roumélie turque) une stèle avec inscription inédite dont la vénération du *pappas* avait fait une pierre d'autel (n° 31 *a* des *Documents*, etc. dans *RA*, 1912). — Sur la confusion entre le Cavalier thrace et saint Georges, cf. Delehaye (*Saints jumeaux et Dieux cavaliers*), qui montre comment les Dioscures cappadociens ont été confondus avec certaines paires de saints vénérés par l'Église orientale.

2. A moins qu'il ne faille supposer quelque indication peinte, cf. ci-dessus, p. 160, note 2; p. 250, 2°; ci-après, 3e §, 3e page avant la fin, 2°.

3. Le lièvre, à ma connaissance, n'apparaît pas ordinairement sur les reliefs thraces du Cavalier, mais seulement sur les reliefs de l'Europe centrale (Norique et Pannonie : *CIL*, III, 5520, 10351; cf. p. 160, note 4, I *a*). On remarquera qu'ici le dédicant est un soldat, c'est-à-dire un étranger. — Voyez les indications sur la taille usuelle des animaux chassés, à propos du relief [N° 84] étudié p. 138 et note 1.

4. *RA*, 1912, n° 95 des *Documents*, etc.

5. Sur un relief de Choumla (*Sbornik*, 1900, p. 25, n° 39, fig. 10), le dieu, barbu et tenant la corne d'abondance, est visiblement assis sur une pièce (de cuir?) oblongue qui protège toute la face interne de la cuisse. — Sur un relief de Metchka (ci-dessus, p. 144, note 1, relief *e*) de la catégorie B), l'indication d'une pièce analogue, beaucoup plus petite, paraît probable. — Une housse est très nette sur un relief de Varna (Kalinka, *op. cit.*, fig. 107), et sur la figure 9 ci-dessus.

que les descriptions sont souvent si brèves et si inexactes, les photographies si peu distinctes, que ce détail pourrait être moins rare que je ne le crois et n'avoir généralement pas été remarqué.

Bien qu'il soit possible que la selle, si peu usitée dans l'antiquité[1], ait été particulièrement employée chez les Thraces ou leurs voisins[2], il n'en est pas moins vrai que ce détail peu fréquent, si on y joint le fait de l'indication de la chasse au lièvre et la qualité du dédicant, sans doute un étranger, n'est pas de nature à nous faire considérer le présent relief comme particulièrement représentatif du Cavalier indigène. Et pourtant l'inscription va lui donner le titre de « national ». C'est donc bien une preuve que, s'il y a un dieu chasseur qui soit vraiment thrace par son origine ou son culte, il n'y pas de *type* arrêté de ce dieu, mais seulement des variétés de représentation nombreuses, toutes d'inspirations diverses, et n'ayant en dernière analyse pas d'autre caractère strictement commun que celui de le figurer *toujours* à cheval.

II *Inscription*. Sur la plinthe :

ΓΕΝΙΚΩ	Γενικῷ
ΑΠΟΛΛΩΝΙ	Ἀπόλλωνι
ΑΤΙΛΙΟϹΟΥΑΛΗϹ	Ἀτίλιος Οὐάλης
ϹΤΡΑΤΙΩΤ·ΗϹΛΗ	στρατιώτης λ(εγεῶνος) η'
ΙΥΛΛΟΟ	
(cassure)	

Le point marqué au milieu du mot στρατιώτης est un défaut de la pierre, vraisemblablement, qui a obligé le graveur à espacer un peu les lettres. C'est à titre d'hypothèse que je propose de reconnaître dans *Atilius Valens* un *miles legionis VIII* :

1. *Dict. des Antiq.*, s. v. *Ephippia* (Lafaye). — La housse est toutefois fréquente dans la cavalerie romaine : on n'oubliera pas (et ce détail prend une singulière valeur à la suite de tant de remarques du même ordre que nous avons déjà eu l'occasion de faire) que la selle et la housse à franges, *formant des sortes de languettes*, font partie de l'équipement des *auxiliaires* (cf. notamment Brambach, *CIR*, n° 187 = fig. 2740 du *Dict. des Antiq.*).

2. L'un des noms les plus ordinaires de la housse, *scordiscum*, paraît emprunté à la peuplade des *Scordisques*, qui sont voisins de la Thrace (*Dict. des Antiq.*, s. v.)

l'abrévation de λεγεῶν est douteuse. Toutefois, la ligne, bien que non achevée et parfaitement lisible, ne contient pas d'autres lettres, et malgré la cassure il ne paraît pas y avoir eu de renvoi à la ligne suivante, où les traces de lettres apparentes à droite semblent appartenir à un mot volontairement détaché, indéchiffrable, mais qui devait être le substantif ou le verbe exprimant l'offrande.

La *legio VIII Augusta* paraît avoir été établie en Mésie au Ier siècle de notre ère, entre 46 et 69[1]. Il est vraisemblable, sinon prouvé, qu'elle avait en Thrace un détachement, cantonné dans la vallée moyenne de l'Hèbre : c'est du moins ce que laisse supposer un *ex-voto* au Cavalier, trouvé à Dipsiz Gueul et offert par un vétéran de cette même légion, *Aur. Mucianus*[2].

Si l'on admet l'existence de ce détachement, établi au voisinage du confluent de l'Arzos et de l'Hèbre, par exemple dans ce campement appelé Castra Rubra[3] qui se trouve près du confluent des deux rivières, on constate que Dipsiz Gueul et Topouzlar, lieux de découverte des deux reliefs dédiés par des soldats de la légion VIII, sont l'un et l'autre situés au voisinage[4]. On peut en dire autant de Stara-Zagora (= *Trajana Augusta, Beroe*), d'où provient vraisemblablement, mais non sûrement, une inscription[5], dédiée elle aussi par un ancien

1. Selon Filov (*Die Legionen der Provinz Moesia,* dans *Klio*, 1906 : *Chronologie,* I).

2. Kalinka, *op. cit.*, n° 210. Remarquer que le prénom de ce vétéran semble nous reporter au milieu du IIe siècle. On en peut conclure, ou bien que la légion VIII est restée en Mésie après 69, ou bien qu'elle a continué pendant longtemps à être recrutée dans les régions balkaniques, où revenaient les soldats après leur libération. Cette remarque empêche d'affirmer absolument l'existence en Thrace d'un détachement de la légion VIII ; mais elle ne prouve rien contre le fait que des soldats libérés de cette légion ont pu revenir s'installer dans le pays dont ils étaient originaires.

3. *Tab. Peut.* — Appelé aussi *Castra Iarba*, *Castra Zarba* et *Subzupara;* semble devoir être identifié avec Harmanli (*BCH*, 1898, p. 473 suiv., et carte p. 474).

4. En ligne droite, Dipsiz Gueul est à 50 kilomètres environ, Stara Zagora à 60 kilomètres, Topouzlar à 90 kilomètres, dans des directions différentes.

5. *Sbornik*, 1901, p. 787, n° 98, fig. 57. — Plaque découverte à Hissar Kalé, ruines d'une forteresse antique dans le Balkan au nord de Sliven. Le texte indique qu'elle provient sans doute de *Trajana Augusta;* toutefois il se peut qu'il ait existé à Hissar Kalé un sanctuaire du Cavalier; cela se conclurait assez bien de l'ethnique Ἐστραχενὸς donné au dieu : il semble en effet que l'ethnique de *Trajana Augusta* ait été Ἐργισσηνὸς (*DH*, p. 352, nos 61 g et g1).

Inscription sans sculpture : Θεῷ Ἀπόλλωνι γε — νιακῷ Ἐστραχενῷ Ἄττιος Τερτιανὸς — βουλευτὴς τῆς Τραϊανέων — ἀνέστησεν ὑπὲρ ἑαυτοῦ — καὶ τῆς συμβίου Ῥηγείνης — καὶ τῶν τέκνων.

soldat devenu magistrat municipal dans la ville où il s'était retiré.

Cette dernière inscription, comme la nôtre, nomme Apollon; comme la nôtre, elle lui donne l'épithète de γενιακός, évidemment identique à celle de γενικός. Le problème consiste à savoir ce que signifie ce surnom, qui n'apparaît pas ailleurs que sur ces deux monuments.

Un premier sens possible est celui de divers surnoms tirés de la même racine : γενέσιος, γεννήτης, γενέτωρ, etc., qu'Apollon porte assez fréquemment dans le monde grec[1] : il s'agirait alors du dieu qui donne la fécondité ou qui propage la vie.

Un second sens, plus acceptable en Thrace où Apollon est souvent identifié au Cavalier, serait de traduire cet adjectif par *national, ethnique,* c'est-à-dire de le considérer comme un équivalent de πατρῷος, autre épithète, peu fréquente il est vrai[2], mais qui paraît avoir correspondu à un culte spécial de l'Apollon local[3].

Cette interprétation se justifie :

1° *Grammaticalement. — a)* L'adjectif γενικός et les mots de même racine ne signifient pas seulement « qui engendre » ou « prolifique », ils indiquent aussi les rapports des ancêtres avec les descendants, des chefs de famille avec le clan ou la tribu[4]. — *b)* Γενικὸς est justement le mot grec par lequel les auteurs qui s'occupent de choses romaines traduisent les mots *gentilis* et *gentilicius*[5].

2° *Épigraphiquement.* — Au Musée de Sofia se trouve une inscription en vers qui semble nous donner, grâce à une péri-

1. Cf. Bruchmann, *Epitheta deorum.*

2. On la trouve seulement trois fois, appliquée : 1° à *Apollon* identifié au Cavalier (*RA*, 1911², p. 444, n° 12); 2° à *Zeus* (Kalinka, *op. cit.*, n° 138); 3° à une déesse dont le nom reste douteux (*Arch.-Epigr. Mitth.*, 1895, p. 109, n° 10).

J'ai revu en 1898 ce dernier texte au Musée de Sofia : la lecture admise par les éditeurs : ['Αρτέμ]ει τῇ πα[τρώᾳ καὶ ἐ]πηκόῳ me paraît difficile à justifier, à la fois à cause de la forme insolite donnée au datif du nom propre et de la présence étrange de l'article. Je me demande s'il ne vaudrait pas mieux adopter une restitution qui supprime ces deux inconvénients : ['Αφροδ]είτῃ πα[τρώᾳ καὶ ἐ]πηκόῳ ; j'hésite toutefois parce que le jambage vertical qui précède les lettres restées visibles ne paraît pas pouvoir appartenir à un Δ.

3. Références et preuves dans *REA*, 1902, p. 35 suiv.

4. Par exemple les γεννηταὶ athéniens, dont la réunion forme le γένος (Dém., 1319, 27).

5. Dion. Halic., IV, 14, etc.

phrase poétique, l'explication précise du mot γενικός. Ce texte est écrit en dimètres de différents rythmes (selon les éditeurs précédents, v. 1 et 5 : trochaïques ; v. 2 : iambique ; v. 3, 4, 6 : bachiques ou choriambiques). Le voici en entier[1] :

Σοὶ τόδε ἡμεῖς Φοίβῳ,
ἡμετέρου γένους ἀρχηγῷ,
κοινὸν Ἀπολλόδωρος
καὶ Δεινίας κασίγνητοι
θήκαμεν ἀνάθημα, σῶν ἱε-
ρῶν εἰκόνα τύπων.

Il est clair que dans cette poésie le second vers est autre chose qu'une allusion au parrainage créé entre Apollon et les dédicants par le fait que l'un d'eux s'appelle Apollodore. Le nom du second frère, Dinias, prouve que ce sont des Thraces ; ils invoquent Apollon comme ancêtre divin de la race thrace. Les termes employés ont pour nous une heureuse précision : ils réunissent dans un même vers les racines des deux épithètes γενικός et ἀρχηγέτης — on sait que cette dernière s'est rencontrée sur les *ex-voto* au Cavalier[2] — et ils nous en démontrent la synonymie[3].

Une seule objection pourrait être faite à l'identification γενικός = ἀρχηγέτης : c'est que dans les deux textes où se rencontre le mot γενικός, les dédicants portent des noms romains, donc ne sont peut-être pas des Thraces, et par suite n'ont pas qualité pour choisir parmi les épithètes du dieu justement celle qui indique une race qui n'est pas la leur. Mais : 1° il y a eu toute une période pendant laquelle les Thraces ont porté de préférence des noms romains[4] ; 2° il

1. Kalinka, *op. cit.*, n° 164 (provenance : Aladjali, à 20 kilomètres S.-E. de Stara Zagora, donc toujours dans la même région).

2. Cinq exemples : *a*), *b*) *BCH*, 1912 : Cavaliers n°s 41 et 43 de la *collection Stamoulis* : Ἀρχαγέτας Μὴν — Ἥρως ἀρχαγέτας. — *c*) *DH*, p. 369, n° 62 b 21 : Ἀρχηγέτης Ζήνδης. — *d*) *Ibid.*, p. 376, n° 62 c 12 : Θεὸς ἀρχαγέτας — *e*) *Ibid.*, n° 62 c 13 : Ἥρως ἀρχαγέτας. — Remarquer que tous ont la même provenance : Silivri, qui est une ville grecque de la côte (Σηλυμβρία). Le mot ἀρχηγέτης est sans doute la traduction grecque du mot thrace qui, dans une autre partie du pays et à une époque plus tardive, a été rendu par γενικός.

3. Les deux expressions se trouvent réunies en une seule dans l'épithète de γενάρχης, donnée à Zeus par une inscription de Panticapée (Latyschev, *op. cit.*, IV, p. 116, n° 200).

4. Le second siècle jusqu'à l'avènement de Septime-Sévère. Voir mes remarques à ce sujet dans *BCH*, 1898, p. 554.

s'agit ici d'un soldat et sans doute d'un ancien soldat : or c'est l'usage que les soldats prennent des noms romains, et cela ne préjuge en rien de leur nationalité; 3° en admettant que ce soient des étrangers, ils ont fort bien pu donner au Cavalier, sans se soucier du sens primitif de l'épithète, le surnom qui était en usage dans le sanctuaire local où ils déposaient leur offrande[1].

*
* *

Conclusions :

a) Il est manifeste que les Thraces n'ont pas su créer un *type* sculptural de leur Dieu Cavalier. La diversité des représentations et les influences étrangères sont dues, soit à la nationalité des artisans ou des dédicants (mais cela n'expliquerait évidemment que certains cas), soit plutôt à une incapacité de se représenter le dieu sous des traits caractéristiques : d'où l'habitude de demander une inspiration à tout genre de relief représentant un personnage à cheval, surtout quand ce cavalier est figuré sous les traits d'un chasseur[2].

b) Cela n'empêche pas que le culte, dont nous ignorons les particularités, ait pu être vraiment national. En tout cas, la qualification de national lui a été officiellement donnée, et elle devait être assez fréquente si nous en jugeons par les

1. C'est de la même façon qu'il faut expliquer l'épithète d'ἀρχηγέτης donnée par les Grecs de Sélymbrie au Cavalier. Ils indiquaient par là, non pas la race du dédicant, mais simplement le sens du surnom usuel du dieu dans la localité.

2. Cf. les remarques de M. Poinssot (*Mém. Soc. Antiq.*, 1899, p. 355) sur l'Hercule-Cavalier dace : « Par suite de l'état de civilisation où les Daces se trouvaient, ce culte, si original qu'il fût, n'avait point encore d'images, pas plus qu'il n'avait à son service une écriture. Il était bien naturel qu'il se produisît ce qui eut lieu dans des pays moins arriérés, comme l'Afrique : ce culte prit les noms et les formes romaines. » — A très peu de chose près, on peut appliquer le même raisonnement au Chasseur thrace : les inscriptions lui donnent, suivant les lieux et les idées locales, tous les noms des divinités grecques, romaines, voire même asiatiques ou barbares, avec lesquelles un syncrétisme naïf lui prête quelque ressemblance; de même ses images s'inspirent, suivant les influences de voisinage, les mouvements de population, l'instruction ou la nationalité des artisans ou des fidèles, de toutes les images successives et diverses par lesquelles les Grecs, les Romains, les Asiatiques, les Barbares avaient représenté des Cavaliers de toutes sortes : dieux, personnages mythologiques, éphèbes, soldats, guerriers illustres, rois ou empereurs. (Pour ce dernier point, dont je n'ai pas eu ici occasion de m'occuper, voir les reliefs où le Cavalier porte la cuirasse, rapprochés avec raison par M. Pick (*Jahrbuch*, XIII, *Beibl.*, p. 162) du type de l'empereur sur les monnaies locales.)

quatre épithètes locales qui nous ont paru évidemment l'indiquer : γενικὸς, γενιακὸς, ἀρχηγέτης, πατρῷος.

c) Le Cavalier, s'il est un des dieux nationaux, n'est toutefois pas le seul. Cela résulte, entre autres textes[1], de la célèbre inscription dans laquelle, vers la fin du premier siècle avant notre ère, le roi Cotys[2] honore la mémoire de ses parents par une dédicace « aux dieux nationaux »[3].

Georges SEURE.

(A suivre.)

1. Par ex. Hdt., V, 7 : Θεοὺς δὲ σέβονται μούνους τούσδε, Ἄρεα καὶ Διόνυσον καὶ Ἄρτεμιν · οἱ δὲ βασιλέες αὐτῶν, πάρεξ τῶν ἄλλων πολιητῶν, σέβονται Ἑρμῆν μάλιστα θεῶν, καὶ ὀμνύουσι μοῦνον τοῦτον, καὶ λέγουσι γεγονέναι ἀπὸ Ἑρμέω ἑωυτούς. — Peu importe que, dans ce passage, l'historien ait imprudemment étendu à toutes les peuplades thraces une particularité qu'il n'aurait constatée que chez quelques dynastes de la côte égéenne. Si cette opinion, récemment soutenue, est vraie, elle ne porte aucun préjudice au présent raisonnement, dans lequel il s'agit justement d'un souverain du pays côtier.

2. Sans doute le ΚΟΣΩΝ mystérieux des monnaies de Brutus, ainsi que je compte le démontrer ailleurs.

3. *DH*, n° 62*, p. 365 (Vizye) : Βασιλεὺς Κότυς βασιλέα Σαδάλαν — καὶ βασίλισσαν Πολεμοκράτειαν — τοὺς ἑαυτοῦ γονεῖς — θεοῖς πατρώοις (cf. pour l'indication d'une coupure différente des lignes, *ibid.*, p. 568). — Je n'ignore pas qu'on peut interpréter la dernière ligne par : *les dieux ses ancêtres*. Mais voyez : 1° ci-dessus, p. 258, note 2, les autres emplois du même adjectif en Thrace ; — 2° dans la note précédente, la fin du texte d'Hérodote relative à Hermès, ancêtre *unique* des rois thraces.

QUESTIONS GRÉCO-ORIENTALES[1]

II

L'HYPOTHÈSE PRÉHELLÉNIQUE ET LE GR. βασιλ-εύς, HÉBR. $ba^{c}al$, etc.

Dans un article de la *Revue des Études anciennes* (t. XII, nº d'avril-juin 1910, pp. 163-164), on a proposé de rattacher l'énigmatique βασιλ-εύς à une forme préhellénique $^{*}ba^{T}sil$- (dominus) qui serait l'équivalent européen d'un préhellénique syrien $^{*}ba^{c}il$ d'où proviendraient par emprunt le chaldéen $b^{ec}\bar{e}l$ (syriaque $be^{c}l$), l'hébréo-phénicien $ba^{c}al$, l'assyrien *bēlu*, etc. Une communication personnelle de M. R. Dussaud, datée du 12 août 1910, approuve avec réserve cette façon de voir, et apporte à la discussion une donnée nouvelle, savoir que « le terme b–^{c}–l remonte en Syrie à une époque antérieure à l'arrivée des Sémites ». Dès lors, il est acquis que le mot, ainsi qu'on l'avait supposé, n'est pas sémitique d'origine et qu'il est emprunté dans toutes les langues sémitiques où il se rencontre. Par le fait même, l'idée de le rapprocher du prototype préhellénique du grec βασιλ–εύς acquiert un degré de vraisemblance[2]. Mais alors il faut admettre franchement la seconde des deux explications proposées *(loc. cit.)*, savoir que, dès avant l'emprunt, la phonétique du mot n'était pas exactement la même des deux côtés de la mer Égée, en Grèce et en Syrie, et qu'on avait dès lors :

Préhellénique de l'ouest	Préhellénique de l'est
$^{*}ba^{T}sil$–	$^{*}ba^{c}il$–
(gr. βασιλ–εύς).	(chald. $b^{ec}\bar{e}l$, hébr.-ph. $ba^{c}al$, etc.).

1. Voir *Rev. Ét. anc.*, t. XIV, 1912, p. 53-54.

2. La même chose résulte de la remarque faite par M. Dussaud que « *Ba*" à une époque ancienne n'existe pas comme nom propre, pas plus que *Mèleχ* », et que « la Bible hébraïque ne porte pas une seule fois — dans le sens de : dieu Moloch — Meleχ, mais toujours *ham-meleχ* avec l'article ». Car il en est exactement de même de $ba^{c}al$. Ce dernier mot est un terme étranger complètement assimilé à l'indigène *meleχ* (roi).

Il est évident d'autre part, et ceci d'après les vraisemblances et les possibilités de la phonétique générale, que c'est bien ^{c} (simple articulation laryngale) qui est sorti de ^{T}s (mi-occlusive emphatique sourde) et non pas ^{T}s de ^{c}. En effet, la seule évolution ultérieure possible de ^{c}, entre deux voyelles surtout, est son affaiblissement en ' (esprit doux), puis son complet amuïssement. La forme * *ba*^{T}*sil-* est donc manifestement la plus ancienne, et ce n'est qu'en Syrie, mais antérieurement à l'installation de l'araméen sémitique dans ce pays, que le ^{T}s s'est réduit à un simple ^{c}.

Malgré la haute antiquité de cette réduction présémitique, il semble impossible de la séparer de l'innovation analogue ($^{T}s > {}^{c}$) qui s'est produite (ou pour mieux dire reproduite) un peu plus tard dans le dialecte sémitique installé sur les mêmes territoires, à savoir en araméen. Qu'il y ait dans cette hypothèse une réelle difficulté à concevoir quel est le rapport exact entre les faits[1], cela n'est pas douteux, mais le problème qu'ils posent n'est pourtant pas insoluble. Voici comment on pourrait s'expliquer les choses.

A une époque donnée, les habitants du pays (parlant un idiome non sémitique) deviennent incapables d'articuler le ^{T}s[2] et le remplacent mécaniquement par ^{c}. Cette évolution achevée (comme le prouve *ba*^{c}*al*), arrive une nouvelle population, sémitique cette fois, qui se mêle à l'ancienne et fait triompher sa propre langue. Celle-ci procède d'un idiome (le sémitique commun) qui possédait, non pas *un*, mais *trois* phonèmes du type ^{T}s. Ces trois phonèmes se continuent naturellement sous une forme ou sous une autre dans l'idiome immigré en Syrie. Le premier ($^{*T}s_1$) est celui auquel répond également un ^{T}s — (s emphatique précédée à l'origine d'une légère occlusion dentale) — dans toutes les langues sémitiques, même en araméen. Le second ($^{*T}s_2$) est celui qui a pour aboutissant D[3] en arabe, ^{T}s en assyrien et en hébreu, ^{c} en araméen, etc.

1. Bien entendu, si l'on admet le rapport de βασιλ-εύς et de *ba*^{c} *al*, etc.
2. Conservé tel quel dans les langues de la Grèce (préhellénique)
3. La majuscule note ici la dentale emphatique appelée *D*âd par les grammairiens arabes.

Le troisième phonème ($*{}^{T}s_3$) est celui qui a pour aboutissant Z[1] en arabe, ${}^{T}s$ en hébréo-phénicien, etc... (On sait qu'en cananéen (hébréo-phénicien) les trois phonèmes originairement bien distincts se fondent en un unique s (identique au premier d'entre eux). Les deux derniers, au contraire, ont été profondément transformés par la phonétique araméenne, l'un en ^{c}, l'autre en T[2]. Comment se fait-il que le premier, ($*{}^{T}s_1$) ait été respecté par la phonétique indigène, s'il faut admettre que les deux autres ont été déterminés à s'altérer par la circonstance que les anciens $*{}^{T}s$ préhelléniques étaient eux-mêmes devenus ^{c}, et qu'en conséquence le phonème ${}^{T}s$ n'existait vraisemblablement plus dans la langue d'avant la conquête?

C'est sans doute parce que le premier de ces phonèmes (${}^{T}s_1$), celui qui est demeuré semblable à lui-même dans tous les idiomes sémitiques, était déjà parvenu à ce stade précis de son évolution : ${}^{T}s$ avant la séparation des grands dialectes et que, dès l'époque du sémitique commun, il faisait partie de ce que M. l'abbé Rousselot a appelé l'élément *réfléchi* du langage (v. *Les modifications phonétiques du langage*, p. 161 : « C'est celui », dit l'auteur, « dont chacun a pleinement conscience et qui se présente à l'appel de la réflexion »). En un mot, la « norme » ${}^{T}s$ s'était dès lors établie[3], l'uniformité de la représentation du phonème dans les diverses langues nous en est garant.

Au contraire, le $*{}^{T}s_2$ et le $*{}^{T}s_3$ étaient encore, à la même époque, ainsi qu'on peut le conclure de la divergence de leurs représentations dialectales, en pleine évolution et rentraient dans la catégorie de ce que le même phonéticien appelle l'élément *instinctif*. Ce dernier « comprend l'ensemble des formes (et naturellement aussi des sons) qui sont en train de se produire ou en voie de disparaître. » — « L'indigène, » ajoute avec raison M. Millardet (*Petit atlas linguistique d'une région des*

1. Ici encore la majuscule note un Z emphatique (le Zâ).
2. T emphatique.
3. Cf. G. Millardet, *Études de dialectologie landaise. Le développement des phonèmes additionnels* [1910], pp. 218-219 : « Au moment où l'ensemble des sujets parlants prend conscience des innovations provoquées par le jeu des organes, la prononciation jusqu'alors indécise tend à se fixer et à se généraliser ; il s'établit une *norme*. »

Landes [1910], p. XXVIII), « est incapable de faire sur sa propre personne une étude de l'élément *instinctif.* » Le phénomène en effet « s'efface à la réflexion et échappe à la conscience » (Rousselot). Ainsi donc le phonème ${}^{T}s_{1}$ qui était déjà pleinement senti, se maintint partout, même en Syrie, et les populations non sémitiques durent bon gré mal gré l'acquérir, de même qu'à une époque plus récente, les populations syriaques, tout en altérant les autres phonèmes spéciaux de l'arabe, acquirent le *D*âd dont les Arabes ont si bien conscience qu'ils en regardent la prononciation correcte comme un certificat d'origine. Les deux autres $* {}^{T}s$ au contraire étaient, au moment de l'extension de l'araméen, en équilibre instable, et les Sémites eux-mêmes n'avaient pas nettement conscience d'une forme arrêtée de ces phonèmes. Il en résulta qu'ils s'altérèrent plus encore qu'en arabe, où ${}^{T}s_{2} > D$ et ${}^{T}s_{3} > Z$, mais dans un sens différent. L'un d'eux (${}^{T}s_{2}$) changea complètement son point d'articulation et se présente en araméen ancien sous la forme de la gutturale arrière-vélaire *q* (emphatique qui aboutit aujourd'hui dans plusieurs parlers arabes à un simple ' [esprit doux articulé comme en allemand à l'initiale vocalique des mots]). De ce *q*, par un nouvel affaiblissement, on a ^{c} (^{c}*ain*) en araméen récent. L'histoire de l'araméen sémitique offre donc sur ce point la répétition du phénomène qui s'était produit en syrien préhellénique, sauf que dans ce dernier cas nous ignorons s'il y a eu un stade intermédiaire *q*[1].

Quant au dernier $* {}^{T}s$ ($* {}^{T}s_{3}$), il a été éliminé en sémitique de Syrie d'après une autre tendance générale de cet idiome, tendance qui révèle peut-être elle aussi des habitudes héréditaires de prononciation dans cette région. Elle consiste à substituer des dentales aux sifflantes et aux chuintantes du sémitique commun. En effet $* {}^{T}s_{3}$ a pour aboutissant araméen *T*[2] (la nuance emphatique est, comme on le voit, épargnée par ce changement). De même, *z* hébréo-phénicien (quand il correspond à un ẟ arabe[3]) est représenté par *d* araméen.

1. Ce *q* n'est du reste en araméen ancien qu'une graphie qu'il est difficile d'interpréter.
2. *T* emphatique.
3. *d* spirant (*th* anglais sonore).

De même encore, *ś* hébréo-phénicien (quand il correspond à θ arabe[1]), est représenté par *t* araméen,

soit le schéma :

$$\frac{\text{aram. } T}{\text{hébr. } {}^{T}s_3} = \frac{\text{aram. } d}{\text{hébr. } z_1} = \frac{\text{aram. } t}{\text{hébr. } \acute{s}_1}$$

Il est peut-être permis de rappeler à propos de ces derniers faits qu'en grec le groupe ^{T}s (qu'il soit ou non d'origine préhellénique) aboutit à ττ (réduit à τ à l'initiale) dans plusieurs dialectes, attique[2], béotien et crétois, de même que ζ est représenté par δδ (δ) sur plusieurs points.

Il est même assez remarquable qu'à côté de la graphie ττ, le crétois présente également la graphie θθ (θ). Sans doute, M. Thumb (*Handbuch der altgriechischen Dialekte* [1910], p. 129) interprète cette graphie par *t* + θ[3], mais l'on peut très bien y voir aussi *th* + *th* c'est-à-dire *t* + *th* (et dans θ simple un *th*), traitement qui correspondrait ainsi exactement au traitement araméen (*T*). Le crétois n'est, il vrai, qu'un des dialectes grecs qui transforment ζ en δδ, mais comme il connaît également la confusion des sourdes et des sonores, on trouve aussi en Crète la graphie ττ dans ce cas : ex. Τῆνα = Ζιῆνα, ἀγκυρίττει · μεταμέλεται = *ἀγκυρίζει (v. Thumb, *loc. cit.*, et *Bulletin de la Société de linguistique*, n° 58 [1910] p. cclxxxj–ij, et cf. inversement crétois πραδδω = attique πράττω, grec commun *πρᾱκ–yω).

A. CUNY.

1. *t* spirant (*th* anglais sourd).

2. On objectera qu'à ce compte on attendrait attique *βατιλεύς et même *βαττιλεύς (cf. le préhellénique Ὑμεττός et l'indo-européen βλίττω). Il est facile de répondre que, dans le premier cas, *βατιλεύς devenait fatalement βασιλεύς (cf. δίδωτι > attique δίδωσι, etc.); *βαττιλεύς au contraire aurait subsisté, mais le mot est d'abord homérique, c'est-à-dire éolien ou ionien. En tant que terme de civilisation βασιλεύς était très sujet à emprunt, même d'un dialecte grec à l'autre. Cf. ce qu'a prouvé M. Meillet de εἰρήνη (*Journal des Savants*, n°s de février et mars 1910, pp. 67-68). Le σ de βασιλεύς ne fait donc pas de réelle difficulté.

3. Prononcé comme en grec moderne.

UNE THÉORIE RÉCENTE

SUR LA FORMATION DU MYTHE D'ÉPAPHOS

Dans un récent article, un savant américain, M. Linforth, s'est proposé de déterminer l'origine du nom d'Épaphos, ainsi que l'origine et l'évolution du mythe attaché à ce nom[1]. Il y a lieu de s'y arrêter, d'abord parce que c'est le dernier travail paru sur un sujet fort important. Nom et mythe en effet appartiennent aux traditions relatives à Io : or ces traditions intéressent d'une manière particulière non seulement la mythologie hellénique par le riche développement des mythes eubéo-argiens qui s'y rattachent, non seulement l'histoire légendaire par la généalogie qu'elles fournissent aux rois doriens, mais encore l'histoire au sens propre par les rapports qu'elles établissent à tout le moins entre la Grèce continentale et insulaire d'une part, l'Asie Mineure, la Syrie et surtout l'Égypte de l'autre. En second lieu, les réserves qu'appellent certaines théories ou certaines affirmations de M. Linforth ne le concernent pas exclusivement.

A ne tenir compte que des textes parvenus jusqu'à nous, la légende d'Épaphos est brève. M. Linforth peut la résumer tout entière en une page. Il expose d'abord, d'après les témoignages de Pindare, d'Eschyle, de Bacchylide, d'Hérodote, d'Euripide et d'Isocrate, ce qu'on en connaissait, dit-il, « au ve siècle » : c'est Io aimée de Zeus, changée par la jalousie d'Héra en génisse, obligée de s'enfuir loin d'Argos et terminant ses courses en Égypte, où Zeus, en la touchant de la main (ἐπαφῶν), lui rend la forme humaine et lui donne un fils, Épaphos, ancêtre de la race égyptienne. A ce récit, des écrivains postérieurs (Apollodore, Hygin, Étienne de Byzance, Nonnius, Servius et des scholiastes) ont ajouté les mentions d'une épouse (Memphis ou Cassiopée), de plusieurs enfants et d'une sœur du héros. Deux incidents, continue M. Linforth, vinrent « apporter quelque variété dans le calme de son existence ». Les Curètes (ou les Titans selon Hygin, *Fab.* 150) ayant fait disparaître l'enfant sur l'ordre d'Héra, Io finit par le retrouver en Syrie, où il avait été allaité par la reine de Byblos (Apollod., II, 1, 3). Enfin, suivant Ovide (*Métam.*, I, 750 sqq.), Épaphos aurait calomnieusement accusé Phaéthon de naissance illégitime et aurait ainsi provoqué la mort bien connue du fils

1. Ivan M. Linforth, *Epaphos and the Egyptian Apis* (*University of California Publications in classical Philology*, vol. II, n° 5, pp. 81-92); Berkeley, *University Press*, 1910.

d'Hélios. On peut regretter que ce résumé ne soit qu'une table de références, il faut regretter surtout la réflexion suivante qu'il inspire à l'auteur : sur Épaphos « il n'y a guère plus à connaître que ce que nous en savons réellement ». C'est un catalogue de témoignages explicites concernant la légende, et pas autre chose.

La critique a travaillé sur ces données et la seconde partie de l'article de M. Linforth a pour but de faire connaître le résultat de ces travaux. Mais seule la très érudite dissertation de M. Maass (*De Æschyli Supplicibus Commentatio*, progr. de Greifswald, 1890-91) est examinée utilement et sommairement critiquée ; aussi le lecteur n'a-t-il pas une idée suffisamment précise de l'état actuel de la question, on distingue mal ce que M. Linforth apporte de vraiment nouveau, et sa thèse se heurte à des objections dont plusieurs ne devaient pas être passées sous silence ou devaient être plus minutieusement discutées.

Voici en substance en quoi consiste cette thèse. Épaphos est un *mot* d'origine grecque ; par contre, le *mythe* n'est pas grec, mais indéniablement égyptien. Les choses « ont dû » se passer de la façon suivante. Lorsque l'Égypte se fut ouverte aux Grecs, au VIIe siècle, sous le règne de Psammétichos, les Argiens eurent vite fait de reconnaître dans la déesse-vache Isis leur Io, d'où ils conclurent que c'était en Égypte qu'elle avait terminé ses courses vagabondes et retrouvé sa forme humaine. D'autre part, ils entendirent parler d'un dieu-veau Hapi, ou Pe-Hapi, dont le nom leur rappela un vieux nom populaire d'Héra, à savoir Épaphos : comme la vache Io était un doublet d'Héra, ils supposèrent que ce dieu-veau Hapi était un fils d'Io, et ils lui donnèrent le nom d'Épaphos. Voilà pour l'origine du mythe. Si Épaphos devint l'ancêtre de la race égyptienne, c'est que les Grecs furent toujours portés à faire remonter à leurs dieux, — c'est-à-dire aux seuls vrais dieux, — toutes les races humaines. S'il fonda Memphis, c'est que Memphis était le centre du culte d'Apis : M. Linforth considère cette dernière explication comme un argument en faveur d'un « rapport organique » entre Apis et Épaphos. Il en voit un autre dans l'épisode des Curètes : Plutarque (*de Iside et Osiride* [compléter la référence par l'indication des chap. 13-16]) raconte qu'Osiris fut mis à mort par Typhon assisté de soixante-douze conjurés, et que son corps fut retrouvé par Isis à Byblos ; si la légende d'Épaphos présente des incidents analogues, c'est qu'Apis finit par se confondre, comme on sait, avec Osiris. Telle est la théorie de M. Linforth. Il est impossible ici de la suivre dans toutes ses parties ; toutefois, on peut montrer brièvement que, dans ce qu'elle a d'essentiel, elle n'est pas acceptable.

I. En ce qui concerne l'origine du mythe, elle repose sur deux hypothèses fondamentales. La première est que le mot Épaphos, avant de devenir le nom du fils d'Io, aurait été un vieux nom populaire d'Héra.

L'idée est en partie nouvelle. Déjà, Maass (*l. l.*) avait reconnu valable l'étymologie traditionnelle. Suivant lui, *Épaphos* est un *mot* purement grec dont la racine exprime l'idée de « toucher » ; mais comme le *dieu* Épaphos ne fait rien qui puisse justifier son nom, il y a lieu de croire que ce n'était là d'abord qu'une épithète de Zeus lui-même, considéré comme « celui qui touche », c'est-à-dire « qui masse », en d'autres termes de Zeus « accoucheur ». M. Linforth, qui comprend ainsi la pensée de Maass, admet à son tour ce rapport entre le sens originel du mot Épaphos et l'obstétrique; toutefois, comme, à sa connaissance, le rôle prêté ici à Zeus ne lui est attribué nulle part, mais convient au contraire parfaitement à Héra, c'est Héra qui primitivement *devait* porter ce surnom. Plusieurs objections se présentent; en voici quelques-unes. Tout d'abord il n'est point assuré que le mot Épaphos ait en réalité l'étymologie qu'on lui attribue généralement. Il est un ouvrage dont M. Linforth ne tient à peu près aucun compte; c'est la *Griechische Mythologie und Religionsgeschichte* (*Handbuch* d'Iw. Müller) de O. Gruppe, parue en 1906. Le découragement vous saisit, il est vrai, au premier aspect de ce livre de près de 2000 pages, dont l'Index renvoie souvent pour l'étude d'une même question à cent endroits différents; mais l'œuvre, colossale de dimensions, d'érudition, d'ingéniosité, d'audace, est somme toute l'une des plus pleines et des plus intéressantes qui soient. Or Gruppe, qui admet pourtant l'étymologie eschyléenne (*l. l.*, p. 860), pense que le fils d'Io a d'abord été identifié avec l'Adonis de Chypre et de Byblos, et que la ville de Paphos tire vraisemblablement son nom d'Adonis-Épaphos (p. 1419 et n. 4; cf. p. 1567, n. 3) : si cette thèse est fondée, — il n'est du reste pas du tout sûr qu'elle le soit, — et quoi qu'en puisse penser l'auteur, la disparition de la voyelle initiale dans le mot Paphos montre qu'au temps où le phénomène s'est produit on n'avait pas encore connaissance d'une étymologie ἐπ-αφῶν pour le nom du fils d'Io. Mais admettons avec M. Linforth l'étymologie traditionnelle, qui du reste demeure la plus vraisemblable. Le mot Épaphos, tel que l'interprète Eschyle, n'a rien de commun avec l'opération d'un massage : le poète insiste sur ce fait que Zeus passera sur Io une main très légère, à peine la touchera-t-il (ἐπαφῶν ἀταρβεῖ χειρὶ καὶ θιγὼν μόνον, *Prom.* 875 [éd. Vitelli-Wecklein]). Il est une explication beaucoup plus plausible, que M. Linforth n'a pas signalée, que Maass a certainement aperçue, mais qu'il a eu le tort de ne pas distinguer nettement de l'autre (*l. l.*, pp. x-xxi), que L. Deubner enfin a précisée. Celui-ci (*Zur Iosage*, dans le *Philologus*, Bd. LXIV, 1905, p. 485-486) a fait voir que l'acte par lequel Zeus rendit à Io sa forme première est justement celui par lequel il la lui avait fait perdre, que nous sommes par conséquent en présence d'une opération purement magique. M. Linforth déclare (p. 85, n. 20) que « le mot ἐπίπνοια employé par

Eschyle en plusieurs endroits est inintelligible » : non, l'association, dans les *Suppliantes,* du souffle divin au toucher (ἐξ ἐπαφῆς κἀξ ἐπιπνοίας, 17; cf. 44-45, 585) donne à l'interprétation par la magie, — admise également par Gruppe (*l. l.,* p. 860), — un surcroît de vraisemblance. La première des deux hypothèses fondamentales de M. Linforth repose donc sur un terrain trop peu solide : il n'est pas vraisemblable que le mot Épaphos ait été un vieux nom populaire d'Héra; il paraît bien plutôt rappeler l'acte magique par lequel Zeus provoqua la mise au jour du fils d'Io en rendant à celle-ci sa forme première, en la « désenchantant ».

La deuxième hypothèse est beaucoup plus fragile encore. Selon l'auteur de l'article, le mythe d'Épaphos n'a « réellement aucun point de contact avec la Grèce sauf que sa mère est Io » ; ce mythe aurait pris naissance *en Égypte* quand les Grecs, — plus particulièrement les Argiens, — s'étant établis aux bords du Nil à partir du VIIe siècle sous Psammétichos, eurent reconnu leur Io dans Isis et eurent donné au dieu-veau Apis, considéré comme fils de la déesse-vache, le nom grec d'Épaphos. Cette théorie, suivant laquelle l'assimilation d'Io à Isis aurait provoqué la localisation du mythe d'Io — et par conséquent de celui d'Épaphos — en Égypte, n'est pas nouvelle, malgré le silence de M. Linforth à cet égard. Elle remonte au moins, je pense, à Plew (*Zu dem Mythus von Io*, dans les *Neue Jahrbücher für Philologie und Paedagogik*, Bd. 102, 1870, pp. 668-669) ; elle est supposée par les déductions de Maass (*l. l.,* p. XXXI); elle est reproduite par Engelmann (*Ausführl. Lexicon der Griech. und Röm. Mythol.* de Roscher, s. v. Io, Bd. II, 1890-1897, p. 270) ; on la retrouve sous la plume de Dürrbach (*Dictionn. des Antiq.* de Daremberg-Saglio-Pottier, t. III, 1900, p. 569); elle est âprement défendue par Gruppe (*l. l.*, notamm. pp. 1567 et n. 3, 1568). Le silence de M. Linforth sur les tenants de cette thèse est d'autant plus surprenant qu'elle souffre quelques sérieuses difficultés déjà examinées par plusieurs d'entre eux (Plew et Engelmann), considérées comme sans valeur par Gruppe (*l. l.*, p. 1567, n. 3), admises comme péremptoires par P. Friedlænder, dont la thèse (*Argolica*, Berlin, 1905, pp. 9-10) eut pour répondants Wilamowitz-Mœllendorff et Diels. C'est que non seulement la théorie en cause ne trouve la moindre justification ni dans les monuments figurés ni dans un texte quelconque du VIIe ou du VIe siècle, mais un témoignage formel laisse penser que dans la seconde moitié du Ve l'assimilation d'Io à Isis n'était pas faite encore : Hérodote déclare bien que les Égyptiens représentaient Isis avec des cornes de vache « comme les Grecs représentaient Io » (II, 46); mais il affirme expressément, et à deux reprises (II, 59, 156), que la déesse égyptienne, — la plus grande de toutes (II, 40), — correspondait à Déméter. Sans reprendre ici tout le détail d'un débat auquel l'article de M. Linforth ne fait pas la moindre allusion, et dont

d'ailleurs on ne saurait sortir décemment par le dédaigneux et très insuffisant « *uterque fallitur* » prononcé par P. Friedlænder contre Plew et Engelmann, on peut toutefois affirmer que les raisons mises en avant contre l'assimilation primitive d'Io à Isis, — et d'autres raisons encore, — suffisent pour la faire rejeter sans hésitation. L'argument le plus sérieux présenté en sa faveur, — argument resté jusqu'ici sans réponse, — est de Gruppe : « Il va de soi, dit-il, qu'à tout le moins Eschyle, en faisant arriver Io à Canope, a trouvé cette assimilation déjà établie » (*l. l.*, p. 1567, n. 3). Or, l'argument tombe devant ces faits, qu'aucun texte égyptien ne mentionne Canope avant Eschyle, que des deux noms que l'on trouve plus tard pour désigner cette localité, l'un *Pa-gouâti (Pa-gôti)*, est celui de la région, l'autre *Kanoup*, une traduction du nom grec à la 4e ligne du Décret de Canope : si donc Eschyle fait arriver Io dans une cité purement grecque d'Égypte, s'il donne à Épaphos dans cette cité grecque une mère grecque, comment voir là, à moins d'une pétition de principe, la preuve d'un rapport antérieurement établi entre des divinités grecques et des divinités égyptiennes ? — Maintenant, et pour en revenir plus spécialement à M. Linforth, l'assimilation primitive d'Épaphos au taureau Apis est plus insoutenable encore. Hérodote nous apprend sans doute que de son temps ils étaient confondus l'un avec l'autre (II, 153 ; III, 27, 28), mais le dieu-taureau n'était aucunement considéré par les Grecs comme le fils de la déesse-vache Isis : les seuls enfants de celle-ci étaient Apollon-Oros [Horou] et Artémis-Bubastis [Bastit] (II, 156). On peut même affirmer qu'Eschyle a ignoré l'assimilation du fils d'Io au taureau de Ptah : dans les *Suppliantes*, les filles de Danaos invoquent plusieurs fois, notamment après s'être adressées à Épaphos lui-même, le sol d'Argos sous le nom de « terre d'Apis » (vv. 123, 134 ; cf. 266) ; or la seule explication que connaisse Eschyle de cette vieille désignation du Péloponnèse est que le pays avait été anciennement débarrassé de monstres par un ἰατρόμαντις nommé Apis (Ἆπις), fils d'Apollon, venu de Naupacte (vv. 266-276). — Enfin, l'affirmation que les premiers Grecs installés en Égypte donnèrent un surnom d'Héra pour nom au fils d'Io-Isis parce que celle-ci n'aurait été pour eux qu'un doublet d'Héra est certainement une erreur. Dans la mythologie égyptienne sans doute il est peu de divinités qui ne soient déclarées sous quelque rapport identiques à une autre : c'est que chacune d'elles, à l'époque historique, continuait d'être, dans une certaine mesure, ce qu'elle avait été au temps où elle vivait solitaire ; dans son canton elle était toujours non pas la divinité de ceci ou la divinité de cela, mais la divinité tout court, avec la plénitude des attributs que comportait cette qualité suivant la mentalité locale, et c'est pourquoi, jouant dans leurs domaines respectifs des rôles foncièrement identiques, rien ne s'opposait en principe à ce qu'elles usurpassent parfois le nom les

unes des autres. Chez les Grecs il n'en était pas ainsi. Les divinités helléniques, qui constituèrent de bonne heure un panthéon organisé, qui avaient des « généalogies », des « appellations », des « prérogatives », des « fonctions » distinctes (cf. Hérod., II, 53), étaient douées d'une individualité puissante. Si on lit dans Eschyle des propositions comme celles ci : Θέμις καὶ Γαῖα, πολλῶν ὀνομάτων μορφὴ μία (*Prométhée*, vv. 225-226), ou Ζεύς ἐστιν αἰθήρ, Ζεὺς δὲ γῆ, Ζεὺς δ'οὐρανός (fragm. 65), cette conception, purement philosophique, qui se fit jour sous l'influence des rationalistes du VIe siècle, notamment de Xénophane et d'Héraclite, resta en opposition, comme on sait, avec la religion traditionnelle, contre laquelle, malgré son progrès, elle ne devait jamais complètement prévaloir. C'est nous qui, en examinant l'origine, les légendes, les attributs des divinités grecques, reconnaissons dans telle d'entre elles une forme, une « hypostase », comme disent les Allemands, de telle autre ; mais à coup sûr ce ne fut pas là le fait des populations helléniques, pour lesquelles ces divinités étaient des êtres aussi individuels, donc aussi distincts que peuvent l'être des êtres vivants. Au reste, l'opinion en question se heurte à un texte précis. Elle attribue aux Grecs l'assimilation d'Héra à Isis par l'intermédiaire d'Io ; or, Hérodote nous informe qu'Héra était totalement étrangère au panthéon égyptien (II, 50) : qu'est-ce à dire, sinon que, dans la seconde moitié encore du Ve siècle, les Grecs affirmaient ne l'avoir reconnue dans aucune des déesses de l'Égypte ? — Si ces considérations sont justes, il apparaît que la thèse de M. Linforth, ni en ce qu'elle a d'original, ni dans la reprise qu'elle fait de la théorie communément adoptée, n'est recevable : on ne saurait admettre une assimilation primitive d'Io-Héra à Isis, d'Épaphos à Apis, ce ne peut être par là que s'explique la naissance du mythe d'Épaphos, ce ne peut être pour cela qu'Io et son fils ont été mis en rapport avec les bords du Nil.

II. Après l'origine du mythe d'Épaphos, M. Linforth en étudie le développement en Égypte : en Égypte, car c'est là, suivant lui, qu'il se développa, le dieu Apis, prototype d'Épaphos, étant égyptien. Ce qui frappe surtout dans cette partie du mémoire, c'en sont ou les lacunes ou le caractère sommaire.

D'abord les lacunes. M. Linforth, qui remarque combien les documents relatifs à Épaphos sont peu nombreux, aurait dû, semble-t-il, tenir compte d'un texte de Mnaséas mentionné par Plutarque (*de Iside et Osiride*, 37), d'après lequel le dieu était assimilé à *Dionysos*, à Osiris et à Sérapis. On connaît une demi-douzaine de Mnaséas ; celui-ci est très vraisemblablement Mnaséas de Patara, auteur d'une *Description de la Terre* (περίπλους, περιήγησις), qui vécut au IIe siècle avant J.-C. Le texte en question est intéressant, parce qu'on s'est demandé s'il ne gardait pas la trace d'une assimilation Dionysos-Épaphos faite, bien avant l'époque alexandrine, en dehors de l'Égypte,

— ce qui n'est pas compatible avec la thèse de M. Linforth, — assimilation dont témoignerait encore l'invocation à « Dionysos-Épaphios » des hymnes orphiques (L, 7; LII, 9. Cf. Gruppe, *l. l.*, p. 1419 et n. 4). D'autre part, dans le petit nombre de faits que mentionne M. Linforth comme constituant l'histoire du fils d'Io, et dont cette dernière partie de son article a pour objet de rendre compte, il en est un dont l'explication est totalement omise: c'est l'accusation de naissance illégitime portée, suivant Ovide (*Métam.*, I, 750 sqq.), par Épaphos contre Phaéthon. M. Linforth, qui invoque la légende osirienne du *de Iside et Osiride* pour assimiler Épaphos à Osiris (p. 90-91), aurait pu y voir aussi qu'Horos fut accusé par Typhon de n'être qu'un bâtard, mais qu'avec l'aide d'Hermès il fit prévaloir devant les dieux son bon droit (*de Is. et Os.*, 19). La légende est incontestablement égyptienne : des textes égyptiens témoignent qu'Isis avait conçu Horos du cadavre de son époux et l'avait élevé loin des embûches de Sit dans les marais (*Khobiou, Khombiou*, Chemmis d'Hérodote II, 156) de Buto, d'où l'accusation d'illégitimité portée contre son fils; en outre le titre de *Ouapi-Rahouhoui*, « celui qui décide entre les deux compagnons », donné à Thot (Hermès), montre que celui-ci fut l'arbitre même du débat (cf. Maspero, *Hist. anc.*, I, 1895, p. 177). Or il y a là un fait important dont il fallait expliquer ou tout au moins signaler l'étrangeté : comment Épaphos, qu'on vient de voir assimilé au bienfaisant Osiris, peut-il jouer ici le rôle de Sit, le dieu abhorré?

Quant au caractère sommaire des explications proposées, il se manifeste en ceci, qu'elles reposent trop souvent sur de simples affirmations, dont la plupart ne sont pas indiscutables. — Épaphos devint l'ancêtre des Égyptiens, dit M. Linforth, parce que les Grecs ont toujours cherché à faire descendre les races humaines de leurs propres dieux, considérés comme les vrais dieux. Il y a bien ici quelque réserve à faire, car on n'ignore pas que l'égyptomanie a porté un grand nombre de Grecs à voir dans la religion égyptienne le prototype de leur religion: ainsi, d'après Hérodote, seraient passés d'Égypte en Grèce les noms de presque tous les dieux (II, 50; cf. 4, 43, 145-146), l'usage de leur élever des temples et des statues (II, 4), la plupart des procédés de divination (II, 54 sqq., 58), les principaux mystères (II, 49, 51, 81, 171), l'institution des fêtes et des pompes du culte (II, 49; cf. 58), la doctrine de la transmigration des âmes (II, 123). Pourtant, admettons le fait dans sa généralité: Zeus donc aurait été le fondateur de la race égyptienne par l'intermédiaire d'Épaphos « parce que, *dans l'opinion des Grecs*, quand Io vint en Égypte le pays n'avait jamais été foulé par un pied humain » (p. 90). Que pense donc M. Linforth du texte suivant d'Eschyle décrivant l'arrivée d'Io en Égypte : « Les mortels qui étaient alors les habitants de cette contrée [βροτοὶ δ' οἳ γᾶς τότ' ἦσαν ἔννομοι] pâlirent, le cœur agité par la crainte,

à ce spectacle étrange d'un animal effrayant à forme mi-humaine, en partie génisse, en partie femme » (*Suppl.*, 574-579)? Il ne sert de rien d'ajouter que ce caractère d'ancêtre de la race a pu passer du Nil à Épaphos, sous prétexte que tous les deux auraient porté un nom identique, celui de « Hapi » (p. 90, n. 2): contrairement à ce que pense M. Linforth, l'écriture hiéroglyphique, et sans aucun doute la prononciation, les distinguaient l'un de l'autre. — Si Épaphos fonda Memphis, est-ce nécessairement parce que Memphis était le centre du culte d'Apis tandis qu'ailleurs les taureaux divins portaient des noms différents (p. 90)? On a vu plus haut qu'Eschyle, qui pourtant connaît la présence d'Io à Memphis (*Suppl.*, 315), ignore très vraisemblablement l'assimilation Épaphos-Apis. Au reste ne suffisait-il pas que Memphis fût de beaucoup la plus grande cité, le plus grand centre religieux (τῆς ἱερᾶς Μέμφιδος, Esch. *Perses*, 37) de l'Égypte du Nord, la capitale même pendant tant de siècles et encore sous les Perses de toute l'Égypte? — L'explication de l'épisode d'Épaphos et des Curètes n'est pas plus décisive. Le fils d'Io, suivant Apollodore (II, 1, 3) et Hygin (*fab.* 150), fut, sur l'ordre d'Héra, enlevé par les Curètes (ou les Titans), mais sa mère finit par le retrouver en Syrie où il était allaité par la reine de Byblos. M. Linforth rapproche de cet épisode une partie de la légende osirienne telle que la rapporte le *de Iside et Osiride :* Typhon, ayant avec soixante-douze complices tendu un piège à son frère Osiris, l'enferma dans un coffre qu'il lança au fleuve, et c'est à Byblos en Syrie qu'Isis retrouva le corps de son époux (13-16). Si l'on considère, conclut M. Linforth, qu'Apis se confondit avec Osiris à l'époque ptolémaïque, « on voit facilement que l'histoire d'Épaphos est purement une contamination des mythes d'Osiris et de Zeus, et qu'elle fut attachée au nom d'Épaphos à une époque postérieure » (p. 91). A parler franc, on ne voit pas si facilement qu'Épaphos ait joué là le rôle d'Osiris. Dans la légende osirienne puisée à la même source (*de Is. et Osir.*, 15) il est précisément question d'un enfant allaité dans le palais de la reine de Byblos : ne serait-il pas aussi légitime de reconnaître Épaphos dans cet enfant? Il est vrai qu'il s'agit du fils de la reine elle-même et que la nourrice est Isis. En réalité, dans les deux cas le rapprochement laisse à désirer : n'était que les événements ont le même théâtre, on ne songerait guère à voir dans l'un un souvenir de l'autre. Ainsi la contamination des deux légendes n'est pas assurée; bien plus, elle n'est pas vraisemblable. Reprenons succinctement de la légende osirienne la partie dont il vient d'être question. Plutarque raconte qu'Isis, en quête du corps de son époux, arriva jusqu'à Byblos; assise près d'une fontaine, elle restait là dolente et misérable, quand les esclaves de la reine se rendirent à cet endroit; la reine, informée de la présence de cette femme, la fit venir au palais, et lui confia son enfant à nourrir. Or, la

nuit, Isis passait l'enfant par le feu pour consumer ce qu'il y avait en lui de mortel; mais la reine l'aperçut une fois, poussa un grand cri, et priva ainsi son fils de l'immortalité (*de Is. et Osir.*, 15-16). Maintenant résumons une partie de l'hymne homérique à Déméter. Déméter, en quête de sa fille, arriva jusqu'à Éleusis; assise près de la fontaine Parthénienne, elle restait là dolente et misérable, quand les quatre filles de Kéléos, roi éleusinien, se rendirent à cet endroit; la reine Métaneira, informée de la présence de cette femme, la fit venir au palais, et lui confia son enfant Démophon à nourrir. Or, la nuit, Déméter passait l'enfant par le feu pour consumer ce qu'il y avait en lui de mortel; mais la reine l'aperçut une fois, poussa un grand cri, et priva ainsi son fils de l'immortalité. Entre ces deux récits, rédigés à huit siècles environ d'intervalle, la similitude est trop parfaite pour qu'il n'y ait pas eu quelque influence de celui-ci sur celui-là; toutefois la mention, dans le plus récent, de la ville de Byblos atteste qu'ils sont pour l'essentiel indépendants l'un de l'autre. Or cette intrusion de la vieille cité phénicienne dans la légende des Osiriens n'est pas une invention de basse époque : dès le Moyen Empire, c'est-à-dire dès le second millénaire avant J.-C., les textes égyptiens connaissent la « maitresse de Byblos », *nibit Kepni;* cette « baalat Goublou » devait se confondre de bonne heure avec Hâthor, puis, amante d'Adonis, avec Isis (bibliographie de W. Drexler dans le *Lexicon* de Roscher, s. v. *Isis,* Bd. II, 1890-1897, p. 373; ajouter G. Maspero, *Hist. anc. de l'Or.*, II, 1897, pp. 174-179; Lefébure, *Osiris à Byblos,* dans la Revue *Sphinx,* V, 1902, pp. 210-220; VI, 1903, pp. 1-14 ; surtout A. Erman, *Die « Herrin von Byblos »*, dans la *Zeitschr. für aegypt. Spr.*, XLII, 1905, pp. 109-110, qui signale les textes du Moyen Empire). Il me paraît bien que la légende homérique de Déméter manifeste également une influence phénicienne; en effet le traitement rituel de Démophon par le feu, — comme sans doute celui des fils de Pélée par l'eau bouillante (Schol. Apollon. *Argon.*, IV, 814; schol. Aristoph. *Nub.*, 1068, Didot), — a vraisemblablement pour origine les cruels sacrifices d'enfants brûlés vifs sur les genoux des baalîm syriens. Dès lors si les Grecs, comme les Égyptiens, ont eu, dès une époque relativement fort reculée, des relations étroites avec la Phénicie, — et l'on n'a pas qu'une seule raison de le croire, — on s'expliquera que la légende d'Épaphos ait pu le mettre, sans l'intermédiaire de l'Égypte, en relation avec Byblos, l'on comprendra pourquoi la contamination remarquée par M. Linforth est si peu frappante, on admettra moins facilement qu'elle prouve un rapport essentiel entre Épaphos et l'égyptien Apis.

C'est ce souci de retrouver sans cesse Apis dans Épaphos, c'est-à-dire des éléments égyptiens dans l'origine et l'évolution du mythe grec, qui explique chez M. Linforth cette tendance à considérer les textes

comme plus ou moins contemporains des faits dont ils témoignent. De la sorte, il arrive à conclure qu'aucun de ces faits n'est antérieur à l'époque où les Grecs ont connu Apis, car sa théorie, déclare-t-il, « serait complètement jetée à bas s'il était positivement prouvé qu'Épaphos était mentionné dans la mythologie grecque avant le commencement du VIIe siècle » (p. 91). Pourtant, nous savons de science certaine que les témoignages des écrivains postérieurs se réfèrent souvent à des documents fort anciens ; par conséquent la période de temps à laquelle en appartiennent les auteurs n'est pas, sans discussion, celle des données qu'ils fournissent. M. Linforth trouve-t-il dans la dissertation de Maass, la seule qu'il critique explicitement, des faits attribués à une époque trop lointaine pour s'adapter à sa théorie? il rejette soit le fait, soit la date, comme reposant sur des hypothèses. Le procédé de discussion n'est pas suffisant. On peut ne pas admettre cette opinion de Maass (*l. l.*, pp. XXI-XXV), adoptée par L. Deubner (*l. l.*, pp. 489-490) et par Gruppe (*l. l.*, p. 1181, n. 1, cf. p. 389, n. 2), rejetée par P. Friedlænder (*l. l.*, p. 23, n. 45), que l'Eubée fut le pays appelé primitivement Égypte ; mais, quoi qu'en pense M. Linforth, il est extrêmement vraisemblable, après les travaux de Lobeck (*Aglaophamus*, 1829, pp. 1131-1132), de Maass (*l. l.*, pp. XXI sqq.), de Deubner (*l. l.*, pp. 481 sqq.), que déjà l'Ægimios hésiodique, où la légende a pour théâtre l'Eubée, connaît Io *et son fils Épaphos* sans connaître l'Égypte. Si pourtant M. Linforth maintient que « Io n'avait pas de fils dans la mythologie grecque jusqu'à ce que les Grecs eussent entendu parler d'Apis » (p. 88), qu'il nous dise combien de fois les Grecs ont oublié, surtout lorsqu'il s'agit de Zeus, la parole de Poseidon à Tyro fille de Salmoneus : « O femme, réjouis-toi de mon amour, car l'union avec les immortels n'est point stérile (ἐπεὶ οὐκ ἀποφώλιοι εὐναὶ ἀθανάτων) » (*Odyss.*, XI, 248-250).

Après avoir essayé de montrer à quelles difficultés se heurtent les théories de M. Linforth soit dans ce qu'elles ont d'original, soit dans ce qu'elles empruntent à d'autres, je me garderai bien de le taxer de légèreté, encore moins d'information insuffisante. L'accusation ne serait pas seulement discourtoise, elle risquerait d'être injuste. Sans doute s'est-il proposé, faute d'espace ou pour toute autre cause, d'exposer uniquement, et le plus brièvement possible, le *système* qui lui a semblé le plus vraisemblable. Il serait à souhaiter que M. Linforth reprît la plume pour nous faire savoir cette fois avec quelque détail ses raisons et ses réponses : il peut croire que tous ceux qui cherchent un peu plus de clarté dans les débuts de la mythologie et de l'histoire grecques en prendraient connaissance avec un vif intérêt.

C. SOURDILLE.

AINEIA OU AINOS ?

Théophraste signale, parmi les blés précoces, une variété qui atteint son complet développement en quarante jours : elle est robuste, donne des grains lourds, contrairement aux blés de trois mois, rend peu de son ; on s'en sert pour la nourriture des esclaves [1]. Théophraste rappelle ailleurs ce blé, qui contredit les observations faites sur les espèces analogues, en ce qu'il mûrit très vite et est pourtant pesant [2]. Pline a résumé et traduit le premier passage [3].

Ces trois textes, à n'en pas douter, s'appliquent à la même espèce de froment, mais ils diffèrent par une donnée importante, le pays où l'on en fait la culture. Le premier nomme la région d'Aineia, les deux autres, celle d'Ainos. Entre la ville de Macédoine et celle de Thrace, comment se décider ?

Convient-il de corriger les textes [4] ? Pline mentionne formellement la Thrace *(circum Thraciæ Ænum)*; le mot *Ænus* ne résulte donc pas chez lui d'une erreur de manuscrit. Faut-il conclure que Pline lisait Αἶνος dans le texte de Théophraste et rétablir là περὶ τὸν Αἶνον au lieu de περὶ τὴν Αἰνείαν ? La correction ne s'impose pas : un copiste n'aurait pas, semble-t-il, remplacé le nom bien connu d'Ainos par celui d'une localité moins importante et moins célèbre.

Il vaut mieux respecter le texte des manuscrits et attribuer la confusion aux auteurs eux-mêmes. Deux villes, situées dans des régions voisines, de nom presque identique, peuvent facilement être prises l'une pour l'autre. De fait, l'erreur a été souvent commise : les origines légendaires d'Aineia par exemple ont été parfois attribuées à tort à Ainos de Thrace [5]. Rien d'étonnant à ce que Théophraste ait commis la même faute [6]. Quant à Pline, il devait citer Ainos, qu'il

1. Theophr., *Hist. pl*, VIII, 4, 4.
2. Theophr., *Caus. pl.*, IV, 11, 4.
3. Plin., *Hist. nat.*, XVIII, 12, 6.
4. Sorlin Dorigny (Saglio-Pottier, *Dict. des Ant.*, art. *Rustica res*, p. 908, n. 15) veut corriger le premier texte, où Théophraste ne rapporte qu'un on-dit. « Si le fait, dit-il, s'était passé dans la Chalcidique, Théophraste aurait pu le vérifier facilement; je crois qu'il s'agit d'Enna en Sicile. » Quoique le blé d'Enna ait appartenu à une espèce particulière (Aristot., *De mirab. auscult.*, 82), on ne peut accepter cette téméraire correction.
5. Virg. *Æn.*, III, 18; Tzetzès, ad *Lycophr. Alexand.*, 1236. Nous remercions M. Perdrizet, qui nous a signalé l'intérêt des légendes relatives à la fondation d'Aineia par Énée.
6. Ainos n'est nommé par Théophraste que dans le passage étudié ici. Aineia se rencontre une seconde fois, *Hist. pl.*, IV, 14, 3. Il ne faut pas conclure du φασί de Théophraste que celui-ci connaît mal la ville dont il parle, mais y voir plutôt la réserve du savant qui hésite à affirmer un fait extraordinaire.

énumère parmi les villes de Thrace[1], plutôt qu'Aineia, bourgade infime qu'il semble ignorer[2].

Si la critique des textes ne nous donne aucun résultat, pouvons-nous chercher par ailleurs la solution du problème? L'espèce signalée par Théophraste rentre dans la catégorie des blés précoces, blés de deux et de trois mois. Ces blés ont des caractères communs[3] : ils ont peu de racines et peu de tiges[4]; ils ont un rendement faible[5], et, sauf exception[6], ils pèsent peu, mais ils sont agréables au goût[7]. Ils demandent aussi les mêmes conditions de culture; ils aiment les sols légers et secs, les terrains en pente, bien exposés au soleil; ils ne fuient ni les régions montagneuses ni les pays froids[8]. On les rencontre en Sicile, en Achaïe, en Eubée[9], à Lemnos[10], en Thrace[11], dans les régions du Pont[12], dans les Alpes[13]. On voudrait pouvoir, d'après ces données, tracer sur une carte la zone d'extension des blés précoces et savoir s'il faut y comprendre Aineia ou Ainos. Malheureusement, il n'y a pas entre les deux villes des différences de sol ou de climat telles qu'on puisse supposer deux flores absolument distinctes. Si la Thrace paraît remplir mieux les conditions favorables aux blés précoces[14], la Chalcidique a pu elle aussi en connaître la culture.

Quoi que nous fassions, nous ne pouvons obtenir de réponse satisfaisante. Théophraste et Pline ont confondu Aineia et Ainos; résignons-nous à localiser le blé de quarante jours d'une manière très vague dans la Grèce du Nord.

AUGUSTE JARDÉ.

1. *Hist. nat.*, IV, 43.

2. Aineia existait-elle encore à l'époque de Pline? Strabon (VII, 510) nous dit que Cassandre en avait transporté les habitants à Thessalonique; Tite Live (XLIV, 10; XLV, 30) la cite encore comme place forte.

3. Les blés précoces ne constituent cependant pas une espèce distincte : tous peuvent passer à l'état de blé d'automne ou de blé de mars si l'on retarde ou qu'on avance graduellement les semis (Tessier, *Dict. d'agriculture*, VI, p. 198). Pline assimile le blé de trois mois à celui que les Grecs appellent σιτανίας (*Hist. nat.*, XVIII, 12, 6). C'est à tort, car le σιτανίας, comme le κριθανίας, a la propriété distinctive de se ramifier (Theophr., *Hist. pl.*, VIII, 2, 3). Comme le blé a toujours des tiges simples, il faut attribuer ce caractère à l'épi. Σιτανίας et κριθανίας sont analogues aux blés que Pline appelle « *rameux* » ou « *à cent grains* » (*Hist. nat.*, XVIII, 21, 1) et à nos *blés de miracle*, qu'il faut regarder « plutôt comme une monstruosité que comme une variété recommandable » (H. de Vilmorin, ap. Barral, *Dict. d'agric.*, art. *Froment*, p. 1008).

4. Theophr., *Caus. pl.*, IV, 11, 3.

5. Theophr., *Hist. pl.*, VIII, 4, 4.

6. Outre la variété dont nous parlons, Théophraste cite le blé de Lemnos comme étant à la fois lourd et précoce (*Caus. pl.*, IV, 9, 6).

7. Theophr., *Caus. pl.*, IV, 9, 1; IV, 11, 3; *Hist. pl.*, VIII, 4, 4.

8. *Geoponica*, III, 3, 11; Theophr., *Caus. pl.*, III, 21, 2; Plin., *Hist. nat.*, XVIII, 12, 5-6.

9. Theophr., *Hist. pl.*, VIII, 4, 4; Plin., *Hist. nat.*, XVIII, 12, 6.

10. Theophr., *Caus. pl.*, IV, 9, 6.

11. Plin., *Hist. nat.*, XVIII, 12, 5.

12. Theophr., *Hist. pl.*, VIII, 4, 5.

13. Plin., *Hist. nat.*, XVIII, 12, 5.

14. La rigueur du climat d'Ainos est proverbiale, Athénée, VIII, 351.

Ἀγγαρεύω — Ἐγγαρέω.

Une inscription d'Olympie, connue depuis longtemps, contient un terme embarrassant auquel nous voudrions essayer de donner une interprétation nouvelle. C'est une dédicace ainsi conçue[1] :

Ἡ πόλις ἡ τῶν Ἠλείων καὶ Ῥωμα[ῖοι]
οἱ ἐνγαροῦντες Πόπλιον Ἄλφ[ιον]
Πρῖμον, πρεσβευτὴν καὶ ἀντιστ[ράτη-]
γον Διὶ Ὀλυμπίωι

Le personnage mentionné n'est pas connu[2], et il est impossible de dater ce texte d'une manière précise : sa gravure nous autorise cependant, semble-t-il, à le placer au début de l'époque impériale[3]. En le publiant, M. Dittenberger n'a pas manqué de faire remarquer le mot insolite ἐνγαροῦντες, qui en constitue la principale difficulté. Il y a vu une expression dialectale, qu'il a proposé de rattacher au radical γα- et à un adjectif *ἔγγαρος qui serait voisin, comme formation et comme sens, de ἔγγαιος : les ἐνγαροῦντες seraient les gens établis dans une terre, dans un pays, et ce terme énigmatique aurait un sens tout voisin de celui d'ἐπιδημοῦντες ou de κατοικοῦντες. De fait, ἐπιδημοῦντες et κατοικοῦντες sont les expressions consacrées pour désigner les étrangers domiciliés dans une cité, et l'on connaît, en particulier, plusieurs dédicaces où elles s'appliquent à une de ces communautés italiennes si nombreuses dans l'Orient hellénistique[4].

Reste précisément à expliquer pourquoi, dans une formule aussi répandue, et dans une région où rien ne nous autorise à admettre, pour l'époque où se place notre inscription, des survivances dialectales, le terme courant d'ἐπιδημοῦντες (ou κατοικοῦντες) aurait été remplacé

1. Dittenberger, *Arch. Zeit.*, 1877, p. 38, n° 38 (= *Olympia*, V, n° 335).

2. Sur les raisons qu'on peut avoir de restituer le gentilice Ἄλφ[ιον] plutôt que Ἄλφ[ενον], cf. Dittenberger-Purgold, *Olympia, l. cit.*

3. D'ailleurs, les formules du type : Ῥωμαῖοι *oi*... avec un participe présent, analogues à celle qui nous occupe ici, ne se rencontrent plus après le IIe siècle de notre ère.

4. Cf. en dernier lieu, sur cette question, Kornemann, dans Pauly-Wissowa, *s. v. Conventus*, col. 1184-1186; et *BCH*, XXXVI, p. 104-106. — L'interprétation de M. Dittenberger a été acceptée sans discussion par M. H. van Herwerden, *Lexicon*, *s. v.* ἐγγαροῦντες.

par celui d'ἐγγαροῦντες. Les quelques formes d'un archaïsme maladroit et artificiel qu'on rencontre à Olympie, à l'époque romaine, dans des inscriptions d'un caractère rituel[1], ne peuvent servir d'argument pour une simple dédicace rédigée dans une κοινή très normale.

Et c'est, à notre avis, un terme de la κοινή qu'il faut chercher à retrouver dans ἐνγαροῦντες. Or, ce terme existe, et le lexique de M. H. van Herwerden nous le fournit. C'est le mot ἐγγαρία, qu'on rencontre dans un papyrus de l'année 340 ap. J.-C.[2], et qu'il faut sans doute rattacher aux termes ἄγγαρος, ἀγγαρεύω, ἀγγαρεία, dont on n'ignore pas la fortune[3]. Dérivés d'un mot persan qu'Hérodote est le premier à nous faire connaître, et qui servait à désigner les messagers du Grand Roi[4], ils ont été appliqués, à l'époque hellénistique, puis à l'époque romaine, au service postal et à son matériel, aux réquisitions pour transports, et finalement à toute espèce de corvée et de vexation; c'est avec ce dernier sens qu'ils ont passé en français, où le participe angarié = tracassé, embarrassé, s'est maintenu jusqu'à nos jours dans certains dialectes[5].

Le passage de ἀγγαρ- à ἐγγαρ- ou ἐνγαρ- n'a rien qui puisse nous surprendre. Des exemples du changement d'α en ε sont assez fréquents à l'époque hellénistique, mais dans des conditions différentes[6]. Dans le cas qui nous occupe, cette modification peut s'expliquer à la fois par un de ces phénomènes de dissimilation, dont le grec moderne nous offre de si curieux exemples[7], et par la tendance instinctive qui a toujours poussé les Grecs à altérer les mots étrangers pour les rattacher à des radicaux qui leur fussent familiers : le terme ἀγγαροῦντες conservait une allure exotique; la forme ἐνγαροῦντες lui donnait l'aspect normal d'un composé où figurerait la particule ἐν-[8].

1. Cf. Blass, dans Collitz, *Dialektinschr.*, I, p. 335-336.

2. *Pap. Ber.*, 21, III, 16 (la référence et la citation de M. H. van Herwerden, *Lexicon*, *s. v.* ἐγγαρία, sont également inexactes).

3. Cf. Seeck, dans Pauly-Wissowa, *s. v. Angaria,* et surtout Rostowzew, *Klio*, VI, p. 249-258.

4. Hérodote, III, 126.

5. Cf. Godefroy, *Dictionnaire de l'ancienne langue française*, s. v. *Angarie*, *Angarié.*

6. Cf. A. Thumb, *Die Griech. Sprache im Zeitalter des Hellenismus*, p. 75 : σίελος pour σίαλος, ὕελος pour ὕαλος, ψίεθος pour ψίαθος, φιέλη pour φιάλη. C'est l'effet d'un ι ou d'un υ sur l'α suivant.

7. Cf. Hatzidakis, *Einleit. in die neugr. Gramm.*, p. 332-333: χρεββάτι pour χραββάτι, βελανίδι pour βαλανίδι, ῥεπάνι pour ῥαπάνι, Σεραντάπηχος pour σαραντάπηχος, Φέρσαλα pour Φάρσαλα, etc. Le latin aurait-il eu de même une variante **engariare?* On trouve en ancien français *engarier* (Godefroy) et le limousin dit encore *engaria* et *angaria* (Mistral). Le grec ancien avait aussi des alternances α-α, ε-α; mais ce dernier était primitif, et il pouvait donner, par une assimilation contraire, ε-ε. Ainsi Ἀκάδημος est la forme attique de béot. Ϝhεκάδαμος, thess. Ϝεκέδαμος (cf. Brugmann, *Grundriss*, I², 835, 839; Hirt, *Handb. der griech. Laut- und Formenl.* 115; Fick-Bechtel, *Die griech. Personennamen*, p. 127, etc.). Rappelons pourtant les cas comme κτάομαι, κτέανον; γέρας, γέρεα.

8. Noter également la forme ἀνεγγαρευτός; cf. ce mot dans le *Lexicon* de M. H. van Herwerden, et Rostowzew, *Klio*, VI, p. 257, note 5.

Avant de choisir, parmi les divers sens que peuvent avoir les mots de la famille de ἄγγαρος, celui qui convient à notre inscription, il nous faut considérer un instant la forme de l'expression qui y est employée. Qu'ils commencent par ἀγγαρ- ou par ἐγγαρ-, presque tous ces mots se rattachent, s'ils sont verbes, à un radical en -εύω, (ἀγγαρεύω, ἀνεγγαρευτός), ou, s'ils sont substantifs, au radical correspondant en -εία (ἐγγαρεία). Dans l'inscription d'Olympie, au contraire, et dans le papyrus de Berlin, nous avons affaire à un verbe en -έω et à un substantif en -ία[1]. Il est permis de supposer qu'à ces dérivations différentes répondent des sens qui ne sont pas tout à fait identiques. Et, de fait, dans le papyrus de Berlin, l'idée de réquisition, qu'on retrouve dans tous les emplois de ἀγγαρεύω ou de ἀγγαρεία, paraît être absente : il s'agit d'un versement fait à un personnage inconnu οἴνου ἐγγαρίας[2]. Puisqu'il y a un salaire, c'est qu'il n'y a pas de corvée : l'inconnu mentionné dans ce papyrus n'a pas été réquisitionné ; il a amené, moyennant finances, du vin à destination : ἐγγαρία n'a donc plus, dans ce texte, que la signification de *transport*. Notons d'ailleurs que le mot latin *angaria* semble avoir hérité à la fois du sens d'ἀγγαρεία et du sens d'ἐγγαρία, puisque les auteurs l'emploient pour désigner tantôt la poste, les véhicules et attelages qui en assuraient le service, tantôt les réquisitions et corvées[3].

Les Ῥωμαῖοι d'Élis exerçaient donc l'ἐνγαρία, c'est-à-dire qu'ils dirigeaient une entreprise de transports. S'agit-il ici déjà de ce service postal officiel qu'on voit fonctionner dans l'Empire romain, avec ses lourdes « angariae » traînées par des bœufs[4]? Nous ne le croyons pas : c'est à partir du IVe siècle seulement qu'on rencontre des mentions — fort nombreuses, il est vrai — de cette organisation : à l'époque où nous avons placé notre texte, la poste impériale n'existait que sous une forme rudimentaire et ne servait qu'au transport des dépêches. Nous croirions plutôt que les Ῥωμαῖοι οἱ ἐνγαροῦντες constituaient à Élis une société privée de transports, et vraisemblablement de transports par terre. Les ἐνγαροῦντες d'Élis seraient le pendant des ναύκληροι qu'on rencontre si fréquemment dans les ports grecs, en particulier à Délos, et parmi lesquels il semble qu'il y ait eu souvent des Italiens.

1. M. H. van Herwerden a supposé dans le papyrus de Berlin une faute d'orthographe, ἐγγαρία pour ἐγγαρεία. L'inscription d'Olympie rend cette hypothèse inutile.
2. La citation que M. H. van Herwerden a faite de ce texte est inexacte ; nous reproduisons ici le passage intégralement :

Pap. Ber., 21, III, l. 15 : ...κι Ἑρμίνου κυβερνήτου ηγ'[...].
l. 16 οἴνου ἐγγαρίας ηγ'[...].

Rien ne nous permet de croire qu'il y ait un lien entre ces deux versements, et que le personnage inconnu, ...ξ, qui reçoit un salaire pour le pilote, soit le même qui touche pour le transport du vin.
3. Cf. Seeck, dans Pauly-Wissowa, *s. v. Angaria*.
4. Cf. Seeck, dans Pauly-Wissowa, *s. v. Cursus Publicus*.

La présence de personnages de cette profession paraît indiquer qu'Élis était, à l'époque romaine, un centre de routes plus important qu'on ne le croit généralement[1]; au reste, la vieille voie commerciale qui menait de Cyllène en Arcadie passait sans doute par Élis[2]; elle s'y croisait avec celle qui, de Corinthe, par Patras et la côte, menait jusqu'à Olympie[3]. C. Mindius, l'ami de Cicéron, qui avait à Élis le centre de ses affaires, était peut-être déjà l'un de ces ἐνγαρεῦντες dont nous parle l'inscription d'Olympie[4].

E. ERNAULT. J. HATZFELD.

LA POMME DES LANCES ANTIQUES

Mon cher Directeur,

Dans le dernier fascicule de la *Revue des Études anciennes* (1912, p. 168), vous voulez bien me poser une question à propos d'un passage de Dion Cassius. Il s'agit de la description que nous donne cet historien de la lance d'un peuple d'Écosse au temps de Septime Sévère. Cette lance, courte, est « munie », dit-il, « à l'extrémité inférieure d'une pomme de cuivre, μῆλον χαλκοῦν, destinée à effrayer l'ennemi par le bruit qu'elle fait ».

Doit-on rapprocher de ces armes les tubes garnis d'anneaux mobiles bruissants remontant à l'âge du bronze (*Manuel*, II, 1, p. 302)? Je ne le pense pas. Les pommes d'airain qui garnissent ces lances, du côté opposé à la pointe, se rencontrent depuis l'époque d'Homère jusqu'au temps de l'empire romain. Nos collections possèdent, pour l'âge du bronze plusieurs spécimens de ces talons sphériques (*Manuel*, II, 1, p. 216, fig. 68, n°s 4-3). On a observé que l'οὐρίαχος de l'*Iliade* était plutôt une pomme qu'une pointe (Saglio, *Hasta*, p. 35). On trouve dans le même article (p. 41) la reproduction d'un talon de lance en forme de globe creux, provenant d'une tombe romaine de Suisse. Cet objet, qui paraît être en fer et cuivre, nous donne parfaitement l'idée de ce qu'étaient les talons de lances des guerriers écossais: des sphères creuses, emmanchées au moyen d'une douille, et qui, en s'entre-choquant, produisaient les vibrations sonores, le tintement effrayant dont parle l'historien grec.

Votre bien dévoué,

J. DÉCHELETTE.

1. Cf. Philippson, dans Pauly-Wissowa, *s. v. Elis*, col. 2372.
2. Paus., VIII, 5, 8; et Curtius, *Zur Gesch. des Wegebaus*, dans *Gesamm. Abhdl.*, I, p. 52.
3. *Tab. Peut.*
4. Cic., *ad Fam.*, XIII, 26 et 28.

NOTES GALLO-ROMAINES

LV

ULYSSE EN GERMANIE

Il y a dans le travail de M. Siebourg sur « Ulysse en Allemagne »[1], quantité de choses intéressantes. L'auteur a fort bien montré cette extraordinaire préoccupation, qu'eurent les Grecs et les Romains des temps classiques, de voir partout les traces d'Hercule et d'Ulysse. Il soupçonne, très habilement, que des noms celtiques, comme celui de *Camulixus*[2], ont pu faire croire aux Méditerranéens qu'Ulysse était passé par le Nord. — Mais, dans le fameux texte de Tacite sur l'Ulysse germain, il y a un détail fort important, que M. Siebourg n'explique pas, et sur lequel, pourtant, insiste Tacite : « Dans l'inscription grecque qu'on trouva à Asciburgium sur le Bas-Rhin, et qui était la dédicace d'un autel élevé à Ulysse, il y avait le nom de son père Laerte, *adjecto Laertæ patris nomine*[3]. » Et la précision de ce détail chez l'écrivain latin me fait même conjecturer qu'il n'y avait peut-être, sur cette inscription, que le nom de Laerte[4].

Supposons un fragment d'inscription celtique gravée en lettres grecques, où entre ce radical *smert*, si fréquent chez les noms d'hommes et de dieux gaulois, surtout dans les régions

1. *Odysseus am Niederrhein*, pp. 312 321 de la *Westdeutsche Zeitschrift*, Trèves, XXII, 1904.
2. Marque de potier. *CIL*, XIII, III, I, 10010, 422.
3. Tacite, *Germanie*, 3.
4. Müllenhoff n'y a rien vu et ne paraît pas s'y intéresser : *Woran diese Fabel anknüpft, darüber habe ich keine Vermutung;* Müllenhoff, *D. A.*, IV, 1900, p. 141.

du Nord[1], *Rosmerta* par exemple; qu'il y ait, gravé sur une pierre

//////// ΣΜΕΡΤ //////

et l'érudit romain qui la lira[2], féru comme tous ceux de son temps de la pensée d'Ulysse, n'hésitera pas à compléter

'ΟδυσσευΣ ΛΑΕΡΤου

et à donner ce texte comme preuve qu'Ulysse a bien navigué dans « la Mer de l'Extérieur »[3].

Ce qui prouve que même les erreurs et les fraudes méritent d'être étudiées de près Il reste de cette bévue deux faits acquis : l'extension, dans le monde, de la religion homérique, l'extension, sur le Rhin, de l'alphabet hellénique. Et ce sont deux faits considérables de l'histoire, lesquels émergent du souvenir d'une erreur[4].

Camille JULLIAN.

1. Cf. Holder, II, c. 1592-4.

2. Il s'agit très vraisemblablement de Pline l'Ancien, comme le soupçonne M. Siebourg, p. 319. Souvenirs de ce séjour de Pline en Germanie Inférieure : Pline, *H. nat.*, XII, 98 ; XVI, 2 ; XVII, 47.

3. On sait que c'était la question si souvent discutée dans les écoles : *Utrum* ἐν τῇ ἔσω θαλάσσῃ *Ulixes erraverit* κατ' Ἀρίσταρχον *an* ἐν τῇ ἔξω κατὰ Κράτητα, Aulu-Gelle, XIV, 6, 3.

4. Dans le même sens, le fait qu'on a appelé Lisbonne, au Moyen-Age, *Ulixibona*, montre l'extension, dans le temps, de la tradition homérique (les textes chez Siebourg, p. 317); et le fait qu'on trouva aussi en Écosse *ara Græcis litteris scripta,* laquelle fut du reste aussi attribuée à Ulysse (par Pline sans doute, Solin, XXII, 1), ce fait montre l'extension en Occident, dans l'espace, des influences helléniques.

OFFICIERS GAULOIS DANS LES LÉGIONS ROMAINES

AU Iᵉʳ SIÈCLE DE NOTRE ÈRE

(TACITE, *Hist.*, IV, 61 et 74)

---

1. Au début de l'année 70, les deux légions *quinta Alaudae* et *quintadecima Primigenia*[1], ou plus exactement le dépôt de la cinquième et le gros de la quinzième[2], formaient la garnison de Vetera, dans la Germanie inférieure. Lorsque la forteresse, après un long siège, se rendit au Batave insurgé Civilis, du massacre général que les Germains firent de ces prisonniers, de ces légionnaires — *patrata... caede legionum* — furent exceptés seulement, d'une part, leur commandant en chef, qui d'ailleurs ne survécut pas longtemps, de l'autre, quelques-uns de leurs officiers, nés en Gaule, que les chefs de l'insurrection crurent devoir garder comme otages, les cités gauloises ayant adhéré ou étant vivement pressées d'adhérer au parti de l'indépendance[3] : *Munius Lupercus legatus legionis... in itinere interfectus. Pauci centurionum tribunorumque in Gallia geniti reservantur pignus societati*[4].

Aucune localité des trois Gaules impériales ne figure dans la liste des patries de centurions dressée par M. Alfred von Domaszewski, pour l'époque antérieure à Septime Sévère, d'après les textes épigraphiques[5]. Ces patries sont presque toutes, soit des localités italiennes, soit des colonies fondées au cours du Iᵉʳ siècle dans les provinces par déduction de

1. Tacite, *Histoires*, IV, 35 : ... quinta et quinta decima legionibus apud Vetera obsessis. Comp. Cagnat, *Legio*, dans Daremberg et Saglio, *Dict. des Antiq.*, III, 1081 et 1087.
2. Tacite, *Hist.*, I, 61.
3. *Ibid.*, IV, 55-56.
4. *Ibid.*, IV, 61.
5. *Die Rangordnung des römischen Heeres*, dans *Bonner Jahrbücher*, 117 (1908), p. 84 et suiv.

légionnaires italiens, et le savant qui en a dressé la liste y voit[1] la preuve empirique d'une règle qu'on peut formuler ainsi : tous les empereurs jusqu'à Septime Sévère requirent, malgré la provincialisation du recrutement légionnaire, la qualité d'Italien — Italien de naissance ou au moins d'origine — pour la promotion au centurionat encore plus rigoureusement que pour l'entrée dans la garde, afin d'obvier au péril même de cette provincialisation en donnant à des troupes d'étrangers romanisés un cadre d'officiers romains. On a déjà[2] mis en doute la justesse de la règle et contesté la valeur de l'argument : outre que le nombre des centurions connus est, à coup sûr, infime par rapport au nombre de ceux que nous ne connaissons point, d'un très grand nombre de ceux que nous connaissons nous ignorons la patrie; dans ces deux catégories, il pouvait y avoir beaucoup de provinciaux et, en particulier, des Gaulois. Pour ce qui est des Gaulois, nous n'en sommes pas réduits à invoquer cette simple possibilité : le passage de Tacite, que personne, je crois, n'avait signalé jusqu'ici, démontre péremptoirement qu'au début de 70 des Gaulois servaient comme centurions, soit dans la *legio V Alaudae*, soit dans la *legio XV Primigenia*, soit dans l'une et dans l'autre.

2. Il prouve aussi que des Gaulois servaient comme tribuns[3] à la même époque dans les mêmes légions, et nous avons le droit de l'alléguer également contre une statistique de M. Hermann Dessau[4] : celui-ci n'a trouvé dans les inscriptions que deux officiers gaulois de ce grade, un Cadurque, tribun de la *legio V Macedonica*[5], et un Trévire, tribun de la *legio IX Hispana*[6], auxquels il ajoute, avec raison sans doute, l'Éduen Julius Calenus, tribun, d'après Tacite, en 69, dans l'armée

1. Page 83 et suiv.

2. H. Dessau, *Die Herkunft der Offiziere und Beamten des römischen Kaiserreichs während der ersten zwei Jahrh. seines Bestehens*, dans *Hermes*, 1910, p. 26.

3. Si l'on veut pousser la prudence jusqu'à ses extrêmes limites, on pourra soupçonner que, dans le témoignage en question, l'un des deux pluriels, le second, attiré par le premier, ou mieux amené par le tour de la phrase, n'est en réalité qu'un singulier, et qu'il faut comprendre : « Quelques officiers nés en Gaule, à savoir des centurions et un tribun... »

4. *Ibid.*, p. 12 et suiv.

5. *CIL*, XIII, 1686.

6. *Ibid.*, 4030.

vitellienne battue à Crémone[1]. L'exemple des anonymes de Vetera pourrait suffire à nous enseigner qu'une opinion fondée sur l'extrême pénurie de ces noms connus risque fort d'être illusoire. Voici un autre passage de Tacite qui nous l'enseigne mieux encore.

C'est un passage du discours — éloquente apologie de l'invasion et de la domination romaines en Gaule — que l'historien prête à Petilius Cerialis. Le vainqueur de la révolte gauloise parle devant une assemblée de Trévires et de Lingons, mais, évidemment, s'adresse à tous les Gaulois. Il affirme qu'après la conquête Rome les a traités avec la plus grande modération et qu'elle les fait largement participer à l'administration de l'empire : *Ipsi plerumque legionibus nostris praesidetis, ipsi has aliasque provincias regitis*[2]. Chez Tacite, l'adverbe *plerumque* n'a plus que la valeur de *persaepe*[3]; réduisons-le même, tenant compte de l'exagération oratoire, à n'être ici que l'équivalent de *saepe*. La phrase n'en signifiera pas moins un nombre assez considérable de Gaulois. Admettons d'ailleurs, par prudence, que notre auteur prend un peu trop la place de son personnage, que la constatation se rapporte à la date où Tacite écrit ce passage des *Histoires*, sous Trajan, plutôt qu'à celle où Petilius est supposé prononcer sa harangue, sous Vespasien. Du témoignage il restera qu'un nombre assez considérable de Gaulois avaient, au cours du Ier siècle, rempli les fonctions ici désignées.

Quelles sont au juste ces fonctions? Le second membre de la phrase désigne les gouvernements de provinces, *has provincias*, ceux des trois Gaules, *alias provincias*, ceux d'autres provinces quelconques, c'est-à-dire sénatoriales ou impériales et, parmi celles-ci, légations ou procurations. L'examen du premier membre va cependant nous amener à faire une réserve en ce qui concerne les légations : il ne s'agit que des légations

1. *Hist.*, III, 35.
2. *Ibid.*, IV, 74.
3. Voir Nipperdey-Andresen, à Tacite, *Ann.*, III, 1 ; Wolff, à Tacite, *Hist.*, I, 2 ; etc. Ne prenant pas garde à cet affaiblissement, Amédée Thierry, *Histoire des Gaulois*, 9e éd., II, p. 541, traduit : « Vous-mêmes, le plus souvent, vous commandez nos légions ; vous-mêmes, vous gouvernez nos provinces, et celles-ci et les autres. » Mais Burnouf : « C'est vous qui souvent commandez nos légions, etc. »

prétoriennes. Le sens de ce premier membre n'est pas aussi manifeste que celui du second. Désigne-t-il le tribunat et la légation légionnaires? Ritter[1] l'a cru : « Tribuni militum saepe, interdum etiam legati legionum ex provincialibus fuere. » Mais il s'est trompé sans doute. Ailleurs, Tacite n'emploie le verbe *praesidere* pour signifier une fonction que si elle est d'ordre très élevé, gouvernement de province ou commandement en chef d'armée[2], emploi conforme à celui qu'il fait du substantif *praeses*[3]. Le contexte nous invite à croire qu'il n'a pas donné ici à ce verbe une autre valeur : vantant la libéralité de Rome envers ses anciens ennemis, l'orateur doit appeler l'attention des Gaulois sur ce point, que les plus hauts degrés de la hiérarchie civile et militaire leur sont accessibles. *Ipsi... legionibus nostris praesidetis* doit signifier les commandements de groupes de légions, les légations consulaires[4]. Peut-être, à la rigueur, pourrait-on l'entendre aussi des légations légionnaires. Quant au tribunat, l'usage de Tacite et le contexte nous interdisent d'y songer. Mais il n'importe : car le témoignage, qui ne le désigne pas explicitement, l'implique nécessairement[5]. Ces proconsuls, ces légats de provinces consulaires et prétoriennes et, si l'on veut, de légions, ces procurateurs avaient fait leur service militaire; les futurs sénateurs l'avaient fait comme tribuns légionnaires laticlaves, et le tribunat légionnaire angusticlave était alors une des trois milices normales pour les chevaliers qui se destinaient à la carrière équestre.

Ou bien donc il faut reconnaître qu'au Ier siècle un bon nombre de Gaulois servirent avec le grade de tribuns dans les légions romaines, ou bien il faut soutenir que ce témoignage

1. Note à ce passage de Tacite, dans l'édition de Cambridge, 1848.

2. *Ann.*, I, 58 : Varum, qui tum exercitui praesidebat; III, 39 : is proximum exercitum praesidebat; XII, 29 : Palpellio Histro, qui Pannoniam praesidebat; XII, 60 : equites, qui Aegypto praesiderent; XIV, 58 : Corbulonem, magnis tum exercitibus praesidentem.

3. *Ann.*, VI, 41 : Vitellio, praeside Syriae; XII, 45 : Ummidium Quadratum, praesidem Syriae; etc. — Nipperdey-Andresen, à XII, 45 : *Praeses* wird seit Tac., Plin. und Sueton die regelmässige Bezeichnung für die Statthalter sowohl der kaiserlichen wie der Senatsprovinzen.

4. Il peut signifier aussi la préfecture d'Égypte.

5. Hormis le cas — nous y reviendrons — des sénateurs provenant de l'*adlectio* impériale.

de Tacite est une assertion en l'air, une parole avancée par Petilius pour les besoins de sa cause, témérairement et maladroitement. L'historien, d'un côté, aurait su que beaucoup de provinciaux étaient parvenus aux plus hautes fonctions sénatoriales et équestres; de l'autre, il aurait songé au Gaulois Vindex, légat en 68 d'une des trois Gaules[1]; le reste, il l'aurait imaginé ou supposé, c'est-à-dire que bon nombre de ces magistrats ou fonctionnaires d'origine provinciale étaient des Gaulois. Certes, de légèreté il n'est pas incapable ni de maladresse. Un peu plus haut[2], par exemple, un autre de ses personnages, Dillius Vocula, reprochant aux Trévires et aux Lingons leur esprit séditieux, en voit la cause dans la trop grande bienveillance de Galba envers les Gaulois : Tacite oublie que Trévires et Lingons, non seulement ne connurent point les faveurs, mais subirent les sévérités de Galba, comme toutes les cités gauloises qui avaient marché contre Vindex[3]. Ici, pourtant, quel motif aurions-nous de révoquer en doute la réalité du fait qu'il atteste? L'extrême rareté des cas individuels connus paraît contredire la fréquence affirmée par Petilius. Non moins rares que ceux des Gaulois parvenus au tribunat légionnaire sont ceux des sénateurs romains de naissance gauloise. M. Dessau n'en peut nommer que deux pour le Ier siècle, Julius Vindex et son père[4]. Mais nous avons déjà vu ou entrevu, à propos des centurions comme à propos des tribuns, ce que valent de telles apparences. Pourquoi les jugerions-nous moins trompeuses en ce qui concerne les sénateurs?

Voici une preuve que là comme ailleurs elles sont propres à nous décevoir. Lorsque l'empereur Claude eut fait voter par le sénat le principe de l'admission au *ius honorum* des Gaulois citoyens romains, *primi Aedui senatorum in urbe ius adepti sunt*[5]. Même si cela signifie, non pas que, tous les *primores*

1. Suétone, *Nero*, 40; Plutarque, *Galba*, 4; Dion Cassius, LXIII, 22. On affirme communément, mais sans preuves, qu'il était légat de la Lyonnaise. Deux points sont certains: il gouvernait l'une des trois Gaules, et ce n'était pas l'Aquitaine (Suétone, *Galba*, 9). Voir Hirschfeld, *CIL.*, XIII, 1, p. 252.
2. *Hist.*, IV, 57.
3. *Hist.*, I, 8, 51, 53.
4. Dion Cassius, *ibid.*
5. Tacite, *Ann.*, XI, 25.

Galliae déjà citoyens ayant obtenu l'éligibilité par ce décret du sénat, les premiers élus, les premiers sénateurs romains d'origine gauloise, furent des Éduens, — c'est, à mon sens, l'interprétation la plus probable[1], — mais simplement que l'éligibilité fut d'abord le privilège des Éduens[2], cela revient à dire que des Éduens obtinrent la qualité de sénateurs romains; car le prince gallophile ne souffrit certainement pas que le sénatus-consulte dont il avait pris l'initiative et obtenu le vote malgré la répugnance des conservateurs[3], restât lettre morte. Grâce à lui, parmi les éligibles il y eut bientôt des élus, et, grâce à lui, si le bénéfice de l'éligibilité fut d'abord restreint, il ne tarda pas à s'étendre, — *primi... adepti sunt* implique cette extension, — à se généraliser. Des Gaulois d'autres cités suivirent bientôt ces Éduens pour nous anonymes, et l'un d'eux fut le plus ancien de nos sénateurs gaulois connus, le père de Vindex, un Aquitain[4]. Aucun des successeurs de Claude, hormis Galba dont le règne fut très court, ne favorisa comme lui spécialement les Gaules; mais aucun non plus, dans la période qui nous occupe, ne se montra envers elles spécialement hostile. Rien n'autorise à penser qu'après la mort de Claude, éligibles en droit, les Gaulois demeurèrent en fait exclus ou presque, et que cette quasi-exclusion Tacite l'aurait, non pas sans doute ignorée, mais du moins perdue de vue en écrivant le discours de Petilius Cerialis.

La phrase que nous en avons extraite est donc, selon toute vraisemblance, la constatation d'une réalité historique. Soyons aussi défiants qu'il faut l'être à l'égard d'un écrivain aussi insoucieux de l'expression rigoureusement exacte. Ne disons pas que son témoignage signifie, ce qu'il signifierait en prenant à la lettre le pluriel *has... provincias regitis*, qu'à part Vindex les provinces gauloises avaient eu pour gouverneurs des

1. Nipperdey-Andresen, à ce passage: « Es wurden nur solche von ihnen Senatoren, die bis dahin die *civitas* besessen hatten. Das Recht Aemter in Rom zu bekleiden erhielten alle Gallier, die im gleichen Fall waren; aber die Aeduer wurden zuerst zu seiner Ausübung zugelassen, wovon die Folge die Aufnahme in den Senat war. »

2. Ernesti, à ce passage: « Sunt qui putent Galliae Comatae universae civitatem optimo iure hoc SCto datam... Id falsum esse verba Taciti sequentia arguunt. e quibus patet ad solos primores Aeduorum beneficium pertinuisse. »

3. *Ann.*, XI, 23.

4. Dion Cassius, pass. cité.

Gaulois; il peut signifier au fond: « L'un de vous a gouverné une des provinces gauloises et plusieurs d'entre vous ont gouverné d'autres provinces. » Mais il prouve certainement, et cela nous suffit, que bien des Gaulois, avant le règne de Trajan, avaient été soit commandants d'armées — ou de légions — soit gouverneurs de provinces, et, par conséquent, tribuns légionnaires.

Pourtant, le nombre des tribuns légionnaires fut peut-être légèrement inférieur à celui des personnages désignés par la phrase en question. Car, il y eut peut-être des Gaulois dans la catégorie des sénateurs qui, surtout[1] pendant la censure de Claude et celle de Vespasien, acquirent cette dignité, non par la gestion normale de la questure, mais par une *adlectio* de l'empereur, et qui en outre — ce n'était point le cas de tous les *adlecti*[2] — furent dispensés des degrés préliminaires du vigintivirat et du tribunat ou seulement de ce dernier, le seul qui nous intéresse. Mais il ne viendra sans doute à l'esprit de personne, l'*adlectio* ayant toujours été une faveur exceptionnelle, de prétendre que le lot de nos tribuns légionnaires gaulois s'est trouvé par elle réduit, sinon à néant, du moins à l'état de quantité négligeable.

PHILIPPE FABIA.

1. Mais non pas uniquement. Voir *Revue de Philologie,* XXXIV, 1910, p. 36 et suiv.
2. Exemples d'*adlectiones* postérieures au tribunat légionnaire: *CIL.*, II, 4114; III, 335; VI, 1359, 1442, 1576; IX, 1592; X, 3723. Voir, au surplus, Joh. Schmidt, *Adlectio,* dans Pauly-Wissowa, *Real-Encycl.,* I, col. 367.

L'AVÈNEMENT DE POSTUME A L'EMPIRE

(Monument numismatique qui se rapporte à ce fait historique[1].)

Beaucoup d'auteurs ont déjà présenté l'histoire de Postume d'après les textes trop rares que nous possédons. Mais il semble qu'on puisse encore apprécier différemment les épisodes qui marquèrent l'avènement de ce général gaulois.

M. Cassianius Latinius Postumus fut préposé par Valérien au gouvernement des Gaules, vers 253[2]. Postume était d'une naissance obscure; mais Valérien le considérait comme capable de maintenir la discipline militaire, la justice dans les tribunaux et la dignité dans les assemblées. Assurément les discours et les lettres des auteurs de l'Histoire auguste sont en général peu dignes de foi; aussi nous ne tiendrons pas pour certain que Valérien ait admiré son nouveau général, qu'il l'ait jugé digne d'occuper la place d'un prince et que l'empereur ait attendu les remerciements des Gaulois pour la faveur qu'il leur avait faite en leur donnant un tel gouverneur. Une expansion amicale aussi démesurée ne répondait guère à la politique des empereurs romains; elle décèle beaucoup plus l'exercice littéraire d'un historien de second ordre.

Que si Valérien confia à Postume son fils Gallien[3], il ne faut pas oublier que ce dernier n'était déjà plus un tout jeune homme[4].

1. Mémoire lu à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, le 10 mai 1912.

2. « Transrenani limitis ducem et Galliæ præsidem Postumum fecimus » (Trebellius Pollio, *Trig. Tyr.*, 3, 9). On a tenté de reculer jusque vers la fin de 260 la date où Postume devint gouverneur des Gaules (Tillemont, *Hist. des emper.*, 1690-1697, t. III, p. 448 et 704; cf. G. Goyau, *Chronologie de l'empire romain*, p. 307. Dans ce dernier ouvrage la date est d'ailleurs donnée comme incertaine). Il paraît très probable que Postume était déjà gouverneur lorsqu'il reçut la mission de diriger l'éducation militaire de Gallien.

3. Vopiscus, *Vita Aureliani*, 8, 2.

4. Sur l'âge de Gallien à ce moment, voy. M.-A. Roger, *Fragments d'histoire*, Paris [1896], p. 5.

La mesure prise par Valérien pouvait donc avoir un double but : Il donnait à son fils un guide habile dans l'art militaire; mais il plaçait aussi près du général favori un membre de la famille impériale dont la présence devait mettre obstacle à des visées ambitieuses.

Postume et Gallien furent heureux et mirent les Germains en déroute dans trois batailles dont la dernière est qualifiée de *Victoria Germanica maxima*[1] sur des monnaies de Gallien qu'on peut classer au commencement de l'année 258.

Puis Gallien, inquiet de la révolte d'Ingenuus, retourna en Italie et laissa sur les bords du Rhin son fils aîné, nommé César. Trebellius Pollio dit que celui-ci fut confié au gouverneur des Gaules[2] ; mais Zosime[3] et Zonaras[4] assurent que Gallien remit son fils entre les mains de Silvanus, tribun des troupes cantonnées à Cologne.

La suite des événements prouve, à mon sens, que cette seconde version doit être la vraie[5].

Pourquoi Gallien, qui avait été confié à Postume, fit-il au valeureux général l'injure de donner à un inconnu la mission de veiller sur le jeune César?

J'imagine que Gallien trouva trop dure la tutelle de Postume, et que l'orgueil du prince dut souffrir, car, dans les expéditions contre les Germains, il paraissait ce qu'il était : un élève[6].

Enfin, il est à présumer que ces expéditions apprirent à Gallien ce qu'il devait d'ailleurs prévoir aisément : que Postume était aimé de ses troupes, qu'elles le suivraient

1. Cohen, *Desc. des m. impér.*, 2e éd., t. V, p. 455, nos 1185 à 1189. Cet auteur traduit *Victoria G. M.* que portent les monnaies par *Victoria Germanici maximi*; mais beaucoup d'autres pièces portent la légende complète *Victoria germanica.* Il est donc rationnel de compléter l'autre légende par *Maxima.*

2. *Trig. Tyr.*, 3, 2 : « quasi custodi vitæ et morum et actuum imperialium institutori. »

3. Zosime, I, 38.

4. Zonaras, XII, 24.

5. C'est celle qu'adopte M. Edgar Zévort, sans donner de raison (*De Gallicanis imperatoribus*, 1880, p. 9).

6. Amédée Thierry a compris ce sentiment (*Hist. de la Gaule sous la domination romaine*, 1866, t. I, p. 314) Mais il accorde à la lettre de Valérien, citée par Vopiscus, une importance qu'elle ne saurait avoir. Ainsi que je le disais plus haut, les documents de ce genre, cités dans l'Histoire auguste, sont probablement presque tous faux (Léon Homo, *Essai sur le règne de l'emp. Aurélien*, 1904, p. 13). Cf. sur cette question, la thèse récente de Hohl, *Vopiscus und die Biographie des Kaisers Tacitus*, 1911; on y trouvera une critique sévère de l'Histoire auguste.

aveuglément et qu'il deviendrait un personnage dangereux pour la puissance de l'empereur.

Gallien pensa peut-être que son fils et Silvanus feraient, à Cologne, une salutaire opposition au pouvoir de Postume, déjà trop développé pour être brisé violemment.

Quelle que soit la raison véritable de l'acte de Gallien, il eut une conséquence inévitable : la rivalité entre Postume et Silvanus. Celui-ci, profitant du prestige que lui donnaient ses fonctions de gouverneur du fils de Gallien, contrariait les ordres de Postume au nom du jeune prince. Les froissements d'amour propre ne tardèrent pas à amener la crise fatale.

Une tribu de Francs avait traversé le Rhin et Postume ne les avait rejoints qu'à leur retour, alors qu'ils étaient alourdis par le produit de leurs pillages; il les vainquit et leur reprit le butin[1]. Mais il ne tarda pas à recevoir l'ordre de venir déposer à Cologne tout ce qu'il avait enlevé aux Barbares.

Aussitôt Postume proposa à ses troupes de rendre ce butin qu'elles avaient déjà partagé[2].

On a dit que cette conduite était adroite, car le général pouvait se faire un mérite de l'obéissance de ses soldats ou profiter de leur colère[3].

Remarquons que le piège tendu à Postume par Silvanus était aussi très habile[4] : comme tribun, celui-ci savait parfaitement que les troupes n'accepteraient pas de rendre leur butin[5] ; il savait aussi que Postume ne pouvait guère se dispenser de

1. Zonaras, XII, 24 : Λαθοῦσί τισι καὶ διαβᾶσι τὸν ποταμὸν καὶ λείαν ἐπαγομένοις πολλὴν ἐν τῷ ἐπανιέναι ἐπέθετο,...

2. *Ibid.* : καὶ πολλοὺς μὲν ἀνεῖλε, τὴν δὲ λείαν ἀφείλετο ξύμπασαν, καὶ αὐτίκα ταύτην τοῖς στρατιώταις διένειμεν. ὃ μαθὼν ὁ Ἀλβανός, πέμψας ἀποκομισθῆναι αὐτῷ καὶ τῷ νέῳ Γαλιήνῳ τὴν λείαν ἀπῄτει. καὶ ὁ Ποστοῦμος συγκαλέσας τοὺς στρατιώτας εἰσέπραττεν ἐξ αὐτῶν τὰ τῆς λείας, εἰς ἀποστασίαν αὐτοὺς παρακινῆσαι μηχανώμενος. ὃ καὶ γέγονε.

Dans ce texte, Silvanus est nommé Albanus. Mais les deux noms ont plusieurs lettres communes. Et l'on sait que Zonaras fit sa compilation, d'ailleurs utile, au commencement du XIIe siècle, d'après des manuscrits qui avaient sans doute été copiés plus d'une fois.

3. F. de Bréquigny, *Hist. de Postume,* dans les *Mém. de l'Acad. des Inscr. et b.-l.,* 1758-1760, t. XXX, p. 341 ; cf. M. Roger, *loc. cit.*, p. 13.

4. Amédée Thierry se trompe lorsqu'il écrit que l'ordre de Silvanus était « le comble de la légèreté » (*Op. cit.*, p. 328).

5. Cette question de butin devait d'ailleurs coûter la vie à Postume. Il fut tué par ses soldats, qui voulurent, malgré lui, piller Mayence, après la victoire sur Lélien, en 268 ou plutôt à la fin de 267.

transmettre l'ordre, qui paraissait venir du fils de l'empereur. C'est qu'en effet le butin, repris aux Francs, n'était que la propriété des citoyens romains, établis sur les bords du Rhin; et Postume, en sa qualité de *transrhenani limitis dux*, ne pouvait qu'être blâmé d'avoir laissé aux Barbares l'occasion d'exercer leurs rapines.

Silvanus devait donc espérer que Postume serait massacré par ses légionnaires s'il faisait strictement son devoir; ou bien que, ne pouvant contraindre ses troupes à l'obéissance, il serait lui-même acculé à la révolte. Car, à cette époque, personne n'eût songé à une simple démission, qui livrait le faible à son ennemi. Assurément, les soldats de Postume n'étaient pas sans connaître la rivalité de leur général et de Silvanus : ils aimèrent mieux soutenir celui qui n'avait pas contesté leur droit au butin. Avec cette décision ordinaire des légions du IIIe siècle, ils allèrent jusqu'à l'irréparable, arrachant des enseignes les effigies de Gallien et de son fils et proclamant Postume *imperator*.

Trebellius Pollio, qui était un Romain d'Italie, croyait que la cause de l'élévation de Postume résidait dans la haine que les Gaulois avaient pour Gallien et le mépris qu'ils professaient pour l'autorité d'un enfant[1]. Que Gallien ait pu paraître efféminé et débauché aux peuples de la Gaule, c'est possible, car la dure lutte contre les Germains, alors que Gallien suivait l'armée sous la tutelle de Postume, fut certainement l'œuvre de ce dernier. Mais les Gaulois devaient se soucier fort peu de Gallien, et, d'autre part, il ne semble pas que le réveil du sentiment national ait été très fort à ce moment[2]. On n'en trouve du moins aucune trace sur les monnaies.

D'ailleurs on peut être certain que les légions de Postume ne se préoccupèrent en aucune manière du sentiment des populations. Les soldats avaient été à la victoire sous la

1. Treb. Pollio, *Trig. Tyr.*, 3, 3 : « Cum Galli vehementissime Gallienum odissent, puerum autem apud se imperare ferre non possent, eum, qui commissum regebat imperium, imperatorem appellarunt. »

2. Il n'avait sûrement guère de racines puisque Tetricus n'hésita pas, seize ans plus tard (en 273), à remettre le pouvoir à un empereur comme Aurélien, qui lui paraissait capable de gouverner le peuple romain.

conduite d'un général qui était populaire parmi eux; ils ne prenaient guère en considération la lointaine autorité de Gallien. L'élévation de Postume à l'Empire n'est qu'un fait semblable à tant d'autres, survenus dans l'histoire de Rome, depuis la fin de la dynastie des Antonins.

Postume n'avait plus à hésiter: il marcha sur Cologne où Silvanus résidait avec le fils de Gallien[1].

Nous ne savons si Bréquigny a raison de croire que le siège dura une année entière; les suites de l'opération sont assez obscures[2]. Selon Zosime, Postume exigea qu'on lui livrât le prince et son gouverneur; les défenseurs de la ville lui obéirent et les deux captifs furent mis à mort. Si l'on en croit Trebellius Pollio, qui suit son idée, l'exécution fut réclamée par les Gaulois, ennemis déclarés de Gallien; car Postume avait un caractère trop généreux pour exiger le supplice des vaincus.

Ici encore, il faut compter avec l'esprit militaire du IIIe siècle. C'était une coutume ordinaire de supprimer ceux qui, par un jeu mystérieux du sort, pouvaient redevenir les maîtres de la situation: les légions ne voulaient pas être décimées et, si elles étaient attachées au chef qu'elles s'étaient choisi, elles tenaient à ce que les liens fussent indissolubles.

Il n'en faut pas davantage pour expliquer l'assentiment donné par Postume à un massacre qu'il n'eût peut-être pas demandé. D'ailleurs, ainsi qu'on l'a déjà dit[3], la mort du César ne pouvait qu'être utile à la cause de Postume: celui-ci demeurait seul maître et protecteur de la Gaule.

C'est ainsi, je crois, qu'il faut envisager les événements précurseurs de la fondation de cet Empire gaulois, qui procura à notre pays, pendant quelques années du moins, une sorte de Renaissance, dont les manifestations sont apparentes dans la Numismatique.

1. Zosime, I, 38 (éd. de la *Byz.* de Bonn, p. 36).
2. L'hypothèse la plus invraisemblable est celle de M. Émile Lépaulle, qui plaçait la prise de Cologne et la mort du fils de Gallien, en 266 (*Rev. numism.*, 1887, p. 253 à 258). Je rappellerai seulement que les monnaies de Postume portent les indications de dix années de règne. Il ne paraît pas possible que Cologne ait résisté pendant huit années aux efforts de Postume, maître reconnu de toute la Gaule.
3. M. Roger, *loc. cit.*, p. 16.

On n'a signalé jusqu'à présent aucun monument relatif à l'avènement de Postume. Cependant une pièce de bronze, d'une composition exceptionnelle[1], mérite d'être examinée sous ce rapport.

On y voit Postume, élevé sur une estrade (*suggestus*) et couronné par deux Victoires; au-dessous se pressent des soldats avec trois chevaux; au fond on aperçoit plusieurs





enseignes militaires. A l'exergue sont alignées des armes[2] et, au-dessous, on lit ADLOCVTIO.

Aucune explication satisfaisante n'a été proposée pour cette pièce remarquable[3].

Or, on a vu plus haut que Postume harangua ses troupes pour leur communiquer l'ordre qu'il avait reçu de déposer à Cologne le butin reconquis sur les Francs. Il est donc vraisemblable que le précieux petit monument de bronze fait allusion au discours de Postume, bientôt suivi par les acclamations des soldats. Les armes, figurées à l'exergue, représentent sans doute les dépouilles des Francs, et, si l'on acceptait l'explication, on aurait ainsi le plus ancien monument relatif au peuple

1. Bien que de la dimension du « grand bronze », elle a été considérée comme un médaillon (J. de Witte, *Recherches sur les empereurs qui ont régné dans les Gaules au IIIe siècle de l'ère chrétienne*, 1868, pl. I, n° 6). Un véritable médaillon, plus grand et plus épais, aux mêmes types, est malheureusement très mal conservé.

2. Les dessins publiés par Jean de Witte et Henry Cohen sont tous deux inexacts, surtout pour l'exergue. En réalité des cuirasses alternent avec des boucliers hexagones et des javelots.

3. Récemment on a cru reconnaître dans cette scène un hommage ordinaire des vétérans (cf. Paul Bordeaux, *L'édit de l'empereur Constantin Ier rendu à Beauvais en 328, au profit des vétérans de ses armées*, 1909, p. 19).

franc, qui avait paru dans l'Histoire vers 241[1], c'est-à-dire seize années plus tôt.

Tout s'accorde d'ailleurs pour donner une grande vraisemblance à notre hypothèse: des soldats acclamant un empereur couronné par des Victoires; des trophées d'armes rappelant encore des succès remportés sur des ennemis, et surtout ce simple mot *Adlocutio*, indiquant nettement l'origine du triomphe définitif du nouveau prince[2].

Adrien BLANCHET.

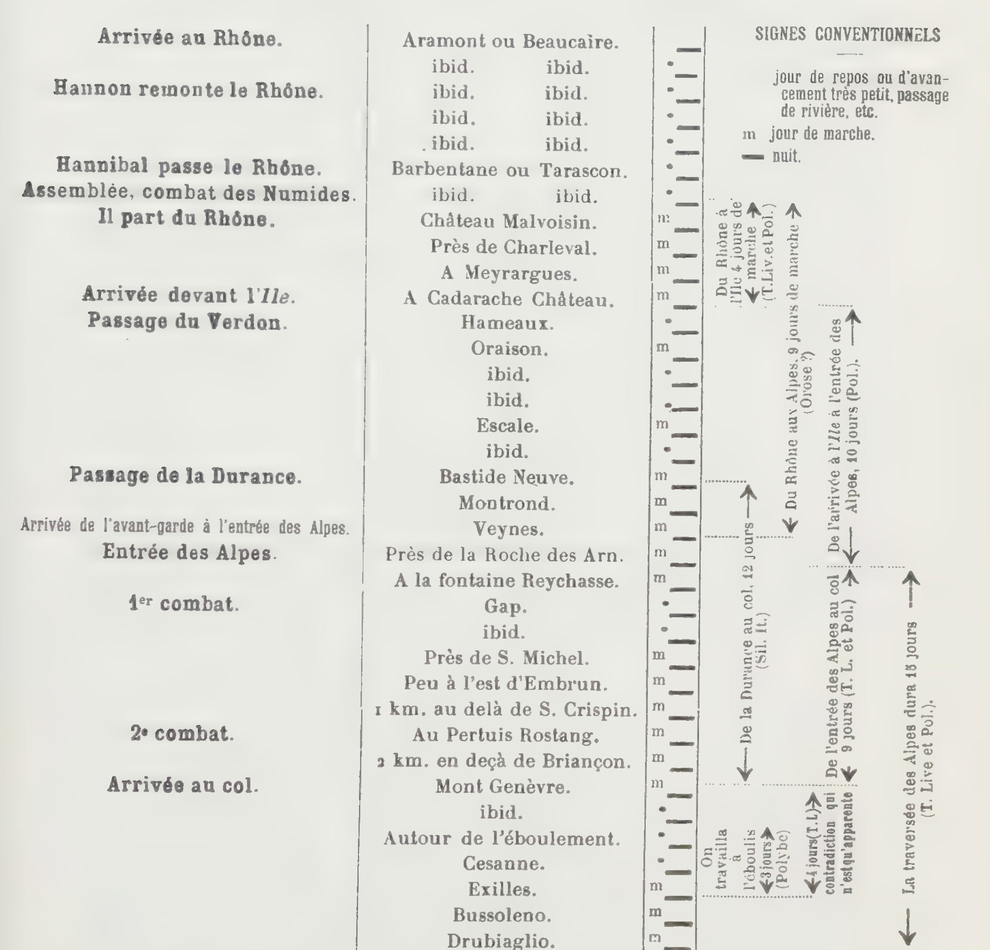
1. Lorsqu'ils furent défaits, près de Mayence, par Aurélien, alors tribun de la sixième légion *Gallicana*.

2. Assurément il existe des monuments numismatiques contemporains, qui sont analogues à celui dont nous venons de proposer une explication. Ainsi, un médaillon de Gallien et de Salonine représente ces deux souverains, haranguant des soldats. Mais la composition n'a pas l'ampleur qui donne aux médaillons de Postume une valeur toute particulière.

QUESTIONS HANNIBALIQUES[1]

XII

JOURNAL DE LA MARCHE D'HANNIBAL



Arrivée au Rhône.	Aramont ou Beaucaire.	—
	ibid. ibid.	• —
Hannon remonte le Rhône.	ibid. ibid.	• —
	ibid. ibid.	• —
	. ibid. ibid.	• —
Hannibal passe le Rhône.	Barbentane ou Tarascon.	• —
Assemblée, combat des Numides.	ibid. ibid.	• —
Il part du Rhône.	Château Malvoisin.	m —
	Près de Charleval.	m —
	A Meyrargues.	m —
Arrivée devant l'*Ile*.	A Cadarache Château.	m —
Passage du Verdon.	Hameaux.	• —
	Oraison.	m —
	ibid.	• —
	ibid.	• —
	Escale.	m —
	ibid.	• —
Passage de la Durance.	Bastide Neuve.	m —
	Montrond.	m —
Arrivée de l'avant-garde à l'entrée des Alpes.	Veynes.	m —
Entrée des Alpes.	Près de la Roche des Arn.	m —
	A la fontaine Reychasse.	m —
1er combat.	Gap.	• —
	ibid.	• —
	Près de S. Michel.	m —
	Peu à l'est d'Embrun.	m —
	1 km. au delà de S. Crispin.	m —
2e combat.	Au Pertuis Rostang.	m —
	2 km. en deçà de Briançon.	m —
Arrivée au col.	Mont Genèvre.	m —
	ibid.	• —
	Autour de l'éboulement.	• —
	Cesanne.	• —
	Exilles.	m —
	Bussoleno.	m —
	Drubiaglio.	m —

La Durance

D'APRÈS LES ANCIENS

« Nulli coercitus ripis... saxa glareosa volvit... » T. Live, XXI, 31, 12.

Le Rhône a sa source au-dessus et à ouest de la mer Adriatique dans le versant nord des Alpes; il court vers SOO et se décharge dans la mer de Sardaigne.

Hannibal commença à remonter la rivière marchant vers l'est et montrant qu'il voulait abandonner la route de la mer... Ayant marché 4 journées de suite du lieu du passage du fleuve, il arriva à l'*Ile*... comparable par sa forme et sa grandeur au delta du Nil. (Polybe, III, 47, 1 et 2 : 49, 5 et 7.)

D'APRÈS LES MODERNES

Elle est de toutes nos grandes rivières françaises la plus extraordinairement torrentielle.

A partir du Rhône, elle a, jusqu'à Mirabeau (peu en aval du confluent du Verdon) soit pour une centaine de km., sa grande direction perpendiculaire au cours du Rhône.

A partir de là, la Durance coule de nord-nord-est à sud-sud-ouest.

M. P. Imbeaux, *Journal des ponts et chaussées*, a., 1892.

1. Voyez, en dernier lieu, *Revue*, 1911, p. 457.

I. *Distances Polybiennes.*

On sait que dans Polybe les distances partielles et leurs sommes (III, 39) ne concordent pas. Ainsi, des Colonnes à Emporium, on aurait : 3,000 + 2,600 + 1,600 = 7,200 stades, de Carthagène à la plaine du Pô : 2,600 + 1,600 + 1,600 + 1,400 + 1,200 = 8,400 stades, tandis que selon le texte on obtient 8,000 et 9,000. L'hypothèse la plus probable est que les distances partielles des Colonnes au Rhône ont été corrigées postérieurement, à l'aide d'une mesure exacte exécutée par les Romains, de laquelle nous parle une annotation qui a tout l'air d'une interpolation. En effet, il est bien difficile que Polybe n'ait pas eu le temps et le soin de corriger aussi les totaux : de plus, il n'aurait pas fait correspondre huit stades au mille romain. L'erreur moyenne apparente[1] est de $\frac{1}{10}$. On pourrait donc être tenté de rétablir les distances partielles originelles comme il suit :

3,300 + 2,900 + 1,800 = 8,000 stades
2.900 + 1,800 + 1,700 + 1,400 + 1,200 = 9,000 stades.

L'interpolateur inconnu ne dut pas altérer les deux dernières partielles 1,400 et 1,200, que les Romains n'avaient point mesurées. En admettant pour elles la même erreur et en subdivisant avec Polybe les 1,400 stades en deux parties, nous avons :

Distances . .	Originelles .	Rhône	106^{km}	pointe de l'île	142^{km}	entrée des Alpes	212^{km}	pied des Alpes
	Probables . .		100		133		200	

Plaçons le passage du Rhône à Aramon ou à Tarascon, la pointe de l'île au château de Cadarache, le commencement des Alpes à la Roche-des-Arnauds, leur pied du côté de l'Italie à Rivoli. Si nous supprimons l'excursion sur Riez, qui put être accomplie par la seule cavalerie, et qui au reste *ne devrait jamais être mise sur le compte de la distance du Rhône à la plaine du Pô le long de la Durance,* nous avons les trois distances ci-dessous :

100 kilomètres. 139 kilomètres. 197 kilomètres.

1. L'erreur réelle est du six pour cent seulement; car le stade polybien est de 177 mètres et non de 185 mètres.

II. *Du Rhône à Gap.*

Hannibal arriva à l'Ile après quatre jours de marche continuelle. Cela correspond à un effort un peu extraordinaire : dans tous les temps, on n'a jamais fait marcher une armée plus de trois jours de suite. Or, du Rhône à l'Ile, 100 kilomètres, moins la demi-longueur de la colonne, 12 kilomètres, font 88 kilomètres : marche moyenne par jour 22 kilomètres.

De son arrivée avant l'Ile à son arrivée au commencement des Alpes s'écoulèrent dix jours (Polybe). Combien ont été employés en marchant, combien pour reposer l'armée, tandis qu'il aidait Brancus à s'affermir sur le trône ?

Un passage d'Orose, si l'on corrige *Pyrenaeo* en *Rhodano,* permet, peut-être, de répondre à cette question. En effet Orose, avec la dite correction, que tout le monde admet, nous fait savoir qu'Hannibal alla du Rhône aux Alpes en neuf jours. Ce sont certes neuf journées de marche. En retranchant les quatre journées du Rhône à l'Ile, nous pouvons conclure que les dix journées ont été réparties également entre la marche et le repos. Nous pouvons donc supposer qu'un jour suffit pour le repos de l'armée et le passage du Verdon ; un autre la porta à Oraison, à 25 kilomètres de sa rive droite. Là, elle se reposa pendant deux jours, tandis que la cavalerie escortait les partisans de Brancus à Riez, la capitale de l'Ile. D'Oraison, l'armée s'avança jusqu'à Escale (22 kilomètres) où elle se reposa de nouveau. Le jour après (le septième), elle passa la Durance et arriva à La Bastide-Neuve (20 kilomètres).

C'est à la Durance que les malheurs commencèrent : il y eut le passage de la rivière, la traversée d'un pays habité par des tribus belliqueuses, que Tite-Live, d'après une source plus ancienne que Polybe, appelle *montagnards* tout court et Polybe au contraire appelle *Allobroges,* parce que, dans l'intervalle, elles s'étaient unies à la ligue *Allobrogienne.*

Ces tribus laissèrent passer Hannibal sans opposition sur la lisière occidentale de leur pays : elles n'osèrent attaquer son armée, qui était escortée, d'un côté, par les Voconces, de l'autre, par sa cavalerie. Mais elles accoururent à l'entrée des Alpes s'unir aux Tricoriens. Alors, Hannibal, arrivé à la Bastide-Neuve, se résolut à quitter la route directe et pour éviter les gorges de la Durance, où l'ennemi était prêt à le recevoir, il prit la route plus longue, mais plus ouverte, par Veynes. Ainsi, *flexit ad laevam,* comme nous le dit Tite-Live ; ainsi, comme le dit Zonaras, ayant suspecté les routes plus courtes, il prit la plus longue et alla se heurter à de grandes difficultés.



a, a_1, a_2, a_3, positions des montagnards après la découverte de leurs embûches autour du plateau de Corréo.

III. *Le premier combat.*

Le gros de l'armée devait se trouver à Veynes (il n'avait donc pas fait en deux jours plus de 46 kilomètres), lorsque l'avant-garde, qui avait forcé le pas, arriva à l'entrée des Alpes vis-à-vis de la Roche-des-Arnauds. Par bonheur, elle découvrit les embûches, lorsqu'elle mit le pied sur la pointe du plateau triangulaire de Correo. Le jour suivant Hannibal réunit toute son armée en face de la Roche-des-Arnauds. Ce ne fut que le matin après qu'il s'avança sur la droite du ravin de la Selle, comme s'il voulait sur-le-champ prendre d'assaut les positions des ennemis. Mais il laissa passer le jour, feignant de vouloir faire quelque chose de bien différent de ce qu'il méditait.

Le jour d'avant, il avait campé vis-à-vis de la Roche-des-Arnauds : ce soir-là, il campa sur la rive droite du ravin, selon toute probabilité près de la petite fontaine de Reichasse.

On l'avait averti que les montagnards allaient passer la nuit chez eux, dans leurs hameaux et surtout dans une ville voisine, qui était la capitale de la région. On ne peut pas hésiter à identifier cette capitale des Tricorii avec Gap, l'ancienne Vopincum. Située au croisement obligé de deux grandes routes naturelles perpendiculaires l'une à l'autre, elle dut depuis les temps les plus reculés faire reconnaître à tous les hameaux environnants sa suprématie.

De Gap à la rive de la Selle, il y a en ligne droite 4 kilomètres. La condition que la ville soit tout près des positions des montagnards ne pourrait être mieux remplie. La proximité de la ville, le froid qui vers la fin de septembre devait se faire sentir (le 2 sept. 1909 j'ai tremblé de froid à Gap), expliquent comment les bons montagnards préféraient passer la nuit trois cents mètres plus bas dans leurs maisons et dans leurs lits.

Hannibal fit allumer les feux en nombre plus grand que d'ordinaire et se tint coi. Et lorsqu'il s'aperçut que les montagnards avaient délogé, il laissa dans le camp la plus grande partie de son armée, et ayant équipé légèrement ses meilleures troupes il traversa pendant la nuit le défilé et occupa les positions abandonnées par l'ennemi.

Au point du jour, on leva le camp et le reste de l'armée commença à avancer par les sentiers qu'on avait dû réparer à la hâte. Peu après, les montagnards revinrent ; ils aperçurent, sur leurs têtes, une partie des Carthaginois occupant leurs positions, tandis que les autres marchaient sur la route. Observant que la masse des bêtes de somme et les chevaux, qui s'avancent en longue file, s'effraient à leurs cris, ils s'élancent des fourrés de leurs forêts, des rochers bouleversés du mont Charance, du bord des marécages. Tandis que les plus indomptables

se précipitaient à l'assaut du pied du Charance, une autre bande remontait le ravin pour s'emparer des fuyards, des bêtes de somme et surtout de leur charge.

Hannibal, tout en voyant cela, n'osa pas d'abord intervenir. Des bandes de soldats et de cavaliers qui cherchaient à se sauver, le séparaient des assaillants : il ne pouvait tomber sur l'ennemi sans jeter de nouveau les siens dans l'impasse. Mais s'il perdait les convois, il ne lui aurait servi de rien d'avoir fait passer son armée sans combattre : coûte que coûte, il fallait bien les sauver. Il lança donc ses troupes d'élite sur les montagnards ; le désordre des siens s'accrut pour le moment, mais peu après, arrivant sur l'ennemi avec l'avantage des lieux, ses troupes, en firent une tuerie affreuse, et tous ceux qui ne restèrent pas sur le champ de bataille se sauvèrent par la fuite. Tout de suite après la victoire, Hannibal, ayant donné ses ordres pour le recouvrement des bagages dispersés, courut sur la ville, et l'ayant trouvée presque vide, car tous ceux qui pouvaient porter les armes en étaient sortis pour avoir leur portion du butin, il s'en empara.

A propos des positions où nous avons conduit Hannibal, il faut se garder d'une erreur. Elles étaient fortes, mais pas du tout imprenables, tandis qu'on a l'habitude de porter le Carthaginois devant des positions si formidables, que si les défenseurs n'eussent pas aimé leurs aises, toute l'expédition aurait échoué à la porte des Alpes. Voici Hannibal devenu, pour me servir des mots de Polybe, le plus sot et le plus cruel des capitaines. Or, rien n'est moins vrai. Hannibal avait fait explorer bien avant toute la route, il en connaissait déjà toutes les difficultés : il aurait bien pu enlever de vive force les positions à l'entrée des Alpes. Il n'y a pas un mot dans les textes qui nous autorise à croire le contraire. Il fallait battre les montagnards ou les faire dupes : le dernier parti, si possible, était évidemment le meilleur. Il les fit dupes ; il put se flatter qu'il passerait sans tirer l'épée; mais plus tard leur témérité l'obligea à les massacrer.

Les deux combats ont dû avoir lieu près de la limite de deux contrées : à l'entrée des Alpes, se touchent les Voconces et les Tricoriens ; au Pertuis Rostang, limite encore plus naturelle et nécessaire, les Caturiges et les Duriantii (Briançonnais). Près de Gap comme près de la Bessée, convergent des routes importantes ; car il faut que la peuplade déjà maltraitée puisse, pour se venger, s'unir avec la peuplade menacée d'invasion ; il faut qu'aux tribus, que l'affaire regarde directement, puissent s'unir tous les éléments les plus farouches et les plus belliqueux des environs.

T. MONTANARI.

L'EXPOSITION GÉOGRAPHIQUE

A LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

Le 13 mai, s'est ouverte à la Section de Géographie de la Bibliothèque Nationale une exposition de cartes, plans et autres monuments de la géographie[1]. Si elle comprend surtout des documents relativement modernes, — du xve au xixe siècle, — elle ne laisse pas de s'adresser aux fervents des études classiques. Les Hellénistes verront avec émotion le plan en relief des environs d'Athènes, où l'érudit géographe qui se nommait Fauvel, a figuré les ruines qui subsistaient encore il y a un siècle (n° 339 de l'exposition). Les savants que préoccupent nos origines gallo-romaines, s'arrêteront devant un plan en relief des environs d'Uxellodunum-Luzech, dressé par ordre de Napoléon III pour son histoire des guerres de Jules César (n° 59).

A côté des nombreux portulans exposés, qui permettent de suivre depuis le début du xive siècle la découverte du littoral de l'univers, un autre groupe de documents montre l'influence de la géographie antique sur les cosmographes des xve et xvie siècles. C'est en effet à partir du moment où la traduction latine de Jacopo Angeli mit l'ouvrage de Ptolémée à la portée des érudits, en 1409, que se manifesta avec éclat la renaissance de la science géographique. Si nous n'avons pas l'atlas où le cardinal Fillastre, avec un véritable esprit critique, juxtaposait les cartes de son temps et les cartes dotées de la nomenclature antique, du moins avons-nous dans la *Sphera Mundi* de son ami, le cardinal Pierre d'Ailly, une autre des œuvres inspirées par Ptolémée (n° 179). La cosmographie ptoléméenne, dont une sphère en cuivre rend tangible le système (n° 95), admettait la rotation du soleil autour de la terre. On verra exposée l'édition de Ptolémée considérée, mais à tort, comme la première en date; le chiffre de 1462 qu'elle porte, est une erreur, et il faudrait lire 1482 (n° 22). Signalons-en une adaptation en vers toscans et de la même époque, la « *Geographia* di Francisco Berlinghieri, Florentino, con le sue tavole in varii siti et provincie secondo la geographia et

1. Un catalogue en a été dressé par M. L. Vallée, *Notice des documents exposés à la section des cartes de la Bibliothèque Nationale,* Paris, Champion, 1912, in-8° de 65 pages : extrait de la *Revue des Bibliothèques.*

distinctione dele tavole di Ptolomeo » (n° 36). Car la géographie a emprunté, plus d'une fois au xv[e] siècle, des formes poétiques, tels les sonnets de Bartholomeo dalli Sonnetti qui célèbrent les îles de l'Archipel (n° 176). Citons enfin un dernier numéro de nature à servir les études classiques, la « *Descrittione della Sicilia* con le sue isole, della qual li nomi antichi et moderni et altre cose notabili sono dechiariti » : l'ouvrage est du Piémontais Giacomo Gastaldi et date de 1545 (n° 333).

Ch. de LA RONCIÈRE.

LA PIÈCE ÉNIGMATIQUE DE JERSEY

(1912, p. 172)

M. Pottier veut bien m'écrire à son sujet:

«... Il n'est pas douteux, à mon sens, que votre monnaie de Jersey ne représente un poulpe. Mais n'oubliez pas que le poulpe a persisté bien au delà des temps égéens. Je vois un poulpe sur un vase du Louvre à peintures blanches, qui est de la seconde moitié du troisième siècle (Rayet et Collignon, *Céramique grecque*, p. 331, fig. 124). Et on l'a figuré sur des mosaïques romaines (Duruy, *Histoire des Romains*, t. II, p. 220), etc.

»... Quant au revers, j'hésite fort à y voir un demi-svastika. Je vous dirais aussi bien que ce bâton coudé ressemble beaucoup à une clef de temple : il lui est même identique (voir le *Dictionnaire* Saglio, article *Sera*, fig. 6348).... »

J'avais moi-même, de mon côté, pensé à une clef sacrée, et d'autant plus volontiers que le mobilier religieux m'a toujours paru tenir une large place dans les figures monétaires de la Gaule. J'ai écrit à M. Vallois, l'auteur de l'article *Sera*, et voici sa réponse :

« Il est tout à fait certain que, dans la monnaie que vous voulez bien me signaler, l'objet figuré au centre ressemble beaucoup à la « clé de temple » telle qu'on la voit représentée sur les vases, sur les stèles funéraires (cf. Diels, *Parmenides Lehrgedichts*, pp. 123-125; *Dict. des Antiq.*, art. *Sera*) et aussi au revers de certaines monnaies (cf. *Zeitschr. f. Numism.*, III, p. 113). La ligne de points rappellerait alors les courroies ou chaînettes, qu'on voit souvent nouées ou pendues par un

anneau à la clé. Dans cet ordre d'idées, on pourrait admettre que les objets superposés à droite et à gauche sont des représentations très imparfaites de la clé à dents (cf. Diels, p. 144). Mais cette interprétation ne me satisfait guère.

» Il y a d'ailleurs une autre difficulté. Heydemann a montré (*Zeitschr. f. Numism.*, III, p. 113 et suiv.) qu'il existait dans l'Antiquité des quenouilles à tige deux fois recourbée, dont l'apparence est la même que celle de la clé de temple. Aux deux exemples probants qu'il cite on pourrait ajouter, je crois, *Dict. des Antiq.*, II, p. 1426, fig. 3328, et *Monum. Ined.*, X, pl. XLI : il me semble qu'Athéna (fig. 21) brandit l'ἠλακάτη recourbée, et celle que tient la fileuse (fig. 14) pourrait être de même sorte.

» Quelques-unes des figures reproduites par Diels rentrent, peut-être, dans cette catégorie, courroies, bandelettes et cordon servant à fixer la laine autour de la quenouille.

» On se demandera donc si la monnaie de Jersey ne nous montre pas tout simplement une quenouille, flanquée de peignes à carder (ou à tisser).

» R. VALLOIS. »

Athènes, 16 mai 1912.

MATER CANUM

(*Revue*, 1912, p. 197.)

---

2 mai 1912.

Mon cher ami,

J'ai noté votre *Mater canum;* car j'ai précisément acheté récemment pour le Louvre une statuette archaïque de femme drapée, assise, tenant sur ses genoux *un chien;* même type et même attitude que la Cybèle tenant un lion sur ses genoux; exposé dans les vitrines des Acquisitions Nouvelles, salle K de la galerie Charles X. Je pense donc que ce concept est non seulement antique, mais grec archaïque du VIe siècle. Mais quel nom donner à cette déesse? Artémis?...

E. POTTIER. »

C'est en tout cas le prototype grec de l'image celtique, et un fait de plus à ajouter à ceux que nous donnons ici (p. 284 et 306) des influences grecques en Occident. C. J.

CHRONIQUE GALLO-ROMAINE

Césaire d'Arles. — Dans la collection des *saints*, de notre collaborateur M. l'abbé Chaillan : *Saint Césaire*, Paris, Lecoffre, in-12 de 238 pages.

Les souterrains dans le Folklore. — Très amusant, l'article de M. Clerc, et fort bien fait. Le souterrain du Vieux-Port de Marseille s'en va rejoindre, dans le Folklore, celui de la Chartreuse de Bordeaux, la ville d'Ys, la ville d'Antioche, et autres faits du même genre. Clerc, *Le souterrain du Vieux-Port à Marseille*, 1912, in-12 de 20 pages, extrait de l'*Académie de Marseille.*

Le camp de Saint-Gence. — Contrairement à l'opinion de M. Winkler[1], M. Drouet ne croit pas qu'il s'agisse d'un camp romain. Il a raison, c'est un *oppidum* préromain tout à fait dans le genre de celui de Taverny (*Revue*, 1911, p. 427) et d'Haulzy (*id.*, p. 199) (*Limoges illustré* du 1er mai 1912).— Ce camp est à droite de la route de Nieul à Veyrac ou de Limoges à Poitiers. Il m'a paru avoir, d'après le plan de M. Winckler, de 4 à 5 hectares. En plusieurs endroits, le rempart mesure 14m50, avec 20 mètres d'épaisseur à la base, 5 à 6 mètres au sommet. Il semble bien, d'après cela, que le type dit de la Somme se soit propagé au sud de la Loire.

Folklore. — Je reçois : Dr Rivière, *Le fer du pied des équidés,* fétiche, porte-bonheur, totem, légendes et superstitions, origine de la ferrure des chevaux, extrait du VIe Congrès préhistorique de France, 1910, in-8° de 55 pages.

La ferrure des chevaux. — Voir ci-dessus.

La chronologie des découvertes des grottes. — « L'ordre chronologique véritable des *six* premières découvertes de grottes à gravures et à peintures est le suivant :

1° Grotte d'Altamira (Espagne), en 1879, par Don Marcelino S. de Santuola ;

2° Grotte de Jean Louis ou de Chabot (Gard), en 1878 (mais signalée pour la première fois le 4 mai 1889 à la Société d'Anthropologie de Lyon), par Léopold Chiron ;

3° Grotte de La Mouthe (Dordogne), en juin 1895, par Émile Rivière ;

4° Grotte de Pair-Non-Pair (Gironde), en 1896 (mais soupçonnée plusieurs années auparavant), par François Daleau ;

1. *Limoges illustré* du 15 janvier 1912.

5° Grotte de Marsoulas (Haute-Garonne), en 1897, par Félix Regnault (de Toulouse);

6° Grotte des Combarelles (Dordogne), en 1901, par L. Capitan et H. Breuil.» Dr Rivière. *Société préhistorique de France*, séance du 27 mai 1909.

Les dolichocéphales blonds. — Conclusions d'un travail de M. Adolphe Bloch, *Origine et évolutions des blonds européens*, extrait des *Bulletins et Mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris*:

« En résumé, nous croyons avoir démontré qu'à l'époque néolithique existait dans une grande partie de l'Europe, en Hollande, en Allemagne, en Autriche, en Bohême, en Danemark, en Suède, en Norvège et en Russie, une seule et même race dolichocéphale issue elle-même de la race dolichocéphale quaternaire, et que l'on peut considérer comme étant la souche d'où sont sortis les blonds signalés dans l'Histoire sous le nom de Celtes-Galates-Gaulois, de Cimbres, de Germains, de Goths, de Normands, etc. Toutes ces races blondes étaient donc d'origine européenne et non asiatique, et elles occupaient, comme on le voit, une vaste étendue de territoire et non une partie plus ou moins limitée de l'Europe, comme l'admettent généralement les auteurs modernes. Elles ont ensuite envahi d'autres parties de l'Europe et même des régions asiatiques. — Ultérieurement, la plupart de ces races blondes se sont transformées pour devenir brunes et brachycéphales, sans l'intermédiaire d'aucun mélange [sur ce point j'hésite], et voilà pourquoi l'on ne trouve plus aujourd'hui de races exclusivement blondes, comme celles qui sont décrites par les auteurs anciens, et que l'on peut appeler des races fossiles. » — Dans l'ensemble, je crois bien que l'auteur a raison. C'est, pour d'autres motifs, la thèse que j'ai acceptée cette année au Collège de France. Et elle me paraît conforme aux données des linguistes.

Mosaïques. — A Auch, dans le jardin potager de M. Dumont, 24, route de Pessan, on a découvert, à 50 centimètres de profondeur, sur une étendue de 7 à 8 mètres carrés, une mosaïque gallo-romaine, en bon état, formée de quatre carrés ornés de feuilles d'acanthe, damiers et zigzags. — *La Gironde* du 20 mars 1912.

Sépultures romaines à Martres-de-Veyre. — Académie des Inscriptions, 29 mars : « M. Audollent fait une communication sur les sépultures gallo-romaines de Martres-de-Veyre, près de Clermont-Ferrand, dont les objets les plus remarquables sont conservés au musée de cette ville. Parmi les tombes à inhumation, qui sont une exception, on remarque celle d'une petite fille, celle d'un homme et celles de quatre femmes. La tombe de la petite fille, enveloppée d'une fine toile de lin, contenait trois fuseaux et une corbeille en vannerie remplie de fruits. Les autres morts sont vêtus de tuniques, de bas, de souliers; il y a des chevelures très bien conservées. D'après les monnaies et le style

des vases trouvés dans ces tombes, ces sépultures remontent à la première moitié du IIe siècle de notre ère. Comment expliquer l'état exceptionnel de conservation de ce curieux mobilier funéraire? M. Audollent, après avoir examiné les hypothèses diverses qu'on peut présenter, incline à penser que ce résultat serait dû au dégagement d'acide carbonique qui se produit ordinairement dans le voisinage des sources minérales. »

Les dégénérescences de l'idole féminine à l'époque néolithique. — C'est plutôt ainsi que j'intitulerais le travail de M Déchelette, *Une nouvelle interprétation des gravures de New Grange et de Gavr'inis*, 1912, extrait de l'*Anthropologie*, t. XXIII. J'y reviendrai.

Bibliographie lorraine. — *Annales de l'Est*, 25e année, fasc. 3 : sous ce titre de *Bibliographie lorraine*, 1910-1911, nous avons une revue complète de tout le mouvement scientifique et littéraire de notre chère province. La partie relative aux antiquités celtiques et romaines est l'œuvre de M. Grenier.

Le Musée du cheval. — « Le Musée du Cheval, installé dans le château de Saumur, comprendra deux groupements. — A. Le *Groupement chronologique* s'occupera du cheval à travers les âges. La première section est consacrée aux ancêtres du cheval, à l'hipparion, cheval à trois doigts qui vivait pendant l'ère tertiaire, il y a quelque cent mille ans. Le professeur Boule, du Museum, a donné de précieuses reliques des ancêtres du cheval. La seconde section est dévolue aux chevaux de l'ère quaternaire, déjà représentés en nos vitrines par les chevaux de Solutré. La troisième section est réservée aux artistes de l'époque magdalénienne. Le cheval est enfin domestiqué à l'époque de la pierre polie. — l'âge du bronze nous conserve ses premiers mors — l'âge du fer, les chars gaulois. — Les chevaux des Assyriens, des Égyptiens, des Grecs, des Romains, des Gallo-Romains sont certains d'avoir une large représentation à Saumur. Puis voici les montures des Barbares, le cheval d'Attila, celui de Charlemagne, de Guillame le Conquérant, celui de Du Guesclin, de Jeanne d'Arc. Notre membre d'honneur, le peintre Vallet, nous marquera les étapes des cavaliers. Les chevaux du XIXe siècle se presseront en tel nombre qu'il faudra bien les grouper suivant leur espèce : groupements spécifiques.

B. *Groupements spécifiques.* — Ici, les objets seront rassemblés en collections de même nature. Toutes les ferrures, par exemple, seront réunies dans la salle des ferrures, depuis la « solea ferrea » des Romains, les hipposandales si variées des Gallo-Romains, les fers ondulés du Moyen-Age; jusqu'aux ferrures à clous rivés des époques récentes dans leurs innombrables variations. Le mors en bois de renne ou de cerf précédera le mors en bronze celtique, la bride romaine et les innombrables spécimens de nos écuyers du XVIIe siècle. La salle (ou les salles) des pur sang, des normands, des bretons, des anglo-

arabes, des hunters, des chevaux hongrois, russes, etc., sont prévues. Dans les salles des harnachements, des étriers, des grelottières, des voitures, etc., les collections sont amorcées. On annonce le harnachement du maréchal de Mac-Mahon, don de la maison Marquis. La galerie des peintres, celle des sculpteurs, réuniront des œuvres signées des noms les plus illustres. Le lieutenant écuyer Falguière donne une œuvre de son père. Le général Niox a promis sa protection pour la représentation des chevaux de guerre de tous les âges. »

Préhistorique écossais. — Cf. *Proceedings of the Society of Antiquaries of Scotland*, 1910-1911, t. XLV, Edimbourg, 1911.

Masque de bronze. — *Mémoires de la Soc. d'Archéol. lorraine*, t. LXI, 1911 : Perdrizet, *Le bronze de Conflans* : peut-être partie antérieure d'un casque à visière de l'époque romaine.

Inventaires préhistoriques. — Dans les *Mémoires de l'Académie des Sciences de Toulouse*, X^e^ série, t. XI, 1911 : Joulin, *Les âges protohistoriques dans le sud-ouest de la France*, p. 177 et suiv. Fort important pour nous.

Terra sigillata. — Knorr, *Sudgallische Terra-Sigillata-Gefässe von Rottweil*, 1912, Stuttgart. — Sur la date de certaines marques, voyez dans les fascicules 1 et 2, 1912, du *Rœm.-Germanisch Korrespondenzblatt*, les notes de Reinecke et Haverfield (prolongeraient la fabrication).

Mercure à Poitiers. — Richard, *Les temples de Mercure à Poitiers* : « à l'entrée des différentes voies ». *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 1911, p. 441 et suiv. Inscriptions

AVG.ET. *mercu*	AVGV *st. caes*
RIO	T *i b. t. p.*
C ATTIVS *cum*	*x* X.I
su IS.V *s* L *m*	de 768 ??

Appareils de fumeurs dans l'antiquité. — Gutmann, p. 10 et suiv. du 1er fasc. 1912, du *Rœm.-Germ. Korrespondenzblatt*. Très curieux.

L'Alsace romaine. — Sous ce titre, la *Revue d'Alsace* de mars-avril 1912 publie une très belle et très bonne conférence faite à Colmar par M. Chr. Pfister.

Mots préromans en Lombardie. — Voir la liste qu'en donne M. Jud dans un très remarquable travail *(Della storia delle parole lombardo-latine)* paru dans le *Bulletin de dialectologie romane* (t. III), et que me signale M. Antoine Thomas. Parmi ces mots : *arrogium, balma, banna, banga, bodina* [pierre de borne], *calanca, cassanu, clap, doria, nantu, renu* [très curieux, cf. *Renus*], *rocca, trogium* [« sentiero dirupato »], pourraient bien, si j'en crois des indices toponymiques, être italo-celtiques.

Limon hesbayen. — *Communications préliminaires sur le limon hesbayen*, par MM. Lohest et Fraipont, extrait des *Annales de la*

Société géologique de Belgique, t. XXXIX, *Bulletin*, Liège, 1912, in-8° de 59 pages. — Voir les recherches de M. Commont, ici, 1912, p. 89 et 199.

Stylisations et dégénérescences. — Voyez sur ce sujet (cf. 1912, p. 172 et 310), le très curieux article de M. A. van Gennep, *Notes sur le décor de la poterie populaire savoyarde, Revue de Savoie*, n° de février 1912. — C'est le deuxième numéro d'une revue mensuelle bien riche en faits d'histoire locale.

Les fouilles du Puy-du-Tour, en Corrèze. — Époque gauloise : 1° Bombal, *Rapport*, etc., Tulle, 1907, in-8° de 15 pages; 2° Bombal, *Second Rapport*, etc., Tulle, 1908, in-8° de 7 pages; 3° Bombal et Muzac, *Compte rendu*, etc., Tulle, [1912], in-8° de 12 pages. — Extraits du *Bulletin de la Société des Lettres*, etc., *de la Corrèze*. Grâce à M. Bombal, on commence à ne pas ignorer le passé archéologique de ce département.

Voies romaines. — Bombal, *Anciens chemins et voies romaines d'Argentat et de ses environs*, Tulle, 1910, in-8° de 56 pages. Extrait du *Bulletin... de la Corrèze*. Utilisation d'anciens textes; photographies de voies dallées [romaines?].

Poteries à anses multiforées. — *Sur les anses verticales multiforées horizontalement*, par le Dr Guébhard, extrait corrigé et augmenté, du *Bulletin de la Société préhistorique française*, 1911, in-8° à pagination variée. — Sujet cher à l'auteur; cf. *Revue*, 1910, p. 307 et 200. — Ici beaucoup de rapprochements ethnographiques.

Hochets préhistoriques. — *Sur certains objets en terre cuite pouvant être interprétés comme hochets préhistoriques*, notes de MM. Pagès-Allary, Charvilhat, Gardez, Guébhard, etc. — Extrait du même recueil, in-8° de 12 pages.

Nouveau classement de La Tène. — La Tène I, de 450 à 200, subdivisée en *a* (450-400), *b* (400-300), *c* (300-200); propositions faites par M. Viollier, *Comptes rendus de l'AFAS*, Dijon, 1911, p. 636-642. J'accepte bien volontiers pour l'ensemble de la période.

Colonnes à l'anguipède. — De tous les comptes rendus provoqués (à juste titre) par le livre de M. Hertlein (*Revue*, 1911, p. 240), je n'en connais pas de plus fouillé, de plus pénétrant, que celui de M. Koepp, *Wochenschrift für klassische Philologie*, 10 juin 1912.

Camille JULLIAN.

BIBLIOGRAPHIE

J. van **Leeuwen**, *Prolegomena ad Aristophanem*. Leyde, Sijthoff, 1908; 1 vol. in-8° de 445 pages. — *Aristophanis Vespae cum prolegomenis et commentariis iterum edidit* J. **van Leeuwen**. Leyde, Sijthoff, 1909; 1 vol. in-8° de xxiv-245 pages.

M. van Leeuwen a complété son édition d'Aristophane par un volume de *Prolégomènes* qui contient plusieurs chapitres d'importance inégale. Le premier, de beaucoup le plus étendu, est une étude sur la *vie* et les *œuvres* d'Aristophane. Elle est présentée, non sous la forme d'une dissertation, mais sous celle d'un récit. M. van Leeuwen n'y fait pas de place à la discussion : il nous conte la vie d'Aristophane, telle qu'il se la représente, et, comme la vie d'Aristophane, ce n'est, en somme, que son œuvre, la biographie se réduit à l'analyse des sentiments qui ont donné naissance à chaque comédie. Ces pages sont attachantes et agréables à lire, elles sont écrites dans un latin vif et aisé ; le récit est entremêlé d'exclamations enthousiastes, indignées ou ironiques de l'auteur, et aussi de fort jolies traductions en vers, dues pour la plupart à M. Hartmann. On peut différer parfois d'avis avec M. van Leeuwen (la sévérité avec laquelle il juge les *Cavaliers* me surprend) : on n'en trouvera pas moins dans son étude des vues nouvelles et souvent pénétrantes. — La biographie est suivie des témoignages anciens sur la vie de notre poète et des traités *Sur la comédie*. — Le chapitre sur la *composition* et les *mètres* n'apporte rien de nouveau. — Celui sur le *texte* est, en grande partie, la reproduction de la préface que M. van Leeuwen avait mise en tête du fac-similé du *Ravennas* publié par la librairie Sijthoff : il est instructif. — L'ouvrage se termine par un *index* de tous les mots étudiés dans le commentaire des onze pièces : ce ne sera pas la partie la moins utile du livre.

M. van Leeuwen avait à peine terminé son édition qu'il reprenait déjà ses *Guêpes* pour les remanier et les adapter au cadre qu'il avait définitivement adopté pour les autres comédies. On connaît ce cadre : chaque page est divisé en quatre parties, texte, notes critiques, commentaire, notes au commentaire. Ce système a des avantages : il débarrasse le commentaire des références encombrantes, il lui enlève

toute lourdeur érudite et lui permet la vivacité brève qui convient à l'édition d'un poète comique. Le premier commentaire que M. van Leeuwen avait donné des *Guêpes*, en 1893, était un peu trop sobre et laissait bien des difficultés sans solution : le second est aussi complet qu'on peut le souhaiter. L'auteur déclare dans sa préface que, tout en empruntant beaucoup à ses devanciers, il a tenu « à rester lui-même »; il est fâcheux néanmoins qu'il n'ait pas toujours su résister au prestige qu'exerce sur tout Hollandais le nom de Cobet : il n'eût sans doute pas adopté l'athétèse malheureuse du vers 1029. Mais il serait très injuste d'insister sur de petites critiques. Au moment où M. van Leeuwen achève son édition, il faut au contraire en dire hautement le mérite. Peu de philologues auront fait autant pour Aristophane. Le texte de son édition ne peut sans doute être considéré comme définitif : il semble bien que certains manuscrits, encore mal connus, puissent fournir pour la constitution du texte une base nouvelle. Les conjectures de M. van Leeuwen ne sont pas non plus toujours convaincantes. Mais que de fois il a amélioré le mouvement d'un passage par une nouvelle distribution des vers entre les personnages ! Et surtout comment ne pas louer la netteté et la finesse du commentaire ? Tout nouvel éditeur d'Aristophane se sent un peu l'obligé de M. van Leeuwen.

P. MAZON.

W. J. M. Starkie, *The Acharnians of Aristophanes*. Londres, Macmillan, 1909; 1 vol. in 8° de LXXXVIII-274 pages. — *The Clouds of Aristophanes*. Londres, Macmillan. 1911; 1 vol. in-8° de LXXXVIII-370 pages.

M. Starkie avait déjà publié en 1897 une édition classique des *Guêpes* qui était destinée à servir à l'étude du vocabulaire et de la syntaxe des comiques et qui était aussi remarquable par sa précision que par sa richesse. Il entreprend aujourd'hui une édition complète d'Aristophane. Les travaux préparatoires en sont achevés et l'auteur espère pouvoir publier un volume chaque année. Les *Acharniens* et les *Nuées* ont déjà paru et permettent de juger de la façon dont M. Starkie comprend son rôle d'éditeur. Le texte est accompagné d'une traduction. M. Starkie s'est surtout appliqué à chercher dans Shakespeare des expressions qui puissent rendre celles d'Aristophane. Sa patience et son ingéniosité semblent avoir été en général assez heureuses. Mais ce pastiche continu ne donne-t-il pas une impression d'*artificiel* qui répond mal à la spontanéité savoureuse du texte grec ? Il n'appartient guère à un Français d'en juger. En tout cas, le commentaire échappe presque entièrement à la critique, tant il est sensé et consciencieux. Il n'est pas conçu, comme celui de M. van Leeuwen,

sous une forme très personnelle, parfois un peu paradoxale et tranchante. Il comprend non seulement l'opinion de l'éditeur, mais aussi une sorte de bibliographie de toutes les questions que peut soulever le passage. Cette bibliographie n'a qu'un tort, c'est d'être trop complète : il est fastidieux par exemple d'entendre répéter, presque à chaque vers des *Nuées*, que Joël voyait dans tous les mots de Socrate une allusion à la doctrine cynique ! Cette réserve faite, on ne peut que louer la science et la fermeté du jugement de l'éditeur. Ajoutons que chaque volume est précédé d'une longue introduction et se termine par un *index* complet des mots grecs, qui sera d'une grande utilité, en attendant le Lexique d'Aristophane qui nous manque encore. L'édition des *Acharniens* contient aussi une étude du traité Coislin *Sur la Comédie*, dans lequel M. Starkie voit un débris de la *Poétique* d'Aristote. Tous les hellénistes souhaiteront que M. Starkie achève sa tâche. Il serait à désirer aussi qu'il pût, comme M. van Leeuwen, remanier sa première édition des *Guêpes*, afin de la mettre en accord avec le plan qu'il a adopté pour l'édition des autres comédies, et aussi afin de profiter de tous les éléments nouveaux que le récent mémoire de Wilamowitz [1] a apportés à l'interprétation des *Guêpes* [2].

P. MAZON.

Die Frösche des Aristophanes mit ausgewählten antiken Scholien herausgegeben von Dr Wilhelm Süss. Marcus et Weber, Bonn, 1911 ; 1 vol. in-8° de 90 pages.

Dans la collection de textes que publie la librairie Marcus et Weber, la littérature grecque classique était déjà représentée par le *Supplementum lyricum* de Diehl et l'excellent *Ménandre* de Sudhaus : M. Süss y ajoute une édition des *Grenouilles*, qui mérite d'être signalée. Elle comprend le texte, un apparat critique, un choix de scholies. Le texte m'a paru, dans son ensemble, très judicieusement établi :

1. *Sitzungsberichte... Berlin*, 1911, p. 460 et ss.

2. Je note simplement ici quelques points sur lesquels l'interprétation de M. Starkie me laisse des doutes : *Ach.* 5, ἐγῷδ' ἐφ' ᾧ γε... me semble équivaloir simplement à τοῦτό γε οἶδα ἐγὼ ἐφ' ᾧ...; *ibid.* 11, εἴσαγε : je suis convaincu qu'il s'agit d'un *proagôn* et non d'une représentation (cf. *Revue de Philologie*, 1903, p. 264) ; *ibid.* 58 : en faveur de la leçon des mss. ποιεῖσθαι, on pourrait alléguer Euripide, *Suppl.* 739, Ἐτεοκλέους τε σύμβασιν ποιουμένου ; *Nuées*, 315 : ἡρῷναι : il ne s'agit pas d'*héroïnes* mais de *revenantes* : Strepsiade, en entendant des voix mystérieuses, pense aussitôt à des fantômes ; *ibid.* 541 : je préférerais construire τῇ βακτηρίᾳ avec ὁ λέγων τἄπη : « dire des vers avec son bâton », c'est remplacer les vers par des coups de bâton ; au contraire la comédie d'Aristophane « se fie à ses vers », τοῖς ἔπεσιν πιστεύουσα ; *ibid.* 584 : la véritable explication est probablement celle de L. Bodin (*Scènes choisies d'Aristophane*, p. VI) ; *ibid* 745 : je ponctuerais κίνησον αὖθις. αὐτὸ καὶ ζυγώθρισον : ce déplacement de καὶ est permis, quand le premier mot est un pronom : cf. *Ach.* 884 ; *Paix*, 417 ; Esch. *Prom.* 51 ; *ibid.* 815 : je préférerais ponctuer : τί χρῆμα πάσχεις ; ὦ πάτερ, οὐκ εὖ φρονεῖς.

M. Süss a profité des travaux de Zacher et de Coulon et compris la valeur de l'*Urbinas*, du *Parisinus*, de l'*Ambrosianus* et de la tradition à laquelle se rattache Suidas. Le texte est accompagné d'un assez grand nombre de scholies. M. Süss a choisi à la fois celles qui lui ont paru les plus importantes pour la compréhension du texte et celles qui sont les plus intéressantes pour apprécier les méthodes des exégètes de l'antiquité. Il aurait pu, à mon sens, s'en tenir aux premières. Pour faire saisir la façon dont les critiques alexandrins et leurs successeurs, pendant quatre siècles, ont compris leur rôle, quelques scholies choisies ne suffisent pas : il faut voir l'ensemble des scholies. D'ailleurs le rôle d'un éditeur est d'éclairer le texte, non de fournir des éléments — ici très incomplets — à une étude d'un tout autre genre. Mais, cette réserve faite, il faut reconnaître que l'édition est commode, agréable à lire et très instructive : M. Süss ne copie pas seulement les scholies, il les explique et les commente, lorsqu'elles en ont besoin ; il analyse les causes d'erreur qui ont, ici ou là, égaré le critique ancien. Son travail rendra de grands services aux étudiants, peu familiarisés en général avec la langue des scholiastes, et les hellénistes eux-mêmes y trouveront des remarques intéressantes et nouvelles.

P. MAZON.

Hugo Weber, *Aristophanische Studien*. Leipzig, Weicher, 1908 ; 1 vol. in-8° de 180 pages.

L'ouvrage posthume de Hugo Weber se compose de diverses études sur les *Acharniens*, les *Cavaliers*, les *Nuées* et les *Guêpes*. Le chapitre sur les *Acharniens* est de beaucoup le plus développé. Il comprend deux études d'un réel intérêt, l'une sur les circonstances historiques dans lesquelles a été composée la pièce, en particulier sur les ambassades en Perse et en Thrace dont parle le prologue ; l'autre sur les deux premières comédies d'Aristophane : les *Babyloniens* et les *Détaliens*. Weber soutient qu'on a tort de rapprocher les *Nuées* des *Détaliens* et que cette dernière pièce n'était nullement dirigée contre les sophistes. Les autres chapitres se composent surtout de notes sur différents passages des *Cavaliers*, des *Nuées* et des *Guêpes*. Je dois signaler toutefois une dissertation assez curieuse sur le chœur des *Guêpes* : il est évident, d'après les mœurs qu'il prête à ses guêpes, qu'Aristophane a confondu guêpes et abeilles ! Les conjectures proposées par Weber sont parfois ingénieuses, mais la plupart me paraissent ou inutiles ou peu vraisemblables (cependant ξένῃ, *Ach.* 610, est assez séduisant). Mais la justification de ses conjectures entraine l'auteur à des recherches sur l'histoire des mots qui sont souvent intéressantes. Enfin, certaines analyses de caractères, comme les remarques de Weber sur Dicéopolis (p. 10 sq.) ou sur Bdélycléon

(p. 128 sq.) me paraissent fort justes : il y a peut-être plus de réalisme qu'on ne le croit généralement dans ces personnages en apparence si fantaisistes et si incohérents d'Aristophane. En somme, livre intelligent et instructif, qui fait regretter que Weber n'ait pas eu le temps de continuer ses études sur les autres comédies.

P. MAZON.

Herbert Richards, *Aristophanes and others*. Londres, Grant Richards, 1909 ; 1 vol. in-8° de 398 pages.

La plus grande partie du livre est composée d'une série de conjectures sur le texte d'Aristophane, des comiques, des orateurs, de Denys d'Halicarnasse, de Longin, etc .. Il est impossible d'apprécier rapidement un pareil travail ; ce n'est qu'après avoir relu soi-même ces écrivains qu'on serait en droit de porter un jugement sur la valeur des corrections proposées ; on est toujours injuste envers une conjecture, quand on l'étudie en elle-même et en l'isolant du texte où elle doit se placer. Mais, à côté des conjectures proprement dites, il y a des modifications apportées au texte par un simple changement de ponctuation ou, dans Aristophane, par une nouvelle distribution des vers entre les personnages. M. Richards en propose quelques-unes qui sont ingénieuses.

Dans une étude sur *la langue d'Aristophane*, M. Richards cherche en outre à distinguer dans le vocabulaire d'Aristophane tout ce qui n'appartient pas à la langue familière ou à la langue comique, et il donne une liste assez longue de tous les mots qui lui paraissent devoir rentrer dans cette catégorie, en distinguant avec soin les parties de la comédie où ils apparaissent : trimètres, tétramètres, systèmes. Il fait de même pour la langue des autres comiques. Sous le titre de *Silva critica*, il dresse également une sorte de répertoire des fautes les plus fréquentes des manuscrits. Le chapitre est intéressant, mais je souhaiterais quelques justifications paléographiques.

J'ai lu enfin avec beaucoup d'intérêt la dissertation de M. Richards sur les mots τραγῳδός et κωμῳδός. Elle établit que ces mots s'appliquent uniquement au *chœur ;* que jamais, en bon attique, ils n'ont été employés pour désigner le *poète* ou l'*acteur ;* qu'en dehors d'Athènes, à partir du IVe siècle, on les a peut-être appliqués à l'*acteur*, et encore n'en a-t-on pas de témoignages certains ; mais qu'appliqués au *poète*, ils ne se rencontrent pas avant l'ère chrétienne. La démonstration, fort bien conduite, m'a paru décisive, surtout pour les deux premiers points. — Un quadruple *index* rend ce livre si divers assez facile à consulter.

P. MAZON.

A. Meillet, *Introduction à l'étude comparative des langues indo-européennes*, 3e éd., corrigée et augmentée, Paris, Hachette, 1912; in-8° de XXVI-502 pages.

Qu'un livre de ce genre soit arrivé en France à sa troisième édition, entre les années 1903 et 1912, je ne sais si on peut en faire un plus bel éloge. D'autres, plus compétents que moi, rappelleront sans doute ici et ailleurs ce qu'il vaut, comme science, comme méthode, comme clarté. Et je ne sais si jamais, ouvrant un livre de linguistique, j'ai eu une impression d'aussi pleine, je dirais volontiers d'aussi sereine lumière. Mais ce que je veux dire en ce moment, c'est que quiconque s'occupe de nos antiquités nationales doit le lire, le méditer, et reconnaître combien ses solutions cadrent avec celles de l'histoire et de la philologie (je veux dire des textes). La vraie science du passé, je le crois de plus en plus, c'est la linguistique, ce n'est pas l'archéologie. Celle-ci, souvent, nous donne un faux jour. M. Bréal me le disait en 1880, lorsque, sortant de l'École Normale, partant pour celle de Rome, je l'entendais me conseiller de laisser là vieilles pierres et vieux pots pour me mettre aux Tables Eugubines et à l'inscription de Duénos. Je regrette bien souvent de n'avoir pas suivi son conseil, et aujourd'hui plus que jamais, en lisant cet admirable livre d'un maître, et en le lisant comme un ignorant.

C. JULLIAN.

E.-H. Sturtevant, *Labial Terminations*. II. Chicago, *The University Press*, 1911; in-8° de 46 pages.

Fait la suite de la brochure dont il a été rendu compte dans cette *Revue* (t. XIII, 1911, p. 227-228). Cette fois ce sont les mots en -φη, -φης, -φος, -φον qui sont traités. La liste de mots de cette nature va de la page 20 à la page 46. Ce qui précède, sont des considérations de grammaire comparée générale sur le suffixe indo-européen *-bho-* et ses représentants en grec. La question de l'alternance entre φ, β et π dans les suffixes est un bon résumé des travaux existants. A propos de l'alternance κόρυμβος : κορυφή, etc., M. Sturtevant aurait pu citer l'article de M. Meillet (*M. S. L.*, VII [1889], pp. 165-167). La doctrine semble être partout correcte. Pourtant on ne peut admettre deux passages de la page 7 où il est dit que dans λωφός d'Hésychius (ὁ ἀριστερᾷ χειρὶ χρώμενος), le φ représente un F et où (un peu plus bas) le grec ἀλφός ait rapproché du lithuanien *alvas*. En effet, le *v* du dernier mot ne peut continuer qu'un *w* qui ne saurait être φ en grec. Donc ἀλφ-ός au reste le φ appartient à la racine. Il faut donc séparer

les deux mots, *alvas*[1] ne saurait être séparé du russe *ólovo* (étain) ni du hongrois *ólom* (plomb). C'est un mot de l'Europe du Nord. Ἀλφός n'a rien à faire avec lui.

A. CUNY.

Raphael Kühner, *Ausführliche Grammatik der lateinischen Sprache*. Zweite Auflage, Erster Band : *Elementar-Formen- und Wortlehre,* neubearbeitet von **Dr. Friedrich Holzweissig**. — Zweiter Band : *Satzlehre*. Zweite Auflage in zwei Teilen, neubearbeitet von **Dr. Carl Stegmann**. Erster Teil. Hannover, Hahnsche Buchhandlung, 1912 ; 2 vol. gr. in-8° de xvi-1127 et xii-828 p. 24 M. et 18 M.

Trente-cinq ans d'utiles services ont établi la réputation de la grammaire latine de Kühner, mais ne l'ont pas empêchée de vieillir : double raison qui en imposait et en justifiait la revision et la mise à jour. Les nouveaux éditeurs ont tenu du reste à demeurer fidèles à l'esprit de l'auteur et à conserver à l'ouvrage son caractère et son plan primitifs, sans renoncer d'autre part à l'indépendance scientifique qui est, en pareil cas, le meilleur hommage à rendre à un devancier.

Le premier volume (phonétique et morphologie), qui a été remanié par M. Holzweissig, est aussi celui qui en avait le plus besoin. Quelque discrétion qu'on y mît, il était indispensable d'y introduire, en même temps que de nombreuses modifications, d'assez amples développements. Aussi cette première partie s'est-elle augmentée de près de 400 pages, et encore a-t-on supprimé un résumé succinct de l'histoire de la littérature latine qui figurait en tête de la première édition, et dont il n'y a pas lieu de regretter la disparition.

Les faits mêmes, à vrai dire, tels qu'ils sont attestés pour la période historique, Kühner les avait assez soigneusement relevés. Ils demandaient à être vérifiés; des corrections s'imposaient; mais ce n'est pas là, somme toute, qu'il a laissé le plus à faire à son successeur. De même, pour les classifications, M. Holzweissig ne pouvait guère que s'en tenir à celles de Kühner, en s'efforçant d'y mettre par endroits plus de rigueur et de méthode. Son exposé est bien un peu touffu : trop de distinctions et de divisions nuisent à la clarté plus qu'elles n'y contribuent. On pouvait arriver, semble-t-il, à plus de netteté.

Quoi qu'il en soit, du moment qu'on se proposait non pas uniquement de constater et d'enregistrer, mais d'expliquer, la tâche la plus importante était de faire bénéficier cette nouvelle édition des progrès réalisés depuis la précédente, en tenant compte des résultats dont le vaste travail accompli depuis trente ou quarante ans en linguistique

1. Bien qu'on ne nous le dise pas, il s'agit sans doute du nom lituanien de l'étain.

et en philologie a enrichi la connaissance historique et, par suite l'intelligence du latin. On pouvait même être tenté de leur faire la part trop large. M. Holzweissig n'a pas perdu de vue qu'il s'agissait non d'ajouter un traité de linguistique ou de grammaire comparée à ceux qu'on possède déjà, ni même de prendre ces sciences comme point de départ, mais seulement de leur emprunter les notions applicables à ce qui était l'objet propre de son étude, la langue latine telle que les documents existants nous la font connaître. Il a su rester dans la mesure et garder un juste équilibre. Présenter dans leur rapport logique les faits que l'on peut considérer comme acquis, en fournir des explications plausibles, ayant pour elles des autorités reconnues : c'était là un parti fort sage, et qui, pris en lui-même, échappe à la critique.

Mais si le principe est bon, l'application laisse peut-être à désirer. Les solutions proposées par l'auteur sont à tout le moins de valeur assez inégale; et, à ce point de vue, le lecteur qui cherche à s'instruire risque de demeurer un peu perplexe et dérouté. M. Holzweissig a eu recours à des travaux tels que ceux de Stolz, de Lindsay ou de Sommer. Il les cite dans sa préface et dans les notes au bas des pages. Mais d'autre part, la bibliographie de Kühner a été presque partout intégralement reproduite. Et de fait, malgré les corrections de détail, M. Holzweissig en est resté, dans l'ensemble, aux principes fondamentaux de Kühner; l'autorité que, de même que son prédécesseur, il invoque le plus souvent, est celle de Corssen, dont les théories sont aujourd'hui assez fortement battues en brèche. Sans doute, une opinion démodée n'est pas nécessairement fausse. La linguistique évolue rapidement dans le vaste champ de l'hypothèse : telle idée discréditée peut connaître des retours de fortune. Mais on est en droit de s'attendre à ce qu'un ouvrage comme celui-ci corresponde autant que possible à l'état moyen de la science contemporaine En somme, de ces rajeunissements partiels résulte quelque chose d'un peu bâtard. Il eût fallu, semble-t-il, sous peine d'aboutir surtout à un simple replâtrage, oser une refonte plus radicale. M. Holzweissig a respecté les cadres extérieurs de la grammaire de Kühner au point d'en conserver la division en chapitres et en paragraphes. De là une gêne et un embarras qu'on sent percer par endroits.

Ces réserves faites, il serait injuste de nier que, dans ces limites peut-être trop étroites, l'ancien Kühner ait subi d'appréciables améliorations. Les chapitres relatifs à l'histoire de l'alphabet latin et à la phonétique sont ceux qui comportaient le plus de remaniements et d'additions. Encore pourrait-on parfois souhaiter davantage. La théorie de l'accent, par exemple (§ 49-53) est demeurée telle quelle. L'auteur attribue à l'accent latin un caractère musical. A juste titre, sans doute, encore qu'il soit peut-être excessif de

l'assimiler entièrement à l'accent grec ; on eût attendu en tout cas quelques mots sur la question de l'intensité. — Ce qui concerne le son *eu* (p. 29 ; cf. p. 93, rem. 2) manque de clarté. M. Holzweissig veut qu'il n'ait eu qu'assez rarement en latin la valeur d'une diphtongue, sans dire d'ailleurs comment cette diphtongue se prononçait. On scandera donc, aux temps faibles du vers dactylique, *neüter*. Mais au temps fort? Dans l'un des passages allégués, Martial, V, 20, 11 (hendécasyllabe incorrectement cité et pris, semble-t-il, pour un hexamètre), c'est *nĕŭter* qu'il faudrait lire, si l'on n'adopte pas la correction de Schneidewin, suivi par Gilbert et Lindsay : *necuter*. Dans l'autre, *Ciris*, v. 68 (et non 67), Vollmer (*PLM* I[2]) introduit la même conjecture (siue [est] necutra). — P. 137, rem. 1 : dans le français *serement* (= serment) et *je donnerai* à côté de *donrai*, l'*e* n'est pas épenthétique, mais étymologique.

La théorie de la déclinaison et de la conjugaison a été modifiée à la lumière tant des observations phonétiques qui la précèdent que de recherches plus approfondies sur la flexion des noms et des verbes. La division tout empirique en quatre conjugaisons n'est maintenue que pour les formes dérivées du présent. Pour les temps dérivés du parfait, M. Holzweissig n'admet à juste titre qu'un seul type de conjugaison. De même pour le supin et les formes qui s'y rattachent (en apparence du moins, d'après M. Holzweissig, mais non en réalité : p. 754). On a substitué également une explication plus rationnelle et scientifique de formes telles que *dixti, faxo, faxim*, à l'explication insoutenable et maintenant abandonnée qu'en avait donnée Kühner. — P. 541, § 120 : il n'est pas vraisemblable que *ueter* soit primitif et antérieur à *uetus*. — P. 543, § 120 c : *excellente* (Petr. 45, 4 et 66, 3 Büch[4]), est un emprunt au langage populaire.

L'exécution typographique est supérieure à ce qu'elle était dans la première édition. Sans vouloir dresser un errata — jeu toujours un peu vain et qui ne prouve nullement qu'on ait lu un livre — signalons une ou deux fautes d'impression qui constituent des erreurs matérielles. P. 26, § 3, 8, l. 7 : « pictăi » pour « pictái ». (*Aen. IX*, 26.) P. 223, 2, l. 4 : « cŏgo » pour « cōgo ». P. 327, l. 10 : « uest*i* » (Ter. *Eun.* 774) pour « uect*i* » (qui est d'ailleurs une conjecture : les mss. ont *uecte*.) P. 541, § 120, l. 8 : « o interv. » pour « s interv. ».

Les services qu'est appelé à rendre ce volume se mesurent à l'usage qu'on en voudra faire. Si l'on se propose une étude historique de la langue latine fondée sur les données de la linguistique, on fera bien de l'utiliser avec prudence. Ceux par contre qui ne cherchent qu'à se renseigner sur les faits matériels y trouveront ce qui est, en pareil cas, l'essentiel au point de vue pratique et pour l'usage courant : un répertoire complet et méthodique, des index soigneusement établis. Comme les philologues auront surtout à le consulter à propos de

la lecture des auteurs, une table des passages cités aurait été commode. Mais ce serait beaucoup demander. Les index occupent déjà à eux seuls plus de quatre-vingts pages. On ne saurait tout avoir.

L'ouvrage complet sera sans doute un instrument de travail bon à avoir à portée de sa main quand la deuxième partie, comprenant la syntaxe, aura paru en entier par les soins de M. Stegmann. Mais la première partie du tome II ayant suivi de près le premier volume, il convient de la signaler dès à présent. Les deux auteurs de la nouvelle édition se sont d'ailleurs inspirés des mêmes principes et ont travaillé en conformité de vues. Ils ont pu ainsi sauvegarder l'unité de l'ensemble, et rapprocher utilement les faits de morphologie et les faits de syntaxe, qu'on ne saurait, en bien des cas, isoler les uns des autres. Ceci s'applique notamment à la théorie des formes verbales dans le premier volume et à celle de l'emploi des temps dans le suivant.

Kühner n'avait guère eu en vue que la syntaxe des écrivains latins de Plaute à Tacite. On ne peut s'empêcher de regretter que son successeur n'ait pas un peu reculé les limites de son étude, maintenant surtout qu'on s'est décidé à faire la place qui leur revient aux auteurs profanes des derniers siècles de l'Empire et à la littérature chrétienne. Au moins a-t-il trouvé encore, avec le secours de publications plus récentes, à relever bien des constructions qui avaient échappé à Kühner, même pour la période classique. L'abondance des exemples, qui facilite la vérification des diverses règles sur des cas concrets, était déjà l'un des mérites et la principale commodité du livre. Les citations ont été contrôlées d'après des textes mieux établis. (Pour les discours de Cicéron, Clark eût été préférable à C. F. W. Müller, et le *Lucilius* de Marx a paru largement à temps pour pouvoir être utilisé).

Il faut du reste réserver son jugement en attendant le dernier volume, annoncé pour l'année prochaine. Mais ce qui a paru à l'heure qu'il est fait bien augurer de l'ensemble.

Paul VALLETTE.

Paul Monceaux, *Le Donatisme*. Paris, Leroux, 1912; 1 vol. gr. in-8° de 517 pages (*Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne*. tome IV); — *Timgad chrétien* (École pratique des Hautes Études. Section des Sciences religieuses. Rapport sommaire sur les conférences de l'exercice 1910-1911). Paris, Imprimerie Nationale, 1911; 1 vol. in-8° de 123 pages.

Le progrès de son grand ouvrage a amené M. Monceaux à s'occuper du Donatisme; de là, outre une courte monographie sur Timgad, — qui nous réserve, sans doute, bien des surprises, — le volume dont

on a d'abord transcrit le titre. Le livre est solide et clair. L'auteur chemine pas à pas, lentement, soigneusement, faisant le tour des difficultés qui se présentent, appliquant à les résoudre un esprit juste et modéré; le style, toujours précis et sobre, s'anime parfois d'un ironique sourire ou, pour évoquer une scène pittoresque, d'un mouvement plus pressé.

Pittoresque histoire, en effet, et dramatique, et suggestive, que l'histoire du schisme qui déchira l'Église d'Afrique trois siècles durant! Silvain et son hypocrite audace; Mensurius le pince-sans rire; Lucilla et son os; l'évêque d'Hippone et ses boulangers affameurs; les Circoncellions et leurs « Israël »; la conférence de Thibursicum et le Congrès de 411; les dragonnades de Macarius et de Paulus; Firmus et Gildon; Optat l'assommeur et Tyconius le critique; Parmenianus et Maximianus; enfin, dominant les autres, les grandes figures de Constantin et de saint Augustin : quelle mêlée de personnages héroïques, avisés, grotesques, quel conflit de passions, que de scènes sanglantes, quels incidents comiques! Et noter que les documents, parfois très nombreux, nous permettent de voir les gestes et de reconstituer les cadres. C'est la richesse et la complexité de cette histoire colorée qui en a souvent écarté les auteurs; depuis Tillemont [2e éd. 1704] jusqu'à Duchesne et son fameux mémoire sur le *Dossier du Donatisme*, 1890, le fait est que les historiens du Donatisme ne sont pas nombreux. J'imagine que M. Monceaux s'est senti quelque peu embarrassé au milieu de ses innombrables textes.

Son enquête comprend trois parties: 1° histoire du schisme, p. 1-192; 2° documents d'archives, p. 193-484; 3° littérature proprement dite (tome V, à paraître). L'auteur et le lecteur reviennent *trois fois* sur les mêmes écrits, sur les mêmes faits! Eût-il été impossible de trouver un plan plus satisfaisant, et qui ménage davantage l'intérêt? M. Monceaux est un spécialiste des choses d'Afrique: n'eût-il pas gagné quelquefois à étendre son horizon? Au moment où « l'Église des Martyrs » naît dans les montagnes numides, une autre « Église des Martyrs » se lève pareillement en Haute-Égypte; pourquoi ne pas rappeler d'un mot Mélèce de Lycopolis et ses intrigues contre l'évêque d'Alexandrie? Ici et là les intransigeants provinciaux partent en guerre contre les modérés de la métropole. De même lorsqu'il s'agit des causes du mouvement. N'en éclaire-t-on pas la nature lorsqu'on le rapproche des révoltes indigènes qui éclatent au IIIe et au IVe siècle? Plus que M. Monceaux, j'inclinerais à y voir un effet de causes sociales et politiques. Le Donatisme est un phénomène non seulement africain, mais numide; c'est parmi les indigènes qu'il a recruté surtout ses adhérents; s'il a duré trois siècles alors que le Novatianisme a si tôt disparu, pourquoi cette différence? Quel contraste entre la haine qui sépare les deux camps et la quasi-identité de leurs doctrines et de leurs liturgies?

Ajouterai-je quelques chicanes de détail? Page 428: le texte *de recipiendis et non recipiendis libris* n'émane certainement pas d'un concile romain. Page 322, liste des conciles donatistes ou relatifs au Donatisme: pourquoi ne souffler mot des conciles de Carthage du 26 juin 394 et du 26 juin 397 et du concile d'Hadrumète de 394 [Mansi III, 853-855]? Pourquoi ne pas présenter, en manière d'introduction, ou de conclusion, un bref historique du problème? Sur quels points précis la critique actuelle a-t-elle corrigé Duchesne et Tillemont? Quoi qu'il en soit, remercions M. Monceaux de son très patient et très consciencieux labeur; mieux qu'auparavant nous verrons clair, grâce à lui, dans cette lointaine et tumultueuse histoire[1].

Albert DUFOURCQ.

Musée de Sfax, par **R. Massigli**. Paris, Leroux, 1912; 1 vol. in-4° de 72 pages et 8 planches.

Je ne connais aucune publication d'ensemble, dans le domaine des Antiquités, plus utile que la *Collection des Musées de l'Algérie et de la Tunisie.* D'abord elle offre aux jeunes gens de notre chère École de Rome une occasion d'essayer leur talent et d'apprendre les saines pratiques des inventaires. Puis elle est un hommage à l'admirable travail qui s'est accompli depuis trente ans dans la France d'outre-mer. Enfin, elle crée un modèle que j'espère voir imiter par nos Musées de France, le jour où quelqu'un aura le courage de forcer légèrement la main au Ministère, à l'Institut et aux Municipalités tout à la fois. Je regrette seulement que la publication algérienne ne soit pas d'un format plus commode, ou qu'elle n'ait pas pour corollaire des publications plus populaires, comme le *Guide du Bardo* récemment donné par M. Merlin. Quoi qu'il en soit, voici un nouveau volume dans cette collection, et digne en tous points des précédents. Beaucoup de patience, de la sobriété, des détails bien classés; comme gros morceaux, les fameuses mosaïques.

C. JULLIAN.

T.-W. Rolleston, *Myths and Legends of the Celtic race*, with sixty-four full-page illustrations. London, Harrap, 1911; 1 vol. in-8° de IX-457 pages.

Ce livre présente au grand public, sous une forme très littéraire, les principales légendes historiques de l'Irlande et du Pays de Galles : le

1. Quatre chapitres: 1. L'Église donatiste; 2. Les documents (d'archives)... relatifs au Donatisme; 3. Les actes des conciles; 4. L'épigraphie donatiste. Le volume se clôt sur un riche appendice (14 pages) consacré à la liste chronologique des documents (d'archives) utilisés. J'ai été un peu étonné de ne pas rencontrer, sauf erreur, un seul inédit. L'expérience montre qu'il y a encore bien à glaner dans nos dépôts.

cycle mythologique, les invasions et le peuplement de l'Irlande, le cycle d'Ulster, le cycle Ossianique, le voyage de Maelduin, les *Mabinogion*, d'après les traductions qui en ont été publiées. Les deux premiers chapitres se rapportent à l'histoire et à la religion des anciens Celtes. L'auteur connaît et met à profit les travaux de H. d'Arbois de Jubainville, A. Bertrand, Holder, Rhys. Mais il a, à mon avis, le tort de donner des explications, nécessairement discutables, des croyances celtiques, en les rapprochant surtout des religions de l'Égypte. Il est toujours dangereux de faire figurer trop d'hypothèses dans un livre de vulgarisation qui ne devrait contenir que les résultats les plus certains de la science. Il est loin d'être sûr que les dessins des monuments mégalithiques soient des symboles religieux; les *cup-and-ring markings* de la page 67 semblent bien être tout simplement des dessins naïfs de fleurs; rien n'est moins démontré que le rapport supposé par Br. Jones entre la syntaxe celtique et la syntaxe irlandaise (p. 78); le développement en irlandais de la phrase nominale pourrait aussi bien, par exemple, conduire à des rapprochements entre les langues celtiques et le « petit-nègre » ou l'annamite. Le chapitre I, où l'auteur esquisse l'histoire des anciens Celtes, offre, à un moindre degré, les mêmes défauts que le chapitre II *(The religion of the Celts)*. Dans son ensemble, le livre de M. Rolleston rendra néanmoins service à la cause des études celtiques qu'il expose du point de vue le plus attrayant. G. DOTTIN.

Victor Mortet, *Recueil de textes relatifs à l'histoire de l'architecture et à la condition des architectes en France au Moyen-Age, XIe-XIIe siècles,* publié avec une introduction, des notes, un glossaire et un répertoire archéologique. Paris, Picard, 1911; in-8° de LXXXV - 516 pages (*Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire*).

Quoique les textes réunis dans cet excellent recueil concernent le Moyen-Age, je tiens cependant à le recommander chaudement à nos lecteurs. D'abord, ils sont en grande partie relatifs à des procédés de bâtir, et ces procédés, maintes fois, sont demeurés tels quels, depuis l'Antiquité jusqu'au XIIe siècle. Ensuite, M. Mortet a eu l'excellente idée d'insérer dans son livre les mentions, que lui ont fournies les documents médiévaux, de monuments anciens. Voici par exemple (p. 240) à Nîmes *sala de Capitolio,* qui est la Maison Carrée; voici les monuments mégalithiques de Saint-Cado en Belz (p. 54), *petram jacentem, petra stantiva,* etc.; voici la chaussée romaine des environs d'Ardres (p. 181), *via dura et lapidea,* et à côté *rubeæ tegulæ, testæ vasorum minii coloris, et fragmenta vasculorum vitreorum.* C. J.

L. Ronzevalle, *Les emprunts turcs dans le grec vulgaire de Roumélie et spécialement d'Andrinople* (extrait du *Journal Asiatique*, 1911; tirage à part, 178 pages, Imprimerie Nationale, Paris, 1912); résumé sous le même titre en un « Mémoire lu au XVI[e] Congrès des Orientalistes » (*Mélanges de la Faculté orientale de Beyrouth*, t. V[2], pp. 571-588).

Le grec vulgaire de Roumélie est surtout caractérisé par la fermeture des ο (ω et ο) et des ε atones, qui deviennent respectivement ου et ι; par le recul de l'accent jusqu'à la préantépénultième; par l'« atténuation » du son ι atone et final; par la chute fréquente des voyelles désinentielles (-ένης > -ένς; -άτικος > -άτκους, -άθκους); par la substitution de la chuintante à la sifflante devant les voyelles prépalatales; enfin, par un nombre considérable de mots turcs grécisés. Le P. Ronzevalle a entrepris l'étude de ces emprunts. Il en a dressé la liste en suivant l'ordre des dictionnaires turcs : il en a compté 1,800 environ, dont 620 ne sont concurrencés par aucun synonyme proprement grec. Sans doute, conviendrait-il d'en retrancher plusieurs mots communs aux deux langues, mais dont le turc est l'emprunteur : par exemple, τσαγανός, crabe, que le P. Ronzevalle lui-même croit « d'origine grecque », sans en avoir trouvé l'étymologie; et surtout le « compellatif » usuel βρὲ ou μβρέ, variante de μωρέ, dont il ne diffère que par la chute de l'ω, et auquel il est d'ailleurs souvent joint. La liste n'en resterait pas moins d'une longueur imposante. Sans attendre que tous les parlers néo-grecs (où l'on retrouverait bien des mots du présent lexique) aient été soumis à la même enquête, nous pouvons dès maintenant, grâce au professeur de Beyrouth, affirmer avec assurance que le rouméliote a fait dans son vocabulaire plus large place que les autres dialectes de la famille à l'élément turc.

En beaucoup d'articles de son lexique, le P. Ronzevalle donne la première étymologie et le sens spécial des mots empruntés. Il a mis constamment à profit, outre les principaux dictionnaires (italiens, anglais, français) du turc, les *Türkische Studien* de G. Müller, les *Slavischen Elemente im türk. Sprachschatze* de Miklosich, mainte étude de grammaire arabe ou collection de textes néo-grecs; et il a complété cette documentation nécessaire par sa longue pratique des idiomes de l'Orient. Ses mérites les plus personnels se trouvent échapper à nos éloges : car cette *Revue* est consacrée aux études *anciennes* et aux langues *classiques*. En pensant à tout le bien qu'ailleurs on devra dire du travail du P. Ronzevalle, nous hésitons à signaler soit quelque lacune dans les références (l'oubli des travaux similaires de M. Psichari, et notamment, à propos d'ἐφέντης, celui d'une importante contribution aux *Mélanges Havet*), soit quelque inexactitude dans la doctrine gram-

maticale, généralement correcte. Ainsi (page 20 du livre), dans les suffixes -άτικος, -άδικος, devenus -άθκους après la chute de l'ι, il est exact que l'*assimilation* de la *spirante* sonore δ à la sourde qui suit a pu produire la spirante sourde θ : mais θκ n'a pu sortir de τκ que par une *différenciation*, dont les exemples ne manquent pas d'ailleurs en grec moderne [1].

Les idées qui résultent de cette minutieuse enquête ont été sommairement exposées dans l'introduction au *lexique* et dans un mémoire qui a été lu au dernier Congrès des Orientalistes. Aux deux endroits, on trouvera les raisons pour lesquelles il y a plus de mots turcs dans le grec d'Andrinople que dans celui de Constantinople ou de Smyrne : c'est, dit fort justement le professeur de Beyrouth, qu'Andrinople fut, un siècle avant Constantinople, capitale de l'empire ottoman ; qu'elle demeura sans relations directes avec la Grèce propre ; que le voisinage des Slaves et d'importantes colonies arméniennes durent habituer de bonne heure l'oreille et la bouche des Rouméliotes à des sons nouveaux, qu'ils allaient retrouver dans le parler des Osmanlis. — Dans sa communication au Congrès, le P. Ronzevalle a surtout étudié la forme donnée aux termes empruntés. On ne peut qu'admirer la simplicité et la rigueur des lois suivant lesquelles les noms turcs ont été répartis entre les déclinaisons grecques et, plus que tout, l'uniformité inflexible et l'aisance du procédé qui a fait rentrer *tous* les verbes empruntés dans la conjugaison contracte en -ῶ, -ᾷς : car, les verbes en -ίζου tirés du turc ne sont, à l'origine, suivant l'ingénieuse explication de M. Hatzidakis, que des doublets analogiques des précédents, qui avaient les mêmes futurs (-ήσου, -ίσου).

Il est à souhaiter qu'une suite prochaine soit donnée à ces savantes recherches ; qu'après les emprunts turcs, on dénombre les éléments slaves, albanais et latins du grec de la Turquie d'Europe. Les mots du résidu qui manqueraient à la κοινή pourraient être de précieuses survivances des idiomes disparus de la Macédoine et de la Thrace.

Paul FOURNIER.

CHRONIQUE DES ÉTUDES ANCIENNES

La Sociologie générale et les Lois sociologiques. — Dans ce dernier ouvrage de M. Gaston Richard (Paris, Doin, 1912, 1 vol. in-18 de 396 pages), on trouvera toute une partie consacrée aux rapports de la sociologie et de l'histoire. L'étude offre les qualités habituelles

1. Ἑφτά, ὀχτώ, χόφτω, etc. Sur la « différenciation des phonèmes », cf. l'article capital de M. Meillet (*M. S. L.*, 1903, p. 14, sqq.).

de l'auteur: information étendue, pensée méthodique et réfléchie, finesse pleine de mesure, souci probe des nuances.

Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines. — Le 46e fascicule de cette grande publication vient de paraître. Avec lui s'ouvre le tome V (IXe volume) et commence la lettre T. Voici un relevé sommaire des principaux articles :

Géographie. — G. Glotz, *Tétrapolis* (la Tétrapole attique).

Institutions politiques et Droit. — G. Lafaye, *Tabularium* (dépôt d'archives); A. Martin, *Tagos* (en Thessalie) et *Tamias* (trésoriers); Ch. Lécrivain, *Tabellio* (notaire) et *Testimonium* (témoignage judiciaire) ; L. Beauchet et É. Cuq, *Testamentum*.

Institutions religieuses, rites et mythologie. — É. Espérandieu, *Taurobolium*; G. Darier, *Telchines* et *Telesphorus;* J.-A. Hild, *Tellus* (la Terre-Mère); A. Sorlin-Dorigny, *Temenos* et *Templum*.

Institutions privées. — É. Cahen, *Taurokathapsia* (exercices tauromachiques).

Archéologie. — G. Lafaye, *Tabella* (tablettes à écrire, tablettes magiques, tablettes de vote), *Talus* (jeu d'osselets) et *Tessera* (dés à jouer, jetons de théâtre, jetons de congiaires, etc.); Héron de Villefosse, *Terebra* (outil); A. Boulanger, *Tettix* (cigales à cheveux).

Métrologie. — E. Babelon, *Talentum*.

Industrie et commerce. — V. Chapot, *Taberna* (boutique) et *Textrinum* (tissage); M. Besnier, *Tapes* (tapis).

Architecture et habitation. — A. Jardé, *Tectorium* (stucage, décoration stuquée) et *Tectum* (toiture); V. Chapot, *Tentorium* (tente).

On trouvera, encartée dans ce 46e fascicule, une brochure, avec planche héliographique, contenant, d'une part, le *Discours* prononcé par M. Henri Omont, président de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, à l'occasion de la mort de M. Edmond Saglio, et, d'autre part, une *Notice* consacrée par M. Edmond Pottier à celui dont il a été le principal collaborateur. Le rôle vrai du directeur de la publication y est mis en pleine lumière et, sans faire tort aux ouvriers de la première heure, l'équitable avenir cessera d'appeler *Dictionnaire Daremberg* le vaste et précieux répertoire, honneur de l'érudition française, qui est en réalité le *Dictionnaire Saglio*.

Georges RADET.

---

15 juin 1912.

Le Directeur-Gérant, Georges RADET.

DOCUMENTS ET QUESTIONS LITTÉRAIRES[1]

HÉSIODE :

LA COMPOSITION DES *TRAVAUX ET DES JOURS*

Hésiode est de tous les poètes grecs celui qui a eu le plus à souffrir des philologues du siècle dernier[2]. G. Hermann, Lehrs, Göttling, Flach, Kirchhoff ont dépecé le texte des *Travaux* avant d'en avoir compris la structure, et avec une si brutale maladresse que pendant longtemps personne n'a cru possible de redonner une unité à des fragments si étrangement mutilés. Une critique plus saine et plus disposée à admettre quelque variété dans les formes littéraires s'est efforcée depuis quelques années de revenir sur des conclusions dont l'invraisemblance était manifeste. Fr. Leo, dans un programme publié en 1894, sans entrer dans une analyse détaillée des *Travaux*, s'était déjà prononcé très nettement pour l'unité du poème. Son élève, Édouard Lisco, en étudiant la légende de Prométhée et de Pandore dans la *Théogonie* et dans les *Travaux*, arrivait aux mêmes conclusions. Pierre Waltz, avec son livre sur *Hésiode et son poème moral,* apportait à la même thèse des arguments nouveaux, que lui fournissait l'étude des conditions mêmes du genre didactique et des façons de penser propres au poète. W. Fuss analysait avec soin la première partie des *Travaux* et s'attachait à prouver

1. Voir *Rev. Ét. anc.*, t. XIII, 1911, pp. 1-32; t. XIV, 1912, pp. 1-38.

2. Il faut faire des exceptions. L'unité du poème a été défendue par Ranke, dans une dissertation des plus remarquables (*De Hesiodi Operibus et diebus commentatio*, Göttingen, 1838) et par van Lennep dans son édition (1847), dont le commentaire explicatif me semble le meilleur qui ait été écrit sur les *Travaux*. Bien que les conclusions m'en paraissent erronées, il y a des observations utiles dans la dissertation de Twesten (*Commentatio hesiodea*, Kiel, 1815) et dans le livre de Steitz (*Die Werke und Tage des Hesiodos*, Leipzig, 1869). Kirchhoff même a vu juste sur quelques points (*Hesiodos' Mahnlieder an Perses*, Berlin, 1889). Le vrai maître d'incompréhension reste Lehrs (*Quaestiones epicae*, Königsberg, 1837, pp. 177-252).

que les divers éléments qui la composent ne pouvaient avoir été assemblés que par le poète lui-même. Édouard Meyer, dans des pages d'une vigoureuse netteté, montrait de quelle façon Hésiode adaptait à sa prédication morale les légendes anciennes. Enfin, E. K. Rand, dans un article dont le titre n'est paradoxal qu'en apparence, *Horatian urbanity in Hesiod's Works and Days*, se posait à peu près la question suivante : « Quel a été l'objet d'Hésiode en écrivant les *Travaux et les Jours*? Et si cet objet est de convaincre, ce qui nous étonne dans la composition du poème ne serait-il pas l'œuvre d'une délicate et adroite rhétorique en présence d'un auditeur peu disposé à l'entendre? » Je m'aiderai de tous ces travaux [1] pour exposer ici à mon tour comment je comprends le poème d'Hésiode, mais je n'aurai recours à eux que lorsque le poète ne parlera pas lui-même assez clairement. C'est lui surtout que je voudrais écouter, et il me semble qu'en lui prêtant l'oreille avec quelque attention, il n'est pas impossible de saisir et de noter les inflexions de sa voix.

I

Muses de Piérie, qui chantez la louange, venez et dites Zeus, célébrez votre père, par qui tous les mortels sont obscurs ou illustres, connus ou inconnus, au gré de Zeus puissant. Aisément il donne la force et aisément abat les forts, aisément il ploie les superbes et exalte les humbles, aisément il redresse les âmes torses et sèche les vies orgueilleuses, Zeus qui gronde sur nos têtes, assis en son palais très haut. Entends ma voix : regarde, écoute; que la justice règle tes arrêts, à Toi! Moi, je vais à Persès faire entendre des vérités [2].

1. Fr. Leo, *Hesiodea*, Göttingen, 1894. — Ed. Lisco, *Quaestiones hesiodeae criticae et mythologicae*, Göttingen, 1903. — P. Waltz, *Hésiode et son poème moral*, Bordeaux, 1906. — Werner Fuss, *Versuch einer Analyse von Hesiods* Ἔργα καὶ Ἡμέραι (I Teil), Borna-Leipzig, 1910. — L'article d'Éd. Meyer, *Hesiods Erga und das Gedicht von den fünf Menschengeschlechtern*, se trouve dans le *Genethliakon* offert à Carl Robert, Berlin, 1910, pp. 157-187. Celui de Rand dans l'*American Journal of Philology*, XXXII, 2, pp. 131-165. — A ces noms il faut ajouter ceux de Sittl, dont l'édition a paru à Athènes en 1889, et de A. W. Mair, qui a publié une excellente traduction de l'œuvre d'Hésiode (Oxford, 1908) : tous deux admettent l'unité du poème des *Travaux*.

2. Sauf avis contraire, je traduis le texte de la 2e édition de Rzach, Leipzig, 1908. Au vers 7, il peut paraître séduisant au premier abord d'entendre σκολιόν de l'homme humilié qui courbe le front et de traduire : *il relève les fronts courbés et sèche les vies orgueilleuses*. On conserve ainsi le balancement qui existe dans les vers précédents

Est-ce là un *hymne*? Non, c'est une prière, un appel passionné à la justice divine d'un homme qui a souffert de la justice humaine. L'appel est lancé vers Zeus Justicier. Mais ce n'est pas à Zeus que le poète s'adresse d'abord : seules, les Muses savent chanter la louange, et, seules, les Muses de l'Olympe pourront dire la justice de Zeus Olympien. Trois fois, dans trois périodes, revient le nom de Zeus : seul d'abord et sans épithète, au milieu d'une phrase (Δί' ἐννέπετε); puis, escorté d'un qualificatif, à la fin d'une période (Διὸς μεγάλοιο ἕκητι); enfin, élargi par une épithète sonore et une proposition relative, remplissant tout un vers et terminant l'invocation (Ζεὺς ὑψιβρεμέτης ὃς ὑπέρτατα δώματα ναίει). Et, brusquement, un cri jaillit, impérieux et pressant: « Entends ma voix: regarde, écoute; que la justice règle tes arrêts, à Toi! » L'allusion à l'injustice des juges humains est saisissante dans sa brièveté amère[1]. Mais le poète n'en dit pas plus; il a d'un mot remis sa cause entre les mains des dieux : à eux d'en décider. Pour lui, il se contentera de faire entendre au frère par qui il a connu l'injustice quelques « vérités ».

Ce prélude porte en lui-même la preuve de son authenticité. Qui oserait prétendre, comme un grammairien ancien[2], qu'il « peut être placé en tête de n'importe quel poème », ou, comme G. Hermann, qu'il est « un ramassis de pensées diverses d'auteurs de diverses époques »? La vérité manifeste est au

entre le double rôle de Zeus qui élève et abat. Mais, à la réflexion, il me semble impossible que les mots σκολιὸς ἀνήρ, seuls, puissent signifier l'*homme qui courbe la tête :* dans le passage de Théognis (535 sq.) que l'on cite pour appuyer cette interprétation, l'épithète est rapportée à κεφαλή, non à ἀνήρ, et le contexte éclaire le sens. En outre, dans tout le poème des *Travaux*, l'épithète est réservée aux rois et à leurs sentences; elle revient même à chaque instant comme une sorte de refrain flétrissant : est-il vraisemblable qu'Hésiode l'ait employée ici dans un sens entièrement différent et qu'il se la soit appliquée à lui-même, car il est, en somme, de ceux dont Zeus doit relever le front humilié? Enfin, la brusque rupture de la symétrie n'est pas elle-même sans beauté : ce qu'Hésiode invoque en Zeus, c'est moins le Sauveur que le Vengeur, c'est moins le dieu qui lui rendra justice que celui qui frappera les rois pour leur fausseté et leur orgueil. La liaison δέ τε, succédant au simple δέ, détache le vers et en souligne l'âpre vigueur.

1. Τύνη, ainsi placé en relief au début du vers et à la fin de la phrase, ne peut s'opposer simplement à ἐγὼ δέ : l'antithèse est trop forte dans les mots pour être aussi faible dans l'idée. — Je ne puis croire non plus qu'en l'absence de tout complément déterminatif et de toute épithète (βροτῶν ou σκολιάς par exemple), le mot θέμιστας puisse désigner les sentences des rois.

2. *Vie de Denys le Périégète* (*Rh. Mus.*, XXIX, p. 83, l. 64).

contraire qu'il ne convient qu'aux *Travaux*, qu'il n'a pu être écrit que pour les *Travaux*. Mais a-t-il été écrit[1] par Hésiode? Ne parlons pas de la beauté du mouvement, de l'originalité et de la vigueur de l'expression: un faussaire, après tout, peut avoir du génie. Mais un faussaire se trahit toujours, soit par quelque désaccord avec la partie authentique de l'œuvre, soit par une imitation servile et gauche du style de son modèle. Rien de tel ici: le morceau n'a rien d'un centon; il ne renferme rien non plus qui contredise le reste du poème: il contient au contraire une allusion aux faits qui ont été l'origine des *Travaux*, et une allusion à la fois si brève et si émouvante d'accent qu'il est impossible de l'attribuer à un autre qu'Hésiode.

En réalité, personne n'eût jamais suspecté l'authenticité de ce prélude, si des témoignages autorisés de l'Antiquité ne l'avaient déclaré apocryphe: Aristarque, Cratès, Plutarque[2] le condamnaient. Les motifs de cette sentence sont heureusement assez faciles à retrouver, et ils apparaissent trop mal fondés pour qu'il n'y ait pas lieu de réformer le jugement qu'ils appuient. Pausanias[3] nous raconte que, visitant le Val des Muses au pied de l'Hélicon, il recueillit des familles sacerdotales[4] de l'endroit les traditions les plus diverses et les plus contradictoires sur Hésiode. Les circonstances de sa mort étaient très discutées : les uns l'attribuaient à une faute qu'il n'avait pas commise, les autres déclaraient qu'il avait subi un châtiment mérité. On ne s'entendait pas davantage sur ses œuvres : les uns lui attribuaient de nombreux poèmes, les autres ne reconnaissaient l'authenticité que des *Travaux*, et encore en supprimaient-ils le prélude : ils montraient même, près de la source Aganippé[5], un texte sur plomb[6] des *Travaux*, très maltraité par le temps. C'était sans doute un ἀνάθημα

1. J'emploie à dessein le mot « écrit ». Cf. Éd. Meyer, p. 168, n. 1.

2. Pour Aristarque, cf. Proclos, p. 4, l. 1 (Gaisford); pour Cratès, *Rh. Mus.*, XXIX, p. 83, l. 65; pour Plutarque, *Moralia*, 736 E.

3. IX, 31, 3 sqq.

4. Cf. E. Maass, *Hermes*, XXX, p. 412, n. 1.

5. Et non de l'Hippocrène: cf. E. Maass, *ibid.*, p. 413

6. L'emploi du plomb nous garantit l'antiquité de l'exemplaire conservé au Μουσεῖον. Je ne puis donc croire, avec Kirchhoff (p. 39), qu'il s'agisse d'un texte postérieur à Aristarque.

consacré par quelque dévot d'Hésiode aux Muses de l'Hélicon. Mais les prêtres qui administrent un pèlerinage sont fort pointilleux, lorsqu'il s'agit de la divinité qu'ils servent : ceux de Delphes eussent-ils permis qu'un ex-voto à Apollon Délien fût consacré dans le sanctuaire d'Apollon Pythien? Et pourtant l'Apollon de Delphes était né à Délos, comme les Muses de l'Hélicon sur l'Olympe de Piérie. Mais le rituel était très strict : un ἀνάθημα aux Muses de l'Hélicon ne pouvait commencer par une invocation aux Muses de Piérie. On supprima donc les premiers vers des *Travaux*, et ce fut une tradition au Val des Muses que de montrer aux visiteurs le texte ainsi mutilé comme le seul texte authentique. Jusqu'à la fin du IVe siècle environ, personne n'avait douté de l'authenticité du prélude, lorsque, vers cette date, on montra à un disciple de Théophraste, Praxiphane, le texte du Μουσεῖον[1]; sur la foi de Praxiphane, Aristarque marqua de l'obel le prélude des *Travaux ;* sur l'autorité d'Aristarque, Cratès et Plutarque considérèrent à leur tour comme apocryphes les dix plus beaux vers du poème! Mais nous avons le droit, je pense, de récuser le témoignage des prêtres du Val des Muses : il est imprudent d'accepter sans contrôle les traditions d'un pèlerinage sur une question qui met en jeu l'honneur du pèlerinage.

II

Quelles sont donc les « vérités » qu'Hésiode veut faire entendre à son frère? Écoutons ce qui suit.

Ne disons plus qu'il n'est qu'une sorte de Lutte : sur cette terre, il en est deux. L'une sera louée de qui la comprendra, l'autre est à condamner. Leurs deux cœurs sont bien distants. L'une fait grandir la guerre et les discords funestes, la méchante! Chez les mortels, nul ne l'aime; mais c'est contraints, et par le seul vouloir des dieux, que les hommes rendent un culte à cette Lutte cruelle. L'autre naquit son

1. Proclos, 4, 2 sqq. — Cf. Dimitrijevic, *Studia Hesiodea*, Leipzig, 1899, p. 8. L'identification du texte qu'avait vu Praxiphane et de celui qu'on montra à Pausanias me semble certaine.

aînée de la Nuit ténébreuse, et le Kronide, là-haut assis dans sa demeure éthérée, l'a mise aux racines du monde et faite bien plus profitable aux hommes. Elle éveille au travail même l'homme au bras indolent; il sent le besoin du travail, le jour où il voit le riche qui s'empresse à labourer, à planter, à faire prospérer son bien: tout voisin envie le voisin empressé à faire fortune. Cette Lutte-là est bonne aux mortels. Le potier en veut au potier, le charpentier au charpentier; le pauvre est jaloux du pauvre, et le chanteur du chanteur.

O Persès, assure bien ces avis dans ton cœur, et que la Lutte qui se complaît au mal ne t'arrache pas au travail pour épier les querelles, l'oreille tendue sur la place. Il se soucie peu des querelles et des harangues de la place, l'homme qui n'a pas chez lui, pour vivre, une abondante réserve, recueillie en sa saison, du fruit de la glèbe, du blé de Déméter. Attends[1] donc d'en avoir suffisance, avant de soulever querelles et discords pour prendre le bien d'autrui. Mais ce n'est pas à toi qu'il sera permis d'agir de la sorte une seconde fois. Va, réglons ici notre querelle par un de ces droits jugements qui, rendus au nom de Zeus, sont bien les meilleurs de tous. Tu as déjà, le jour où nous avons partagé notre patrimoine, assez pris et pillé dans le bien d'autrui, en prodiguant force hommages[2] aux rois mangeurs de présents, toujours prêts à juger suivant pareille justice[3]! Les insensés! ils ne savent pas combien la moitié vaut mieux que le tout, ni quelle richesse il y a dans la mauve et l'asphodèle!

Le mouvement des premiers vers et les mots ἄρ' ἦν marquent la surprise. C'est en effet une véritable *découverte* que vient de faire Hésiode. Il allait dire à son frère de fuir les procès et de ne compter que sur son travail pour assurer sa vie, et, soudain, il s'est aperçu que ce double conseil allait s'exprimer par deux formules contradictoires : ὅπως μὴ ἐρίσεις πρὸς τὸν πλησίον et ὅπως ἐρίσεις πρὸς τὸν πλησίον, et il s'écrie : « Non, je le vois, il

1. Je lis ὀφέλλοις avec les manuscrits.
2. Litote ironique pour : en *achetant* les rois.
3. Je traduis la leçon des manuscrits ἐθέλουσι δικάσσαι. Il serait temps de faire disparaître des éditions d'Hésiode l'absurde conjecture de Schömann, ἐθέλοντι δίκασσαν, dont je ne puis m'expliquer le succès, car elle ne signifie même pas ce que Schömann voulait lui faire dire: tout lecteur non prévenu traduira: « qui ont jugé un homme qui y consentait » (à être jugé). Pour qu'on pût l'entendre: « qui ont jugé suivant tes désirs », il faudrait au moins que σοί fût exprimé. Le texte des manuscrits est très satisfaisant : « qui sont tout disposés à rendre ce genre de justice », celle qui se paie, celle qui les enrichit. Cf. Proclos, 63, 10 : οἷά τε προθύμους ὄντας καὶ αὖθις δικάζειν τῷ Πέρσῃ καὶ τῷ Ἡσιόδῳ διὰ τὴν τῶν δώρων ἐλπίδα. Mais Proclos semble entendre τήνδε δίκην « ce nouveau procès », ce qui est impossible: δίκη n'a le sens de *procès* ni chez Homère ni chez Hésiode. Au contraire, pour le sens que, après Hermann, j'attribue à ces mots, cf. 269, οἵην δὴ καὶ τήνδε δίκην πόλις ἐντὸς ἐέργει.

n'est pas qu'une Éris[1] ! » Fait-il allusion à un passage de la *Théogonie*, comme le veut Proclos[2] (44, 20), ou, d'une façon plus générale, à la tradition mythologique que reproduisent les vers de la *Théogonie*? Il importe peu. Ce qui importe bien davantage, c'est de voir comment l'idée est développée. Une fois la distinction faite, les définitions sont données. Celle de la mauvaise Éris est brève; celle de la bonne Éris est plus longue, car le mot est moins usité dans ce sens favorable. Le poète insiste donc et, pour mieux se faire entendre, recourt à un proverbe. C'est un des caractères les plus frappants de la poésie primitive que sa tendance à illustrer par une maxime connue un exposé trop abstrait. En pareil cas, le poète ne crée pas : il cite, et, citant, il ne se permet pas de modifier la formule populaire pour l'adapter étroitement à son texte. Il peut donc y avoir parfois un léger désaccord entre le proverbe et le texte qu'il prétend éclairer : il est certain que ζῆλος n'est pas tout à fait synonyme de κότος[3]. Le poète en a peu de souci ; il lui suffit de s'être fait comprendre de ses auditeurs : il a voulu parler de la jalousie qui existe entre gens *de même métier*, et il ne songe pas, pour l'instant, à distinguer de nuances dans l'expression de ce sentiment.

Et, aussitôt, le poète se tourne vers Persès: il s'adresse directement à lui pour la première fois. Qu'il évite l'Éris qui se plaît au mal. Elle est d'autant plus funeste qu'elle détourne l'homme de l'Éris bienfaisante qui provoque au travail et conduit à la richesse. Persès a cru que l'Éris querelleuse pourrait lui donner la fortune; il a corrompu des juges, frustré son frère — et il s'est ruiné! C'est une illusion funeste qui l'a perdu, comme elle perdra les rois, ses complices, et quiconque poursuit la richesse par tous les moyens, au lieu de se contenter

1. Combien de comédies et de poèmes familiers ne trouverait-on pas dans toutes les littératures commençant par: « Ah ! on a bien tort de dire..... » ou « Non, non, quoi qu'on en dise... » etc... !

2. Ou Chœroboscos? Je serais assez disposé à admettre la thèse de Dimitrejevic sur la double origine des scholies attribuées à Proclos.

3. Il y a déjà une légère contradiction dans le proverbe lui-même, car φθονέει et κοτέει ne sont pas non plus des synonymes : en doit-on conclure que nous avons dans ces deux vers deux proverbes différents? Évidemment non. — Le proverbe en question se retrouve dans plusieurs langues: cf. H. Lewy, *Philologus*, LVIII (1899), pp. 85 sqq.

des biens que fournit la terre: « Les insensés! ils ne savent pas que la moitié vaut mieux que le tout, ni quelle richesse il y a dans la mauve et l'asphodèle[1]! »

Nous avons déjà appris par ces quelques vers plusieurs faits importants. Hésiode s'est vu intenter un procès par son frère au moment du partage des biens paternels; Persès a corrompu alors les rois et obtenu plus que sa part. Il voudrait recommencer; mais Hésiode se refuse à croire qu'il puisse réussir une seconde fois : il est ruiné, et, sans doute, il ne pourra plus payer ses juges. Son frère l'invite donc à s'en remettre à « un droit jugement de Zeus », c'est-à-dire à une transaction équitable. — Mais, surtout, nous avons entendu exposer les deux thèmes du poème, le Travail et la Justice, et nous avons vu le lien qui les unissait. Honorer la bonne Éris, c'est en même temps fuir l'Éris malfaisante : le vrai moyen d'être juste, c'est de travailler. Voilà les « vérités » qu'Hésiode va faire entendre à Persès : tous les conseils qu'il lui donnera ne seront que des expressions diverses de la même pensée.

III

C'est un mythe, le mythe de Prométhée et de Pandore, qui suit cet exposé des thèmes, et ce mythe est annoncé par la particule γάρ. Il est donc la *preuve* par les faits de la vérité énoncée dans les vers précédents : il faut, par le *travail*, assurer sa vie, au lieu de chercher par des procès iniques à s'emparer du bien d'autrui.

Plusieurs choses ont contribué à obscurcir la signification de ce mythe. D'abord, une grande disproportion entre les différentes parties du récit: le poète, rappelant une légende connue, en a abrégé, au point de les rendre presque inintelli-

1. Ici encore il semble y avoir une contradiction entre le proverbe et l'idée qu'il doit illustrer, car si la mauve et l'asphodèle sont un vrai trésor, à quoi bon travailler la terre? Mais, en réalité, Hésiode ici ne prêche pas encore le travail : il veut simplement dire que la poursuite de la richesse par des moyens injustes est mauvaise. C'est le mot ἐθέλουσι qui amène le proverbe : « Se faire payer leurs sentences, voilà ce qu'ils *veulent,* dans leur avidité! Les pauvres fous ignorent que *savoir vivre de peu* est la vraie richesse. »

gibles, des parties importantes, et s'est étendu au contraire si longuement sur des détails, qu'on a cru parfois que son récit contenait deux rédactions différentes d'un même morceau. En outre, le symbole de la jarre qui retient l'Espérance prisonnière reste assez obscur dans ce récit écourté, et il a été, en fait, interprété par les modernes de façons très diverses. Mais, en pareil cas, il faut aller droit à la morale du récit, quand le poète a pris la peine de nous la donner. Or, voici la conclusion d'Hésiode : « Ainsi donc il n'est nul moyen d'échapper à la pensée de Zeus. » Rapprochons cette conclusion des vers dont ce récit était donné comme la preuve, et nous comprendrons l'idée du poète : « Le *travail* est la loi de l'homme. Ne cherche pas à échapper à cette loi, car c'est Zeus qui l'a imposée aux hommes pour les punir de la fourberie de leur protecteur, Prométhée. Prométhée a voulu tromper les dieux à Mékone : Zeus s'est vengé en cachant le feu. Prométhée le lui a dérobé : Zeus a créé Pandore, et la jarre ouverte par Pandore contenait, entre autres maux, le « dur labeur » [1], la fatigue qui use et tue. L'ingénieux Prométhée lui-même n'a donc pu triompher des dieux. On n'échappe pas, tu le vois, à la volonté de Zeus : travaille. » — Dès lors la disproportion étonne moins entre le début et la fin du morceau. Ce n'est pas Prométhée, encore moins Pandore, qui est le héros du récit : c'est Zeus, et Zeus demande l'aide de tous les dieux de l'Olympe pour dresser le piège où doit se prendre sa victime, l'homme, pour qui Prométhée a essayé de tromper les Immortels. La scène est développée, parce qu'elle peint la volonté active et tenace de Zeus qui tient à faire respecter ses lois [2], et aussi parce qu'elle justifie le nom de Pandore donné au *présent de tous les dieux* [3]. Le dénouement au contraire est rapide : qu'importe la façon dont Pandore a pu arriver chez Épiméthée et y ouvrir la jarre

1. Cf. 91, χαλεποῖο πόνοιο.

2. La formule « par le vouloir de Zeus » revient à plusieurs reprises au cours du récit. Ce n'est assurément pas sans intention, et il faut admirer le flair des philologues qui suppriment deux des vers où elle se retrouve (79 et 99).

3. C'est ainsi que j'entends avec Weizsäcker (Roscher, *Lexicon*, s. v. *Pandora*) et P. Girard (*Revue des Études grecques*, XXII, p. 217) les vers 81-82. L'emploi du mot δῶρον dans tout le passage et en particulier au v. 85 (qu'il faut ponctuer δῶρον ἄγοντα θεῶν) ne permet pas d'autre explication. La construction grammaticale est d'ailleurs bien plus satisfaisante.

aux maux ? Une seule chose intéresse le poète, c'est que la jarre a été ouverte et que la volonté de Zeus s'est accomplie.

Cette volonté, c'était que les hommes souffrissent, mais c'était aussi qu'ils vécussent ; qu'ils fussent sans cesse exposés aux maladies et à la mort, mais qu'ils ne pussent les prévoir, car la prescience eût fait disparaître toute activité du monde[1]. Il a donc joint aux maux l'Espérance[2], et, quand les maux se sont dispersés sur le monde, il a veillé à ce que l'Espérance restât au fond de la jarre, bien précieux[3] toujours à la disposition de l'homme. Les mortels autrefois vivaient dans l'abondance, sans effort ni fatigue, et s'endormaient sans souffrance quand leurs jours étaient remplis. Maintenant ils travaillent, ils peinent : les labeurs, les maladies, les accidents les tuent avant l'âge[4]. Mais l'Espérance leur permet de vivre ; elle leur dérobe la vue des maux qui les menacent[5]. Ceux-ci surviennent toujours à l'improviste, « en silence, car le sage Zeus leur a retiré la parole »[6].

IV

« Si tu le veux, je couronnerai mon récit par un autre[7], »

1. Cf. Simonide d'Amorgos, I, 6 sq., ἐλπὶς δὲ πάντας κἀπιπειθείη τρέφει | ἄπρηκτον ὁρμαίνοντας.

2. Ἐλπίς peut signifier sans doute *appréhension*, mais jamais le mot ne s'est employé au sens de *prescience* : attendre vaguement un bonheur ou un malheur, ce n'est pas le *prévoir*. Ce sont là des notions très différentes qu'aucun peuple n'a jamais confondues, les Grecs moins que les autres. L'explication de Lebègue est insoutenable.

3. Une jarre, dans une maison, peut servir également à enfermer des choses nuisibles ou à conserver des choses précieuses. Dire que l'ἐλπίς est restée dans la jarre, c'est dire, si elle est un bien, que ce bien est demeuré à la disposition des hommes ; si elle est un mal, que ce mal leur a été épargné. Or, il est certain que l'ἐλπίς est un sentiment général chez les hommes. Donc l'ἐλπίς est un bien.

4. Cf. 92, νούσων τ' ἀργαλέων αἵτ' ἀνδράσι κῆρας ἔδωκαν. Gardons-nous d'admettre la correction de Jane Harrison (*Journal of Hellenic Studies*, 1900, p. 103) : ἅστ' ἀνδράσι Κῆρες ἔδωκαν.

5. Pour Eschyle (*Prom.*, 247 sqq.), c'est Prométhée qui a donné l'Espérance aux hommes ; pour Hésiode, c'est Zeus ; mais, pour les deux poètes, l'Espérance est un *remède* (φάρμακον) à la misère humaine : elle *aveugle* l'homme (τυφλὰς ἐλπίδας), elle l'*empêche de prévoir sa mort* (μὴ προδέρκεσθαι μόρον).

6. Ce dernier vers est l'explication du mythe de l'Espérance prisonnière : le silence des maux est justement ce qui permet aux hommes d'espérer. Or, ce silence, c'est « le sage Zeus » qui l'a voulu ; c'est donc lui aussi qui a voulu que Pandore refermât la jarre à temps : le vers 104 justifie le vers 99.

7. J'adopte, pour la traduction du mot ἐκκορυφώσω un des sens proposés par Proclos (106, 26) : οἷον κορυφὴν ἐπιθήσω. Des deux « vérités » que prêche Hésiode : *le travail est*

continue Hésiode, et il expose alors quels ont été les différents âges de l'humanité, âge d'or, âge d'argent, âge de bronze, âge des héros, âge de fer. Il ne s'agit nullement là de légendes admises par les contemporains du poète, mais bien d'une série de tableaux de l'invention d'Hésiode, traduisant ses conceptions morales sur la vie humaine[1]. Ici encore, la pensée du poète doit être cherchée dans les vers par lesquels il termine l'histoire de chaque âge. Les hommes de la race d'or sont devenus les « Bons Génies de la Terre, gardiens des mortels, dispensateurs de la richesse »[2]. Ceux de la race d'argent sont les « Bienheureux des Enfers », mais ils n'ont point de puissance ni même de rôle dans le monde. Ceux de la race de bronze ont péri par leurs propres mains et ont disparu « sans laisser de nom ». Il y a donc eu là une décadence progressive, et chaque race a eu le sort qu'elle avait mérité. Les deux dernières sont mortes victimes de l'ὕβρις (134 et 146)[3]. — Alors Zeus a créé la race des héros, race de justes et de braves, qu'il a transportés après leur mort dans les îles des Bienheureux[4]. Mais, aussitôt, la décadence a recommencé, avec l'âge de fer. Ici, il faut citer le texte tout entier :

> Et plût au ciel que je n'eusse pas à mon tour à vivre au milieu des hommes du cinquième âge, et que je fusse ou mort plus tôt ou né plus tard. Car c'est maintenant la race du fer. Ils ne cesseront ni le jour de souffrir fatigues et misères ni la nuit d'être consumés par les dures angoisses que leur enverront les dieux. Du moins trouveront-ils

la loi de l'homme et *l'injustice est sa perte*, il n'a prouvé que la première. Il « couronne », c'est-à-dire il complète sa démonstration par le mythe des âges. — Je garde naturellement dans le texte les vers 106-107, mais, en dépit de l'ingénieux plaidoyer d'Éd. Meyer, je ne vois pas le moyen d'y conserver le vers 108.

1. C'est là ce qu'Éd. Meyer a montré avec autant de force que de clarté. Mais il m'est impossible d'adopter ses vues sur les rapports des divers âges entre eux et de voir, par exemple, dans la race des héros une fille affinée de la race de bronze, comme la race d'argent était une fille dégénérée de la race d'or.

2. Les vers 124-125 sont une interpolation certaine.

3. Il est assez étrange que la race d'argent, anéantie par la colère de Zeus, n'en ait pas moins conservé quelques honneurs. Ed. Meyer a bien montré comment des souvenirs de l'histoire des Titans se mêlent ici à la peinture de l'âge d'or et de l'âge d'argent et comment certains traits de la légende, conservés dans l'apologue, en altèrent parfois la signification morale.

4. Au vers 166, τοὺς μὲν... désigne *tous* les héros (comme τοὶ μὲν au vers 170) et τοῖς δὲ... équivaut à αὐτοῖς δὲ... Contrairement aux traditions les plus répandues, ce ne sont donc pas quelques héros privilégiés, mais tous les héros qui, pour Hésiode, ont été admis aux îles des Bienheureux.

encore quelques biens mêlés à leurs maux. Mais l'heure viendra où Zeus anéantira à son tour cette race d'hommes périssables : ce sera le moment où ils naîtront avec des tempes blanches. Le père alors ne ressemblera plus à ses fils ni les fils à leur père; l'hôte ne sera plus cher à son hôte, l'ami à son ami, le frère à son frère, ainsi qu'aux jours passés. Pour leurs parents, sitôt qu'ils vieilliront, ils n'auront plus que mépris; pour se plaindre d'eux, ils s'exprimeront en paroles rudes, les méchants! et ne connaîtront même pas la crainte du ciel. Aux vieillards qui les ont nourris ils refuseront les aliments. Nul prix ne s'attachera plus au serment tenu, au juste, au bien : c'est à l'artisan de crimes, à l'homme tout démesuré qu'iront leurs respects. Le seul droit sera la force, et la pudeur disparaîtra. Le lâche attaquera le brave avec des mots tortueux qu'il appuiera d'un faux serment. Aux pas de tous les pauvres mortels s'attachera la jalousie, au langage amer, au front haineux, qui se plaît au mal. Alors, quittant pour l'Olympe la terre aux larges routes, cachant leurs beaux corps sous des voiles blancs, Pudeur et Némésis, délaissant les hommes, monteront vers les Éternels. De tristes souffrances resteront seules aux mortels : contre le mal il ne sera plus de recours.

La race de fer est donc une race malheureuse, épuisée de fatigues, dévorée d'angoisses. L'Espérance, don de Zeus, lui permet toutefois de voir encore « quelques biens mêlés à ses maux ». Mais l'heure marquée pour son anéantissement approche. Le mépris de la justice, l'ὕβρις a perdu la race d'argent et la race de bronze : elle va perdre la race de fer. Celle-ci bientôt produira des enfants-vieillards comme la race d'argent produisait des vieillards-enfants[1]. Les âmes seront desséchées et flétries, la force primera le droit, l'injustice régnera dans le monde : « contre le mal il ne sera plus de recours ». Prenons garde à ces derniers mots. Est-ce là une prophétie vague du poète? Non, c'est à lui-même qu'il pense, aux iniquités commises à son égard par son frère et par les rois : s'il n'y a plus de recours contre les méchants, c'est que la fin de la race est proche. Cette ère d'injustice qui annonce les derniers jours d'un peuple, les rois commencent à l'ouvrir. Qu'ils s'arrêtent, s'ils ne veulent pas que leurs sentences injustes apparaissent aux hommes avertis comme les signes avant-coureurs de la vengeance divine. De même que

1. Cf. 130 et 181.

le mythe de Prométhée illustrait l'idée de *travail,* le mythe des âges illustre l'idée de *justice :* nul homme ne peut se dérober à la loi du travail, nulle race ne peut se passer de la justice.

V

Et maintenant, aux rois, tout sages qu'ils sont, je conterai une histoire. Voici ce que dit l'épervier au rossignol au col tacheté [1], tandis qu'il l'emportait là-haut, au milieu des nues, dans ses serres ravissantes. Le rossignol, pitoyablement, gémissait, transpercé par les serres crochues, et l'épervier, avec brutalité, lui dit : « Misérable, pourquoi cries-tu ? Tu appartiens à bien plus fort que toi. Tu iras où je te mènerai, pour beau chanteur que tu sois, et je ferai de toi mon dîner, s'il me plaît, ou te rendrai la liberté. Bien fou qui prétend résister à plus fort que soi : il se condamne à la défaite et ajoute lui-même la douleur à la honte. » Ainsi dit l'épervier au vol rapide, qui plane ailes éployées.

Le rapport de cette fable avec ce qui la précède saute aux yeux. Δίκη δ' ἐν χερσί, disent les hommes de l'âge de fer à son déclin : ἄφρων δ' ὅς κ' ἐθέλῃ πρὸς κρείσσονας ἀντιφερίζειν, dit l'épervier [2]. Mais c'est là un langage d'oiseau de proie, et le poète le souligne par le ὧδ' ἴρηξ qui commence et termine le récit : « Voici ce que dit l'épervier au rossignol... Oui, voilà comment parlait l'épervier. » Or, ce langage de bête carnassière, n'est-ce pas celui que les rois ont tenu aussi au poète ? L'allégorie est trop claire pour qu'Hésiode ait besoin de l'expliquer : aux rois à entendre ce qu'il a voulu dire. Il se tourne vers son frère, et c'est à lui qu'il va donner une leçon qui, autant qu'à Persès, s'adresse aux rois, complices de son iniquité : « Mais toi, Persès, ne fais pas comme les rois, n'imite pas l'épervier : écoute la justice. L'ὕβρις te perdra sans peine, toi qui n'es qu'un

1. L'épithète ποικιλόδειρος ne se retrouve qu'une fois ailleurs dans la littérature classique (Alcée, fr. 48 Hiller-Crusius) et elle est appliquée à la sarcelle : il me semble donc difficile de l'entendre de la *souplesse de la voix.* D'autre part, les ornithologistes, d'après van Lennep, connaissent une *luscinia maculata*, très répandue dans les pays orientaux d'Europe.

2. Ceux qui, à la suite d'Aristarque (Proclos, 156, 8), ont supprimé les vers 210-211, parce qu'ils y voyaient la *morale* de la fable et trouvaient choquant qu'elle fût donnée par l'épervier, se sont singulièrement mépris. Ce n'est pas là une *morale*, mais un sarcasme. « Pourquoi te défendre et te plaindre ? » disent les rois à Hésiode, « tu n'y gagneras que honte et ridicule : *nous sommes les plus forts !* »

pauvre homme, puisque les plus puissants, les rois eux-mêmes finissent par succomber sous le poids de leurs fautes. L'heure de la justice vient toujours et le châtiment se charge d'ouvrir enfin les yeux des hommes aveuglés d'orgueil. Deux divinités y veillent : Horkos s'élance sur les traces du juge qui viola son serment, et Diké, chassée de la cité par des rois pervers, répand sa plainte indignée et ses pleurs sur les hommes qui l'ont bannie [1]. » L'idée reste incomplète; elle ne sera achevée que plus loin (239 sqq., 256 sqq.). Mais la suite se devine : le châtiment est inévitable, car ni la poursuite d'Horkos ni la plainte de Diké ne peuvent être vaines. — Et, en deux développements parallèles, le poète oppose la prospérité des justes aux malheurs qui attendent les peuples dont les rois ont exilé la justice. Il termine ainsi :

Sur eux, du haut du Ciel, le Kronide fait tomber une immense calamité, peste et famine à la fois. Les hommes se meurent, les femmes cessent d'enfanter, les maisons dépérissent, par le conseil de Zeus Olympien. Parfois aussi le Kronide leur détruit un rempart, une vaste armée, ou se paie [2] sur leur flotte au milieu des flots.

Le ton s'est élevé : le poète parle maintenant en interprète des dieux, et hardiment — ce sera la première et la dernière fois — il se tourne vers les rois et s'adresse directement à eux :

O rois, méditez à votre tour sur cette justice ! Tout près de vous, mêlés aux hommes, des Immortels sont là, observant ceux qui, par des sentences torses, oppriment l'homme par l'homme et n'ont souci de la crainte des dieux. Trente milliers d'Immortels, sur la glèbe nourricière, sont, de par Zeus, les surveillants des mortels, et ils surveillent leurs sentences, leurs œuvres méchantes, vêtus de brume, visitant toute la terre. Songez aussi qu'il existe une vierge, la Justice, fille de Zeus, qu'honorent et vénèrent les dieux, habitants de l'Olympe.

1. Je supprime le vers 223. Il est curieux que les éditeurs d'Hésiode, toujours à l'affût de vers à suspecter, ne se soient pas aperçus qu'il ne pouvait être authentique. Diké, dans les vers précédents, est comparée à une exilée qu'on *entraîne pleurante loin de sa ville*, et ici, elle est une divinité invisible et *vengeresse* qui *apporte* le malheur aux hommes : la contradiction est flagrante. Je crois que le vers 223 a été fait de deux autres vers : 255, ἠέρα ἑσσάμενοι πάντῃ φοιτῶντες ἐπ'αἶαν, et 103, αὐτόματοι φοιτῶσι κακὰ θνητοῖσι φέρουσαι.

2. Lisez ἀποτείνυται (ἀποτίνυνται Mss.).

Quelqu'un l'offense-t-il par de tortueuses insultes, aussitôt elle va s'asseoir aux pieds du Kronide, son père, et lui dénonce le cœur des hommes injustes. Ainsi le peuple paie pour le crime de ses rois [1], qui, dans de tristes desseins, faussent leurs arrêts par des formules torses. Songez à cela pour régler votre langage [2], ô rois, mangeurs de présents, et renoncez à jamais aux sentences torses. C'est contre soi-même qu'on prépare le mal préparé contre autrui : la pensée mauvaise est mauvaise à qui l'a conçue. L'œil de Zeus qui perçoit tout et saisit tout voit aussi cela, s'il lui plaît, et n'ignore pas ce que vaut la justice qu'enferment les murs d'une ville. Je veux aujourd'hui cesser d'être juste [3], et moi et mon fils : il est mauvais d'être juste, si l'injustice a les faveurs de la justice [4] ! Mais j'ai peine encore à croire qu'elles soient ratifiées de Zeus très sage.

Rien n'est plus caractéristique de la manière d'Hésiode que le mouvement de ce morceau. Préparé longuement par tout ce qui le précède, il commence sur un ton d'autorité sacerdotale, le ton d'un prêtre admonestant des impies, et il se termine par des vers impatients et dépités, où se trahissent à la fois une colère inquiète et une confiance obstinée dans la justice de Zeus. Les derniers mots sont un rappel du prélude : la cause d'Hésiode est dans la main des dieux.

Le poète ne s'adressera plus désormais aux rois, il ne fera plus d'allusion ni à eux ni à leurs sentences. Il revient à son frère, et lui rappelle une dernière fois le prix de la justice. Il avait débuté (202 sqq.) en comparant les rois à des oiseaux

1. Il n'y a pas de raison sérieuse de suspecter les vers 261-262. La même idée est dans les vers 240-241 ; elle est déjà implicitement dans la conclusion du mythe des âges : l'iniquité de quelques-uns entraîne le châtiment de tous.

2. Je lis, faute de mieux, μύθους, avec un assez grand nombre de manuscrits. Mais je ne puis entendre le mot, comme Peppmüller (*Philol.*, LII, pp. 593 sqq.), au sens de *procès*, qui n'est pas suffisamment attesté. Je rapproche μύθους de σκολίως ἐνέποντες du vers précédent. Après ἄλλη παρκλίνωσι δίκας, expression qui se suffit à elle même, ces deux mots introduisent sans doute une idée nouvelle : la sentence est injuste, mais elle est en outre exprimée en formules tortueuses. Le plaideur débouté voit de l'hypocrisie et une obscurité voulue dans les *termes* mêmes du jugement qui l'a condamné, et il crie aux juges : « Redressez votre langage », ce qui, dans sa pensée, a deux sens à la fois : « Redressez vos jugements » et « Redressez vos façons de parler ».

3. On se demande vraiment comment Kirchhoff a pu détacher les vers 270-274 de 269, pour en faire le début d'un nouveau *poème* ! C'est l'évocation de « cette justice qu'enferment les murs d'une ville » qui fait éclater l'indignation du poète. Ce mouvement de colère est inintelligible, s'il n'est pas préparé et s'il ouvre un nouveau chant.

4. Le jeu de mots est à peu près le même dans le texte grec.

de proie: il termine par une idée analogue, en déclarant que l'injustice est le lot des bêtes (277 sqq.), tandis que l'équité est celui des hommes : ainsi l'a voulu Zeus, et sa vengeance poursuit quiconque est rebelle à sa loi.

VI

Une première partie du poème est achevée. Hésiode, jusqu'ici, même quand il s'adressait à Persès, songeait surtout aux rois. Mais il leur a dit maintenant ce qu'il avait à leur dire. Il se souvient tout à coup qu'il parle à son frère et, changeant de ton, il lui dit, avec une brusquerie bienveillante et familière : « Mais, à toi, je parlerai en homme qui veut ton bien, grand fou de Persès! » Aussi les plus conservateurs des critiques d'Hésiode[1] n'hésitent-ils pas à admettre ici, avec Kirchhoff, qu'il s'agit d'une autre œuvre, composée à une autre époque et réunie ensuite — probablement par Hésiode lui-même — aux pièces inspirées par le procès. Menacé par Persès, Hésiode a, dit-on, composé et récité ces pièces, pour créer un mouvement d'opinion en sa faveur. Il a réussi: il a gardé sa fortune, il l'a accrue, tandis que Persès achevait de se ruiner. Alors il a rassemblé ses poèmes antérieurs sur le travail, sur les relations des hommes entre eux, sur les travaux des champs, et les a réunis aux pièces de circonstance composées à l'occasion du procès.

Supposons un moment que la thèse soit juste : il me semble que l'intérêt en est bien mince, si l'on admet que cette réunion des divers poèmes est l'œuvre d'Hésiode lui-même. Il a dû, en pareil cas, chercher à accorder entre eux ces divers éléments et tenter de donner à l'ensemble une apparence d'unité. Avons-nous donc à pénétrer dans les mystères de la création poétique, pour essayer de deviner ce que le poète a voulu nous cacher? Je préfère chercher à comprendre ce qu'il a voulu nous dire. Mais la thèse même est contestable. Il faudrait prouver d'abord que le thème de la dernière partie des *Travaux* n'a point de

1. Par exemple Éd. Meyer (pp. 161 sq.).

contact avec celui de la première. Or ce thème, le poète l'expose sans tarder : « Au-devant de la vertu, les dieux immortels ont mis *la sueur;* » et, après quelques vers destinés à montrer à Persès que le vrai sage sait écouter les bons avis, Hésiode ajoute : « Va, souviens-toi de mon conseil : *travaille.* » Ἐργάζευ, voilà le motif de tout le développement qui va suivre. Est-il donc nouveau? N'était-ce pas celui du mythe de Prométhée (42-105)? N'était-il pas indiqué assez nettement déjà dans les vers 27-41? N'était-il pas même implicitement contenu dans les vers sur la bonne Éris? Ne se rattache-t-il pas en outre étroitement au thème de la *justice*? Persès ne recourt à l'injustice que parce qu'il répugne au travail. « Fuis donc l'injustice, lui dit son frère, et, *pour cela*, travaille. » Mais, afin de lui montrer que le travail n'a rien d'effrayant, il le lui peint comme aisé, dès qu'on s'est mis à sa besogne (291 sq.). Il y avait déjà une bienveillance un peu bourrue dans le premier vers (286) : il y a maintenant une véritable bonne humeur dans le ton d'Hésiode :

> Va, souviens-toi toujours de mon conseil: travaille, Persès, noble fils[1], pour que la faim te prenne en haine et que tu te fasses chérir de l'auguste Déméter à la belle couronne, qui remplira ta grange du blé qui fait vivre. La faim est partout la compagne de l'homme qui ne fait rien. Les dieux et les hommes s'indignent également contre quiconque vit sans rien faire et montre les instincts du frelon sans dard, qui, se refusant au travail, gaspille et dévore le labeur des abeilles.

On peut, à première vue, trouver qu'il y a peu d'ordre dans les vers qui suivent, et cependant n'y distingue-t-on pas, quand on y regarde de plus près, une suite incontestable dans les idées? « Ne crois pas qu'il soit honteux de travailler : la honte est de ne rien faire. Le travail, en effet, c'est la richesse, et la richesse, c'est le mérite reconnu de tous, c'est l'envie plus flatteuse encore que la gloire. La paresse, au contraire, c'est la pauvreté et la honte qui s'attache à elle[2]. Mais cette

1. Δῖον γένος est, pour moi, une appellation cordiale et un peu ironique, comme ὦ γενναῖε à Athènes.

2. Je lis les vers 317-319 dans l'ordre suivant : 319, 318, 317. Τοι annonce une citation proverbiale : le proverbe ici illustre l'idée générale du développement qui précède : πλούτῳ δ' ἀρετὴ καὶ κῦδος ὀπηδεῖ. Littéralement : On dit bien : « la honte est

richesse qui donne la considération et le bonheur, n'oublie pas que c'est celle qu'on conquiert avec ses bras; celle qui se gagne par la ruse ou le crime est maudite et toujours réservée à la vengeance de Zeus. Songe toujours à cette vengeance, honore les dieux, et, avec leur protection, c'est toi qui achèteras le bien d'autrui au lieu de vendre le tien (311-340). »

A ces leçons de haute morale succèdent des conseils plus pratiques. Le poète considère sans doute son auditeur comme convaincu et prêt à se mettre au travail. Il lui fait donc d'abord quelques recommandations sur la façon de se conduire dans sa nouvelle vie. Ces conseils se présentent sous la forme de maximes que rien ne relie extérieurement les unes aux autres. Mais cela n'implique nullement que nous n'ayons ici qu'une série de proverbes introduits par divers interpolateurs dans le texte hésiodique. La poésie primitive a toujours tendance à imiter certains usages du langage populaire, et celui ci ne craint pas de citer plusieurs proverbes de suite, soit que celui qui parle veuille appuyer son opinion sur la sagesse commune, soit qu'il entende simplement rattacher l'idée qu'il exprime à d'autres vérités connues et établies. Qu'y a-t-il d'étonnant à ce qu'en pareil cas on cite des proverbes renfermant le même mot? Et faut-il en conclure puérilement, comme Lehrs, que nous avons là une sorte de recueil de proverbes rangés par ordre alphabétique[1]? Il est incontestable en outre que ces maximes forment des groupes assez distincts et qu'il y a un certain ordre dans la façon dont se succèdent ces groupes. Hésiode parle d'abord à son frère des relations qu'on doit avoir

liée à la pauvreté, comme l'assurance à la richesse », la honte, qui (comme le dit Homère, *Il.*, XXIV, 45) « est également le salut ou la perte des hommes »; mais (dit aussi Homère, *Od*, XVII, 347) « c'est la honte mauvaise (c'est-à-dire celle qui perd les hommes) qui accompagne les pas de l'indigent ».

1. Sainte-Beuve comparait Franklin à Hésiode (*Causeries du Lundi*, VII, p. 146). Je me suis souvent demandé ce que le texte du *Bonhomme Richard* serait devenu entre les mains d'un Lehrs. Franklin écrit: « Ne prodiguez pas le temps, car c'est l'étoffe dont la vie est faite. N'oublions pas que le renard qui dort ne prend point de poules; nous aurons assez de temps à dormir, quand nous serons dans le cercueil. » — « Évidemment, aurait dit Lehrs, il y a là trois proverbes différents; les deux derniers contiennent le mot *dormir* : le premier doit être interpolé, car il porte sur le *temps*, et la lettre *t* est très éloignée du *d* En outre, quelle incohérence d'images dans les deux proverbes restants! A qui fera-t-on croire qu'un écrivain ait pu les placer l'un à côté de l'autre? » — Je signale tout particulièrement comme un bel exemple de ce genre de critique l'athétèse des vers 692-693 des *Travaux*.

avec les autres hommes, particulièrement avec ses voisins (342-348), plus particulièrement encore de la façon de se conduire avec eux dans les questions d'argent (349-351) : il faut être honnête (352), mais traiter chacun de la manière dont on est traité par lui (353); être généreux, mais seulement avec ceux qui sont généreux : la générosité d'ailleurs est profitable, car elle provoque la générosité, tandis que l'avidité indispose (354-360); il faut être économe, mais sans passion, sans parcimonie déplacée (361-369); il faut payer strictement ce qu'on doit, mais ne pas se laisser duper : « En traitant même avec un frère, en riant, prends un témoin : confiance et défiance perdent également les hommes. » Cette maxime s'applique aussi au choix d'une femme : « Qu'une femme n'aille pas non plus, avec sa croupe et sa robe, te faire perdre le sens; son babil flatteur n'en veut qu'à ta grange: qui se fie à une femme se fie aux voleurs. » Une fois marié, sois prudent encore, et limite le nombre de tes enfants : « N'aie qu'un fils pour nourrir le bien paternel : ainsi la richesse croît dans les maisons; et meurs vieux en laissant ton fils à ta place[1]. » Toutefois, de nombreux enfants peuvent être utiles aussi : « Plusieurs font plus d'ouvrage, plus grand est le profit. » L'important, c'est d'arriver à la richesse; mais si vraiment on la désire, il faut se mettre résolument à la besogne et « faire succéder travail à travail ». Et Hésiode commence alors l'énumération et la description des grands travaux des champs.

VII

Il n'y a plus ici de grosses difficultés de composition. Le poète donne d'abord les deux grandes dates de la vie du cultivateur : les semailles et la moisson. L'une correspond au coucher, l'autre au lever des Pléiades[2]. Il importe avant tout

1. Au v. 378, je lis θάνοις ἕτερον, avec les Mss.: ἕτερον = un autre que toi, un remplaçant. Cf. Moschopoulos, 238, 23 : ἕτερον, ἤγουν ἄλλον ἀντὶ σοῦ.

2. Cela veut dire : semez dans la saison où le laboureur, au matin, peut voir le coucher des Pléiades, et moissonnez dans la saison où, *à la même heure*, il assiste à leur lever.

de ne pas devancer ou laisser passer l'instant propice : les semailles et le premier labourage doivent se faire sans manteau, tout comme la moisson — c'est-à-dire avant le commencement et après la fin des grands froids[1].

Sème nu, laboure nu, moissonne nu, si tu veux achever en leur temps tous les travaux de Déméter, afin que, pour toi, chacun de ses fruits croisse aussi en son temps, et que tu n'aies pas plus tard à mendier, indigent, à la porte d'autrui, pour ne rien obtenir. C'est ainsi que naguère encore tu es venu à moi. Mais, sache-le, je ne te donnerai ni ne te prêterai rien de plus. Travaille, Persès insensé, aux travaux que les dieux ont réservés aux hommes, si tu ne veux un jour, avec tes enfants et ta femme, aller l'âme affligée quêter ta vie de voisin en voisin et n'obtenir que des mépris. Deux fois, trois fois peut-être tu réussiras, mais, si tu les ennuies davantage, tu perdras ta peine. En vain répandras-tu de belles paroles : à cultiver les mots, tu ne récolteras rien. Va, crois-en mon conseil, songe à te procurer de quoi payer tes dettes et t'abriter de la faim.

Rien ne prouverait mieux que ce passage, si la transition très apparente des vers 381-382 n'y suffisait pas, qu'il ne s'agit point ici d'un nouveau poème. Au moment d'énumérer les longs travaux qui remplissent la dure vie du paysan, Hésiode croit devoir rappeler encore à son frère, qui pourrait en être effrayé, que le travail est une loi à laquelle nul ne peut se soustraire; n'a-t-il pas lui-même déjà payé cher sa tentative pour y échapper? Le ἐργάζευ, νήπιε Πέρση du vers 397 correspond au ἐργάζευ, Πέρση, δῖον γένος du vers 299. Le ton est à peu près le même : le *motif* principal, entendu une fois de plus sur le même mode, fait rentrer dans l'unité tonale du poème tout le développement qui va suivre.

Hésiode parle d'abord des animaux, des serviteurs et des instruments que doit se procurer le laboureur (405-447); puis il entame le commentaire de son calendrier rustique : les semailles (448-492)[2], l'hiver (493-563), la taille des vignes

1. Le sens est donné très nettement par l'imitation de Virgile, *Géorg.*, I, 299 : *Nudus ara, sere nudus ; hiems ignava colono.* — Βοωτεῖν s'oppose à σπείρειν et doit désigner le premier labourage, celui du printemps (cf. 462, ἔαρι πολεῖν).

2. Lisez les vers 462-464 dans l'ordre suivant : 463, 462, 464. Littéralement : « La jachère doit être ensemencée quand la terre est légère encore (c'est-à-dire avant les grandes pluies : c'est l'explication de πρωῒ μάλα du v. 461); retournez-la au printemps, et, si vous lui donnez une seconde façon à l'été, elle ne décevra pas vos espérances

(564-570), la moisson (571-581), le fort de l'été (582-596), le battage du grain (597-608), la vendange (609-617), et voici revenir les semailles : l'année rurale est ainsi complète.

Une seule chose surprend dans cette composition : c'est l'importance accordée à la peinture de l'hiver. Elle occupe les deux cinquièmes de l'ensemble du morceau, alors que l'hiver ne comporte pour le paysan aucune besogne importante. Et, en fait, nous n'avons là aucune indication de travail rustique, mais, à côté de quelques conseils pour se préserver du froid, une description, et une description sans utilité pour le dessein général du poète, une description écrite pour elle-même. Ce qui étonne le plus, ce n'est pas tant d'y rencontrer des noms ioniens comme Ληναιών, des formes probablement éoliennes comme δείκνυ, des réminiscences nombreuses et assez banales de l'épopée, des expressions géographiques qui ne conviennent guère à un Béotien[1], que certains procédés de composition qui semblent étrangers au poète auquel on doit le reste des *Travaux* : d'abord de lourdes énumérations : καί τε... καί τε... (515, 516), καὶ τότε δή... τότε δή... (329-333); ensuite, à plusieurs reprises, un allongement de la phrase poétique au moyen d'une proposition relative amorçant une nouvelle période[2] (ὅστε... 507, ἥτε... 520, ὅστε... 550); des oppositions et des contrastes trop appuyés, parfois même un peu étranges[3]; enfin — surtout au début du morceau — une certaine recherche d'*analyse* précise dans la description, qui est plus homérique qu'hésiodique :

(Méfiez-vous du mois Lénéon) et de ses fâcheuses gelées, qui apparaissent sur le sol au souffle de Borée, quand à travers la Thrace, nourricière de cavales, il s'abat sur la vaste mer et la soulève, tandis que mugissent la terre et les bois. Par milliers, il renverse sur la glèbe

(c'est-à-dire : pourvu que vous lui ayez donné auparavant deux autres labourages, au printemps et à l'été, votre moisson sera belle); la jachère écarte les maléfices et apaise les pleurs des enfants. » Cette transposition donne plus de valeur au proverbe final, qui se trouve ainsi développer les mots οὔ σ'ἀπατήσει. Elle fournit en outre au participe νεωμένη un substantif auquel il puisse se rapporter. Il m'est impossible de comprendre le sens que donnent les éditeurs au texte traditionnel.

1. Cf. v. 587 sq..
2. Procédé particulièrement fréquent chez Pindare.
3. Cf. P. Waltz, *Revue des Études anciennes*, VI (1904), pp. 205 sqq.

nourricière chênes à la haute crinière et larges sapins, quand il se précipite dans les gorges de la montagne; et la forêt immense tout entière pousse alors un cri.

Ou encore :

Le matin est froid les jours où charge Borée et où, à l'aurore, une vapeur fécondante[1] s'épand du ciel étoilé sur la terre, couvrant les champs des heureux de ce monde. Elle a puisé au cours éternel des fleuves, et s'élève haut, au-dessus du sol, portée par les vents, tantôt pour retomber en pluie, quand viendra le soir, tantôt pour souffler en tempête, tandis que Borée le Thrace agitera les rangs pressés des nuages.

J'ai été très longtemps tenté d'admettre avec un grand nombre de critiques l'inauthenticité du passage. Mais, à y regarder de plus près, les difficultés qu'entraîne cette hypothèse sont beaucoup plus grandes que celles que présente la thèse opposée. Où commence et où finit l'interpolation? La fin du passage — je veux dire les vers 554-563[2] — est certainement hésiodique. Les vers 536-549 semblent bien également authentiques : ils sont la raison d'être du morceau; le poète ne pouvait se dispenser de donner à Persès quelques conseils sur la conduite à tenir pendant l'hiver. Je crois fermement aussi à l'authenticité des trois premiers vers, 504-506, où le mouvement familier, si vif, Μῆνα δὲ Ληναιῶνα... τοῦτον ἀλεύασθαι et la vigoureuse expression βουδόρα πάντα me semblent porter la marque d'Hésiode. Rattacherons-nous donc directement 506 à 536? Mais καὶ τότε... suppose un développement intermédiaire assez long. Le développement original a-t-il donc été remplacé par un morceau emprunté à un rhapsode ionien? Ce n'est pas absolument impossible. Regardons toutefois de plus près. Les réminiscences épiques sont sans doute nombreuses : mais ne l'étaient elles pas aussi dans d'autres passages dont l'authenticité est incontestable? Les formes ioniennes et éoliennes peuvent être également des réminiscences ou des imitations. D'autre part, la façon dont le poulpe est désigné par une épithète qui le définit, ἀνόστεος, est un procédé cher

1. « Brouillard en février vaut du fumier, » disent encore nos paysans.
2. Je n'ai aucun doute sur l'authenticité de 561-563.

à Hésiode (cf. 571, 605, 778). Ces répétitions, ces lourdes insistances, que nous ne retrouvons pas ailleurs, il est vrai, dans les vers sobres et pleins du reste du poème, rappellent-elles donc davantage la poésie ionienne? Elles s'accordent mieux, à ce qu'il me semble, avec le ton d'*humour*[1] un peu rude que nous pouvons prêter à Hésiode qu'avec le caractère général de la poésie ionienne. Et ce ton n'est-il pas justement très sensible dans cette piquante antithèse entre la jeune fille qui « après avoir baigné son tendre corps et l'avoir frotté d'huile grasse ira s'étendre au fond de sa demeure » et le poulpe « qui ronge son pied dans sa maison sans feu et son triste logis »? Je crois donc, pour ma part, que le morceau tout entier est d'Hésiode et qu'il nous permet de saisir un côté nouveau de sa poésie. Quand elle veut décrire, elle imite la poésie ionienne, avec une insistance qui ne va pas sans quelque gaucherie, mais en conservant aussi quelques-uns des meilleurs traits de son originalité : ce tableau de l'hiver, en dépit de ses lignes un peu rudes et de ses tons un peu crus, garde une expression singulièrement attachante de sincérité et de vigueur.

Aux conseils sur l'agriculture succèdent les conseils sur la navigation : ce sont pour le poète les deux formes principales du labeur humain, et il les avait déjà rapprochées l'une de l'autre au commencement de son poème, lorsqu'il disait : « (Si les dieux ne t'avaient caché ta vie, tu ne ferais rien :) vite au-dessus de la fumée tu pendrais le gouvernail, et c'en serait fini du travail des bœufs et des mules patientes (45 sq.). » — Comme les conseils sur l'agriculture, les conseils sur la navigation commencent par quelques vers adressés directement à Persès : Hésiode lui rappelle ce qu'était leur père et comment il dut s'embarquer un jour et quitter Kymé, pour fuir la pauvreté (623 sqq.). Il semble bien une fois de plus que le poète se soit appliqué à relier les diverses parties de son œuvre par le souvenir de celui à qui elle était dédiée et à en souligner ainsi le caractère pratique. L'unité de ton est marquée par la reprise de l'appellation μέγα νήπιε Πέρση, et aussi

1. Le mot est de M. Rand (*article cité*, p. 151, n. 2) et me semble juste.

par quelques vers pleins de naïve bonhomie : « Il est vrai que je n'ai pas grande science de la navigation ni des vaisseaux : jamais encore je ne me suis embarqué sur la vaste mer, si ce n'est pour passer en Eubée... C'est là toute l'expérience que j'ai des nefs aux mille chevilles! Mais je ne t'en dirai pas moins les desseins de Zeus qui porte l'égide, car les Muses m'ont appris à chanter un hymne merveilleux. » Plutarque suspectait ces derniers vers : c'est attribuer trop d'esprit à un interpolateur[1].

VIII

« Souviens-toi de faire chaque chose en son temps, mais surtout quand il s'agit de navigation. » Ainsi débutaient les conseils sur la navigation : ils se terminent par la même pensée : « L'à-propos en tout est la qualité suprême; » et cette pensée sert de transition aux conseils sur le mariage[2] : « C'est en son temps (aussi) qu'il faut conduire une femme à son foyer. » On n'a jamais remarqué, je crois, le rôle que joue le mot ὡραῖος dans le poème d'Hésiode. Il revient à chaque instant : tout doit être fait *à son heure*. Il s'entend dès les premiers vers adressés à Persès au début des *Travaux* (32); il ouvre et ferme les conseils sur l'agriculture (392, 617), il ouvre les conseils sur la navigation (642) et les conseils sur le mariage (695). Les *Travaux* sont le poème du καιρός, et le

1. On a pu croire que tout le passage sur le trépied conquis à Chalcis avait été interpolé pour justifier la présence au Μουσεῖον d'un trépied consacré par Hésiode (Pausanias, IX, 31, 3). N'est-il pas plus vraisemblable de supposer que c'est au contraire le texte hésiodique qui a suggéré l'idée de montrer un faux trépied aux pèlerins?

2. Ces conseils sur le mariage ne font pas double emploi avec les vers 373 sqq. où Hésiode avait déjà dit quelques mots du mariage. Il s'agissait alors de pièges à éviter, dans l'intérêt de la maison : ne pas se laisser séduire par une femme, ne pas avoir trop d'enfants. C'était le moment des conseils généraux et préventifs. Maintenant que Persès est installé dans sa ferme, qu'il sait la saison propre à chaque travail, que son domaine prospère, il peut songer à s'établir : Hésiode lui donne alors des conseils précis sur le choix qu'il doit faire. — Le v. 399 ne prouve pas que Persès soit marié : Hésiode, dans le passage, distingue assez nettement ce qu'a fait Persès (il est venu mendier chez son frère, seul) et ce qu'il lui arrivera peut-être un jour de faire (il ira mendier chez tous ses voisins, avec sa femme et ses enfants). Il ne s'agit donc là que d'une possibilité, non d'une réalité.

calendrier qui les termine en est bien la conclusion naturelle, et non un appendice artificiel et superflu : après le καιρός fixé par la nature, voici venir le καιρός fixé par la religion.

Mais avant d'exposer ce qui doit être fait ou ne pas être fait à tel ou tel jour, Hésiode expose d'abord ce qui ne doit jamais être fait en aucun temps[1]. Cette partie du poème est annoncée par un vers formule : « Observe bien le respect dû aux Immortels bienheureux. » Le vers convient d'autant mieux ici que la plupart des prescriptions qui suivent ne sont nullement fondées en raison et ne peuvent s'expliquer que par une loi religieuse dont l'homme n'a point à demander de compte. Et le morceau se termine ainsi :

> Agis de la sorte et cherche à éviter la dangereuse réputation que vous font les hommes. Une mauvaise réputation est charge légère et qu'on soulève fort aisément; mais elle est ensuite pénible à porter et difficile à déposer : nulle réputation ne meurt, quand nombreux sont ceux qui l'ont proclamée. La réputation est une déesse, elle aussi.

Entendez : « Ne brave pas l'opinion. Quelques-unes de ces règles te semblent devoir être de simples routines, indifférentes aux dieux : le consentement universel, l'opinion en tient compte pourtant, et l'opinion doit être respectée comme une déesse. » C'est le rappel et la justification à la fin du développement des mots par lesquels il commençait : « Observe bien le respect dû aux Immortels bienheureux. » L'Opinion est aussi une Immortelle et a droit au même respect.

Enfin vient l'énumération des différents jours du mois et des travaux qui conviennent à chacun d'eux.

> Si tu veux observer les jours de Zeus exactement et comme il faut, fais savoir à tes serviteurs que le trente est le meilleur jour du mois pour examiner les travaux et répartir les rations, quand les hommes connaissent la véritable observance des dates[2].

1. Tous ces préceptes sont des défenses et commencent par μηδέ. Il ne faut pas se laisser tromper par les fantaisies typographiques des éditeurs : 719-721 se rattachent étroitement à 717-718.

2. Je rétablis l'ordre des vers tel que le donnent les manuscrits. Ne ponctuez pas après δμώεσσι, et construisez ainsi le dernier vers : εὖτ' ἂν λαοὶ ἀληθείην κρίνοντες ἄγωσι (τὰ ἤματα).

Ce début a surpris, et plusieurs transpositions de vers ont été tentées vainement. Là encore, on a négligé le ton de la voix. Lisons ces vers sans prévention, tels qu'ils se présentent dans les manuscrits et nous comprendrons sans peine que les derniers mots visent à réfuter une opinion qu'Hésiode estime fausse. Sans doute on ne s'accorde pas sur le jour où il faut distribuer les rations et contrôler le travail : beaucoup veulent peut-être que ce soit le premier jour du mois ; mais ceux qui, comme Hésiode, « connaissent la véritable observance des dates » savent que ce doit être le dernier jour du mois précédent : que Persès commence donc par le déclarer à ses serviteurs. Le caractère d'instruction personnelle du poème se laisse ainsi reconnaître jusqu'à la fin. Puis, le point de départ une fois établi, Hésiode entame l'énumération des différents jours : « Voici donc les jours de Zeus très sage. » Et il termine : « Heureux et fortuné celui qui, sachant tout ce qui concerne les jours, fait sa besogne, sans offenser les Immortels, observant les avis célestes et évitant toute faute. » C'est cette science qu'il a voulu communiquer à son frère. Les « avis célestes » (ὄρνιθας), ce sont les préceptes mêmes qu'il lui a donnés dans ces derniers vers ; les « fautes », ce sont les manquements qu'on peut faire à ces règles[1]. Il me semble certain qu'il y a bien là une conclusion, et non l'amorce d'un nouveau poème.

IX

Le poème des *Travaux* a deux thèmes, le *travail* et la *justice*. Hésiode expose d'abord les deux thèmes (11-26), puis montre le lien qui les unit (27-41) ; il prouve ensuite par deux mythes la vérité de chacune de ses deux maximes fondamentales (42-201) ; enfin il développe le thème de la *justice* par une sorte d'admonestation qui s'adresse moins à son frère qu'aux rois (202-285), le thème du *travail* par une exhortation et des

1. Le mot τάων, en tête de la phrase, empêche, ce me semble, de donner aux mots ἀναίτιος ἀθανάτοισιν et ὑπερβασίας une signification plus large.

conseils pratiques à Persès (285-828). — Traduisons cela en termes plus concrets. L'occasion du poème, c'est la menace d'un procès. Hésiode, à la mort de son père, s'est vu ravir par son frère, grâce à la vénalité des juges, une part de son héritage. Mais la paresse a ruiné Persès, qui veut maintenant recourir à un nouveau procès. Le poème d'Hésiode s'adresse à la fois à Persès et aux rois : « Muses de l'Olympe, chantez la *justice* de Zeus : je remets ma cause entre ses mains; je ne veux ici que faire entendre à Persès quelques vérités (1-10). — Il est deux Éris : l'une provoque au *travail,* l'autre à l'*injustice* (1-26). Honorer la seconde, c'est mépriser la première : qui fait des procès ne travaille pas (27-41). Or, le *travail* est la loi de l'homme, et l'on n'échappe pas aux lois établies par Zeus : l'histoire de Prométhée en est la preuve. D'ailleurs, qui ne travaille pas recourt à l'*injustice*, et le triomphe de l'injustice annonce la fin d'une race : l'histoire de l'humanité le démontre (42-201). — Donc, évitez l'*injustice :* elle est la loi des bêtes, non des hommes, et elle est toujours punie, souvenez-vous-en, ô rois! et toi, Persès, aussi (202-285). — Mais je veux te parler en homme qui veut ton bien, pauvre fou qui es mon frère. Crois-moi, tourne-toi vers ce qui est la vraie loi de l'homme, le *travail.* Le travail est aisé à qui s'y met courageusement. Il est profitable aussi : il assure richesse et considération (286-341). — (Il ne suffit pas toutefois de vouloir travailler : il faut savoir comment travailler; reçois donc de mon expérience quelques avis.) Sois obligeant, mais réservé avec tes voisins; sois économe; sois en tout prudent; et, surtout, fais chaque chose en son temps (342-382) : voici les époques favorables aux ravaux des champs (383-617), voici les diverses saisons pour la navigation (618-694), voici l'âge où l'on doit se marier (695-705). Enfin, ne viole pas les règles qu'ont créées ou la piété ou l'opinion (706-764), et observe les jours propices (765-828). A ce prix tu seras heureux. »

Il n'y a d'hiatus qu'entre le vers 341 et le vers 342 : c'est le moment où le poète ayant achevé sa double exhortation à la justice et au travail aborde les conseils pratiques sur la vie du paysan. Mais comme la partie du poème qui suit contient des

rappels de thèmes qui marquent clairement qu'elle n'est pas une œuvre indépendante, cet hiatus, d'ailleurs peu choquant, ne peut trahir autre chose qu'une légère maladresse du poète. Il est certain, d'autre part, qu'il y a quelque disproportion entre le développement donné à chacun des deux thèmes et que le second est dédoublé d'une façon qui altère l'économie de l'ensemble : il *faut* travailler, dit Hésiode, et voici *comment* on doit travailler. La disproportion s'aggrave d'une disparate, car cet exposé didactique ne saurait avoir le ton et l'accent de l'exhortation morale qui le précède. Hésiode a visiblement fait effort pour remédier à ce défaut. Dans toute la seconde partie, il s'est appliqué à établir des groupes de conseils, ayant une composition indépendante et dont le début et la conclusion soient toujours fortement marqués. Il a presque partout cherché à établir des transitions entre ces divers morceaux. Surtout, il a introduit, dans la plupart d'entre eux, quelques vers, d'accent très personnel, qui rappellent, par le seul énoncé du nom de Persès, l'objet du poème, et qui maintiennent, autant qu'il est possible, l'unité de ton. Dans la première partie, c'est, au contraire, la variété des tons qui, à mon sens, garantit l'unité de composition : tout émiettement du texte la rend inintelligible. Que l'on relise attentivement les vers 201-307. Aucun d'eux n'a sa véritable signification, si on l'isole de l'ensemble : c'est un admirable *crescendo* d'indignation impatiente, qui aboutit au couplet menaçant adressé aux rois, pour s'apaiser en un dernier et grave avertissement à Persès et s'achever enfin dans un brusque mouvement de cordialité un peu rude, qui donne le ton à toute la seconde partie du poème. Est-ce là l'œuvre d'un arrangeur, qui aurait cousu ensemble de courts poèmes authentiques? Les arrangeurs cousent avec des mots, non avec des sentiments, et il est peu d'œuvres littéraires où la succession des sentiments soit plus naturelle et plus spontanée que dans les *Travaux et les Jours*.

Paul MAZON.

LA LÉGENDE DU CHÂTIMENT DE L'HELLESPONT

PAR XERXÈS

I

Καὶ δὴ ἐζευγμένου τοῦ πόρου ἐπιγενόμενος χειμὼν μέγας συνέκοψέ τε ἐκεῖνα πάντα καὶ διέλυσε. Ὡς δ' ἐπύθετο Ξέρξης, δεινὰ ποιεύμενος τὸν Ἑλλήσποντον ἐκέλευσε τριηκοσίας ἐπικέσθαι μάστιγι πληγὰς καὶ κατεῖναι ἐς τὸ πέλαγος πεδέων ζεῦγος. Ἤδη δὲ ἤκουσα ὡς καὶ στιγέας ἅμα τούτοισι ἀπέπεμψε στίξοντας τὸν Ἑλλήσποντον. Ἐνετέλλετο δὲ ὦν ῥαπίζοντας λέγειν βάρβαρά τε καὶ ἀτάσθαλα· « Ὦ πικρὸν ὕδωρ, δεσπότης τοι δίκην ἐπιτιθεῖ τήνδε, ὅτι μιν ἠδίκησας οὐδὲν πρὸς ἐκείνου ἄδικον παθόν. Καὶ βασιλεὺς μὲν Ξέρξης διαβήσεταί σε, ἤν τε σύ γε βούλῃ ἤν τε μή· σοὶ δὲ κατὰ δίκην ἄρα οὐδεὶς ἀνθρώπων θύει ὡς ἐόντι καὶ θολερῷ καὶ ἁλμυρῷ ποταμῷ. Tel est le témoignage d'Hérodote (VII, 34-35) sur le châtiment infligé par Xerxès à l'Hellespont. M. Salomon Reinach[1] en a donné naguère une exégèse qu'il faut croire qu'on a trouvée bonne, puisqu'elle n'a pas été contredite. Car les remarques faites par M. Tersaglia dans l'*Archiv für Religionswissenchaft* ne portent que sur le sens à donner aux coups de fouet; elles ne visent pas l'ensemble de la thèse à laquelle M. Tersaglia serait plutôt disposé à souscrire[2].

M. Reinach a voulu prouver que Xerxès, en faisant jeter dans l'Hellespont ce qu'Hérodote appelle πεδέων ζεῦγος, entendait contracter mariage avec la mer, de même que le doge de Venise contractait chaque année mariage avec l'Adriatique, en

1. *Le mariage avec la mer*, dans *Rev. archéol.*, 1905, II, p. 1-14; *Cultes, mythes et religions*, II, p. 206-219.

2. *Archiv*, 1908, p. 145 : « S. Reinach hat dargelegt, dass Xerxes, indem er eiserne Fesseln ins Meer werfen liess, nichts anderes beging als einen Vorgang der Ehe mit dem Wasser, wie diese in der griechischen Welt so manche Beispiele bietet. Dies kann wohl richtig sein, aber dass die Geisselung des Hellespontos nichts damit zu tun hat, muss jedem einleuchten. »

y jetant son anneau. Il est curieux de voir par quelle suite d'équations M. Reinach arrive à faire d'un πεδέων ζεῦγος, c'est-à-dire d'une double boucle, un anneau nuptial. « Les » premiers ponts jetés sur le détroit, » écrit-il, « ont été enlevés » par une tempête. Xerxès veut en faire reconstruire d'autres; » mais il a constaté que la mer était irritée contre lui ; avant » d'entreprendre un nouveau travail, il doit se réconcilier » avec elle, s'en faire une amie et une alliée. Pour contracter » une alliance avec un élément, un acte symbolique est indis- » pensable, et cet acte doit ressembler le plus possible à celui » par lequel deux hommes font alliance. Or, dans les civilisa- » tions les plus diverses et chez un grand nombre de peuples, » un lien physique, tel qu'un anneau, une bague, est le » symbole ou plutôt l'instrument d'une alliance; aujourd'hui » encore, le mot français *alliance* désigne un anneau, comme » celui de *fers* désigne en poésie les liens de l'amour. Xerxès » pouvait jeter son propre anneau dans l'Hellespont ; il pou- » vait aussi y jeter une série d'anneaux fixés l'un à l'autre, » c'est-à-dire des chaînes; il pouvait enfin y jeter des liens » d'un modèle quelconque, des ceps, des entraves. L'essentiel, » c'est que l'objet jeté dans l'eau constituât un lien. »

Je crains que ce raisonnement ne soit qu'une suite d'équivoques. Pourtant, le témoignage d'Hérodote est clair et précis. Xerxès traita l'Hellespont comme on faisait les méchants esclaves. L'Hellespont, qui lui appartenait — puisque Mégabaze avait étendu l'empire du Roi jusqu'à la Macédoine — s'était révolté contre son δεσπότης [1], en détruisant les premiers ponts. Or, quel était le châtiment des méchants esclaves, fugitifs et rebelles? On les fouettait, puis on les marquait au front, et on leur mettait aux pieds la double boucle, πέδαι, *compedes* [2]. Un camée célèbre, signé d'Aulos [3], montre

1. C'est le terme dont les Mages désignent Xerxès, dans leur ἐπῳδή à l'Hellespont : ὦ πικρὸν ὕδωρ, δεσπότης τοι δίκην ἐπιτιθεῖ τήνδε.

2. *Epist. Cypriani*, LXXVII, ad Nemesianum et ceteros martyras in metallo constitutos (p. 159 Baluze) : *O pedes compedibus et traversariis interim cunctabundi, sed celeriter ad Christum cursuri!*

3. Furtwängler, dans le *Jahrbuch des arch. Inst.*, 1889, p. 54, n° 7 ; *Die antike Gemmen*, t. III, pl. VII, 9, et t. II, p. 260. A la bibliographie donnée par Furtwängler, ajouter Rossbach, dans Pauly-Wissowa, s. v. *Aulos* 2, et Wallon, *Histoire de l'esclavage dans l'antiquité*, où ce camée est reproduit en vignette de titre, mais inversé.

Éros puni, sans doute pour avoir fui Cypris (on se rappelle l' Ἔρως δραπέτης de Moschos) : il a été condamné à piocher les champs, la double boucle aux pieds. Avec cette entrave, les esclaves pouvaient encore travailler, ils ne pouvaient plus s'enfuir. Ainsi aurait été traité l'Hellespont, coups de fouet (τριηκοσίας μάστιγι πληγάς), double boucle (πεδέων ζεῦγος), marque au fer rouge (στιγέας στίξοντας). C'est ainsi que Pluton, à la fin des *Grenouilles*[1], menace de punir des gens qu'Aristophane n'aimait pas, ou que Bitinna, dans Hérondas[2], menace de châtier son esclave Gastron, ou que, dans Juvénal[3], sévit le méchant Rutilus. La double boucle et la marque sont ordinairement mentionnées ensemble : les textes où se rencontre cette sorte de gémination[4] ne disent rien du fouet, parce qu'il allait de soi qu'un esclave condamné à la marque et à la double boucle fût fouetté au préalable.

II

Je ne connais pas assez la religion et les coutumes de l'Iran pour me croire le droit d'en discourir et de rechercher si le

1. 1510-14 : Κἂν μὴ ταχέως ἥκωσιν, ἐγὼ | Νὴ τὸν Ἀπόλλω στίξας αὐτοὺς | Καὶ ξυμποδίσας... | Κατὰ γῆς ταχέως ἀποπέμψω.

2. Hérondas. V (Ζηλότυπος), 33-4, 65, 79 ; cf. Weil, dans le *Journal des Savants*, 1901, p. 658, et Crusius, dans le *Philologus*, 1903, p. 126.

3. XIV, 18-24 : *gaudet acerbo | Plagarum strepitu* (18-19)... *Tunc felix, quotiens aliquis tortore vocato | Uritur ardenti duo propter lintea ferro* (21-22)... *laetus stridore catenae, | Quem mire adficiunt inscripta ergastula carcer* (23-24).

4. Kock, *Com. att. fr.*, t. I, p. 416, d'après Eustathe, 1542, 48 : στίγων καὶ πέδων δοῦλος ὁ στιγματίας καὶ πεδήτης παρὰ Ἀριστοφάνει. *Pap. Lille*, n° 29, coll. II, l. 33 sq., : ὁ δὲ παραλ[αβὼν τὸ ἀνδρά]ποδον μαστιγωσ[άτω μὴ ἔ]λασσον ἑκατὸν π[ληγῶν καὶ] στιξάτω τὸ μέτω[πον]. Pline, *Hist. nat.*, XVIII, 4 : *nunc eadem illa victi pedes... inscriptique vultus exercent.* Gaius, *Instit.*, I, 13 = Ulpien, *Règles*, 11 : *qui servi a dominis poenae nomine vincti sint quibusve stigmata inscripta sint.* Valère Maxime, VI, 8, § 7 : *servus vinculorum poena coercitus inexpiabilique litterarum nota per summam oris contumeliam inustus* Dion de Prouse, XV, 11 (t. II, p. 235 Arnim) : δεσμῶται καὶ στιγματίαι. Lucien *Timon*, 17 : ὥσπερ στιγματίας δραπέτης πεπεδημένος. Apulée, *Métam.*, IX, 12 (description d'un ergastule) : *homunculi... frontem litterati... pedes anulati.* Ausone, *Epigr.*, XVI, p. 326, Peiper : *Pergame, non recte punitus fronte subisti | Supplicium... profugos ferri pondere necte pedes.* Claudien, *In Eutrop.*, II, 342-345, Koch : *pars compede suras | Cruraque signati nigro liventia ferro | Jura regunt, facies quamvis inscripta repugnet | Seque suo prodat titulo.* Pour plus de détails, je me permets de renvoyer le lecteur au mémoire paru dans l'*Archiv für Religionswissenschaft*, 1911, p. 54 sq., sous ce titre : *La miraculeuse histoire de Pandare et d'Echédore.*

récit d'Hérodote relatif au châtiment de l'Hellespont est conforme à ce qu'on peut savoir des usages des anciens Perses concernant l'esclavage et de leurs croyances concernant la mer. Je ne puis faire de ce récit qu'une étude unilatérale. Examiné du point de vue hellénique, le récit d'Hérodote paraît offrir le caractère d'une tradition légendaire, et d'une légende d'invention grecque.

Ce récit est une légende : en effet, il est en contradiction avec ce qu'Hérodote lui-même rapporte des offrandes faites à l'Hellespont par Xerxès, quand il le franchit avec son armée. Hérodote a remarqué cette contradiction, honnêtement, à son ordinaire; mais il se déclare incapable de la résoudre[1]. Pour cela il eût fallu être plus radical qu'Hérodote ne l'était : sa critique s'arrête, comme toujours, à mi-chemin.

Cette légende est d'invention grecque : le Roi s'y comporte envers l'Hellespont révolté comme un Grec envers un esclave rebelle.

Mais voyons ce point de plus près.

Dans le discours qu'Hérodote fait tenir à Thémistocle après Salamine, se trouve un portrait haineux de Xerxès, que la rhétorique ultérieure devait développer à satiété : le Roi est un impie; il a détruit les temples et les images des Dieux; il a fait fouetter la mer et l'a mise aux fers[2]. Thémistocle a-t-il vraiment parlé ainsi de Xerxès? Nous n'en savons rien, et sans doute Hérodote n'en savait pas plus long que nous. Son dernier éditeur pense que *perhaps the whole religious parenthesis* (τάδε γὰρ ...κατῆκε) *is Herodotean rather than authentic Themistocles*[3]. Notons, d'ailleurs, qu'il n'y est pas encore question de la marque. Aussi bien, dans le texte qui fait l'objet de cette étude, Hérodote distingue-t-il entre la flagellation et la mise aux fers

1. VII, 54 : ταῦτα οὐκ ἔχω ἀτρεκέως διακρῖναι οὔτε εἰ τῷ Ἡλίῳ ἀνατιθεὶς κατῆκε ἐς τὸ πέλαγος, οὔτε εἰ μετεμέλησέ οἱ τὸν Ἑλλήσποντον μαστιγώσαντι καὶ ἀντὶ τούτων τὴν θάλασσαν ἐδωρέετο.

2. VIII, 109 : τάδε γὰρ οὐκ ἡμεῖς κατεργασάμεθα, ἀλλὰ θεοί τε καὶ ἥρωες, οἳ ἐφθόνησαν ἄνδρα ἕνα τῆς τε Ἀσίης καὶ τῆς Εὐρώπης βασιλεῦσαι ἐόντα ἀνόσιόν τε καὶ ἀτάσθαλον· ὃς τά τε ἱρὰ καὶ τὰ ἴδια ἐν ὁμοίῳ ἐποιέετο, ἐμπιπράς τε καὶ καταβάλλων τῶν θεῶν τὰ ἀγάλματα· ὃς καὶ τὴν θάλασσαν ἀπεμαστίγωσε πέδας τε κατῆκε. Le verbe ἀπομαστιγοῦν a un sens très énergique.

3. Macan, *Herodotus, the Seventh, Eighth et Ninth Books* (Londres, 1908), vol. I, part II, p. 530.

d'une part, et la marque d'autre part ; il nous avertit, scrupuleusement, que la plupart des personnes qui lui avaient raconté le châtiment de l'Hellespont, ignoraient le détail de la marque[1], ἤδη δὲ ἤκουσα ὡς καὶ στιγέας ἅμα τούτοισι ἀπέπεμψε. La légende était allée en se développant, en s'enrichissant. Xerxès, dans son despotisme, avait fait fouetter l'Hellespont comme un esclave rebelle : telle devait être la forme primitive du récit. Il l'avait donc fait mettre aux fers, ajouta-t-on plus tard ; et marquer, renchérirent d'autres narrateurs.

L'Hellespont fut-il vraiment flagellé par les Mages? Je le crois. Peut-être les Grecs d'Asie, qui furent témoins de ce rite de flagellation, n'en comprirent pas le sens : ils l'auraient expliqué à leur façon ; ils auraient imaginé que Xerxès avait fait fouetter la mer, comme eux-mêmes fouettaient leurs esclaves en faute. Quant aux circonstances aggravantes de la mise aux fers et de la marque, elles résultent peut-être, non seulement de la tendance des légendes à s'embellir sans cesse de détails nouveaux, mais encore, comme l'a indiqué Otfried Müller[2], et comme l'ont admis les meilleurs commentateurs d'Hérodote[3], d'un contresens sur certains passages imagés — trop imagés peut-être — des *Perses* d'Eschyle.

Cette tragédie fut jouée en 472, huit ans seulement après les événements dont nous parlons. Son importance, comme source du récit hérodotéen de la seconde guerre médique, apparaît de plus en plus grande à la critique historique. Non seulement Hérodote y a puisé directement, mais plus d'une tradition qu'il a enregistrée semble avoir finalement son

1. Un certain Sostrate, dans une épopée dont nous ne savons rien que ce qu'en dit Juvénal (*Sat.*, X, 184), avait admis ce détail aggravant — s'il faut lire dans Juvénal *mitius id sane. Quid? non et stigmate | Credidit?* et non, comme dans les anciennes éditions, *mitius id sane quod...*

2. *Kleine Schriften*, t. II, p. 77.

3. Stein, *Herodotos erklärt*, t. IV, p. 47 ; Macan, *op. laud.*, vol. I, part I, p. 49. Hauvette repousse cette hypothèse, sans discussion : « C'est là, dit-il, une opinion aujourd'hui abandonnée » (*Hérodote historien des guerres médiques*, p. 126). Argument d'autorité, là où l'on voudrait des raisons. J'ai dit ailleurs (*Klio*, 1910, p. 3) ce que je pense de l'œuvre de Hauvette. Notez que pour le cas présent Hauvette a été singulièrement superficiel : il attribue l'« opinion » dont il s'agit à Stein (*loc. cit.*, note 1 : « l'éditeur Stein croit qu'Hérodote a pris à la lettre la comparaison d'Eschyle »), il ne s'est pas enquis de qui Stein tenait cette idée intéressante.

origine dans tel ou tel passage de la fameuse tragédie. Eschyle avait prêté ces vers à l'ombre de Darius :

παῖς δ' ἐμὸς τάδ' οὐ κατειδὼς ἤνυσεν νέῳ θράσει·
ὅστις Ἑλλήσποντον ἱρὸν δοῦλον ὣς δεσμώμασιν
ἤλπισε σχήσειν ῥέοντα, Βόσπορον ῥόον θεοῦ·
καὶ πόρον μετερρύθμιζε, καὶ πέδαις σφυρηλάτοις
περιβαλὼν πολλὴν κέλευθον ἤνυσεν πολλῷ στρατῷ.

Dans la pensée du poète, cette métamorphose hardie, πέδαις σφυρηλάτοις περιβαλών, désignait les ponts, dont les bateaux étaient faits de planches assemblées par des chevilles et des clous[1] qu'avaient enfoncés des marteaux; et c'était une autre métaphore que de comparer la mer d'Hellé portant les ponts à un esclave portant l'entrave, δοῦλον ὣς δεσμώμασιν. La masse des auditeurs s'y trompa, elle prit les métaphores du poète à la lettre. Moyennant quoi, le portrait du roi détesté était parfait, il atteignait au grotesque et à l'odieux ; et le rite mystérieux de la flagellation de la mer était expliqué : double gain.

Le lecteur sera peut-être surpris de la hardiesse des critiques qui croient discerner une légende dans le récit, en apparence naturel et vraisemblable, du châtiment de l'Hellespont par Xerxès. Il conviendrait pourtant de se souvenir que quand Hérodote écrivait son histoire de la deuxième guerre médique, près d'un demi-siècle s'était déjà écoulé depuis la tourmente. La légende a dû pousser avec une rapidité incroyable sur un pareil thème, dans un temps où la tradition orale tenait encore à peu près le rôle de l'histoire, et où la foi patriotique était si ardente. Un demi-siècle! c'est plus qu'il ne faut pour que l'histoire vraie du Christ, ou de Jeanne d'Arc, ou des guerres médiques, soit « enfermée pour toujours dans le buisson fleuri des légendes »[2]. Le fait qui a donné naissance au récit dont nous parlons ici, ces ponts jetés par Xerxès sur la mer d'Hellé, était bien matière à légende, « tant cette gigantesque entreprise, si contraire au génie de la Grèce, avait fait

1. *Perses*, 71 : πολύγομφον ὅδισμα.
2. Anatole France, *Histoire de Jeanne d'Arc*, t. I, p. 553.

impression sur les imaginations[1]. » Eschyle, dans les *Perses,* n'en parle pas moins de quatre fois, avec des métaphores dont la force souvent, et parfois la recherche, rendent sensible la stupeur des contemporains : fermer par un pont le grand courant qui coule du Bosphore[2], réunir par un promontoire artificiel les deux continents[3], poser un joug sur la nuque de la mer[4], mettre aux fers l'Hellespont comme un esclave rebelle, un homme avait osé cela!

III

« Hérodote, » écrit M. S. Reinach, « a entendu dire, mais il » n'affirme pas, qu'à côté de ceux qui jetèrent des entraves dans » la mer, il y en eut qui la marquèrent d'un fer rouge. Cette » double opération ne se comprendrait guère; il est probable » qu'Hérodote était en présence de deux traditions. dont l'une » impliquait que les entraves de fer jetées dans le détroit » *avaient été préalablement chauffées au rouge*[5]. » Et plus loin : » S'il est vrai, comme on le raconta à Hérodote, que les chaînes » jetées dans le détroit avaient été préalablement rougies au » feu, c'est sans doute que le contact du feu incandescent et de » l'eau froide devait produire un sifflement qui pût être inter- » prété comme l'acceptation de l'offrande et de l'alliance[6]. »

C'est M. Reinach qui souligne « que les entraves de fer jetées par Xerxès dans le détroit *avaient été préalablement chauffées au rouge.* » Mais Hérodote dit simplement : καὶ κατεῖναι ἐς τὸ πέλαγος πεδέων ζεῦγος. Dans les textes anciens, il n'est pas plus question d'entraves chauffées au rouge que d'entraves comme signe d'alliance. M. Reinach a cru trouver dans Hérodote la mention d'entraves chauffées au rouge parce qu'il était sous la

1. Tournier, *Némésis*, p. 75, qui allègue, outre les *Perses* d'Eschyle, le *Panégyrique* d'Isocrate, ch. 25. Dans le même sens, cf. Eduard Meyer, *Gesch. des Altertums*, t. III, p. 354 : « die Ueberbrückung des Hellesponts wird bei den Griechen immer besonders betont, weil in ihr der Charakter der Unternehmens am augenfälligsten hervortritt. »
2. 723 : Καὶ τόδ' ἐξέπραξεν, ὥστε Βόσπορον κλῇσαι μέγαν;
3. 130-132 : Τὸν ἀμφίζευκτον ἐξαμείψας | Ἀμφοτέρας ἅλιον | Πρῶνα κοινὸν αἴας.
4. 72 : Ζυγὸν ἀμφιβαλὼν αὐχένι πόντου.
5. *Art. cit.*, p. 207.
6. *Id.*, p. 213.

suggestion de certains textes, dont il parle à la fin de son article, et que voici :

Hérodote, I, 165 : ἐποιήσαντο (οἱ Φωκαιέες) ἰσχυρὰς κατάρας τῷ ὑπολειπομένῳ ἑωυτῶν τοῦ στόλου, πρὸς δὲ ταύτῃσι καὶ μύδρον σιδήρεον κατεπόντωσαν καὶ ὤμοσαν μὴ πάλιν ἐς Φωκαίην ἥξειν πρὶν ἢ τὸν μύδρον τοῦτον ἀναφανῆναι (cf. Callimaque, fr. 209, dans *Schol. ad Soph. Antig.*, 264 ; Horace, *Épodes*, XVI, 17 sq.; Suidas, *s. v.* Φωκαέων ἀρά).

Aristote, Ἀθ. πολ., 23 : τοὺς φόρους οὗτος (Aristide) ἦν ὁ τάξας ταῖς πόλεσιν τοὺς πρώτους, ἔτει τρίτῳ μετὰ τὴν ἐν Σαλαμῖνι ναυμαχίαν, καὶ τοὺς ὅρκους ὤμοσεν τοῖς Ἴωσιν, ὥστε τὸν αὐτὸν ἐχθρὸν εἶναι καὶ φίλον, ἐφ' οἷς καὶ τοὺς μύδρους ἐν τῷ πελάγει καθεῖσαν. D'où Plutarque, *Aristide*, 25 : ὁ δ' Ἀριστείδης ὥρκισε μὲν τοὺς Ἕλληνας καὶ ὤμοσεν ὑπὲρ τῶν Ἀθηναίων, μύδρους ἐμβαλὼν ἐπὶ ταῖς ἀραῖς εἰς τὴν θάλατταν[1].

« Le prétendu serment des Phocéens, » écrit M. Reinach[1], « est » l'explication proposée par Hérodote : cette explication est » mauvaise. Qu'on veuille bien se souvenir des chaînes de fer » rougies au feu jetées dans l'Hellespont par Xerxès ; les » masses de fer incandescent, μύδροι, jetées dans la mer par les » Phocéens, ne répondent pas à une autre idée. Nous ne savons » pas si ces μύδροι étaient des anneaux ou affectaient la forme » de liens ; mais, quoi qu'il en soit, c'étaient des offrandes » faites à la mer par des navigateurs qui, partant pour un long » voyage, avaient besoin de sa bienveillance. Bien entendu, » les Phocéens n'inventèrent pas ce rite pour la circonstance » [quand ils se décidèrent à partir pour la Corse sans esprit de » retour] : c'était un vieux rite de départ, une cérémonie de » propitiation, une sorte de mainmise magique sur la mer. Au » siècle même d'Hérodote, nous voyons Aristide qui, après » avoir fait jurer aux Ioniens l'observation des articles de la » confédération athénienne et l'avoir jurée lui même au nom » des Athéniens, jette à la mer des masses de fer incandes- » centes, des μύδροι. Ni Aristote ni Plutarque, qui rapportent » ce fait, n'en proposent d'explication ; ils auraient pu cepen- » dant, à l'exemple d'Hérodote, imaginer un serment d'Aris- » tide, par exemple que l'alliance durerait tant que le fer ne » remonterait pas du fond de la mer. Peut-être Aristide ne

1. *Art. cit.*, p. 215.

» savait-il pas lui-même ce qu'il faisait ; il se conformait » seulement à un vieil usage des navigateurs ioniens, à un rite » en vigueur dans la Méditerranée orientale, consistant à » prendre la mer à témoin par une offrande incandescente. »

« Peut-être Aristide ne savait-il pas ce qu'il faisait, » le jour où fut ratifié le traité de 478: quelle supposition incroyable! « Aristote, » remarque M. Reinach, « ne propose pas d'explication » pour le rite de lancer les μύδροι à la mer. C'est que vraiment, pour Aristote et ses lecteurs, il n'était pas besoin d'en donner une. Aristote, et Plutarque à sa suite, parlent de ce rite, non pas comme d'un incompréhensible παράδοξον, mais comme de quelque chose dont l'explication va de soi. Et c'est bien celle que donne Hérodote : aussi longtemps que les masses de fer jetées à l'abîme par les cojureurs ne remonteront pas à la surface de la mer, aussi longtemps devra valoir le serment[1]. Il ne s'agit ici ni d'offrande ni de magie : la magie est une clef qui ouvre beaucoup de serrures, mais qui ne les ouvre pas toutes. Il s'agit de symbolique. On la rencontre à chaque instant dans les anciens usages juridiques, les recherches de Jacob Grimm sur l'ancien droit germanique l'ont prouvé de reste.

L'idée qui semble avoir donné naissance au rite symbolique des μύδροι est la même, somme toute, qui dans l'*Iliade*[2] inspire à Achille son fameux serment : aussi longtemps que le bois du sceptre ne verdoira ni ne fleurira, aussi longtemps vaudra le serment que fait Achille de refuser aide aux Achéens : autant dire que désormais il la leur refusera toujours. Les Flamands, avant leur défaite de Cassel, avaient pris comme emblème un coq, avec cette légende injurieuse à l'adresse du roi Philippe de France, qu'ils appelaient « roi de rencontre », *roi trouvé :*

Quand ce coq icy chantera
Le roi trouvé cy entrera.

1. Cf. Schol. ad Antig. Soph. 264 : ῥίπτουσιν τοὺς μύδρους εἰς θάλασσαν ὅπως οὖν αἰώνια τὰ ὅρκια ὑπάρχῃ ὡς καὶ Καλλίμαχος·

Φωκαέων μέχρις κε μένῃ μέγας εἰν ἅλι μύδρος.

2. A, 233-7; imité par Virgile, *Énéide*, XII, 206 sq.

Les armoiries de la ville de Saint-Mihiel en Lorraine étaient d'azur, à trois rochers d'argent, avec cette devise : *donec moveantur*, allusion à la fidélité des Sammiellois pour leurs ducs, laquelle devait durer tant que les roches qui se dressent non loin de la ville, le long de la rivière de Meuse, resteraient inébranlables sur leurs fondements. Il serait facile de trouver dans le folklore et dans le droit des symboles, et dans la poésie des images où s'exprime de façon analogue la catégorie de l'Irrévocable. On est surpris que Hirzel[1] en ait jugé autrement, et qu'il se soit persuadé que le serment d'Achille devait s'expliquer par le souvenir confus d'une antique ordalie. De même, on s'étonne que le rite des μύδροι ait été interprété comme une sanction des malédictions prononcées contre les parjures. Cette explication-ci est de M. Albert Martin : *qui deos testes vocabat semper in exsecrationem capitis, in perniciem sui ipsius et suorum, si fidem violaret, jurabat; ad quas exsecrationes confirmandas interdum res insolitas perpetrare sustinent*. Ainsi s'exprime M. Martin[2], et comme exemple de ces « rites insolites », il allègue les textes de Plutarque et d'Hérodote sur les μύδροι. Mais, même si les μύδροι étaient remontés de l'abîme, on ne voit pas quel châtiment en serait résulté pour les parjures. Et le rite en question, loin d'être insolite, devait être au contraire un νόμιμος ὅρκος, l'ἐγχώριος ὅρκος des navigateurs ioniens.

Si l'explication d'Hérodote est vraie, il s'ensuit que le mot μύδρος doit être traduit avec quelque circonspection. Assurément, il désigne souvent une masse de fer portée à une haute température, comme dans le passage d'*Antigone* où les gardiens du cadavre de Polynice acceptent de subir l'ordalie par les μύδροι :

Ἦμεν δ' ἕτοιμοι καὶ μύδρους αἴρειν χεροῖν,
καὶ πῦρ διέρπειν, καὶ θεοὺς ὁρκωμοτεῖν
τὸ μήτε δρᾶσαι μήτε τῳ ξυνειδέναι
τὸ πρᾶγμα βουλεύσαντι μήτ' εἰργασμένῳ.

1. *Der Eid* (Leipzig, 1902), p. 215.
2. *Quomodo Graeci foedera publica sanxerint* (Paris, 1886), p. 29.

Mais pourquoi serait-il nécessaire que la masse jetée dans la mer comme symbole de l'irrévocable soit incandescente? On ne lui demande que d'aller au fond et d'y rester toujours. Elle n'a besoin que d'être lourde. Il n'est pas nécessaire qu'elle soit brûlante, il n'est même pas nécessaire qu'elle soit en fer : aussi bien, Horace, rappelant le serment devenu proverbial des Phocéens, parle de blocs de pierre :

sed juremus in haec : simul imis saxa renarint
vadis levata, ne redire sit nefas[1].

On trouvera, dans l'article ΜΥΔΡΟΣ du *Thesaurus*, l'indication des textes où ce mot est employé : les auteurs du *Thesaurus* concluent, non sans apparence de raison, que μύδρος peut *simpliciter etiam de massa ferri aut lapidis dici*. On est donc en droit de douter que dans les textes relatifs au serment des Phocéens ou à celui des confédérés de 478, le mot μύδρος implique nécessairement l'idée d'incandescence ou de haute température. Que si l'on tient à toute force qu'elle y soit liée, nous en rendrons raison en supposant que les μύδροι de fer étaient forgés au moment même de la cérémonie, et qu'on les lançait dans la mer tout brûlants encore du feu de la forge, mais sans que leur température importât en rien au symbolisme du rite. Si ces explications sont justes, il convient de distinguer entre le rite symbolique des μύδροι et l'ordalie dont il est question dans Sophocle. Pour M. Glotz[2], celle-ci serait l'origine de celui-là. J'avoue que cette dérivation m'échappe totalement. L'ordalie par les μύδροι a rapport au passé; on s'y soumet pour prouver qu'on n'a pas commis tel ou tel acte; c'est une épreuve « purgatoire ». Le rite symbolique des μύδροι a rapport au futur. Il n'y a, entre les deux usages, qu'un rapport verbal, celui qu'établit le mot μύδρος.

1. *Épodes*, XVI, 25-26.
2. Art. *Katapontismos*, dans le *Dict. des Antiquités*, t. III, p. 810; du même, *L'Ordalie dans la Grèce primitive* (Paris, 1904), p. 109 : « Les μύδροι, qui avaient constitué primitivement le matériel d'une ordalie, ont dû accompagner l'ordalie dans ses transformations, et là où elle est devenue un simple serment, les μύδροι ont pris un sens symbolique. » Dans l'article *Jusjurandum* du *Dict. des Antiquités*, t. III, p. 752, M. Glotz s'en était tenu à l'interprétation que nous soutenons ci-dessus.

IV

« Hérodote, » poursuit M. Reinach[1], « n'a pas compris davantage, et les modernes n'ont pas compris non plus, l'acte » rituel accompli par Polycrate, tyran de Samos, lorsqu'il » jeta son anneau dans la mer. Polycrate, maître de la mer, » *thalassocrate*, comme disaient les Grecs, se fait conduire sur » un vaisseau loin des côtes pour contracter alliance avec » l'élément humide en lui offrant son anneau. C'est le *mariage* » (sans nul doute annuel) du doge Polycrate avec la mer. »

Rien, dans le récit d'Hérodote, n'autorise cette interprétation. Je crois que la critique s'en tiendra toujours à celle de Tournier[2], qui a montré que cette « novelle »[3] avait été imaginée pour illustrer d'un exemple saisissant le dogme très antique de la jalousie des Dieux.

« Les Grecs, » dit encore M. Reinach[4], « connaissaient une » autre histoire touchant un anneau d'or jeté à la mer et qui » symbolisait évidemment l'empire de la mer. Minos, le thalas» socrate de Crète, défie le jeune Thésée de prouver qu'il est fils » de Poseidon en rapportant du fond de la mer l'anneau d'or » qu'il y jette; mais Thésée réussit, secondé par Poseidon et » par Amphitrite. Thésée, ne l'oublions pas, met fin à la » thalassocratie crétoise et annonce la thalassocratie athé» nienne. Le symbole de cette puissance nouvelle, c'est l'an» neau du doge Minos qui consacre son union avec Amphi» trite, et que Thésée, devenu le protégé d'Amphitrite, » rapporte à son doigt du fond des mers. » Mais où voit-on que Thésée ait gardé cette bague au doigt? Il ne l'a rapportée de l'abîme que pour la rendre à Minos, qui en est le légitime possesseur et qui l'a emportée dans l'expédition d'Attique, non pour la jeter dans la mer, comme le doge de Venise jetait la

1. *Art. cit.*, p. 214.
2. *Némésis*, p. 148.
3. Voir le mémoire d'Erdmannsdörffer, *Die Zeitalter der Novelle in Hellas*, Berlin, 1870.
4. *Art. cit.*, p. 218.

sienne dans l'Adriatique, mais parce qu'elle était un instrument et un attribut de sa royauté : la bague de Minos lui servait de sceau, c'était le sceau royal[1], on se l'imagine comme les bagues d'or mycéniennes, avec un grand chaton, sur lequel était gravé un sujet sacré. La légende en question est donc simplement une des innombrables variantes du thème de l'exploit réputé impossible, qu'un tyran impose à un héros et que le héros accomplit, avec l'aide des dieux, ou des saints, ou des fées, à la grande confusion du tyran.

« Il semble établi, » conclut M. Reinach[2], « que les histoires » de Thésée, des Phocéens, de Polycrate, de Xerxès et des » Ioniens d'Aristide dérivent d'un même thème fort ancien » que l'on pourrait désigner ainsi : *le rite du mariage avec la* » *mer.* » Je crois qu'aucune ne prouve la thèse proposée. Dans l'intérêt même des études auxquelles M. Salomon Reinach s'est adonné depuis douze ans, le mémoire sur le *Mariage avec la mer* devrait disparaître de la réédition, que je souhaite prochaine, de ce recueil des *Cultes*, *mythes et religions*, où il y a tant de choses excellentes.

Paul PERDRIZET.

1. Cf. Justin, XII, 15 (sur l'anneau d'Alexandre).
2. *Art. cit.*, p. 219.

DÉCRET DU PEUPLE DE DÉLOS

EN L'HONNEUR DE SOSIBIOS D'ALEXANDRIE

Le décret suivant a été trouvé à Délos (Inv. du Musée, Δ 49), il y a fort longtemps, par Th. Homolle. Il prendra place, dans les *Inscr. Deli* (*Inscr. Graecae*, XI, fascic. 4), parmi les autres décrets du temps de l'indépendance, lesquels seront édités par les soins de Pierre Roussel.

— — — — — — α[ὐτ]ὸν εὐνοι[. . . . .]
[— — — — — δεδόχθαι τῆι βουλῆι [καὶ τῶι δήμωι]·
[ἐπαιν]έσαι Σωσίβιον ἀρετῆ[ς ἕνεκεν τῆς]
[εἰς τὸ]μ βασιλέα καὶ εὐνοίας [τῆς εἰς τὸν]
[δῆμον], καὶ ἵνα πάντες εἰδῶσι[ν ὅτι παρέχε]-
[ται τῶ]ι δήμωι τῶι Δηλίων τὰς χ[ρείας τὰς με]-
[γίστας κ]αὶ ὅτι ἐπίσταται ὁ δῆμος [ἡμῶν τοῖς]
[ἑαυτοῦ] εὐεργέταις ἀξίας χάριτ[ας ἀποδιδό]-
[ναι], στεφανῶσαι αὐτὸν δάφνης [στεφάνωι]
καὶ ἀναγορεῦσαι τὸν ἱε[ρ]οκήρυκ[α τοῖς Ἀ]-
[π]ολλω[νίοι]ς ἐν τῶι ἀγῶνι τῶμ πα[ίδων· ἀνα]-
[γ]ορεῦσ[αι] δὲ τόδε τὸ κήρυγμα· [στεφανοῖ]
[ὁ] δῆμος ὁ Δ[ηλί]ων Σωσίβιον Διο[σκορίδου]
[Ἀ]λεξαν[δρέα δά]φνης στεφά[νωι ἀρετῆς]
[ἕ]νεκε[ν] κ[α]ὶ [εὐσε]βείας τῆς ε[ἰς τὸ ἱερὸν]
[κ]αὶ εὐνοί[α]ς τῆ[ς] εἰς τὸμ βασιλέ[α καὶ]
[τὸν] δῆμ[ον] τὸν Δηλί[ων].

(Vac.)

Le texte est gravé sur une stèle de marbre blanc, brisée de tous les côtés, sauf à gauche, où subsiste, de la l. 2 à la l. 13, une partie du bord; mais la surface du marbre étant fort endommagée le long de ce

bord, une seule ligne (l. 10) est intacte à son début. — Haut. du marbre, $0^m 18$; épaiss. $0^m 09$; lettres hautes de $0^m 005$ à $0^m 006$.— L'inscription est complète en bas. Pour le caractère de la gravure, voir ci-après les observations de F. Dürrbach et de P. Roussel.

C'est le quatrième monument épigraphique qui fasse mention de Sosibios, fils de Dioskouridès, d'Alexandrie. On possédait déjà en l'honneur de ce personnage : 1° l'inscription gravée sur la base d'une statue qui lui avait été érigée, à Cnide, par l'Alexandrin Agathoboulos, f. de Néon[1]; 2° un décret voté par le peuple d'Orchomène[2], en Béotie; 3° un décret voté par le peuple de Tanagra[3]. P. Foucart[4] avait reconnu en lui le tout-puissant ministre égyptien, que Polybe a peint, avec un parti pris évident, de couleurs si noires[5]. L'identification est mise hors de doute par la découverte du présent texte. Le « roi » (l. 4, 16), dont Sosibios fut le serviteur tout dévoué, est certainement l'un des Lagides.

Mais lequel? La question ne paraît pas difficile à résoudre. On songe d'abord et très naturellement à Ptolémée Philopator, et même on ne songe guère qu'à lui : c'est qu'en effet Sosibios eut la direction suprême de l'État durant tout son règne[6].

1. *Greek Inscr. in the Brit. Mus.*, IV, 1, 819 (= Loewy, *Bildhauerinschr.* 160; Michel, *Recueil*, 1193; Dittenberger, *Or. gr. inscr.* 79).

2. *IG*, VII, 3166 (= Collitz-Meister, *Dial. Inschr.* 493; cf. Dittenberger, *Or. gr. inscr.* 80, not. 1).

3. *IG*, VII, 507 (= Collitz-Meister, *Dial. Inschr.* 938; Michel, 223; Dittenberger, *Or. gr. inscr.* 80).

4. *BCH*, IV (1880), p. 98.

5. Il ne s'agit pas d'innocenter Sosibios, dont les forfaits sont connus; mais il est trop visible que Polybe est animé envers lui des mêmes fâcheux sentiments qu'envers son contemporain Hermeias, le vizir d'Antiochos III (cf. Beloch, *Griech. Gesch.* III, 1, p. 712, note 2). La « caractéristique » de Sosibios, qui se trouve au l. XV (25, 1; 34, 4), est d'une belle malveillance; Sosibios était autre chose qu'un σκεῦος ἀγχίνουν καὶ πολυχρόνιον, ἔτι δὲ κακοποιὸν ἐν βασιλείᾳ, et se recommandait par d'autres qualités qu'une αὐλικὴ ἀγχίνοια καὶ κακοπραγμοσύνη. Polybe, au lieu de se borner à l'accabler des trivialités de sa morale, eût pu dire quelques mots de ses talents diplomatiques et de sa valeur militaire, mieux marquer que ce fut lui qui sauva l'empire en 219, et mieux faire comprendre le « grand dessein », par où se révèle son génie politique et qu'il poursuivit depuis 217 jusqu'à la fin du règne de Philopator : — l'union de l'Égypte et de la Macédoine contre la Syrie, dont l'audace et la force s'étaient soudain manifestées à l'avènement d'Antiochos III. Au reste, le jugement, systématiquement défavorable, porté sur Philopator, ses ministres et son gouvernement par tous les historiens anciens, Polybe en tête, appelle une revision attentive et équitable. Voir déjà les fines et justes observations de P. Perdrizet, *Rev. des Ét. anc.*, XII (1910), p. 234 et suiv.; cf., sur la politique étrangère de Sosibios, Holm, *Griech. Gesch.*, IV, p. 432.

6. Polyb., V, 35, 7; 63, 1, etc.; Plut., *Cleom.* 33.

Toutefois, il ne serait pas impossible qu'il s'agît ici de Ptolémée Épiphanès; car Sosibios, tuteur supposé[1] (ψευδεπίτροπος) de l'enfant roi conjointement avec Agathoklès, partagea avec celui-ci le gouvernement de l'empire pendant les premiers mois ou les premières semaines qui suivirent son avènement[2]. Mais le choix semble, en tout cas, limité à Philopator et à son fils.

Pourtant, ce n'est ni de l'un, ni de l'autre, qu'il est parlé dans le décret.

Beloch[3], seul à ma connaissance, a soutenu que Sosibios, avant de devenir ministre de Philopator, l'avait été d'Évergètes. L'hypothèse pouvait paraître osée. Elle se fondait, je pense, sur la phrase suivante de Polybe (XV, 34, 3-4) — διὰ τὸ μήτε πολεμικὴν τόλμαν καὶ δύναμιν ἐπίσημον γεγονέναι περὶ τὸν Ἀγαθοκλέα — —, μήτε τὸ τελευταῖον τὴν αὐλικὴν ἀγχίνοιαν καὶ κακοπραγμοσύνην διαφέρουσαν, ἐν ᾗ Σωσίβιος καὶ πλείους ἕτεροι κατεβίωσαν, βασιλεῖς ἐκ βασιλέων μεταχειριζόμενοι —, laquelle, effectivement, prête à réfléchir, mais manque un peu de précision. Or, il se trouve

1. Polyb., XV, 25, 5.

2. Je ne puis comprendre comment Niese (*Gesch. der griech. und maked. Staaten*, II, p. 573 et note 3) et Mahaffy (*Hist. of Egypt*, p. 143-144) sont d'avis que Sosibios mourut avant l'avènement d'Épiphanès. Le texte de Polybe (XV, 25, 1-2), auquel renvoie Niese, n'indique rien de pareil, et de XV, 34, 4 il semble seulement résulter que la mort de Sosibios avait précédé celle d'Agathoklès; quant aux chicanes que Niese oppose aux renseignements si nets contenus dans XV, 25, 4-5, elles n'ont aucun sens. Cf. les justes remarques de Bouché-Leclercq (*Hist des Lagides*, I, p. 333, note 3). Bouché-Leclercq se presse d'ailleurs trop, selon moi, de faire mourir Sosibios; Polybe ne disant pas un mot de sa fin dans tout le § 25 du l. XV, on doit croire qu'il vivait encore dans les premiers temps du règne d'Épiphanès; si, après XV, 25, 5, il n'est plus fait mention de lui, c'est simplement qu'effacé par Agathoklès, il se tenait alors au second rang. Sa mort, antérieure au coup d'État qui renversa Agathoklès, avait place, je pense, dans la partie, maintenant perdue, du texte de Polybe comprise entre XV, 25 et XV, 26 *a*. La question est clairement résumée par Holm en ces termes (*Griech. Gesch.*, IV, p. 433) : « Zuerst herrschten unter Epiphanes noch Sosibios und Agathokles zusammen; dann verschwindet Sosibios man weiss nicht wie. »

3. Beloch, *Griech. Gesch.*, III, 1, p. 713 (cf. III, 2, p. 495) : « Die Leitung der Geschäfte blieb [après la mort d'Évergètes] in den Händen der Minister Sosibios und Agathokles, die schon in Euergetes' letzten Jahren an der Spitze der Verwaltung gestanden hatten. » Pour ce qui est d'Agathoklès, je tiens l'assertion téméraire. Comme le schol. d'Aristophane (*Thesmoph.*, 1059) l'appelle ὁ ἐρώμενος αὐτῷ [Philopatori] (cf. Polyb. XV, 25, 32), il ne pouvait être beaucoup plus âgé que Philopator; on peut même croire, d'après le texte de Polybe ici visé (XV, 25, 32 : — ὅτ' ἐῳνοχόει τῷ βασιλεῖ παῖς ὤν), qu'il était plus jeune; or, Philopator n'avait guère que vingt-deux ou vingt-trois ans lorsqu'il prit la couronne; il ne semble donc pas qu'Agathoklès eût, sous le règne précédent, l'âge d'être ministre. Sous le règne même de Philopator, il n'apparaît au premier rang qu'en 219 (Polyb., V, 63, 1). Notons d'ailleurs les mots προαγωγῆς μὲν γὰρ ἔτυχε [Agathokles] παραδόξου διὰ τὴν τοῦ Φιλοπάτορος ἀδυναμίαν τοῦ βασιλεύειν (XV, 34, 5), desquels il faut, je crois, conclure sans hésiter que c'est à Philopator qu'il dut toute sa carrière.

que le décret de Délos donne pleine raison à Beloch et nous apprend que Sosibios était bien, même avant l'avènement d'Épiphanès, βασιλεῖς ἐκ βασιλέων μεταχειριζόμενος, ainsi que le dit Polybe.

Les deux savants qui, aujourd'hui, avec Th. Homolle, connaissent le plus exactement l'histoire de l'écriture épigraphique à Délos, F. Dürrbach et P. Roussel, tombent d'accord[1] que celle de notre décret — caractérisée par des lettres larges, carrées, peu pressées, sensiblement inclinées vers la droite et tracées sans vigueur — diffère tout à fait des types divers dont les lapicides déliens firent emploi dans le dernier quart du IIIe siècle. En revanche, ils la retrouvent, presque identique, dans les Comptes des hiéropes, rédigés sous l'archontat d'Eidokritos (ann. 246), et, très reconnaissable encore, dans quelques autres Comptes d'une date voisine (Homolle, *Archives,* n° L : ap. 248; — *Archives,* n° XLIX; arch. d'Akridion : ann. 240). Au contraire, dès les archontats de Sosikos (ann. 235) et de Philoxénos (ann. 229), ce sont des formes nouvelles qui entrent dans l'usage. — P. Roussel a bien voulu, en outre, me faire part de l'observation suivante dont l'intérêt chronologique est considérable : « Comme on possède la dernière ligne du décret, il est sûr que le nom du président de l'assemblée n'était pas inscrit à la fin du texte; or, cette omission est contraire à la coutume qui prévaut uniformément dans les décrets de Délos à partir de l'année 230 au plus tard. » — Il suit de là que c'est aux environs de l'année 240, sinon plus tôt, que la paléographie et la particularité de rédaction signalée en dernier lieu obligent de faire remonter le décret relatif à Sosibios.

Celui-ci était donc, non point nécessairement premier ministre (le décret n'en indique pas si long), mais grand fonctionnaire de la couronne, honoré de la faveur royale, une vingtaine d'annés pour le moins avant que Philopator parvînt au trône[2]. Et l'on ne peut guère douter qu'au moment du

1. Communications de F. Dürrbach et de P. Roussel.

2. Il était d'âge avancé lors de l'avènement d'Épiphanès : Polyb., XV, 25, 1 : — σκεῦος ἀγχίνουν καὶ πολυχρόνιον —.

changement de règne, il se trouvât placé, depuis un certain temps déjà, par la volonté d'Évergètes, à la tête du gouvernement.

Les choses étant ainsi, il me sera permis de soulever une question. Polybe, qui ne craint point de se répéter lorsqu'il s'agit des crimes de Sosibios, donne, au l. XV des *Histoires*[1], un catalogue bien tenu de ses victimes ; il énumère par ordre : 1° Lysimachos, fils d'Arsinoé I (fille de Lysimachos, roi de Thrace) et de Philadelphe, et par conséquent frère d'Évergètes ; 2° la reine Bérénice (fille de Magas), veuve d'Évergètes et mère de Philopator ; 3° Magas, fils d'Évergètes et de Bérénice, et frère de Philopator ; 4° Kléoménès, roi de Sparte[2] ; 5° la reine Arsinoé III, fille d'Évergètes et de Bérénice, sœur et femme de Philopator. Bérénice et le prince Magas furent mis à mort, comme on le voit au l. V[3], presque aussitôt après l'avènement de Philopator. On admet unanimement que l'exécution de Lysimachos eut lieu dans le même temps[4]. Cependant, c'est de quoi il n'y a aucune preuve : Polybe ne dit rien de Lysimachos dans les passages où il raconte ou rappelle l'assassinat de Magas et de Bérénice[5], et ce silence, qui doit être signalé, s'accorde mal avec l'hypothèse en faveur. Je ne voudrais pas jeter une ombre téméraire sur la mémoire respectée d'Évergètes, personnage dont on loue volontiers (d'ailleurs, de confiance et sans preuves) les « vertus d'homme privé »[6] et de bon parent ; et je n'ai garde d'oublier qu'en l'an 7 de son règne il consentait, comme l'a établi J. Krall[7], que Lysimachos exerçât à

1. Polyb., XV, 25, 2.

2. Ici, vraiment, apparaît trop le dessein formé de rendre Sosibios criminel à tout propos. En quoi était-il coupable de la mort de Kléoménès, qui se suicida (V, 39, 6) après l'avortement du coup de main qu'il avait tenté à Alexandrie?

3. Polyb., V, 34, 1 ; 36, 1 ; 6. Cf. Plut., *Cleom.* 33 ; Just., XXX, 1, 2.

4. Droysen, *Hellén.* (trad. fr.), III, p. 593 ; Mahaffy, *Hist. of Egypt*, p. 129 ; Niese, II, p. 361 ; Beloch, III, 1, p. 713 ; Bouché-Leclercq, I, p. 289.

5. Polyb., textes visés ci-dessus, note 4. — A la vérité, il se pourrait que Lysimachos fût l'un de ces « partisans de Magas » (ἐπανελόμενος τὸν ἀδελφὸν Μάγαν καὶ τοὺς τούτῳ συνεργοῦντας : V, 34, 1), que Polybe mentionne en bloc. Mais ne serait-il pas étrange qu'il ne l'eût pas désigné nommément?

6. Bouché-Leclercq, I, p. 283.

7. J. Krall, *Stud. zur Gesch. des alten Aegypten*, II (*Sitz. ber. der Wien. Akad.*, t. 105 (1884), p. 366-368 : inscr. hiéroglyphique et démotique de Koptos, datée de l'an 7, Tybi (février-mars 240). Cf. Mahaffy, *Emp. of the Ptolem.*, p. 137, note 2 ; Bouché-Leclercq, I, p. 162, note 2 ; 283, note 3.

Koptos les fonctions de stratège; mais je ne puis m'empêcher d'observer que Philopator n'avait qu'un bien mince intérêt à la disparition de son oncle, trop vieux pour faire sérieusement figure d'héritier présomptif après la mort du prince Magas [1], au lieu qu'Évergètes, pour peu qu'il fût d'humeur défiante, pouvait prêter de méchants desseins à son frère et le tenir pour dangereux, faisant réflexion que la régence de l'empire lui reviendrait de droit, si malheur lui arrivait à lui-même; et l'on me concédera, je pense, que les dispositions amicales qu'il témoignait encore à Lysimachos en la septième année de son règne [2] purent par la suite faire place à d'autres sentiments. Un fait qu'il n'est peut-être pas indifférent de noter, c'est que, sur l'exèdre retrouvée à Thermos et consacrée par les Aitoliens à Évergètes et à ses proches, seul de toute la famille royale, Lysimachos n'est pas nommé [3]; l'omission est singulière et paraît d'abord peu explicable; elle s'expliquerait très simplement si Lysimachos avait payé de sa vie quelque attentat supposé à la majesté de son frère. Je n'insiste pas davantage sur ce point obscur; il me suffit d'avoir constaté qu'en l'état présent de nos informations, maintenant qu'il est acquis que, dès le règne d'Évergètes, Sosibios était un αὐλικός puissant, investi de la confiance du maître, il devient malaisé de décider

1. La naissance de Lysimachos doit se placer peu après l'année 280, en sorte qu'il touchait à la soixantaine lors de l'avènement de Philopator et de l'assassinat de Magas.

2. Encore faut-il tenir compte de la remarque de Krall (*ibid.*, p. 368) : « Im Namen seines königl. Bruders Euergetes amtete Lysimachos als Stratege an dem Orte [Koptos], nach welchem Arsinoë I, von ihrem Gemahle Ptolemaios Philadelphos verbannt worden war. *Es ist mehr als wahrscheinlich, dass zwischen diesen zwei Thatsachen ein innerer Zusammenhang besteht...* » La stratégie de Koptos n'aurait-elle pas été un honorable exil?

3. G. Sotiriadis, 'Εφημ. 'Αρχ., 1905, col. 90-94. Il n'est pas possible de rétablir le nom de Lysimachos au début de la 6ᵉ inscription, car, au témoignage de l'éditeur, il ne manque là que six lettres; au reste, la statue de Lysimachos ne pouvait avoir place entre celle de la « reine » Bérénice, fille d'Évergètes, et celle du prince Alexandros. L'inscription mutilée contenait certainement, comme l'a bien vu Sotiriadis (*ibid.*, col. 93), le nom d'un prince royal, frère puîné de Philopator et frère aîné d'Alexandros et de Magas, que l'histoire ne connaît pas. — L'omission, sur l'exèdre de Thermos, de Bérénice, sœur d'Évergètes et femme d'Antiochos II, est toute naturelle, puisque, de par son mariage, elle avait cessé d'appartenir à la famille des Lagides. Quant à la soi-disant princesse Bérénice, troisième fille d'Évergètes, dont Sotiriadis (*ibid.*, col. 93) s'étonne qu'il ne soit pas fait mention, l'existence n'en a jamais été démontrée et le silence du monument de Thermos atteste décidément qu'elle n'est qu'un fantôme créé par les historiens modernes.

à qui, de Philopator ou de son père, il rendit le service de le débarrasser de Lysimachos.

Dans notre décret, Sosibios est loué, avec une affectation voulue, du zèle qu'il met à servir le roi. En le rédigeant, c'est donc à celui-ci, non moins qu'à Sosibios lui-même, que les Déliens entendaient faire leur cour; en sorte qu'il porte témoignage des relations amicales qui unissaient, vers l'an 240, le peuple de Délos à Ptolémée Évergètes. Mais de telles relations, inspirées surtout par l'intérêt commercial, ont pu exister à toute époque entre l'île sainte et la monarchie Lagide; elles n'avaient point nécessairement de caractère politique; et celles qui nous sont ici attestées n'impliquent nullement qu'au temps dont il s'agit, Délos et les Cyclades fussent soumises au protectorat ou à la suzeraineté de l'Égypte. Le décret pour Sosibios — j'ai regret de l'avouer — ne répand aucune lumière sur l'histoire, si souvent étudiée au cours de ces dernières années et non encore éclaircie, des dominations successives qui s'imposèrent, durant le IIIe siècle, aux Insulaires de la mer Aigée[1].

Maurice HOLLEAUX.

Paris, octobre 1912.

1. Voir, en dernier lieu, l'intéressant exposé de W. S. Ferguson, qui résume et discute les travaux antérieurs : *Hellenist. Athens*, p. 189-198.

NOTE SUR DEUX INSCRIPTIONS DE THASOS

Dans les Ξένια, publiés en l'honneur de l'Université nationale de Grèce, M. Ch. Picard a écrit quelques pages d'une riche érudition sur les Θεοὶ ἐπιφανεῖς[1]. Il a pris comme point de départ de ses recherches deux inscriptions de Thasos. Je ne suis point d'accord avec lui sur la restitution que demande la première de ces inscriptions, non plus que sur l'interprétation que comporte la seconde. Si l'on préfère mon opinion à la sienne, les conclusions particulières qu'il tire de ces deux textes devront sans doute être revisées; mais la valeur générale de son étude n'en sera point diminuée.

La première inscription est gravée sur une plaque de marbre, « brisée dans l'angle supérieur, à gauche et en bas ». M. Picard la complète ainsi :

[Εὐμ]ενεῖ
[Ἐ]πιφανεῖ
εὐχὴν
Ἀ. Λικίνι-
ος Ποπ-
[ιλλίου]?[2]

La deuxième inscription, gravée sur une petite base qui supportait sans doute une statuette, est complète :

Ἱερεὺς Διὸς Σεβασ-
τοῦ Αὖλος Ποπίλλ[ι]-
ος Θρασέας τὴν σύν-
βιον Ἑρμιόνην Ἀρχε-
λάου προμύστιν.
Θεὰν ἐπιφανῆ.

Selon les renseignements qu'a pu recueillir M. Picard, cette base a été trouvée « précisément à l'endroit d'où les fouilles ottomanes, conduites avec succès par Th. Macridy, ont exhumé un *téménos* d'Artémis Pôlos ». Th. Macridy, qui vient de publier le résultat de ces fouilles, et qui fait connaître, en même temps que M. Picard, la dédicace du prêtre de Zeus Sébastos, en confirme la provenance[3].

1. Ξένια (Athènes, 1912), première partie, p. 67-84.
2. Entre le *praenonem* et le *nomen* ainsi qu'entre le *nomen* et le patronymique est gravée une feuille de lierre.
3. *Arch. Jahrbuch*, 1912, p. 1-19; l'inscription est publiée p. 10, nº 6. Th. Macridy hésite entre Πόπιλλος et Ποπίλλ[ι]ος.

L'autre inscription est d'origine incertaine; mais, dit M. Picard, « les deux inscriptions présentant..., au moins pour l'appellation de la divinité, une complète analogie, on est conduit à supposer, avec assez de vraisemblance, que la déesse désignée dans l'un et l'autre texte était Artémis Pôlos[1]. » A l'époque romaine, le culte de la déesse aurait pris la forme mystique; c'est pourquoi, à son nom véritable, on aurait substitué les périphrases Εὐμενής, Ἐπιφανής.

Je remarquerai tout de suite que la présence, dans les deux inscriptions, de l'épithète ἐπιφανής ne suffit nullement à prouver qu'elles se rapportent à une même divinité. M. Picard ne peut admettre qu'à Thasos, deux divinités « se soient signalées à la fois par leurs apparitions ». Ce raisonnement vaudrait peut-être si, pour être dits ἐπιφανεῖς, les êtres divins devaient se révéler par une de ces apparitions éclatantes dont M. Picard a dressé un si vaste inventaire; mais des manifestations plus modestes dans la vie des individus leur conféraient également ce titre. L'une des formes principales de ces manifestations, c'est l'apparition en songe. Athénée nous parle ainsi du héros Drimakos, vénéré à Chios: φᾶσι δὲ καὶ καθ' ὕπνους ἐπιφαινόμενον πολλοῖς τῶν Χίων προσημαίνειν οἰκετῶν ἐπιβουλὰς καὶ οἷς ἄν ἐπιφανῇ, οὗτοι θύουσιν αὐτῷ ἐλθόντες ἐπὶ τὸν τόπον οὗ τὸ ἡρῷόν ἐστιν αὐτοῦ[2]. Il est évident que ce héros εὐμενής était dit aussi ἐπιφανής. D'une manière générale, on donne cette épithète à toute divinité qui, par un secours inespéré, manifeste sa participation immédiate aux affaires humaines[3]. Aussi convient-elle particulièrement aux héros et aux morts héroïsés, lesquels sont tout proches de l'humanité et lui prêtent une assistance directe[4]. Dès lors, il ne serait nullement étrange qu'en un même lieu elle eût été appliquée à des divinités distinctes, à une époque où tout fidèle cherchait à rapprocher le ciel de la terre et admettait un fréquent commerce des êtres divins avec les hommes.

Nous sommes donc autorisés à disjoindre les deux inscriptions. On remarquera que, dans la première, la restitution de la ligne 1 n'est

1. Selon M. Picard (p. 67, note 1), il faudrait admettre la forme Πῶλος; pourtant, comme l'indique Th. Macridy (p. 8), le datif Πωλοῖ semble bien provenir d'un nominatif Πωλώ. [M. Picard s'est rectifié lui-même; voir *C. R. Acad. Inscr.*, 1912, p. 194, note 2.]

2. *Athen.*, VI, 90, 266 d.

3. Cf. Gruppe, *Griech. Myth.*, p. 1507, note 2.

4. Deneken, *ap.* Roscher, *Ausf. Lexicon*, *s. v.* Heros, col. 2547, note ***, cite parmi les épithètes données de préférence au mort héroïsé, σωτήρ, ἐπιφανής, εὐεργέτης; cf. *Arch. Zeit.*, XI (1853), p. 366; p. 367 : τῷ γλυκυτάτῳ ἀδελφῷ ἥρωι ἐπιφανεῖ. — L'inscription d'Erythrai que cite M. Picard (p. 69, note 4 = *Wiener Jahresh.*, XIII (1910), *Beiblatt*, p. 42), s'adresse à un mort qui est dit νεὸς Ἀσκληπιός et ἐπιφανής. Aussi est-il surprenant que Dittenberger ait écrit (*Inscr. Or.*, 700, note 1) : *deum, non heroa indicat epitheton* ἐπιφανής. On remarquera que le dieu ἐπιφανέστατος est Dionysos, sur le destin duquel est conçu le sort de l'âme humaine. La mort est un ἀφανισμός; mais, par certains rites, on échappe à l'Hadès et l'on devient dès lors ἐπιφανής; cf. Rohde, *Psyché*[3], II, p. 12, note 2; p. 14; p. 28 et suiv.

guère satisfaisante. Pour désigner la déesse, dit M. Picard, on a usé de périphrases, parce que le nom complet devait rester inconnu aux profanes. Des exemples, empruntés à la religion égyptienne et à la religion juive, justifient ce *tabou* du nom divin. On les pourrait multiplier en les tirant des civilisations primitives; il n'en demeure pas moins insolite et, selon l'usage de la langue, peu correct, que l'on accole ainsi deux épithètes, dont aucune n'a perdu la valeur d'épithète, sans les réunir par une copule et sans les rattacher à quelque substantif, aussi indéterminé qu'il puisse être. Et j'imagine que si l'on découvrait quelque dieu ou quelque héros dont le nom s'accommodât avec les lettres qui subsistent, on n'hésiterait point à en admettre la restitution. Ce dieu obscur existe à Thasos : c'est Theagénès.

On lira dans Pausanias la singulière histoire de l'Olympionice Theagénès, fils de Timosthénès de Thasos. J'en retiendrai seulement la fin : Θάσιοι δὲ ἀναθέντες (τὸ ἄγαλμα) ἔνθα καὶ ἐξ ἀρχῆς ἔκειτο νομίζουσιν ἅτε θεῷ θύειν· πολλαχοῦ δὲ καὶ ἑτέρωθι ἔν τε Ἕλλησιν οἶδα καὶ παρὰ βαρβάροις ἀγάλματα ἱδρύμενα Θεαγένους καὶ νοσήματά τε αὐτῶν ἰωμένων καὶ ἔχοντα παρὰ τῶν ἐπιχωρίων τιμάς[1].

Lucien nous atteste aussi les cures merveilleuses de Theagénès : Ἤδη καὶ ὁ Πολυδάμαντος τοῦ ἀθλητοῦ ἀνδριάς ἰᾶται τοὺς πυρέττοντας ἐν Ὀλυμπίᾳ καὶ ὁ Θεαγένους ἐν Θάσῳ[2]. La statue du héros avait une vertu miraculeuse parce que le héros se manifestait sous cette forme[3]. Peut-être aussi apparaissait-il en songe, comme tous ces héros guérisseurs dont le culte était répandu en Grèce et en Asie Mineure à l'époque romaine[4]. A l'un ou l'autre titre, il peut revendiquer l'épithète ἐπιφανής. A. Licinius, guéri par son secours, a suspendu dans son sanctuaire le modeste ex-voto (εὐχή) qui nous a été conservé; on en lira ainsi la dédicace:

[Θεαγ]ένει | [ἐ]πιφανεῖ | εὐχὴν | A. Λικίνι|ος Ποπ|[λίου]?[5]

La deuxième inscription, comme je l'ai dit ci-dessus, a été publiée à la fois par M. Picard et par Th. Macridy. L'un et l'autre éditeur estiment que θεὰ ἐπιφανής y désigne Artémis Pôlo; mais ils ont dû reconnaître qu'en ce cas la forme de la dédicace était insolite. « Comme il est impossible de supposer que A. Popillius Thraséas ait divinisé sa femme elle-même, sous le nom de θεὰ ἐπιφανής, » dit M. Picard, « on est averti que la statuette perdue, autrefois portée sur la base, était

1. *Paus.*, VI, 11, 2 et suiv.; cf. Rohde, I, p. 193-194.

2. Luc., *De deor. conc.*, 12.

3. M. Picard lui-même signale cette manifestation des dieux comme un cas d'épiphanie (p. 78).

4. Rohde, I, p. 185 et suiv.; II, p. 351.

5. La restitution de M. Picard était calculée d'après l'étendue de la lacune; la mienne n'occupe sans doute pas une place plus grande. A la l. 5, je préfère Ποπ[λίου] à Ποπ[ιλλίου].

une Artémis Pôlos. En effet, Thraséas, de la sorte, consacrait à la fois sa femme, suivant la formule ordinaire, et la déesse représentée par l'ἄγαλμα[1]. » Th. Macridy, de son côté, écrit : « Θεὰ ἐπιφανής se rapportant à la femme d'Αὖλος Πόπιλλος ne nous semble pas possible. Nous croyons plutôt que θεὰν ἐπιφανῆ désigne Artémis et que l'accusatif est ici l'équivalent du datif Ἀρτέμιδι des inscriptions [ci-dessus publiées][2]. »

Je laisse à Th. Macridy le soin de démontrer qu'un accusatif peut être l'équivalent d'un datif. Aussi bien, à la suite de ce commentaire, M. Hiller von Gaertringen a-t-il en quelques mots rétabli la vérité : « La dédicace s'adresse sans doute à l'épouse défunte et divinisée[3]. » J'ai été heureux que cette autorité confirmât une interprétation, laquelle dès l'abord m'avait paru évidente, mais où j'aurais hésité peut-être à persévérer devant l'accord des deux éditeurs à la repousser.

Montrons brièvement que cette interprétation ne se heurte à aucune impossibilité ni même à aucune difficulté. L'épouse est défunte comme l'indique le terme σύμβιος, qui est en quelque sorte de style dans les inscriptions funéraires[4]. De sa propre autorité, son mari peut l'élever au rang de divinité[5]. Alléguera-t-on qu'un mort devient alors un héros et non point un dieu? Mais on sait qu'à cette époque tardive[6], l'emploi des deux termes ἥρως et θεός n'est point strictement défini. L'expression θεοῖς ἥρωσι qui traduit le *Dis Manibus* des Latins suffit à l'indiquer[7]. A Smyrne, un jeune enfant est appelé par ses parents θεὸς ἴδιος ἐπήκοος[8]. Les cultes étrangers, les enseignements mystiques, les croyances philosophiques avaient contribué à cette confusion. Déjà dans une inscription orphique, il est dit du mort qui a subi les dernières épreuves : Θεὸς ἐγένου ἐξ ἀνθρώπου[9]. Pour Plutarque, les morts sont des θεοί; *Quaest. rom.*, 14 : τιμᾶσθαι... ὑπὸ τῶν ἀρρένων δεῖ τοὺς πατέρας ὡς θεούς; et plus loin : καὶ καύσαντες τοὺς γονεῖς, ὅταν ὀστέῳ πρῶτον ἐντύχωσι, θεὸν γεγονέναι τὸν τεθνηκότα λέγουσιν. Il serait vain de poursuivre ici cette recherche; mais il suffit de constater que le culte collectif n'est point seul à créer des θεοί; l'enfant de Smyrne, ce θεὸς ἴδιος, n'avait sa place et son culte que dans un sanctuaire domestique.

Toutefois, si le nom de θεός appliqué à un mort n'est point inso-

1. Picard, p. 69, note 6.
2. *Jahrbuch*, p. 10.
3. Eher die Geehrte als die verstorbene und daher apotheosierte Gattin.
4. Voir par exemple *I G*, XII, 8, *index* IX, *s. v.*; σύμβιος désigne l'un des conjoints, soit celui qui a succombé, soit le survivant.
5. Cf. Rohde, II, p. 359 et note 4.
6. L'inscription est d'époque romaine impériale; toutefois, elle serait plus ancienne que l'ex-voto de A. Λικίνιος (Picard, p. 68). — Notons en passant qu'il n'est nullement « d'usage exceptionnel » que le *praenomen, en grec*, soit écrit en toutes lettres.
7. Cf. *IG*, XIV, *Index* VIII; sur la confusion des dieux et des héros, cf. Deneken, *loc. laud.*, col. 2526.
8. *CIG*, 3272 (= Kaibel, *Epigr. graec.*, 314) : dédicace τῷ τέκνῳ γλυκυτάτῳ καὶ θεῷ ἰδίῳ ἐπηκόῳ.
9. *IG*, XIV, 642, 4; cf. Rohde, II, p. 220 et suiv.

lite[1] et si, comme je l'ai montré ci-dessus[2], l'épithète ἐπιφανής convient au mort divinisé, il est possible qu'ici le titre de προμύστις que porte la défunte confère une valeur particulière à l'expression θεὰ ἐπιφανής. M. Picard a donné de ce titre une explication fort plausible : Hermionée a dû jouer un rôle prépondérant dans des cérémonies mystérieuses ; peut-être a-t-elle instruit et guidé les mystes. Or le prêtre ou la prêtresse qui initient participent en quelque manière au caractère sacré de la divinité qui dans les mystères se dévoile aux fidèles et qui est par excellence *épiphane*. A Thasos même, un hiérophante de Dionysos reçoit le nom de νεὸς βάκχιος[3] ; et, si la représentation des morts héroïsés sous les traits des divinités chthoniennes Dionysos, Asklépios, Hermès, est fréquente à l'époque romaine, les desservants de leur culte ont un droit particulier à prendre leur ressemblance et leurs attributs[4]. Ainsi l'on pourrait dire non point, comme M. Picard, que Popillius a consacré à la fois sa femme et la déesse représentée par l'ἄγαλμα, mais bien que l'ἄγαλμα consacré par lui représentait sa femme assimilée à la déesse ; et la statuette figurait peut-être, non point dans un *laraire*, mais dans le sanctuaire même de la déesse. Je reconnais que cette hypothèse n'est point nécessaire ; en l'admettant, on expliquera plus aisément la provenance du monument — s'il en faut faire état[5] —, et il demeurera possible que l'Artémis Pôlo ait présidé à la célébration de rites mystérieux sans qu'on en puisse conclure toutefois que son nom véritable n'ait plus été prononcé.

P. ROUSSEL.

Nancy, mai 1912.

1. On objectera l'absence presque complète d'exemples épigraphiques : le cas de l'enfant smyrniote est isolé (cf. O. Weinreich, *Ath. Mitt.*, 1912, p. 38); encore sait-on qu'un mérite particulier est attaché à l'innocence enfantine (cf. Perdrizet, *Cultes et Mythes du Pangée*, p. 98). Mais on remarquera que les monuments épigraphiques sont, à peu près tous, des stèles funéraires ; il eût été malséant d'appeler un mort θεός sur la plaque qui signalait sa tombe. La dédicace thasienne a un tout autre caractère. — Notons encore la vigueur qu'ont eue, à toute époque, dans la région thrace, les croyances à l'immortalité, c'est-à-dire au caractère divin de l'âme ; cf. Rohde, II, p. 28 et suiv. ; Perdrizet, *op. laud.*, p. 99.

2. Page 378, note 4.

3. *IG*, XII, 8, 387. — D'une manière générale, ceux qui prenaient part aux orgies de Dionysos devenaient des βάκχοι ; cf. Rohde, II, p. 32, note 2.

4. Cf. Deneken, *loc. laud.*, col. 2588 ; Apul., *Métam.*, VIII, 7 : *Imagines defuncti quas ad habitum dei Liberi formaverat (uxor), divinis percolens honoribus.*

5. L'inscription, selon Th. Macridy, a été découverte dans les déblais ; d'autre part l'exploration du terrain est loin d'être complète ; les dédicaces trouvées dans la région permettent d'affirmer qu'il existait là un sanctuaire d'Artémis Pôlo ; on n'en peut dire davantage. [En 1911, A. J. Reinach a repris les fouilles commencées par Th. Macridy. Dans son rapport, dont j'ai pris connaissance avant de corriger les épreuves de cet article, je lis ceci (*C. R. Acad. Inscr.*, 1912, p. 224, note 1) : « On y a aussi trouvé parmi les décombres une colonnette funéraire : Ζώσι|μος Ζω|σίμου | ἥρως. Mais elle doit appartenir, non aux monuments de l'esplanade, mais aux matériaux divers qui l'ont comblée. Il doit en être de même de deux fragments d'épitaphes... qu'on nous a présentés comme venant de la fouille de Makridy-Bey. » Mes réserves sont donc justifiées.]

ÉTUDE

SUR QUELQUES TYPES CURIEUX DU CAVALIER THRACE

(*Suite et fin*[1])

---

§ 3. — Le Cavalier fétiche prophylactique.

[N° 96]. Plaque de marbre *(fig. 11)*. Signalée par M. Menant, alors consul de France à Bourgas, achetée par moi en 1907[2] pour le Musée du Louvre (MND, n° 802).

Provenance : environs de Mésembrie.



Fig. 11.

Haut. : 0m23 ; larg. en bas : 0m23, en haut : 0m20 ; ép. : 0m03.

La représentation est sobre de détails : fait caractéristique sur les reliefs du Cavalier provenant des villes grecques de la côte thrace[3]. Les artisans locaux paraissent portés à se représenter le Cavalier thrace, si souvent surchargé d'accessoires par leurs confrères indigènes de l'intérieur du pays, sous les traits, plus simplifiés, du cavalier héroïsé des reliefs funéraires traditionnels.

Le dieu galope vers la droite; devant lui un arbre sur lequel s'enroule un serpent. Sa chlamyde flotte derrière lui ; il brandit une longue lance dont la hampe dépasse le champ du relief et traverse le fronton.

1. Voir *Rev. Ét. anc.*, t. XIV, p. 137-166, 239-261.
2. Cf. *Bull. Soc. Antiq.*, 1907, Acquisitions du Louvre, p. 370, n° 8.
3. On peut s'en convaincre en parcourant le recueil de Dumont-Homolle. Très remarquables à cet égard sont les Cavaliers de la *collection Stamoulis* (*BCH*, 1912), qui proviennent tous des villes grecques de Périnthe, Sélymbrie, ou de leurs environs immédiats.

On remarquera :

1° La coiffure, qui forme sur la tête une sorte de bourrelet épais, presque un turban[1].

2° Le trait marqué au-dessus du pied droit, et qui semble indiquer que le Cavalier porte une sorte de pantalon collant[2]. On sait que ce pantalon, signalé par les auteurs[3], est peut-être la ζειρά[4].

L'inscription a déjà été publiée inexactement par M. Dobrousky[5], d'après des renseignements à lui fournis par une personne qui avait vu le relief et avait cru y lire le nom propre Τελέρχνος, agrémenté d'une faute d'orthographe. Pour le prénom, je lis Κ(λαύδιος) et non Κ(άϊος) comme M. Dobrousky, malgré la rareté de cette abréviation : mais *Gaïus* est toujours transcrit en grec par Γ. Les deux premières lettres du nom, mal placées, sont réunies par une sorte de trait d'union ; le verbe final, d'une gravure plus mauvaise que le reste de l'inscription, a peut-être été rajouté après coup. D'après la

1. Il est fort probable qu'il ne s'agit que de l'indication maladroite et rudimentaire d'une chevelure touffue. Sur beaucoup de reliefs la coiffure est ainsi mal rendue ; les plus typiques sont les suivants : *Sbornik*, 1894, pl. 4, n° 2 ; pl. 5, n° 3 ; pl. 6, n° 3 ; pl. 11, n° 2 ; pl. 14, n° 3 — 1901, p. 796, fig. 62 — *Izvestia Mouzei*, 1907, fig. 36. — Au sujet de la coiffure en bourrelet, voir les renseignements donnés ci-dessus, p. 245, note 4.

2. Analogue au pantalon des Perses sur divers monuments, notamment sur le sarcophage dit d'Alexandre. Il est vraisemblable que le Cavalier porte un costume du même genre sur tous les reliefs où le justaucorps paraît arrêté sur les cuisses (cf. ci-dessus, p. 246 [N° 88], fig. 6) ; mais nulle part je ne le trouve aussi nettement indiqué que sur le présent *ex-voto*.

3. *Getae braccati* (Ovid., *Trist.*, IV, 6, 47).

4. Xen., *Anab.*, VII, 4, 3 : ζειρὰς μέχρι τῶν ποδῶν ἐπὶ τῶν ἵππων ἔχουσιν.

Malheureusement les explications des lexicographes obscurcissent la clarté de ce texte en faisant de la ζειρά un manteau ou une tunique. — Pollux, *Onomast.*, s. v. : ἡ ζειρὰ Θράκων, εἴτε ἐπίβλημά ἐστιν εἴτε ζῶμα. — Photius, *Lex.*, s.v. : ζειρά, εἶδος χιτῶνος ἐπιβολαῖον τι κατὰ τῶν ὤμων φορούμενον, ἐοικὸς ἐφαπτίδι. Οἵ δὲ ἱμάτιον, οἵ δε ζώνην. — *Etym. Gud*, 230, 40 : ζειρά σημαίνει τὴν ζώνην καὶ χιτῶνα καὶ χλαμύδα. — *Etym. Magn.*, 410, 20 : ζειραί· χιτῶνες ἀνακεκολπωμένοι ἢ ἀνάκωλοι. Ἄλλοι δὲ ζώνην καὶ χλαμύδα σημαίνειν τὴν λέξιν φασί..., τινές, ἱμάτιον, ἤ ἐφαπτίς, ἤ διάδημα, ἤ πορφυροῦν ἔνδυμα.

Le plus raisonnable, dans tout ce fatras que dément expressément le texte même de Xénophon (ζειρὰς... ἔχουσιν, ἀ λ λ' ο ὐ χ λ α μ ύ δ α ς), c'est l'étymologie fournie par l'*Etym. Magn.*, parmi d'autres insoutenables : δειρά καὶ ζειρά, κατὰ μετάθεσιν τοῦ δ εἰς ζ. — Ζειρά serait une prononciation thrace de δειρά (comme Ζιζιμένη = Δινδιμένη, Βένζεις = Βένδις, Κουζίνας = Κοδδίνας : Kretschmer, *Einleitung*, p. 196. — cf. Διέρνα = *Zerna*, *Zernensium colonia : Digeste*, L, 15, 18). Encore faut il s'entendre sur le sens de δειρά : je prends ce mot comme équivalent de δέρρα, δέρρις, δέρος, et je le tiens pour une *culotte de cheval en peau*.

5. *Izvestia Mouzei*, 1907, p. 129, note 9.

forme de ce qui reste de la première lettre, il faut sans doute lire δῶρον ἔθηκε, formule composite rare[1]. Le mot δῶρον lui-même n'est pas fréquent[2] : il indique sans doute une offrande désintéressée, tandis que les mots usuels indiquent une grâce, soit demandée (εὐχήν), soit obtenue (εὐχαριστήριον). On verra par la suite qu'il importait de distinguer dès à présent cette nuance entre l'*offrande* et l'*ex-voto*.

Je lis donc :

a) *Sur le fronton :* Ἥρωι προπυλαίῳ.
b) *Sur la plinthe :* Κ(λαύδιος) Στέφανος δῶρον [ἔθη]κε.

L'épithète de προπύλαιος mérite explication. Les dieux προπύλαιοι se rencontrent ailleurs qu'en Thrace, notamment à Athènes et en Asie Mineure : ce sont Hermès[3] ou Apollon[4]. C'est probablement comme identifié à Apollon que le Cavalier thrace est appelé de ce surnom. Comme sur les trois exemples que nous en connaissons en Thrace deux appartiennent peut-être à des villes de la côte hellénisée[5], et comme d'autre part les reliefs, moins chargés de détails qu'à l'habitude, pourraient à la rigueur ne pas appartenir indubitablement à la catégorie des monuments qui représentent le Dieu Chasseur[6], on serait peut-être tenté d'en faire une classe à part, et de prétendre que c'est par un abus qu'ils sont rangés dans la série des *Cavaliers thraces*.

Mais l'interprétation usuelle n'est pas abusive pour les deux motifs suivants : 1° le dieu porte toujours l'épithète de ἥρως. — 2° un relief dédié au ἥρως προπύλαιος a été trouvé à l'inté-

1. Un seul exemple : *Izvestia Mouzei*, 1907, p. 68, nº 50, fig. 39.
2. Dix exemples seulement, celui-ci compris, sur près de 600 — (*Sbornik*, 1894, p. 77, nº 4; p. 82, nº 21 — *Izvestia Mouzei*, 1907, fig. 31, 35, 39, 50, 66 et p. 74, nº 74; p. 130, nº 183).
3. A Athènes : Ἑρμῆς πρὸς τῇ πυλίδι, πυλήδοχος, προπύλαιος, πύλιος (Preller-Robert, *Gr. Mythol.*, I, p. 402). — A Pergame : Ἑρμᾶς ὁ πρὸ πυλῶν (*Iahrb.*, 1904, *Anzeig.*, p. 76).
4. A Kremna de Pisidie, monnaie d'*Apollo propylaeus* (Head, *Hist. Num.*, 2ᵉ édit., p. 590).
5. Celui-ci (provenance du reste douteuse, voir page suivante, note 1) et un autre à Dédé Agatch (*DH*, p. 441, nº 110ᵇ) : cf. p. 387 ci-dessous, et note 3.
6. On y voit figurés l'arbre et le serpent, même un autel, mais pas de chiens ni d'autres animaux.

rieur du pays, dans une contrée peu soumise à l'influence grecque[1].

Le ἥρως προπύλαιος fait partie des θεοὶ προαστιανοὶ[2], dont on place les images dans les carrefours des cités et à l'entrée des faubourgs, afin d'en faire des fétiches prophylactiques. Nous possédons justement deux textes thraces explicites à ce sujet.

I. Le premier est un fragment mutilé d'oracle, trouvé à Gallipoli[3] : il provient sans doute d'une des villes grecques du littoral égéen, peut-être Enos[4]. D'après les noms des archontes locaux, il date du premier ou du second siècle de l'ère chrétienne[5].

Parmi les prescriptions versifiées d'une sibylle quelconque, consultée sur les moyens de faire cesser une épidémie de peste, se trouve celle-ci (v. 30-31) : *placer devant les portes de la ville une image d'Apollon :*

... στῆσαι δέ νυ κ[α]ὶ πρὸ πυλαίων
τοξοφόρον Φοῖβον λοιμοῦ ὑποσ[ημ]αντῆρα.

Ce texte présente deux difficultés :

1° L'adjectif τοξοφόρος, si on le prend au sens propre, empêche de comprendre que l'image dont il s'agit puisse être celle du Cavalier thrace, qui jamais n'est représenté sous les traits d'un archer[6].

1. *Izvestia Mouzei*, 1907, p. 128, n° 177, fig. 104, fragment de bas-relief: restes d'un Cavalier galopant au-dessus d'un autel. Inscription: Μουκάκενθος Πόρεος ἥρωι προπυλαίῳ χαριστήριον. Provenance: Kaloïanovo (district de Sliven). — Les noms thraces de la dédicace sont un argument sérieux; la provenance est plus discutable: Kaloïanovo est situé sur la grande route qui mène à Bourgas, à moins de 70 kilomètres de cette ville. Le relief pourrait y avoir été transporté. Il est vrai que d'autre part la provenance du monument de Bourgas que nous étudions n'est pas assurée: M. Menant a trouvé le relief entre les mains d'une personne de la ville qui *croyait*, sans preuve, qu'on avait dû le découvrir aux environs immédiats. M. Dobrousky, qui s'appuie sur des renseignements fournis par M. Vasiliev, de Bourgas, déclare nettement que la provenance exacte en est inconnue.

2. Sur ces divinités, cf. *BCH*, 1893, p. 32.

3. *DH*, p. 429, n° 100b (aujourd'hui au Musée de Constantinople). — Cf. l'étude récente de Schultz, *Memnon*, 1908, p. 37.

4. Les premiers vers parlent d'une ville fondée par le fils d' Ἀρφεία, nom que M. Kaibel considère comme une abréviation d' Ἀφρογενεία = Ἀφροδίτη (je crois pour ma part que Ἀρφεία est une métathèse pour Ἀφρεία tiré de ἄφρος; cf. le verbe ἀφρέω dans Hom., *Iliad.*, XI, 282) : il s'agirait donc d'Énée et de la ville d'Enos qu'il passait pour avoir fondée; cette ville, du reste, semble nommée au vers 5.

5. L. 35-36 : *T. Flavius Diogenianus* et *Ti. Claudius Severus*.

6. Seule exception : des reliefs funéraires de Panticapée (Latyschev, *op. cit.*, II et IV) : mais sont-ce bien des *Cavaliers thraces* ?

Mais n'est-il pas plus naturel — et plus conforme au goût de rédaction pseudo-archaïque manifesté dans toutes les poésies de cette espèce — de ne pas considérer comme descriptive cette épithète, et de n'y voir qu'un adjectif poétique « de nature »? Tout au plus pourrait-on, si l'on préfère, y reconnaître une allusion sibylline aux flèches mortelles du dieu, qui transperce à distance ceux à qui il veut donner la mort[1]. Mais, à mon avis, la seconde explication est subtile et inutile, tant la première se suffit à elle-même : d'Homère à Ronsard et à Chénier, Apollon, quels que soient ses attributs réels, a toujours été, pour les poètes et ceux qui croient parler leur langue, « l'archer Apollon ».

2° Le mot ὑποσημαντήρ, inusité[2], est d'une signification difficile à fixer. Si on le rattache à ὑποσημαίνω, il paraît devoir signifier *indicateur :* mettre sur les portes de la ville l'image d'Apollon serait alors l'équivalent d'y placer, comme feraient les modernes, un drapeau rouge ou noir. Ce serait un signe que la ville est contaminée et qu'on risque sa vie en y pénétrant. Cette idée me semble plus conforme aux mœurs modernes qu'aux mœurs antiques : c'est peut-être aller un peu loin que de prêter à l'oracle les préoccupations d'isolement et de quarantaine inaugurées par la médecine contemporaine[3]. Les vers précédents contiennent eux aussi une prescription que nos contemporains approuveraient : c'est de faire un

1. Nonn., *Dionys.*, XXXVII, 720. — Ainsi compris, le mot τοξοφόρος devient une explication surnaturelle de la propagation de la peste par des influences mystérieuses et sans contact direct : elle est bien conforme au style des oracles, aux idées antiques sur les épidémies; elle s'applique particulièrement bien à la ville d'Enos, située au milieu des marécages du delta de l'Hèbre, d'où les rayons brûlants du Soleil-Phébus dégagent, en les desséchant, des germes de pestilence.

2. On trouve seulement un exemple de ὑποσημάντωρ = *subscriptor* (*Thesaurus*). Il est fort possible du reste qu'il faille lire ω au lieu de η dans notre texte, peu lisible. Cette correction supprimerait un *apax*, mais laisse la difficulté entière.

3. Le mot σήμαντρον, ainsi qu'on l'a remarqué (*Archiv für Religionswiss.*, 1911, p. 62), peut bien signifier l'objet qui sert à marquer par cautérisation (Xén., *Vectigal.*, IV, 21, en parlant des esclaves marqués du fer rouge), et, par suite, ὑποσημάντωρ pourrait à la rigueur indiquer *celui qui marque au fer ;* mais partir de là pour donner au mot un sens médical : *celui qui cautérise par le feu*, c'est admettre une extension de sens d'autant moins probable qu'on ne comprendrait guère cette étrange médication, quelle que soit exactement la maladie contagieuse désignée par λοιμός. Que si on allait jusqu'au sens plus vague et général de *guérisseur*, ce ne pourrait être que par une hypothèse, qui d'ailleurs conviendrait à l'explication proposée.

bûcher. Mais ce n'est point, comme on pourrait croire, pour brûler les objets contaminés ou les cadavres ; c'est la suite naturelle d'un sacrifice rituel destiné à calmer le courroux céleste. Il n'y a donc là dedans aucune prescription d'hygiène.

D'autre part, si l'oracle avait voulu indiquer une mesure préventive, il aurait dit sans doute : « Commencez par ériger sur les portes l'image d'Apollon, signal de la peste. » Au contraire, la phrase qui nous occupe est la dernière : la prescription qu'elle contient n'est donc pas préventive, mais conclusive. C'est pour éviter le retour de la maladie que l'image divine doit être fixée aux murs : les vers suivants, bien que très mutilés, semblent le dire nettement, car le sens qu'on y croit apercevoir est celui-ci : « Si la maladie revient, vous n'en subirez plus les funestes effets[1]. »

Ὑποσημαντήρ est donc ici douteux : on préférerait quelque composé de ὑποσείω ou d'un verbe analogue[2]. Mais ce qui est douteux, c'est la forme du mot, c'est sa signification précise ; ce n'est pas le sens général, qui est évidemment : Apollon, destructeur ou préservateur de la peste. Le cas est donc bien celui que j'ai indiqué : l'image d'Apollon, très vraisemblablement figuré sous les traits du Cavalier, ainsi que nous allons en voir la preuve dans le texte suivant, est placée dans les faubourgs de la ville (πρὸ πυλαίων) comme un fétiche prophylactique.

II. Le second texte apporte au premier quelques heureuses précisions. D'abord, il provient vraisemblablement d'Enos, lui aussi[3]. Ensuite, il est possible qu'il fasse allusion aux mêmes faits : c'est une hypothèse non encore proposée, mais que je crois assez acceptable.

Il comprend quatre distiques, inscrits sous l'image d'un

1. V. 32-33 : εἰ] δ' ἑτ]έρη... πελάσειεν ἀνείη, μηδ[ὲ]... ἐλεύσεται εἰσέτι ποινή.

2. Par exemple l'inusité ὑποσεύω, auquel a pensé M. Mordtmann, qui propose de lire ὑποσ[ευ]αντῆρα.

3. Sa provenance est inconnue. Il a été trouvé « *alicubi Thraciae* », dit Kaibel (n° 841). Mais il est probable que s'il ne provient pas de Dédé Agatch même (*DH*, p. 441, n° 110 b), qui n'est pas bâtie sur un site antique, il doit être originaire d'une ville voisine : or, la plus proche est Enos. — Egger a jadis cherché à prouver qu'il venait de Périnthe (*Annali*, 1868, p. 133 suiv.), mais sans aboutir à une certitude.

Cavalier au galop devant un arbre où s'enroule un serpent Je reproduis en entier le texte de ce petit poème :

Τὸν πρὸ πύλαις Ἥρωα, τὸν ἄλκιμον ἐν τριόδοισιν,
τὸν κλεινὸν, ναέτου θῆκαν ἐρισθένεος
Κλαυδιανοῦ πρὸ δόμοισι· σοφοτεχνήϊες ἄνδρες
τεῦξαν ὁμῶς γλυφικῆς ἀμφὶ καὶ εὐγραφίης.
Κλειτὸς ὁ σὸς Καπίτων γλύψας, γράψας δὲ φίλος σοι
Ἰανουάριος θεράπων, εἵνεκεν εὐσεβίης.
Ζώγρει, δέσποτ' ἄναξ, τὸν σὸν ναετῆρα μεθ' ἡμῶν
Κλαυδιανὸν, Θρῃκῶν πρῶτον ἐν εὐσεβίῃ.

Vient ensuite la mention de la date, indiquée à la mode romaine :

Ὀρφίτῳ καὶ Σοσίῳ Πρείσκῳ ὑπατοῖς, εἴδοις νοεμβρίοις[1]

Nous laisserons de côté ici, comme sans intérêt pour le cas qui nous occupe, la question des fautes prosodiques, pour nous en tenir au sens même du texte. Si je le comprends bien, il semble en résulter :

1° Que Claudianus a fait placer devant sa maison une image du Cavalier assimilé à Apollon, puisqu'il porte l'épithète de δεσπότης si fréquemment appliquée à ce dieu[2];

2° Que cette image comporte, non seulement une partie sculptée, mais des détails peints[3] qui ont aujourd'hui disparu (v. 3 à 5);

3° Qu'elle est une reproduction d'une image *officielle* du Héros (τὸν ἥρωα, remarquer le sens fort de l'article). Cette image est placée sur les portes de la ville (πρὸ πύλαις) et au croisement des routes (ἐν τριόδοισιν), probablement dans les faubourgs ;

4° Que cette image *officielle* est en même temps une image *cultuelle*. Le personnage qui l'a commandée, le peintre et le sculpteur qui l'ont exécutée ont cru, les uns et les autres,

1. 149 après J.-C. Le milieu du second siècle est également une date parfaitement admissible, tant pour l'oracle que nous venons d'étudier que pour le relief de la figure 11.

2. Bruchmann, *Epitheta deorum*, 22. — Cf. ce même titre sur des reliefs dédiés au Cavalier : Kalinka, *op. cit.*, n° 155 (Varna); *Izvestia Mouzei*, 1907, p. 150; *Sbornik*, 1892, p. 75, n° XLIX (Sliven).

3. Ce détail est intéressant pour ce que nous avons dit ci-dessus de l'usage de la peinture sur les reliefs dédiés au Cavalier (cf. p. 160, 250, 255).

faire œuvre pie : ils insistent à deux reprises sur leur piété (εὐσεβίη, v. 6 et 8) ;

5° Qu'elle passe pour avoir une *vertu prophylactique,* c'est-à-dire qu'elle est, pour ainsi parler, une *image miraculeuse* dont les vertus sont attachées, non seulement à l'original, mais encore aux copies ou reproductions qui en sont faites. « *Conserve la vie,* dit le texte (v. 7), de Claudianus, habitant d'une ville que tu protèges, [et conserve aussi la nôtre], à nous [qui sommes les auteurs de cette copie]. »

Le Cavalier est ici, à n'en pas douter, un Ἀπόλλων ἀλεξίκακος, ou, si l'on préfère, puisque le titre d'ἀλεξίκακος n'a encore jamais paru jusqu'à présent sur aucun monument représentant le Cavalier, un Ἀπόλλων σωτήρ[1].

* * *

Est-ce trop s'avancer que de tirer de cet ensemble de présomptions la conclusion que ce relief est un exemplaire analogue à celui que mentionne le texte précédent? Si non, nous avons grâce à ces deux textes l'explication de ce qu'est le *Héros* προπύλαιος : c'est une variante du Cavalier thrace, qui, par suite de son caractère général de dieu bienfaisant et protecteur, en arrive, dans certains cas, à être considéré comme le défenseur de la cité contre les maladies épidémiques[2].

Placé à l'entrée de la ville, le dieu voit les entrées et les sorties; il surveille les allées et venues des passants, et il

1. L'épithète de σωτήρ se rencontre sur deux reliefs, provenant l'un d'Aktcha Kaïrek (*Sbornik*, 1894, p. 81, n° 18 : ἐπηκόῳ θεῷ σωτῆρι), l'autre de Tchangarli, district de Tatar Bazardjik (*Ibid.*, 1895, p. 319, n° 4 : ... Σωτῆρι [parmi d'autres mots effacés?] Μουκαζένις Ἐπτακ[ένθου]). — Je ne veux pas aller jusqu'à affirmer que ces deux monuments reproduisent eux aussi des images miraculeuses, puisqu'on n'y rencontre pas l'épithète προπύλαιος, et que de plus les détails en sont assez incertains (du premier il ne reste que la partie supérieure; le second représente un Cavalier au pas, précédé d'un lion (?) courant vers un autel). Mais l'hypothèse est séduisante et je crois que le lecteur, après ce qui vient d'être dit, la trouverait assez acceptable. Elle permettrait de donner un sens fort et précis à une épithète qui, à cause de sa rareté même sur les *ex-voto* dédiés au Cavalier, mérite d'être prise en considération et expliquée.

2. De là, sur le relief de la fig. 11, l'explication du serpent, qui, bien qu'emprunté au type du cavalier funéraire, apparaît souvent sur les *ex-voto* au dieu thrace, et s'y trouve à sa place, puisqu'une des caractéristiques du dieu, si souvent surnommé Asclépios, est assurément d'être un guérisseur.

détourne probablement ceux qui, comme on dirait certainement encore aujourd'hui dans le pays, « ont le mauvais œil ». C'est vraisemblablement au-dessous d'une image du Cavalier, encastrée dans les murs de la ville thrace de *Pautalia*, que se lisait l'inscription suivante, dont on n'a jamais, je crois, signalé la valeur prophylactique :

> Πάντας ὅσοι στείχουσιν ἀπ' ἄστεος ἠδὲ πρὸς ἄστυ
> Λεύσσω ἢ εἰσορόω[1].

Errata. — Dans la liste de reliefs donnée à la page 144, note 1, A : lire : *a*) ci-dessous [n° 86] *fig. 4* (au lieu de *fig. 3*) — ajouter à la fin : *cc*) ci-dessous [n° 92] *fig. 9*. — Le catalogue ainsi dressé est donc augmenté d'une unité.

Page 150, note 5, modifier le renvoi : il s'agit du relief A *b*).

Georges SEURE.

1. *DH*, R, p. 317. — Il est évident que les deux verbes, surtout dissociés par ἢ, ne sont pas de simples synonymes : le second, qui signifie proprement « regarder dans les yeux », est pris au sens de surveiller, observer, « tenir à l'œil », probablement même intimider ou détourner par la puissance ou la fixité du regard.

NOTES GALLO-ROMAINES

LVI

LES DERNIERS DES BOÏENS

Le fait est connu, quoique seulement par Tacite. En 69, Vitellius étant à Lyon, un prophète, Maricc, se leva parmi les Boïens du Bourbonnais, et, se faisant passer pour dieu, entraîna sa tribu contre le peuple romain[1]. — Mais le devoir de l'historien n'est pas seulement de raconter le fait. Il faut qu'il cherche à l'expliquer. Pourquoi ce mouvement prophétique s'est-il produit chez les Boïens, et non ailleurs? Pourquoi se sont-ils crus appelés à délivrer la Gaule? Leur histoire aide-t-elle à comprendre cette folie patriotique, collective et religieuse? — Il m'a semblé que oui.

Ces Boïens appartenaient à la plus ancienne et à la plus fameuse des nations gauloises. Leur nom apparaît, à demi voilé par la légende, dans les temps les plus lointains de l'Empire celtique, sous Ambigat et ses neveux. Ils forment alors, quelque part, au centre de la Gaule, une puissante nation[2].

Quatre siècles avant notre ère, cette nation envoie daus l'Europe entière des bandes de conquérants. L'une s'installe en Italie, entre le Pô et l'Apennin, autour de Bologne[3]. L'autre occupe la Bohême et y fonde un grand Empire, qui rayonne sur le Danube[4]. Aucun nom gaulois, sans doute, n'était alors plus puissant et plus célèbre.

Puis vint la déchéance. Les Romains occupèrent la Cisal-

1. Tacite, *Histoires*, II, 61.
2. Tite Live, V, 35, 2.
3. Tite Live, V, 35, 2.
4. Tacite, *Germanie*, 28. Voir l'article *Boii* dans la *Real-Encyclopædie* de Wissowa.

pine, et, pour ce qui est des Boïens, les exterminèrent. Les Suèves réduisirent les Gaulois du Danube, enfermèrent les Boïens en Bohême, et, sous Marbod, les soumirent pour toujours. — En Gaule même, à la suite d'événements qui nous échappent, la nation-mère des Boïens disparut sans laisser de traces[1].

Mais il avait survécu à tous ces malheurs une troupe de trente mille hommes, qui, fuyant les Suèves, avaient rejoint les Helvètes, et avec eux s'étaient dirigés vers la Gaule. Jules César arrivant, cette troupe avait été battue par les Romains. Et alors, elle se trouve vaincue, errante, sans feu ni lieu.

Les Éduens, peut-être par égard pour le passé, la sauvèrent du vainqueur en obtenant de lui qu'il la leur donnât. C'étaient des gens fort braves, et qui faisaient honneur à leur nom. Les Éduens se les associèrent et leur donnèrent des terrains dans le Bourbonnais[2]. — Ainsi, après avoir parcouru toute l'Europe, traqués de partout, les voilà revenus au berceau de leur nom, dans ce centre de la Gaule d'où leurs ancêtres étaient partis. Les voilà sauvés par une série de miracles, et des Germains et des Romains, et du temps et de l'espace. Les voilà reconstituant, derniers de leur nom, ce nom glorieux entre tous. Aucune nation gauloise n'avait eu de plus extraordinaires, de plus mystérieuse destinées.

Qu'on songe à tout ce que ces faits, migrations, vie errante, salut imprévu, retour au foyer, suscitaient de passions religieuses et patriotiques chez les peuples d'autrefois; à ce que fut, par exemple, pour le peuple juif, le départ d'Égypte, la marche dans le désert, ou le retour de Babylone. — Je ne m'étonne plus si les Boïens se sont crus prédestinés à délivrer la Gaule.

Qu'on n'objecte pas que les Gaulois ne se souvenaient ou n'avaient cure de leur passé. Nous le connaissons bien : ils devaient le connaître eux-mêmes. Leurs traditions nationales étaient d'une extraordinaire ténacité. Au temps de Constantin, les Éduens racontaient toujours l'histoire de Diviciac[3]. Au

1. Sauf la présence de *Boii* dans le pays de Buch. Cf. *Revue*, 1903, p. 138, 1905, p. 74-6. Sans parler des débris des Boïens dans la région du Danube.

2. Pour ceci, César, *De b. g.*, I, 28, 5.

3. Voyez notamment le Panégyrique à Constantin (VIII de l'édit. Bæhrens), § 3.

temps de Vitellius, on rappelait aux Helvètes toutes leurs gloires d'autrefois[1]. Ni les Arvernes ni les Bituriges ne manquaient une occasion de vanter l'antiquité de leur nom. Derrière la vie municipale de chacune de ces cités, il y a toujours une longue mémoire qui plonge dans le monde celtique.

Quel contraste entre la façon dont nous entendons l'histoire et celle dont la comprenaient les anciens, entre l'esprit d'un Augustin Thierry[2] et celui de Tacite ! Si le cours de ses études avait entraîné Augustin Thierry vers cet épisode du prophète boïen, avec quelle joie de savant il en eût recherché les causes et le caractère ! Un paysan (car le prophète n'était pas autre chose), un cri populaire de liberté, voilà de quoi passionner les érudits de notre temps. Tacite, lui, a honte d'en parler : je dis honte, car il écrit *pudendum dictu*. Rien ne lui répugne plus que ce campagnard qui rêve d'indépendance, qui ose provoquer l'Empire romain, et, chose plus triste encore, qui veut « se mêler aux querelles des grands chefs », *inter magnorum virorum discrimina inserere sese fortunæ ausus est*, et il expédie l'événement, sans autre explication, en dix lignes, après avoir consacré dix pages à la bataille de Bédriac et à la mort d'Othon.

On sent bien, chez Tacite, l'aristocrate et le Romain, son mépris pour la plèbe qui ne se contente pas d'obéir. Et, à réfléchir sur ces lignes, on songe à l'attitude des grands de Rome et de Marc-Aurèle à l'endroit des humbles Chrétiens.

Il n'y a rien de chrétien chez Maricc, et cependant son histoire rappelle celle des persécutions. Son mouvement s'est mêlé d'intervention divine, de cette *simulatio numinum* qui

1. Tacite, *Histoires*, I, 67 : *Helvetii, Gallica gens, olim armis virisque, mox memoria nominis clara*.

2. J'avais songé d'abord à écrire ici Fustel de Coulanges. Mais précisément Fustel s'est occupé de l'épisode de Maricc (*Institutions*, t. I [*Gaule romaine*], p. 75-76). Mais, tout absorbé par la Gaule romaine, négligeant, presque de parti pris, ce qui y vient du passé et ce qui y rappelle la Gaule, il se borne à reproduire le passage de Tacite, sans qu'on puisse lui en faire un reproche.

était, pour les empereurs, une crainte de tout instant[1]. Comme Blandine et les autres martyrs de 177, il fut offert aux bêtes de l'amphithéâtre de Lyon. Les bêtes ne voulant pas de lui, la foule s'écria qu'il était inviolable[2] : ce qui prouve que le populaire, même à Lyon, lui était favorable. Il est vrai que ce populaire a dû venir des campagnes voisines, convié aux fêtes que donnait à ce moment Vitellius. — Maricc fut alors égorgé, sans doute par ordre de l'empereur, qui assistait au spectacle[3]. C'est ainsi qu'est morte sainte Blandine, et peut-être à la même place : les bêtes ne purent l'achever, le bourreau lui donna le coup de grâce[4].

Camille JULLIAN.

P.-S. — On a fait réellement tort aux Boïens du Bourbonnais dans notre histoire nationale. Jules César (I, 28, 5) nous dit que les Éduens les admirent aux mêmes droits que les autres de leurs *pagi;* or, sur la foi de ce renseignement, nous avons été tentés de croire que les Boïens ont été de très bonne heure absorbés dans la cité d'Autun et des Eduens. Je n'en crois plus rien. Il me semble, au contraire, que, dans le cours du premier siècle, ils ont formé une cité encore à demi-autonome.

1° Jules César, énumérant les cités qui furent représentées à la lutte pour délivrer Alésia, nomme peut-être spécialement les Boïens (VII, 75,4). J'en ai douté, j'en doute moins maintenant.

2° Pline les indique parmi les peuples de la province de Lyonnaise (*Hist. nat.,* IV, 105).

3° Tacite, à propos de l'affaire de Maricc, distingue bien *plebs Boiorum* et *proximi pagi Æduorum* (*Hist.,* II, 61). Peut-être l'absorption complète des Boïens dans la cité éduenne fut-elle la conséquence de l'affaire de Maricc. — Je ne serais pas étonné s'ils avaient fait partie des soixante peuples représentés à l'autel du Confluent.

1. Le mot doit signifier que Maricc se faisait passer pour dieu : *Deus, nomen id sibi indiderat.*

2. *Feris objectus quia non laniabatur, stolidum vulgus inviolabilem credebat.*

3. *Spectante Vitellio interfectus est.*

4. Ἐτύθη καὶ αὐτή, Eusèbe, V, 1, 56.

NOTES SUR SAINT-BERTRAND-DE-COMMINGES[1]

ARCHÉOLOGIE

---

1. Dans notre précédent article (*Revue*, 1910, p. 399), nous avions indiqué l'existence, au lieu dit de Tranquistan ou d'Antuche, d'une vaste enceinte rectangulaire de murailles qui représenterait l'ancien forum de Lugdunum. Nous l'avons explorée de nouveau en mesurant la longueur des murs. Le plus grand côté du rectangle orienté du sud-est au nord-ouest atteint 180 mètres de long. Le plus petit en a 155. Sur le côté sud-ouest, on remarque, à la face interne de la paroi ruinée, des amorces de murailles perpendiculaires. A l'intérieur, au dire des propriétaires de l'endroit, on aurait trouvé des ruines souterraines de murailles et des tombeaux. On pourrait voir aussi, à certains endroits, le sommet des arcs des portes de l'enceinte enfouies évidemment par un remblayage de deux à trois mètres. Il semble bien que ce soient là les murs de clôture d'un forum.

2. Nous avons exploré le monument de *Bord de Garonne* signalé aussi dans l'article mentionné plus haut (*Revue*, 1910, p. 403). Il s'élève sur une colline boisée dominant, d'un côté, le cours de la Garonne, de l'autre, le vallon de Barsous à l'ouest de Saint-Bertrand. C'est un édifice quadrangulaire dont la base forme un carré de 10 mètres de côté. Le parement en petit appareil romain à moellons cubiques se voit encore près de la base. Ailleurs, il a été arraché et le blocage avec gros cailloux noyés dans le ciment apparaît à nu. Ces murailles sont d'une épaisseur énorme. L'espace vide de l'intérieur a été fortement remblayé et envahi par la végétation. La hauteur totale est de 8 mètres.

Cet édicule, qui n'a jamais été décrit, serait-il un *fanum*, petit temple dédié à un dieu topique? L'absence de toute trace de porte ou d'ouverture rend cette hypothèse contestable. Ce serait plutôt le vestige d'un mausolée. Le voisinage du cimetière découvert tout près, à Barsous, rendrait cela encore plus probable.

D'après le récit des circonstances de sa destruction, tel que je le tiens de témoins dignes de foi, c'était bien un tombeau à incinération qu'il fallait voir dans la ruine analogue qui se dressait jadis dans un champ du quartier de *Herrane*[2] (plaine de Saint-Bertrand). Ces vestiges, décrits par M. Bernard[3] dans la *Revue de Comminges*, ont

1. Cf. *Rev. Ét. anc.*, t. XIV, 1912, p. 77.
2. *Revue*, 1910, p. 403.
3. *Revue de Comminges*, 1891.

été détruits à la dynamite il y a environ quinze ans par le propriétaire du champ. On trouva dans les soubassements ce que n'avaient pu atteindre les archéologues: des urnes funéraires, des vases lacrymatoires en verre irisé, un très grand nombre de pièces de monnaie. Les témoins que j'invoque ont pu voir des débris de poteries et des pièces en bronze de la belle époque impériale. Mais des objets de plus grande valeur, des pièces d'or, d'argent, auraient été vendus hors du pays, sans que personne ait pu les examiner.

3. En longeant le bord de la Garonne, du quartier des *Aygalets* (à Valcabrère) en descendant vers Saint-Bertrand, entre le moulin des Moines et le moulin de Capitou, on aperçoit des ruines de murailles d'aspect singulier. Au-dessus des prairies qui bordent le fleuve, la terrasse qui supporte la plaine de Valcabrère et Saint-Bertrand s'élève par un talus très brusque auquel s'adossent sur une longueur de 200 mètres des murailles en appareil romain très soigné formant une série d'alvéoles semi-circulaires de 1m50 de rayon environ. J. Sacaze[1] y voyait les restes d'une naumachie; d'autres auteurs[2] des restes de remparts. La première hypothèse est insoutenable, la deuxième est démentie par l'aspect des constructions. Ce sont probablement les restes de murailles de soutènement destinées à retenir les terrains de la plaine surélevée où se trouvait la ville du haut Empire. La disposition en alvéoles était sans doute destinée à augmenter la résistance à la poussée des terrains soutenus.

4. Les vestiges de l'aqueduc qui conduisait l'eau de Tibiran ont été décrits par J. Sacaze[3]. Je tiens néanmoins à compléter cette description par les résultats d'une exploration de ces ruines (septembre 1911). A côté de la belle source de Tibiran, qui jaillit d'une montagne calcaire près de ce village, se trouve la prise d'eau ou une des prises d'eau de l'aqueduc. C'est une sorte de puits carré en maçonnerie de pierre. Il a 1 mètre de côté et 3 mètres de profondeur actuellement. Le fond est encombré de pierrailles. Cette prise d'eau était alimentée sans doute par une dérivation souterraine de la source actuelle. Après de fortes pluies l'eau apparaît parfois dans ce puits. A cet endroit, commence un petit canal d'amenée par lequel on rejoint la muraille de l'aqueduc qui se dirige vers l'est vers Saint-Bertrand.

Le long de la propriété Escat, sur une longueur de 600 mètres, cette muraille se dresse encore à une hauteur de 2m50. Sur le terrain de cette propriété on voit s'ouvrir dans la muraille la bouche d'aqueduc en forme d'auge en marbre blanc dont parle J. Sacaze[4]. On peut suivre le mur à travers le vallon de Barsous, entre Tibiran et Saint-

1. *Inscr. ant. des Pyrénées*, p. 198. Toulouse, Privat, 1892.
2. De Froidour, *Lettres* (éd. P. de Castéran). p. 139 (Auch, G. Foix, 1899).
3. *Inscr. ant. des Pyrénées*, p. 164.
4. *Inscr. ant. des Pyrénées*, p. 164.

Bertrand, le long de la propriété Lozès. Par endroits, il s'élève encore à 2 mètres. Ailleurs, il disparaît presque totalement sous un remblai. Fait très important que je n'avais pu constater l'année précédente, l'ouverture du couloir souterrain dont j'ai parlé (*Revue*, 1910, p. 403) s'ouvre sous la *maçonnerie même du mur de l'aqueduc*[1]. Cela confirme notre hypothèse d'après laquelle il s'agirait d'un conduit pour la distribution des eaux. Sacaze *(loc. cit.)* mentionne d'autres conduits souterrains en relation avec l'aqueduc.

Au quartier d'Estangs, au nord-ouest de Saint-Bertrand, des pentes rocheuses, abruptes, mais couvertes de végétation, enserrent un petit vallon au sol très aplani, de forme ovale, qui peut mesurer 400 mètres dans son plus grand axe (nord-sud) sur 250 de large. Il est occupé par de grasses prairies. L'amphithéâtre de rochers qui entoure ce bassin verdoyant, plat et régulier comme une arène, s'interrompt comme par deux ouvertures aux extrémités.

Au nord, face à la route de Saint-Bertrand à Aventignan, s'ouvre une brèche étroite entre deux parois de rochers fort rapprochées à cet endroit. Cette brèche est encore en partie fermée par une muraille de construction romaine haute de 8 mètres. Ce mur n'est que la continuation de l'aqueduc. Il semble que cette muraille servait ici de barrage pour fermer le vallon d'Estangs. Ce vallon ainsi endigué devait former un petit lac artificiel, un réservoir. Le sol très bien nivelé semble indiquer un aménagement par l'homme.

Du côté opposé, au sud, la ceinture rocheuse s'interrompt également, mais à cet endroit le vallon est fermé par un talus ou remblai qui a dû être élevé artificiellement. Encore aujourd'hui ce fond de vallon est très humide et après les grandes pluies l'eau y stagne. Le nom même du quartier d'*Estangs* indique la présence d'un ancien étang.

Les traditions et les textes du Moyen-Age mentionnent des marécages dans les vallons qui avoisinent la ville. On pourrait trouver ici l'origine de la légende du monstre qui aurait habité ces marécages et dont le saint évêque Bertrand de l'Isle-Jourdain aurait délivré la cité. Le dragon (dont un crocodile empaillé pendu aux murs de la cathédrale est censé représenter la dépouille) a dû symboliser dans les traditions populaires les fièvres endémiques et paludéennes qui devaient depuis la ruine de la cité gallo-romaine sévir au voisinage de l'ancien étang artificiel devenu un marais. L'évêque saint Bertrand aurait, en faisant dessécher le vallon d'Estangs, assaini les abords de sa ville épiscopale.

Ce réservoir devait servir à l'alimentation de la ville, à l'irrigation

1. Ce pourrait bien être aussi un chemin souterrain permettant de sortir de l'intérieur de la ville en pleine campagne, comme cela existait dans plusieurs villes romaines.

des cultures et des prairies. Il devait être alimenté par des sources[1] et aussi par l'aqueduc dont le mur servait de barrage. Si des jeux nautiques ont jamais eu lieu à Lugdunum, c'est certainement là et non au bord de la Garonne comme l'ont supposé d'Agos[2] et J. Sacaze.

A l'ouest de Saint-Bertrand le vallon dirigé d'est en ouest où passe le chemin d'Aventignan, vallon connu sous le nom de Combe des Catalans et où se trouvent les landes en partie défrichées de Barsous, était emprunté par la voie romaine de Lugdunum à *Aquæ Tarbellicæ* (Dax). En faisant des travaux de défrichements pour aménager le beau domaine de M. Lozès à Barsous, on a découvert, il y a cinquante ans et depuis, de nombreuses tombes gallo-romaines, restes d'un cimetière qui s'étendait le long de la route. Ces fouilles ont mis à jour un certain nombre de sculptures, d'objets divers, d'inscriptions, réunis pour la plupart au château de Barsous dans la collection de M. Lozès.

Ces trouvailles ont été décrites et ces inscriptions publiées par divers auteurs[3]. Je dois dire ici cependant que plusieurs petites tombes à incinération de forme quadrangulaire n'ont pas été encore fouillées. Elles affleurent à la surface de la lande de Barsous de chaque côté de la voie romaine dont la trace est visible à travers les champs de fougère sur la droite de la route de Saint-Bertrand à Aventignan. Des découvertes intéressantes seraient possibles.

J'ai pu examiner en 1910 et 1911 chez M. le docteur Trey-Signalès à Saint-Bertrand une collection d'objets antiques découverts à la suite de travaux agricoles ou de démolitions par M. Trey-Signalès père, qui avait consacré un zèle des plus louables à l'investigation des ruines de Lugdunum. Il y a là un grand nombre de débris d'ornementation monumentale : fragments de corniches, de frises ornées de rinceaux de feuillages d'un bon style, chapiteaux corinthiens de grandes dimensions, une belle antéfixe à palmettes. Malheureusement, tous ces débris sont très mutilés. Dans la cour, un sarcophage chrétien (v^e^ ou vi^e^ siècle) avec strigiles en bâtons coupés et monogramme au centre.

Comme sculpture figurée nous trouvons :

1° La partie inférieure d'un torse viril en marbre blanc de la plus belle époque (i^er^ ou iie siècle). Ce torse est coupé à la naissance des cuisses et à la partie inférieure de la poitrine. C'est peut-être le débris d'une statue de Bacchus.

1. Le vallon d'Estangs possède encore aujourd'hui une source abondante.

2. L. de Fiancette d'Agos, *Vie et miracles de saint Bertrand* (Saint-Gaudens, Abadie, 1851), p. 39.

3. E. Barry, *Mémoires lus à la Sorbonne* (Arch.), 1865, p. 127; *Société d'Archéologie du Midi de la France, Comptes rendus* (1870-72, p. 81). — Bernard (de Luchon), *Rev. de Comminges*, 1891, 4e trim., p. 81; J. Sacaze, *Inscr. Ant. des Pyrénées*, p. 219; Hirschfeld, *C I L.*, XIII, I, 265, 267, 271, 283, 284, 286, 288, 292. Trey-Signalès, *Mémoire manuscrit envoyé à la Société d'Archéologie du Midi de la France.*

2° Une tête en marbre blanc grandeur naturelle. Le visage est très dégradé.

3° Deux fragments de stèles funéraires, spécimens de l'art populaire ibéro-pyrénéen analogues à ceux que le Comminges, le Couserans, l'Espagne, ont fourni en très grand nombre. Le premier, dont la moitié supérieure est seule conservée, porte une figure grossière en bas-relief représentant le défunt. Elle est entourée d'une arcature supportée par deux petits pilastres en bas-relief. Au-dessus de la tête est gravée une rosace formée d'une étoile à cinq lobes inscrite dans un cercle accompagné de deux demi-cercles concentriques. De chaque côté de cette rosace, deux autres plus petites en forme de roues à sept rayons. Un autre fragment de stèle, moins remarquable, montre deux rosaces à cercles concentriques au-dessus de la tête de l'effigie, seule conservée. Ces rosaces figurant le soleil ou les étoiles, sont des symboles relatifs à des cultes astronomiques très anciens.



Fig. 1.
Petit torse d'Hermès découvert a Saint-Bertrand (Coll. Rixens).



Fig. 2.
Ornement en bas-relief trouvé a Saint-Bertrand (Coll. Rixens).

On les observe sur un grand nombre de stèles africaines, espagnoles ou pyrénéennes.

M. Rixens, l'excellent artiste méridional, qui réside une grande partie de l'année à Saint-Bertrand dans l'ancien palais des évêques de Comminges, possède plusieurs fragments de sculpture intéressants.

1° Une statuette en marbre de 50 centimètres de hauteur, dans son état actuel; figure nue d'un jeune dieu. Le bras droit est brisé près de

l'épaule; le poignet gauche est également amputé ainsi que les cuisses au-dessus des genoux. La tête manque. Une draperie retenue par l'épaule gauche retombe élégamment sur l'avant-bras gauche tendu en avant dans le geste d'offrir ou de porter un objet. Ce petit torse est d'un beau style. C'est un Hermès d'un type très classique, peut-être d'origine grecque et sûrement d'imitation et de style helléniques *(fig. 1)* [1].

2° Un fragment de plaque en marbre blanc, orné d'une tige en bas-relief avec feuillages et fleur stylisée à six lobes jaillissant de l'intervalle de deux moulures recourbées en volutes. Ce débris d'ornement architectural est d'un très beau modelé à la fois large et précis dans la facture des feuillages *(fig. 2)*.

M. Rixens a découvert il y a quelque temps, sous le sol de la cave de son habitation (xve siècle), le pavé d'une ancienne chambre gallo-romaine en stuc rougeâtre. A côté de là, sous la maison de la poste, on a découvert d'autres vestiges de constructions romaines; les fondations d'un bâtiment de forme circulaire de trois mètres de rayon. Ces deux habitations (l'ancien évêché et la poste) sont situées sur la colline de Saint-Bertrand, à côté de l'arceau connu sous le nom de *Porte Cabirole*.

R. LIZOP.

1. A rapprocher : les Hermès de Pompéi et d'Athènes reproduits par M. Salomon Reinach, *Répertoire de la Statuaire grecque et romaine*, t. II. vol. I, 1908, p. 149, n°s 9 et 10.

LE MUSÉE CORSE

L'opinion publique est aujourd'hui très fortement attachée au projet de création d'un Musée corse, dont le Conseil général du département s'est lui-même occupé dans sa dernière session. Il s'agirait de réunir dans un établissement placé sous le patronage de l'État tous les souvenirs du passé que notre grande île méditerranéenne renferme, de manière à les protéger désormais contre les injures du temps et des hommes.

En effet, si l'on pouvait dénombrer tous les objets d'art ou tous les débris archéologiques et historiques qui ont été détruits, perdus ou exportés à l'étranger, on serait à la fois étonné et désolé. La Corse, je le dis sans hésitation, est au moins aussi riche que n'importe quel autre département français en vestiges de l'antiquité, et cela se comprend. Sa position géographique en faisait autrefois une région de passage, sinon d'escale obligatoire, pour tous les peuples navigateurs; il n'en est pas dont l'établissement ait complètement disparu des profondeurs de son sol. Depuis l'époque néolithique, on peut reconstituer leur manière de vivre : les dolmens, les menhirs, les cromlechs y sont aussi nombreux qu'en Bretagne, plus nombreux assurément que ne l'a écrit M. de Mortillet; les haches de pierre polie, les pointes de flèche, les racloirs, couteaux, etc., qui ont été trouvés dans ces dernières années à Vizzavona et ailleurs par mon ami le docteur Forsyth Major, de la Société royale de Londres, constituent déjà une belle collection. L'âge du fer y est représenté par les stations préhistoriques de Belgodère et de Murato; celui du bronze, par les dépôts de Cagnano et de Prunelli où j'ai moi-même trouvé de jolis bracelets, fibules, chaînes, pendeloques, anneaux, etc., qui attestent l'importance de ces stations. La période étrusque, qui a suivi, a survécu sur la côte orientale, près d'Alalia; la civilisation romaine nous y a laissé une quantité de monnaies, de vases, beaucoup de tombeaux, plusieurs inscriptions dont l'archéologie et l'épigraphie locales s'enorgueillissent. Et que dire du Prémoyen-Age ou des siècles plus récents, de l'occupation lombarde et surtout arabe, de la domination pisane, puis génoise, qui n'ont pas laissé des traces seulement dans la langue ou les mœurs, mais encore sur le fronton des temples et dans les alluvions du littoral? Il y aurait d'ores et déjà de quoi remplir les salles du futur musée bastiais.

Notez bien que ce Musée destiné à recueillir les antiquités insulaires est devenu surtout nécessaire au moment où la Corse se prépare à exhumer ses trésors archéologiques. Les deux lois récemment votées sur la construction du chemin de fer de Bonifacio et l'assainissement de la côte orientale prévoient de grands travaux de desséchement, de régularisation fluviale, et d'adduction d'eau potable, qui vont bouleverser une terre éminemment historique, faite avec la poussière de ses anciens monuments. Déjà sous le second empire, les Italiens qui furent employés à construire le canal d'irrigation de la plaine de Biguglia mirent à jour des milliers de débris dont la dispersion immédiate, facilitée par l'indifférence de l'Etat, fut peut-être irréparable. Le jour où les ingénieurs auront déblayé le territoire des anciennes Aleria et Mariana; le jour où le Golo, ramené dans son lit, ne recouvrira plus le cimetière actuel des premiers temps chrétiens; le jour enfin où ces anciennes cités qui furent tour à tour étrusques, phocéennes, carthaginoises, romaines, lombardes, byzantines, etc., et dont la reconstruction incessante ne fut abandonnée qu'au xe siècle, auront été dégagées de la couche de limon qui les cache, que de richesses ne verrons-nous pas s'accumuler dans ce musée établi à Bastia que toute l'élite intellectuelle de l'île rêve?

Mais il serait urgent que ce rêve devînt une réalité, car les travaux ont déjà commencé; sinon nous assisterons, impuissants, à la profanation des objets les plus sacrés, à la mise à l'encan des trésors qui sont un patrimoine national, non la propriété des terrassiers cupides. Il faut non seulement sauver ce qui existe déjà, mais recueillir ce que le sol a conservé. Jusqu'ici le dédain administratif a favorisé le vandalisme. Quand les Corses sauront que l'État recueille pieusement les souvenirs de leur histoire, nul doute que les possesseurs ne consentent à lui confier leurs propres collections trop souvent dispersées, nul doute que les auteurs des découvertes futures ne renoncent à s'approprier la totalité de leurs fouilles. On ne verra plus s'accomplir ces crimes artistiques ou ces sacrilèges historiques qui sont devenus ici une habitude courante. On ne verra plus, je l'espère, ce marbre sculpté et gravé d'un tombeau romain rongé par les intempéries jusqu'à devenir illisible; ni les sculptures si curieuses du x[e] siècle corse arrachées au baptistère de Saint-Pierre d'Accia pour servir de décoration à une porcherie voisine; ni des paysans ignorants briser à coups de pioche les amphores pleines d'huile antique qu'ils avaient découvertes dans leur champ de Mariana; ni l'inscription rarissime d'une époque inconnue servir de marchepied à une misérable maison d'Aïti; ni les peintures d'Oveglia moisir dans des caves, ou son sanctuaire en bois sculpté donner asile à toute une colonie de rats.

Il est donc temps que les pouvoirs publics décident au plus tôt la fondation d'un établissement que les hommes politiques de Corse

encouragent, que la municipalité de Bastia patronne, que les membres de la Société des Sciences historiques réclament. Sa popularité est indéniable; ses bienfaits seront considérables. Le Musée aidera au relèvement intellectuel des habitants qui ignorent leur passé et leur donnera un sentiment plus net de leur affection pour la petite patrie et partant pour la France. La science y trouvera de sérieux avantages et ce n'est pas l'histoire de la Corse qui seule en profitera, mais l'histoire elle-même de la Méditerranée.

A. AMBROSI,
Agrégé de l'Université,
Conservateur des antiquités et objets d'art de la Corse.

A PROPOS DE LA CULTURE DE LA GUAIDE OU PASTEL

EN FRANCE AU MOYEN-AGE

M. Boissonnade signalait tout récemment (*Revue*, 1912, p. 194) l'importance acquise en France, au Moyen-Age, par la culture du pastel. Il indiquait les régions où la production et le commerce de cette plante tinctoriale étaient le plus actifs. Quelques textes conservés aux archives de Bayonne permettent de ranger la région du Sud-Ouest au nombre de celles déjà mentionnées.

La culture du pastel et son exportation en Angleterre par le port de Bayonne furent très importants, sans doute, à l'époque de la domination anglaise. Mais il n'en subsiste aucune trace dans les textes contemporains. En revanche, il en est parlé à plusieurs reprises dans des documents datés de 1480 à 1483. Puis les textes font subitement défaut. Comme on ne peut concevoir que la culture et le commerce du pastel aient apparu brusquement dans notre région pour disparaître de même et que d'autre part les transactions portent sur de grandes quantités, on peut bien admettre que ce commerce correspond à une production intensive et d'ancienne date. J'ajouterai que les actes notariés constatant les ventes en question mentionnent des facteurs et des experts opérant à Bayonne pour le compte des marchands anglais (de Bristol, généralement). Ce commerce avait

donc survécu à la reprise de Bayonne (1451) et il paraît des plus sérieux. Voici ces textes:

Mars 1480: Vente de 15 pipes de « guaide » à Johan Hemyng, marchand de Bristol.

Avril 1481 : Vente de 21 pipes à Robert Strange, de Bristol.

Octobre 1481 : Vente de 14 pipes à Johan Ros, de Bristol.

Novembre 1481 : Vente de 28 pipes à Robert Strange, de Bristol.

Avril 1482 : Vente de 65 pipes à Robert Strange, de Bristol.

Novembre 1482 : Vente de 45 pipes à Johan Darronomendi, de Renteria, qui les achète pour un marchand anglais.

Mars 1483 : Vente de 16 pipes à J. Dultin, de Bristol.

Enfin on ne rencontre plus d'autre acte que le 20 juin 1526 (86 sacs chargés au Boucau).

On remarquera : 1° que tous ces contrats de vente — moins un — se réfèrent à une très courte période; 2° la pipe bayonnaise jaugeant, d'après Balasque, 6 setiers 1/2 de Bayonne (soit 871 litres), l'importance de ces transactions paraît considérable; 3° le pastel produit dans la région du Lauraguais voyageait par eau et était exporté par Bordeaux. Le pastel dont il vient d'être question devait provenir de la région de l'Adour (Béarn et Pays basque). Toutefois un contrat de vente (nov. 1482) indique par exception la provenance du pastel vendu: « Castet Nau Darri en Laurague » (Castelnaudary en Lauraguais).

L. COLAS,

Professeur au Lycée de Bayonne.

Je suis moins convaincu que M. Colas de l'origine locale de ce pastel: Bayonne a fort bien pu transiter des produits du Languedoc. La vraie preuve de la richesse du Labourd en pastel ne peut être tirée que d'un document né sur place, et ce document nous manque jusqu'ici.

C. J.

CHRONIQUE GALLO-ROMAINE

Les oppida du Limousin. — « La liste des *oppida* de la cité des Lémoviques n'a pas été dressée. M. Paul Ducourtieux, dans son livre sur *Les Voies Romaines en Limousin*, en signale six dans le haut pays : Courbefy, le Puy-Chatelard, le Puy de Gaudy (Guéret), Toulx-Sainte-Croix, le Mont-Pijeau (Saint-Éloi) et Château-Vieux (Pionnat). On pourrait proposer, dans le bas pays : Le Montceix (Chamberet), Roche-de-Vic (Albussac), — cet *oppidum* apparaissant moins comme un lieu d'habitation ordinaire que comme un lieu fortifié et de refuge, — le Puy du Tour (Monceaux), peut-être le Puy de Vezi (Collonges) ou Turenne (mieux Vieux-Turenne, de légendaire mémoire) et Yssandon. Quant aux *vici*, un certain nombre de ceux de la période postérieure — gallo-romaine — ont été identifiés.

» Limoges, — dont le nom celtique est *Ritu* — gué de la Vienne[1], — plus tard *Augustoritum*, *Lemovicum*, puis Limoges, était-elle la capitale, le point central des Lémoviques, où résidait le chef? Nous ne le pensons pas. C'était peut-être un *vicus* de quelque importance avant la conquête romaine, une façon de Lutèce, avec ses *nautes* ou *naveteaux*, non un *oppidum*. A notre avis, qui est aussi celui de M. Camille Jullian, c'est au Montceix, à la limite du Haut et du Bas-Limousin, sur la ligne de partage des eaux, qu'il faudrait chercher l'*oppidum* central des Lémoviques, bien que les lieux présentent un périmètre un peu étroit pour justifier complètement ce choix. Ce n'est donc qu'une conjecture Mais la situation de cette haute butte, qui porte les marques indiscutables d'une très haute antiquité, marques s'étendant jusque sur ses flancs et à ses pieds, dans un rayon relativement étendu, la rend singulièrement admissible et probante. Un examen attentif, soutenu, de la topographie du Montceix et de ses alentours serait de nature à éclairer la solution du problème de cet *oppidum* dont nous posons ainsi la donnée: l'ouvrage fortifié sur la crête, les demeures sur les pentes et dans les parties basses. Beaucoup d'*oppida* à deux compartiments ont été signalés en Gaule: l'un habité, centre administratif ou commercial, l'autre inhabité, en temps de paix, mais fortifié, car les Gaulois avaient à s'opposer aux entreprises de leurs voisins. »

(Extrait d'un article de M. Plantadis, dans *Lemouzi* de juillet 1912, sur l'ancien Limousin.)

1. [Cf. *Revue*, 1905, p. 393.]

L'origine de Tulle. — Du même M. Plantadis, dans le *Journal du Département de la Corrèze* du 14 juillet :

« A quelles circonstances de l'existence sociale des Lémoviques Tulle doit-elle d'avoir été choisie pour centre de dévotion païenne? Ici j'apporte une opinion personnelle. Ce n'est point spontanément qu'un sanctuaire de cette nature s'éleva au confluent de la Corrèze et de la Solane, — confluent divinisé selon toute apparence, car le culte des eaux fut étroitement lié à celui des Tutelles chez nos lointains ancêtres, — mais bien par transfert de culte et de nom, comme à Bibracte, la cité sainte des Éduens, l'aïeule d'Autun. — La résolution du problème des origines de Tulle se trouve ainsi intimement liée à celle des Arènes dites de Tintignac, à deux lieues environ de notre ville, et dont les vestiges énigmatiques nous sont connus dans leur appareil extérieur. — C'est, en effet, aux Arènes (de Tintignac) qu'il faut aller chercher ce secret; c'est là que doit être soulevé le coin du voile qui nous a longtemps caché la vérité. Et, bien que nous ne puissions pénétrer le mystère qu'en partie, il nous est permis maintenant de soutenir que le lieu dit des Arènes de Tintignac (son nom gallo-romain ne nous est point parvenu) fut, après sa dévastation par des hordes de Barbares, 300 ans après Jésus-Christ environ, — le générateur de Tulle. Les Arènes ne furent pas une ville au sens moderne du mot; un camp, pas davantage; mais un centre de dévotion, un pèlerinage de quelque importance, un peu analogue à ceux de Lourdes et de Sainte-Anne d'Auray de nos jours. — Je ne fais point ici la démonstration complète de ce double problème. On la trouvera, en détail, dans le chapitre Ier de mon *Histoire de Tulle des origines à nos jours*. Ce que j'en dis présentement ne peut que constituer des positions de thèse, destinées à satisfaire, dans une certaine mesure, la curiosité impatiente de mes correspondants. »

Le rapprochement que fait M. Plantadis avec Bibracte est capital. Il est en effet curieux que la déesse Bibracte, qui n'a pu être originairement que celle du Beuvray, ait été si particulièrement adorée à Autun. Il a dû y avoir, lors de la fondation d'*Augustodunum*, quelque acte solennel de transfert de culte, de nom, de statue, je ne sais, comme les anciens savaient en opérer. — Nous avons cité jadis ici même un livre sur les transferts (*Revue*, 1911, p. 345).

A propos du Néron. — Communication adressée à M. G. Radet : « Je lis dans la chronique gallo-romaine de la *Revue des Études anciennes*, 1912, p. 198 : « Le chemin romain au Néron — ... Je ne » sais pourquoi le nom de Néron apparaît si souvent dans certaines » régions : il doit y avoir là-dessous quelque souvenir de légendes » hagiographiques. »

» J'ai lu, il y a longtemps déjà, dans la *Revue alpine*, je crois, un

bon travail d'un érudit alpiniste (M. Ferrand[1] ?). Je l'ai certainement à Bordeaux. En attendant l'occasion de le retrouver et de le communiquer à M. Jullian, je m'empresse de lui dire que la montagne appelée par les Grenoblais : le « Néron », et surtout le « Casque de Néron », était dénommée autrefois *Neyron* et que les titres latins (toujours si ma mémoire me sert bien) la désignaient sous l'appellation de montagne *Noire*. Elle a en effet une ceinture de sombres sapins[2], comme la Montagne Noire du Languedoc.

» Il n'y a donc rien de romain (à part la voie si intéressante dont on vient de relever certaines parties du tracé) dans ce sommet très dangereux pour les excursionnistes sans guide. « Il s'y tue en moyenne deux étudiants de Grenoble par année. »

E. DURÈGNE.

Que la plupart des « *Néron* » viennent de « noir », cela va sans dire. Mais cela, c'est la dérivation phonétique. Ce n'est pas d'elle que je parlais. Je parlais du fait d'adapter cette dérivation à l'empereur Néron. Car il y a, dans les noms propres comme dans tant d'autres, à la fois le fait linguistique et le fait populaire ; ce dernier seul m'inquiétait dans l'espèce, et je me demandais pourquoi les hommes ont si souvent, dans nos pays, incliné leurs noms propres dans le sens de Néron. Je le répète, je crois à des souvenirs hagiographiques.

La nouvelle mosaïque de Lyon. — M. René Cagnat a exposé, le 16 août, à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, le résultat des fouilles que MM. Fabia et Germain de Montauzan, professeurs à la Faculté des Lettres de Lyon, ont exécutées, cet été, sur la colline de Fourvières.

Les fouilles ont porté sur l'ancien clos des Minimes ; on a constaté tout d'abord que les fortifications actuelles, qui limitent ce clos, suivent à peu près le tracé de l'ancienne enceinte romaine ; au nord du forum, exploré l'année dernière, se trouve un autre clos, qui renferme les ruines de l'amphithéâtre et du théâtre.

La première tranchée effectuée sur ce terrain a remis au jour les vestiges d'un édifice romain, où l'on a trouvé deux salles antiques dont le pavage était des plus intéressants : la première salle était pavée en marbre, la seconde en mosaïque.

Cette mosaïque, qui ne mesure pas moins de 50 mètres carrés, présente, au milieu de dessins géométriques, des scènes fort pittoresques : on y voit un sanglier qu'un chien serre de près, un ours affronté avec un taureau, une gazelle qui fuit devant un léopard, un lion à la poursuite d'un cheval.

1. [*Le Néron dans les anciens textes*, extrait de la *Revue alpine* d'août 1907, Lyon, Geneste, 1907, in-8° de 8 pages. Nous publierons prochainement une nouvelle note de M. Ferrand sur le Néron. — C. J.]

2. [« Il en reste encore quelques groupes dans certaines parties abruptes que la hache n'a pu atteindre. — H. FERRAND.]

Dans un rectangle central figure un personnage difforme, bossu par devant et par derrière, tenant un croc à la main droite, revêtu du *subligaculum* blanc et noir.

C'était sans doute le portrait ou plutôt la caricature d'un belluaire ou de quelque célébrité de l'amphithéâtre. Ce qui fait l'intérêt de cette figure, c'est qu'elle est unique : on n'en trouve pas d'analogue dans le *corpus* des mosaïques de la Gaule et de l'Afrique du Nord. (D'après le *Journal* du 18 août.)

Le Rhin, dieu celtique. — « La tristesse est au clan des pangermanistes : une grande nouvelle leur est parvenue de Bonn. Le Rhin vient d'être dénationalisé par les archéologues. Depuis cent ans, les poètes ont chanté le grand fleuve, père de la patrie et souverain des Germains. Le *Vater Rhein* ne serait, hélas! plus qu'un vulgaire dieu étranger, importé par les Celtes. Les membres de la « Société des Antiquaires des pays du Rhin » qui ont tenu leur Congrès à Bonn, il y a quelques jours, en ont ainsi décidé. Le professeur Lehner leur a montré le dieu celtique, en projections photographiques, tel qu'il est figuré sur des sculptures de pierre, récemment découvertes aux environs de la ville. De même que les Grecs, a expliqué ce savant, les Celtes représentaient le dieu du fleuve par l'image d'un taureau. Avec ses cornes puissantes, son mufle monstrueusement ouvert et sa tête couverte de poils, il devait susciter la terreur et rappeler les ravages des éléments déchaînés. Pour nos ancêtres d'il y a deux mille ans, le « Rhin tranquille et fier » était surtout un objet de crainte. Mais le professeur Lehner entendait démontrer avant tout, par des rapprochements ingénieux, que les Celtes avaient subi à la fois des influences romaines et helléniques. Voilà une nouvelle preuve qui vient à l'appui de la thèse que toute la vallée du Rhin était jadis peuplée par les Celtes. Le fameux symbole du « fleuve germanique » perd de plus en plus sa valeur. » (*Journal des Débats* du 12 août 1912.)

J'imagine qu'il n'y a aucune tristesse chez nos confrères de Westphalie ou de Prusse. En réalité, le Rhin, comme tous les dieux locaux, a suivi la coutume de ses maîtres. Il a été dieu celtique tant que les Celtes ont occupé ses rives, et est devenu plus tard, comme le fleuve, aussi complètement que possible, dieu germain.

Les trésors enfouis. — « M. Prosper Challier, cultivateur à Trept (Isère), labourant son champ, a mis à jour un vase en cuivre, sans aucune valeur artistique, mais qui contenait deux mille quatre cents pièces antiques aux effigies d'empereurs romains, notammeut de Gallien, de Posthume, de Claude II, et à l'effigie de l'impératrice Salonine. » C'est peut-être une nouvelle preuve que les bandes germaniques ont alors menacé les passages des Alpes.

Fouilles en Comminges. — « Il a été question d'entreprendre des recherches à Saint-Bertrand-de-Comminges et de ressusciter *Lug-*

dunum Convenarum, la ville fameuse où Rome avait établi la douane entre la Gaule et l'Ibérie, où affluaient les objets de négoce qui traversaient les Pyrénées. Dans une lettre à la *Dépêche* du 7 août, M. Marcel Dieulafoy, membre de l'Institut, secrétaire général de la Société française des fouilles archéologiques, insiste sur l'importance de cette œuvre, qui comporte non seulement la recherche, mais la conservation intégrale de tous les vestiges d'édifices exhumés. Aussi, avant d'entreprendre les fouilles, la Société s'assure-t-elle que les Conseils municipaux, ou, à leur défaut, le Conseil général intéressé, prendront à leur charge les crédits relatifs à la conservation des édifices qui leur seront remis. L'aide du Conseil général de la Haute-Garonne sera sollicitée, et on va demander aux propriétaires de Saint-Bertrand de faciliter les fouilles en acceptant comme prix de location l'équivalent des revenus à espérer de leurs terres. « Des négocia- » tions seront tentées sous peu de jours, » dit M. Dieulafoy. « Qu'elles » aboutissent et, le printemps prochain, les chantiers seront ouverts, » pour être en pleine activité à l'époque où le juste renom des eaux » des Pyrénées et la beauté merveilleuse de nos montagnes amènent » un nombreux cortège de voyageurs. »

C'est dans ces conditions, au demeurant fort avantageuses pour les régions où les recherches sont entreprises, qu'ont été terminés le déblaiement du Trophée colossal de la Turbie (Alpes-Maritimes), au-dessus de Monte-Carlo, élevé par Auguste sur les confins de l'Italie et de la Gaule pacifiée, ainsi que celui des catacombes de Sousse (ancien Hadrumète) en Tunisie, et que se poursuivent avec un plein succès les fouilles du Vieil-Évreux. » (*Journal des Débats* du 10 août 1912.)

J'espère que ces fouilles auront lieu, qu'elles donneront de bons résultats, et qu'on n'oubliera pas que la première idée et les premiers repères en viennent de cette *Revue* et de M. Lizop (*Revue*, 1910, p. 399-410; 1912, p. 77-79, p. 395-400).

Mouvement archéologique belge. — Pour en montrer l'importance, nous empruntons aux *Archives belges* la liste des Sociétés historiques et archéologiques belges. — Le millésime indique la date d'apparition du 1er volume des différentes publications. — Académie royale d'Archéologie de Belgique. *Annales*, 1843, in-8°; *Bulletin*, 1865, in-8°. — Cercle archéologique d'Enghien. *Annales*, 1880, in-8°. — Cercle archéologique de la ville et de l'ancien pays de Termonde. *Annales*, 1863, in-8°. Cercle archéologique de Mons. *Annales*, 1856, in-8°. — Cercle archéologique du canton de Soignies. *Annales*, 1894, in-8°. — Cercle archéologique du pays de Waes. *Annales*, 1861, in-8°; *Publications*, 1862, in-8°. — Cercle archéologique, littéraire et artistique de Malines. *Bulletin*, 1890, in-8°. — Cercle historique et archéologique de Brecht et environs. *Revue*, 1905, in-8°. — Cercle historique et archéologique de Courtrai. *Bulletin*, 1903, in-8°. — Cercle historique

et archéologique de la Campine. *Annales*, 1903, in-8°. — Cercle hutois des Sciences et des Beaux-Arts. *Annales*, 1875, in-8°. — Institut archéologique du Luxembourg. *Annales*, 1847, in-8°.— Institut archéologique liégeois. *Bulletin*, 1852, in-8°. — Les Chercheurs de la Wallonie, Société belge de Spéléologie et de Préhistoire. *Bulletin*, 1907, in-8°. — Section scientifique de la Société chorale et littéraire des Mélophiles de Hasselt. *Bulletin*, 1864, in-8°. — Société archéologique de l'arrondissement de Nivelles. *Annales*, 1879, in-8°.— Société archéologique de la ville et de l'ancien pays d'Alost. *Annales*, 1904, in-8°. — Société archéologique de Namur. *Annales*, 1849, in-8°. — Société d'Archéologie de Bruxelles. *Annales*, 1887, in-8°, *Annuaire*, 1889, in-8°. — Société d'Art et d'Histoire du Diocèse de Liége. *Bulletin*, 1881, in-8°; *Leodium*, 1903, in-8°. — Société d'Émulation pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre occidentale. *Annales*, 1839, in-8°; *Publications*, 1840, in-4° puis in-8°. — Société des Bibliophiles liégeois. *Publications* : in 8°, 1864; in-4°, 1892; *Bulletin*, 1882. — Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut. *Mémoires et Publications*, 1839, in-8°; *Bulletin*, 1864, in-8°. — Société d'Histoire et d'Archéologie de Gand. *Annales*, 1893, in-8°; *Bulletin*, 1894, in-8°; *Inventaire archéologique*, in-8°. — Société historique et littéraire de Tournai. [*Bulletins* : 1849-1895, in-8°; *Mémoires*, 1853-1896, in-8°]; *Annales*, 1896, in-8°. — Société paléontologique et archéologique de l'arrondissement judiciaire de Charleroi. *Documents et Rapports*, 1864, in-8°. — Société royale de Numismatique. *Revue*, 1842, in-8°. — Société scientifique et littéraire du Limbourg. *Bulletin*, 1852, in-8°. — Société verviétoise d'Archéologie et d'Histoire. *Bulletin*, 1898, in-8° [1].

Bonn et son passage. — Je ne connais pas le travail de M. Hauptmann, *Die strategische Rheinübergange der Rœmer bei Bonn und ihre Befestigungen* (Bonn, P. Hauptmann, in-8°). Mais je souhaite qu'il ait rendu justice à ce passage de Bonn, si souvent méconnu par les érudits contemporains; cf. p. 435.

Encore terra sigillata. — G. Reubel, *Rœmische Tœpfer in Rheinzabern*, contribution à l'histoire de la *terra sigillata* ornée (Spire,

1 Cette liste ne comprend pas les revues indépendantes de sociétés locales. Car il arrivera à la Belgique les mêmes ennuis qu'à la France. Le répertoire de Lasteyrie rend d'admirables services : mais on se croit trop souvent quitte envers le travail local après avoir dépouillé ce recueil. Il reste pourtant, en dehors, des revues régionales qui furent excellentes. Exemple : les principales découvertes archéologiques, en Gironde, furent étudiées, sous le second empire, non pas dans les actes des sociétés, mais dans la revue *Le Progrès*, organe indépendant; qu'on songe à la revue *Nemausa* de Nîmes (cf. ici, 1911, p. 468, n. 3; 1912, p. 415), aux anciennes revues lyonnaises, etc., etc. De même en Belgique, par exemple, à côté de la Société de Tournai, il y a la *Revue Tournaisienne*, qui en est à sa 8e année, et où M. d'Herbomez a fait paraître, en 1910, le commencement de son histoire de Tournai *(Tournai sous les Romains)* et M. Dutron, en 1911, *Les origines de Tournai*. Recourir encore pour ces revues aux *Archives belges*. Les *Archives belges*, fort bien dirigées par M. Closon, donnent régulièrement le résumé de leurs travaux.

Nimtz, 4 M. 50). Nous reviendrons peut-être sur cet ouvrage, qui paraît important. — Ah! si M. Déchelette voulait donner à notre *Revue* une chronique de céramique gallo-romaine. Quelle bonne fortune pour tous!

Lescar. — Je ne sais si on discute aujourd'hui encore, dans le Béarn, la question de *Benearnum*. Mais me trouvant sur les lieux, et après une visite du pays, les quelques doutes que j'avais pu avoir sur l'identité de Lescar et de *Benearnum* se sont vite dissipés. C'est ici évidemment un centre romain de tribu ou de peuplade, et toutes les raisons qui font de Pau aujourd'hui et depuis des siècles la capitale du Béarn militent en faveur de Lescar. Lescar, de sa haute et forte colline isolée, domine admirablement la plaine. Les cultures environnantes sont superbes et fort étendues. Le réseau de routes est complet et, à la direction rectiligne de la plupart, on s'aperçoit bien qu'elles sont d'origine romaine ou préromaine. A Lescar, une source abondante appelait évidemment un groupe nombreux de population. Toute la localité est riche en débris romains, mosaïques et monnaies. Nombre de paysans portent des monnaies ramassées dans les terres. La grosse question est de savoir si Lescar a été fortifié au IVe siècle. Je n'en vois pas la preuve directe. Aucun des soubassements de murailles que j'ai pu apercevoir n'est romain. Toutefois, j'inclinerais plutôt à le croire. Le canevas des rues de la ville rappelle assez celui de cités refaites du IVe siècle. L'église est près des remparts ou de la porte principale, ce qui est le cas dans presque toutes les villes. Dès le XIIe siècle, on bâtit à Lescar un appareil où les lignes de briques alternent avec des matériaux lapidaires (l'usage en est passé à Pau), et je doute que ce ne soit point par imitation des murs romains. — Fortifié ou non, Lescar ou *Benearnum* est dès lors centre civil et religieux. — Le transfert de ce centre à Pau, à une lieue et demie de là, est un des plus intéressants faits de géographie humaine que présente notre pays. — Je crois bien que *Benearnum* est un nom tiré de la peuplade et fixé sur la localité, comme *Santones* pour Saintes. Mais, évidemment, je ne saurais l'affirmer.

La prééminence de la linguistique. — J'ai souvent prôné la supériorité de la linguistique sur l'archéologie pour retrouver l'histoire vraie des nations. Je n'ai fait que suivre en cela l'opinion de Leibniz : « Les langues sont le vrai moyen pour juger de l'origine des peuples. » Lettre à Nicaise, 23 décembre, v. s., 1698, II, p. 587-588, *Œuvres philos.*, Gerhardt.

L'unité italo-celtique chez Leibniz. — « J'appelle celtique en matière d'étymologique ce que le latin a de commun avec le teutonique. » *Id.* — *Italiæ populi, qui non a Græcis vel aliis transmarinis, certe a Celtis venere.* Édit. Dutens, VI, II, p. 154. — Leibniz nous apparaîtra chaque jour davantage comme le vrai précurseur des

sciences modernes, je parle, bien entendu, des sciences d'ordre historique.

Les mythes et l'histoire chez Leibniz. — « J'ay toujours cru que la guerre des Titans aussi bien que des géans contre les dieux signifiait quelque irruption des peuples celtiques ou scythiques dans la Grèce et l'Asie, dont les anciens rois ont été pris depuis pour des dieux. » Lettre à Nicaise citée plus haut.

La Tutelle de Lourdes. — Grâce à l'obligeance de notre confrère, M. Duviaud, archiviste municipal, j'ai pu examiner dans les Archives de la mairie de Lourdes, où il est soigneusement conservé, l'autel de la Tutelle. Il est gravé en lettres un peu rustiques, mais de bonne époque[1] :

//// ⊕
TVTELAE
PROSALVTE · IVS
TINI · IVL · PARIS
V · S · L · M ·

J'ai déjà eu l'occasion de dire l'importance particulière de cette inscription : il y a eu certainement un rapport entre le culte des Tutelles et le culte des eaux, et je crois bien que l'autel en question était consacré à la source auprès de laquelle Lourdes s'est bâtie.

Que Lourdes ait été un centre romain important, c'est ce que prouve, en outre de ce texte, l'ensemble des débris découverts en même temps[2]. Il y avait là pas mal de poteries, une entre autre marquée ALBAN. Au surplus, Lourdes était trop riche en eaux, en terres, en routes pour n'être pas un centre considérable de la Bigorre. Les mêmes causes qui font aujourd'hui le succès de son merveilleux pèlerinage ont dû provoquer ici la formation d'une vraie capitale. Je n'ai pas encore étudié de très près la question du *castrum Bigorra*. Mais le rocher du château de Lourdes, qui domine toutes les routes de la Bigorre, complètementi isolé, aplani au sommet en une surface considérable, est vraiment un emplacement fait exprès pour une ville forte du Bas-Empire, Si cela est, Lourdes, bâtie dans la plaine autour de sa source (emplacement de l'ancienne église paroissiale) aura, au temps des invasions, campé sur son rocher. — Les fouilles ont été

1. M. Seyrès a pensé qu'à la troisième ligne on pouvait lire PATRIS avec la ligature TR : ni sur la pierre, ni sur l'estampage qu'il a bien voulu m'adresser, je ne peux distinguer cette ligature. L'éclat à gauche de R ne me paraît pas voulu.

2. Je n'ai pas vu les deux autres inscriptions, sans doute consacrées à la Tutelle, mais M. Seyrès m'en a envoyé deux bonnes photographies :

VITALIS BONXI FILVSLM	SATVRNINVS ONESTI FIL O

Cf. de Villefosse et Seyrès, *Bulletin arch.*, 1907, p. VIII-IX.

bien conduites, en 1904, par M. l'architecte Seyrès. Le procès-verbal détaillé qu'il m'a communiqué, mériterait de paraître dans l'excellente *Revue des Hautes-Pyrénées*, où écrivent tant de nos amis.

Les mines d'or de France, **en particulier celles de l'Auvergne**, communication de M. A. Guntz, directeur de l'Institut chimique de la Faculté des Sciences de Nancy, faite à la Section *Mines et Métallurgie*, de la *Société Industrielle de l'Est* le 7 février 1912. — Extrait : « L'extraction de l'or a suivi trois stades : 1° Exploitation des sables aurifères plus ou moins riches. — 2° Exploitation des roches contenant de l'or à l'état libre. — 3° Minerais d'or complexes.

» Pendant longtemps, ces minerais, à moins qu'ils ne fussent très riches, furent abandonnés. Cependant on est arrivé aujourd'hui à des résultats intéressants, comme le prouvent les résultats obtenus dans les mines d'Australie. En France on connaissait depuis longtemps de ces minerais aurifères complexes (mine de Pontvieux concédée en 1845); mais on ne s'en préoccupa aucunement. Il fallut, pour réveiller en France un intérêt sur les mines d'or françaises, les résultats intéressants de la Lucette. En 1889, cette mine fut concédée pour exploiter l'antimoine; en 1902, l'un des directeurs, remarquant que l'antimoine extrait de la mine faisait prime sur le marché et était toujours acheté par les Allemands, eut l'idée de faire analyser le métal produit, et l'on reconnut la présence de l'or en quantité très notable. Une fois l'or découvert, il se trouva également, et en plus grande quantité, dans les roches encaissantes d'un filon d'antimoine. Dans les haldes de déblais trouvées dans le voisinage du filon, l'on crut reconnaître la trace d'anciens travaux exécutés par les Romains qui avaient dû exploiter pour l'or la crête du filon. Sur cette base, les prospecteurs se mirent en quête et trouvèrent en différents endroits des haldes de matériaux d'origine ancienne. On supposa également qu'elles devaient provenir de filons aurifères traités par les Romains, et les recherches firent trouver les filons qui avaient été exploités. C'est ainsi que furent trouvées et mises en exploitation les mines de la Bellière (Maine-et-Loire), Le Châtelet (Creuse), etc.

» En Auvergne, à la Bessette, se trouvaient également des déblais nombreux que l'imagination des archéologues avait baptisés de camp romain. On y trouvait tout. On avait placé la porte prétorienne, etc. Plus terre à terre, des ingénieurs cherchèrent les filons que les Romains avaient dû exploiter et dont ces déblais formaient les résidus.

» Un syndicat se forma et eut bien vite fait de retrouver les filons aurifères d'où ils provenaient, et c'est de la visite à ces filons que je voudrais parler. La Bessette est un petit hameau dans le voisinage de la commune de Tauves, en Auvergne, où se trouvent affleurer de nombreux filons de quartz présentant des mouches de mispickel.

» Lorsqu'on arrive par la grande route, on trouve, près d'un ancien

filon, des déblais très puissants, des milliers de mètres cubes disposés d'une façon régulière : ce sont les déchets d'une exploitation aurifère ancienne, gauloise ou romaine, peut-être l'une après l'autre. Car on y a trouvé des monnaies gauloises (Vercingétorix) et des poteries romaines. La Société fonça un puits de 20 mètres à quelque distance de l'affleurement présumé du filon, puis, par un à travers banc, chercha à le recouper. On trouva d'abord un filon de plus d'un mètre d'épaisseur de quartz gris contenant des mouches de mispickel, puis, à une dizaine de mètres, un second filon de quartz très minéralisé contenant du mispickel, de la blende, de la galène, de la calchopyrite, et enfin quelques traces d'or visible. C'était le filon exploité par les Romains : car en poursuivant les travaux on trouva des cadres de boisage qui avaient dû servir au soutènement des galeries. Mais on ne put continuer longtemps : car la masse meuble des déblais ayant remblayé les galeries romaines fit irruption, et l'on dut interrompre en faisant un serrement pour empêcher l'inondation du puits. Les Romains avaient donc déjà exploité le filon jusqu'à une profondeur de 20 mètres.

» Pour ne pas travailler dans les vieux travaux, la Société s'est décidée depuis à approfondir le puits jusqu'à 50 mètres avant de faire un nouvel à travers banc pour recouper le filon dans une partie non exploitée. A la surface, j'ai vu une centaine de tonnes de minerais extraits des deux filons, et dont j'ai prélevé des échantillons. Rentré au laboratoire, le dosage de l'or m'a donné, dans le premier filon, 65 grammes d'or à la tonne, 220 dans le second. Ce sont là des teneurs considérables, quand on sait qu'un minerai est considéré au Transvaal comme payant lorsqu'il renferme de 12 à 13 grammes à la tonne. Il est évident que ces analyses ne donnent pas la teneur en or moyenne du filon, mais elles donnent une indication intéressante sur la richesse du minerai...

» L'Auvergne est donc riche en or, si riche même, si l'on en juge par l'abondance des haldes romaines, qu'on peut se demander si Jules César ne fit point la conquête des Gaules pour s'emparer des mines du pays des Arvernes.

» L'or existe donc en France; en beaucoup d'endroits on trouve des affleurements aurifères, mais on ne connaît ni l'importance des gisements ni leur teneur en métal précieux[1]. » Cf. *Revue*, 1911, p. 91 et 202.

Germanie romaine. — Dragendorff, *Westdeutschland zur Rœmerzeit*, Leipzig, Quelle et Meyer, in-8 de 124 pages, avec gravures et planches. — Nous allons revenir sur ce volume, p. 433.

1. [Je trouve dans le *Paris-Hachette* l'indication d'une société de *Mines gallo-romaines* qui a son centre à Paris. Je n'en sais pas plus pour le moment. Mais j'entends dire par des hommes compétents qu' « il y aurait peut-être lieu de mettre une sourdine à l'enthousiasme financier ». — C. J.]

Les vases de Cavaillon (cf. *Revue*, 1911, p. 82). — Seraient d'importation italo-grecque (type de Canosa) : Déchelette, *Bulletin archéologique*, 1912, p. LX. « Œuvre d'artistes établis en Gaule, Italiens ou Gaulois, s'inspirant de modèles grecs » : Pottier et Homolle, *id.*, p. LX.

Les utriculaires (à propos du bas-relief de halage publié dans le *Bulletin archéologique* de 1912, par M. Deydier ; cf. ici, p. 81). — Travail de M. Héron de Villefosse, dans ce même *Bulletin*. — Conclusions : « Pourquoi n'admettrait-on pas, dans le Midi de la Gaule, l'usage de radeaux soutenus par des outres gonflées ?... Après la conquête romaine, il a peut-être disparu peu à peu, les radeaux ayant été remplacés sur certains points par des barques, mais le nom d'utriculaires a pu rester aux bateliers qui assuraient ainsi le service local. » Ainsi, nos utriculaires seraient l'équivalent des *ratiarii* de l'Isère et du lac Léman. M. Héron de Villefosse a absolument raison. Il arrive maintes fois que les noms primitifs des collèges et des métiers persistent, alors que leur fonction ne répond plus aux instruments qui les ont d'abord dénommés. Les *centonarii* n'avaient plus qu'un rapport lointain avec les *centones*, les pontifes avec les ponts, etc. Et on trouverait dans nos métiers médiévaux et modernes de semblables survivances onomastiques (perruquiers, luthiers, ébénistes, cordonniers, tapissiers, etc.).

Roussillon. — Dans le même *Bulletin*, notice de M. Thiers sur ses fouilles capitales (cf. *Revue*, 1911, p. 204).

Les cases en pierre sèche de l'Auvergne. — Déchelette, *Bulletin du Comité*, p. 3 et 4. Premier travail statistique bien fait sur cette question. Les cases seraient en majeure partie, et peut-être en totalité, du haut Moyen-Age. J'ai visité moi-même quelques-unes de ces cases. Je suis tout à fait de l'avis de M. Déchelette, avec cette réserve que je ne crois pas impossible, cependant, que quelques-unes ne soient encore plus récentes.

Nemausa. — L'expression, on le sait, est fautive : il faut dire *Nemausus*. M. Pitollet, dans un article de la *Revue du Midi* du 15 août 1912, recherche les origines de ce nom. Il croit le retrouver dans le *Nemausa* d'E. Roche, la planète de 1858, etc. Je crois que la faute est plus ancienne.

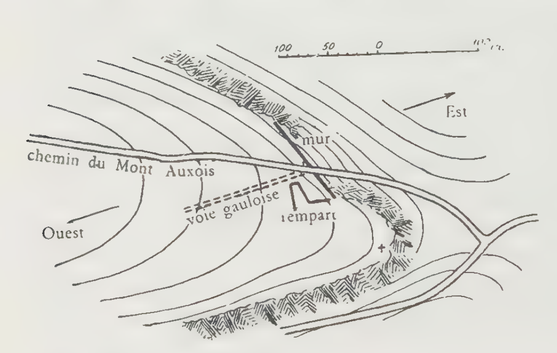
Le plus petit Musée de France. — Je crois que c'est celui que la fabrique paroissiale de Luz (Hautes-Pyrénées) a installé en 1906 (?)[1] dans une tour de l'enceinte de son église. Il tient dans une seule pièce, et, bien entendu, renferme surtout des objets du Moyen-Age. Mais sous verre, on voit une « urne romaine », laquelle me paraît un récipient ordinaire à petites anses perforées, romain d'ailleurs. Une affiche, placardée à la porte, annonce les principaux objets à voir.

1. C'est du moins la date que donne l'affiche du Catalogue.

Il y a à payer cinquante centimes d'entrée. C'est beaucoup, diront les grincheux, surtout par rapport à ce qu'on ne paie pas ailleurs. Mais somme toute, l'existence de ce musée, ce catalogue placardé et même et surtout ce droit d'entrée sont choses à imiter dans la France entière. Voilà un bel exemple donné par Luz, petit chef-lieu de canton des Hautes-Pyrénées.

Le Siège d'Alésia. — Dijon, 16 septembre. — Une découverte importante au point de vue historique vient d'être faite sur le plateau d'Alésia, à Alise-Sainte-Reine. A la Croix-Saint-Charles, on a mis à jour le retranchement dont il est question dans un passage des « Commentaires » de César, qui en donne ainsi la description : « Sous les murs, dans la partie qui regarde l'orient, les assiégés établirent leurs troupes, qui remplirent tout l'espace entouré d'un fossé et d'une clôture de pierres sèches. » Cette clôture, ce retranchement ont été retrouvés ces jours derniers, et l'on vient de découvrir ces jours-ci le fossé dans une couche de sable jaune, à la profondeur de trois ou quatre mètres.

Les journaux, auxquels nous empruntons ce renseignement, ne donnent pas le nom du commandant Espérandieu, qui a organisé cette fouille. Nous l'ajoutons à bon escient. — Voici du reste le plan, qu'il nous envoie sur notre demande, de cette partie du plateau du mont Auxois.



Hannibal et le Clapier (cf. en dernier lieu, *Revue*, 1908, p. 79; 1911, p. 340). — H. Ferrand, *Recherches du col des Alpes franchi par Annibal,* Casale, 1912, in-8° de p. 189-200, extrait du *XIII Congresso storico subalpino* de Verceil, septembre 1910.

« Un de mes amis de langue anglaise vient de me faire savoir que l'alpiniste britannique Douglas Freshfield, très âgé (75 ans), mais très riche, qui s'est déjà fait remarquer par de nombreuses communications historiques relatives à des faits alpins (notamment les Sarrasins dans lès Alpes[1]), est parti à la fin du mois d'août pour aller faire des fouilles au Clapier. Partisan convaincu du mont Genèvre, il serait allé faire des fouilles dans un esprit hostile, et pour combattre les conclusions de Wickinson. Je n'ai pas encore pu savoir si ces

1. [Et aussi sur le passage d'Hannibal, C. J.]

fouilles privées et en quelque sorte secrètes avaient eu réellement lieu, ni quels résultats elles auraient donnés [1]. H. FERRAND. »

L'amphithéâtre de Saintes. — D'une lettre que M. Dangibeaud veut bien nous écrire (20 sept.) : « Les fouilles à l'amphithéâtre de Saintes ne sont que de simples sondages. On a voulu — enfin ! — se rendre compte de l'état du fond de l'arène. On y a pratiqué une tranchée dans le sens du grand axe et quatre trous dont un dans le sens du petit axe.

» On a découvert tout le long du grand axe un aqueduc ou égout en prolongement de celui déjà connu passant sous le grand vomitorium Est, se dirigeant vers la Charente.

» Au centre de l'arène, au point d'intersection du grand axe avec le petit, se trouvent deux excavations d'inégal diamètre : l'une est même [une cuve?] rectangulaire, mal faite. On me dit qu'elle est creusée dans le rocher ; j'en doute, parce que derrière une des parois de cette sorte de puits la tranchée descendue très bas n'a pas rencontré le rocher. C'est de la terre. Je suis donc porté à croire (sauf plus ample information) que ce réservoir (actuellement rempli d'eau) est fait de main d'homme avec des pierres posées les unes sur les autres. Mais ce qui me frappe encore plus, c'est le niveau du radier qui me semble *plus haut* que le fond de l'arène. Je ne puis vous donner que des impressions...

» Cet aqueduc ou égout coupant l'arène en deux est déjà une révélation curieuse, mais s'il est au niveau que je suppose, il deviendra encore plus intéressant par la déduction que l'on pourra faire. Il semble bien que le niveau de l'arène est beaucoup plus bas que paraît le radier. Un trou pratiqué le long d'une paroi du mur du podium est descendu jusqu'à deux mètres de bas. Là on aperçoit nettement la base du mur caractérisée par un chanfrein, laquelle base s'appuie contre un rang de madriers de chêne. A 1 mètre de ce pied de mur règne un autre rang de madriers de même bois. Mais, en face, un autre trou ouvert dans les mêmes conditions fait apparaître la base du même mur à 50 centimètres et *assise sur le rocher!* C'est à n'y rien comprendre. Je crois qu'il n'y a qu'une apparence. Il me semble difficile de rencontrer le rocher si près du niveau actuel du sol.

» D'autre part il existe, à mon avis, des traces de réparations dans les murs.

» En résumé, constatation intéressante d'un égout ou aqueduc rencontrant au milieu de l'arène une excavation se remplissant d'eau ; base du mur du podium posée le long d'un lit de madriers de bois. Voilà les deux résultats les plus immédiats des sondages.

1. [J'ai toujours quelque scepticisme à l'endroit des conclusions historiques qu'on pourrait tirer de résultats de fouilles. — C. J.]

» J'espère qu'en raison de l'intérêt de ces résultats et des hypothèses qu'ils permettent de faire, l'État accordera de nouveaux subsides qui permettront de poursuivre les recherches. » DANGIBEAUD. »

La barbe en Gaule. — « Malgré l'existence de pratiques locales et de styles provinciaux, la mode pénétrait partout. Voyez la barbe sur les monuments du pays trévire. Dans la première moitié du second siècle, on la porte complète et courte, à peu près comme Hadrien la portait. Peu après, c'est la barbe longue, comme la mode s'en répandait alors : le maître d'école, sur un bas-relief, a une barbe à la Marc-Aurèle. Puis de nouveau vient le temps où la barbe se raccourcit; les petits favoris, comme les porte Caracalla, s'introduisent sur nos monuments au début du IIIe siècle. Puis reviennent les visages glabres. L'artiste utilise ces modes de tenue extérieure pour caractériser ses personnages sur les bas-reliefs funéraires. Et il n'y a pas de doute qu'il ne copie la réalité, quand il représente glabres les personnages au comptoir et au livre [bas-reliefs de Neumagen], tandis que sur le même monument le paysan apparaît avec la grande barbe, en usage dans la mode de la génération précédente. » — Dragendorff, *Westdeutschland,* p. 93.

Un Musée pyrénéen à Lourdes. — Je crois bien que la chose a été décidée en principe par le Conseil municipal. L'idée est excellente : Lourdes, non pas seulement à cause de son pèlerinage, mais à cause de sa situation prédestinée au centre des Pyrénées de l'Ouest, à portée du Béarn, au seuil du Bigorre, dans une admirable croisée de routes, est toute désignée pour concentrer quantité d'objets rares et instructifs. Il y a là un local tout prêt, — qui à lui seul est une curiosité, — le Château, si intelligemment acquis et conservé par la Ville[1]. On y installerait un musée d'art religieux et un musée lapidaire et préhistorique. — Voyez sur ce projet le rapport de M. Seyrès, daté du 15 août 1912, rédigé au nom de la Société Pyrénéiste du Lavedan et publié par l'*Itinéraire* d'août et septembre 1912. M. Seyrès vient d'en tirer une élégante brochure sous le titre : *Le Musée de l'image pyrénéiste,* Lourdes, 16 pages.

Bronzes romains à Arles. — « Arles, 4 octobre. — Des fouilles sont actuellement pratiquées sur la place de la Major, devant l'église, sous la direction de M. Véran, architecte des monuments historiques du département, à l'effet de rechercher, et mettre à jour, des vestiges de monuments ou autres objets antiques, dont le sous-sol de notre ville est si riche.

1. La Ville fait payer 25 centimes d'entrée. Puis, le visiteur est libre de regarder et travailler à sa guise. Voilà qui est parfait. Que cela est préférable aux terribles visites exécutées (c'est le cas de le dire) sous la conduite des concierges dans nos Palais nationaux ! visites qui sont, si je peux dire, de simples exercices d'un *footing* contre-nature.

» Au cours de ces opérations, dans la matinée d'hier, les ouvriers ont découvert des objets d'une grande valeur archéologique, qui consistent en une statuette de gladiateur, en bronze, de vingt centimètres de hauteur, avec bouclier et amorce d'épée, en attitude de combat. La visière du casque de cette statuette est baissée, portant seulement deux ouvertures pour les yeux ; mais il est à remarquer que le casque est muni au-dessus de la tête d'une charnière permettant de lever la visière. Cette opération pourra être tentée après un nettoyage sommaire, et permettra peut-être de découvrir le visage. Une lampe à deux becs, en bronze, de dix-huit centimètres de longueur, avec des débris de chaîne paraissant être la suspension ; deux fonds de plats, également en bronze, de dix-huit centimètres de diamètre, et un petit fléau de balance dite « romaine », avec des maillons de chaînette.

» Tous ces objets ont été déposés au Musée lapidaire, en attendant que le ministre des Beaux-Arts les ait attribués officiellement à la ville d'Arles.

» Il a été découvert, en outre, une mosaïque assez belle, et dont le dégagement se continue en vue de rechercher le motif central. V. R. »

(Le Petit Provençal.)

L'âge du bronze dans les Cévennes. — « Saint-Hippolyte-du-Fort, 4 octobre. — En 1868, le propriétaire d'un champ situé au quartier des Rascassols, découvrait dans une cachette deux belles haches en bronze, plates, à petits rebords et à partie supérieure étroite, caractéristiques de la première période de l'âge métallurgique, l'époque morgienne.

» Il y a quelques jours, en furetant dans ce même emplacement, non loin du grand dolmen, un amateur éclairé de notre localité, escomptant toujours une trouvaille possible, a été assez heureux pour découvrir une nouvelle cachette de fondeur. Nous avons pu nous rendre compte *de visu* de la situation et de l'importance de la trouvaille.

» Cette cachette était située à proximité d'un grand clapier dont les matériaux sont en grande partie formés par un amas de vestiges curieux : moellons, tégules, briques grossières, débris de fer, poteries, etc., indice certain de l'occupation romaine en cet endroit, à une époque indéterminable [1].

» La cachette signalée mesurait $0^{m}60$ de profondeur et $0^{m}40$ de côté ; elle était formée d'un petit appareil de pierres plates et recouverte par une dalle mince qui, sous le poids des terres, s'était cassée en deux et avait basculé dans l'intérieur.

» Parmi les terres de remplissage furent trouvés quatorze bracelets en bronze, dont neuf sont formés d'une tige pleine et ornés en creux

1. [Cette constatation est particulièrement intéressante. — C. J.]

de stries et de chevrons; cinq autres sont faits d'une feuille mince dont les bords ont été repliés au marteau; l'ornementation, plus compliquée, présente des lignes horizontales et verticales alternant avec des losanges, des chevrons et des séries de points, ciselures qui dénotent un art assez avancé. Viennent ensuite six bagues en fil de bronze, cinq petits disques, deux tiges carrées mesurant 0m 30 et 0m 28 de long, plus un gros bloc de métal du poids de 925 grammes.

» Nous sommes en présence d'objets de la belle époque du bronze, l'époque larnaudienne. L'homme est alors en pleine possession de son art. Maître de la matière, il orne avec goût ses bijoux; il connaît la gravure et l'estampage.

» Encore un document précieux mis au jour dans l'histoire archéologique de Saint-Hippolyte. — L. C. » *(Le Petit Provençal.)*

Dieux pyrénéens. — « Dans le numéro de juillet-août 1912 de la *Revue de Gascogne* (p. 327-329), M. l'abbé J. Bourdette signale qu'il a découvert à Montauban-de-Luchon une collection de fragments d'autels votifs, en marbre blanc de Saint-Béat, encastrés dans des murs en ruines. Il en a reconstitué sept. « D'une manière générale, dit-il, leur forme est à peu près la même, sauf que les uns sont plus massifs et les autres plus élégants. Ils se composent d'un socle, d'une colonne et d'un chapiteau avec corniche. A chaque autel correspond un second socle détaché qui consiste en un morceau de marbre creusé en forme de cuvette peu profonde et qui paraît servir de support. » Quelques-uns portent des inscriptions. M. Bourdette en signale deux seulement: 1° sur la colonne: ILVNNI (ou HVNNI) DEO SABINVS; sur le socle: V·S·L·M·; 2° sur la colonne: ... AR/DEO; sur le socle: V·S·L·M·. Mais la plupart des cippes sont anépigraphes. L'un porte deux cercles concentriques; un autre, une croix gammée. M. Bourdette se demande si l'on n'est pas en présence d'un atelier de tailleur de marbre. Les fouilles, commencées le 4 février dernier, continuent. » P. COURTEAULT. »

Les fouilles de Vaison. — On a de bien bonnes nouvelles des fouilles de M. l'abbé Santel : le gisement des sculptures, qu'il importait de trouver quelque part près du théâtre, a été découvert. Ce sont d'assez nombreux fragments d'une statue (impériale? trophée?), d'une autre (de femme?), etc. Je crois qu'on trouvera mieux et plus encore. Il faudra déblayer systématiquement, absolument tout le théâtre. Peut-être même serait-il bon de s'assurer qu'il n'y a pas quelque sous-sol. — Voyez sur ces fouilles un article dans le *Temps* du 24 septembre 1912.

CAMILLE JULLIAN.

BIBLIOGRAPHIE

E. Diehl, *Euripides Medea mit Scholien*. Bonn, Marcus et Weber, 1911; 1 vol. in-8° de 116 pages.

Cette édition est le fascicule 89 de la collection des *Kleine Texte für Vorlesungen und Uebungen*, publiée par H. Lietzmann. D'excellents travaux y ont été imprimés. A signaler en particulier aux hellénistes le *Supplementum lyricum* du même E. Diehl, qui contient les nouveaux fragments d'Archiloque, d'Alcée, de Sappho, de Corinna, de Pindare; les *Menandri reliquiae nuper repertae* de Sudhaus; les *Frösche* d'Aristophane *mit ausgewählten antiken Scholien* de W. Süss; le traité d'Hippocrate *De aere, aquis, locis* de G. Gundermann. L'impression de ces petits volumes est nette et ils sont de prix très abordable, ce qui ne gâte rien.

Dans ce nouveau travail, comme dans son *Supplementum lyricum*, qui est bien commode, E. Diehl a fait preuve d'une information abondante et sûre. Pour établir son texte il se sert de neuf manuscrits et de trois papyrus. Le plus anciennement connu est celui qu'édita H. Weil en 1879 et qui appartenait à F. Didot; les deux autres sont tirés des Papyrus d'Oxyrhynchos de Grenfell et Hunt et des Berliner klassiker Texte.

Aucune note n'accompagne ces documents, sauf un choix de conjectures modernes. L'éditeur met les pièces sous les yeux du lecteur; à celui-ci de choisir. C'est ainsi qu'était conçue, quoique imprimée dans un format un peu plus grand, la *Sophoclis Electra* d'O. Iahn, revue par Michaëlis, ce chef-d'œuvre. Cette édition parut chez le même Marcus à Bonn, en 1882. Évidemment, ces textes ne sont pas faits pour les débutants, mais les hellénistes s'en servent avec plaisir. Il est inutile avec cette *Medea* de recourir aux *Euripidis scholia* de Schwartz, qu'on n'a pas toujours sous la main.

Mais ces scholies sont souvent bien médiocres. Si c'est là tout ce qu'inspirait aux lecteurs anciens un texte qui nous est cher, vraiment ces anciens ne le goûtaient pas comme nous. Qu'on revoie les plus beaux passages du drame, le monologue de Médée quand elle va tuer ses enfants, le stasimon où Euripide, comme devait le faire plus tard Sophocle dans l'*Œdipe à Colone*, célèbre l'Attique et la pureté de

l'air qu'y respirent les Érechthéides, on est surpris de la pauvreté du commentaire. Des Français préféreront toujours quelque chose de plus littéraire, de plus vraiment intelligent, qu'ils trouveront, par exemple, dans les notes lucides d'H. Weil.

P. MASQUERAY.

Kleine Texte für Vorlesungen und Uebungen, hrsg. von **H. Lietzmann**, n° 77 : *Hippocratis de aere, aquis, locis*, mit der alten lateinischen Uebersetzung, hrsg. von G. Gundermann; 50 p., 1,20 M. — N° 80 : *Vergil, Aeneis II*, mit dem *Commentar des Servius*, hrsg. von **E. Diehl**, 131 p., 2 M. — N° 82 : *Apollonius Dyscolus, De Pronominibus, Pars generalis*, ed. **P. Maas**; 44 p., 1 M. — Bonn, Marcus et Weber, 1911.

Ces opuscules répondent tous les trois au but que se sont assigné H. Lietzmann et ses collaborateurs : mettre à la portée de tous, sous la forme d'éditions critiques manuelles, demi-classiques, demi-savantes, des textes assez rares ou mal établis; ce sont moins des ouvrages originaux que des instruments de travail sûrs et commodes. Aussi ne contiennent-ils à peu près aucun commentaire : rien que le texte — d'une impression un peu serrée, mais assez nette — accompagné de notes critiques au bas des pages.

Le livre d'Hippocrate intitulé Περὶ ἀέρων, ὑδάτων, τόπων traite des questions d'hygiène plutôt que de médecine proprement dite; c'est le moins technique de tout l'œuvre du maître, et par là même celui qui présente l'intérêt le plus général. Le texte grec, dans l'édition Gundermann, occupe la page de gauche, celle de droite contient l'ancienne traduction latine que nous ont transmise deux manuscrits du xe siècle. L'éditeur donne en appendice le classement des manuscrits, tel qu'il a été établi par H. Diels (*Abh. der Preuss. Acad. Wiss. Philos.-hist. Abh.*, 1905, III, 4-49, et 1906, I, 114), puis indique brièvement comment il les a combinés dans son texte et utilisés dans ses annotations.

L'édition du livre II de l'*Énéide*, accompagnée du *Commentaire* de Servius, constitue, si je ne me trompe, la neuvième contribution d'E. Diehl à la collection Lietzmann. L'éditeur dresse, dans une courte introduction, la liste des manuscrits de Virgile (avec l'indication des principales reproductions) et de Servius; pour ce dernier, il a mis à profit les travaux tout récents (1911) de K. Barwick et de M. Schanz. Le haut des pages de gauche est occupé par le texte annoté de Virgile, le reste par celui de Servius. Les notes critiques sont extrêmement abondantes : on sent que ce travail a été fait de façon très minutieuse, surtout pour le texte de Servius, dont les différentes versions sont ingénieusement combinées. La limitation de la matière étudiée peut surprendre au premier abord : c'est sans doute l'intérêt mythologique

tout particulier du commentaire de Servius sur le récit de la prise de Troie qui a déterminé le choix de M. Diehl.

L'édition du traité d'Apollonios d'Alexandrie sur les *Pronoms*, par P. Maas, ne comporte qu'un petit nombre de notes critiques; en revanche, une assez grande quantité de corrections et surtout d'« athétèses », résumant des travaux antérieurs de M. Maas (1903-1911), sont indiquées dans le corps même du texte. L'éditeur se défend d'avoir voulu faire autre chose que de mettre entre les mains des débutants un texte grec intéressant, mais malaisé à se procurer et de lecture assez difficile; l'étude qu'il publie est donc plutôt, dans son intention, un moyen qu'une fin; cela ne l'empêche pas de répondre aux exigences scientifiques de la philologie moderne.

Pierre WALTZ.

Edward Capps, *Comedy*, reprinted from *Greek Litterature*. New-York, The Columbia University Press, 1912; in-8°, p. 124-151.

Cette plaquette reproduit, si je ne me trompe, une lecture académique. Ce genre a ses règles: il n'y faut point d'appareil d'érudition ; et on y attend moins des faits précis que des idées générales. Mais l'érudition de M. Edw. Capps n'est pas de celles qui ont besoin de s'étaler pour inspirer confiance; invisible et présente, on la sent sous chacune de ses affirmations. Et ses généralisations sont celles d'un esprit à la fois vigoureux et prudent. Son dessein a été, dit-il, de donner un exposé intelligible du caractère et de l'esprit de la comédie attique, à ses deux grandes époques représentées par les noms d'Aristophane et de Ménandre. Sur les origines de la Comédie dite ancienne ainsi que sur sa structure technique — ce sont là moins deux questions distinctes que l'endroit et l'envers de la même question — son exposé s'accorde dans ses grandes lignes (l'auteur en fait lui-même la remarque) avec l'essai que j'ai publié ici l'an dernier. Et je ne puis qu'être très heureux du surcroît de probabilité que cet accord confère à mes conclusions. Par contre, je m'étonne comment M. Capps a pu dénier à la comédie du ve siècle, qu'il qualifie lui-même très justement de comédie politique et sociale, toute visée sérieuse. Qui a lu le livre important de M. Maurice Croiset sur *Aristophane et les partis politiques à Athènes* admettra malaisément que le satirique des *Acharniens*, des *Chevaliers*, de la *Paix*, des *Guêpes*, n'appartenait à aucun parti, qu'il n'avait pas d'opinions arrêtées sur les institutions gouvernementales et judiciaires de son pays, sur sa politique intérieure et étrangère, qu'il n'a été, en un mot, qu'un amuseur et un bouffon. Mais, à côté de ce paradoxe, j'ai noté maintes observations fines, personnelles et mesurées, sur l'esprit de la Comédie moyenne et

nouvelle. Entre autres, celle-ci : que la Comédie moyenne, sous sa forme prédominante de parodie mythologique, était au fond déjà une comédie bourgeoise à personnages divins et qu'ainsi elle a préparé les voies à la comédie humaine et universelle de Ménandre. Et cette autre observation encore : que Ménandre n'a pas été seulement, comme on le répète, le dernier grand poète de l'atticisme, mais aussi, et surtout, le premier grand poète de l'hellénisme, c'est-à-dire d'une littérature cosmopolite qui se dégage de plus en plus du particulier et de l'accidentel. « C'est grâce à Ménandre que la représentation fidèle de la vie, en un esprit de large sympathie pour tout ce qui est humain, et avec une place pour les sourires et pour les larmes, est devenue l'idéal du poète comique » (p. 151). Bref, ces vingt-cinq pages constituent un excellent chapitre général de littérature grecque, mis au courant des résultats les plus récents et enrichi, en maints endroits, d'aperçus ingénieux et neufs.

O. NAVARRE.

G. Michaut, *Sur les tréteaux latins ; histoire de la comédie latine*. Paris, Fontemoing, 1912 ; 1 vol. petit in-8° de 455 pages.

L'interprète érudit et éloquent de Pascal, l'auteur de *Sainte-Beuve avant les lundis*, des *Études sur Sainte-Beuve*, de la *Bérénice de Racine* et de plusieurs autres ouvrages hautement estimés de critique ou de littérature françaises, nous apporte aujourd'hui une histoire de la comédie latine. Lui-même a pris la peine de nous expliquer cette infidélité apparente à ses études habituelles M. Michaut, avant de professer la littérature française en Sorbonne, a enseigné dix ans le latin à l'Université de Fribourg, en Suisse. La substance de cet enseignement avait déjà passé dans son livre sur *Le génie latin*, paru en 1900. En écrivant aujourd'hui un chapitre important de l'histoire littéraire de Rome, M. Michaut démontre qu'il n'est pas devenu, quoi qu'il dise, un profane en ces matières ; il prouve par son exemple, après les Taine, les Renan, les Gaston Boissier, les Henry Houssaye et bien d'autres, qu'une spécialisation étroite n'est pas la condition absolue de la science.

L'histoire de la comédie gréco-latine a été complètement renouvelée par de récentes découvertes archéologiques. Il y a deux ans, sous le titre de *Daos*, M. Ph.-E. Legrand publiait, sur la Moyenne et la Nouvelle Comédie des Grecs, une très remarquable étude, où sont utilisés les papyrus égyptiens qui nous ont restitué une notable partie de l'œuvre de Ménandre et de ses émules. Sans offrir la même saveur d'inédit, le dernier volume de M. Michaut, *Sur les tréteaux latins*, donne à ce beau travail un pendant qui n'est pas indigne de lui. C'est une histoire générale de la comédie latine, telle qu'il est possible de la constituer dans l'état actuel de la science. Ce livre très documenté, au

courant des recherches les plus récentes, vient à son heure ; si le théâtre comique des Romains a été beaucoup étudié dans ces derniers temps, les travaux dont il a été l'objet, dispersés dans un grand nombre de revues savantes, n'avaient pas encore été exposés dans leur ensemble et restaient difficilement accessibles aux lettrés eux-mêmes. En groupant ces matériaux épars, en réalisant une synthèse particulièrement ardue en raison de l'obscurité du sujet et de la pénurie de documents originaux, M. Michaut a rendu aux études latines un signalé service.

Au point de vue littéraire, la comédie régulière d'importation grecque *(palliata)*, introduite à Rome par Livius Andronicus, nous est assez bien connue, grâce au répertoire de Plaute et de Térence. L'ouvrage de M. Michaut ne nous apporte aucune révélation à ce sujet ; mais il résume, en les discutant, les questions philologiques ou historiques que soulève l'étude de ce théâtre et les solutions qu'il propose réforment assez souvent des opinions reçues. M. Michaut considère comme une légende l'existence du *Prologus*, en tant que personnage distinct et allégorique ; il y voit un acteur comme les autres, « l'annoncier », ou l'orateur de la troupe. La division des pièces en actes lui paraît être une invention tardive des théoriciens, sans fondement dans la tradition authentique du théâtre et inconnue des auteurs comiques : « Les Alexandrins ayant imaginé la division en actes, les grammairiens et les commentateurs les ont suivis et se sont efforcés de les retrouver dans les comédies, en dépit des faits » (p. 194). Dans l'importante question du *diverbium* et du *canticum*, Ritschl avait fait prévaloir la théorie qui distingue ces deux éléments constitutifs de la comédie par la différence des mètres, le *diverbium* étant la partie de la pièce écrite en sénaires iambiques, le *canticum* tout ce qui est en vers lyriques. M. Michaut, reprenant une idée de Dziatzko, conteste le principe de cette distinction : selon lui, le *diverbium* (ou mieux *deverbium*) n'est pas forcément écrit en sénaires, et tous les passages en vers lyriques ne sont pas nécessairement des *cantica; deverbia* et *cantica* sont des tirades avec accompagnement de musique, les unes déclamées (en manière de récitatif), les autres chantées, se détachant sur la partie du texte qui est simplement parlée. Elles ne sont pas toujours soudées les unes aux autres et ne constituent pas à elles seules toute la pièce ; elles n'en sont que les ornements. Ce sont des morceaux à effet, s'intercalant aux endroits où le ton s'élève et où la nature du sentiment suggère l'intervention de la musique. La comédie latine comporte donc la combinaison de trois éléments : le texte parlé, le récitatif, le chant. — Avouerai-je que cette théorie si ingénieuse me laisse un peu sceptique ? Elle se heurte à plusieurs objections, que M. Michaut lui-même signale loyalement et dont il ne se dissimule pas l'importance : dans les manuscrits, les indications marginales C ou

DV *(canticum, diverbium)* figurent en tête des scènes, et non en tête des tirades ou des morceaux à effet; les anciens, d'autre part, définissent volontiers les divers genres littéraires par le rythme qui leur est propre; et, à ce point de vue, la théorie de Ritschl est plus conforme à la tradition antique. Enfin, l'intervention perpétuelle de la musique au milieu même d'une tirade, le passage incessant de la récitation à la déclamation ou au chant feraient d'une pièce une mosaïque sans unité; et cette bigarrure serait bien plus choquante dans l'art réaliste issu de la nouvelle Comédie que dans l'opéra comique des modernes, où la convention tient une plus large place.

La partie de beaucoup la plus neuve du travail de M. Michaut est l'étude qu'il a consacrée à l'histoire, encore si obscure, de l'atellane et du mime. Remontant aux origines, il se demande dans quelle mesure les farces fescennines, la *satura*, l'exode ont pu concourir à la création de ce théâtre populaire, qui n'est pas sans analogie avec nos parades tabariniques, et dont la saveur pimentée flattait le goût romain bien plus que l'art délicat des maîtres grecs. Sur les débuts de l'atellane, M. Michaut se range à la tradition antique qui fait venir ce genre d'Atella, d'où on l'aurait apporté à Rome, probablement entre la première et la seconde guerre punique; mais il se sépare (avec raison, semble-t-il) de l'opinion commune lorsqu'il soutient que l'atellane, pièce improvisée sur un *scenario,* exigeait une grande pratique des planches, qu'elle devait donc être jouée par des professionnels et non par des amateurs. Le chapitre consacré au mime est des plus intéressants : M. Michaut admet, avec Reich, que le mime est né en Grèce; qu'il a revêtu deux formes différentes selon les pays, mime *récitatif* chez les Ioniens, mime *dramatique* chez les Doriens, et que de la combinaison de ces deux formes est né le mimodrame, qui est proprement le mime latin. Il faut lire les pages substantielles où sont exposés les caractères essentiels de ce genre si goûté du public romain et les raisons qui lui ont valu une si belle fortune. Toute cette partie du sujet est remarquablement traitée. Si j'avais quelques réserves à formuler, elles porteraient sur l'idée que M. Michaut se fait de la *satura,* dans laquelle il se refuse à voir un genre dramatique : « La *satura* dramatique n'existe pas, elle n'a jamais existé; c'est un fantôme forgé par l'imagination des commentateurs et des érudits » (p. 72). Pour aboutir à cette conclusion, il faut faire bon marché d'un texte formel de Tite-Live (VII, II), qui, dans le passage célèbre où il nous décrit les premiers tâtonnements de l'art dramatique à Rome, nous présente la *satura* comme un acheminement à la constitution d'un théâtre régulier. La manière dont ce récit est introduit ne laisse aucun doute sur l'idée de l'historien : à propos de la peste de 364, Tite-Live nous apprend qu'« entre autres moyens d'apaiser la colère céleste, *on établit aussi les jeux scéniques* »; et là-dessus il nous parle des

baladins étrusques, de la *satura* et des pièces régulières de Livius Andronicus. Évidemment, il entend marquer ainsi les trois étapes par lesquelles a passé l'art dramatique. On peut, il est vrai, contester la valeur historique de ce passage en n'y voyant qu'une théorie explicative de certains faits, imaginée après coup [1]; mais cet expédient, dont M. Michaut abuse peut-être un peu, ici et ailleurs, est assez aventureux et les solutions auxquelles il a conduit l'érudition d'outre-Rhin m'apparaissent comme un amas d'hypothèses. Il y aurait beaucoup à dire sur cette méthode de critique, si une question de cette importance pouvait se développer dans les étroites limites d'un compte rendu.

Les chapitres consacrés à l'*Organisation légale et matérielle du théâtre à Rome* m'ont paru présenter quelques lacunes : ils ne disent rien (ou très peu de chose) de la présence des femmes aux représentations dramatiques, du principe qui présidait à la hiérarchie des rôles dans la comédie latine, du rapport qui n'a cessé d'exister entre la disposition architecturale du théâtre et son évolution religieuse ou historique. J'aurais aimé savoir plus exactement ce que pense M. Michaut des théories de Dörpfeld, qu'il traite à bon droit de « révolutionnaires », et que je crois, pour ma part, inacceptables. Même au point de vue romain, la question a son importance. — Mais je craindrais, en insistant, de donner le change sur l'impression qui m'est restée de la lecture de ce livre : c'est une œuvre de valeur, très nourrie de faits et d'idées, qui résume tout un long travail d'érudition, et qui est appelée à faire autorité aussi longtemps que d'importantes découvertes ne nous auront pas apporté des lumières nouvelles sur la question [2].

Ch. PLÉSENT.

Tabulae in usum scholarum editae sub cura Iohannis Lietzmann. II. *Papyri graecae Berolinenses* collegit **Wilhelm Schubart.** Bonnae, Marcus et Weber, 1911 ; 1 vol. in-4°, 50 pl. + xxxiv p.

Dans leurs *Specimina codicum graecorum vaticanorum,* MM. Franchi de' Cavalieri et Lietzmann empruntaient leurs planches à des manuscrits sur parchemin ou sur papier s'étendant du ɪvᵉ siècle après J.-C. au xvɪᵉ siècle (voir *Revue Ét. anc.*, XIII, 1911, p. 104). Les *Papyri graecae Berolinenses* de M. Schubart contiennent quatre-vingts spécimens en cinquante planches qui illustrent l'évolution de l'écriture grecque sur papyrus du ɪvᵉ siècle avant J.-C au vɪɪɪᵉ siècle après J.-C.

1. Lire le chapitre de M. Michaut sur *La critique des traditions.*

2. Un assez grand nombre de fautes d'impression et quelques lapsus sont excusables dans une étude aussi touffue. — Ainsi, p. 374, « *carceres in circo* » (T.-L., XII, 32) ne désigne pas « des prisons à faire dans le cirque », mais les loges où étaient enfermés les chars en attendant le signal de la course.

Mais M. Schubart ne s'est pas cru lié par son titre : d'une part il a fait place à trois papyrus qui ne sont pas conservés à Berlin (pl. 4 a, 37 a, 43 b), d'autre part il nous présente des spécimens d'ostraca (pl. 8), de tablettes de cire (pl. 17), de feuillets de parchemin (pl. 30 a, 43 b, 44 a).

M. Schubart a voulu que, dans ses cinquante planches, les différentes espèces de papyrus (papyrus littéraires, lettres, actes officiels et privés, comptes, etc.) et les principaux types d'écriture fussent représentés. Choisir quatre-vingts spécimens dans un ensemble aussi complexe est chose difficile et l'on risque de ne pas satisfaire tout le monde : M. Schubart me semble avoir eu la main heureuse. Que l'on se place au point de vue de l'enseignement de la paléographie, au point de vue de l'histoire de l'écriture et du livre grecs, on ne voit pas apparaître de lacunes vraiment regrettables.

Les spécimens sont classés chronologiquement : on ne s'est écarté de l'ordre chronologique que pour des raisons matérielles (pl. 32 a). Mais la préface donne un classement des papyrus par ordre de difficulté *(faciles, mediae, difficiles)*, qui ne sera point inutile aux étudiants isolés. Des notices sobres et précises sur chaque papyrus, sur son origine, son sujet, sa date, ses particularités paléographiques, son premier éditeur, forment un fascicule indépendant de l'album et que l'on peut par suite consulter aisément. De nombreux spécimens, d'écriture difficile ou de texte fragmentaire, y sont transcrits entièrement ou partiellement[1].

L'exécution des planches est parfaite pour qui songe au prix de l'ouvrage (6 marks). Toutes sont aisément lisibles, sauf deux, les planches 12 et 13, qui seront difficilement utilisables.

Plus que les albums de Wilcken (*Tafeln zur aelteren griechischen Palaeographie*, 1891) et de Wessely (*Papyrorum scripturae graecae specimina isagogica*, 1900), la publication de M. Schubart me semble remplir le but qu'elle se propose.

Pierre BOUDREAUX.

S. Reinach, *Répertoire de reliefs grecs et romains*, t. II. Paris, E. Leroux, 1912 ; 1 vol. grand in-8° de IX-546 pages.

Le premier volume de cet ouvrage a paru en 1909 (cf. *Revue*, t. XII, 1910, p. 96-97). Avec une activité que rien ne lasse et en menant allègrement de front les tâches les plus diverses, M. Salomon Reinach

1. Voici à ce sujet quelques observations : Pl. 37 a, 18 les traits tracés au-dessus de Ἑρμ(ᾶς) et de σεσημ(είωμαι) ne servent pas à séparer cette signature de ce qui précède, mais sont ici comme pl. 36 b, 2 [Δαί(μων)] des signes abréviatifs. — Pl. 39, 16 lire, κασταςπορα *(sic)*. — Pl. 42 a, 6 lire κ[α]ὶ, 11 οἴ[ν]ου. — Pl. 42 b, 1 lire Κ[ύ]ρου. — Pl. 45, 5 au lieu de Βοηθ(είας) τε καὶ ἐμοῦ il semble que l'on doive lire Βόνου γεωργός. — Pl. 49 c, 3 lire σιδηρ(ο)χ(αλκεῖ), 7 σιδηρ(ο)χ(αλκέως). Cf. dans Van Herwerden, *Lexicon graecum suppletorium et dialecticum*[2], p. 1318, un exemple du même mot tiré des *Oxyrhynchus Papyri*, 84, 3 4.

nous donne aujourd'hui le tome II. Il a cette fois adopté, non plus l'ordre alphabétique des provenances, qui se concevait pour de grands ensembles dont la plupart sont encore en place, mais celui des lieux de conservation, le seul applicable à des monuments dont l'origine est rarement certaine. Le présent relevé porte sur seize régions : Algérie et Tunisie, Allemagne, Alsace-Lorraine, Asie-Mineure, Autriche-Hongrie, États des Balkans, Belgique, Constantinople et îles turques, Danemark, Égypte, Espagne, États-Unis d'Amérique, France, Grèce et Crète, Hollande, Iles Britanniques.

Tous les âges et tous les styles se trouvent représentés dans cette riche galerie. Des « primitifs », comme le fameux « soldat lycaonien » de Koniah ou le bige archaïque de Brousse, s'encadrent entre la frise du théâtre d'Æzani et les reliefs du nymphæum de Sidé. On trouve à la même page le sphinx de Hiéronda et l'ex-voto rupestre au dieu Sozon. Du triomphe pannonien de Tibère, sur le grand camée de Saint-Sernin de Toulouse aujourd'hui conservé à Vienne, on passe à la Πότνια θηρῶν de la stèle de Dorylée et au sarcophage de Sidamara. Puis, avec les appliques de Monteleone ou le trépied Loeb, on rétrograde d'une douzaine de siècles, et de cinq ou six autres encore avec les monuments de Vaphio, de Cnossos et d'Haghia Triada. Le *Répertoire* de M. Salomon Reinach est un caléidoscope d'art merveilleux bien fait pour achever l'éducation de sa Cornélie sans pleurs et de son Eulalie sans larmes.

GEORGES RADET.

Geographisches Jahrbuch, XXXIV. Bd (1911), hsgg. v. **Hermann Wagner**. Gotha, Justus Perthes; 1 vol. in-8° de x-468 pages.

L'Annuaire géographique de Gotha n'est point conçu comme la Bibliographie annuelle de nos *Annales de Géographie;* il ne donne pas la bibliographie d'une année entière et unique ; c'est le volume qui est annuel, et son programme varie. Celui de 1911 intéressera particulièrement les linguistes et les archéologues ; c'est dans ce milieu qu'ont été pris les spécialistes qui l'ont rédigé.

J.-W. Nagl *(Geographische Namenskunde)* dresse d'abord l'inventaire des publications de 1907-09 sur la toponymie : la disposition très pratique des matières permettra vite à chacun de trouver ce qui peut lui être utile. Vient ensuite : Ad. Schulten, *Progrès de la géographie historique de l'Occident romain*, toujours en 1907-09 ; c'est le premier répertoire de ce genre fourni par le *Jahrbuch;* bibliographie critique avant tout ; la compétence toute particulière de l'auteur la rend fort précieuse. La même observation s'impose pour la recension générale sur la *Topographie de Rome,* par laquelle Chr. Huelsen complète, à partir de 1906, la *Topographie* de Jordan, continuée et refondue par lui. La Bibliographie des *Recherches ethnologiques* (pour

1906-08), par P. Gaethgen, réunit des renseignements dont la dispersion serait sans lui fort embarrassante. Enfin E. Oberhummer poursuit ses dépouillements périodiques pour la *Géographie et ethnographie du monde antique, en Orient et en Grèce*, avec les mêmes qualités de conscience et de précision.

D'instinct tout *referens* d'un ouvrage de ce type court aux mentions qui le concernent ; je n'ai point été oublié, sauf pour mon *Séleucie de Piérie* qui, paru en 1907, rentrait dans les limites prévues. Quelques autres lacunes m'ont frappé, comme par exemple l'absence de toute mention pour le *Pompéi* de Thédenat ; elles sont cependant très rares et doivent être excusées. Les oublis sont inévitables, tout comme les menues erreurs ; en signalant quelques-unes d'entre elles[1] sans aucune acrimonie, on fera œuvre, non pas d'indulgence — de cette indulgence à laquelle les auteurs font appel, — mais de simple justice. La maison Perthes, une fois de plus, a bien mérité des travailleurs. Ne faut-il pas cependant regretter une fâcheuse division du travail ? Des inventaires comme ceux que nous venons d'énumérer font trop souvent double emploi avec ceux des *Jahresberichte der Geschichts-Wissenschaft*. Une entente entre érudits ou entre éditeurs permettrait de les éviter.

VICTOR CHAPOT.

Ludwig Schmidt, *Geschichte der deutschen Stämme bis zum Ausgange des Völkerwanderung*, II, 1 (dans les *Quellen und Forschungen zur alten Geschichte und Geographie* de Sieglin, Heft 24). Berlin, Weidmann, 1911 ; 1 vol. in-8° de 94 pages.

Ce nouveau fascicule de l'histoire des tribus germaniques comprend celle des tribus de l'ouest, ou, comme les appelle encore l'auteur, des Ingévons : Cimbres, Teutons et Ambrons, Angles, Chauques, Frisons, etc. L'ouvrage, avec ses nombreuses références aux auteurs anciens et aux écrivains modernes, forme assurément un ensemble commode pour les recherches sur le sujet. Mais j'avoue n'y avoir rien vu qui ne fût déjà connu par ailleurs. On le remarquerait moins si les intentions de l'auteur se bornaient à vouloir réunir et condenser les matériaux du sujet. Mais ses prétentions sont visiblement plus hautes. Au ton qui y règne, on sent qu'il entend dire sur tous les points traités le mot décisif, et faire œuvre définitive.

1. J'ai relevé Xenopel, Bœkh, Démangeon, Pornentruy, Jeanvoy, Demarque, Hepping, Seurre, F. Clouzot, Malthuilsieux, Préhac, Vesserau ; et par malheur la distraction apparaît d'habitude à la fois à l'index et dans le corps du livre. J. Toutain est prénommé Ch. partout ; Bartholon et Bertholon, qui écrivent dans la même revue, à deux pages d'intervalle, doivent être fort apparentés ; hésitation fâcheuse entre Tomasetti et Tomassetti, qui vaut mieux. Les plus anciens milliaires seraient du milieu du III° siècle *n. Chr.* ! etc., etc.

Ce n'est pas le ton de l'érudit qui cherche, hésite parfois et même avoue son ignorance ; c'est le ton d'un doctrinaire qui enseigne du haut de la chaire, et n'admet ni discussion ni contradiction. On en jugera par quelques exemples, que je choisis sur les points que je connais le mieux.

M. Schmidt, s'en tenant au texte d'Orose et le prenant à la lettre, ce qu'il est, je crois bien, le seul à faire encore, affirme que Marius attendit les Barbares dans un camp placé au confluent du Rhône et de l'Isère, « de façon à barrer les passages par le Mont Cenis, le Petit Saint-Bernard, et le Mont Genèvre » ; tout cela à la fois! Et à l'appui de cette assertion d'une stratégie aussi aventurée, M. Schmidt se borne à déclarer, en note, que c'est bien à tort que l'on a révoqué en doute le texte d'Orose, parce que « Marius devait avant tout, se souvenant d'Hannibal, couvrir ces trois passages ». Là est précisément la question, celle de savoir si Marius n'avait pas d'excellentes raisons pour penser que les Barbares agiraient autrement qu'Hannibal, et tenteraient le passage par le sud.

De même, M. Schmidt affirme péremptoirement, par une simple note, que, du moment que nous ne connaissons pas l'état de la viabilité de la Gaule à ce moment, il est impossible de se faire une idée de la marche des Barbares et de celle de Marius. C'est à une conclusion toute différente que moi, et bien d'autres, avant moi et avec moi, avons été amenés par l'étude simultanée des textes et du terrain. Je comprends bien que M. Schmidt n'ait pu étudier sur le terrain toutes les questions topographiques et militaires qu'il a à traiter; mais il est vraiment trop commode de les écarter ainsi, d'un mot dédaigneux.

J'ajouterai que l'ouvrage est d'une lecture vraiment trop pénible, avec ses références, qui, on ne sait pourquoi, s'étalent indifféremment dans le texte aussi bien que dans les notes.

M. CLERC.

Heinrich Willemsen, *Die Römerstädte in Südfrankreich* (dans la *Gymnasial Bibliothek* de Hugo Hoffmann, Heft 54). Gütersloh, Bertelsmann, 1911 ; 1 vol. in-8° de 84 pages, avec 18 figures et 1 carte.

Voici un petit livre sans prétentions, et admirablement approprié au public auquel il s'adresse. L'auteur y décrit d'abord le pays, en raconte l'histoire au temps des Grecs, puis au temps des Romains, et termine par l'étude, à la fois historique et archéologique, des principales villes de la Narbonnaise. On s'étonne d'ailleurs un peu de n'y point voir figurer Narbonne. L'ouvrage est d'une lecture facile et agréable, les notes étant naturellement réduites au strict minimum.

Il s'est glissé quelques erreurs de détail, faciles à corriger. Il ne peut être question, aux premiers temps de l'histoire, de *Celtibères* (p. 5), les Celtibères supposant préalablement l'arrivée des Celtes. Il est inexact de représenter (p. 13) Marseille comme ayant abandonné, sous l'influence romaine, son système monétaire dès l'année 154 avant notre ère. On voit bien (p. 59) que M. Willemsen n'a jamais mis les pieds à Marseille: il aurait constaté que « même les fondations du temple d'Artémis d'Éphèse » n'ont jamais subsisté que dans l'imagination de certains érudits locaux.

Mais tout cela est peu de chose, et je préfère insister, puisque l'occasion s'en présente, sur un autre point que M. Willemsen, je m'empresse de le dire, n'a aussi indiqué qu'en passant, mais qui a son importance, parce qu'il s'agit d'une théorie à peu près généralement acceptée, et que je crois pourtant radicalement fausse. Il s'agit de changements qui seraient survenus dans le climat et la végétation des côtes de la Provence, et en particulier de la région de Marseille.

« Les montagnes avaient un tout autre aspect qu'aujourd'hui .. elles avaient encore un épais manteau de forêts... le défrichement avait bien déjà commencé, mais ce n'est que des siècles plus tard qu'il prit un grand développement » ; et « le déboisement aurait été surtout l'œuvre de la Révolution » (p. 4).

J'ai toujours, pour ma part, été très sceptique relativement à l'existence de forêts sur la côte provençale. Que l'on se rappelle seulement le passage de César où il déclare que les travaux du siège de Marseille avaient absolument épuisé toutes les ressources du pays en fait de bois, *longe lateque*, ce qui obligea Trebonius à construire en briques un *agger* d'un genre tout nouveau. Et la côte provençale rappelle tellement celle de l'Attique et des îles grecques, que l'on ne peut guère se représenter l'une comme plus boisée que les autres. Des botanistes, que j'ai consultés sur la question, se montrent peu favorables à l'hypothèse d'une Provence antique beaucoup plus boisée que celle d'aujourd'hui. Mais les géologues sont beaucoup plus positifs. Voici ce que M. Vasseur veut bien me dire à ce sujet.

Les roches calcaires de la côte de Provence, dans les environs de Marseille, se répartissent en deux séries : le terrain urgonien, et les dolomies. Les terrains dolomitiques, en se décomposant sous l'action lente des forces naturelles, donnent comme résidus de la terre, suffisante comme quantité et comme qualité pour que des arbres, notamment le pin d'Alep, puissent y pousser. Aussi le pin d'Alep y existe-t-il dès les temps pliocènes : par exemple, dans le massif de l'Étoile, et sur les sommets de Carpiagne. Les terrains urgoniens, au contraire, sont composés d'un calcaire qui s'effrite peu à peu sans laisser de résidus terreux. Ces terrains-là ont donc été de tout temps dénudés, et tels que nous les voyons aujourd'hui. Telles sont les

régions de Marseilleveyre, la colline de Notre-Dame de la Garde, la région de Cassis-Beausset, etc. On voit par là qu'il faut renoncer à l'idée, chère aux Marseillais, que la forêt sacrée dont parle César ait couvert les pentes de la colline sacrée de Notre-Dame de la Garde.

M. CLERC.

Prof. Dr H. **Dragendorff**, *Westdeutschland zur Rœmerzeit*. Leipzig, Quelle et Meyer, 1912; in-12 de 124 pages et 16 pl. — Fait partie, comme t. CXII, de la collection *Wissenschaft und Bildung*.

Ceci est un excellent livre de vulgarisation, fait par un érudit de premier ordre, qui connaît à fond les choses dont il parle, qui a pénétré jusqu'au tuf des fondements de l'histoire, qui raisonne avec calme, prudence, patience. Je ne trouve point dans ce petit livre les hypothèses hasardées et les combinaisons trop ingénieuses auxquelles nous ont habitués les érudits d'une certaine école. Et désormais, quand on s'occupera des choses de la Germanie romaine, il faudra y venir chercher la pensée de M. Dragendorff: car il importera toujours de la connaître.

Le premier chapitre est un récit sommaire de la conquête de la Germanie occidentale par les Romains, depuis les passages du Rhin par Jules César.— Je regrette que, pour les premiers temps d'Auguste, M. Dragendorff accepte, comme dûment prouvée, l'hypothèse de M. Ritterling que, jusqu'à la défaite de Lollius, la frontière du Rhin ne fut point fortement occupée par les Romains. Il me faudrait d'autres preuves que celles qu'allègue le très habile M. Ritterling. Les camps ou stations de la fin du 1er siècle ne prouvent rien pour les temps d'Agrippa. J'hésite fort à placer des garnisons à Langres et à Reims. — M. Dragendorff croit qu'un des principaux lieux de stationnement militaire, en ce temps-là, était Neuss. J'ai toujours cru que le principal était Bonn, qui occupe, ce me semble à tort, une place secondaire dans le travail de M. Dragendorff. — Très court sur les guerres, peut-être même trop court sur Arminius, l'auteur insiste ici sur les établissements stratégiques: Haltern, dont il donne le plan d'après un cliché de la Commission des Antiquités de Westphalie; Oberaden, dont il dit avec raison qu'il ne peut appartenir qu'à l'époque de Drusus, et *ne peut pas être Aliso*. Il hésite à voir une station romaine à Kneblinghausen, et *Mattium* près de Niedenstein dans la Hesse. — Suit la période d'après le départ de Germanicus. M. Dragendorff montre bien l'importance de la découverte du milliaire de 74, qui est vraiment le premier et plus topique document sur la glorieuse histoire de Strasbourg. Je ne sais si on ne pourrait pas tirer un argument, pour prouver le désir des anciens empereurs d'occuper Bade et

Souabe, dans la présence d'un *Juliomagus* (=*forum Julii*) transrhénan du côté de Schaffouse. — Vient ensuite le résumé des résultats de la fameuse exploration du *limes*, avec, en partie, l'aide de Jacobi (cf. son *Führer durch das Rœmerkastell Saalburg*, 1911). Les dernières pages de ce chapitre sont beaucoup plus sommaires.

Le second chapitre est consacré à l'organisation municipale.— Bien entendu, Trèves est là au premier rang, quoique je regrette un peu que M. Dragendorff ait laissé, apparemment malgré lui (cf. p. 28), l'impression que Trèves est surtout une ville des derniers temps. L'archéologie ne donne pas toujours, pour Trèves comme pour d'autres villes, l'impression vraie. J'accepte volontiers la date des empereurs gaulois pour la construction des remparts de Trèves actuellement visibles : mais qu'il n'y en ait pas eu d'autres avant, cela m'étonnerait. — Les rapports des *castra* avec les *oppida*, notamment en ce qui concerne Mayence et *Vetera*, sont bien montrés.

Le troisième chapitre traite des établissements ruraux, de plus en plus chers à l'érudition contemporaine (voyez Joulin, Grenier chez nous, par exemple) : description de *villæ rusticæ*, de villas de luxe (Wittlich), sages emprunts à Ausone, rien ne manque de ce qui peut faire comprendre l'état de la Moselle romaine à un lecteur même profane.

Au chapitre IV, le commerce. J'ose à peine reprocher sa carte (p. 52) à M. Dragendorff, tellement je ne voudrais pas déplaire à cet excellent travailleur. Mais n'y a-t-il pas eu une route directe de Trèves à Bonn? La route de Bonn à Zulpich s'arrêtait-elle donc au carrefour de la chaussée Cologne-Trèves, et ne continuait-elle pas vers l'ouest? Friedberg n'était-elle pas un nœud de routes plus important? etc. — Bon aperçu du commerce transrhénan, *terra sigillata*, sceaux de bronze, etc. — P. 59, M. Dragendorff a raison de rappeler ici Charlemagne. Si l'on veut apporter des documents nouveaux à la question Varus, il faut revoir de très près les routes carolingiennes (et même celles de la Hanse).

Le principal chapitre du volume est le Ve, sur l'art et l'industrie ; il occupe 50 pages très nourries et on voit très vite que M. Dragendorff se laisse plus volontiers attirer par les questions archéologiques. — Je regrette que les gravures aient été rejetées au commencement; trop de reproductions de vases, sigillés ou non, et pas assez d'objets en bronze. L'illustration est peut-être la partie insuffisante du volume.

Dans le chapitre VI, sur la religion, l'essentiel me paraît y être, et bien dit (voyez par exemple sur le Mercure gaulois, p. 102). — L'auteur insiste justement sur la fameuse colonne de Jupiter à Mayence élevée sous Néron. — Excellentes, les pages (105-107) sur les dieux germaniques, sages et sans parti pris. Et quand M. Dragendorff répète *Gallisch oder Germanisch*, je partage son hésitation. — J'attendais avec impatience M. Dragendorff sur la question des colonnes à anguipèdes. Et

là-dessus, j'ai eu la joie de me trouver très près de lui : *Dass der Kult dieses Gottes in einheimischen Vorstellungen wurzelt*, etc. M. Dragendorff rappelle que ces *Juppitersäule* ont été surtout trouvées sur sol privé, dans le voisinage des villas. C'est exactement le cas des fameuses « piles » d'Aquitaine, sur lesquelles on discute autant que sur les *Juppitersäule*. Et j'ai toujours trouvé un rapport de « site » entre l'une et l'autre classe de monuments. Qui sait s'il n'y a pas un rapport, également, de destination? Pour moi, les « piles » sont des monuments de villas, et, sans cesser d'être religieux, se rattachent à la vie des morts, tombeaux, cénotaphes, religion funéraire. Je ne sais s'il n'y a pas possibilité d'établir le même rattachement pour les colonnes à anguipèdes : chapelles mortuaires de famille, sanctuaires centraux de cimetières privés, apothéose de la vie d'outre-tombe? Je reverrai cela plus tard.

Un dernier chapitre résume bien les questions relatives à la langue. J'ai rarement autant réfléchi à la lecture d'un livre que devant ces cent vingt pages serrées (trop serrées) comme texte, serrées aussi comme idées, pages substantielles et fermes.

CAMILLE JULLIAN.

Carl Hauptmann, *Die strategischen Rheinübergänge der Römer bei Bonn*. Bonn, Rhenania Verlag, [1912]; in-8° de 28 pages.

J'avais cru, en demandant pour compte rendu un exemplaire des travaux de M. Carl Hauptmann, qu'ils justifieraient une thèse qui nous est chère, l'existence d'un pont à Bonn dès les temps d'Agrippa et Drusus, et l'importance capitale de ce pont et de ce point dans la Germanie romaine d'avant Tibère. Par malheur, il n'y a rien de ce genre ici. M. Hauptmann s'efforce de retrouver les traces des établissement romains entre Bonn et Cologne à l'aide de combinaisons géodésiques, et, à ce qu'il me semble, de lignes astronomiques, car je trouve, page 23, une carte des trois constellations des Ourses et du Dragon. Je m'arrête : le temps est précieux et la typographie de la *Revue* n'est point gratuite [1]. C. J.

Das Kastell Inheiden, extrait de la publication : *Der Obergerm.-Ræt. Limes des Römerreiches*, fascicule publié par **Anthes**. Heidelberg, Petters, 1912; in-4° de 12 pages, 1 planche.

Le *castellum* de Inheiden se rattache au *limes;* il est en arrière sur la section entre Arnsburg et Echzell. Les fouilles y ont été faites par Fr. Kofler, pour le compte de la Société historique du Grand-Duché

1. Du même genre, *Die Erhaltung der Rœmerstrassen*, du même, [1912], même maison, in-8° de 28 pages. M. Hauptmann a également envoyé à la *Revue* quantité d'articles sur ses théories, parus dans des journaux quotidiens. C'est un convaincu.

de Hesse, en 1885, et c'est la coordination du journal des fouilles[1] que nous donne ici M. Anthes avec cette netteté, cette sobriété, cette clarté qui font de lui un des plus lumineux archéologues que je connaisse. Aux relevés architecturaux du *castellum*, dus à M. Anthes, s'ajoute (pages 6 et s) une étude minutieuse des objets découverts, faite par M. Oelmann : je signale, à titre d'exemple de ce que la science peut faire maintenant pour l'étude de la poterie, l'examen des fragments qui paraissent venir de la manufacture dite de la Madeleine, près Nancy. A l'heure actuelle (je ne blâme ni n'approuve), on étudie chaque fragment de céramique romaine comme on ferait une pierre du Parthénon. Étant donné qu'on possède près ou plus d'*un million* de ces fragments, cela nous promet dans cent ans une jolie bibliothèque sur la *terra sigillata*[2]. C. J.

Œsterreichisches Archæologisches Institut: Führer durch das k. k. Staatsmuseum in S. Donato in Zara. Vienne, Hœlder, 1912; in-12 de IV-150 pages et nombreuses gravures dans le texte [non numérotées].

En voyant ce que l'État austro-hongrois imprime pour son Musée de Zara et ses autres Musées d'Empire (cf. *Revue*, 1911, p. 241), je ne peux m'empêcher de songer avec amertume à l'indifférence de l'État français à l'endroit des catalogues des Musées provinciaux. Qu'il n'intervienne pas d'office, je le comprends : ces Musées provinciaux sont de villes ou, parfois, de départements, et le devoir de l'État est de s'incliner devant les libertés et les propriétés municipales. Mais enfin, il y a, quand on veut y mettre de la bonne volonté, moyen de s'entendre. — Si j'avais chance d'être écouté, voici ce que je proposerais soit au Ministère de l'Instruction Publique ou à celui des Beaux-Arts (car nul n'ignore qu'en dépit des apparences ils forment deux ministères), soit à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (qui, à sa façon, en forme un troisième). — Que l'Académie ou qu'un Ministère prenne l'initiative d'une collection de catalogues des Musées départementaux et municipaux. — Pour la partie scientifique, une

1. Voyez les *Quartalblätter* de la Société, p. 35 et suiv., de 1886.

2. Nous recevons également, et nous ne pouvons que répéter le même éloge du professeur Anthes, *Das Kastell Altenstadt*, même collection, in-4° de 14 pages, 3 planches. Puisque nous sommes en Allemagne, rappelons que les assises du *Gesammtverein der deutschen Geschichts- und Altertumsvereine* a eu lieu en même temps que celles des sociétés du Sud et de l'Ouest pour les antiquités romano-germaniques, en septembre. Voici le programme des communications qui nous intéressent. On verra l'heureuse et intelligente activité de nos confrères d'outre-Rhin, Anthes *præside:* Bersu, l'*oppidum* néolithique du Goldberg, près de Nördlingen ; Bremer, le village néolithique d'Eberstadt; Brenner, la fortification du temps de la Tène à Rittershausen ; Forrer, découvertes en Alsace; Gössler, occupation romaine dans l'Allemagne du Sud ; Gropengiesser, la basilique romaine ; Hock, fouilles en Franconie ; Keune, sur Bossard ; Sprater, fouilles en Palatinat; Wolff, tombes mégalithiques dans la Wetterau.

direction centrale à Paris, et, s'il y a commission, un chef à cette commission. Une commission qui n'a pas de chef actif, responsable, intéressé à agir et s'y intéressant, ne fait rien; et si l'on fait si peu depuis quelque temps, c'est que le régime actuel procède par commissions. Des catalogues, non pas trop gros, non pas grand in-4°, comme en Afrique, mais portatifs, à demi populaires, genre de celui de Trèves ou de celui d'Aquilée, avec quelques images, quelques références bibliographiques, de manière à servir aussi aux érudits, un sommaire d'histoire générale de la ville, du département, un catalogue court, simple inventaire pour les choses insignifiantes, plus long pour les autres, genre catalogues Reinach. Chaque catalogue fait par un seul homme, choisi par la commission centrale, de préférence parmi les savants locaux, mais travaillant sous le contrôle d'un membre de cette commission. — Pour la partie matérielle, l'État faisant les frais des honoraires du rédacteur, la Ville ceux de l'impression, les bénéfices, partagés entre l'Etat et la Ville au prorata des frais, ou, pour éviter toute complabilité, les exemplaires imprimés partagés entre l'Etat et la Ville. — Je n'ignore pas que cette proposition de catalogues a dû être faite. Il est probable qu'elle le sera souvent encore et que l'idée présente n'ira pas loin dans le monde. L'archéologie, dans notre pays, continuera à aller à hue et à dia; on se disputera sottement autour d'Alésia, on se disputera méchamment autour de Sos, on se disputera partout où l'on fera des fouilles, partout où on trouvera des ruines, partout où il y aura des Musées. Ce seront de vaines, de stupides, de mesquines querelles, où la vilenie humaine prendra toujours le dessus. J'en raconterais peut-être un jour quelques-unes, si cela devait faire honte aux batailleurs. Et la France scientifique sera trop souvent le pays des *opera interrupta*. Il serait cependant si bon de travailler pour elle dans une commune et calme entente! — Mais revenons au Musée de Zara.

Ce Musée, en ce qui concerne l'Antiquité, me paraît renfermer des choses fort intéressantes. — D'abord les vases grecs de Lesina, des abords de l'an 300, qui sont de fabrication italienne. — Les objets en verre de l'époque romaine, très variés, très fins de technique, urnes en verre, etc., en grande partie de la nécropole de Nona: là est peut-être le caractère propre de ce Musée. — Les stèles sépulcrales, en particulier d'Asséria, de type dit liburnique: socle cylindrique portant l'inscription, surmonté d'un pignon en pomme de pin stylisée (les imbrications, décidément, rappellent la pomme de pin plutôt que les écailles de poisson), et, au sommet de ce pignon, encore une petite pomme de pin comme couronnement. L'usage mortuaire de la pigne me paraît de plus en plus profond et avoir, à peu près partout en Occident, des racines indigènes. — Voici (p. 146) un monument sur lequel j'aurais voulu plus de détails: bas-relief représentant à gauche un buste de

femme à demi voilée, à droite, bien plus petit, un cavalier marchant, tenant un long bouclier de barbare. D'où cela vient-il? Que signifie cette réunion de deux figures? L'auteur du catalogue pense à un mort héroïsé en cavalier. Et je crois bien qu'il s'agit de quelque scène de symbolisme funéraire, analogue à celles que nous trouvons en Espagne et chez les Thraces. Et, je le répète, j'incline de plus en plus à voir du symbolisme funéraire dans le cavalier belge.

Il n'est pas toujours très commode de se retrouver dans ce catalogue. Les gravures devraient indiquer les pages où les objets sont décrits. Les objets paraissent un peu mêlés, mais il serait difficile qu'il en fût autrement dans un Musée après tout assez restreint. — La description est précédée d'un sommaire de l'histoire archéologique du pays, de celle de l'église San-Donato, qui sert de Musée, et d'un historique des collections. Le catalogue et les préfaces sont l'œuvre de MM. Smirich, Bersa, von Leidenthel, Abramić. L'ouvrage est présenté au public par M. Reisch. — Même pour ceux qui s'occupent surtout de la Gaule, ces Musées illyriens ne doivent pas être indifférents. N'oublions pas que l'Illyrie est la région où Celtes et Thraces se sont rencontrés. Il y a eu là quantité de Celtillyriens. Et certains des noms de dynastes, dans ce pays, rappellent, à paraître identiques, des noms celtiques. L'*Illyricum*, qui sous les Romains a fait le pont entre l'Occident et l'Orient, l'a fait également, au temps des neveux d'Ambigat, entre la Grèce et le Thrace d'un côté, la Gaule de l'autre.

CAMILLE JULLIAN.

W. Ward Fowler, *The religious experience of the roman people from the earliest times to the age of Augustus* (The Gifford lectures 1909-1910 delivered in Edinburgh University); 1 vol. in-8° de 504 pages.

Ce livre reproduit une double série de leçons faites en 1909 et 1910 à l'Université d'Édimbourg, qui bénéficie d'une fondation de Lord Gifford à laquelle nous devons déjà plusieurs publications estimées sur l'histoire religieuse. Ces « lectures », d'après le vœu du fondateur, s'adressent à un public plus étendu que le cercle des étudiants d'Université. L'auteur nous avertit donc qu'il a évité les « discussions techniques et les matières controversées ». Il ne faudrait pas conclure qu'il n'ait écrit qu'une œuvre de vulgarisation. Il apporte au contraire une contribution personnelle à la science des religions.

A vrai dire, Fowler se donne comme un disciple de Wissowa, professeur à l'Université de Halle, dont on connaît le livre sur *La Religion et le Culte des Romains*. Fowler est peut-être trop modeste : Wissowa a fait œuvre de pur historien. Il a cherché ce que les textes et les inscriptions nous font connaître sur l'*évolution de la religion*

romaine et sur les *dieux de l'État romain*[1]. Fowler retient de ses conclusions l'idée que la religion des Romains, à l'origine, est celle d'une communauté exclusivement agricole et que son histoire reflète en tout temps celle de l'État romain. Mais tandis qu'on peut lire l'étude de Wissowa de la première ligne à la dernière, sans même soupçonner qu'il existe une science comparée des religions à l'état d'ébauche et surtout une tentative de sociologie religieuse, Fowler fait une large place à la discussion des hypothèses des anthropologistes anglais tels que Frazer et Byron Jevons et à celles de leurs émules français. Il n'est pas étranger non plus à la psychologie religieuse dont l'œuvre retentissante de W. James a été le manifeste. De là deux idées qui font l'originalité de ce livre : 1° celle d'une phase magique de la croyance religieuse chez les ancêtres des populations italiennes antérieures à l'état patricien ; 2° celle d'une série d'expériences religieuses faites collectivement par le peuple romain et qui n'ont pas été perdues pour l'humanité, puisque l'Église chrétienne les a en partie faites siennes.

La distinction des *Dî indigetes* et des *Dî novensiles* permet de partager l'histoire religieuse du peuple romain en deux grandes phases bien distinctes. La première correspond à la *religio* primitive et au *Jus divinum*, la seconde aux transformations sociales qui modifient l'État patricien et introduisent dans la population romaine de nouveaux éléments ethniques. L'œuvre de la première période consiste essentiellement dans la création de formules, de règles, de méthodes pour entrer en relations correctes avec « la puissance qui se manifeste dans l'univers ». Le résultat de la seconde est la conviction graduellement acquise de l'insuffisance de ces formules et de ces règles et l'accroissement constant du nombre des rites et des divinités d'origine étrangère. Au début, s'exprime un sentiment de terreur et d'anxiété *(awe and anxiety)* en présence de tout ce qui est inconnu. Ce sentiment que les Romains nomment *Religio* semble s'être manifesté primitivement, en Italie comme ailleurs, par les diverses formes de la magie, négative et positive. Telle est la religion de la famille agricole, soucieuse de vivre en paix avec les divins habitants qui résident à côté d'elle. Sur ce fond, qui appartient sans doute à une race plus ancienne que celle des conquérants fondateurs de l'État patricien, se greffe le culte public primitif. Les dieux commencent à recevoir des noms propres et à être invoqués en des formules précises *(Indigitamenta)*. Mais le sentiment religieux reste essentiellement le même. C'est toujours le souci de la *Pax Deorum*, la crainte de mécontenter une puissance qui peut disposer de la sûreté de l'État patricien tout comme les esprits qui peuplent la campagne disposent de la prospérité de la famille agricole. La manifestation de la religion ainsi entendue est

1. Ce sont les sous-titres des deux parties du livre de Wissowa.

le *Jus divinum* et son expression historique est le calendrier de Numa.

A l'abri du *Jus divinum* et grâce à la sécurité qu'il assure à la communauté politique et agricole, l'État romain se développe, s'assimile de nouvelles populations, que le commerce suffirait d'ailleurs à attirer dans sa capitale. Dès lors de nouveaux problèmes se posent que le rigide formalisme du droit pontifical ne permet pas de résoudre et les *di novensiles* apparaissent. La religion romaine commence à évoluer vers sa transformation finale. Tout d'abord, la population urbaine de Rome reçoit des immigrants et à ces nouveaux habitants il faut de nouveaux dieux, Hercule, Minerve, Diane, Castor et Pollux. Puis la Cité romaine devient prépondérante dans le Latium. La subordination du Latium à Rome a pour conséquence le culte du *Jupiter optimus maximus* dont le nom met en évidence la supériorité sur les autres Jupiter adorés dans le Latium, sans excepter même le *Jupiter Latiaris* du Mont-Albain (p. 238). L'introduction des *dî novensiles* en relation avec les modifications de la structure sociale et politique de Rome a donc devancé la pénétration de l'hellénisme. Celle-ci ne pouvait que donner plus d'intensité aux nouvelles tendances religieuses. Avant même que les guerres puniques aient mis les Romains en contact prolongé avec la Grande Grèce, la Sicile et le monde macédonien, l'influence de Cumes était attestée par l'introduction des livres sibyllins. On sait quelle force acquit le mouvement d'hellénisation pendant et après la deuxième guerre punique. Un des meilleurs chapitres de Fowler est celui où il étudie l'influence que la lutte contre Hannibal eut sur l'expérience religieuse du peuple romain.

Les dernières lectures traitent de questions classiques que l'histoire de la philosophie et de la littérature a rendues familières à tous les les esprits cultivés: tels sont l'action exercée par la philosophie grecque sur la religion romaine (L. XVI), le mysticisme et l'idée de la vie future (L. XVII), le sentiment religieux dans le poème de Virgile (XVIII), le réveil à l'âge d'Auguste (Augustan Revival, XIX). Enfin, Fowler aborde la *vexata quæstio* des legs que la tradition religieuse de Rome a pu faire au cérémonial religieux de l'Église catholique.

De la deuxième guerre punique au principat d'Auguste, le tableau de la vie religieuse de Rome est celui d'une décadence rapide de l'ancienne religion d'État. Elle est due moins peut-être à la discussion philosophique qu'à la familiarité irrespectueuse qu'une littérature dramatique imitée des Grecs introduit dans les rapports entre le peuple et ses dieux. En même temps grandit un individualisme religieux soucieux surtout de la destinée future des âmes et que formule le mysticisme néopythagoricien. Vers le milieu du Ier siècle avant Jésus-Christ, la chute de la religion de l'État semble prochaine. C'est alors que l'on assiste à un véritable réveil. Auguste y a attaché son

nom, mais l'expression parfaite en doit être cherchée dans les poèmes de Virgile. A vrai dire, le souci de la *pax deorum* n'avait jamais entièrement disparu; les catastrophes des guerres civiles étaient plutôt de nature à le réveiller.

Quant à la fusion du christianisme avec le sentiment religieux issu de l'expérience romaine, Fowler fait d'expresses réserves sur la possibilité d'arriver à une solution définitive de ce problème (p. 452). Tout au moins montre-t-il les Pères de l'Église latine introduisant dans leur langue tous les termes de la religion romaine (religio, pietas, sacrificium, etc), mais en y attachant un sens nouveau. La grande transformation est celle de la prière. Partie accessoire du sacrifice, souvent confondue avec la formule magique, le carmen, elle acquiert désormais une valeur indépendante. Même formulée collectivement, elle exprimera l'individualité croissante de l'expérience religieuse.

Quelle place les idées de Fowler sont-elles appelées à prendre dans les controverses contemporaines relatives à la science des religions? Visiblement Fowler est un éclectique; il cherche à faire à chaque tendance sa part. Il nous semble cependant que l'*Expérience religieuse du peuple romain* vient témoigner contre la méthode et les conclusions de deux écoles qui visent à accaparer l'histoire des religions, l'école sociologique française et l'école anthropologique anglaise.

Pour les sociologues issus d'Auguste Comte et ralliés aujourd'hui autour de M. Durkheim, la religion est et ne peut être que l'expression de la vie collective. Elle est la forme spontanée, primitive, des croyances sociales ou elle n'est rien. La religion la plus simple, la plus sincère, la moins dénaturée est celle qui se forme dans la communauté la plus fruste et la moins différenciée. La religion est d'ailleurs chose tout extérieure; elle consiste en rites, en gestes destinés à maintenir à un degré de tension suffisante le sentiment de la cohésion sociale.

Fowler estime au contraire qne l'essentiel de la religion romaine primitive est un sentiment tout individuel. La discipline collective rigide que lui impose plus tard l'État patricien est la cause d'un arrêt de développement de ce sentiment. Le *Jus divinum* étouffe temporairement l'individualisme religieux, mais il n'en a pas raison. De la deuxième guerre punique à l'avènement du christianisme, l'expérience religieuse de l'individu devient le facteur décisif de l'évolution religieuse à Rome.

On sait que l'école sociologique française a mis largement à contribution les travaux antérieurs de l'école anthropologique anglaise. Sans les œuvres de Frazer, de Robertson Smith, de Byron Jevons, de Crawley, les études de M. Durkheim sur le *Totemisme,* celles de MM. Hubert et Mauss sur le *Sacrifice* et sur la *Magie,* celles de M. Lévy-Bruhl sur les *Fonctions mentales dans les sociétés inférieures* n'auraient sans doute pas vu le jour. Fowler a donc beaucoup plus en

vue les théories de Frazer et de Byron Jevons que celles de nos compatriotes. Ici encore son témoignage nous est des plus précieux.

Selon Jevons, le plus clair et le plus synthétique des théoriciens de l'école anglaise, le tabou est l'unique origine possible des mœurs et de la conscience morale qui n'a pu devenir ce qu'elle est chez les civilisés qu'en se dégageant par sélection du sentiment primitif qui portait les sauvages à se préserver de la contagion de l'impureté. Mais le tabou est lui-même la conséquence du culte des animaux-protecteurs ou totems avec lesquels le sacrifice et le repas sacré mettent le groupe en rapport[1]. Tous les sacrifices d'animaux attestent donc l'origine totémique des cultes auxquels ils sont incorporés[2]. Une série d'anneaux rattache d'ailleurs le totémisme au polythéisme : tels, le culte de la pierre, sur laquelle est sacrifié primitivement l'animal sacré, puis le culte de la statue qui se dégage de la pierre sacrée et qui représente d'abord la forme animale, ensuite la forme humaine[3].

Quel concours une monographie de la religion des Romains apporte-t-elle à cette hypothèse si ébranlée déjà par les travaux de Farnell, d'Adolf Ermann, de Wellhausen, de Camille Jullian, de Brinton, de Van Gennep[4]? Nous pensons que la réponse de Fowler ne sera jugée équivoque par personne. Il écarte d'emblée l'idée d'une origine totémique de la religion romaine avec l'assentiment de Frazer lui-même. Le totémisme, là où il existe, appartient en effet à un type de famille bien dépassé par les Romains au moment où ils entrent dans l'histoire. Le polythéisme romain primitif n'a rien d'ailleurs d'une « idolâtrie ». Les Romains n'attribuent à leurs dieux ni forme définie, ni sexe, ni paternité. Ils ne les situent pas dans des temples (au sens que ce terme a pris plus tard). Les dieux des Romains sont d'abord des esprits indéterminés qui peu à peu émergent de la foule de leurs congénères, reçoivent des noms propres et acquièrent une personnalité sans jamais être radicalement assimilés à l'homme.

Ne subsiste t-il donc dans la religion romaine primitive aucune survivance de l'animisme des peuples sauvages? Telle n'est pas la conclusion de Fowler et c'est en cela surtout qu'il se montre éclectique. Il retrouve dans les rites romains le tabou et la formule magique. Le tabou, l'interdiction rituelle, caractérise les sacerdoces romains d'autant plus qu'ils sont plus anciens ou placés plus haut dans la hiérarchie. C'est ainsi que le *flamen dialis* est assujetti à un ensemble

1. B. Jevons, *An Introduction to the history of Religion* (Londres, 1902), ch. VI à X.

2. *Ibid.*, chapitres XI et XII.

3. *Ibid.*, chap. XI.

4. Farnell, *The Cultes of the greek States*, 1907. — Ermann, *Die ægyptische Religion*, 1905. — Wellhausen, *Reste arabischen Heidentums* — *Prolegomena zur Geschichte Israels* — Camille Jullian, *Recherches sur la religion gauloise* (Bibliothèque des Universités du Midi, fascicule VI). — Brinton, *The American Race*, 1901. — Van Gennep, *Tabou, totémisme et méthode comparative*, 1909.

d'*interdits* qui le contraignent à mener, bon gré mal gré, une vie tempérante: c'est ainsi que l'usage du fer est interdit aux pontifes. Quant à la prière, elle est bien souvent un intermédiaire entre l'injonction du magicien à l'esprit qu'il croit pouvoir placer sous son pouvoir et l'humble pétition du croyant qui implore l'assistance divine.

Bref, Fowler se rattache à un animisme prudent. Il croit pouvoir rapprocher à la limite, la magie et la religion, confondues à ses yeux dans le sentiment primitif de dépendance et de crainte que l'homme ressent en face de la puissance mystérieuse que manifeste l'univers. Ces conclusions ne sont pas à l'abri de toute critique. Nous ne saurions approuver l'usage courant du terme polynésien *tabou* pour désigner les pratiques et les croyances d'une race si différente. Pourquoi faire du *tabou*, institution si peu primitive, le prototype de l'interdiction rituelle? Néanmoins, nous sommes heureux de découvrir dans l'œuvre de Fowler un nouvel indice d'une réaction de la conscience scientifique contre les hypothèses qui ont trop longtemps régné sur la science des religions, au risque d'en faire un système informe, fondé sur une pétition de principe et où l'appel à une sociologie aventureuse ne réussit qu'à obscurcir les données les plus certaines de l'histoire.

Gaston RICHARD.

CHRONIQUE DES ÉTUDES ANCIENNES

Les langues indo-européennes de l'Asie Centrale. — On sait que de nombreux manuscrits, rapportés du Turkestan, ont fait connaître à l'Europe tout un lot de langues nouvelles[1]. M. A. Meillet (*Revue du Mois*, n° du 10 août 1912, p. 135-152) dresse le bilan de ces découvertes.

La première de ces langues si curieusement retrouvées est le *tokharien*, qui se parlait, à ce qu'il semble, dans la région de Tourfan, sur les confins de la Mongolie. Aux deux groupes linguistiques jusqu'ici connus, l'indo-iranien (ou aryen) et l'arménien, s'ajoute maintenant le tokharien, aussi différent des deux autres que ceux-ci le sont du slave ou du grec. — En second lieu, des fragments manichéens donnent pour la première fois « l'idée de ce qu'était, vers le IIIe siècle après Jésus-Christ, la langue commune de la Perse proprement dite, c'est-à-dire l'ancienne langue officielle de Darius et de ses successeurs, la langue officielle de la Perse à l'époque sassanide, celle qui devait devenir plus tard le persan littéraire ». — Plus imprévue encore a été la révélation du *sogdien*, idiome dont on était loin de soupçonner la

1. Cf. *Revue des Études anciennes*, t. XI, 1909, p. 260-273 (Hückel).

diffusion. Ce ne fut pas seulement le dialecte des populations iraniennes de Samarkand et du Ferghana, mais encore une vraie langue de communication internationale, qui, durant les premiers siècles de l'ère chrétienne, rayonna jusqu'au cœur de la Chine. — Enfin, une dernière acquisition est celle de l' « iranien oriental », qu'on nomme ainsi, faute d'une localisation plus précise, parce qu'il semble avoir été en usage dans le sud du Turkestan chinois.

Ces quatre idiomes indépendants et distincts ont cependant ce caractère commun d'être, non des langues de type archaïque, mais au contraire des langues très évoluées. Les germes de cette évolution apparaissaient déjà dans les inscriptions de Darius, « qui sont sans doute les plus anciens documents à peu près exactement datés d'une langue indo-européenne quelconque ». A l'époque sassanide, le travail de développement et de dégradation a singulièrement progressé : l'iranien est devenu une langue moderne. « L'explication du fait se trouve sans doute en ceci que l'iranien a été la première langue indo-européenne qui ait servi à un grand empire, l'empire achéménide, et à ce que des conquêtes successives ont porté l'iranien sur un domaine immense. » — Les historiens, je ne parle pas des linguistes, auront grand profit à lire le bel article de M. Meillet.

Le théâtre d'Éphèse. — Fouillé, de 1897 à 1900, par la Mission autrichienne (Institut impérial archéologique de Vienne), cet édifice fameux vient d'être supérieurement étudié (*Forschungen in Ephesos*, t. II) par les deux hommes qui l'avaient mis à jour. L'un, M. R. Heberdey, avec sa pénétration d'archéologue et d'épigraphiste, l'autre, M. W. Wilberg, avec sa précision et son goût d'architecte, nous ont dit l'essentiel sur le monument. Ils répartissent les différentes parties de la construction entre trois époques : I. Théâtre hellénistique (début du IIIe siècle avant J.-C., avec réfection, deux cents ans plus tard, de la skéné et du proscénion) ; II. Théâtre romain (entre 40 et 112 de notre ère); III. Remaniements postérieurs (milieu du second et commencement du troisième siècle après J.-C.). D'admirables planches et d'abondantes gravures illustrent cette étude, qui est telle qu'on pouvait l'attendre de la science technique de ses auteurs.

Bibliotheca philologica classica et archaeologica. — Sous ce titre, la librairie Burgersdijk et Niermans, de Leyde, édite un catalogue, le 50e (548 pages in-8° et 16441 nos), qui rendra les plus grands services aux érudits.

GEORGES RADET.

31 octobre 1912.

Le Directeur-Gérant, GEORGES RADET.

TABLE ALPHABÉTIQUE

PAR NOMS D'AUTEURS

TABLE ANALYTIQUE

DES MATIÈRES

I. Articles de fond.

II. Bibliographie.

(P. Waltz), p. 122. — Apollonius Dyscolus, éd. Mass **(P. Waltz)**, p. 423. — Sturtevant, Labial Terminations **(A. Cuny)**, p. 318-319. — Robertson, Grammaire du grec du Nouveau Testament, trad. Montet **(A. Cuny)**, p. 215-217. — Rouffiac, Les caractères du grec dans le Nouveau Testament, d'après les inscriptions de Priène **(P. Fournier)**, p. 217-218. — Ronzevalle, Les emprunts turcs dans le grec vulgaire de Roumélie **(P. Fournier)**, p. 326-327.

Brillant. Les Secrétaires athéniens **(F. Dürrbach)**, p. 208-209. — Sartiaux, Villes mortes d'Asie Mineure **(G. Radet)**, p. 215. — Wagner, Geographisches Jahrbuch, 1911 **(V. Chapot)**, p. 429-430. — Ch. Michel, Recueil d'Inscriptions grecques, Suppl. I **(G. Radet)**, p. 209-211. — Schubart, Papyri graecae Berolinenses **(P. Boudreaux)**, p. 427-428.

Furtwaengler et Urlichs, Denkmäler griechischer und römischer Skulptur, 3e éd. **(H. Lechat)**, p. 212-214. — S. Reinach, Répertoire de reliefs grecs et romains, t. II **(G. Radet)**, p. 428-429. — Perdrizet, Bronzes grecs d'Égypte de la Collection Fouquet **(G. Radet)**, p. 101-102. — Lechat, Collection de moulages pour l'histoire de l'Art antique, 2e catal. **(F. Dürrbach)**, p. 99-101. — Franchet, Céramique primitive **(G. Leroux)**, p. 214-215.

2° Monde latin. — Diehl, Poetarum Romanorum veterum reliquiae; Die Vitae Vergilianae **(J. Marouzeau)**, p. 219-220. — Diehl, Vergil, Aeneis II **(P. Waltz)**, p. 422-423. — Wagenvoort, De Horatii quae dicuntur Odis Romanis **(P. Waltz)**, p. 103-104. — Michaut, Sur les tréteaux latins **(Ch. Plésent)**, p. 424-427. — Niedermann, Historische Lautlehre des Lateinischen, 2e éd. **(A. Cuny)**, p. 102-103. — Kuhner-Holzweissig-Stegmann, Ausführliche Grammatik der lateinischen Sprache, 2e éd., t. I **(P. Vallette)**, p. 319-322.

Willemsen, Die Römerstädte in Südfrankreich **(M. Clerc)**, p. 431-433. — Schmidt, Geschichte der deutschen Stämme **(M. Clerc)**, p. 430-431. — Sadée, Römer und Germanen **(C. Jullian)**, p. 107. — Dragendorff, Westdeutschland zur Römerzeit **(C. Jullian)**, p. 433-435. — Hauptmann, Die strategischen Rheinübergänge der Römer bei Bonn **(C. Jullian)**, p. 435. — Anthes, Das Kastell Inheiden **(C. Jullian)**, p. 435-436. — Stout, The Governors of Moesia **(V. Chapot)**, p. 107. — Sagot, La Bretagne romaine **(V. Chapot)**, p. 104-106 — Le Roux, L'armée romaine de Bretagne **(F. Sagot)**, p. 106. — Führer durch das Staatsmuseum in Zara **(C. Jullian)**, p. 436-438. — Massigli, Musée de Sfax **(C. Jullian)**, p. 324.

Fowler, The religious experience of the roman people **(G. Richard)**, p. 438-443. — Bouché-Leclercq, L'intolérance religieuse et la politique **(G. Radet)**, p. 220-221. — Deissmann, Licht vom Osten : das Neue Testament und die neuendeckten Texte der hellenistischrömischen Welt **(P. Monceaux)**, p. 108-110. — Harnack, Neue Untersuchungen zur Apostelgeschichte **(P. Monceaux)**, p. 111-112. — Loisy, L'Évangile selon Marc **(P. Alfaric)**, p. 112-113. — Eusèbe, Histoire ecclésiastique, trad. Grapin **(P. Monceaux)**, p. 110-111. — Adhémar d'Alès, Commodien et son temps **(A. Dufourcq)**, p. 113. — Monceaux, Le Donatisme; Timgad chrétien **(A. Dufourcq)**, p. 322-324.

Arentz, Palaeolithic Chronology **(Dr Capitan)**, p. 222. — Rolleston, Myths and Legends of the Celtic race **(G. Dottin)**, p. 324-325. — Mortet, Recueil de textes relatifs à l'architecture en France au Moyen-Age **(C. Jullian)**, p. 325.

Chronique des études anciennes **(G. Radet, F. Dürrbach, A. Cuny, P. Waltz)**, p. 114-116; 223-224; 327-328; 443-444.

Chronique gallo-romaine **(C. Jullian), É. Durègne, H. Ferrand, Ch. Dangibeaud, P. Courteault)**, p. 81-90, 197-202, 308-312, 405-420.

III. Gravures.

Relief Ludovisi, p. 119 et 121; relief de Boston, p. 125 et 127; relief Ludovisi restauré, p. 131; relief de Boston restauré, p. 133. — Représentations du Cavalier thrace, p. 138, 142, 163, 240, 244, 246, 247, 248, 250, 382.

La route des Alpes, p. 169. — Carte de la région de Gap, p. 302. — Plan des retranchements d'Alésia, p. 416.

La route d'Artillerie à Saint-Jean-Pied-de-Port, p. 175; la voie romaine de Bordeaux à Astorga, p. 181; les ruines de Château-Pignon, p. 184; plan de Château-Pignon, p. 185; la voie romaine au Leïçar-Athéca, p. 186.

Inscription des Escoyères, p. 57.

Sculpture gauloise de Nages, p. 189. — Statuette et bas relief de Sens, p. 197. — Torse d'Hermès et ornement en bas-relief de Saint-Bertrand de-Comminges, p. 399.

Monnaies gauloises de Jersey, p. 172. — Monnaie de Postume, p. 297.

IV. Planches.

I-VIII. Segments de la Table de Peutinger concernant la Gaule.

IX. L'homme fossile de La Quina.